This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

600027981X

RECHERCHES

SUR

JEAN GROLIER

SUR

SA VIE ET SA BIBLIOTHÈQUE

PARIS, IMPRIMERIE DE JOUAUST,

RUE SAINT-HONORÉ, 338.

RECHERCHES

SUR

JEAN GROLIER

SUR

SA VIE ET SA BIBLIOTHÈQUE

SUIVIES D'UN CATALOGUE DES LIVRES QUI LUI ONT APPARTENU

PAR

M. LE ROUX DE LINCY

Secrétaire de la Société des Bibliophiles français

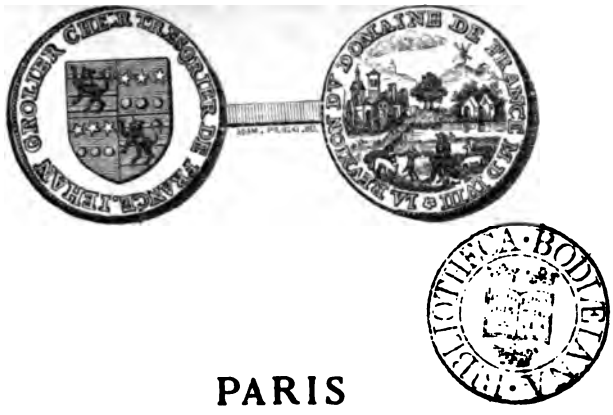

PARIS

L. POTIER, LIBRAIRE

QUAI MALAQUAIS, 9

—

MDCCCLXVI

A

A tous

LES BIBLIOPHILES FRANÇAIS

Cet ouvrage est dédié

Par leur dévoué Confrère

LE ROUX DE LINCY

Pour ne citer qu'un des traits les plus saillants, deux de ces pièces m'ont fixé sur la nature et l'issue du procès criminel intenté au trésorier des finances, procès dont parle J.-A. de Thou dans la notice qu'il consacre à ce bibliophile [1].

Quant aux lettres françaises assez nombreuses écrites par Grolier, soit au consulat de Lyon, soit au grand maître de France, le maréchal de Montmorency, soit à l'élu Bertereau, secrétaire du maréchal, elles proviennent de deux dépôts différents, mais qui ont l'un et l'autre une égale authenticité. Les lettres écrites par Grolier à Lyon ont été trouvées aux archives particulières de cette ville; j'en dois l'indication à M. Péricaud, bien connu pour ses travaux historiques et littéraires si justement estimés, et qui m'a donné aussi d'autres notes, dont j'ai pu tirer un grand secours. Ces lettres, curieuses non-seulement par le style, mais encore par les faits qu'elles contiennent, font connaître les rapports de Grolier avec les membres du consulat de Lyon, qui réclamèrent souvent son intervention en faveur de cette municipalité; elles prouvent que le trésorier des finances défendait les intérêts de sa ville natale avec indépendance et fermeté. Les lettres écrites au maréchal de Montmorency, ou à Bertereau son secrétaire, proviennent des archives de la maison de Condé; j'en dois la communication au possesseur

1. Voir plus loin cette notice, l. III, ch. 1er, p. 108.

actuel de ces archives, Mgr le duc d'Aumale, qui a bien voulu en faire faire la copie pour moi. Ces lettres contiennent des renseignements précieux : elles font voir Grolier dans ses rapports avec le grand maître de France, suffisant à peine aux affaires aussi nombreuses que variées qui lui étaient imposées par ses fonctions, et que son âge devait lui rendre pénibles. Il était chargé de plus par le maréchal de Montmorency de diriger les constructions du château de Chantilly, d'acheter et de surveiller la confection de meubles destinés à cette belle demeure. Plusieurs passages attestent chez l'éminent bibliophile un goût pur et des connaissances artistiques très-étendues. Les deux lettres latines écrites par Grolier, la première à Beatus Rhenanus, la seconde à François d'Azola, sont d'un humaniste distingué ; et l'on reconnaît un bibliophile dans celle qui est adressée à François d'Azola. L'original fait partie des archives du Vatican, et m'a été signalé par mon collègue de la bibliothèque de l'Arsenal, M. Paul Lacroix, à qui je suis redevable de plusieurs autres indications précieuses. M. Léon Curmer, éditeur bien connu du *Livre d'Heures d'Anne de Bretagne*, des *Évangiles* et d'autres ouvrages illustrés remarquables, a bien voulu prendre pour moi copie de cette lettre.

Les livres imprimés auxquels j'ai eu recours sont nombreux. Je signalerai d'abord ceux qui ont été dédiés à Grolier, soit par les Aldes, soit par des sa-

vants dont le trésorier des finances avait encouragé les travaux.

Plusieurs de ces dédicaces, que j'ai reproduites dans mes pièces justificatives, m'ont fait connaître des particularités de la vie de Grolier intéressantes et jusqu'à présent ignorées. J'ai trouvé dans la dédicace du *Térence* de 1521 la preuve que les Aldes ont eu recours plusieurs fois à la bourse du trésorier et que celle-ci leur a toujours été ouverte.

Je mentionnerai ensuite les catalogues de livres rédigés depuis l'année 1676, époque où fut vendue à Paris la bibliothèque de Grolier, dispersée bientôt dans tous les pays de l'Europe. J'ai dû rechercher dans ces catalogues l'indication des ouvrages à la reliure de Grolier. Les libraires intelligents et instruits qui les rédigeaient, tels que Gabriel Martin, Barrois et quelques autres, ne manquaient pas de signaler ces volumes, malheureusement sans les décrire, par ces mots : *Exemplar Grolierii*. Mais aussi d'autres libraires ne prenaient pas cette peine : voilà pourquoi un grand nombre de volumes à la reliure de Grolier ont échappé aux recherches. Par exemple, le catalogue Soubise, dressé à la hâte en 1788 par le libraire Leclerc, ne donne aucune indication d'ouvrages provenant de Grolier ; cependant cette riche collection, dans laquelle était venue se fondre en 1704 la bibliothèque de J.-A. de Thou, renfermait huit volumes, et des plus beaux, à la reliure de Grolier. Si j'ai pu le constater, c'est que j'ai

eu entre les mains l'exemplaire du catalogue Soubise qui appartenait à Renouard[1], exemplaire interfolié de papier blanc, sur lequel étaient marqués la condition des volumes, les provenances et les prix. J'ai pu aussi consulter d'autres catalogues importants enrichis de notes manuscrites qui m'ont été communiquées par M. Julien, libraire, possesseur d'une riche collection en ce genre.

Le libraire Jean Neaulme publia en 1763 le Catalogue d'une nombreuse collection de livres rares et curieux[2], dont il annonçait la vente à Berlin pour l'année suivante. J'y ai trouvé l'indication de quelques volumes à la reliure de Grolier, entre autres des trois volumes du Monstrelet de Vérard, sur vélin, qui seraient payés, si on les mettait en vente aujourd'hui, un prix considérable. A la page 172 de la cinquième partie de ce catalogue, on trouve le titre d'un manuscrit que le ré-

1. Catalogue des livres, imprimés et manuscrits, de la bibliothèque de feu Mgr le prince de Soubise, maréchal de France, etc. Paris, 1788, in-8°. J'ai eu connaissance de deux exemplaires de ce catalogue interfoliés de papier blanc, remplis de notes manuscrites qui indiquaient non-seulement le prix qu'avait été vendu chaque numéro, mais encore donnaient la description des reliures et une foule de renseignements bibliographiques omis par le rédacteur du catalogue. Le premier faisait partie de la bibliothèque de feu Marie-Jacques de Bure, bibliothèque vendue à Paris en 1848 (Paris, Victor Tilliard, 1848, in-8°. — N° 559). Le second appartenait au libraire bibliophile Renouard; il a été vendu, en 1854, à la vente de la bibliothèque laissée par cet amateur. C'est ce dernier exemplaire qui m'a servi de guide.

2. Voyez plus loin, p. 314, le titre complet de ce catalogue.

dacteur très-inexpérimenté prétend avoir fait partie du cabinet de Grolier. Voici ce titre en entier : « Sommaire des *Grandes Annales et Croniques* « *d'Angleterre*, depuis le regne de Brutus (qui fut « en l'an du monde 855, selon la progression des « temps et années) jusques en l'an de N.-S. J.-C. « 1566. Ensemble les choses plus célèbres et mé- « morables qui sont arrivées ès memes tems aux « royaumes d'Irlande, d'Ecosse, Galles, Dane- « marc et autres Régions septentrionales, avec un « Recueil de plusieurs ordonnances et décrets faits « et constitués par les papes de Rome, et par eux « laissés à l'Eglise romaine. Le tout extrait de plu- « sieurs auteurs Anglois et Ecossois tant anciens « que modernes, et nouvellement mis en Langue « Françoise. Plus se trouveront à la fin de ce vo- « lume certaines Annotations contenant l'exposition « de plusieurs mots difficiles à entendre, avec une « Table fort ample sur les principales matières trai- « tées en ce volume. Achevé d'être écrit et mis au « net le 21 jour d'avril 1567 (*sic*) et commencé à « transcrire le mercredi 23 jour de septembre 1670 « (*sic*) m'ayant été prêté par (un) ami de Calais La « Mote Laubri.

« Manuscrit in-folio de 823 pages, sans la table « des matières, écrites d'un caractère fort lisible. « Reliure du cabinet de Groslier, en maroquin « doré, sur la tranche et sur le plat. 30 fl. »

Il y a dans ces trois dates, 1566, 1567 et 1670,

erreurs évidentes. Si ce manuscrit a été copié en 1567, il ne peut avoir fait partie du cabinet de Grolier, mort en 1565. Pour que l'attribution du catalogue soit exacte, il faut lire 1506 et 1507, ce que le genre d'ouvrage traité dans ce manuscrit me porte à supposer. Dans le doute, je n'ai pas voulu compter ce volume curieux au nombre des Grolier; je n'ai pas voulu non plus le passer sous silence.

Divers ouvrages de bibliographie très-estimés, et avec raison, m'ont été d'un trop grand secours pour que je ne les mentionne pas ici séparément. Ce sont les *Catalogues des livres imprimés sur vélin*, par Van Praet; *les Annales de l'imprimerie des Aldes*, par Renouard; *le Manuel du Libraire et de l'Amateur de livres*, par M. Brunet.

Deux ouvrages de format différent, dus l'un et l'autre à Van Praët, portent le titre de *Catalogue des livres imprimés sur vélin*. Le plus récent de ces ouvrages, imprimé de 1822 à 1828, forme en tout neuf volumes in-8°. On y trouve la description des livres imprimés sur vélin qui font partie soit de la Bibliothèque impériale à Paris, soit des autres bibliothèques publiques ou particulières[1]. J'ai trouvé quelques indications dans cet ouvrage.

Dès l'année 1805, Van Praët avait entrepris à peu

1. Catalogue des livres imprimés sur vélin de la Bibliothèque du roi à Paris. De Bure, 1822-28, 6 tomes en 5 vol. in-8°. — Catalogue des livres imprimés sur vélin qui se trouvent dans des bibliothèques tant publiques que particulières. Paris, De Bure, 1824-1828, 4 vol. in-8°.

près le même travail, et, de 1813 à 1817, il en avait publié le premier volume, de format grand in-folio[1]. Il voulait décrire tous les livres imprimés sur vélin depuis 1457 jusqu'en 1472. Les événements de 1814-1815 l'empêchèrent de continuer la publication de cet immense travail; on doit le regretter d'autant plus que l'auteur joignait aux différents articles de ce catalogue des notices curieuses sur les éditions des ouvrages principaux, sur les bibliothèques anciennes et sur les amateurs de livres. Dans ce premier volume on trouve une note sur la bibliothèque de Mathias Corvin, des détails sur l'imprimerie de Gutenberg et sur celle de Mentelin, des vers inédits de Baïf, la description d'anciennes reliures faites de 1467 à 1470, et enfin, page 118, des notices sur *Grolier, Thomas Maïoli, Marc-Lauwrins,* et sur les reliures de leurs livres. Je dois à ces notices des renseignements curieux.

Dans la troisième édition de ses *Annales de l'imprimerie des Aldes,* publiée en 1834[2], le libraire Antoine-Auguste Renouard, dont les connaissances bibliographiques étaient fort étendues, a parlé si fréquemment de Grolier, des livres qui lui ont été

---

1. Catalogue des livres imprimés sur vélin, avec date, depuis 1457 jusqu'en 1472. Paris, De Bure frères, 1813, 2 part. en 1 vol. grand in-folio de 544 pp., non compris les titres ni les pages (1 à 26) placées entre les pp. 20 et 21. Voyez la description de ce catalogue curieux dans le *Manuel du Libraire* de M. Brunet, au mot VAN PRAET.

2. Voir le titre de cet ouvrage, part. III, p. 316.

dédiés et de ceux qui lui ont appartenu, que j'ai dépouillé son ouvrage à deux époques différentes, en y relevant toujours des observations curieuses. Renouard ne fut pas seulement libraire et bibliographe, il fut encore très-ardent bibliophile, et laissa, quand il mourut en 1854, une splendide bibliothèque, en outre de celle qu'il avait vendue à Londres, et des ventes partielles qu'il ne cessa jamais de faire. On verra plus loin qu'il faut le compter au nombre des possesseurs modernes les plus intelligents de livres à la reliure de Grolier [1].

Quant au *Manuel du Libraire*, dont la cinquième édition vient d'être terminée récemment, aucun ouvrage de bibliographie n'est mieux connu ni plus justement estimé, je ne dirai pas seulement des libraires et des bibliophiles, mais encore de tous les érudits de l'Europe. Cet ouvrage, dont l'auteur a publié le premier essai en 1810 [2], n'a fait que gagner en étendue et en réputation, chaque fois qu'une édition nouvelle a été mise au jour. C'est un livre classique en son genre, un guide toujours sûr, où la science du bibliographe est rarement en défaut. Je devais l'étudier avec un soin d'autant plus grand que presque tous les ouvrages de la bibliothèque de Grolier y sont indiqués. De plus,

---

1. Voyez livre III, chap. 4, p. 166.

2. La cinquième édition en six volumes in-8° a paru dernièrement chez Firmin Didot. C'est l'édition que j'ai toujours suivie et citée.

M. Brunet a joint au titre complet de ces ouvrages des renseignements et des observations qui m'ont été d'une grande utilité. Je dois encore à l'obligeance de M. Brunet, que j'ai pu questionner à plusieurs reprises, des explications précieuses que le respectable bibliographe-bibliophile a bien voulu me donner.

§ II

Mon travail est divisé en quatre parties bien distinctes : la première est consacrée à la vie publique et privée de Grolier; la seconde contient le catalogue alphabétique des ouvrages provenant de la bibliothèque du célèbre amateur qui sont maintenant épars dans les collections publiques ou particulières; la troisième, une nomenclature alphabétique des bibliothèques anciennes ou modernes, publiques et particulières, dans lesquelles se trouvaient ou se trouvent encore des volumes de Grolier; enfin la quatrième partie se compose des pièces manuscrites ou imprimées servant de preuves à mon travail.

La première partie, consacrée à la vie de Grolier, est divisée en trois livres coupés en plusieurs chapitres et dont je renvoie le détail à la table générale. Quant aux faits principaux, voici com-

ment je les ai classés. J'ai réuni dans le premier livre tout ce que j'ai pu connaître de faits relatifs à Grolier et aux principaux personnages de sa famille, ainsi que tout ce qui traite des fonctions publiques importantes qu'il a exercées.

Dans le second livre, j'ai parlé de ses rapports avec les savants, les artistes, les imprimeurs, avec les Aldes principalement, dont il a été le protecteur et le soutien; j'ai recherché quels genres d'ouvrages renfermait la bibliothèque qu'il a laissée; j'ai décrit les reliures remarquables qu'il a fait exécuter; j'ai signalé les armoiries et les devises dont ces reliures sont ornées; j'ai tâché de reconnaître dans quel pays, par quels artistes ces reliures avaient pu être exécutées.

Dans le troisième livre, après avoir reproduit quelques fragments d'ouvrages anciens consacrés à la bibliothèque de Grolier, j'ai fait connaître quel avait été le sort de cette bibliothèque depuis la mort de Grolier jusqu'à nos jours; j'ai donné plusieurs notices sur les principaux amateurs français ou étrangers qui ont recherché les volumes à la reliure de Grolier, et j'ai indiqué les collections publiques de Paris, de la France ou de l'étranger qui possédaient quelques-uns de ces livres; enfin, j'ai terminé par des indications sur le prix vénal que ces livres avaient autrefois, et sur la valeur considérable qu'ils ont atteinte de nos jours.

A propos des notices biographiques assez courtes

répandues dans cette partie de mon travail, je dois observer que je n'ai pas eu le dessein de faire connaître d'une manière définitive la vie et la bibliothèque des amateurs français ou étrangers dont j'ai parlé. J'ai voulu seulement compléter mes recherches sur Grolier.

La seconde partie est consacrée au catalogue alphabétique des livres provenant de Grolier, que j'ai pu découvrir soit dans les collections publiques et particulières, soit dans les catalogues imprimés postérieurs à la vente de 1676. Les ouvrages rangés suivant l'ordre alphabétique des noms d'auteurs sont numérotés volume par volume; les titres copiés sur les volumes que j'ai vus sont entiers, les titres copiés sur des catalogues sont tels que je les ai trouvés. Les descriptions de reliures sont données quand elles présentent quelques particularités; sans quoi, les mots AVEC TITRE, NOM, DEVISE, signifient que les volumes portent sur les plats le titre abrégé de l'ouvrage, le nom de Grolier, la devise ordinaire qu'il avait adoptée. J'ai eu soin de remarquer quand ce titre, ce nom, cette devise, ne sont pas à la place ordinaire, quand les reliures antérieures à Grolier ont été conservées par lui; enfin, j'ai fait connaître les différents propriétaires depuis Grolier jusqu'à nos jours.

La troisième partie, consacrée à l'indication des bibliothèques dans lesquelles se trouvaient, ou bien se trouvent encore, des volumes provenant de

Grolier, sera consultée avec fruit par le plus grand nombre de mes lecteurs. Ils y trouveront le titre des catalogues les plus estimés rédigés aux deux derniers siècles. Ils y trouveront aussi le nom de tous ceux qui ont possédé un ou plusieurs *Grolier*, ne fût-ce que pendant peu de jours.

Telles sont les grandes divisions du travail dans lequel j'ai eu pour but de faire connaître la vie et la bibliothèque d'un des hommes les plus éclairés du XVIe siècle, qui a, pendant toute sa vie, exercé des fonctions considérables; qui, de plus, doit être compté au nombre des protecteurs de la littérature latine, aussi bien que parmi les grands bibliophiles de son époque; je dis les *grands bibliophiles*, car ce serait une erreur que de considérer Jean Grolier, amateur de beaux livres, de médailles antiques, d'objets d'art de toutes sortes, comme un homme exceptionnel au XVIe siècle : à cette époque, il y avait déjà longtemps que le goût des reliques du temps passé était répandu en France. Grolier ne faisait que suivre les errements tracés par des personnes dont un grand nombre même lui était supérieur par la naissance, par le rang et même par la fortune. Qu'il me soit permis, dans une énumération rapide, de signaler les noms des Français illustres qui lui ont montré l'exemple.

§ III

La passion des livres ne saurait être considérée comme un des résultats de notre civilisation moderne : en France comme en Angleterre, en Italie comme en Allemagne, enfin dans les différents pays de l'Europe, il s'est trouvé presque à toutes les époques des hommes éminents qui ont consacré leur veilles et une partie de leur fortune à se former une bibliothèque. Rois, princes, seigneurs, religieux ou abbés, prélats ou simples prêtres, savants, magistrats, financiers même, tous ont rivalisé sous ce rapport et méritent d'être cités. Dans l'énumération qui va suivre je ne parle que de la France, et j'ai pour but de démontrer que dans notre pays la plupart des hommes qui ont porté de grands noms, exercé des fonctions considérables, acquis de grandes fortunes, ont aimé les livres, et souvent avec passion. Ce n'est pas seulement à partir du XVIe siècle, quand les produits de l'art typographique sont devenus nombreux, qu'il en a été ainsi : à des époques bien antérieures, mais principalement depuis le XIIIe siècle, on a des preuves qu'il a existé des bibliothèques, et en assez grand nombre pour que l'on puisse faire un choix entre les exemples bons à citer.

A commencer par les rois qui ont gouverné la France et par les princes de leur famille, il est bon d'observer que depuis le VIIIe siècle presque tous les rois qui ont été grands et ont laissé un nom célèbre dans l'histoire ont aimé les livres; tels sont Charlemagne, Philippe-Auguste, saint Louis, Charles V. Quant aux Valois, qui ont régné sur la France plus de deux siècles et demi (de 1328 à 1589), si l'on peut reprocher à plusieurs princes de cette race de grandes fautes et même des crimes, il est juste de reconnaître en eux un goût très-vif pour les arts et les lettres; tous ont été bibliophiles : je nommerai le roi Jean, son fils Charles V, qu'il faut mettre au premier rang; après eux viennent Charles VIII et Louis XII; François Ier et son fils Henri II ont imité leur exemple, s'ils ne l'ont pas surpassé; enfin les fils et successeurs de Henri II, Charles IX et Henri III, ne sont pas inférieurs à cet égard à leurs devanciers [1].

Quant aux princes de la famille royale, aux descendants de saint Louis ou de ses fils, devenus les grands feudataires de la Couronne, on peut citer parmi eux un assez grand nombre d'hommes éclai-

1. Je ne saurais indiquer ici les ouvrages anciens et modernes relatifs aux bibliothèques particulières possédées par les rois et les reines de France, collections qui presque toutes font maintenant partie de notre grande Bibliothèque impériale à Paris. Je dirai seulement que ces ouvrages sont aussi nombreux qu'importants, et même que chaque jour il en paraît de nouveaux sur ce sujet.

rés, très-amateurs des beaux livres et zélés protecteurs de ceux qui les composaient. Au premier rang je placerai les frères de Charles V, Louis duc d'Anjou, Jean duc de Berry, et Philippe le Hardi duc de Bourgogne, les deux Louis duc d'Orléans et de Bourbon; tous montrèrent aussi beaucoup d'ardeur pour leurs bibliothèques, et cet exemple a été suivi par leurs successeurs, entre lesquels il faut citer Charles d'Orléans, qui compte au premier rang des poëtes français du XVe siècle. Les trois successeurs de Philippe le Hardi méritent également une mention, et la bibliothèque des ducs de Bourgogne, bien diminuée par le temps et les révolutions, conservée maintenant à Bruxelles, est encore considérée avec raison comme l'un des plus riches dépôts de manuscrits de l'Europe[1].

---

1. Mémoire historique sur la Bibliothèque dite de Bourgogne, présentement Bibliothèque publique de Bruxelles, par M. de Laserna Santander, etc. Bruxelles, 1809, in-8°.

Catalogue d'une partie des livres composant l'ancienne Bibliothèque des ducs de Bourgogne de la dernière race, d'après les inventaires de leurs meubles au XVe siècle; précédé d'une lettre à M. C. N. Amanton sur le goût que ces princes ont toujours manifesté pour les lettres; par G. Peignot. Paris, 1830, in-8°.

Catalogue d'une partie des livres composant la Bibliothèque des ducs de Bourgogne au XVe siècle. Seconde édition, revue et augmentée du Catalogue de la Bibliothèque des Dominicains de Dijon, rédigé en 1307, avec détails historiques, philologiques et bibliographiques, par G. Peignot. Dijon, 1840, in-8°.

Bibliothèque protypographique ou Librairies des fils du roi Jean, Charles V, Jean de Berri, Philippe de Bourgogne et les siens (par Barrois). Paris. 1830, in-4°.

Je dois citer encore parmi les grands feudataires de la Couronne, les ducs de Bretagne, les comtes de Foix, d'Armagnac, et de Nemours.

Les rois de France, les princes de leur famille et les grands feudataires de la Couronne ne sont pas les seuls personnages de l'époque féodale et de la Renaissance qui doivent être placés parmi les anciens bibliophiles; il faut encore y joindre plusieurs seigneurs de la même époque. L'on conserve dans les bibliothèques publiques ou particulières, principalement à la Bibliothèque impériale de Paris, beaucoup de manuscrits provenant des comtes d'Urfé, des seigneurs de la Gruthuyse, du sire de Graville et des princes de la maison de Guise. Pour la beauté des miniatures, la perfection de la calligraphie et la richesse de la reliure, ces collections ne le cèdent en rien à celles qui ont été formées par les princes de nos maisons royales de France[1].

Je dois signaler encore l'ouvrage important dont M. le comte de Laborde n'a encore publié que les preuves, en voici le titre : *Les Ducs de Bourgogne*, études sur les lettres, les arts et l'industrie pendant le XVe siècle et plus particulièrement dans les Pays-Bas et le duché de Bourgogne, par le comte de Laborde, Paris, 1849, in-8° 3 vol.

1. Sur la bibliothèque de la Gruthuyse et sur toutes les collections formées par les princes de la maison de France, par les grands feudataires de la Couronne, et par quelques autres seigneurs de la même époque, voyez :

1° Recherches sur Louis de Bruges, seigneur de Gruthuyse, suivies de la notice des manuscrits qui lui ont appartenu et dont la plus grande partie se conserve à la Bibliothèque du Roi (par Van Praet), Paris, 1831, in-8°.

2° Les manuscrits français de la Bibliothèque du Roi, leur histoire et

On a beaucoup parlé de l'ignorance et de la brutalité des seigneurs de cette époque ; on a prétendu que la plupart d'entre eux étaient forcés de mettre une croix à côté de leurs noms au bas des actes qu'ils devaient signer, attendu qu'ils ne savaient pas écrire. Il y a dans ce dicton vulgaire une ignorance absolue de la vie privée de nos pères au moyen âge, ou beaucoup de mauvaise foi. La moindre discussion à cet égard m'entraînerait trop loin; je dirai seulement que pour tous ceux qui ont vu et admiré le nombre encore considérable de beaux manuscrits composés pour l'usage particulier, souvent pour l'éducation des grands seigneurs de cette époque, cette ignorance grossière tant reprochée est un fait inadmissible.

Si j'avais dû suivre dans cette énumération un ordre chronologique rigoureux, j'aurais accordé le premier rang aux membres du clergé, principalement aux réguliers. C'est aujourd'hui une vérité presque incontestée que dans tous les grands mo-

---

celle des textes allemands, anglais, hollandais, italiens, espagnols de la même collection, par M. P. Paris, Paris, 1836-1848, in-8°, 7 vol.

3° La bibliothèque de Charles d'Orléans à son château de Blois, en 1427. publié pour la première fois, d'après l'inventaire original, par Le Roux de Lincy, Paris, 1843, in-8°. — Catalogue de la bibliothèque des ducs de Bourbon, en 1507 et 1523, précédé d'une Notice sur les anciens seigneurs de ce nom, par Le Roux de Lincy, Paris, 1850, in-8°. — J'ai publié le premier de ces opuscules dans la Bibliothèque de l'École des Chartes (T. V, p. 59), le second dans les Mélanges de la Société des Bibliophiles françois. — Année 1850.

Je dois citer encore parmi les grands feudataires de la Couronne, les ducs de Bretagne, les comtes de Foix, d'Armagnac, et de Nemours.

Les rois de France, les princes de leur famille et les grands feudataires de la Couronne ne sont pas les seuls personnages de l'époque féodale et de la Renaissance qui doivent être placés parmi les anciens bibliophiles; il faut encore y joindre plusieurs seigneurs de la même époque. L'on conserve dans les bibliothèques publiques ou particulières, principalement à la Bibliothèque impériale de Paris, beaucoup de manuscrits provenant des comtes d'Urfé, des seigneurs de la Gruthuyse, du sire de Graville et des princes de la maison de Guise. Pour la beauté des miniatures, la perfection de la calligraphie et la richesse de la reliure, ces collections ne le cèdent en rien à celles qui ont été formées par les princes de nos maisons royales de France[1].

On a beaucoup parlé de l'ignorance et de la brutalité des seigneurs de cette époque ; on a prétendu que la plupart d'entre eux étaient forcés de mettre une croix à côté de leurs noms au bas des actes qu'ils devaient signer, attendu qu'ils ne savaient pas écrire. Il y a dans ce dicton vulgaire une ignorance absolue de la vie privée de nos pères au moyen âge, ou beaucoup de mauvaise foi. La moindre discussion à cet égard m'entraînerait trop loin; je dirai seulement que pour tous ceux qui ont vu et admiré le nombre encore considérable de beaux manuscrits composés pour l'usage particulier, souvent pour l'éducation des grands seigneurs de cette époque, cette ignorance grossière tant reprochée est un fait inadmissible.

Si j'avais dû suivre dans cette énumération un ordre chronologique rigoureux, j'aurais accordé le premier rang aux membres du clergé, principalement aux réguliers. C'est aujourd'hui une vérité presque incontestée que dans tous les grands mo-

---

celle des textes allemands, anglais, hollandais, italiens, espagnols de la même collection, par M. P. Paris, Paris, 1836-1848, in-8°, 7 vol.

3° La bibliothèque de Charles d'Orléans à son château de Blois, en 1427. publié pour la première fois, d'après l'inventaire original, par Le Roux de Lincy, Paris, 1843, in-8°. — Catalogue de la bibliothèque des ducs de Bourbon, en 1507 et 1523, précédé d'une Notice sur les anciens seigneurs de ce nom, par Le Roux de Lincy, Paris, 1850, in-8°. — J'ai publié le premier de ces opuscules dans la Bibliothèque de l'École des Chartes (T. V, p. 59), le second dans les Mélanges de la Société des Bibliophiles françois. Année 1850.

nastères de l'Europe, principalement en France et en Italie, une place importante a toujours été réservée à la bibliothèque, et que l'amour des livres n'a jamais cessé d'y régner. On a cité, je le sais, plusieurs exemples du contraire : on a parlé de collections nombreuses couvertes de poussière, abandonnées à la destruction et à la vermine, ou bien encore de manuscrits à miniatures découpées pour servir à un commerce de petites images. Ce sont là des faits isolés, dont les plus graves, c'est-à-dire l'abandon des manuscrits, se rapportent aux époques de guerre et de révolutions, principalement à celles du XVIe siècle. Le plus ordinairement, un certain nombre de frères étaient sans cesse occupés à la copie des ouvrages sacrés et profanes, et l'on pourrait facilement dresser parmi ces solitaires une liste assez longue de bibliophiles. Entre les abbés chargés de leur direction, un des plus anciens qui mérite d'être cité est *Servatus Lupus* (Loup, abbé de Ferrière), mort après 862, qui prit une part assez grande aux affaires politiques de son temps, et fut un des principaux conseillers du fils de Charlemagne, Louis le Débonnaire. Mais ce qui le recommande principalement à nos yeux, c'est l'amour très-vif qu'il avait pour les livres, et surtout pour les auteurs classiques de l'antiquité : les œuvres de Virgile, de Cicéron et de plusieurs autres classiques latins étaient pour lui les objets d'une admiration des plus grandes et d'une

étude continuelle, comme le prouvent les lettres qu'il nous a laissées[1].

Entre les abbayes d'ordres différents situées dans les provinces qui composent aujourd'hui la France, j'en pourrais citer un grand nombre qui, du Xe au XVIe siècle, ont possédé des bibliothèques considérables pour ce temps-là, telles que Saint-Benoît-sur-Loire, Cluny, Saint-Victor de Marseille, etc. Je dirai seulement, pour abréger, que les principales villes de France qui ont hérité de ces établissements religieux à la révolution de 1789 leur doivent la plus grande partie des richesses qu'elles possèdent[2].

Sous ce rapport la ville de Paris doit être spécialement signalée; elle a toujours renfermé depuis une époque très-reculée des églises, des abbayes, des collégiales dotées de bibliothèques nombreuses et remarquables; je me contenterai de citer la bibliothèque de l'église métropolitaine, appartenant

---

1. Beati Lupi Ferariensis Opera. Parisiis, 1664, in-8°.

2. Voir à ce sujet :

1° G. Montfaucon. — Bibliotheca Bibliothecarum Manuscriptorum nova, etc. Parisiis, 1639, in-fol. 2 vol.

2° G. Haenel. — Catalogi librorum manuscriptorum qui in bibliothecis Galliæ, Helvetiæ, Belgii, Britanniæ, M., Hispaniæ, Litutaniæ asservantur. Lipsiæ, 1830, in-4°.

3° Catalogue général des Manuscrits des Bibliothèques publiques des Départements, publié sous les auspices du Ministre de l'Instruction publique. Paris, 1849-1861, in-4°, 3 vol.

au chapitre de Notre-Dame, celle de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, et enfin celle de Saint-Victor[1].

Cette dernière était si célèbre au XVIe siècle, si riche en ouvrages de théologie, que Rabelais y envoie son héros pour achever son éducation; il en profite pour donner carrière à son esprit facétieux et satirique en citant des titres de livres inventés à plaisir[2]. Je dois encore signaler ici les bibliothèques assez nombreuses qui dépendaient des établissements de l'Université de Paris, entre autres celle de la fameuse maison de Sorbonne, dont le fonds de manuscrits est une des richesses de notre Bibliothèque impériale, et qui à la fin du XIIIe siècle dépassait le nombre de mille volumes. On peut citer plusieurs colléges, ceux de Cholet, de Le Moine et Gervais, que leurs fondateurs avaient dotés de bibliothèques plus ou moins considérables. Les ouvrages de théologie, de philosophie scolastique, écrits en langue latine, composaient, à vrai dire, la majeure partie de

---

1. Les bibliothèques anciennes des églises et anciens monastères de Paris ont donné lieu à des ouvrages nombreux et importants; entre les plus modernes, je citerai les deux suivants : *Recherches sur la bibliothèque publique de l'église Notre-Dame de Paris au XVe siècle*, d'après des documents inédits, par Alfred Franklin. Paris, 1863, p. in-8°. — *Histoire de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor à Paris*, d'après des documents inédits, par le même. Paris, 1865, p. in-8°. — M. Franklin a entrepris sur les autres bibliothèques de Paris, particulièrement sur les bibliothèques qui existaient avant 1789, une série d'ouvrages et de notices qu'on ne saurait trop l'encourager à continuer. Voyez le *Bulletin du Bouquiniste*, publié chez Aubry, et le *Bulletin du Bibliophile*, publié chez Techener.

2. Pantagruel, livre II, chap. VII.

ces collections, mais on y trouvait aussi un grand nombre de livres profanes écrits en latin ou en français. Les écrivains classiques de la littérature latine s'y rencontraient presque tous, et c'est avec raison que le savant auteur du discours sur l'état des lettres en France au XIVe siècle a dit : « Ce mot, trop légè-
« rement employé, de renaissance des lettres, ne
« saurait s'appliquer aux lettres latines : elles n'ont
« point ressuscité, parce qu'elles n'étaient point
« mortes. Ceux qui ont dit que l'on ne connaissait,
« avant l'imprimerie, que très-peu d'auteurs an-
« ciens, et se sont amusés à en compter quatre-
« vingt-seize, n'ont pas bien compté. Les poëtes
« surtout, Virgile, Ovide, Lucain, sont allégués à
« tous moments. Les écrivains en prose sont moins
« lus : encore parmi les plus célèbres, nous ne
« voyons guère que Tacite qui paraisse oublié[1]. »

Quant aux ouvrages écrits en langue vulgaire, je lis dans le même discours qu'un doyen du chapitre de Langres, Jean de Saffre, légua en 1365 à la bibliothèque de ce chapitre quarante-cinq volumes qui se composaient des œuvres de Virgile, de Juvénal et de Sénèque, et d'une série des plus célèbres romans de chevalerie en vers et en prose[2].

Pour revenir à la ville de Paris, il est certain que

---

1. A. J. V. Leclerc. *Discours sur l'état des lettres au XIVe siècle*, éd. in-8°, tome Ier, p. 355.

2. *Discours, etc.*, p. 355.

depuis la fin du XIIIe siècle, peut-être même auparavant, il a existé dans ses murs une école de scribes, d'enlumineurs et même de relieurs qui avaient dans toute la France une réputation méritée. C'est à eux que s'adressaient pour enrichir leurs bibliothèques les rois, les grands seigneurs féodaux et les prélats, enfin les bibliophiles de toutes les conditions; voici un exemple que j'emprunte au discours déjà cité plusieurs fois :

« L'âge des manuscrits corrects fut déjà celui des « manuscrits splendides. On craignait pour les fils « de famille les dépenses où les entraînait la sé- « duction des enlumineurs parisiens. Odofrède le « jurisconsulte, qui aime à égayer ses commentaires « sur le droit, parle ainsi d'un étudiant passionné « pour les lettres historiées : le père donne à son fils « le choix d'aller étudier à Paris ou à Bologne, « avec cent livres par an. Le fils préfère Paris; et « là, il fait embabouiner *(babuinare)* ses manuscrits « de lettres d'or. Il se fait chausser de neuf tous les « samedis : il est ruiné[1]. »

---

1. *Discours, etc.*, p. 311.

Dans la *Description de la ville de Paris au XVe siècle* que j'ai publiée, en 1855, pour la première fois, description composée vers 1424, mais qui retrace l'état de la ville de Paris dans la dernière partie du XIVe siècle, il est dit que l'on comptait à Paris plus de soixante mille écrivains. C'est évidemment une exagération, mais elle prouve que cette classe était aussi nombreuse que renommée. Parmi les artistes de tous genres qui jouissaient d'une grande célébrité à Paris et en France, Guilbert de Metz cite : *Gobert le souverain escripvain, qui composa l'art d'escripre et de tailliar plumes;* Sicart,

Si je cherche entre les membres du clergé séculier français à des époques plus rapprochées de nous, je trouve des bibliophiles en si grand nombre que je ne puis que choisir parmi les plus illustres. Au XVe siècle, c'est Jean Gerson[1], c'est Laurent Bureau, le confesseur de Charles VIII et de Louis XII; c'est enfin le fameux cardinal d'Amboise, ministre favori de ces deux rois, que la bibliothèquee de Rouen s'honore d'avoir pour fondateur, et dont le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale possède de riches dépouilles[2]. Au XVIe siècle, je choisis

---

écrivain du roi Richard d'Angleterre; Guillemin, du grand maître de Rhodes; Grespy, du duc d'Orléans; Perrin, de l'empereur de Rome Sigismond. (*Description de la ville de Paris au XVe siècle*, par Guillebert de Metz, publiée pour la première fois, d'après le manuscrit unique, par M. Le Roux de Lincy. Paris, A. Aubry, 1855, pet. in-8°.)

1. J. V. Leclerc, *Discours sur l'état des lettres en France au XIVe siècle*, etc., Edition in-8°, p. 309 : « Gerson veut que les manuscrits soient relus sé-« rieusement et les fautes corrigées. Il veut surtout que l'on copie le plus « possible. Un ange disait à saint Augustin : *Tolle, lege.* Donnez-nous « donc des livres pour que nous puissions obéir à cette voix céleste.

« L'illustre apologiste de la lecture invite les universités, les monastères et « les églises collégiales et cathédrales à fonder des bibliothèques, et à faire « incessamment travailler, pour les augmenter, tous ceux qui dépendent « d'eux, soit en les dispensant de quelque charge, soit en leur assurant un « juste salaire. On reconnaît d'un bout à l'autre de son plaidoyer l'homme « qui parle pour les livres parce qu'il les connaît bien, car il ne se contente « pas de citer des proverbes français : « Besoin faict vielle trotter. » — « Les bons livres font les bons clercs. » Il cite encore, avec les textes sa-« crés, Cicéron, Horace et Virgile. »

2. M. Léopold Delisle, membre de l'Institut, mon confrère de l'École des Chartes, a lu il y a quelques années, à une séance générale de la Société de l'histoire de France, des *Recherches sur l'histoire de la bibliothèque du cardinal d'Amboise* qui ont vivement captivé l'assemblée. Voyez *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, années 1861-1862, p. 99.

parmi les contemporains de Grolier : je puis nommer quatre cardinaux célèbres à plusieurs titres, le cardinal de Granvelle, le cardinal Duperron, les cardinaux de Bourbon et de Tournon, qui l'un comme l'autre ont légué aux Jésuites les riches bibliothèques qu'ils avaient amassées. Enfin, si je voulais suivre dans tous les rangs du clergé français depuis l'évêque jusqu'au simple prêtre, je pourrais facilement recueillir, à partir du XIIIe siècle jusqu'à la fin du XVIe, plusieurs noms dignes de figurer parmi les bibliophiles ; j'en signalerai un seul, celui de Jacques-Juvénal des Ursins, fils du prévôt des marchands sous Charles VI, qui, après avoir été archidiacre de Paris, président de la Cour des comptes, archevêque de Reims, mourut prieur de Saint-Martin-des-Champs à Paris, en 1457.

On ne connaît qu'un seul des volumes qui lui ont appartenu : c'est un Missel in-folio sur vélin, orné de 140 grandes miniatures et de 3,222 lettres tournures, qui après avoir eu différentes fortunes fait partie maintenant de la bibliothèque de la ville de Paris[1].

---

1. Ce volume était la propriété de M. Masson de Saint-Amand, conseiller du roi en ses conseils en 1790, et préfet du département de l'Eure en l'an VIII ; il a été vendu à M. Debruge-Dumesnil (voir son catalogue en 1849). Lors de la vente de la collection de cet amateur, il a été acquis par le prince Soltikof, au prix de 10,000 fr. En 1860, M. Firmin Didot a payé ce même volume 36,000 fr. à la vente du cabinet du prince Soltikof, et l'a ensuite cédé à la Bibliothèque de la ville de Paris. (Voyez : *Missel de Jacques-Juvénal des Ursins*, cédé à la ville de Paris, le 3 mai 1861, par Ambroise-Firmin Didot, etc. etc. Paris, 1861, broch. in-8°.)

Un seul volume! me dira-t-on, c'est peu pour donner à celui qui l'a fait exécuter le titre de bibliophile. Mais je ne doute pas qu'on ne partage mon avis après avoir examiné ce chef-d'œuvre de peinture et de calligraphie.

Des membres de l'un et l'autre clergé à ceux de la magistrature la transition est naturelle, d'autant mieux que dans la composition des Cours suprêmes on trouvait souvent des ecclésiastiques. Je me contenterai de citer une seconde fois le cardinal d'Amboise, qui fut ministre d'État sous deux de nos rois; le médecin Adam Fumée, qui fut chancelier sous Louis XI, et le chancelier de L'Hospital. A partir de la fin du XIVe siècle, les bibliophiles sont devenus nombreux parmi les membres du Parlement de tous les degrés, présidents, conseillers, avocats ou procureurs; le goût des livres s'est perpétué par tradition, et, du temps de Grolier, il était général chez les membres des autres Cours souveraines, les Cours des comptes et des aides et des monnaies; il y faut joindre les maîtres des requêtes et les membres du grand Conseil.

Parmi les présidents du Parlement, j'en nommerai trois dont les noms sont illustres : Barnabé Brisson, Christophe et Jacques-Auguste de Thou, qui l'un et l'autre ont été amis et protecteurs et admirateurs de Grolier. Quant aux conseillers, une simple énumération serait beaucoup trop longue, même en s'arrêtant au XVIIe siècle. J'en veux si-

gnaler deux qui sont moins célèbres que Brisson dont je viens de parler, et qui méritent cependant une place entre les bibliophiles du XVIe siècle. Jean de Saint-André, chanoine de Notre-Dame, conseiller-clerc à la grand'chambre, et son père François de Saint-André, qui fut président à mortier et très-ami des livres. Le chanoine de Saint-André avait formé une bibliothèque importante, riche en manuscrits latins et grecs, dont Lacroix du Maine et le père Jacob ont fait l'éloge.

Les avocats au Parlement, bibliophiles des XVe et XVIe siècles, sont nombreux aussi ; citons seulement quelques illustres, tels que Budé, Brodeau, Claude Chrestien, François Pithou.

Entre les membres des autres Cours souveraines je dois encore recueillir le nom de Nicolas Chevalier, premier président à la Cour des aides à la fin du XVIe siècle, dont les livres étaient remarquables par leurs belles reliures, et qui possédait *plusieurs manuscrits bien rares couverts de velours*[1]. Je ne dois pas oublier non plus Claude Fauchet, président de la Cour des Monnaies, qui avait consacré tous ses soins à recueillir les manuscrits de nos vieux poëtes français, dont il a, comme chacun sait, écrit l'histoire.

Parmi les financiers qui ont vécu antérieurement

---

1. *Traité des plus belles bibliothèques publiques et particulières*, etc., etc., du P. Louis Jacob. Paris, 1644, in-8°, p. 529.

à Grolier, et dont les fonctions ont été à peu près les mêmes que celles du trésorier, je distingue un personnage remarquable du règne de Charles VII, qui fut, comme Grolier, ambassadeur et trésorier de France; il se nommait Étienne Chevalier; né à Melun vers 1410, mort en 1474, il fut un serviteur dévoué de Charles VII, lui resta fidèle même après sa mort, et prit soin de sa sépulture. Il fut aussi l'ami très-particulier d'Agnès Sorel, qui le nomma son exécuteur testamentaire avec Jacques Cœur. L'intelligence et la probité qu'il apporta dans ses fonctions le préservèrent d'une disgrâce qu'il devait craindre à l'avénement de Louis XI; mais ce roi, qui appréciait les hommes de mérite, lui conserva sa faveur, malgré la haine qu'il portait aux serviteurs dévoués de son père, et surtout aux amis de la belle Agnès. Étienne Chevalier fut un bibliophile des plus ardents : le petit nombre de manuscrits provenant de sa bibliothèque, parvenus jusqu'à nous, sont des chefs-d'œuvre de calligraphie et de peinture. Il protégea et fit travailler *Jean Fouquet*, longtemps ignoré, aujourd'hui célèbre, qui a peint le portrait de son bienfaiteur en regard de celui d'Agnès. Les débris du *Livre d'heures* que cet artiste avait exécuté pour Étienne Chevalier, au nombre de quarante-deux feuillets[1], sont bien certainement les plus belles mi-

1. Ces miniatures viennent d'être reproduites en fac-simile par la chro-

niatures de l'école française du XVe siècle. Dans les dernières années de sa vie, Étienne Chevalier s'était fait bâtir à Paris une grande maison, sise rue de la Verrerie. Elle était remplie de devises et d'allégories peintes à la louange de la belle Agnès. C'est là que furent conservés jusqu'au XVIIIe siècle les beaux manuscrits *bien rares, couverts de velours* d'Étienne Chevalier, par un de ses descendants, Nicolas Chevalier, président à la Cour des aides, dont je viens de parler plus haut.

Aux noms que j'ai cités je pourrais en joindre plusieurs autres qui appartiennent à des hommes remarquables attachés à la personne de nos rois du XVe au XVIe siècle, les Robertet, seigneurs d'Alluye[1], par exemple, dont plusieurs ont été secrétaires du roi, ambassadeurs, trésoriers de France, et aussi très-bibliophiles. ; les Gouffier, seigneurs de Boissy, dont le premier fut un des serviteurs les plus fidèles à Charles VII, et les plus utiles à Louis XI, dont le second fut choisi par Louis XII pour être gouverneur de François d'Angoulême,

---

molithographie dans l'œuvre complète de Jean Fouquet que publie en ce moment M. Curmer. Sur Étienne Chevalier on peut consulter l'*Histoire de Charles VII*, de M. Vallet de Viriville, et un article du même auteur dans la *Nouvelle Biographie générale* de M. Firmin Didot. Voyez aussi le *Recueil des Notices consacrées à Jehan Fouquet*, publié en appendice par M. Curmer dans son édition illustrée des *Evangiles*.

1. Voyez sur la famille des Robertet une série de notices curieuses, *Supplément de la Biographie universelle de Michaud*, tome 79 ; elles sont signées de M. Salaberry.

héritier du trône. Gouffier sut inspirer au jeune prince, qui devint François Ier, le goût des arts et des lettres qu'il avait au plus haut degré. C'était un grand amateur d'autographes, de portraits historiques aux trois crayons, et de livres manuscrits ou imprimés, qu'il faisait couvrir de belles reliures; j'en ai parlé plus loin à propos des reliures de Grolier[1].

Il ne faut pas être surpris que, parmi les savants et les lettrés du Moyen-Age et de la Renaissance, comme parmi ceux du XVe siècle, on puisse facilement recueillir beaucoup de noms de bibliophiles et même faire un choix de ces noms. Les livres, pour cette classe de la société, ne sont pas seulement des objets de luxe et de distraction passagère, comme pour les princes, les hommes de guerre, les financiers; ce sont encore des instruments de travail et de première nécessité : rien de plus simple que le besoin et l'usage fréquent qu'ils sont obligés d'en faire aient inspiré le goût et même la passion des livres à la plupart d'entre eux.

A cet égard, une mention toute spéciale est due aux médecins, qui depuis le XIVe siècle, et même auparavant, se sont montrés très-curieux des ouvrages composés par leurs prédécesseurs, et aussi des livres d'un autre genre. Ils ont généralement préféré le nombre à la condition, et une justice à rendre aux médecins bibliophiles, c'est qu'ils n'ont pas cédé

1. Voyez liv. II, chap. IV, de la Vie de Grolier, p. 100.

aux exigences de la bibliomanie. Entre les médecins français bibliophiles je donnerai la première place à Jacques de Pars, médecin de Charles VII, qui légua la belle collection qu'il avait formée à l'Ecole de médecine de Paris, école dont la splendeur était grande déjà depuis plusieurs siècles. La Faculté se montra très-jalouse de la conservation de sa bibliothèque, qui sous Louis XI était renommée par le nombre et l'importance des manuscrits qu'elle renfermait. L'on a cité plusieurs fois le fait du manuscrit contenant les œuvres de Rhasis, qui ne fut prêté à Louis XI que sous la caution de Jean de la Drièche, premier président de la Cour des comptes, et contre un gage composé d'une partie de la vaisselle d'or du roi et de cent écus d'argent monnayé[1]. Je nommerai aussi le chirurgien Rasse de Neus, qui florissait au milieu du XVIe siècle, très-ardent bibliophile, et dont je parle plus loin comme ayant été possesseur d'un très-beau livre à la reliure de Grolier (Voir p. 92).

Parmi les savants, les littérateurs, les poëtes d'une époque antérieure à Grolier, ou qui ont été ses contemporains, les bibliophiles abondent, et je me contenterai de rappeler ici plusieurs noms célèbres, dont quelques-uns ont été déjà signalés précé-

---

1. *De Antiquitate et Dignitate Scholæ Medicæ Parisiensis Panegyris*, etc., etc. *Auctore* Gabr. Naudæo, Paris. Phil. Lutetiæ Parisiorum, 1628, pet. in-8°, p. 63.

demment. Entre les savants et les lettrés, je citerai Robert Gaguin, P. Ramus, Guillaume Budé, Cl. Fauchet, Jacques-Auguste de Thou, Pithou, Sainte-Marthe, Du Puy; parmi les poëtes, Florent Chrétien, Passerat, Ronsard, Des Portes. Je terminerai par deux hommes plus célèbres encore, Rabelais et Montaigne. Tous ces hommes de science et de génie ont beaucoup aimé les livres : Montaigne parle souvent de ceux qu'il avait amassés, Rabelais ne les avait pas dédaignés, et le prince des bibliophiles de la fin du XVIe siècle, Jacques-Auguste de Thou, quand il fit peindre dans sa bibliothèque les portraits de tous les hommes remarquables amateurs de livres ses prédécesseurs, n'oublia pas le portrait du jovial curé de Meudon[1].

Malgré l'étendue de cette nomenclature, je ne veux pas la terminer sans parler des femmes françaises de tous les rangs qui depuis le XIIIe siècle environ jusqu'au XVIIe ont été bibliophiles. Ce goût pour les livres à un degré plus ou moins vif est un penchant si naturel chez les esprits délicats et cultivés, qu'on ne doit pas être surpris de le rencontrer chez un grand nombre de femmes; aussi, comme on va le voir, ce goût a été le partage des femmes fran-

1. A la page 531 du tome II du catalogue de la bibliothèque des de Thou, publié par Quesnel en 1679, on trouve une notice dont voici le titre : *Portraits de différentes grandeurs, peints par d'habiles maîtres, servants d'ornement au-dessus des tablettes de la Bibliothèque.* Le portrait de Rabelais est placé entre celui de Passerat et celui d'Alciat.

meurs-libraires tous deux célèbres, Ulrich Géring et Chevalier, dont j'ai eu l'occasion de parler à propos des reliures de Grolier (liv. II, chap. IV, p. 102).

On voit que j'ai eu raison de dire que Grolier n'est pas un homme exceptionnel en France au XVIe siècle; ce qui lui appartient en propre, c'est d'avoir su reconnaître ce qu'il y avait de bon chez ses devanciers, c'est d'en avoir fait un heureux mélange avec le goût des Italiens, et d'avoir su comprendre et honorer comme ils le méritent les grands écrivains de l'antiquité classique, en conservant leurs chefs-d'œuvre par des reliures solides, riches et d'une merveilleuse exécution.

§ IV

Si je suis le premier à mettre au jour un ouvrage d'une certaine étendue sur la vie de Grolier et sur sa bibliothèque, je ne suis pas le seul qui ait conçu le dessein d'un pareil travail. Sans parler de quelques notices dont la plus récente et la plus longue est due à M. Gustave Brunet, de Bordeaux[1], notice qui m'a été d'un grand secours, je dirai que dans

1. *Fantaisies bibliographiques*, par Gustave Brunet. Paris, 1864, in-12, p. 269. Notice sur la bibliothèque de Grolier.

ces dernières années plusieurs savants de Lyon avaient eu le projet de ce travail long et minutieux.

Je dois à M. Monfalcon, le savant conservateur de la bibliothèque de la ville de Lyon, des renseignements utiles de plus d'un genre, qui m'ont été très-profitables. Parmi ces renseignements, voici la note curieuse et singulière qui m'a été remise de sa part, note que je reproduis tout entière, sauf des noms qu'il est inutile de faire connaître.

« En 1856 la Bibliothèque de la ville de Lyon « était fréquentée très-assidûment par un jeune « homme d'environ trente ans, grand, maigre, « brun, très-poli et très-laborieux. C'était le fils « unique d'un conseiller à la Cour impériale d'une « ville du Midi, qui se nommait R... Il avait été « renvoyé du toit paternel et vivait d'une modeste « pension. Le jeune R... s'était pris d'une véritable « passion pour Grolier et pour ses livres. Il avait « résolu d'écrire sur ce sujet une monographie « qu'il voulait faire imprimer dans le format in-4°; « il visitait dans ce dessein toutes les villes où il « espérait trouver des renseignements. Lyon l'ar- « rêta pendant plus de huit mois. Il y fit une ample « moisson, et la Bibliothèque dont je suis le conser- « vateur, ajoute M. Monfalcon, lui fournit beaucoup « de documents sur la famille du célèbre biblio- « phile. La plupart lui vinrent d'un volumineux « recueil manuscrit intitulé : *Testamenta*. R... y « trouva le testament du père de Jean Grolier, et

« des pièces qui établissaient la parenté du trésorier avec Pernette du Guillet.

. . . . . .

« R. se croyait en mesure de reconstituer toute « la bibliothèque de Grolier à quelques centaines « de volumes près. Je n'ai pas lu ses documents, « mais *je les ai vus;* ils remplissaient une malle « assez grande.

« R. disparut tout à coup de la Bibliothèque de « Lyon; plusieurs mois s'écoulèrent. Je fis prendre « des renseignements à Lyon et à ..... J'appris « que ce jeune homme, de plus en plus mal avec « son père, s'était noyé volontairement dans le « Rhône, après avoir brûlé tous ses papiers et « manuscrits[1]. »

J'ai nommé plus haut quelques savants, archivistes ou bibliothécaires, qui ont bien voulu me communiquer des documents manuscrits et imprimés d'une grande importance pour moi, et dont je ne saurais trop les remercier. A ces noms bien connus j'en ajouterai deux autres qui ne le sont pas moins, ceux de mes amis Louis et Jules Quicherat; j'ai reçu d'eux des indications et d'excellents avis de plus d'un genre. M. Louis Quicherat, membre

---

1. « La monographie entreprise par le pauvre R..., » m'écrit encore M. Monfalcon, « aurait formé plusieurs volumes in-4° splendidement imprimés. Il n'avait pour tout moyen d'existence qu'un capital très-minime dont il destinait la moitié à payer les frais d'impression de son livre. »

de l'Institut, conservateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, et qui fut chargé longtemps de la direction du Cabinet des manuscrits et des livres rares de cette bibliothèque, a recherché et mis à ma disposition les beaux volumes à la reliure de Grolier qui font partie de cet établissement.

Je dois des remercîments particuliers à plusieurs personnes attachées à la Bibliothèque impériale de Paris, principalement à trois des conservateurs-administrateurs adjoints : M. O. Barbier, qui a bien voulu me donner, ou me faire parvenir, des renseignements nombreux sur la majeure partie des volumes à la reliure de Grolier soit de la Bibliothèque impériale, soit de quelques autres collections; à M. Ravenel, qui m'a remis le précieux manuscrit de *Virgile*, que j'ai examiné à loisir, et dont j'ai pu donner une description détaillée; enfin à M. Richard, qui m'a communiqué avec la meilleure grâce, les uns après les autres, tous les *Grolier* conservés à la Bibliothèque impériale. Je me suis attaché à les décrire avec un soin minutieux; j'ai pu signaler dans les reliures très-différentes de ces volumes plusieurs particularités qui ont complété mes recherches. M. Richard m'a aussi communiqué des notes qu'il avait recueillies sur la bibliothèque de Grolier.

M. P. Deschamps, connu par des travaux de bibliographie, surtout par un essai sur Cicéron, m'a

donné aussi des renseignements utiles que j'ai pu mettre à profit.

Je dois encore des remercîments collectifs aux amateurs de livres français ou étrangers, aux conservateurs et employés des bibliothèques publiques de Paris et des principales villes de France, qui tous ont bien voulu répondre aux demandes que je leur ai faites, en m'envoyant des notices souvent très-détaillées sur les livres à la reliure de Grolier qu'ils possédaient, ou qui étaient confiés à leur garde.

Je le déclare avec une grande reconnaissance, je n'ai trouvé partout qu'un accueil très-bienveillant et d'excellents avis qui m'ont été très-utiles. J'ai même reçu des communications obligeantes que je n'avais pas provoquées, et je considère à bon droit comme des collaborateurs excellents tous mes nombreux correspondants, qui retrouveront, dans le Catalogue par ordre alphabétique des livres de Grolier, la substance, et même assez souvent le texte entier, des notices qu'ils ont eu l'obligeance de m'adresser.

Les fac-simile qui décorent ce volume ont principalement pour but de rendre juges les lecteurs de la richesse et de l'élégance des reliures de Grolier, surtout quand le temps et les avaries qu'il cause n'avaient pas altéré cet ensemble harmonieux de l'or et des couleurs. M. Pilinski, bien connu déjà pour

son habileté en ce genre de travail, s'est appliqué à reproduire avec tout l'éclat que ces reliures devaient avoir en leur nouveauté, les trois modèles que j'ai choisis, de concert avec M. Potier mon éditeur. Deux de ces volumes font partie de la Bibliothèque impériale; le troisième appartient à la Bibliothèque de l'Arsenal. J'ai préféré choisir mes modèles dans les dépôts publics de Paris, afin qu'on puisse mieux juger de leur exactitude. Les *Grolier* qui font partie des collections particulières peuvent à chaque instant changer de possesseurs et même passer à l'étranger. Je n'en remercie pas moins les bibliophiles qui ont bien voulu mettre à ma disposition ceux qu'ils possèdent, particulièrement mon confrère de la Société des Bibliophiles, le toujours obligeant M. A. F. Didot.

Aux fac-simile des reliures j'ai joint un fac-simile de la belle écriture de Grolier. Celui que j'ai donné et qu'on peut lire en tête des pièces justificatives m'a été envoyé par mon regretté confrère des Bibliophiles Coste, de Lyon.

On trouvera aussi, en regard du titre, le fac-simile de la signature et de la devise si connue Io. GROLIERII ET AMICORUM, que le trésorier des finances a écrites, soit au commencement, soit à la fin des volumes qui lui ont appartenu; et aussi sur la même planche deux modèles des armoiries différentes que Grolier a portées avant et après son mariage. En regard du numéro 259 du catalogue

général (page 268), on trouvera la reproduction d'un emblème avec devise, adopté par Grolier dans une certaine circonstance de sa vie qui nous est restée inconnue, et dont j'ai parlé plus loin. (Voyez liv. II de la Vie de Grolier, page 86.)

Enfin, sur le titre même on peut voir la reproduction d'un jeton d'argent que le trésorier de France a fait frapper en 1550, afin de perpétuer la mémoire d'un des actes de son administration, *la réunion du domaine de la Couronne*, acte important, et dont probablement l'heureux résultat était dû à son zèle actif et éclairé. Un exemplaire de ce jeton, comme je l'ai dit plus loin (voir page 74) m'avait été communiqué par le président de la Société des Bibliophiles français, mon ami le baron Jérôme Pichon; il en existe un second exemplaire au cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale : le conservateur de ce cabinet, M. Chabouillet, mon confrère du comité des monuments historiques (section d'archéologie), a bien voulu le mettre à ma disposition; je me suis empressé de le faire reproduire, toujours par M. Pilinski.

Plusieurs renseignements précieux me sont parvenus pendant le cours de l'impression de mon travail, impression qui a duré toute l'année 1865; je les ai placés à la fin du volume, sous le titre d'*Additions et Corrections*. A mesure que les bonnes

feuilles m'étaient remises je ne tardais pas à m'apercevoir de plusieurs fautes qui m'ont échappé; mes lecteurs en trouveront encore d'autres que je n'ai pas vues et que je les prie de vouloir bien me signaler.

La publication de mon travail fera, je l'espère, retrouver un certain nombre de volumes à la reliure de Grolier, et je compte pouvoir d'ici à peu d'années publier un supplément, dans lequel les fautes et les lacunes signalées seront comprises. C'est pourquoi je conjure tous les bibliophiles, tous ceux qui s'intéressent à ce genre de recherches, de me continuer leur bienveillance et de faire parvenir les documents nouveaux qu'ils pourraient découvrir à M. Potier, mon éditeur.

Je ne veux pas terminer sans dire tout ce que je dois à ce dernier. Non-seulement il s'est chargé de publier mon ouvrage, mais encore il l'a revu avec le plus grand soin, et m'a fait des observations toujours excellentes; il a aussi relu les épreuves avec l'habileté d'un bibliographe distingué; enfin, sa part de collaboration est si grande que je ne saurais trop le remercier.

Thiais, 1er novembre 1865.

I

RECHERCHES

SUR

LA VIE ET LA BIBLIOTHÈQUE

DE

JEAN GROLIER

JEAN GROLIER

RECHERCHES

SUR

LA VIE ET LA BIBLIOTHÈQUE

DE

JEAN GROLIER

LIVRE PREMIER

CHAPITRE PREMIER

Origine de la famille des Grolier. — Étienne Grolier, père de Jean, attaché à la maison de Louis XII, devient trésorier de l'armée d'Italie et élu de la ville de Lyon. — Jean succède à son père dans cette double charge. — Il est nommé ambassadeur à la Cour de Rome. — Son fils naturel. — Son mariage. — Ses enfants. — Nommé trésorier des finances d'Outre-Seine et Yonne, puis trésorier de France. — Ses attributions. — Sa querelle avec Benvenuto Cellini. — Ses rapports avec le maréchal de Montmorency, grand-maître de France, et l'élu Bertereau, secrétaire du maréchal. — Procès en concussion qui lui est intenté par la Cour des comptes au Parlement; heureuse issue de ce procès jugé par Christophe de Thou. — Admonitions qu'il reçoit du Parlement pour l'entretien du Palais.

La famille des Grolier était originaire de Vérone; le premier de ses membres qui vint s'établir en France, au commencement du XIIIe siècle, fut Jérôme Grolier, dont les fils Etienne et Antoine prirent parti dans la guerre des Albigeois. Etienne de-

meura d'abord dans la petite ville d'Anse, près de Lyon; plusieurs de ses descendants, fixés ensuite à Lyon, y exercèrent des emplois dans les finances et des fonctions municipales[1].

Étienne Grolier, père de Jean, était un gentilhomme attaché à la maison de Louis duc d'Orléans, qui par la mort subite de Charles VIII devint roi de France en 1498, sous le nom de Louis XII.

Étienne Grolier, investi de la charge importante de trésorier du roi, fut envoyé dans le duché de Milan. Il avait épousé Antoinette Esbarde; de ce mariage il n'eut qu'un fils, Jean Grolier, né à Lyon en 1479.

Aux fonctions de trésorier du roi dans le duché de Milan Étienne Grolier joignait aussi celles d'*élu* de la ville de Lyon. Au mois de mars de l'année 1494, il rendait compte, en cette qualité, des dépenses faites pour l'entrée solennelle d'Anne de Bretagne à Lyon[2]. Dans notre ancienne monarchie, les fonctions d'*élu* consistaient à répartir entre les habitants d'une ville ou d'une province les tailles et autres impositions qui devaient être payées soit au souverain, soit à la municipalité. Ceux qui en étaient investis formaient un tribunal, et jugeaient les contestations auxquelles cette répartition donnait souvent lieu; de plus, ils veillaient au recouvrement de

---

1. *Recherches pour servir à l'histoire de Lyon, ou les Lyonnois dignes de mémoire;* Lyon, 1757, in-12, 2 vol. (par l'abbé Pernetti). T. Ier, p. 322. Voyez, sur la famille des Grolier, le grand *Dictionnaire* de Moreri, au mot GROLLIER, et à la fin de ce livre Ier, ce que j'ai dit sur cette famille.

2. *Archives de l'Art français, etc.*, deuxième série, t. Ier, p. 51, Documents sur le peintre Jean de Paris.

ces impôts, dont le pouvoir les rendait responsables. Ces charges, qui se donnaient d'abord à l'élection, ainsi que le nom l'indique, devinrent peu à peu héréditaires : elles appartenaient de droit aux citoyens les plus nobles et les plus riches. En 1452, elles furent érigées en titre d'office, et purent être acquises à beaux deniers comptants. Elles ne donnaient pas la noblesse, mais emportaient d'assez grands priviléges pour être fort recherchées. Elles exemptaient de tailles, emprunts, subventions, du logement de gens de guerre et des autres charges du même genre.

En 1510, au moment où éclata cette ligue que les Vénitiens, les Suisses et le Pape avaient formée contre la France, Jean Grolier, alors âgé de trente et un ans, avait remplacé son père dans les fonctions de trésorier général du duché de Milan[1]; il lui avait aussi succédé comme élu de la ville de Lyon. Le 5 août 1518, Jean Grolier, que ses fonctions de trésorier obligeaient à de longues absences, obtint de François Ier des lettres-patentes qui l'autorisaient à faire exercer sa charge d'élu par son oncle Antoine Grolier, habitant de Lyon. Si Jean venait à mourir, Antoine se trouvait de droit titulaire de la charge qu'il remplissait pour son neveu[2].

Vers l'année 1534, Jean Grolier fut envoyé par François Ier comme ambassadeur au pape Clément VII. Il obtint la bienveillance du souverain pontife, au point que celui-ci voulut se charger de

1. Pièces justificatives, nº 1.
2. Pièces justificatives, nº 2.

la fortune d'un fils naturel que Grolier avait eu dans les premiers temps de son séjour en Italie.

Ce fils, qui se nommait César, avait reçu de son père une très-bonne éducation. Il fut successivement secrétaire de trois pontifes pour les brefs latins. Par bienséance, il déguisait le nom de son père sous celui de *Glorierius*. Jules III le maria à une riche héritière de la maison de Girone de Florence[1]. César Grolier est auteur d'un poëme latin sur la prise et le sac de Rome par l'armée du connétable de Bourbon en 1527, poëme qu'il a fait précéder d'une dédicace à son père[2].

Le 11 octobre 1516, Grolier, âgé de trente-sept ans, épousa Anne Briçonnet, fille de messire Nicolas Briçonnet, chevalier, contrôleur général des finances de Bretagne, un des petit-fils de Guillaume Briçonnet, celui qui après la mort de sa femme devint archevêque, cardinal et premier ministre de France; il est connu sous le nom de *Cardinal de Saint-Malo*[3].

De son mariage avec Anne Briçonnet, Grolier eut cinq enfants, un fils qui mourut sans postérité, et quatre filles : Jacqueline, femme de Jacques de Prunelles, seigneur de Manchinville; Charlotte, mariée au baron de Bligny; Marie, abbesse de Longchamps, près Paris, et Anne, dame de Couray,

---

1. *Lyonnois dignes de mémoire, etc.*, t. Ier, p. 334.

2. Voici le titre exact de cet ouvrage : *Historia expugnatæ et direptæ urbis Romæ per exercitum Caroli V Imp., die VI maii MDXXVII, Clemente VII pontifice, Cæsare Glorierio Lugdunensi autore.* Parisiis, apud Sebastianum Cramoisy, typographum regium, via Jacobæa, sub ciconiis, 1637, in-4.

3. *Histoire généalogique de la maison des Briçonnets, etc., etc.*, par Guy Bretonneau, Pontoisien. Paris, 1620, in-4. P. 37.

qui épousa François Picot, seigneur de Saint-Brice et Azauville, conseiller au parlement de Paris[1].

Grolier ne resta pas en Italie, soit comme ambassadeur à la cour de Rome, soit comme trésorier général dans le Milanais, au delà de 1530; même avant cette époque, on le sait, les troupes françaises avaient quitté cette terre si désastreuse pour elles, et les rapports d'amitié entre le Saint Siége et la France avaient cessé. En 1537, Grolier était à Paris, revêtu des fonctions de trésorier des finances du Roi dans le pays d'outre-Seine et Yonne, et dans l'Ile-de-France. En 1545, il avait été reçu trésorier de France en survivance de Charles du Plessis, qui exerçait cette charge depuis l'année 1535. En 1547, il devenait trésorier général des finances, fonctions qu'il a remplies jusqu'à sa mort, comme on le verra plus loin[2].

On comptait à cette époque dans tout le royaume quatre trésoriers seulement; leurs fonctions avaient une très-grande importance, qui devint beaucoup moindre à mesure que ces offices augmentèrent en nombre sous Henri II, Charles IX et Henri III[3]; mais sous le règne de François Ier, les attributions de trésorier des finances étaient aussi multiples que

1. Généalogie des Grolier. Pièces justificatives, nº 3.

2. Je relève ces dates dans un ouvrage inédit conservé à la section judiciaire des Archives de l'Empire, dont je dois la communication à M. Grün : *Filiation chronologique des Officiers du bureau des finances, et quittances des finances des officiers dudit bureau*, par M. le premier président du bureau des finances Denis. 1787, 1 vol. in-fol., sur papier.

3. Sur la charge de trésorier on peut voir les détails curieux que donne Pasquier, liv. XI, chap. XIII, de ses *Recherches de la France*. — Voyez aussi *Le Trésorier de France, ou Mémoire contenant un précis historique de ce qui concerne cet office, etc., etc.* Genève, 1780, in-12.

variées. Non-seulement elles comprenaient les recettes des deniers de toute nature perçues par le roi ou les membres de sa famille, mais encore elles s'étendaient aux dépenses faites par le roi, et comme chef de l'État, et comme premier prince souverain. Le payement des gens de guerre, celui des officiers de robe ou d'épée de la couronne, des serviteurs, domestiques de tout rang, aussi bien que la conservation des palais, des châteaux et domaines appartenant au roi, faisaient partie de ses attributions. Les trésoriers, du reste, étaient soumis à la direction du grand-maître de France, qui contrôlait leurs actes et en rendait compte directement au roi. Celui des quatre trésoriers qui avait en partage l'Ile-de-France était nanti de la recette la plus avantageuse, puisque la ville de Paris s'y trouvait comprise; mais il avait aussi les charges les plus lourdes et les affaires les plus difficiles à manier. Sous François Ier aussi bien que sous les rois ses successeurs, Grolier fut engagé dans des complications sérieuses. Il eut plusieurs fois besoin de toute son expérience et du crédit de ses protecteurs pour en sortir avec honneur.

Le trésorier des finances était chargé du payement d'objets d'une minime importance aussi bien que du payement parfois très-considérable des gens de guerre entretenus par le roi. Au mois de mai 1528, François Ier envoya comme ambassadeur en Angleterre le seigneur de Châtillon. François Ier remit à son ambassadeur deux superbes manteaux de chevalier de Saint-Michel, dont il transmettait l'ordre à son allié Henri VIII. Grolier, sur l'avis

qu'en avait donné le grand-maître, reçut un acquit au comptant de la somme de deux cent vingt-huit livres, trois sols, neuf deniers, pour subvenir aux dépenses occasionnées par ce don. En 1534, au moment où François Ier pensait à reconquérir le Milanais, perdu depuis quelques années déjà, il faisait compter à son trésorier la somme de soixante-quatre mille sept cent neuf livres tournois, pour payer un quartier seulement des gens de guerre qu'il avait à sa charge[1].

Pendant le cours de l'année 1544, un étrange démêlé s'éleva entre Grolier et le fameux Benvenuto Cellini, cet artiste à l'humeur acariâtre et belliqueuse, démêlé que l'Italien raconte en ces termes, au chapitre IX de ses Mémoires :

« Madame d'Étampes, ayant appris où en étaient « mes affaires, en fut plus irritée que jamais contre « moi. « Comment ! se disait-elle, je gouverne le « monde, et ce chétif personnage ne fait pas le « moindre cas de moi ! » Elle mit donc toutes voiles « dehors pour me couler à fond. Elle choisit pour « instrument un habile distillateur qui lui avait donné « pour entretenir la fraîcheur de son teint d'admira- « bles eaux de senteur jusqu'alors inconnues en « France. Cet homme montra au roi des secrets de « distillation dont Sa Majesté s'amusa beaucoup. Il « profita de cette occasion pour demander au roi un « jeu de paume que j'avais dans mon château, et « plusieurs petits logements dont il prétendit que je « ne me servais pas. Le bon roi, qui savait d'où « partait le coup, garda le silence. Alors madame

1. Pièces justificatives, n° 4-A.

« d'Étampes eut recours à ces moyens que les fem-
« mes emploient auprès des hommes, et elle ma-
« nœuvra si bien qu'elle arriva facilement à son
« but. Le roi, s'étant trouvé dans une de ces dis-
« positions amoureuses auxquelles il était si sujet,
« lui accorda tout ce qu'elle désirait. Je ne tardai
« pas à voir venir le distillateur, accompagné du
« trésorier Groslier. Comme ce gentilhomme fran-
« çais parlait fort bien italien, il entra en me débi-
« tant dans cette langue quelques plaisanteries. Mais
« quand il s'aperçut que je n'étais point disposé à
« rire, il dit : « Au nom du roi, je mets cet homme
« en possession de ce jeu de paume et des maison-
« nettes qui en dépendent. » Tout appartient au roi,
« répondis-je ; cependant vous pouviez entrer dans
« ce château d'une manière plus convenable, car
« cette intervention des gens de loi donne lieu de
« croire qu'il s'agit maintenant plutôt d'une trompe-
« rie que d'une franche commission de notre grand
« roi. Je vous déclare donc qu'avant d'aller me plain-
« dre à Sa Majesté, je me défendrai comme elle m'y
« a engagé l'autre jour, et si l'on ne présente pas un
« nouvel ordre signé de la propre main du roi, je
« jetterai par la fenêtre cet homme que vous avez
« introduit ici. A ces mots le trésorier se retira en
« murmurant des menaces. J'en fis autant de mon
« côté, mais je voulus en rester là pour le moment. »
Benvenuto termine par le récit des misères qu'il fit endurer au distillateur, qu'il expulsa enfin par la violence[1].

---

1. *Mémoires de Benvenuto Cellini, orfèvre et sculpteur florentin*, écrits par lui-même, et traduits par Léopold Léclanché. Paris, s. d., in-18, p. 332.

Plusieurs lettres écrites par Grolier soit au maréchal de Montmorency, qui fut grand-maître de France sous plusieurs rois, de 1558 à 1579, soit à Nicolas Bertereau, secrétaire du grand-maître, nous permettent de bien juger la position dans laquelle se trouvait le trésorier des finances, et d'apprécier les charges nombreuses auxquelles il était assujetti. Ces lettres nous le montrent souvent fort empêché de satisfaire aux exigences de ces capitaines de compagnies qui recevaient finances du roi et qui réclamaient souvent plus tôt qu'ils ne devaient le payement de leurs gages. J'ai dit que les actes du trésorier étaient soumis au contrôle du grand-maître : aussi Grolier ne néglige-t-il rien pour obtenir les bonnes grâces de ce grand dignitaire. En 1558, pendant une absence du maréchal de Montmorency, Grolier se charge de diriger les travaux que celui-ci faisait faire à Chantilly. Il lui fait venir des vins du Rhin, des vins de Beaune et des fruits de différentes espèces. Il entre dans des détails aussi curieux que singuliers sur une tapisserie du *Microcosme* que les ouvriers de Bruxelles ont apportée, et de chandeliers ou *torchières* qui n'avaient pas moins de quatre pieds et demi de haut, dont il avait dirigé l'exécution. Dans cette lettre, datée du 28 octobre 1558, où Grolier parle des *torchières* et de la tapisserie du *Microcosme*[1], je relève un passage que je signale aux habiles dans la connaissance de la céramique française : « Les tasses gauderonées

1. Cette tapisserie, divisée en quatre parties, représentait les diverses parties du monde, ainsi que l'indique le nom qu'elle portait.

seront prestes la sepmaine prochaine, et ay mandé au receveur de Chantilly m'envoyer les deux qui y sont encores pour y faire mettre les armes comme aux neufves et à celle que fais apporter pour patron[1]. »

On trouve encore dans ces mêmes lettres des détails nombreux et circonstanciés sur les travaux importants exécutés à Chantilly. On en pourra juger par ce peu de lignes que j'extrais de la lettre datée du 15 novembre 1558 : « Monseigneur, vos besongnes ai diligenté à Chantilly; mais il y est advenu ung destourbier de huit ou dix jours, qui est que la charpenterie de votre corps neuf a esté montée si hault qu'elle excède celle du donjon d'environ trois piez; et combien qu'elle en soit meilleure et plus belle, touteffois nous avons tous esté d'advis de la rabaisser à la proportion de l'autre, et y besongne l'on; et au demourant, Monseigneur, tout est très-bien[2]. »

Il donne encore au grand-maître des nouvelles de la santé de madame la Maréchale et de celle de son fils, *le plus bel enfant et le myeulx nourry qu'il est possible de veoir*. Dans la lettre datée du 30 juin 1559, il entretient le grand-maître d'une indisposition grave que venait d'avoir la Maréchale; il parle des médecins *Burgensis, Milet* et *Chappelain*, qui veillent la malade le jour comme la nuit[3].

Les lettres adressées à Bertereau, secrétaire du

---

1. Pièces justificatives, n° 5, *Lettres au maréchal de Montmorency*, let. 8.
2. Pièces justificatives, n° 5, *Lettres au maréchal de Montmorency*, let. 8.
3. Id., let. 9.

grand-maître, ne sont pas moins curieuses que les précédentes. Bertereau était *élu*[1] de Soissons, par conséquent collègue de Grolier, qui lui donne toujours le nom de *frère*. Il le traite avec toute la déférence, tous les égards dus à un homme qui possédait la confiance du maréchal de Montmorency, et qui jouissait d'un certain crédit à la cour. Grolier lui rendait compte des affaires qui le concernaient personnellement et dont il ne croyait pas utile de fatiguer le grand-maître.

Grolier fut en butte aux accusations les plus graves relativement aux fonctions dont il était investi. De Thou, dans la notice qu'il lui a consacrée[2], parle de cette affaire; il assure que sans l'autorité de son père, le président Christophe de Thou, qui défendit le trésorier des finances, celui-ci était menacé de perdre son bien, peut-être la vie. D'après les registres du Parlement, le 15 décembre 1561, un procès était pendant à la Cour entre le procureur du roi, d'une part, et Me Jean Grolier, trésorier de France, de l'autre. On réclamait au trésorier une somme de soixante et dix-neuf mille huit cent quinze livres tournois, omise dans sa recette. Un arrêt de *garnison* avait été lancé contre lui; la Cour en demandait l'exécution immédiate. Ce jour-là, Jacques Luillier, président des comptes, avec six maîtres de la chambre, était requis de se rendre à la Cour. Deux jours après, le 18 décembre, de huit à dix heures, la Cour, composée de six conseillers,

1. Voyez plus haut ce que j'ai dit sur ces fonctions administratives.
2. Voir plus loin cette notice, Liv. 3, § 1.

présidée par M. Christophe de Thou, premier président, et de six maîtres des comptes conduits par Jacques Luillier, président, vaquait au jugement de ce procès, dont le résultat fut la mise à néant de l'accusation portée contre le trésorier de France[1].

Cette malheureuse affaire avait duré pendant plusieurs années. Le 8 septembre 1558, Grolier écrivait au maréchal de Montmorency, qui lui avait demandé des nouvelles de son procès : « A mon arrivée en cette ville, je trouvay que MM. les huissiers avaient accordé au procureur du roi permission pour m'aller prendre au corps là où j'eusse esté trouvé, et me ramener prisonnier[2]. » Mais il avait obtenu un commissaire. Si l'on réfléchit que Grolier en 1561 venait d'accomplir sa quatre-vingtième année, qu'il jouissait de l'estime générale, de la considération des plus grands personnages du royaume, on comprendra toute la portée de l'arrêt qui fut rendu sous la présidence de Christophe de Thou.

A l'époque où Grolier subissait tous les ennuis d'un procès qui menaçait de devenir criminel, il y avait déjà plusieurs années qu'il était mal vu par les magistrats de la Cour suprême. Trésorier de l'Ile-de-France, il se trouvait chargé de l'entretien des bâtiments du palais. Cette demeure des anciens rois avait toujours été comprise dans le domaine privé de la couronne. Depuis Louis XII, aucun travail important n'y avait été fait : après quarante ans, des

1. Pièces justificatives, n° 6. *Extraits des registres du Parlement.*
2. Pièces justificatives, n° 5, *Lettres au maréchal de Montmorency.*

réparations étaient devenues indispensables. Les affaires nombreuses dont Grolier se trouvait chargé, et aussi son grand âge, furent cause qu'il mit un peu de négligence à remplir cette partie de ses fonctions.

Le 6 août 1549, au conseil privé du Parlement, le procureur général, chargé de la police du palais, se plaignit du mauvais état de la toiture des bâtiments, qui était rompue, si bien que la *grand'salle estoit quasi partout remplie d'eau;* en conséquence, il demandait à ce que le *trésorier Grolier* fût appelé immédiatement pour y apporter remède. L'huissier Bassonneau reçut l'ordre d'aller chercher le trésorier. Le 26 novembre de cette même année 1549, la chambre du conseil, après avoir entendu messire Jehan Grolier, trésorier de France, décide que dorénavant deux conseillers auront l'œil et pourvoiront aux réparations et autres choses nécessaires aux édifices du palais; Nicolas Hurault et Loys Guyart sont chargés de ce soin[1]. Dans la rédaction des deux notes que je viens d'analyser, il est facile de reconnaître que les magistrats de la Cour suprême avaient déjà, non sans motifs peut-être, beaucoup de mauvais vouloir contre le trésorier des finances.

Cependant Grolier fut maintenu dans ses fonctions. Il les exerçait encore, malgré son grand âge, au 30 janvier 1562. A cette époque, vu la gravité des circonstances, la chambre du conseil assemblée lui enjoignait de visiter, et de faire visiter, les salles basses du palais, de murer les portes conduisant

1. Pièces justificatives, n° 7, *Extraits des registres du Parlement.*

aux voûtes, afin d'éviter tous les inconvénients qui pourraient arriver par traînées de poudre et feu artificiel qu'on y mettrait. Le 17 octobre de cette même année, le trésorier des finances est encore mandé à la chambre du conseil; il lui est enjoint de veiller à l'exécution de travaux nécessaires à l'entretien des combles et des voûtes du palais[1].

CHAPITRE II

Travaux importants exécutés au Grand-Châtelet de Paris, sous la direction de Grolier. — Part qu'il a prise à la fondation et à l'établissement du collége de France en 1539. — Fait partie de la commission instituée par Henri II pour la refonte des monnaies; détails sur cette refonte. — Aliénation des hôtels des Tournelles et d'Angoulême, en 1563, dirigée par Grolier.

Le nom de Grolier comme trésorier des finances figure encore au bas de plusieurs actes importants qui se sont passés depuis le règne de François Ier jusqu'à celui de Charles IX.

Les plus anciens de ces actes remontent à l'année 1537, et sont relatifs à des travaux importants de maçonnerie qu'il était urgent de faire exécuter au Grand-Châtelet de Paris. Depuis plusieurs siècles le Grand-Châtelet, dont la tradition faisait remonter l'origine jusqu'au temps des Romains, servait de siége au prévôt de Paris et aux officiers de justice qui sous la direction du prévot administraient la capitale au nom du roi. C'est là que les deniers perçus

---

1. Pièces justificatives, n° 7, *Extraits des registres du Parlement.*

par le domaine privé de la couronne devaient être versés; c'est là que se jugeaient tous les délits de simple police et qu'étaient jugés aussi tous les débats qui s'élevaient entre les habitants de la capitale et des moyennes juridictions féodales.

Les commissaires au Châtelet, dont la création remontait au XIVe siècle, trouvèrent en 1537 que les chambres mises à leur disposition étaient insuffisantes et trop sombres pour travailler. Ils demandèrent l'autorisation de percer des fenêtres, d'ouvrir une galerie, de joindre au Châtelet une maison contiguë à celle que la corporation des orfévres occupait, afin d'avoir pour leurs travaux un local convenable. Ce fut une assez grosse affaire : il ne fallut pas moins de dix années pour qu'elle eût une solution complète. Après une sentence rendue en 1544 par le prévôt de Paris, plusieurs lettres patentes du roi et une délibération des quatre trésoriers de France, les commissaires au Châtelet furent autorisés à faire faire leurs travaux.

Soit en sa qualité de trésorier de l'Ile-de-France, soit à cause de son âge, Grolier paraît avoir eu la présidence; c'est lui qui a signé tous les actes d'où j'ai tiré ces détails[1].

Grolier prit aussi part à la plus remarquable des fondations littéraires du règne de François Ier. En 1539, il y avait déjà vingt ans que le collége de France était établi. Les professeurs recevaient les appointements affectés à leur charge, ils faisaient

1. Voir aux pièces justificatives, nº 8, *Analyse et extrait d'un registre des Archives de l'empire.*

leurs cours dans différents colléges de l'Université; mais cette organisation provisoire, des plus précaires, donnait lieu à des discussions très-pénibles pour les nouveaux professeurs, dont l'enseignement était mal vu des universitaires.

En 1539, les bâtiments du grand et du petit hôtel de Nesle restaient à peu près inhabités depuis longues années. Pierre du Châtel et les hommes savants qui entouraient François Ier, et l'avaient décidé à fonder le collége des trois langues, pensèrent à établir ce collége dans cette vaste demeure abandonnée.

Grolier était sans aucun doute au nombre des hommes remarquables de la cour qui se montraient favorables à cette nouvelle institution. En sa qualité de trésorier de France, et de concert avec le sieur de Villeroy, secrétaire des finances, avec Pierre des Hostels, contrôleur ordinaire des bâtiments de la couronne, il fut chargé de faire construire, sur l'emplacement de l'hôtel de Nesle, le nouveau collége, « accompagné d'une belle et somptueuse église, avec autres édifices dont les portraits et dessins ont été faits et projetés[1]. »

On n'est pas surpris de voir le protecteur des Alde et des Junte, l'ami d'Érasme et des autres savants illustres de cette époque, concourir à la stabilité d'un établissement qui devait renouveler la face des études en France et même en Europe.

---

1. Lettres patentes du 19 décembre 1539. Voyez Goujet, *Mémoire historique et littéraire sur le collége royal de France, etc., etc.*, Paris. 1758, in-12, 3 vol. T. Ier, p. 110.

Grolier a pris encore une part des plus actives à la refonte des monnaies qui eut lieu l'année 1559, sous le règne de Henri II. Ce prince, on le sait, ne fut pas moins que son père très-préoccupé de toutes les questions qui touchaient aux arts. Une refonte générale des monnaies ayant été jugée nécessaire, Henri II voulut mettre à profit les procédés nouveaux qui lui furent indiqués par un de ses serviteurs, Guillaume de Marillac, procédés dont l'invention était due à plusieurs artistes français[1]. Henri II s'occupa très-activement de cette refonte des monnaies; pour y subvenir, il envoya toute sa vaisselle d'argent à Marillac, avec ordre de la fondre. De plus, il écrivit de sa main une liste de quatre-vingt-trois personnages *les plus qualifiez du royaume*, auxquels il emprunta aussi leur vaisselle d'argent, et qui reçurent en échange des rentes sur l'hôtel de ville. La même faveur fut accordée aux simples particuliers, qui s'empressèrent dans cette circonstance de prêter au roi non-seulement leur vaisselle, mais encore l'argent de leur bourse. Sauval ajoute qu'il y avait alors plus d'assurance de prêter au roi qu'aux particuliers.

Grolier n'était pas seulement un bibliophile très-versé dans les littératures latine et française, il était encore savant numismate et possesseur d'un riche

1. Aux Pièces justificatives, n° 4-C, je donne un passage emprunté au *Discours inédit* que l'historien des Antiquités de Paris, Henri Sauval, a consacré aux hôtels des monnaies de cette ville; on y trouve, sur la refonte des monnaies exécutée sous Henri II, des détails curieux, qui ne se rencontrent pas ailleurs.

cabinet de médailles[1]. Ses connaissances variées aussi bien que ses fonctions de trésorier de France le désignaient pour surveillant principal de cette refonte des monnaies. Ce fut lui qui présida la commission nommée par le roi à cet effet. En 1559, il ordonnança le payement des dépenses qu'avait nécessitées l'établissement d'un moulin à la *pointe du palais*, à l'endroit connu maintenant sous le nom de *terre-plein* du pont Neuf[2].

L'exécution de cette refonte des monnaies avait été confiée à une commission ainsi composée : Jean Luillier, président de la chambre des comptes; Jean Grolier, trésorier de France; Alexandre de la Tourette, président de la cour des monnaies; Guillaume de Marillac, maître ordinaire de la cour des comptes, Claude Marcel, essayeur de la monnaie en France, et Guillaume Legras, élu de Paris. La même commission fut aussi chargée d'un règlement nouveau pour fixer le cours légal des monnaies étrangères qui circulaient déjà en grand nombre dans le royaume[3].

Trois années avant sa mort, Grolier se trouve au nombre des commissaires à qui le roi Charles IX,

---

1. Voyez au livre II, chap. 3, des détails sur ce cabinet de médailles et d'antiquités.

2. Jean Luillier, président des comptes, et Jean Grolier, trésorier de France, font payer certaine somme pour le « préparement et accoustrement du lieu, à la pointe du Palais, où se font les essais des pièces de monnaie étrangère pour le reglement de la valeur d'Icelles » (1559). *Catalogue analytique des Archives de M. le baron de Joursanvault, etc.*, Paris, 1838, in-8, 2 vol. T. Ier, p. 158.

3. Pièces justificatives, nº 4-B, Début du Livre Lothier.

c'est-à-dire sa mère Catherine de Médicis, confia le soin d'aliéner les hôtels des Tournelles et d'Angoulême, dont les bâtiments tombaient en ruine, afin d'y laisser construire des habitations particulières. Depuis que Henri II avait trouvé la mort dans un tournoi donné à l'hôtel des Tournelles, la cour avait quitté cette demeure pour n'y jamais revenir. La reine-mère, toute-puissante, avait à cœur de détruire le théâtre où s'était passé ce fatal événement. Les considérants des lettres patentes qui ordonnent cette aliénation semblent avoir été écrits de nos jours. A propos de ces maisons du domaine privé restées vides et tombant en ruine, il est dit : « Néantmoins seroient fort propres, utiles et convenables à bastir et édifier plusieurs beaux logis, maisons, demeures fort nécessaires pour y retirer un bon nombre et multitude de peuple qui afflue de jour en jour et vient habiter en nostre dicte ville, dont la pluspart sont contraincts faire maisons et bastiments hors le tour et enclos d'icelle[1]. »

Dans cette pièce, Grolier porte le titre de *trésorier de France en la charge de Paris;* c'est lui qui a signé la délibération des trésoriers qui ordonnait la mise à exécution de la volonté royale.

Un fait curieux que je crois bon de consigner ici, c'est qu'en l'année 1562, Grolier comptait au nombre des habitants de Paris les plus recommandables et les plus riches. Cette année-là, Catherine de Mé-

---

1. Lettres-patentes et commissions du roi pour vendre et aliéner à perpétuité son hôtel des Tournelles et d'Angoulesme, assis à Paris, rue Saint-Anthoine. (Paris, 1563, in-8.) Pièces justificatives, nº 4-D.

dicis, ayant jugé nécessaire d'emprunter pour six mois une somme de cinq cent mille livres tournois, ne trouva rien de mieux que de s'adresser aux seigneurs, aux prélats, aux corporations religieuses, aux gens de finances ou de robe et aux bourgeois les plus riches qui habitaient la capitale. Parmi les gens de finance, je trouve Jehan Grollier, seigneur d'Aguisy, trésorier de France; il est porté pour une somme de cent vingt livres tournois qu'il a payée en testons[1].

CHAPITRE III

Grolier chargé par le gouvernement consulaire de Lyon de défendre les intérêts de cette ville près du roi de France et de ses ministres. — Origine, organisation de ce gouvernement consulaire. — Extraits de la correspondance de Grolier avec ce consulat. — Paroles qu'il adresse à Charles IX lors de son avénement au trône. — Réponse de Charles IX. — Mort de Grolier dans son hôtel de Lyon, à Paris. — Sa tombe, son épitaphe dans l'église de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à Paris. — Les portraits de Grolier. — Notice sur plusieurs membres de cette famille.

A partir de l'année 1553, peut-être même auparavant, jusqu'à sa mort, Grolier paraît avoir été chargé de défendre auprès du roi de France et de

---

1. Registre d'emprunts forcés faits par ordre de la reine mère Catherine de Médicis pendant les mois d'août-décembre 1562. Manuscrit in-folio sur pap. 38 ff. reliés; p. 53 de la *Description raisonnée d'une collection choisie d'anciens Manuscrits, de Documents historiques et de Chartes*, réunis par les soins de M. J. Techener, et avec les prix marqués de chacun d'eux. 2e partie. Paris, 1864, in-8. Au Fol. 3, 7e art. : Noble homme Me Jehan GROLLIER, seigneur d'Aguisy, conseiller du Roi et trésorier de France, la somme de vj^{xx} liv. tourn. en testons.

ses ministres les intérêts de la ville de Lyon, sa patrie. Depuis le XIIIe siècle, le gouvernement de cette grande cité était confié à un conseil municipal, composé des plus notables habitants. Ce conseil avait pour organe près du roi de France et de ses ministres un de ses membres qui avait le titre de procureur général de la ville de Lyon. Le Père Ménestrier s'exprime ainsi : « Le consulat fut établi par « le roy Philippe-le-Bel, qui permit aux citoyens de « s'assembler, d'avoir un lieu pour délibérer de leurs « affaires, d'élire douze bourgeois pour conseillers de « ville et échevins, et d'establir un *syndic* et *procu-* « *reur* qui eut soin de leurs archives et de leurs ti- « tres. Ce fut ce mesme roy qui leur donna la garde « et les clefs de la ville pour les tenir en titre de fief « de Sa Majesté ; c'est ainsi qu'il faut entendre l'ar- « ticle V de l'accord fait avec l'archevesque Pierre « de Savoye, par lequel il est dit que les citoyens ont « les clefs des portes depuis la création de la ville, « *à tempore creationis civitatis* : c'est-à-dire depuis « l'établissement du conseil de ville.

« Ceste garde de la ville, outre la possession des « clefs des portes, s'estend aux chaînes qui ferment « les avenues de la rivière, et au commandement des « quartiers et pennonages, dont ils conferent les char- « ges et offices de capitaine, lieutenans et enseignes, « et exercent en l'absence des gouverneurs les fonc- « tions de lieutenant de roy, donnant tous les ordres « nécessaires pour la seureté de la ville, guet, arri- « vée de courriers, etc., etc.[1]. »

---

1. *Eloge historique de la ville de Lyon, et sa grandeur consulaire sous les*

Le même historien énumère aussi les priviléges dont jouissaient les membres du consulat, entre lesquels il place au premier rang la noblesse que Charles VIII leur accorda en 1495. Toutes les grandes familles de la province comptent plusieurs de leurs membres parmi les fonctionnaires du consulat, et l'on verra plus loin que depuis le XVe siècle jusqu'au XVIIIe, les *Grolier* ont toujours pris part à cette administration importante.

Si la charge de trésorier des finances, qui le retint toujours soit en Italie, soit à Paris, a empêché Jean Grolier d'accepter aucune des fonctions municipales qui l'auraient contraint de résider à Lyon, il était cependant placé mieux que personne pour défendre les intérêts de sa ville natale. Par son âge, par l'emploi dont il était revêtu, par l'expérience qu'il avait acquise, et surtout par son patriotisme, Grolier était digne de la confiance de ses concitoyens; quelques lettres que nous avons de lui sur cette matière le prouvent suffisamment[1].

Il est impossible de s'exprimer dans un langage plus simple et plus noble. En parlant des subsides assez lourds que le gouvernement de Henri II exigeait de la ville de Lyon, et dont Grolier poursuivait en cour la diminution, il écrivait au consulat: « Que « le profit particulier d'aulcuns de nous ne vous

---

Romains et sous nos rois, par le P. Claude-François Ménestrier, etc. Lyon 1669, in-4, p. 89. On peut voir sur l'établissement du consulat de Lyon, qui remontait jusqu'à la municipalité romaine sans interruption, la préface du tome second du *Recueil des monuments inédits du tiers état*, publié par M. Augustin Thierry dans la collection des monuments inédits sur l'histoire de France, in-4, 1853.

1. Pièces justificatives, n° 9, *Lettres de Grolier au consulat de Lyon.*

« fasse passer oultre et oublier le public, qui vous « doibt estre en grande recommandacion pour la « postérité; et vous advise que la sottise, facilité et « faulte de cœur des François est cause de plusieurs « introductions pernicieuses au pauvre peuple. »

Il terminait la même lettre par ces mots :

« Il y a dans Lyon des officiers de finances et « d'autres de justice joints ensemble, qui ne cessent « journellement de s'enquérir de vos affaires et les « descouvrir au conseil privé, pour se montrer bons « varletz. Je vous supplie que vos affaires soient se- « crets pour le prouffit du public, car la complexion « du courtizan n'est sinon de veoir où en pourra « prendre, vous priant ne rien faire sans bien pré- « voir à l'advenir et prendre patiemment les afflic- « tions présentes[1]. »

Grolier revient à plusieurs reprises sur ce sujet : « Je voudrais, dit-il, que au consulat de Lyon (soubs « correction) on fit comme à la maison Saint-Marc « de Venize, où on a le secret de leurs affaires en « singulière recommandation[2]. »

A l'avénement de Charles IX au trône, Grolier fut chargé par le consulat de prêter le serment de fidélité que devaient au roi de France ces magistrats municipaux. « Pour satisfaire à vos lettres, leur écrit- « il, hier 12e de ce mois, j'ai esté présenté au roy par « Monseigneur le maréchal de Saint-André, par de- « vant lequel estant à genoux, je lui ai fait pour vous « la foi et hommage en telz mots : « Sire, les eschevins

1. Lettre datée du 27 novembre 1557. Pièces justificatives, nº 9.
2. Lettre datée du 9 février 1557. Pièces justificatives, nº 9.

« de vostre ville de Lyon ont eu de toute ancienneté « des rois de France vos prédécesseurs la garde des « clefs de la dicte ville, et pour raison de cette garde, « en chacune mutation de règne en ont faict foy et « hommaige. Et pour votre nouveau advenement à « la couronne, les dicts eschevins vous font, Sire, « semblable hommaige, vous promettans fidélité « comme à leur souverain roy et prince, et de con- « server la ville en toute obéissance soubs Vostre « Majesté. » Ledit seigneur m'a respondu : « J'ai sçu « que par le passé avez été fidèles et obéissans à mes « prédécesseurs; en continuant me trouverez bon « prince[1]. »

D'après les égards que le cardinal de Lorraine, le maréchal de Saint-André et plusieurs autres personnages importants de la cour de Henri II avaient pour Grolier, et qui sont attestés par plusieurs passages de ses lettres, on peut juger que sous François II, sous Charles IX, il a joui de la même considération que sous François Ier et Henri II.

La mort vint le frapper dans l'exercice de ses fonctions de trésorier de France. Cette mort eut lieu le 22 octobre 1565, à Paris, près la porte de Bucy[2], dans une maison située sur la rue de ce nom, qu'on appelait l'*Hôtel de Lyon*, et que lui-même avait fait bâtir. Il fut inhumé dans l'église de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés. Sa famille lui fit faire une

1. Lettre du 13 mars 1560. Pièces justificatives, n° 9.

2. D'après une note manuscrite qui se trouve sur la garde d'un volume de Grolier, celui-ci est mort à huit heures du soir, le jour indiqué plus haut : « Joannes Grolierus obiit 1565, die octob. 22°, hora octava vespertina, teste Baluzio. » Voir au catalogue, n° 326.

tombe devant le maître-autel, où était sculptée son effigie. Deux épitaphes rappelaient son nom et ses vertus. Voici comment s'exprime le Père du Breul dans ses *Antiquités de Paris :*

« L'an 1565, le 22 octobre, messire Jean Grolier, thrésorier de France, aagé de 86 ans, décéda à Paris en l'hostel de Lyon, près la porte de Bucy. Du quel hôtel il avoit faict bastir la maison qui est sur la grande ruë. Et pource qu'il avoit toujours devotion à l'Eglise de l'abbaye S. Germain des Prez, et en aymoit fort les Religieux, ses parens, ausquels il avoit tout remis, ne voulant faire testament, procurerent qu'il fut inhumé devant le grand autel, où il y a une grande tombe contenant ce qui s'ensuit :

« *Cy gist messire Jehan Grollier, en son vivant*
« *chevalier, seigneur vicomte d'Aguisy, thrésorier*
« *de Milan et de France, en la charge et thrésorerie*
« *d'oultre Seine et Yonne, general des finances du*
« *Roy, qui trespassa le* 22 *octobre* 1565. *Priez*
« *Dieu pour luy.* »

« Et au pied de son effigie est insculpé :

« *Joanni Grolerio, Insubriæ dudum, Galliæ nu-*
« *per Quæstori Castiss. fideliss. integer.* V. C. *virtu-*
« *tum omnium litterarum comprimis, et venerandæ*
« *antiquitatis Amantiss. Observantiss. Studiosiss.*
« *Anna et Jacobella filiæ, Anthonius et Petrus nepo-*
« *tes Parenti Cariss.* MMM. PP. *Vixit annos* LXXXVI.
« *obiit* XI. *Kal. Novemb.*[1]. »

---

1. *Le Théâtre des Antiquités de Paris, etc.*, par le R. P. F. Jacques du

Dom Bouillard, qui a publié en 1724 une histoire de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, dit à propos de cette sépulture : « Le 22 octobre 1565, les reli-« gieux de Saint-Germain-des-Prés inhumèrent dans « leur église Jean Grolier, vicomte d'Aguisy et tré-« sorier de France, en reconnaissance de son affec-« tion et de son attachement pour eux. Ses parents « firent mettre sur sa sépulture une tombe qui est « dans la chapelle de Saint-Casimir, avec une épi-« taphe dont voici le contenu[1]. »

Suit l'épitaphe que j'ai reproduite plus haut.

Ces deux témoignages, dus l'un et l'autre à deux religieux de l'abbaye Saint-Germain, ne sont pas d'accord sur l'emplacement de la tombe de Grolier. Suivant du Breul, qui écrivait un peu avant 1612, elle était placée dans le chœur, devant le maître-autel; suivant dom Bouillard, c'est-à-dire avant 1724, elle se trouvait dans la chapelle Saint-Casimir, située dans le bras de la croisée, du côté de l'Évangile, c'est-à-dire à gauche du maître-autel, en entrant par le grand portail. On ne peut douter qu'il n'en fut ainsi dans la seconde moitié du XVIIIe siècle : la dernière édition de la description de Paris, de Germain Brice, publiée en 1752, celle de Piganiol de la Force, en 1765[2], l'indiquent à cet endroit. Cette

---

Breul, Parisien, Religieux de Sainct-Germain-des-Prez. Paris, 1612, in-4, p. 310.

1. *Histoire de l'Abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés, etc.* Paris, 1724, in-folio, p. 194.

2. *Description de la ville de Paris, et de tout ce qu'elle contient de plus remarquable*, par Germain Brice, etc. Paris, 1752, in-12, 4 vol. in-12, t. III, p. 318. — *Description historique de la ville de Paris et de ses environs*, par feu Piganiol de la Force, nouvelle édit., etc. Paris, 1765, in-12, 10 vol. T. VIII, p. 31.

différence entre les récits des deux religieux bénédictins peut s'expliquer, ce me semble, par un déplacement qui doit avoir eu lieu dans l'intervalle de 1612 à 1724, probablement en 1704, lors de la reconstruction complète du maître-autel par ordre du cardinal d'Estrées, abbé de Saint-Germain, maître-autel exécuté d'après les dessins d'Oppenord[1]. On doit d'autant plus regretter le déplacement de cette sépulture que, suivant la description de du Breul que je viens de citer, on y voyait l'*effigie* de Grolier; indication bien vague, mais précieuse, car c'est la seule que j'aie trouvée d'une représentation du trésorier des finances. Il est impossible de douter cependant que le portrait de cet ami des lettres et des arts n'ait été fait, et même à plusieurs reprises.

Je crois utile d'ajouter ici quelques détails sur la famille des Grolier, sur son origine et sur plusieurs membres de cette famille qui, sans avoir la même importance que celui à qui cet ouvrage est consacré, méritent cependant d'être mentionnés.

Quant à l'origine, voici la notice que donne Pernetti dans ses *Lyonnois dignes de mémoire :*

« Les Grolliers tirent leur origine de Vérone en « Italie. Il est dit au livre des fondations et antiqui- « tés de l'Eglise de Saint-Paul qu'ils sont venus d'Ita- « lie, sans en assurer le temps. Il paroît par les mé- « moires de la famille que Gérome Grollier vint en « France avec Etienne et Antoine, ses fils; qu'il les « avoit eus d'une fille de la maison de Grimaldi, « sous le règne de Louis VIII, et qu'ils prirent parti « dans les guerres des Albigeois ; qu'Etienne s'éta-

1. *Piganiol, etc.*, t. VIII, p. 12.

« blit dans la ville d'Anse, près de Lyon, qu'il s'y « allia avec la maison de Montmelas (on le regarde « comme la tige des Grolliers de France), et qu'Am- « broise, son frère, retourna à Vérone. Il est dit « aussi dans un terrier d'Etienne Gandin, curé de « l'Arbresle, que Sibille, veuve de Jean Grollier en « 1419, a reconnu devoir 30 bichets audit Gandin, « ce qui a fondé l'opinion vulgaire que les Grolliers « tiroient leur origine de cette petite ville.

« Ils ont rempli à Lyon les charges municipales; « nous en voyons à la tête du Consulat et du Bu- « reau des Finances. Il y a peu de généalogie en « cette ville où l'on trouve des alliances plus hono- « rables; on y voit des Evêques, des Archevêques, « des Cardinaux, des maréchaux de France, des « chanceliers, des Ducs, des Chevaliers des Ordres « du Roi, des Comtes de Lyon, des Ministres, des « Ambassadeurs, des Chevaliers de Malthe. Il y en « a peu aussi qui aient fourni à cette ville un plus « grand nombre d'hommes célèbres recommanda- « bles par leurs services. On voit leurs armes dans « une chapelle de l'église de Saint-Paul, sous le vo- « cable de Notre-Dame de la Paix, où est la sépul- « ture de leur famille. On les voit encore aux églises « de Saint-Irénée, de Saint-George, des Jacobins et « de l'Observance. Elles sont sur une maison de la « rue Saint-Jean, qui étoit leur maison paternelle. « Les anciennes armes des Grolliers étoient trois « étoiles d'argent en face, auxquelles on a ajouté « trois bezans en pointe[1]. »

J'ai dit plus haut que Grolier avait succédé à son

1. *Lyonnais dignes de mémoire, etc.*, t. I, p. 331.

père dans la double charge de trésorier de l'armée d'Italie et d'élu de la ville de Lyon; que, forcé de quitter cette ville pour résider dans le duché de Milan, il avait obtenu de François Ier des lettres qui l'autorisaient à se faire remplacer dans ses fonctions d'élu par son oncle Antoine Grolier; ces lettres sont datées du 5 août 1518.

Pernetti ne parle d'Antoine Grolier que très-brièvement, et pour dire qu'il avait servi dans les guerres d'Italie. Mais de Rubis, l'historien de la ville de Lyon, nous apprend qu'il mourut à Naples en 1523, dans cette malheureuse expédition dirigée par Lautrec. De son mariage avec Louise de Lafay il eut deux fils, dont le second, nommé François Grolier, seigneur du Bois d'Oingt, de Belair et du Soleil, né en 1500, exerça des fonctions au consulat de Lyon avec tant de zèle et de dévouement que de Rubis le compare aux plus illustres citoyens de Rome.

Tout porte à croire que l'élu de Lyon, Antoine Grolier, était comme son neveu amateur de beaux livres. La bibliothèque publique de Lyon possède un exemplaire des *Faitz maître Alain Chartier*, in-folio sans date, imprimé à la fin du XVe siècle par Pierre le Caron, qui porte à la dernière page cette suscription : « *Une fois mieulx. — Ce livre est à moi Anthoine Grolier, esleu de Lyon*[1]. » Ce volume,

1. *Les faiz maistre Alain Charetier*, et pour explicit : « *Finissent les faitz, dictes et ballades maistre Alain Charetier, imprimez à Paris par Pierre le Caron, marchant libraire, demourant à Paris en la rue Quiquenpoit à l'enseigne de la croix blanche ou au palais pres la première porte de lentrée.* » Vol. petit in-folio, couvert en parchemin, avec armes et cette devise : *Nec arbor nec herba,*

couvert en parchemin, porte sur le plat de la reliure les armoiries et la devise d'un petit-fils d'Antoine qui avait les mêmes noms que lui.

François Grolier, seigneur du Soleil, eut deux fils qui l'un et l'autre ont joué un rôle pendant la Ligue, et servi les rois Henri III et Henri IV avec un dévouement à toute épreuve : l'aîné se nommait, comme son grand-père, Antoine Grolier, et portait le titre de seigneur de Servière. Né à Lyon en 1545, il débuta dans les affaires publiques avec M. de Laubespin, qu'il accompagna en Espagne, quand celui-ci fut envoyé comme ambassadeur à Philippe II. De retour en France, il prit part à plusieurs expéditions et fut présent à la bataille de Saint-Denis, en 1567. Les ligueurs, devenus les maîtres à Lyon au commencement de 1589, s'emparèrent de lui et de son frère, Imbert Grolier, qui commandait pour le roi dans la ville, et les enfermèrent dans le château de *Pierre-en-Cise*. Après y être restés plusieurs mois, l'un et l'autre parvinrent à s'échapper, aidés par leur valet nommé Soulette, au moyen de cordons de soie que Marie Camus, femme d'Antoine Grolier, apporta sous son vertugadin. Ils passèrent en Suisse et furent chargés de conduire à Henri IV quinze cents hommes que M. de Sillery avait engagés au service du Béarnais ; ils firent avec le roi le siége de Rouen et ne le quittèrent qu'après la trêve, en 1595. Ils

---

sur le plat. Sur la dernière page, recto, est écrit à la main : « *Une fois mieulx* », et au-dessous : « *Ce livre est à moy Anthoine Grolier esleu de Lyon.* » Ces derniers mots se trouvent aussi sur la première page, recto.

(Bibl. pub. de Lyon : O, 313, B. 144).

revinrent devant Lyon concourir avec le maréchal d'Ornano à la réduction de cette ville sous l'autorité royale.

Henri IV récompensa comme il le devait les services que lui avaient rendus ces deux fidèles sujets. Antoine Grolier fut envoyé ambassadeur chez les Suisses d'abord, et ensuite à Turin. Il avait été de plus investi par le roi d'une charge de maître de son hôtel. Il fut aussi pendant quelque temps trésorier de France en la généralité de Lyon. C'est à lui que Claude de Rubis a dédié un discours sur l'ancienne noblesse de la maison illustre de Médicis de Florence. Dans cette dédicace il parle de Grolier et de son frère Imbert du Soleil avec les plus grands éloges[1]. A la nouvelle de l'assassinat de son maître Henri IV, en 1610, Antoine Grolier tomba malade et mourut peu de jours après.

Imbert Grolier, plus connu sous le nom de *seigneur du Soleil,* était né à Lyon en 1548; il avait épousé en 1573 Lucrèce d'Albissy. Il fit ses premières armes sous le maréchal de Montluc en Guyenne, et suivit le marquis de Mayenne dans la guerre des Vénitiens contre les Turcs; il a laissé un journal, écrit de sa main, de cette campagne. Le 1er septembre 1580, il fut investi par Henri III de la charge aussi importante que lucrative de capitaine de la ville de Lyon. Il a rempli cette charge jusqu'au moment où les ligueurs l'enfermèrent au château de

1. *Histoire véritable de la ville de Lyon, etc.* Lyon 1604, in-fol. — Discours à la fin du volume.

Pierre-en-Cise; elle lui fut rendue en 1595; il est mort dans l'exercice de ses fonctions.

J'ai parlé plus haut du consulat de Lyon; j'ai fait connaître l'origine et l'importance de cette municipalité. J'ai dit que les *Grolier* y ont occupé pendant plusieurs siècles une place importante. En 1495, le père de Jean *Grolier* en faisait partie; les fastes consulaires citent encore, en 1509 et 1514, Antoine *Grolier;* en 1512, Claude *Grolier;* en 1556, François *Grolier*, secrétaire du roi[1].

Je trouve aussi que pendant un long espace de temps, Pierre *Grolier*, docteur ès-droitz, avocat, exerça les fonctions très-importantes de procureur général de la ville de Lyon. Au mois de juillet 1565, il résigna ses fonctions, qui furent reprises par l'historien Claude de Rubis.

En 1610, Charles *Grolier*, écuyer, seigneur de Cazault et de Bellesize, avocat en la sénéchaussée de Lyon, était nommé procureur général de cette ville en remplacement de Jean Goujon, démissionnaire; et en 1664, son fils Gaspard *Grolier*, qui avait la survivance de cette charge depuis le 7 décembre 1649, remplaçait son père décédé[2].

Pour revenir aux *Grolier de Servières*, le premier d'entre eux qui porta ce nom, Antoine *Grolier*, suivant l'exemple de son grand-père et de son grand-oncle, le trésorier des finances, eut aussi du goût

---

1. Ménestrier, *Eloge historique de la ville de Lyon; sa grandeur consulaire sous les Romains et sous nos Rois, etc.* Lyon, 1669, in-4, p. 43, 47, 49, 55.
2. Actes consulaires de la ville de Lyon. Extrait des délibérations, etc.

pour les beaux livres. On trouve à la Bibliothèque publique de Lyon un exemplaire du singulier ouvrage à l'éloge du sexe féminin, par François de Billon[1], qui lui appartenait. Ce volume, petit in-folio, est relié en parchemin et porte sur le plat les armoiries d'Antoine *Grolier*, avec un groseillier pour emblème et la devise *Nec arbor, nec herba*. Cette reliure est pareille à celle du volume d'*Alain Chartier* dont j'ai parlé plus haut, et qui fut la propriété du grand-père d'Antoine[2]. Les armoiries sont les mêmes que celles de Jean *Grolier*, d'azur à trois besants d'or, surmontés chacun d'une étoile d'argent. Les *Grolier de Servières* ont quelquefois modifié ce blason. J'ai sous les yeux une pierre de jaspe rubané taillée, qui sert de cachet à M. le marquis de Grolier, descendant direct de Grolier de Servières; sur cette pierre les besants sont placés 2 et 1.

Le goût des lettres, des sciences et des travaux de l'esprit s'est perpétué dans cette famille remarquable. Un quatrième fils d'Antoine Grolier de Servières, dont le prénom était Nicolas, né à Lyon en 1593, se distingua par son talent pour la mécanique :

---

1. *Le Fort inexpugnable de l'honneur du sexe fémenin, construit par Françoys de Billon, secrétaire.* A Paris, 1555, vol. in-4, couvert en parchemin, avec armes et cette devise : *Nec arbor nec herba*, sur le plat. (Pas de notes manuscrites.)

(*Bibl. publ. de Lyon, O.* 19,149, 57).

2. Un écrivain auvergnat, fixé à Lyon, qui a traduit en vers les douze premiers livres de l'*Arioste* et dédié chacun de ces livres à quelque personnage important de cette ville, présenta le livre Xe à Antoine Grolier : « *L'Arioste francoes de Jean de Boessieres de Montferrand an Auvernis, etc.* Lyon, 1580, in-8. P. 230, chant X: à Monsieur Grolier, conselier du Roe et General de ses finances an Lyonoes. »

il laissa dans ce genre une collection d'objets de toute nature très-remarquables. Il avait reçu ses premières leçons d'un tourneur allemand chez lequel il tint longtemps garnison. Après de longues années de services de guerre, il revint dans sa ville natale, et ne mourut que dans sa quatre-vingt-treizième année. Son cabinet d'objets d'art et de machines, toutes de son invention, passait pour une des curiosités de Lyon, et Louis XIV, en voyage, ne dédaigna pas de le visiter [1].

Son petit-fils Gaspard *Grolier* de Servières, qui fut aussi un très-brave militaire et parvint au grade de lieutenant-colonel d'un régiment d'infanterie, mérite d'être mentionné. Après avoir quitté le régiment de La Roche Tullon, et s'être marié en 1704, il acheta en 1708 une charge de commissaire provincial des guerres, à laquelle était attaché un commandement; il fut chargé de plusieurs missions délicates dont il sortit à son honneur, entre autres, de conduire le cardinal Alberoni de Perpignan à Antibes. Le Régent lui donna une pension de trois mille livres qui lui permit de cultiver les sciences et les arts, pour lesquels il avait, comme ses prédécesseurs, une grande aptitude. En 1719, il publia une description exacte du cabinet de son grand-père. Cette description est ornée de vingt-sept figures qui sont représentées en quatre-vingt-huit planches, et mettent sous les yeux les principaux objets et

1. Ce cabinet, qui fut confisqué en 1791, fait partie maintenant du Musée de la ville de Lyon.

toutes les singularités qu'on remarquait dans ce cabinet. Ce sont des ouvrages d'ivoire, des horloges à mouvements très-compliqués et un grand nombre de machines de guerre[1].

Il n'y a plus aujourd'hui de descendants directs de Jean Grolier. Les personnes qui portent ce nom, qu'elles écrivent *Grollier*, ont pour ascendant Antoine Grolier, seigneur de Servières, dont j'ai parlé plus haut. Les unes habitent la Touraine, les autres le Beauvoisis.

---

1. *Lyonnais dignes de mémoire* (par Pernetti), etc., t. Ier, p. 346. — *Recueil d'ouvrages curieux de mathématiques et de mécanique, ou Description du cabinet de M. Grollier de Servières, etc., etc.* Lyon, 1719, in-4.

LIVRE SECOND.

CHAPITRE PREMIER.

Amour de Jean Grolier pour les lettres. — Ses rapports avec les savants français ou étrangers du XVIe siècle, avec les imprimeurs et surtout avec les Aldes.

Grolier, bien jeune encore, avait acquis la connaissance des littératures grecque et latine; de plus, la numismatique et quelques autres branches de l'archéologie que l'on a commencé de cultiver de son temps lui étaient familières. Était-ce dans les écoles de Lyon, déjà très-florissantes à la fin du XVe siècle, qu'il avait reçu son éducation première, ou bien son père, Etienne Grolier, que son emploi près du premier prince du sang, Louis duc d'Orléans, devait attirer souvent dans la capitale, l'envoya-t-il étudier à l'Université de Paris, qui était alors la plus célèbre de l'Europe? Je n'ai trouvé dans mes recherches aucun fait dont je puisse m'éclairer sur ce sujet.

Il n'est pas impossible que ce soit dans quelque collége de Paris que Grolier fit ses premières études; mais il est certain pour moi, comme on le verra plus loin, que ce fut en Italie, où les fonctions qu'il exerçait l'obligèrent de résider pendant plusieurs années, qu'il a successivement acquis les connais-

sances variées que, jeune encore, il possédait. Quant au séjour qu'il a dû faire à Paris dans sa jeunesse, je trouve que, dès le commencement du XVIe siècle, il était en rapport avec des Parisiens amis des lettres, Budé entre autres, dont il fit imprimer un des ouvrages à Venise en 1522, et qui fut, on le sait, le principal restaurateur des études grecques en France, et surtout à Paris [1].

Plusieurs années avant 1533, un avocat au Châtelet de Paris, nommé Hilaire Courtois[2], qui nous a laissé un recueil de poésies latines publié sous le nom de *Volantillæ*, chantait les vertus du trésorier des finances, qu'il surnommait un *Mécène*

---

1. Voir à ce sujet *Guillaume Budé, restaurateur des études grecques en France*, essai historique, par M. Rebitté. Paris, 1846, in-8. Voir aussi *G. Budæi viri clarissimi vita*, per Ludovicum Regium, etc., etc. Parisiis, 1540, in-4.

2. Hilaire Courtois, natif d'Evreux en Normandie, a été avocat au Châtelet de Paris, et au siége présidial de Mante-sur-Seine, selon Lacroix du Maine, dans sa *Bibliothèque française*. Du Verdier ne lui donne que la qualité d'avocat au Châtelet de Paris, et lui attribue l'ouvrage intitulé : *La Publication de l'Etat de chancelier faite par Mercure*, avec quelques dialogues, dont le fond est pris de trois épigrammes latines du même auteur, à la louange de François Olivier, chancelier de France. Lacroix du Maine, qui ne parle point de cet ouvrage, imprimé à Paris en 1545, attribue à Courtois plusieurs épitaphes, tant latines que françaises, sur la mort de Claude d'Annebaud, amiral de France, imprimées à Paris en 1553. Nous avons vu du même un recueil de poésies latines, chez Simon de Colines, à Paris, 1533, in-8, sous ce titre : *Hilarii Cortesii Neustri, civis Ebroïci, Volantillæ*. Il paraît par plusieurs endroits de ces poésies que Courtois avait fait ses études à Paris, et en particulier au collége du Plessis; qu'il était lié avec presque tous ceux qui florissaient dans les lettres à Paris et dans plusieurs provinces, et qu'il cultivait lui-même la littérature avec soin. Il y nomme aussi avec honneur plusieurs de ses parents qui avoient embrassé la profession de la médecine. Dans l'épître dédicatoire de la première partie de ses poésies, adressée à Gabriel le Veneur, désigné évêque d'Evreux, il dit qu'il a inti-

toujours libéral envers les savants et les lettrés. Après avoir placé son nom au-dessus des noms de Scipion le Romain et de Simon d'Athènes, il le loue principalement de ce qu'étant forcé par ses fonctions de remplir le trésor royal, et de se montrer sévère pour la rentrée des deniers dus au prince, il ne s'est trouvé personne pour attaquer sa réputation. « Mille langues chantent tes louanges, dit-il, parce que, Grolier, tu es resté un honnête homme. En toi le pauvre trouve toujours un appui, soit qu'il se livre à la science, soit qu'il cultive les lettres. Ainsi donc, toi le premier des trésoriers, puisses-tu vivre longtemps cher aux vivants et agréable au vrai Dieu [1]. »

Nicolas Bourbon, autre poëte latin qui obtint beaucoup de succès dans la première moitié du XVIe siècle, à la cour des Valois, et qui fut choisi par Marguerite d'Angoulême pour surveiller l'éducation de Jeanne d'Albret, adresse aussi des vers élogieux à Jean Grolier, qu'il appelle un homme fort, *vir fortis*. Ce sont deux quatrains relatifs à l'inconstance de la fortune, dans lesquels il reproche à cette déesse d'avoir essayé de trahir un homme tel que le trésorier des finances, et de bien montrer

---

tulé son recueil *Volantillæ*, tant parce qu'il les a fait voler dans les mains de ses amis que parce qu'en les publiant elles voleront dans les mains des censeurs. La seconde partie est dédiée à Nicolas d'Hacqueville, avocat de la famille de ce nom, qui a été féconde en bons magistrats. Les autres poésies sont adressées à Nicolas d'Anjou, de la maison des rois de Sicile; à Jean Grolier, trésorier de France, etc., etc. (*Dict. de Moreri.*)

1. *Hilarii Cortæsii Neustri, civis Ebroïci, Volantillæ.* Parisiis, 1533, in-8.

par là qu'elle ressemble moins à une déesse qu'à un monstre exécrable [1].

Il n'est pas impossible que des revers de fortune aient menacé et même atteint Grolier dans la première partie de sa carrière. Au moins peut-on le supposer d'après les quatrains qui précèdent. Ces revers de fortune, dont nous ignorons les détails, pourraient expliquer une assez longue pièce de vers qui fut adressée à Grolier, antérieurement à l'année 1538, par un poëte latin très en renom à la cour de

---

1. Voici le texte :

Io. Grolierio, viro forti.

Ostendit fortuna in te Dea quam sit iniqua,
Conata quæ te extinguere est,
Te, talem tantum que virum : at confide, videbis
Illam brevi mutarier.

In Fortunam.

Ut est mare, inquietum, et æstuarium, et
Modo huc, modò illuc semper fertur : sic Dea est
Volubilis Fortuna. Si dignum est Deæ
Vocabulo monstrum illud execrabile.

Nicolai Borbonii Vandoperani Lingonensis nugarum libri octo.—Ab autore recens aucti et recogniti, cum indice. *Apud seb. Gryphium Lugduni*, 1538, in-8. P. 463. — Bourbon (Nicolas), dit l'Ancien, naquit en 1503, à Vandeuvre, village peu éloigné de Bar-sur-Aube, dans le diocèse de Langres. Son père était un riche maître de forges, ainsi que Bourbon lui-même nous l'apprend dans ses poésies. Il eut pour précepteur Jacques Tusan, et se rendit très-habile dans les belles-lettres, et surtout dans la connaissance de la langue grecque. Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre, lui confia l'éducation de sa fille Jeanne d'Albret, la mère du roi de France Henri IV. Il mourut jeune encore, après l'année 1550, à Cande, petite ville sur les confins de l'Anjou et de la Touraine, où il s'était retiré depuis le mariage de son élève. On a de lui plusieurs ouvrages, entre autres le recueil de vers que j'ai cité, dont il a donné plusieurs éditions. On y trouve des vers adressés à des personnages remarquables du seizième siècle, de tout rang et de toute condition. Voyez ce qu'a dit de N. Bourbon M. Ambroise Firmin Didot, p. 51 de son Essai typographique et bibliographique sur l'histoire de la gravure sur bois, servant d'introduction aux costumes anciens et modernes de César Vecellio. Paris, 1863, in-8.

François Ier. Ce poëte, mort jeune encore, assassiné par un homme contre lequel il venait de gagner un procès, se nommait Jean Voulté ou Vautier [1].

La pièce qu'il adresse à Grolier est en vers hendécasyllabes. Elle a pour titre *Fortuna*, et débute ainsi : « La fortune est représentée comme une déesse et placée dans le ciel par les poëtes anciens et modernes. Pourquoi ? Je n'ai jamais pu me l'expliquer. Écoute ce que je pense d'elle et de sa demeure; j'espère que tu reconnaîtras la justesse de mon opinion et l'erreur des anciens et des modernes. La fortune est un terrible fléau, un germe de fraude, la mère de la déloyauté, une porte ouverte à tous les délits, etc. » Voulté développe ce lieu commun en cent quarante vers, qui ne sont pas d'un goût très-pur, et dans lesquels beaucoup de négligences dénotent trop de facilité et de précipitation. Dans tous ces vers, pas un seul, ni au commencement, ni à la fin, ne rappelle celui à qui la pièce est adressée. Si les revers de fortune dont j'ai parlé plus haut n'ont pas motivé cette longue tirade, Voulté n'a fait

---

1. Voulté (Jean), dit *Vulteius* ou *Vautier*, poëte latin et professeur à Toulouse, naquit, non comme on l'a dit, à Vandy-sur-Aisne, dont il n'était qu'originaire, mais à Reims, au commencement du XVIe siècle. Ce poëte, qui était vu avec plaisir à la cour de François Ier, fut en relation avec tous les savants de son temps. Denis Foucher, religieux de Lerins, son ami, parle de lui avec éloge, et c'est le même qui nous apprend que Voulté fut tué dans un âge peu avancé, par un homme qui, ayant perdu son procès contre lui, le querella dans une rencontre et lui porta un coup mortel dans la mamelle gauche. Faucher, ayant appris ce triste événement, courut promptement à son ami pour le secourir; mais ses soins furent inutiles; il eut la douleur de voir Voulté mourir une heure après. *Biographie universelle de Michaud*, t. XLIX, p. 560.

preuve ni de bon sens, ni de bon goût, en adressant un pareil poëme au trésorier des finances [1].

Ce n'est pas seulement avec des poëtes latins aujourd'hui à peu près inconnus que Grolier fut en rapport; ce n'est pas d'eux seulement qu'il reçut beaucoup d'éloges. Un des plus grands esprits du XVIe siècle, Erasme, s'exprimait, en parlant de lui, dans les mêmes termes. D'après une lettre datée du mois d'avril 1518, Erasme représente Grolier comme un homme qui, dans un corps bien fait et vigoureux, possédait toutes les bonnes qualités, toutes les vertus imaginables. Il exalte sa civilité, sa modestie, son intégrité, sa magnificence. Il lui dit qu'il est l'ornement de la France, le protecteur des savants, que son nom est placé en tête de tous les ouvrages qui s'impriment en ce temps, et qu'il est au-dessus de tous les hommes doctes de son siècle, non-seulement par ses emplois, mais encore par son érudition; il ajoute : « Vous ne devez rien aux livres, mais les livres vous donneront dans l'avenir une gloire éternelle [2]. » Il est impossible de prédire un fait à venir avec plus de justesse. Grolier, de son côté, savait apprécier l'esprit et l'érudition profonde d'Erasme, car il avait dans sa bibliothèque plusieurs exemplaires, des principaux ou-

---

1. *Joan. Vulteii Rhemi Inscriptionum libri duo. — Ad Ægidium Boherum archid. Rhem. et Aven.*, etc., etc. *Apud Sim. Colinæum*, 1538, in-8.— *Io. Vulteii Rhemensis Hendecasyllaborum libri quator*, etc., etc. *Parisiis, apud Simonem Colinæum*, 1538, in-8. Au folio 4 r° de cette seconde partie, on trouvera le texte entier de cette pièce.

2. *Erasmi Epistolæ*, lib. III, ep. 17. Voir aux appendices, n° 10, Lettres et dédicaces, année 1518.

vrages du savant polygraphe[1]. (Voyez au Catalogue général les nos 101 à 112.)

En 1512, Grolier, alors âgé de trente-trois ans, avait remplacé son père dans les fonctions de trésorier des finances de l'armée française en Italie. Il habitait quelquefois Naples, mais surtout Milan, et visitait souvent Venise. Il ne tarda pas à faire connaissance avec les savants et les lettrés de ces différentes villes. Sans nul doute il était déjà bibliophile et fréquentait les libraires et les imprimeurs célèbres d'Italie. Il fut principalement grand admirateur d'Alde l'ancien, à bon droit célèbre, et des livres sortis des presses de cet habile typographe, livres qui obtiennent encore aujourd'hui un succès bien mérité.

Alde l'ancien était un des hommes les plus savants de son époque; les ouvrages de critique et d'érudition qu'il nous a laissés sont nombreux et encore estimés de nos jours. Outre sa grammaire latine, restée une des meilleures, il a traduit en latin quelques auteurs de l'antiquité grecque, dont Renouard, l'annaliste des Aldes, nous a donné l'indication détaillée[2]; de plus, se conformant à un usage très-répandu dans l'Italie savante, du XVe au XVIIe siècle[3], il avait établi dans sa maison une académie qui fut nommée *Aldi Neacademia*. Il

1. M. Péricaud a publié en 1843 un opuscule intitulé : *Erasme dans ses rapports avec Lyon*, in-8. Il cite une traduction élégante de la lettre d'Erasme à Grolier, qu'il emprunte aux *Soirées littéraires* de Coupé, t. XX, p. 133.

2. Renouard, *Annales, etc.*, p. 384 et suivantes.

3. Gabriel Naudé, dans son livre curieux de *Mascurat*, ou Jugement de tout ce qui a été imprimé contre le cardinal Mazarin, etc., gr. in-4, p. 147 et suivantes, donne au sujet des Académies d'Italie de curieux détails.

en avait rédigé les statuts, de concert avec deux savants de ses amis, Scipion Carteromaco et Jean de Crète. « Trop habile homme pour ne pas con-« naître toute l'étendue de ses devoirs, dit à ce « sujet Renouard, trop modeste pour chercher à « paraître faire tout à lui seul, il sut s'entourer des « plus savants hommes de son siècle, qui s'empres-« sèrent à l'envi de seconder ses efforts pour ouvrir « le sanctuaire des lettres et le rendre accessible à « un plus grand nombre de lecteurs. Les uns, pour « le seul plaisir de servir leur ami, venoient parta-« ger ses utiles et pénibles travaux; d'autres re-« cevoient un honoraire convenu; quelques-uns « même vivoient dans la maison, entièrement dé-« frayés par lui[1]. » On connaît presque tous ceux qui composaient la docte compagnie; entre les hommes d'un rang élevé, je citerai trois sénateurs vénitiens, André Navagero, Rinieri et Marino Sanudo, puis encore Pierre Bembo, qui fut cardinal, et qui a laissé dans les lettres un nom illustre. Mais le plus grand nombre se composait de savants italiens ou étrangers : B. Egnazio, Marco Musurus de Candie, Giovani Giocondo, et enfin Erasme, sont les plus connus. Je ne doute pas que le père de Grolier, Jean-Étienne, qui exerçait les fonctions de trésorier de l'armée d'Italie sous Louis XII, alors que florissait l'Académie Aldine, n'ait visité la docte compagnie; peut-être même y conduisit-il son fils, dans le but de lui inspirer le goût des belles et bonnes lettres. A l'ap-

1. *Annales*, p. 384.

pui de ma conjecture je citerai un fait du même genre que j'emprunte à un contemporain, *Bandello*, nouvelliste italien très-connu, qui a dédié un de ses contes à Grolier. Il lui parle, dans cette dédicace, de la familière liaison qu'il avait eue jadis avec le père du trésorier des finances, Jean-Étienne; il lui dit qu'il n'a jamais oublié ni le père ni le fils, surtout depuis le jour où, dans le couvent des Grâces, à Milan, en compagnie de plusieurs savants, entre autres de messire Antonio Tilesio, dont Grolier possédait les opuscules[1], ils disputèrent longuement sur l'ouvrage de Cœlio Rodigino[2], qui a pour titre *Lectiones Antiquæ*[3].

Alde l'ancien, très-éprouvé dans son industrie par les guerres et les dissensions politiques qui ont affligé l'Italie depuis la fin du quinzième siècle jusqu'au premier quart du siècle suivant, mourut le 6 juillet 1515, à l'âge de soixante-six ans; il laissait quatre enfants, trop jeunes encore pour diriger l'imprimerie qu'il avait eu tant de peine à fonder. Heureusement, cette imprimerie fut confiée à trois hommes d'une intelligence et d'une capacité des plus grandes, à André Torresano d'Asola et à ses fils, François et Frédéric. Quinze années auparavant, Alde l'ancien avait épousé la fille d'André d'Asola. Depuis 1479, qu'il était devenu acquéreur de l'imprimerie de Nicolas Jenson, de Venise,

---

1. Voyez au catalogue des livres provenant de la bibliothèque de Grolier, au mot *Tilesio*.

2. Voyez le titre de cet ouvrage, n° 86 du même catalogue.

3. Voyez la *Terza Parte de le Novelle del Bandello*, in Lucca, 1554, e di nuovo in Londra, per S. Harding, 1740, in-4, t. III, p. 20.

Asola imprimait dans cette ville non sans quelque succès[1].

Les rapports très-suivis de Grolier avec les Aldes paraissent dater de l'époque où mourut le fondateur de cette célèbre maison; le trésorier des finances avait pris en grande affection l'habile imprimeur, dont les remarquables productions ornaient sa bibliothèque naissante; la mémoire du premier des Aldes était restée chère à Grolier. En 1519, il écrit à François d'Asola une lettre inédite jusqu'à ce jour[2], par laquelle il annonce l'envoi prochain du livre de Budé, *De Asse*, qu'il veut faire imprimer à ses frais chez les Aldes. Après lui avoir parlé du Térence publié en 1517, et qui lui était dédié par Alde l'ancien, il dit : « Cet homme, dont la mort me cause un chagrin très-amer, tant parce que les lettres ont perdu en lui un restaurateur très-habile que parce que j'ai été privé d'un ami très-affectueux. Je tiens en grande vénération sa mémoire, ajoute-t-il, c'est pourquoi je vous prie d'apporter les plus grands soins dans la mise en lumière de l'œuvre d'un ami dont je vous envoie un exemplaire revu et corrigé avec attention par l'auteur. »

Au dernier paragraphe de cette lettre latine, écrite avec beaucoup d'élégance, Grolier entre dans quelques détails sur la manière dont il entend que cette édition du livre de Budé soit exécutée. Ce paragraphe est d'autant plus précieux qu'il nous révèle un bibliophile ardent et minutieux; le voici :

---

1. Voyez Renouard, *Annales de l'Imprimerie des Aldes*, *etc.*, 1834, in-8, p. 389.

2. Voir aux pièces justificatives, n° 10, année 1519.

« Mais toi, cher François, tu donneras tous tes soins pour qu'un ouvrage très-correct passe de votre imprimerie entre les mains des doctes. Je te conjure plusieurs fois, et même je te supplie, de joindre la beauté à l'élégance. Que le papier soit sans tache, les caractères d'une parfaite égalité, et, ce qui n'est pas à dédaigner, que les marges soient grandes; enfin je veux que ce livre soit exécuté avec les mêmes caractères qui ont servi autrefois à imprimer le *Politien*, et dans le même format. Si autant de luxe vous entraîne à de grands frais, je ne manquerai pas de vous en tenir compte. Je veux en outre que rien ne soit changé, ni ajouté à l'original. »

Le *Politien* que Grolier désignait pour modèle à l'impression du livre de Budé est un des volumes les plus rares et les plus remarquables qui soient sortis des presses d'Alde l'ancien[1]. Sans doute Grolier possédait un exemplaire de cet ouvrage, peut-être même il en avait plusieurs, bien que je n'aie retrouvé que la seconde partie de ce volume avec la reliure et les devises ordinaires.

Grolier ne se montra pas seulement admirateur passionné des ouvrages imprimés par les Aldes. Il se fit encore le soutien de cette maison, qui se trouva dans plusieurs circonstances très-embarrassée dans ses affaires. En 1521, quand parut la seconde édition du Térence, François d'Asola ne

---

1. *Omnia opera Angeli Politiani et alia quædam lectu digna.* — In fine : *Venitiis, in ædibus Aldi Romani, mense Julio MIID. Impetravimus ab illustrissimo senatu Veneto in hoc libro idem quod in aliis nostris*, in-folio. Voyez Renouard, *Annales*, etc., p. 17.

manqua pas de témoigner publiquement à Grolier sa reconnaissance en termes très-vifs[1] : il revient sur le même sujet dans la dédicace qu'il lui adresse l'année suivante, après avoir rempli la tâche que Grolier lui imposait, et dont la lettre que j'ai traduite plus haut fait connaître les points principaux. Voici comment Asola s'exprime à ce sujet : « Vous avez toujours eu, dit-il, non-seulement pour moi et pour mon frère Frédéric une grande bienveillance, mais encore pour toute notre maison. Vous témoigniez beaucoup d'affection à mon beau-frère Alde, et plusieurs fois vous êtes venu à son aide ; vous avez toujours aimé André, notre père, et il vous est cher encore aujourd'hui[2]. »

Cette protection efficace explique le passage de la lettre d'Erasme relative aux dédicaces nombreuses adressées à Grolier. En effet, il ne sortait pas un seul livre des presses aldines sans que plusieurs exemplaires, les uns imprimés sur vélin, les autres sur papier blanc ou de couleur, fussent tirés spécialement pour la bibliothèque du trésorier des finances.

En faisant réimprimer par les Aldes, à ses frais, le livre de Budé sur les Mesures et les Monnaies anciennes, Grolier donnait non-seulement la preuve de son affection pour l'auteur, mais encore celle de son savoir et de son goût. Aucun livre en effet ne méritait mieux d'être connu que le traité *De Asse*

---

1. Voir cette dédicace, un peu trop longue pour être traduite, aux pièces justificatives, n° 10, année 1521.

2. Voyez la dédicace du livre de Budé *De Asse*, 1522, pièces justificatives, n° 10, année 1522.

imprimé pour la première fois très-imparfaitement à Paris en 1514. Malgré des digressions un peu trop longues, qui n'ont pas échappé aux critiques des contemporains, ce traité renferme sur les mesures, sur les monnaies, sur les poids des anciens, des renseignements très-justes et assez complets. Il fallait, à l'époque où Budé écrivait cet ouvrage, une érudition d'autant plus grande, qu'il ne se trouvait sur cette matière que des détails épars dans des ouvrages relatifs à d'autres sujets. En publiant le livre de son ami chez les Aldes, Grolier le répandit dans l'Europe savante tout entière, et l'auteur eut bientôt recueilli les applaudissements qu'il méritait. Même dans ses digressions, que par un sentiment de jalousie, prétend-on, Erasme reprochait à l'auteur, on peut trouver aujourd'hui des renseignements très-utiles et très-précieux, par exemple sur l'état et l'administration des finances à l'époque de Louis XII, sur la valeur des espèces monétaires qui avaient eu cours en France jusqu'au XVIe siècle, sur celle des métaux précieux et sur des questions importantes d'économie politique qui n'avaient pas encore été traitées [1].

---

1. Dans l'ouvrage de M. Rebitté sur la vie et les écrits de Guillaume Budé, que j'ai indiqué plus haut (voyez p. 37), un chapitre est consacré à l'analyse du livre *De Asse*; mais je n'y trouve aucune mention ni de l'édition donnée par les Aldes, ni des rapports de Budé avec Grolier.

CHAPITRE II

Ouvrages dédiés à Grolier, soit par les Aldes, soit par les savants et les artistes du XVIe siècle. — Rapports de Grolier avec le musicien Gafori.

Plusieurs éditions d'auteurs latins imprimées par les Aldes ont été particulièrement dédiées à Grolier, soit par les savants à qui étaient confiés les travaux de révision, soit par les Aldes eux-mêmes.

Je citerai d'abord trois éditions des œuvres de Térence qui furent imprimées en 1517, en 1521, puis en 1544, et qui toutes les trois ont été dédiées au célèbre bibliophile. La dédicace placée en tête de l'édition de 1521 est assez longue et renferme des détails curieux que j'ai mis à profit déjà, en parlant de la générosité dont Grolier fit preuve à l'égard d'Alde l'ancien d'abord, et ensuite à l'égard de ses successeurs, en leur donnant les moyens de continuer les œuvres que leur père avait commencées. Du reste les Aldes n'ont jamais cessé de proclamer toute la reconnaissance qu'ils devaient à leur Mécène. En 1544, une traduction de l'Andrienne et de l'Eunuque de Térence, en vers italiens, de *Giustiniano di Candia,* ayant été publiée par eux, ils la dédièrent encore à Grolier, lui rappelant tous ses bienfaits et la belle renommée qu'il avait acquise :

« Vous êtes regardé, lui disent-ils, comme une divinité sur terre dans toute la Lombardie[1]. »

Le Suétone, avec commentaires, imprimé par les successeurs d'Alde l'ancien en 1516, et publié au mois d'août, est aussi dédié à Grolier C'est l'auteur des commentaires qui a signé cette dédicace, Jean-Baptiste Egnaze, dont le nom véritable était *Jean de Cipellis*. Né à Venise en 1473, il eut pour maître le célèbre Politien, pour condisciple Léon X, qui ne cessa de l'honorer de sa bienveillance et de sa protection. Après être entré dans les ordres, Egnaze professa les belles-lettres à Venise, avec un tel succès que la République le choisit pour être un de ses notaires. Plusieurs fois il voulut cesser son enseignement, le grand conseil s'y opposa; et quand, affaibli par l'âge, il obtint de se retirer, les appointements qu'il recevait lui furent continués jusqu'à sa mort.

Egnaze est auteur de plusieurs ouvrages de littérature et d'histoire : il a écrit des commentaires sur Suétone et sur les historiens Augustes; il a composé une histoire des Turcs et trois livres sur les Césars de l'ancienne Rome.

En 1515, Egnaze, qui était regardé comme un des hommes les plus éloquents de la République de Venise, fut chargé d'aller complimenter François Ier. Pour le récompenser du panégyrique qu'il prononça dans cette circonstance, le roi lui fit cadeau de la chaîne d'or qu'il portait, et lui envoya plus tard une

---

1. ..... Voi siete per tutta Lombardia quasi un nume celeste riguardato in terra.

médaille commémorative de la victoire de Marignan[1]. Egnaze fut depuis lors un des chauds partisans de la France et lui demeura fidèle jusqu'aux dernières années de sa vie. En 1540, il publia une édition nouvelle de son poëme à la louange de François Ier, qu'il augmenta d'une dédicace à ce roi et d'un morceau relatif aux guerres soutenues par les rois de France contre les Sarrasins. Ce fut d'après les conseils de Grolier, son bienfaiteur, qu'il fit cette addition[2].

Cette édition nouvelle eut beaucoup de retentissement. Elle excita la colère de Charles-Quint, qui se plaignit au pape Paul III et au gouvernement de Venise. Paul III n'aimait pas la France : il fit agir fortement contre Egnaze, si bien que celui-ci fut sur le point de perdre ses places et sa liberté. François Ier n'abandonna pas son panégyriste ; il lui offrit un refuge ainsi qu'une position supérieure à celle qu'il occupait ; mais les amis du vieux professeur l'emportèrent sur le rancuneux empereur ; le calme se rétablit peu à peu, et Jean-Baptiste Egnaze put terminer tranquillement sa vie dans sa patrie, au milieu de ses études et de ses livres. Il mourut en 1553, âgé de quatre-vingt-trois ans.

On n'est pas surpris de trouver un pareil homme entre les savants dont s'entouraient les Aldes pour

---

1. Ce panégyrique d'Egnaze à François Ier, contenant 541 vers latins, a été imprimé pour la première fois en 1515, sous le titre suivant : *Ad Franciscum hujus nominis primum de ejus in Italiam adventu, de que clarissima ex Helvetiis Panegyricus. Mediolani*, 1515. La Bibliothèque impériale de Paris en possède un exemplaire sur vélin. — Cette pièce a été réimprimée en 1516, *Parisiis, ex ædibus Ascensii, etc.*, in-4.

2. Voir Brunet, *Manuel, etc.*, au mot *Egnatius*.

commenter les auteurs anciens sortis de leurs presses. Le dévouement d'Egnaze pour la France explique très-bien aussi la dédicace qu'il fit de son Suétone à Grolier. Du reste, il avait un mérite assez grand pour que le trésorier des finances recherchât son amitié, même en dehors de ses opinions politiques. Cette amitié paraît avoir été très-vive, et le savant vénitien en cite une preuve tout à fait digne de remarque, qui du reste est bien dans le caractère de notre Mécène bibliophile. Il raconte qu'ayant un jour dîné chez lui avec Alde Manuce et quelques savants, Grolier avait donné à chacun des convives une paire de gants qui était remplie de pièces d'or[1].

En 1521, Egnaze publia une seconde édition de Suétone augmentée d'Aurélius Victor, d'Eutrope et de Paul Diacre, en joignant à ses propres commentaires ceux qu'Erasme avait faits sur les mêmes auteurs. Il n'oublia pas sa dédicace à Grolier, heureux de pouvoir témoigner encore une fois toute la reconnaissance qu'il devait à son généreux bienfaiteur.

Plusieurs des savants du XVIe siècle ont aussi dédié leurs ouvrages au trésorier des finances. La mort ayant frappé Alde l'ancien au commencement de l'année 1515, ses héritiers chargèrent un de ces Grecs retirés à Venise de publier la grammaire grecque qu'Alde avait laissée presque terminée.

---

1. *Recherches pour servir à l'histoire de Lyon, ou les Lyonnais dignes de mémoire*, Lyon, 1757, in-12, 2 vol., t. Ier, p. 336. Pernetti, qui cite ce fait dans l'article curieux consacré à Grolier, ne dit pas dans quel ouvrage d'Egnaze il l'a trouvé.

Depuis 1509, Marco Musurus, né dans l'île de Candie, donnait à Venise des leçons de littérature grecque. Il vivait dans l'intimité d'Alde l'ancien et était membre de cette académie dont j'ai parlé plus haut. Musurus a fait précéder son travail d'une lettre en forme de dédicace à Jean Grolier : il lui parle du deuil profond que la mort de l'auteur a causée, des fils qu'il a laissés. Il lui parle aussi de ses œuvres, et entre autres de cette grammaire grecque qu'il appelle une *fille* née du cerveau puissant d'Alde. Il lui dit que les héritiers l'ont prié instamment de mettre au jour cette fille, qu'il est resté longtemps sans pouvoir se rendre à leurs prières, mais qu'enfin il a vaincu sa douleur pour remplir un devoir à l'égard de son ami, et qu'il ne peut rien faire de mieux que de mettre ce livre sous la protection du trésorier des finances : « Après l'avoir « poli le mieux possible, dit-il, je vous le dédie, et « vous demande de vouloir bien lui donner une « place dans votre élégante bibliothèque. » Il ajoute qu'à l'aide de cet ouvrage, non-seulement les poëtes, mais les prosateurs de la langue grecque seront mieux connus ; il cite Aristote, Gallien, Strabon, Pausanias, Dion, Diodore de Sicile, Polybe et Plutarque. Cette dédicace, des plus curieuses, prouve que Grolier était aussi bien versé dans la connaissance du grec que dans celle du latin[1].

Un autre savant du XVIe siècle, beaucoup moins connu qu'Alde l'ancien et même que son éditeur Marco Musurus, a aussi dédié son ouvrage au tré-

1. Voir aux appendices, n° 10, les dédicaces à Grolier, année 1515.

sorier des finances. Il se nommait en réalité Louis Ricchieri, mais il a signé du nom latinisé du lieu de sa naissance, qui était Rovigo, dont il a fait *Cœlius Rhodiginus*. Né vers 1440, il étudia la philosophie à Ferrare, sous Nicolas Leonicene, le droit canonique et civil à Padoue, et vint à Paris pour se perfectionner dans ses études. De retour dans sa patrie, en 1481, il obtint plus tard, en 1497, une place de professeur à l'Université de Rovigo. Mais ayant embrassé la cause des Français, il fut banni de sa patrie l'année 1505, se réfugia dans la ville de Vicence, où il ouvrit une école avec assez de succès. En 1508, le duc de Ferrare le fit venir dans sa capitale; mais il en fut bientôt chassé par les troubles qui désolèrent alors cette partie de l'Italie.

Rhodiginus fut contraint de chercher un asile à Padoue et de vivre du produit de quelques leçons particulières. Il était, vers 1510, à Reggio; Tiraboschi nous apprend qu'il employait son éloquence à réconcilier les principales familles de cette ville, divisées par la guerre et l'invasion des Français. François Ier, devenu, vers 1515, maître d'une partie de l'Italie, nomma Rhodiginus professeur de littérature grecque et latine à Milan. Mais, en 1521, les revers essuyés par les Français obligèrent Rhodiginus à retourner à Padoue. Il fut rappelé dans sa patrie par un décret daté de 1523, rétabli dans ses fonctions de professeur, et député vers le doge de Venise, André Gritti, pour le complimenter sur son élection. Il mourut, en 1525, du saisissement et du chagrin, dit-on, que lui causèrent la bataille de Pavie et la captivité de François Ier, son bienfaiteur.

Le seul ouvrage original que nous ait laissé Rhodiginus est une lourde compilation divisée en seize livres, à laquelle il a donné le nom de *Lectures anciennes*. Ce recueil touche à toutes les branches des connaissances humaines; mais l'auteur cherche principalement à fixer le sens philologique des innombrables passages des écrivains anciens extraits par lui. Ce travail est plutôt une œuvre de patience que de saine critique. Dans sa longue dédicace à Grolier, l'auteur exalte non-seulement la générosité, la science, l'esprit de son Mécène, dont la réputation, dit-il, est aussi grande en France que dans toute l'Italie, mais encore il fait l'éloge de la beauté de sa personne et de la majesté de sa prestance[1].

Nous verrons plus loin qu'il était reçu familièrement dans la maison du trésorier des finances et avait part à ses bienfaits[2].

Je citerai encore, entre les érudits italiens, très inconnus de nos jours, qui ont dédié leurs livres à Grolier, Stefano Negri, en latin *Niger*, auteur de plusieurs ouvrages sur l'histoire et la littérature grecques. Né vers 1475, à Casal Maggiore, dans le diocèse de Crémone, il fut un des meilleurs élèves de Démétrius Chalcondyle, et enseigna pendant longtemps les belles-lettres et la langue grecque à Milan. Il se montra un des chauds partisans de la cause française en Italie, et fut l'ami du cardinal Duprat et de ses neveux. Mais, vers 1535, quand

1. *Antiquarum lectionum libri XVI, etc., etc.*, in-folio. Voir au catalogue, n° 26.

2. Voir plus loin l'article sur Gafori.

les Impériaux reprirent possession du Milanais, il fut destitué de ses fonctions, tomba dans l'indigence, et expia durement ses flatteries et ses dédicaces aux hommes puissants qui s'étaient emparés de sa patrie. Dans un de ses ouvrages on trouve quinze vers latins adressés en forme de dédicace à Grolier, qu'il gratifie du titre de Mécène de son temps[1].

Il me reste à signaler plusieurs ouvrages relatifs à la musique, qui ont été dédiés à Grolier par leur auteur; ce qui doit faire supposer que le savant bibliophile joignait aux connaissances variées, étendues, qu'il faut reconnaître en lui, le goût et la pratique de l'art musical déjà si développé en Italie au commencement du XVIe siècle. Il ne sera pas inutile, avant de signaler ces ouvrages, de faire connaître celui qui les a écrits. Franchino Gafori ou Gaforino naquit à Lodi en 1451, et mourut à Milan en 1522. Fils d'un soldat, et destiné à l'état ecclésiastique, Gafori joignit à l'étude de la théologie celle du plain-chant. Il fit aussi de rapides progrès dans la composition musicale, qui lui fut enseignée par un moine allemand nommé Godendach, dont il traduit dans ses ouvrages le nom en italien, *Bonadiès*. Après avoir été ordonné prêtre, il se rendit à Mantoue et y passa deux années consécutives, pendant lesquelles il étudia la théorie de l'art musical. Il vint ensuite à Vérone, et y continua ses travaux jusqu'au moment où le doge de Gênes Prospero Adorno, qui l'avait pris en ami-

1. *Stephani Nigri, etc. Dialogus, etc.* Voir au catalogue, n° 186.

tié, l'emmena avec lui. Mais Adorno, ayant été chassé de Gênes en 1478, chercha un refuge à Naples; Gafori le suivit dans cette ville. Il y rencontra plusieurs savants musiciens, Belges de nation, se mit en rapport avec eux, et se fit distinguer dans les discussions publiques qu'il soutint sur la théorie musicale. Chassé par la peste et la guerre, Gafori fut contraint de retourner à Lodi. Il se rendit à Monticello, dans le Crémonais, où l'évêque Pallavicini lui confia les fonctions de maître de chapelle. Gafori vint encore professer à Bergame. Enfin il fut nommé, en 1484, chantre de chœur à la cathédrale de Milan, professeur des enfants du duc Louis Sforce, et premier chantre de sa chapelle. Il remplit ces fonctions avec une grande habileté, et, de plus, il fonda dans Milan une école de musique qui devint bientôt célèbre en Italie. Il ne quitta plus cette ville, et y mourut en 1522, âgé de soixante et onze ans, après avoir joui d'une réputation méritée. M. Denne-Baron, à qui j'ai emprunté quelques-uns des faits précédents, porte sur lui ce jugement : « Gafori « avait fait une étude approfondie des auteurs grecs « qui ont écrit sur la musique; il avait médité les « traités de Boëce, de Guy d'Arezzo, et les cours « publics qu'il ouvrit, les ouvrages qu'il publia, « exercèrent une puissante influence sur les études « musicales de son temps. La plupart des écrivains « qui lui succédèrent immédiatement citent ses opi- « nions comme des autorités[1]. »

---

1. *Nouvelle Biographie générale* de MM. Didot, in-8, t. 19, col. 148. — Dans la seconde édition de la *Biographie universelle des musiciens*, M. J. Fétis

Grolier, pendant les séjours répétés qu'il fit en Italie, habita Milan[1]. C'est là sans aucun doute qu'en sa qualité de trésorier de l'armée française il avait établi sa comptabilité générale et sa principale demeure. C'est là qu'il se plaisait à réunir autour de lui tous les savants, tous les lettrés, tous les artistes dont il s'était fait le Mécène. Rien de plus simple qu'il y ait admis Gafori, dont la réputation était grande parmi les artistes. Gafori lui a dédié deux de ses ouvrages les plus importants : son *Traité sur l'harmonie des instruments de musique* et sa propre *Apologie*[2]. Parmi les différentes pièces de vers latins à la louange de Grolier placées en tête de ces deux ouvrages, j'en trouve une des plus curieuses, qui n'est pas de Gafori, mais d'un certain Maurus Ugerius, de Mantoue[3]; elle est composée en forme de dialogue avec les Muses. De cette pièce, que j'ai reproduite à la fin de ces *Recherches*[4], il résulte que Grolier ouvrait sa maison aux musiciens comme aux poëtes et aux savants, et qu'il y donnait des concerts. — Quel est ce chœur? demande le poëte. — Ce sont les Muses, lui est-il répondu. — Ont-elles donc ainsi quitté le Parnasse? — Nous

---

a consacré à Gafori et à ses ouvrages un article très-détaillé (t. III, p. 375). Cependant il ne parle pas des rapports de ce musicien avec Grolier, ni de la dédicace qu'il a faite, au trésorier des finances, du plus important de ses ouvrages.

1. Grolier habita cette ville si longtemps, que jusqu'aux dernières années de sa vie le surnom lui est resté de *Trésorier de Milan*. Voir plus loin la description du cabinet de médailles de Grolier, par Jacques de Strada.

2. *Apologia Franchini Gafori musici, etc.* Voir au Catalogue, nº 125.

3. *Franchini Gafori Laudensis, etc., de harmonia musicorum instrumentorum opus, etc.* Voir au catalogue, nº 124.

4. Voir aux pièces justificatives, nº 10-B, lettres et dédicaces, An. 1518.

sommes toutes présentes. — Et qui vous a forcées de faire un aussi long voyage? — Ne vois-tu pas que nous avons laissé nos insignes, et qu'Apollon lui-même ne porte plus sa lyre? C'est Gafori maintenant qui nous a dérobé le don de l'harmonie. Allez, disent encore les Muses, vers la demeure de Grolier : là retentissent mille accords, mille sons délicieux; la musique de Gafori se fait entendre dans ce palais, où se réunissent tant de doctes hommes. Cœlius (Rhodiginus) les domine tous par son éloquence et brille comme le diamant d'une bague. Grolier les aime tous, les accueille avec sa douceur ordinaire; il ranime leur ardeur et les comble de ses largesses..... Que le nom de Grolier soit à jamais célèbre!

Ce dialogue est suivi d'une pièce en huit vers latins, composée par Gafori, qui est aussi un dialogue entre l'auteur et son livre. Il dit que, si, par hasard, Grolier, qui l'accueille si bien ordinairement, n'accepte pas son ouvrage, jamais il ne reprendra ce livre chez lui. Il y a, de plus, une dédicace en prose adressée par Gafori au trésorier des finances, dans laquelle il exalte la générosité, l'esprit, la science de son Mécène, style ordinaire de ces sortes de pièces.

Gafori avait raison de chercher des appuis chez les hommes puissants : il était d'un orgueil démesuré, d'une humeur querelleuse, et ne pouvait supporter les moindres contradictions. Un nommé *Spartaro*, que l'auteur accuse d'avoir été dans sa jeunesse faiseur de fourreaux d'épées, et qui était,

en 1520, maître de chapelle de Sainte-Pétrone, à Bologne, ayant cru remarquer des erreurs de calcul relatives aux proportions des intervalles, dans l'ouvrage de Gafori dont j'ai parlé précédemment, publia une lettre dans laquelle il signalait ces fautes. Gafori prit très-mal cette critique, et y répondit avec aigreur; il s'ensuivit une polémique dont l'école de Bologne tira vanité. Mais Gafori s'empressa de composer un ouvrage qui contenait sa propre apologie. Il y traite son adversaire d'insolent, d'illettré, qui avait l'impudence d'enseigner la philosophie et les mathématiques, qu'il ignore, tout aussi bien que la musique. L'ouvrage est dédié à Grolier, que le musicien déclare tout à fait digne d'être juge dans un pareil différend; c'est dire assez qu'il reconnaît Grolier comme versé dans son art. J'ai cru devoir insister sur les principaux actes de la vie de Gafori, et sur ses ouvrages, parce qu'ils nous révèlent un talent de plus chez le célèbre bibliophile.

Un auteur italien, très-peu connu de nos jours, même dans son pays, André Assaraco, natif de Bespolato, près Novare, et qui florissait au commencement du seizième siècle, a fait en quelques vers un éloge de Grolier, non-seulement comme amateur de belles-lettres et comme protecteur de ceux qui les cultivaient, mais encore comme officier public. Il l'admire parce qu'il a toujours préféré son devoir à ses propres intérêts, parce qu'il cherche plutôt à rendre service à ses amis qu'à lui-même. Fervent admirateur des Muses, il encourage les poëtes, les historiens, enfin tous ceux qui écrivent,

et se déclare leur patron, témoin *Musurus, Stephanus Niger, Thylesius, Alde, Lascaris,* et quelques autres.

Voici ces vers, que j'emprunte à un ouvrage très-rare et presque aussi inconnu que celui qui l'a fait. L'abbé Mercier de Saint-Léger le signale dans une note manuscrite de son exemplaire de la *Bibliothèque française* de Lacroix du Maine et du Verdier, qui est conservé à la Bibliothèque impériale.

F° LXXX. Me Lugdunensis coluit Grolierius iste,
Semper amat doctos Aonidumque choros;
Privatis admirandus bona publica præfert,
Plus et amicitias quam sibi quærit opes.
Est a secretis Francisci Regis, acuto
Ingenio, quæstor primus et Insubrium.
Vatibus, historicis, addit calcaria; cunctos
Scriptores fovet, his fertque patrocinium.
Musurus, Stephanus Niger, atque Thylesius, Aldus,
Lascaris, Arpinus, sunt mihi firma fides[1].

---

1. *Historiæ novæ ac veteres ab noviss. Francisci Sfortiæ temporibus ad Franciscum Regem Francorum Ducemque Mediolani hoc Dialogo elegiaco comprehenduntur.* — Un second titre au bas d'une gravure en bois : *Andreæ Assaraci Sarrachi Trivultias.* — Au v° du dernier f° de la table : *Impressum Mediolani, etc., etc. Anno Dom.* M.D.XVI. In-fol.

CHAPITRE III

Composition de la Bibliothèque de Grolier et de son cabinet de médailles et d'antiquités.

D'après le témoignage de Bonaventure d'Argonne, qui, sous le nom de *Vigneul Marville*, a publié des *Mélanges d'histoire et de littérature*, dans lesquels on trouve un article curieux sur la bibliothèque de Grolier[1], cette bibliothèque se composait de trois mille volumes environ. En comparant les volumes que j'ai retrouvés, qui ont appartenu à Grolier, et dont le nombre s'élève à un peu plus de trois cent cinquante, est-il possible de se rendre compte du genre d'ouvrages que l'éminent bibliophile recherchait de préférence et qui lui étaient les plus familiers? Malgré la différence du nombre des volumes qui nous restent et de ceux qui composaient, dit-on, la bibliothèque du trésorier des finances, en étudiant avec soin le genre de ces ouvrages, en se reportant au goût littéraire de Grolier, dont j'ai parlé précédemment, on peut arriver, je crois, à une solution. Les ouvrages qui lui ont appartenu, disséminés aujourd'hui dans les bibliothèques publiques ou particulières de l'Europe, peuvent se diviser en six catégories : 1° les auteurs classiques grecs ou latins, prosateurs et poëtes; 2° les auteurs

1. Voyez plus loin, liv. III, ch. 1er, la reproduction de cet article.

latins modernes, commentateurs, philosophes, médecins; 3° les poëtes latins modernes; 4° les auteurs italiens; 5° les livres d'histoire, d'archéologie, de géographie, les biographies et les polygraphes; 6° les auteurs sacrés anciens et modernes.

Quant aux livres français, je ne connais que deux volumes : *les Chroniques de Savoye*, de Guillaume Paradin, qui faisait partie de la bibliothèque de P. Petau, et la *Polygraphie*, de Trithème, traduite par de Collange, qui appartient au marquis de Grollier. Quant au *Monstrelet* sur vélin, bien qu'il soit indiqué dans le catalogue de Neaulme, je doute encore de l'exactitude de cette attribution[1].

Je suis porté à croire que le nombre des ouvrages écrits en français qui faisaient partie de cette bibliothèque célèbre était relativement assez restreint. Sans nul doute, Grolier avait donné place dans sa collection à des chroniqueurs et à quelques ouvrages d'histoire et de jurisprudence écrits en français que je n'ai pas retrouvés; mais tous ces livres de littérature légère, si je puis m'exprimer ainsi, qui de nos jours sont poursuivis avec tant de passion par les bibliophiles, les poésies françaises, les romans de chevalerie de l'un et l'autre genre; ces facéties si singulières, si libres de langage, et souvent si hardies de pensées, imprimées en caractères gothiques ou autrement, ne devaient pas être recherchés par le trésorier des finances. Son goût était autre part : les littératures de la Grèce et de Rome, la philoso-

1. Voyez au catalogue, n° 181. — Voir ce que j'ai dit dans l'introduction à propos de Néaulme.

phie moderne et les commentateurs nombreux des chefs-d'œuvre que nous ont laissés les anciens, l'archéologie, surtout la numismatique, fixaient son attention. Ce goût résultait de ses premières études, de ses fréquents voyages et de son long séjour en Italie, des habitudes qu'il avait contractées au milieu des savants dont il se plaisait à encourager les travaux. Du reste, d'après le témoignage d'un contemporain, les livres grecs et latins composaient la majeure partie de sa collection[1].

A propos des livres français, si rares dans les débris de la bibliothèque de Grolier, dont j'ai pu recueillir l'indication, une conjecture raisonnable que l'on peut faire à cet égard, c'est que, ces livres étant lus plus volontiers, les reliures, fatiguées, ont été détruites plus tôt que les autres. Quelques-uns de ces livres faisaient peut-être partie du lot adjugé à un notaire de Paris, qui, trouvant ces reliures trop vieilles, les fit détruire pour en mettre de nouvelles. C'est ce notaire que Prosper Marchand, dans son indignation de bibliophile, n'hésite pas à qualifier de *gredin*[2].

J'ai mis au premier rang les auteurs classiques grecs et latins, parce que Grolier non-seulement possédait tous ces auteurs célèbres, mais encore parce qu'il en avait quelquefois jusqu'à neuf ou dix exemplaires. Je compte neuf exemplaires de *Cicéron*, six de *Martial*, quatre d'*Ovide*, dix de

1. Voyez plus loin la *Description du Cabinet de Médailles de Grolier*, par Jacques de Strada.

2. Voyez au liv. III, chap. II, la notice extraite de l'*Histoire de l'Imprimerie*, par Prosper Marchant.

Pline, trois de *Salluste,* trois de *Tite-Live,* quatre de *Valère-Maxime;* il y avait encore cinq *Juvénal* et *Perse,* trois *Lucain,* deux *Horace,* deux *Catulle,* deux *Stace,* deux *Silius Italicus* et deux *Térence.* Parmi les auteurs grecs, je trouve *Anacréon, Aristote, Hippocrate, Xénophon,* en double exemplaire; je trouve encore d'autres auteurs grecs, mais traduits en latin : par exemple cinq exemplaires de *Lucien,* dont un manuscrit; *Pausanias, Platon, Ptolémée,* et trois exemplaires de *Polybe;* enfin une *Bible* en grec, admirable volume imprimé en 1518, à Venise, chez les Alde.

Parmi les auteurs classiques que Grolier possédait en nombre, Virgile et ses œuvres tiennent un rang tout particulier : j'en compte jusqu'à dix exemplaires, dont un fort beau manuscrit. Le plus ancien des imprimés date de 1486; c'est le premier qui soit sorti des presses vénitiennes. Le charmant *Virgile* des Alde, imprimé dans le format petit in-octavo en 1527, s'y trouve répété jusqu'à cinq fois; les reliures, toujours charmantes, varient seulement de couleurs. De ces cinq exemplaires, Grolier en avait donné trois, ce qui prouve que sa devise *Grolierii et amicorum* n'était pas pour lui composée de vains mots, qu'il l'entendait dans son acception la plus large, c'est-à-dire que, non-seulement il communiquait ses livres à ses amis, mais qu'il en avait toujours quelques-uns en double dont il les gratifiait. Qu'il me soit permis de revenir sur le manuscrit de *l'Énéide,* conservé aujourd'hui à la Bibliothèque impériale, et qui est un des plus précieux des volumes de Grolier parvenus jusqu'à nous : non-

seulement la reliure est très-remarquable, mais encore le volume est exécuté par un habile calligraphe, sur du vélin de la plus grande finesse, et orné de peintures délicates. Écrit vers la fin du XVe siècle, il a été offert à Jean de Gonzague, fils puîné de Frédéric de Gonzague et de Marguerite de Bavière, né en 1474, mort en 1523. Jean de Gonzague fut dépouillé de ses États par François Ier, à cause de son attachement pour Charles-Quint, qui l'avait fait prince du Saint-Empire. Probablement les meubles et les livres du prince dépossédé tombèrent entre les mains des soldats français victorieux, et Grolier racheta de leurs mains ce volume, qu'il a fait relier en Italie, sur lequel il a mis son nom et sa devise.

Comment ce manuscrit est-il devenu la propriété des Brodeau, qui l'avaient acheté deux écus d'or, à Orléans, un 6 des calendes d'août? Est-ce après la mort de Grolier, en 1566? mais Jehan Brodeau, un des signataires, est mort en 1563. Est-ce d'un inconnu, à qui Grolier avait offert ce volume, qu'il a été acquis? Il est certain que Jules Brodeau, jurisconsulte habile, qui a laissé plusieurs ouvrages, possédait une bibliothèque remarquable, dans laquelle on comptait un grand nombre de manuscrits[1]. Ceux de mes lecteurs qui auront pu voir ce beau volume me pardonneront ces détails.

La seconde catégorie de la bibliothèque de Grolier, comprenant les auteurs latins modernes, commentateurs, philosophes et médecins, était assez

---

1. L. Jacob, *Traicté des plus belles bibliothèques, etc.* Paris, 1644, in-8, p. 502.

nombreuse, puisqu'elle comprend trente-deux auteurs différents. Les ouvrages de quelques-uns d'entre eux se trouvaient répétés plusieurs fois. Je citerai : *Paul Jove*, deux exemplaires, *Pie de Bologne*, trois, *Pic de la Mirandole*, cinq, et enfin *Pontanus*, six.

Grolier paraît avoir eu un goût prononcé pour les livres de médecine; quant à ses opinions philosophiques, c'est là un point qu'il est impossible de traiter. Je dirai seulement que les ouvrages anciens de philosophie que j'ai retrouvés ont été généralement écrits par des auteurs de l'école d'Alexandrie; entre les modernes, les livres de morale et de philosophie composés par Erasme figuraient presque tous dans sa bibliothèque, quelques-uns même en double. On n'est pas surpris que Grolier ait recherché volontiers les œuvres d'un homme qui professait pour lui une admiration dont j'ai cité précédemment la preuve[1].

Dans la troisième catégorie, celle des poëtes latins modernes, qui est une des moins nombreuses, puisqu'elle ne comprend que dix articles, je puis signaler encore plusieurs ouvrages en double et même en triple exemplaire; quatre exemplaires du poëme de Sannazar sur la Vierge; le poëme de Vida sur Jésus-Christ est aussi répété trois fois.

Les auteurs italiens ont dû nécessairement avoir une place importante dans la bibliothèque de Grolier. Je ne compte, à vrai dire, que treize articles, mais presque tous contiennent plusieurs exemplaires

1. Voyez plus haut, page 41, l'analyse d'une lettre d'Erasme à Grolier.

du même ouvrage, et toujours d'un ouvrage important : *Bembo*, trois exemplaires; *Boccace* et *Balthasar Castiglione*, quatre; *Machiavel*, trois, et enfin deux manuscrits de *Pétrarque*, qui prouvent toute l'estime que Grolier faisait de ce poëte.

Les ouvrages de la cinquième catégorie, les livres d'histoire, d'archéologie et de géographie, les biographes et les polygraphes, sont les plus nombreux. A vrai dire, les matières comprises dans ces ouvrages sont aussi considérables que variées. On y compte, comme dans les autres, plusieurs exemplaires du même livre : la *Chronique Bossienne* y est trois fois répétée; quelques livres d'archéologie, comme les tableaux de plate peinture de *Philostrate*, *le Songe de Polyphile*, y sont en triples exemplaires.

Dans cette catégorie, je dois une mention toute particulière aux ouvrages d'archéologie, et principalement à ceux qui traitent de la numismatique. Il n'y a que neuf volumes en ce genre, mais il ne faut pas oublier qu'à l'époque où Grolier florissait, l'archéologie et les branches si nombreuses, si diverses, qui la composent aujourd'hui, ne faisaient que de naître, et n'avaient été encore le sujet que d'assez rares travaux. Grolier a dû certainement les posséder tous. Il était très-versé dans la connaissance des médailles anciennes; un exemplaire des *Adages* d'Erasme, que j'ai signalé dans mon Catalogue (voir n° 101), renferme une médaille dessinée avec une certaine sûreté de main (au verso du feuillet 112), et des notes manuscrites autographes, qui en sont la preuve. Ce qui a fait supposer,

non sans raison, qu'il a bien pu dessiner aussi quelques-uns des charmants fleurons décorant la reliure de ses livres[1].

Grolier avait recueilli dans ses voyages des monnaies d'or et d'argent et des médailles antiques en grand nombre, qui formaient un cabinet aussi riche, aussi curieux que sa bibliothèque. Un contemporain, Jacques de Strada[2], a donné une description succincte, qui n'en est pas moins très-curieuse, de ce cabinet d'antiquités; la voici, d'après une traduction française faite sous les yeux de l'auteur par un nommé Jean Louveau, d'Orléans : « De là venant es Gaules, j'ay communi-
« qué et hanté à Lyon avec noble homme Monsieur
« Guillaume du Choul, natif de la dite ville, fort
« experimenté aux Histoires, et à declarer les re-
« vers des Monnoyes et Medailles figurées, homme
« au surplus de si bon jugement et si rare qu'on le
« peult bien compter entre les premiers experimen-
« tez en ceste affaire, et non sans cause, tant pour

---

1. *L'Art de la reliure en France aux derniers siècles*, par Édouard Fournier. Paris, 1864, in-12, p. 78.

2. Jacques Strada de Rosberg, né à Mantoue, florissait au milieu du XVIe siècle. Il prenait le titre d'antiquaire, et fut un des premiers qui s'occupèrent de numismatique ancienne. Il a pendant plusieurs années habité Lyon. On l'accuse d'avoir profité de l'état de détresse où Sebastien Serlio était tombé pour lui acheter à vil prix ses portefeuilles. Plusieurs traits de sa vie prouvent qu'il a fait le commerce des antiquités de tout genre, et qu'il en a tiré beaucoup de profit. Ses ouvrages imprimés ne sont pas nombreux, mais on conserve des manuscrits importants qu'il avait réunis, à la Bibliothèque impériale de Vienne et à celle de Leipzig. Je signalerai une page curieuse sur Jacques Strada, dont la vie est mal connue, dans le 8e numéro de l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, p. 117; elle est signée de Mr P. Lacroix. C'est à lui que je dois l'indication du passage relatif au cabinet de Grolier, que je reproduis plus haut.

« sa belle memoire que pour son bon et exquis ju-
« gement. En sa maison magnifique (ce qui ne me
« semble que je doive celer), j'ay veu grand nombre
« de toutes pieces de Medailles antiques, entre les-
« quelles les unes sont d'or, les autres d'argent, et
« le reste de cuivre, lesquelles il m'a communiqué
« pour doubler celles qui m'estoient necessaires à
« mon livre des revers. Mais j'ay esté encores plus
« esmerveillé, et non sans cause, de l'industrie de
« Monsieur le Thresorier Jean Grollier, demourant
« à Paris, homme noble et docte, lequel on appelle
« communément le Thresorier de Milan, pour ce
« que, tandis que Milan estoit en la puissance du
« Roy François, il en estoit Thresorier general. La
« diligence duquel est grandement à priser, pour ce
« qu'il a amassé un nombre presque infini de pieces
« d'or, d'argent et de cuivre, petites et grandes,
« toutes entieres, sans estre gastées, dignes d'estre
« accomparées à grans thresors. Ce qui lui ha donné
« un bruit par dessus les autres, avec la bonté et vi-
« vacité de son esprit orné de doctrine, dont il s'est
« acquis ceste tant belle science. Davantage est à
« louer, de ce (combien qu'il soit assez aymé et hon-
« noré sans cela) qu'il met toute diligence d'acque-
« rir de tous costez toutes sortes d'anciennes Figures,
« tant de cuivre que de marbre, y employant gens
« expressément, pour en retirer de tous endroits, les
« plus singulieres, desquelles il ha un nombre mer-
« veilleux, et principalement de Medaillons, qui val-
« lent une richesse infinie. Il n'est seulement recom-
« mandable pour icelles antiquitez, mais aussi fort
« louable pour une très grande multitude de livres,

« tant Grecs que Latins. En sorte que de tout ce que « je pense me rester touchant la perfection de mon « livre, c'est de visiter son thresor d'antiquitez, es- « perant qui me sera tant propice et favorable, et « qu'il me surviendra de ses medailles à la perfec- « fection du livre des revers d'icelles, que j'espere « vous faire voir, avec le temps : auquel sera am- « plement traité tout ce qui sera besoin, de sorte que « les figures n'y manqueront, celles qui appartien- « dront au subjet de nostre histoire[1]. »

Bien que pour nous autres curieux et bibliophiles cette courte description du cabinet d'antiquités formé par Grolier soit très-insuffisante, il n'en reste pas moins certain que ce cabinet égalait en richesses et en importance, si même il ne la surpassait pas, la bibliothèque fameuse dont quelques débris nous sont parvenus. Au témoignage de Strada je puis encore ajouter celui d'un autre contemporain de Grolier, celui de Sambuch, Hongrois, littérateur et antiquaire, né en 1531, mort en 1584, qui fut historiographe des empereurs Maximilien II et Rodolphe II. Il avait, pendant plus de vingt années, parcouru l'Europe pour recueillir des manuscrits, des portraits, des médailles, enfin toutes sortes de curiosités. Étant à Paris, il avait souvent rendu visite à Grolier, et connaissait toute l'importance de sa riche collection de médailles. En 1564, à la fin

---

1. *Epitome du Thresor des Antiquitez, c'est-à-dire Pourtraitz des vrayes Medailles des EMPP., tant d'Orient que d'Occident*, de l'estude de Jaques de Strada, Mantuan, antiquaire, traduit par Jean Louveau, d'Orléans. A Lyon, par Jaques de Strada et Thomas Guerin, 1553, in-4. — Avis au lecteur, p. 4.

d'un livre d'emblèmes, Sambuch a publié la reproduction de quarante-quatre médailles romaines encore inédites. En tête il a placé une dédicace à Grolier, dans laquelle il lui parle des conversations savantes et instructives qu'il a eues avec lui, conversations dont il a gardé fidèlement la mémoire. De plus, il lui parle des trouvailles qu'il a faites dans ses voyages depuis trois ans. Il signale entre autres trois pièces, uniques alors dans toute l'Europe, qui feraient, lui dit-il, l'admiration et l'envie des cardinaux de Rome et des princes d'Italie : un *Othon,* un *Adrien,* un *Pescennius*[1].

On peut juger, d'après les détails qui précèdent, de tous les soins que Grolier mettait à la composition de son cabinet de médailles. Un fait curieux, que je crois bon de signaler, c'est que, sur les plats

---

1. *Emblemata cum aliquot nummis antiquis, operis Joanni Sambuci Tirnaviensis Pannonii.* Antuerpiæ, 1564, in-8. Dans la 2e édition, Antuerp., 1566, in-8, p. 256, commence une série de quarante-quatre médailles romaines avec une dédicace à Grolier, plus longue que dans l'édition de 1564. Trois autres éditions de format in-32, imprimées toutes à Anvers, avec le portrait de Sambuch, ont aussi la dédicace. Elles sont des années 1569, 1576, 1584. Dans l'édition de 1569, la dédicace est à la page 289; elle est intitulée : *Magnifico Joanni Groliero, Quæstori Regio et consiliario Lutetiæ, Sambucus.* Voir cette dédicace aux appendices, n° 10.

Je dois à M. le marquis de Grolier la communication suivante :

« *Nummi veteres*, in-32, figures représentatives d'anciennes médailles, précédées d'une épître dédicatoire qui commence à la page 289, qui est la première du volume; elle a pour titre : *Magnifico Joanni Groliero, Quæstori Regio et consiliario Lutetiæ, Sambucus.*

« A la fausse garde est écrit de la main d'un Grolier : « Ce petit livre qui doit m'être bien cher, puisqu'il est dédié à Jean Grollier, m'a été donné par mon bon ami M. Bouilloud, le 23 mai 1743. »

Et en face ce quatrain de la même écriture :

« Ton choix, mon cher Bouilloud, fait aujourd'hui merveille,
Il sait d'un petit don me faire un grand présent :
Le bien vient en dormant
Quand pour nous l'amy veille. »

de la reliure de trois volumes qui lui ont appartenu, on trouve les empreintes en relief et peintes de plusieurs médailles anciennes : une représente un *Sacrifice à Diane,* une autre *le Dévouement de Curtius,* une troisième celui de *Scevola,* enfin une quatrième *les Gaulois à la bataille de Cannes* (voir au catalogue les nos 12, 63, 204, 214). Ces reliures, faites en Italie, ne portent sur les plats ni le nom ni les devises ordinaires de Grolier ; on les trouve seulement écrits de sa main sur les gardes, à l'intérieur du volume. Ces médailles empreintes sur les reliures faisaient-elles partie du cabinet de Grolier, ou bien avait-il ajouté cet ornement aux anciennes reliures? Elles sont sur des volumes imprimés soit à la fin du XVe siècle, soit au commencement du XVIe. Je laisse cette question à résoudre à de plus habiles.

C'est une justice à rendre au roi Charles IX : il s'est opposé à ce que la collection de médailles et d'antiquités formée par Grolier passât de Marseille en Italie pour y être vendue, en 1566; il l'a payée de ses deniers et l'a fait revenir à Fontainebleau[1]; malheureusement elle a été pillée pendant la Ligue.

Grolier, dans plusieurs circonstances, a fait faire pour lui des jetons et des médailles. Au mois de mars de l'année 1537, Pierre Potart, graveur à Paris, obtenait l'autorisation de la cour des Monnaies d'exécuter des jetons aux armes de *Messire Jehan*

1. Voir plus loin, liv. III, chap. Ier, la notice de J. de Thou sur la bibliothèque de Grolier.

Grolier, trésorier de France; il y avait dans ces armes *estoiles, bezans et deux lions rampant*[1].

J'ai sous les yeux un jeton d'argent daté de 1558, dont la face a pour légende : *Jehan Grolier Chevalier, Trésorier de France.* Au centre un écu écartelé 1 et 4 de lyon passant, 2 et 3 de trois étoiles en chef et de trois besants en pointe. — Le revers porte pour devise : *La réunion du domaine de France M.D.LVIII.* Le centre représente un paysage : au premier plan, un berger assis joue de la musette en gardant ses moutons; on voit au second plan une rivière coupée par un pont; plus loin, des fabriques, des édifices; au-dessus, un coteau surmonté d'un moulin à vent[2].

La sixième catégorie des livres provenant de la bibliothèque de Grolier, comprenant les auteurs sacrés anciens et modernes, sans être nombreuse, est aussi très-remarquable. On y trouve, comme dans les autres catégories, plusieurs exemplaires des principaux ouvrages : je compte trois Bibles, une grecque et deux latines, et l'on peut hardiment conjecturer que ce n'étaient pas là les seules Bibles complètes qui eussent appartenu à Grolier. Entre les textes séparés de l'Écriture sainte, je signalerai deux versions des psaumes : une en latin, une autre en hébreu, en

1. Voir aux Pièces justificatives, n° 3, c.

2. Cette médaille en argent fait partie de la collection de monnaies, de médailles et de jetons français de M. le baron Jérôme Pichon, président de la Société des Bibliophiles français. Je dois aussi à l'obligeante amitié de cet amateur la connaissance de la pièce qui fait mention du jeton de 1537, gravé par Potart.

arabe, en grec, en chaldéen, avec trois interprétations latines, et des gloses dans la même langue : admirable volume imprimé en 1506, à Gênes, avec beaucoup de luxe, et qui, après avoir été donné par le trésorier des finances, comme le prouvent ces mots : *ex dono Joannis Grolierii*, a fait partie de la bibliothèque du chancelier Séguier[1]. Grolier possédait encore deux exemplaires du *Commentaire sur les Psaumes* du Byzantin *Eutymius Zigabenus*, traduit en latin en 1530. Parmi les auteurs sacrés, je trouve *Arnobe, Claudien,* en double exemplaire; *Clément d'Alexandrie, Lactance, Tertullien, Théodoret,* et la collection des poëtes sacrés anciens, imprimée par Alde de 1501 à 1502, en deux volumes, dont le premier contenait les œuvres de *Prudence;* enfin je signalerai deux exemplaires des *Annotations* d'Érasme sur le *Nouveau Testament,* et trois exemplaires de l'ouvrage aussi rare que singulier relatif à la querelle entre Martin Luther et Henri VIII; enfin un charmant exemplaire avec de nombreuses figures en bois, de la *Concordance des quatre Évangélistes,* du docteur luthérien André Osiander, livre curieux à tous égards[2].

Parmi les ouvrages qui ont trait à la Réforme, je crois pouvoir placer un volume petit in-octavo imprimé à Bâle en 1562, quatre années seulement avant la mort de Grolier, et dont un exemplaire avec le nom et la devise du célèbre biblio-

---

1. Voir au Catalogue, n° 257, une description détaillée de ce volume, qui appartient à la bibliothèque de Caen.

2. Voir au Catalogue, n° 187 A, au mot : *Osiander.*

phile fait partie maintenant de la Bibliothèque Sainte-Geneviève[1]. Ce volume contient les poésies grecques et latines, ainsi que la correspondance d'Olympia Morata, fille d'un professeur de belles-lettres, qui a joui d'une grande célébrité à la cour de Ferrare dans la première moitié du XVIe siècle. Les charmes physiques de sa personne, la science profonde dont elle a donné des preuves à peine sortie de l'enfance, le courage, les vertus qu'elle déploya dans le malheur, tout contribua à la faire considérer comme une sainte par les réformés, dont elle avait embrassé les doctrines. L'Europe savante rendit à son érudition, qui était grande, les hommages qu'elle méritait. Entre les illustres français qui ont parlé d'elle, je citerai Pibrac, Montaigne et Jacques-Auguste de Thou. Celui-ci proclame Olympia Morata égale aux plus nobles femmes de l'antiquité par l'élévation de son caractère; il trouve dans ses écrits le gage de ce que promettaient sa science et son talent, si une mort prématurée ne l'avait pas frappée[2].

Un petit nombre des écrits d'Olympia et une partie de sa correspondance ont été publiés peu de temps après sa mort, par les soins de Curione, un de ses amis fidèles. La première édition parut à Bâle, en 1558, et fut épuisée à peu près dans la même année. Curione indique en tête de cette édition plusieurs ouvrages d'Olympia qui ont été à jamais perdus : des dialogues latins et grecs imités de Cicéron

1. Voir au Catalogue, n° 183.

2. Voir, sur la vie et sur les ouvrages d'Olympia, le volume très-curieux publié en 1856 : *Vie d'Olympia Morata, épisode de la Renaissance et de la Réforme en Italie*, par Jules Bonnet, Paris, in-8.

et de Platon, et des commentaires critiques sur les poésies d'Homère. Curione travailla de suite à une édition nouvelle, qu'il s'efforça de rendre plus correcte et plus ample que la précédente. Cette édition parut à Bâle en 1562, dans le même format in-octavo que la première, avec une dédicace à la reine d'Angleterre Elisabeth, qui se piquait de cultiver les belles-lettres, et qui avait pris sous sa protection les réformés de tous les pays. Cette seconde édition est celle que possédait Grolier, qui peut-être avait entendu parler d'Olympia, de son érudition précoce, de ses malheurs et de sa mort, par la princesse Anne d'Este, cette ancienne compagne de la muse de Ferrare, qui, depuis son mariage avec François de Lorraine, duc de Guise, habitait la France et venait quelquefois à la cour. D'ailleurs, la réputation d'Olympia était assez répandue dans l'Europe savante pour que Grolier, qui suivait avec l'ardeur et le goût d'un connaisseur tout ce qui tenait de près ou de loin aux littératures grecque et latine, fût bien informé de sa destinée. On ne doit pas être surpris que, malgré son âge (il avait alors quatre-vingt-trois ans), il se soit préoccupé de la publication des œuvres d'Olympia, qu'il en ait fait venir de Bâle un exemplaire et qu'il ait pris soin de le faire relier. C'est une indication curieuse de la ténacité de ses goûts de bibliophile. Grolier doit surtout être compté au nombre des protecteurs des deux littératures classiques dans notre pays; l'étude et la pratique de ces deux littératures étaient son occupation la plus ordinaire. Aux preuves que j'ai données précédem-

ment à ce sujet, j'ajouterai un détail qui n'est pas sans importance.

Des treize manuscrits provenant de sa collection, six appartiennent aux deux littératures grecque et latine, et renferment quelques-uns des chefs-d'œuvre de l'antiquité, par exemple les *Dialogues* de Lucien, les *Discours* de Cicéron contre Verrès, les *Poésies* de Virgile, des commentaires latins écrits en 1513, à Milan, sur les quatre premières *Décades* de Tite-Live. A propos de ce volume, voici une observation que je ne crois pas sans importance. Sur la garde en vélin du verso de la reliure, on lit en chiffres du XVIe siècle III^c^ IIII^xx^ XV. Ne serait-ce pas là un numéro d'ordre? n'y faudrait-il pas reconnaître une indication du nombre des manuscrits que Grolier possédait? Dans une bibliothèque composée de trois mille volumes, il n'est pas extraordinaire de trouver trois cent quatre-vingt-quinze manuscrits et même plus. Ce n'est, du reste, qu'une conjecture dont je fais juge le lecteur. Entre les manuscrits de la bibliothèque de Grolier que j'ai pu retrouver, je signalerai : les *Triomphes* de Pétrarque, en italien, volume que lui avait offert le gendre d'Alde l'ancien, François d'Asola, et les *Sonnets* du même poëte, aussi en italien, beau manuscrit sur vélin de la fin du XVe siècle, que Grolier avait fait revêtir d'une reliure en maroquin vert.

Plusieurs volumes portent des notes nombreuses écrites de sa main, ce qui prouve que ce bibliophile ne se contentait pas de faire couvrir les livres qu'il achetait de reliures plus ou moins riches, mais qu'il

étudiait ces livres avec beaucoup d'attention. Ces ouvrages annotés, au nombre de huit, sont le *Dictys de Crete*, histoire de la guerre de Troie (voir au Catalogue, n° 96), les *Adages* d'Érasme (voir n° 101), les *Tragédies* de Sénèque (voir n° 281), les *Lettres* de Pline le jeune (voir n° 232), les deux exemplaires de l'ouvrage de Pie de Bologne sur la langue latine (voir n°s 213 et 214), *Xénophon* et *Virgile* (voir n°s 334 et 348). Le *Virgile* in-folio, avec les commentaires de Servius, imprimé en 1499, est couvert de notes écrites à différentes époques et à plusieurs reprises. Si l'on se rappelle que j'ai compté plus haut jusqu'à dix exemplaires de différents formats des œuvres de Virgile, il sera facile d'en conclure que ce prince des poëtes latins était pour Grolier l'objet d'une prédilection toute particulière et d'une étude sérieuse et continuelle. Les sentences extraites des tragédies de Sénèque sont tout à fait dignes de remarque, elles ont trait aux devoirs des rois et des citoyens.

CHAPITRE IV

Les reliures, les armoiries, les devises de Grolier. — Ses deux amis Thomas Maioli et Marc Lawrin. — Autres amateurs italiens, tels que : le cardinal Bonelli, le doge Cicogna, le Génois Demetrio Canevari, Theodoro Trivulzio de Milan. — Livres donnés par Grolier à Christophe de Thou et à plusieurs autres. — Reliures de Grolier faites en France et probablement à Paris. — Nom du relieur inconnu. — Organisation matérielle de la bibliothèque de Grolier.

Les reliures de la majeure partie des livres de Grolier ajoutent beaucoup à leur prix. Il faut même reconnaître que, pour un grand nombre d'amateurs, le principal mérite de ces livres, qu'on se dispute avec tant d'ardeur, consiste dans ces reliures, qui, du reste, sont presque toujours très-remarquables. Il n'est donc pas hors de propos de les décrire, d'étudier les armoiries et les devises qui les décorent, de rechercher par quels artistes et dans quels pays elles ont été faites.

Les reliures des livres de Grolier se divisent en deux séries bien distinctes : celles qui ont été confectionnées exprès pour cet amateur, celles qui l'ont été pour d'autres que pour lui, mais qu'il a jugées dignes de figurer dans sa collection. Parmi ces dernières, je citerai un ouvrage en italien sur le palais du cardinal de Trente (n° 104 du Catalogue), à la reliure de François Ier, et que le trésorier des finances devait sans doute à la libéralité de ce roi. Je citerai encore un ouvrage latin contenant la description d'une fête donnée à Philippe II, roi d'Espagne, couvert d'une reliure très-remarquable, exécutée soit pour Henri II, soit pour Diane de Poitiers,

sur laquelle Grolier a fait mettre son nom et sa devise (voir n° 287 du Catalogue).

Plusieurs volumes, entre ceux que j'ai pu retrouver, ne portent pas non plus la signature de Grolier; ce sont d'anciennes reliures italiennes décorées de peintures très-délicates (voir n°s 12, 54, 65, 204, 214 du Catalogue), que le bibliophile avait trop bon goût pour détruire. Il s'est contenté d'écrire sur un des feuillets de garde, ou sur le titre, ces mots: MEI J. GROLIERII LUGDUNENS. ET AMICORUM.

Après ces détails préliminaires, je passe aux reliures faites pour Grolier. Elles sont en maroquin[1]

---

1. Une des deux notes qui nous restent du travail entrepris sur la bibliothèque de Grolier, par le malheureux jeune homme dont j'ai parlé dans mon Introduction, est relative aux volumes reliés en maroquin. Je la donne sans y faire aucun changement :

Note pour M. Montfalcon.

« M. Montfalcon peut s'assurer de l'inexactitude du renseignement qui lui a été fourni sur les reliures de Grolier; il faisait relier en maroquin ses livres les plus précieux, et non pas en veau fauve. Sur les dix volumes Coste, cinq sont en maroquin, et l'un des cinq autres ayant été revêtu d'un habit moderne par M. Bauzonnet, nous ignorons sous quelle forme primitive il figurait dans la bibliothèque du célèbre bibliophile.

« M. Renouard possédait tout au moins onze volumes de Grolier. M. Montfalcon les trouvera indiqués dans le *Catalogue d'un Amateur*, t. Ier, p. 198, 241; t. II, p. 21, 238, 291, 327, 329; t. III, p. 238, 262, 276, 333, tous en maroquin. Voici l'énumération de divers livres reliés de même : *Petrarca M^s insigni ligatura Grolieriana decoratus*, mar. v., catal. du comte de Hoym, n° 2462. La Bibliothèque royale ou celle de l'Arsenal possède aujourd'hui ce M^s Marsand, p. 288 et 129. » C'est la bibliothèque de l'Arsenal.

« Ciceronis opera, *Venetiis*, *Ald.*, 1534, 4 vol. in-folio, maroquin violet, superbe exemp. de Grolier, vendu 1485 fr. de Cote, 902 fr. F. Didot, et 47 livr. st. à Londres, en 1835; autrement de 60 à 80 fr. (Brunet, t. Ier, p. 672.)

« Agricola, de Mensuris. *Basileæ*, 1550, in-fol., m. v., ex. de Grolier. (Brunet, *Manuel*, t. Ier, p. 43).

et en veau fauve ou brun, dont les peaux ont été très-écrasées, si bien qu'il faut y regarder de près pour reconnaître la différence des deux peaux. Le dos, presque toujours sans ornements, est à cinq ou sept nerfs; la garde qui recouvre la reliure intérieurement est presque toujours en vélin. On trouve, au commencement et à la fin du volume, quatre, cinq, et même six feuillets de garde, dont le troisième est en vélin. Le corps d'ouvrage ne manque pas de solidité; il est loin cependant d'avoir la perfection des reliures de Du Seuil, de Boyet, de Padeloup, de Bauzonnet.

Mais ce qui distingue ces reliures entre toutes, ce sont les ornements variés, toujours d'un goût très-pur, très-délicat, dont les deux plats du volume, à l'extérieur, sont enrichis. Il y a beaucoup de finesse et d'art dans la manière dont s'ajustent et s'entrelacent ces compartiments nombreux, tantôt or et noirs, tantôt verts, noirs et or, sur fond brun, mais plus volontiers à ornements très-variés en or, avec filets et enroulements de même, sur fond vert. Tous ces compartiments, tous ces dessins, s'agencent avec une grâce infinie, sans jamais se contrarier les uns les autres. Je m'abstiendrai de donner

---

« *Philostratus*, 1501, exemp. de Grolier, mar. antique, 255 f. Mac-Carthy; 21 liv. 10 sh. Hibbert. (Brunet, t. III, p. 732.)

« Ovidii opera. *Venetiis*, *Alde*, 1502-1503, 3 vol. M. Brunet dit posséder les tomes II et III, ex. de Grolier (*Manuel*, t. III, p. 591). A la Bibliothèque impériale, les tomes I et III, sur papier, de la même édition. (Van-Praët *Catal. des livres sur vélin des bibl. tant publiques que particulières*, p. 68, t. II; l'on n'y indique pas le genre de la reliure.)

« *Martialis. Venet.*, *Ald.*, 1501; pet. in-8, un exempl. sur vélin, reliure de Grolier, maroquin jaune, Bibl. impériale. (Van Praët., *Cat. des liv. sur vél. de la Bibl. du Roi*, t. IV, p. 91.) »

de ces ornements divers une description toujours difficile à comprendre, et je renvoie aux *fac-simile*[1].

D'ailleurs, il y a beaucoup de variété dans les modèles différents qui m'ont passé sous les yeux. Ces compartiments sont toujours combinés de manière à former au milieu de chaque plat du volume soit un carré, soit un losange, soit un écusson. C'est là que se trouvent inscrits, sur le plat recto le titre de l'ouvrage, sur le verso cette devise : PORTIO MEA, DOMINE, SIT IN TERRA VIVENTIUM. Au bas du plat recto, généralement entre les filets qui forment encadrement, on lit : IO. GROLIERII ET AMICORUM. Le titre, le nom, la devise, sont toujours imprimés avec des lettres d'or, en beaux caractères romains, que le trésorier des finances avait fait faire à son usage, et qu'il ajoutait aux volumes dont il conservait la reliure.

La devise *Grolierii et Amicorum*, généralement inscrite au bas du plat recto, se trouvait aussi quelquefois au milieu du volume, immédiatement sous le titre, dans un ornement en forme d'étoile, ou bien dans un des compartiments rapprochés du titre, comme dans le *Bessarion* (voir n° 38 du Catalogue). J'ai trouvé aussi cette devise sur le plat verso de la reliure de trois volumes, et aussi sur le dos de trois autres volumes (voir au Catalogue, nos 73, 169, 232).

Cette devise est écrite de la main de Grolier, soit

---

1. Voir au Catalogue, après la description des volumes, l'indication des ouvrages dans lesquels on trouve des *fac-simile*, en noir, ou bien en or et en couleurs, de différentes reliures de Grolier.

au bas du titre, soit sur un des feuillets de garde du commencement ou de la fin; surtout dans les volumes dont il jugeait convenable de conserver la reliure; seulement, il ajoutait toujours le mot *Lugdunensis* en l'abrégeant. Dans l'*Antonius* (n° 14 du Catalogue), on lit: *Mei Io. Grolierii Lugdunens. et amicorum;* mais ordinairement Grolier supprimait le mot *Mei*. Dans un exemplaire du *Cortegiano,* du comte Balthasar Castiglione, qui date de l'année 1528 (n° 56 du Catalogue), au plat recto de la reliure, les mots *Grolierii et amicorum* ont été remplacés par ceux-ci : *tanquam ventus est vita mea.* Quant à cette devise qui se trouve presque toujours au plat verso des reliures de Grolier : *Portio mea, Domine, sit in terra viventium,* elle est empruntée aux *Psaumes* de David, Ps. 141, v. 6[1]. Il ne serait pas impossible que le célèbre bibliophile eût choisi cette devise d'après l'avis d'un de ses amis, que son amour des beaux livres a rendu célèbre parmi les amateurs de nos jours, l'Italien *Thomas Maioli,* dont je parlerai plus loin. Sur le titre d'un exemplaire des *Psaumes* de David traduits en italien, imprimé à Venise en 1534, relié en maroquin, au nom et à la devise de *Maioli,* Grolier a écrit cet autre verset des *Psaumes : Custodit Dominus omnes diligentes se, et omnes impios disperdet* (Ps. 144, v. 20), et plus bas : *Portio mea, Domine, sit in terra viventium* (voir n° 258 du Catalogue).

---

1. Comme il arrive très-souvent à propos des devises, Grolier a un peu modifié les mots du texte sacré ; voici le verset entier : *Clamavi ad te, Domine; dixi : Tu es spes mea, portio mea in terra viventium.*

PI

J'ai trouvé dans quelques livres de Grolier les armoiries qu'il avait droit de porter; elles se composent d'un écusson qui a la forme d'une tête de massue; le champ est d'azur à trois besants d'or surmontés de trois étoiles d'argent. On les voit peintes ainsi, en or et en couleur, au verso du dernier feuillet de l'index de l'ouvrage intitulé : *De harmonia musicorum*, que Gafori, auteur de cet ouvrage, a offert à Grolier en 1513. Les mêmes armoiries sont reproduites en or et en argent sur chacun des plats de la reliure du même ouvrage, qui a été faite à Milan, d'après un modèle particulier, tout différent des reliures ordinaires de Grolier[1]. Je dois ajouter que les armoiries en or et en couleur de l'intérieur du volume sont placées au centre d'une petite gravure en bois, composée d'un cercle soutenu par deux anges; autour du cercle on lit : JOANNES GROLIERIUS MUSARUM CULTOR.

Quatre autres volumes contiennent aussi intérieurement les armoiries de Grolier, ce sont : *Ovide*, d'Alde, 1502; *Lucrèce*, d'Alde, 1515; *Aulu Gellè*, de Giunte, 1513; et le *Ptolémée* imprimé à Rome en 1508, in-folio (voir au Catalogue, nos 26, 64, 188, 259). Ces volumes ont été certainement offerts à Grolier par les éditeurs; la couronne de lauriers et les fleurons qui entourent ces écussons le prouvent suffisamment. Par suite de son mariage avec Anne Briçonnet, en 1516, Grolier modifia ses armoiries, en les écartelant avec celles de sa femme. Elles sont

1. Voir une description de ce volume au no 123 de notre Catalogue.

décrites par d'Hozier de la façon suivante : « J. Grolier porte ondé d'or et d'azur de huit pièces, au « lion de gueules sur le tout, armé et lampassé de « même, écartelé d'azur à trois bezans d'or en pied, « et en chef trois étoiles d'argent. » (*Armorial général*, etc. Paris, 1752, in-folio.) Ces armoiries nouvelles sont peintes au bas du premier feuillet de l'exemplaire de *Cœlius Rhodiginus*, qui fait partie maintenant de la bibliothèque de Lyon (voir n° 86 du Catalogue). Dans les volumes datés de 1508, 1513, 1515, indiqués plus haut, les armoiries simples de Grolier sont accompagnées d'un emblème avec une devise assez étrange, qui doit se rattacher à quelque événement resté inconnu pour nous de la vie du trésorier des finances. Cet emblème représente une main sortant d'un nuage et enveloppée d'une banderole sur laquelle on lit : *Æque difficulter;* cette main essaye d'arracher un fer en forme de clou, lequel est fixé sur le plus élevé de différents monticules; on aperçoit plus loin une chaîne de montagnes, sans doute les Alpes. Cet emblème, la devise et les armoiries, avec cette inscription : Me JEAN GROLIER, CONSEILIER DU ROY, TRESORIER EN LA DUCÉ DE MILAN, sont quelquefois dans deux cercles d'or placés l'un à côté de l'autre[1].

La devise *tanquam ventus est vita mea* ne se trouve que sur deux volumes : le *Cortegiano*, de

1. Au chapitre que notre ami Edouard Fournier a consacré à Grolier, dans son ouvrage sur *l'Art de la reliure en France*, Paris, 1864, in-12, p. 93, il a signalé cette devise; seulement l'imprimeur a eu le tort de mettre *neque difficulter*.

B. Castiglione, de 1528, et le *Polyphile*, de 1499. Dans ce dernier volume, elle est au bas du plat recto de la reliure, ce qui n'empêche pas la devise ordinaire *Portio mea*, etc., de décorer le verso de cette même reliure.

Il ne faut pas être surpris de voir Grolier se servir de plusieurs devises. A l'époque où il florissait, les devises étaient d'un emploi ordinaire dans toutes les classes de la société, aussi bien en Italie et en France que dans plusieurs autres pays de l'Europe. En outre de la devise particulièrement adoptée, on choisissait encore plusieurs autres devises, qui variaient selon les événements divers de la vie. Je ne doute pas que ces mots : *tanquam ventus est vita mea*, ne soient une devise de ce genre, aussi bien que l'*Æque difficulter* dont je viens de parler plus haut[1].

Quant à la devise ordinaire *Grolierii et amicorum*, d'autres personnes l'avaient adoptée au commencement du XVIe siècle, et je serais même porté à croire que Grolier ne la prit qu'à l'exemple ou

1. Cette devise est empruntée au Livre de Job, ch. VII, v. 7; le mot *tanquam* a été ajouté par Grolier; voici le verset de l'Écriture : *Memento quia ventus est vita mea et non revertetur oculus meus ut videat bona*. M. Libri, dans une lettre qu'il a placée en forme d'introduction au commencement du catalogue de la vente faite en 1859, indique une troisième devise de Grolier qui serait ainsi conçue : *Spes mea Dominus, et verbo ejus fidem habes*. Elle se trouverait sur un Tite-Live en neuf volumes, indiqué au catalogue sous le n° 1442, dont plusieurs volumes portent le nom et la devise de Grolier. Elle serait encore sur le titre d'un Dictys de Crète, *de Bello Trojano*, du même catalogue, n° 830, provenant, dit M. Libri, de Grolier, mais qui ne porte ni sa devise ordinaire, ni sa signature. Il ajoute que M. Capé, *relieur français*, reconnaît l'authenticité de cette reliure, et que les connaisseurs ont affirmé également que l'écriture était bien celle de Grolier. Tout cela est probable, mais je me contente de reproduire ces détails sans vouloir rien garantir.

bien à l'instigation de deux bibliophiles avec lesquels il eut des rapports pendant son séjour en Italie; ce sont *Thomas Maioli* et *Marc Lauwrin*. J'ai déjà nommé *Maioli*, dont la vie est restée inconnue. Renouard, dans son ouvrage sur les Alde (p. 14), avait cru reconnaître cet amateur, qui florissait dès les premières années du XVIe siècle, dans *Laurentius Maiolus*, auteur d'un ouvrage intitulé : *De Gradibus Medicinarum*, imprimé par Alde l'ancien en 1497. Mais le prénom du bibliophile italien était *Thomas* et non *Laurent*, ainsi que le prouvent les trois lettres THO, qui précèdent son nom sur les volumes provenant de sa bibliothèque[1]. Grolier possédait quelques volumes qui avaient appartenu à Maioli. Cet amateur avait aussi plusieurs devises. Sur les commentaires latins d'Aristote imprimés en 1558 on lit : *Ingratis servare nephas*, et sur un livre relatif à la castramétation des anciens Romains, imprimé en 1507 : *Inimici mei mea michi, non me michi*[2]. Cette dernière devise est celle qui se retrouve le plus ordinairement.

Marc Lauwrin, qui avait aussi la devise *Laurini et amicorum*, n'est pas inconnu comme Maioli. Voici quelques détails sur cet amateur, empruntés

---

1. M. Libri, dans l'introduction du catalogue de vente de 1859, cité à la page précédente, pense qu'il a existé un autre *Maioli*, dont le prénom était *Michel*, de la même famille que Thomas, antérieur à celui-ci, et qui aurait aussi possédé des livres avec de riches reliures. A l'appui de son opinion, M. Libri indique un volume de son catalogue, n° 474, *Ceremoniale* (Venetiis, 1516), sur le plat recto duquel on lit : *Michaeli Maio. C. OR.*, qu'il explique ainsi : *Michaeli Maioli Cæsa. Oratio.*

2. On peut interpréter cette devise de la manière suivante : Mes ennemis peuvent atteindre ce qui est à moi, mais non moi-même. Ou bien : peuvent devenir maîtres de ce qui est mien, mais non de ce qui est moi.

à la notice que Van-Praët lui a consacrée : « Marc « Lauryn, seigneur de Watervliet, issu d'une fa- « mille noble et illustre de la ville de Bruges, avoit « aussi adopté le genre de reliures de Grolier. Il « étoit fils de Jérôme Lauryn, frère de ce Marc « Lauryn, doyen de la collégiale de Saint-Donat de « Bruges, qui fut l'ami de Vivès et d'Erasme. Il étoit « en correspondance de lettres avec ce dernier (*Eras-* « *mi opera*, t. III, part. Ire, p. 238 et suiv.). Marc « le neveu, et Gui, seigneur de Klinkerlant, son « frère, passèrent pour les plus habiles et les plus « curieux antiquaires de leur temps. Ils envoyèrent « en 1558 Hubert Goltz, à la fois peintre, graveur, « imprimeur, philologue, historien et poëte, qu'ils « firent venir d'Anvers, en Italie, en Allemagne et « en France, pour y recueillir et dessiner toutes les « médailles et tous les monuments qu'il auroit pu y « trouver. Après son retour, sur la fin de l'an 1560, « ils mirent avec lui en ordre les matériaux qu'il « avoit rassemblés, et publièrent ensemble à Bru- « ges, en 1563, 1566, 1574 et 1576, quatre volumes « d'un ouvrage sur les médailles, magnifiquement « exécuté, et qui offre sous divers titres une infinité « d'objets d'antiquité aujourd'hui perdus, et qu'on « ne connoît que par les gravures qu'ils nous en ont « laissées. Ils se proposoient de publier la suite des « médailles impériales depuis Caligula, où ils en « sont restés, jusqu'au règne de Domitien, lorsque « les troubles qui s'élevèrent à cette époque dans « les Pays-Bas, et le vol d'une partie des antiques « appartenant aux Lauryn, et des caractères de « Goltz, vol commis par un domestique, pendant

« un voyage que Marc étoit allé faire à Ostende, « arrêtèrent leur entreprise. Le cinquième volume, « contenant les médailles de la Grèce, de ses îles et « de l'Asie mineure, fut publié longtemps après leur « mort, à Anvers, en 1614, par les soins de Jacques « de Bie, et avec les commentaires de Jean Non- « nius. Sur les livres qui ont appartenu à Marc, et « qui sont de la plus belle condition, on lit d'un « côté de la couverture le titre de l'ouvrage, avec « ces mots : M. LAURINI ET AMICORUM. L'autre côté « offre sa devise, qui est toujours la même : VIRTUS « IN ARDUO. La Bibliothèque impériale, ainsi que « quelques cabinets d'amateurs, possèdent quel- « ques ouvrages à la reliure de Lauryn[1]. »

Pour en finir avec la devise *Grolierii et amicorum*, maintenant célèbre chez les bibliophiles, je dirai que l'auteur du *Manuel du Libraire*, M. Brunet, possède un volume petit in-folio, en veau fauve ordinaire, daté de 1541, sur le plat recto de la reliure duquel on lit : *Io. Chevignardi et amicorum*[2].

---

1. Catalogue des livres imprimés sur vélin, in fol., etc., p. 125.

2. En voici le titre : *Alexandri Aphrodisiæ quæstiones naturales morales, et de Fato*, 1541, in-fol.

En tête d'un exemplaire de l'édition du *Mirabilis Liber*, pet. in-8, imprimée probablement à Lyon, au commencement du XVIe siècle, et qui déjà en septembre 1527 appartenait à Jean Beaujeu, architecte, on lit :

Qui me trouvera si me rende
Au soubz escrit, car je suis sien ;
Raison le veult, Dieu le commande,
Au bien d'aultruy vous n'avez rien.

Jo. de Belloïoco architec. et amicorum.

Au recto du premier feuillet de garde d'un volume imprimé à Paris, chez Wechel, en 1537, in-4 : *Procopii rhetoris et historiographi de Justiniani*

Renouard, l'auteur des *Annales de l'Imprimerie des Alde*, avait dans sa bibliothèque un exemplaire du *Stace* de 1502, imprimé chez Alde l'ancien, avec des notes de la main de *Crescimbeni;* sur le dernier feuillet de garde de ce volume on lisait : *Crescius Crescimbenius emptum sibi et amicis*[1].

Du reste, il est hors de doute, je l'ai déjà remarqué plus haut, que cette devise *Grolierii et Amicorum* n'était pas composée de vains mots pour le généreux bibliophile. On a vu précédemment qu'il possédait plusieurs exemplaires du même ouvrage, par exemple cinq exemplaires du *Virgile* des Alde de 1527. Son but certain était de pouvoir toujours offrir quelques volumes, soit à ses amis, soit aux personnes qui se trouvaient en rapport avec lui. Un exemplaire du *Commentaire sur les Psaumes*, du moine byzantin *Eutymius Zigabenus* (n° 115 du Catalogue), fut offert par Grolier à un autre moine français, frère Jacob Guyard, lequel n'a pas manqué d'inscrire ce don sur un des feuillets de garde. De même, le livre dont j'ai parlé plus haut : *De Harmonia musicorum*, de Gafori, fut offert par

---

imp. ædificiis Libri sex lectu dignissimi, nunc recens latinitate donati per Craneveldium, Jurisconsultum clarissimum, etc., etc., on lit, de la main du traducteur : *Francisci Craneveldii et amicorum dono Theodori Inallembergii, anno Domini* 1538.

M. Richard, un des conservateurs de la Bibliothèque impériale, m'a communiqué une *Bible hébraïque* complète, divisée en deux tomes, in-4, imprimée à Venise en 1525, reliée en maroquin rouge, aux armes de de Thou, qui a fait partie de la bibliothèque de Huet; cette Bible avait appartenu à *Louis Chesneau*, qui, sur le premier volume intérieurement, au dernier folio, a écrit : *L. Querculus sibi et amicis comparabat anno D.* 1532, et sur le premier feuillet du second volume : *Ludovicus Querculus juste me possidet.*

1. *Catal. d'un Amateur, etc.*, t. II, p. 298.

l'auteur, en 1546, à un secrétaire du roi nommé Albisse, qui le donna aussi cette même année au chirurgien Rasse des Neus, très-ardent bibliophile[1].

On trouve encore à la bibliothèque du Louvre un fragment de volume (voir au Catalogue, n° 100) que Grolier fit couvrir d'un maroquin vert, devenu noir par le temps, pour le donner à Marc Lauwrin, comme le prouve cette inscription en lettres d'or du plat recto : *Io. Grolierius M. Laurino D. D.* Citons encore un volume in-quarto, imprimé à Venise en 1534, contenant la traduction italienne des *Psaumes* de David, portant les devises et les noms réunis de *Maioli* et de *Grolier* (voir au Catalogue, n° 258); il y avait donc entre ces bibliophiles échange de bons procédés.

Parmi les livres que Grolier avait offerts, je dois signaler quatre ouvrages différents qu'il avait fait accepter au premier président Christophe de Thou, pour le remercier sans nul doute de l'heureuse issue du procès dont j'ai parlé précédemment[2]. Un seul de ces ouvrages est parvenu jusqu'à nous et prouve que Grolier avait choisi pour ce don parmi les plus beaux livres de sa bibliothèque. C'est un magnifique volume in-folio contenant la traduction latine des œuvres d'Hippocrate, par Calvus, imprimé à Rome en 1525 (voir n° 132 du Catalogue),

---

1. « M. Rasse des Neuds, chirurgien à Paris, mais homme scavant et curieux, qui laissa après sa mort une grande bibliothèque remplie d'une infinité de bons livres en diverses sciences, qui fut vendue par son fils à David Douceur, libraire à Paris. » Jacob, *Traité des plus belles bibliothèques, etc.* Paris, 1644, in-8, p. 596. Voir aussi *Ducatiana*, partie Ire, p. 121.

2. Liv. Ier, chap. Ier, p. 11.

et qui appartient aujourd'hui à la bibliothèque du Louvre. Les autres volumes offerts à Christophe de Thou, que je n'ai pas retrouvés, sont : 1° une Bible in-quarto en deux volumes ; 2° deux manuscrits, le premier contenant les *Basiliques grecques*, le second l'ouvrage de Photius intitulé : *Nomocanon*[1].

Comment ces cinq volumes donnés au président Christophe de Thou, en 1616, étaient-ils tombés en d'autres mains que celles de son fils aîné Jacques-Auguste, homme à jamais célèbre comme historien politique, et aussi comme bibliophile des plus ardents? c'est un point que les passages des deux lettres qui m'ont fait connaître ces détails ne me permettent point d'éclaircir[2].

Au nombre des volumes qu'on peut présumer avoir été donnés par Grolier à des personnages connus, je compterai un manuscrit de Cicéron, contenant les harangues contre Verrès (voir au Catalogue, n° 67),

---

1. Voir au liv. Ier, chap. II. Le *Nomocanon* de Photius est un abrégé du grand ouvrage sur la *Discipline ecclésiastique*, composé par le patriarche de Constantinople.

2. Voici comment s'exprime J.-A. de Thou dans trois lettres datées des 18, 25 et 30 avril 1616, adressées à Du Puy :

« Je pense vous avoir escrit de faire souvenir M. Gillot des livres de *Grollierius* ; il sçait que c'est. Il y a encores une Bible de B...., 4°, en deux volumes, que j'ai baillée, et un *Hippocrate*, fol°, de la version de Calvus ; item ung volume de *Basiliques*, grec Ms., et un *Nomocanon Photii*, aussi Ms. Il faudroit mettre cela à part. Il suffit de l'en faire souvenir afin qu'il prenne l'occasion sans bruit.

« 18 avril 1616. »

« M. Gillot se souviendra, s'il lui plaît, des livres de *Grolier*, qui sont venus de feu mon père, et des autres mentionnés en mes précédentes.....

« 25 avril 1616. »

« Pour les livres de *Grolier* en temps et lieu.....

« 30 avril 1616. »

qui porte la signature de Geoffroy Tory de Bourges; le *Martial* des Alde, 1517, et un des *Virgile* de 1527, qui, l'un et l'autre, sont signés Pierre Pithou. On va voir plus loin quels rapports a eus Grolier avec Geoffroy Tory. Quant à Pithou, il a dû parfaitement connaître le généreux bibliophile, et a bien pu recevoir de lui en cadeau quelques volumes. Un des exemplaires de la *Vie d'Apollonius de Tyane*, par Philostrate, qui appartiennent à la Bibliothèque impériale (n° 204 du Catalogue), porte la signature de *Claude du Puy*, mort en 1594. C'était un jurisconsulte français distingué[1], père des deux savants bien connus, Pierre et Jacques du Puy, l'ami et le parent des de Thou. Il aimait aussi les beaux livres, et avait commencé le cabinet continué par ses fils, cabinet précieux dont le père Louis Jacob parle avec éloge. Nul doute que Claude du Puy ne se soit rencontré souvent avec Grolier, et celui-ci a bien pu lui offrir cet ouvrage, dont il possédait un double exemplaire.

Avant de rechercher si c'est en France ou en Italie que les reliures de Grolier ont été faites, je crois utile de reproduire ici quelques lignes écrites par Geoffroy Tory, qui fut tout à la fois peintre, graveur, professeur de belles-lettres et premier imprimeur royal sous François Ier. Au début de l'ouvrage aussi curieux que singulier qu'il a composé sur la proportion des lettres Attiques ou Antiques, Geoffroy Tory s'exprime ainsi : « Le

1. *Viri eximii Petri Puteani, etc., Vita, cura Nicolai Rigaltii. Lutetiæ*, 1652, in-4, p. 8.

« matin du jour de la feste aux Roys, apres avoir « prins mon sommeil et repos et que mon estomac « de sa legiere et joyeuse viande avoit faict sa « facile concoction, que l'on comptoit M.D.XXIII. « (1523), me print à fantasier en mon lict, et mou- « voir la roue de ma memoire, pensant à mille « petites fantaisies tant serieuses que joyeuses, « entre lesquelles me souvient de quelques lettres « attiques que j'avoys nagueres faictes, pour la « maison de mon seigneur le tresorier des guerres, « maistre Jehan Groslier, conseiller et secretaire « du Roy nostre sire, amateur de bonnes lettres et « de tous personnages savans, desquelz aussi est « très amé et estimé tant de là que de çà les « monts[1]. »

Ces lettres attiques composées pour Grolier avant 1523 ne seraient-elles pas ces mêmes lettres que l'on trouve sur les plats recto verso des livres qu'il faisait relier, qu'il ajoutait quelquefois sur les reliures conservées par lui[2]?

De cette induction je suis loin de conclure que les reliures de Grolier ont été faites en France exclusivement. Je pense au contraire que ce bibliophile aussi délicat qu'intelligent a trouvé en Italie des mo-

---

1. CHAMP FLEURY auquel est contenu l'art et la science de deue et vraye proportion des lettres attiques, qu'on dit autrement lettres antiques, et vulgairement lettres romaines, proportionnées selon le corps et visage humain, etc. Cy finist ce present livre, qui fut achevé d'imprimer le mercredy xxviij. jour du mois d'apvril, l'an mil cincq cens XXIX. pour maistre Geofroy Tory de Bourges, autheur dudict livre, et pour Giles Gourmont. 1 vol. pet. in-fol., f° 1 r°.

2. M. Bernard, dans son ouvrage sur Geofroy Tory, peintre et graveur, etc. (Paris, 1857, in-8, p. 89), a fait avant moi la même supposition.

dèles nombreux et variés. A cet égard, il suffit de comparer les livres qui lui ont appartenu avec quelques-uns de ceux qui portent le nom de Tho. Maioli et de Lauwrin, pour se convaincre de l'influence exercée par l'Italie. Cependant il est une différence que je crois bonne à signaler : Grolier, dans les reliures exécutées par lui et sous son inspiration, n'a pas recherché ces reliures à compartiments de diverses couleurs, rouges, bleus, blancs, verts, assemblage d'un goût douteux, dont j'ai trouvé cependant parmi les *Grolier* de la Bibliothèque impériale quelques modèles assez bien réussis, avec le nom et la devise du célèbre amateur ; mais je serais porté à croire que ces reliures ont été conservées par lui et non exécutées d'après ses indications : il mettait plus de sobriété dans les ornements de son choix. A cet égard, qu'il me soit permis de faire une conjecture : Grolier avait dans sa bibliothèque un recueil de pièces in-4° (voir au Catalogue, n° 299), les unes imprimées sur papier, les autres imprimées sur vélin, qui datent des années 1519 à 1528, et dont un philologue italien peu connu en France est l'auteur. Il se nommait Antoine Tilesio, né à Cosenze, dans le royaume de Naples, à la fin du XVe siècle. Il habitait Rome en 1527, où il cultivait les belles-lettres, quand la prise et le pillage de cette ville par les troupes impériales, sous la conduite du connétable de Bourbon, l'obligèrent à se réfugier dans sa patrie. Tilesio se rendit ensuite à Venise, où il mourut très-jeune encore. C'est de Venise que sont datés les opuscules du recueil de Grolier, postérieurs à 1527. La reliure, d'une parfaite conservation, est

en maroquin citron, avec un double filet en or et à froid. Au milieu de chacun des plats du volume se trouve un ornement composé de deux losanges croisés, ayant la forme de boucles noires pointillées d'or et posées sur un losange d'or. Cette reliure ne porte ni le nom, ni les devises ordinaires de Grolier; seulement, sur le dernier feuillet du volume, au-dessous du nom de l'imprimeur, on lit : *Jo. Grolierii Lugdunens. et Amicorum.* Le maroquin citron de cette reliure, parfaitement exécutée, est de la même qualité que celui qui recouvre plusieurs autres volumes de Grolier. Est-ce le savant bibliophile qui a fait relier ce recueil, ou bien le tenait-il dans cette condition de l'auteur des opuscules, avec lequel il a pu se rencontrer à Venise? Je serais porté à croire que c'est Grolier qui l'a fait faire, avant d'être fixé sur le genre d'ornement qu'il a fini par adopter.

Toutes ces conjectures, comme je l'ai dit plus haut, ne tendent pas à établir que notre bibliophile n'a rien emprunté aux Italiens dans le genre de reliure qui lui est particulier; je ne doute pas, au contraire, que son séjour pendant plusieurs années dans les principales villes de la péninsule, à Rome, à Naples, à Venise, n'ait eu de l'influence sur son choix. J'ai parlé précédemment des rapports d'amitié et de courtoisie qui ont existé entre Grolier et Thomas Maioli, bibliophile italien, dont la vie est inconnue, mais dont les belles reliures sont presque aussi recherchées que celles de Grolier. A ce nom devenu célèbre, je pourrais ajouter d'autres noms qui appartien-

nent à des Italiens du XVIe siècle. Le cardinal *Bonelli*, dont la bibliothèque du Louvre possède plusieurs beaux volumes légués par Motteley ; le doge *Cicogna*, le Génois Demetrio *Canevari*, qui fut médecin du pape Urbain VII (1590)[1], et enfin Giorgio Theodoro Trivulzio de Milan, qui a joué dans la seconde moitié du XVIe siècle un rôle assez important. Après avoir été reçu licencié en droit à l'université de Paris, il revint à Milan et fit partie des jurisconsultes nobles de cette ville. Il fut envoyé en France comme dataire pontifical par le pape Paul IV. Pie IV le nomma protonotaire apostolique et référendaire de la signature de grâce et justice. Il allait devenir cardinal, quand il quitta la cour de Rome, et revint à Milan pour se marier. Il fut élu sénateur en 1571, et ne mourut qu'en 1608, à l'âge de quatre-vingt-huit ans[2].

Comme on le voit, les modèles de reliures remarquables faites en Italie n'ont pas manqué à Grolier, et l'on ne peut douter qu'il n'en ait admis un assez grand nombre dans sa collection. Mais je ne doute

---

1. Ed. Fournier, l'*Art de la reliure en France aux derniers siècles*. Paris, 1864, in-12, p. 61.

2. M. le marquis d'Adda, qui m'a fait connaître Trivulzio, me donne aussi sur le sort de la bibliothèque laissée par cet amateur les détails suivants : « La bibliothèque très-riche qu'il avait réunie pendant ses voyages en France et en Italie, remarquable surtout par la beauté des reliures dans le style de celles de Grolier, se trouvait intacte il y a quarante ans au château de S. Giovano, maintenant encore la propriété de M. le marquis Georges Pallavicino Trivulzio, mon oncle, sénateur du royaume sardo-italien, ancienne victime de l'Autriche, qui, en 1821, le condamna à vingt ans de *carcere duro* au Spitzberg. Cette belle collection fut dilapidée par suite du séquestre et par l'occupation militaire du château. Une bonne partie de ces beaux livres est encore la propriété de mon oncle, qui m'en a donné quelques douzaines de volumes. »

pas non plus qu'il n'ait modifié suivant son goût les modèles italiens qu'il avait réunis. Ces modèles ainsi modifiés ont dû être imposés par lui aux artistes relieurs qu'il a employés.

Ces artistes relieurs, les a-t-il empruntés à l'Italie ou bien en a-t-il trouvé à Paris, où il séjourna surtout pendant les trente dernières années de sa vie, d'assez habiles pour exécuter les reliures nombreuses qu'il a fait faire pendant ce long espace de temps? Suivant moi, c'est à Paris que ces reliures ont été faites, et les détails qui suivent suffisent pour le démontrer. Il est certain que pendant le cours des années 1496 et 1497, après la grande expédition de Naples, des ouvriers italiens habiles en plusieurs genres furent amenés à la cour de Charles VIII. Ce fait résulte d'un compte détaillé, publié dans les *Archives de l'Art français* (t. Ier, Documents, p. 94). Ce compte mentionne des architectes, des peintres, des enlumineurs, des orfévres, des stucateurs, des ouvriers en bois, des tailleurs d'habits, des brodeurs, et même des jardiniers. Mais plusieurs corps d'état ont été passés sous silence; il est probable que des relieurs sont venus avec les peintres et les enlumineurs. Qu'on porte les yeux sur les magnifiques reliures en maroquin et en veau exécutées pour François Ier, pour Henri II son fils, pour Diane de Poitiers, reliures qui font l'ornement de la Bibliothèque impériale à Paris, et dont il se trouve aussi quelques modèles dans les collections publiques et particulières, on verra que Grolier ne fut pas, comme il a été dit, le régénérateur de la reliure en France.

Avant lui, de très-beaux ouvrages en ce genre avaient été faits : je me contenterai d'indiquer le Perce-forêt de 1529, relié pour le comte de Saint-Vallier, père de Diane de Poitiers (voir au Catalogue, n° 199); j'indiquerai aussi une reliure en veau, qui remonte à l'année 1522, faite pour le grand maître de France, Arthur Gouffier, seigneur de Boissy, et un petit volume, relié en veau également par un nommé *Louis Bloc,* volume sur les plats duquel sont représentés, avec une danse de bergers et de bergères, différents petits animaux[1].

Du reste, les ornements et les figures de toute espèce frappés à froid sur les peaux de veau ou de mouton employées dans les reliures, remontent en France à une époque très-antérieure au seizième siècle. On trouve dans les collections publiques de manuscrits, à la bibliothèque de l'Arsenal par exemple, une série de reliures en ce genre, d'une exécution vraiment remarquable, qui datent évidemment du XVe, du XIVe et même de la fin du XIIIe siècle. Je ne doute pas qu'il n'ait existé à ces époques, dans les grands centres de population, comme Paris et Lyon, des ouvriers habiles en ce genre d'ornementation.

Les reliures dites *à la Grolier* ont eu pendant tout le XVIe siècle un succès bien mérité; on en trouve, soit en Italie, soit en France, des copies qui, bien

---

1. Voyez des *fac-simile* de ces reliures dans l'*Histoire de la Bibliophilie*, planche 41. Le volume à la reliure d'Arthur Gouffier fait partie de la bibliothèque de M. le baron Jérôme Pichon, président de la Société des Bibliophiles français; celui qui a été exécuté par Louis Bloc appartient à M. Luzarche, de Tours.

que variées dans les détails, sont cependant identiques, ou à peu près, dans l'ensemble. Des personnages encore plus élevés par la naissance et le rang que le trésorier des finances en firent exécuter de pareilles. Je me contenterai de citer deux exemples notables : 1° un exemplaire de l'histoire romaine d'Appien (édition in-f°, 1544), dont la reliure en veau brun porte au centre les armoiries du fameux Henri de Guise, dit le Balafré; cette reliure est couverte sur les plats de compartiments noirs et blancs, identiques à ceux qui décorent plusieurs volumes de Grolier; 2° une Bible in-f°, imprimée à Lyon en 1550, reliée pour le cardinal de Bourbon, avec un large écusson au centre du recto qui contient les armes et les insignes de ce prélat dont Mayenne et les Ligueurs avaient fait un roi de France. Les compartiments noirs et blancs sur fond brun de cette reliure sont pareils à l'Appien et sortent du même atelier[1]. J'ajouterai que plusieurs volumes aux armes de François Ier et de Henri II peuvent donner lieu à la même observation, et même j'ai vu quelques volumes imprimés à Paris dans le cours du XVIe siècle, provenant de bibliothèques particulières, avec des reliures décorées de compartiments semblables à ceux des livres de Grolier. M. le baron Jérôme Pichon, président de la Société des Bibliophiles français, possède un volume in-f° gothique, contenant le *Mystère des Actes des apôtres*, imprimé à Paris

1. Voyez les *fac-simile* de ces reliures dans l'*Histoire de la Bibliophilie*, planches n°s 25 et 31.

en 1541. Les plats de ce volume, relié en veau, sont décorés des mêmes compartiments qu'on retrouve sur plusieurs volumes de Grolier, filets enlacés noir et or. Le dos, bien conservé sans réparation, est simple et n'a qu'une étoile d'or entre les nerfs, qui sont au nombre de cinq.

On trouve chez le même bibliophile un volume in-8°, imprimé à Paris en 1550, contenant la troisième partie du Digeste. Ce volume, évidemment relié à Paris, est couvert d'un veau fauve à compartiments verts, blancs, rouges, dont quelques-uns sont un peu effacés, ce qui n'empêche pas de les distinguer parfaitement. Il a été relié ainsi pour une Parisienne dont le nom est resté célèbre dans les annales des imprimeurs de cette ville, Charlotte Guillard, mariée en premières noces à l'associé de Gering, Berthold Reimbolt, mort en 1518. Charlotte Guillard épousa en secondes noces, en 1520, Chevalon, qui mourut en 1542. Elle continua de diriger l'imprimerie de Chevalon au delà de 1555. Elle est traitée de femme illustre par le savant chartreux Godefroy Tilman, de Paris, traducteur du Commentaire de saint Jérôme sur Isaïe, édité aux frais de Charlotte Guillard[1].

On voit que dès le commencement du XVIe siècle il y a eu en France, et principalement à Paris, des relieurs habiles pouvant lutter avec ceux d'Italie. En supposant, ce qui n'est pas probable, que Grolier, depuis 1530 jusqu'en 1565, ait envoyé en Italie chacun des volumes nouveaux acquis par

1. Chevillier, *Origine de l'imprimerie de Paris*. Paris, 1674, in-4, p. 148.

lui pour le faire relier, il est impossible d'admettre que son exemple ait été suivi par les rois de France et les autres personnages dont les noms viennent d'être cités.

Je crois utile de dire que Grolier fit relier des livres jusqu'aux dernières années de sa vie : les œuvres d'*Olympia Morata*, imprimées en 1562, qui portent son nom et ses devises sur les plats recto et verso, le prouvent suffisamment (voir au Catalogue, n° 183).

J'ai le regret de n'avoir pu trouver, dans le cours de mes recherches longues et persévérantes, aucun document relatif aux relieurs de Grolier. Plusieurs bibliographes anglais[1] ont indiqué un nommé Jean Gascon, qu'il ne faut pas confondre avec Le Gascon, relieur très-habile qui florissait au milieu du XVIIe siècle seulement. M. Péricaud signale un libraire de Lyon, possesseur d'une maison rue Mercière, éditeur de différents ouvrages à la fin du XVe siècle[2]. Il se nommait *Pierre Gascon* et appartenait peut-être à la même famille que *Jehan*, indiqué par les Anglais. Mais ce ne sont là que des conjectures; je me contente de les reproduire[2]. Ce n'étaient pas seulement les reliures

---

1. *Bibliographie lyonnaise* du XVe siècle, par Péricaud l'aîné, nouvelle édition. Lyon, 1851, in-8, p. 16, de la deuxième partie.

2. Dibdin, dans son Voyage en France, a reproduit l'assertion de ses compatriotes. Lesné, dans son poëme sur la reliure, a dit :

> Gascon parut alors, et des premiers en France
> Sut mettre en sa reliure une noble élégance.

Et dans une note, p. 114 : « Je pense que cet ouvrier, qu'on nommait Gascon ou Gâcon, relia une partie de la bibliothèque de Henri II, de Diane de

plus ou moins riches qu'il faisait faire, ou qu'il conservait, qui fixaient l'attention de Grolier : il donnait encore le plus grand soin à l'exécution matérielle des volumes, au papier, à la beauté des caractères, aux peintures qui ornaient les initiales. On se rappelle la lettre qu'il écrivit en 1519 à François d'Azola, directeur de l'imprimerie des Alde, en lui envoyant le *De Asse* de Budé, pour qu'il en fît une édition nouvelle[1]. Il insiste sur la beauté du papier et des caractères et sur la grandeur des marges. Presque tous les livres provenant de sa bibliothèque sont tirés sur un papier extraordinaire; tous les ouvrages imprimés chez les Alde sont enrichis de lettres majuscules en or et en couleurs, ainsi que les ancres du titre et de la fin du volume; les exemplaires sur vélin sont décorés sur la première page de charmantes vignettes. Je puis signaler un volume, imprimé à Rome en 1543 (voir au Catalogue, n° 22), dont les initiales gravées représentent un personnage en pied. Dans l'exemplaire de Grolier, couvert d'une reliure à compartiments, avec son nom et sa devise, ces petites figures sont très-joliment peintes en or et en couleur.

Grolier, fixé à Paris depuis 1530 environ, s'était fait bâtir une maison près de la porte Bussy; cette maison, nommée l'*Hôtel de Lyon*, était encore de-

---

Poitiers et de celle de Grolier, qui se plaisait à le diriger dans la bonne confection de ses reliures. » (*La Reliure*, poëme didactique en six chants, par Lesné, relieur à Paris, etc. Paris, 1827, in-8. Parmi les bibliographes anglais qui ont cité Gascon comme étant le relieur de Henri II, je signalerai Arnett, *An inquiry into the nature and form of the books*, etc. London, 1837, in-8°.

1. Voyez plus haut, liv. II, chap. Ier, p. 46.

bout en 1653, puisqu'elle est indiquée sur le plan de Gomboust, publié cette année-là[1]. Ce fut dans cet hôtel de Lyon qu'on vit pendant trente années consécutives cette merveilleuse bibliothèque que de Thou comparait à celle de Pollion à Rome, et qui fut, on n'en peut douter, le rendez-vous de tous les savants français ou étrangers de cette époque. Cette habitation devait être assez vaste pour contenir, avec un cabinet de médailles et d'objets d'art qui paraît avoir été considérable, une bibliothèque dans laquelle on comptait plus de trois mille volumes. Il ne faut pas oublier surtout que les plus beaux de ces volumes étaient rangés à plat, les uns à côté des autres, suivant l'usage adopté généralement pendant le moyen âge chez les bibliophiles opulents, surtout chez les laïques[2]. Les neuf cents volumes rassemblés par Charles V, au Louvre, n'occupaient pas moins que les trois étages d'une des tours de ce palais, dite tour de la *Librairie*. A vrai dire, la majeure partie de ces volumes étaient de format in-folio; Grolier, qui possédait plusieurs exemplaires de tous les ouvrages imprimés chez les Alde depuis la fin du XVe siècle jusqu'en 1545 environ, pouvait, à la rigueur, conserver ces volumes, généralement de petit

---

1. Voyez la feuille 5 du plan de Paris, de Jacques Gomboust, grand in-folio, reproduction publiée en 1858, aux frais et par les soins de la Société des Bibliophiles français.

2. Voyez les détails que j'ai donnés à ce sujet, appendice, n° 4, du catalogue de la bibliothèque des ducs de Bourbon, dans les *Mélanges de littérature et d'histoire*, recueillis et publiés par la Société des Bibliophiles français. Paris, 1850, in-8, p. 141.

format, dans ces grandes armoires à compartiments nombreux, comme on en trouve encore quelques-unes chez nos amateurs de curiosités; mais il avait aussi une série d'in-folio, magnifiquement ornés sur chacun des plats de leur reliure et très-simples du dos : preuve certaine que ces volumes devaient être vus tantôt sur le plat recto, tantôt sur le verso. Je ne fais aucun doute que Grolier, à l'imitation des bibliophiles des XVe et XVIe siècles, n'ait eu de vastes pupitres où tous les plus beaux livres de sa collection étaient exposés.

Bonaventure d'Argonne, à la fin de sa notice sur la bibliothèque de Grolier, dit que les titres étaient placés au dos des volumes. Cette assertion peut-elle s'appliquer avec exactitude à tous les volumes de cette collection? Je ne le crois pas : je pourrais signaler entre ceux qui nous sont parvenus plusieurs reliures destinées évidemment à être vues sur les plats, recto ou verso. C'est du reste une question difficile à juger, car la majeure partie des *Grolier* que nous possédons ont le dos refait. J'indiquerai cependant quelques volumes dont le dos resté intact porte un titre abrégé : l'ouvrage d'Ambroise Léon, de la ville de Nola (n° 8 du Catalogue), sur le dos duquel on lit : *Amb. Leo de Vrbe Nol.*; le Virgile des Alde, 1527, in-8°, qui porte : *Virgil. Aldi*, 1527 (n° 337 du Catalogue), tous deux à la Bibliothèque impériale de Paris. Je citerai le *Cuspinien*, de la bibliothèque de Bayeux (voir n° 91 du Catalogue), dont le dos porte : *Cæsar Jo. Cuspini*, en trois lignes. J'indiquerai aussi le *Cicero, De officiis*, Lyon, 1533 (n° 72 du Catalogue), dont le dos est in-

tact et sur lequel sont placés les mots : *Grolierii et Amicorum*. L'*Éloge de la folie* d'Erasme, des Alde, 1515, in-8° (n° 102 du Catalogue), charmante reliure en maroquin, dont le dos est orné d'un filet, avec ce titre : ERAS. MOR., ainsi que le *Vesale*, in-f°, 1546, reliure en mosaïque d'assez mauvais goût, dont le titre est placé en long sur le dos : VESALII EPIST. (voir au Catalogue, n° 324), appartiennent l'un et l'autre à la Bibliothèque impériale.

Malgré ces exemples bons à signaler, je ne crois pas me tromper en m'inscrivant en faux contre l'assertion de Bonaventure d'Argonne, et en disant que la majeure partie des volumes de Grolier ne portaient pas de titre à leur dos, et que ces dos étaient généralement assez simples d'ornements.

LIVRE TROISIÈME

CHAPITRE PREMIER

Notices sur la bibliothèque de Grolier, par J.-A. de Thou, Lacroix du Maine, le père Louis Jacob, Lacaille, Vigneul-Marville et Prosper Marchand. — La famille de Vic. — Transport et conservation de la bibliothèque de Grolier à l'hôtel de Vic, à Paris, rue Saint-Martin.— Le chancelier de Vic, son hôtel, son cabinet.

J'ai dit plus haut que J.-A. de Thou, dans son *Histoire du XVIe siècle*, avait consacré une notice à Grolier. Voici cette notice, d'autant plus curieuse que de Thou avait connu personnellement le trésorier des finances, bien qu'il fût encore très-jeune quand celui-ci mourut : « JEAN GROLIER étoit de « Lyon, dit-il, d'une honnête et ancienne famille, « d'où sont sortis Imbert du Soleil et Antoine de « Servières, qui, durant ces derniers troubles de la « France, défendirent constamment la cause et « l'autorité du roy. Or, comme Jean Grolier avoit « eu dès sa jeunesse une grande passion pour les « lettres, il fit une étroite amitié avec Guillaume « Budé, déjà vieux. Lorsqu'il étoit thrésorier des « troupes françoises dans le Milanois, il fit impri- « mer à Venise, par Alde Manuce, en l'année 1522, « le merveilleux ouvrage que *Budé* a fait, *De Asse*. « Il avoit au reste tant d'humanité pour les hommes « de lettres, qu'encore qu'il fut François il mérita

« en Italie que les plus savans fissent des efforts « pour gagner son amitié. Ainsi, Louis Celio de « Rovigo, le plus fameux qu'il y ait eu de notre « siècle en Italie, lui dédia ses *Leçons anciennes*, « comme à l'illustre protecteur des lettres et, après « son prince, le plus magnifique Mécène des « hommes savans.

« Depuis, les François étant sortis de l'Italie, il « exerça en France, avec beaucoup de soin et de « fidélité, la charge de thrésorier, lorsqu'elle n'étoit « pas encore avilie par le nombre, conservant la « même passion qu'il avoit toujours eue pour les « lettres. Il amassa quantité de médailles an- « ciennes et un grand nombre de bons livres. Il « n'épargnoit pour cela aucune dépense, et comme « il étoit fort poli et de mœurs très recherchées, sa « bibliothèque fut disposée avec tant de soin et de « curiosité, qu'on eut pu la comparer avec celle « d'Asinius Pollion, la première qui se fit à Rome. « Les livres qui la composoient étoient en si grand « nombre, que, malgré les largesses faites à ses « amis, malgré toutes sortes de causes qui ont pu « contribuer à les détruire, les bibliothèques re- « marquables existant soit à Paris, soit dans les « provinces, n'ont rien de plus beau que les livres « provenant de la collection Grolier.

« Comme l'on eut transporté de Paris en pro- « vince ses médailles de cuivre, et qu'on étoit prêt « de les porter en Italie, le roy (Charles IX) les fit « racheter à un grand prix, afin que la France ne « fut pas privée d'un pareil trésor; il commenda

« qu'on les mît dans son cabinet, avec beaucoup « d'autres monumens de l'antiquité.

« Or tandis que Grolier étoit occupé dans une « si belle passion, bien qu'il fut très innocent, il fut « accusé par ses envieux et courut fortune de « perdre son bien, presque sa vie. Peut-être aussi « qu'il eût succombé, si son innocence, à laquelle « il se confioit, sans implorer le secours de ses « amis, n'eut été défendue par Christophe de Thou, « mon père, qui ne se servoit de l'autorité et du « crédit qu'il avoit dans le parlement et dans la « ville que pour défendre les gens de bien contre « les calomniateurs, les foibles contre les puissans, « et les doctes contre les ignorans. Enfin Grolier, « suivant toujours la même façon de vivre et la « même politesse, alla jusqu'à l'âge de quatre-« vingt-six ans, et, après avoir si bien mérité et de « l'État et des lettres, mourut à Paris en sa maison, « et fut enterré dans l'église de Saint-Germain des « Prez, auprès du grand-autel [1]. »

Lacroix du Maine, dans sa *Bibliothèque françoise*, s'exprime ainsi :

« Jean Groslier, Lyonnais, trésorier de Fran-« ce, etc., l'un des plus curieux d'antiquités (et sur-« tout de médailles) qu'autre qui fut de son temps, « comme l'ont témoigné presque tous les modernes « écrivains qui ont traité des antiquités, et entre « autres Celius Rhodiginus, qui lui a dédié quel-

1. J. A. Thuani *Historiar. sui temporis*, *etc.* Londini, 1763, t. II, p. 468. Je me suis servi de la traduction d'Antoine Teissier, t. II, p. 231, de *les Éloges des hommes savants, tirez de l'Histoire de M. de Thou, etc.*, 1715, in-8°, 4 vol. in-12.

« ques livres, Jacques de Strada, Mantuan, anti-
« quaire, Gabriel Syméon, Florentin, Guillaume
« du Choul[1] et une infinité d'autres qui ont esté
« rechercheurs de l'antiquité comme lui. Je ne sais
« si ledit trésorier Groslier en a point escrit des
« mémoires, pour le moins je ne les ai point vus.
« J'entends qu'il avoit l'une des plus superbes et
« magnifiques bibliothèques de son temps, remplie
« de toutes sortes de livres en diverse langue[2]. »

Le père Louis Jacob, dans son *Traité des plus belles bibliothèques*, n'a pas manqué de faire l'éloge de cette collection; il cite les paroles de Lacroix du Maine, celles du président de Thou, que je viens de reproduire, et mentionne expressément le cabinet des médailles racheté par ordre de Charles IX[3].

La Caille, dans son *Histoire de l'Imprimerie*, parle aussi de la bibliothèque de Grolier; il fait connaître l'époque où elle a été vendue :

« Ce fut sous son règne, dit-il en parlant de
« François Ier, que l'on commença à dorer sur
« tranche les livres les plus considérables et d'y
« faire quelques ornemens, en y mettant à quel-
« qu'uns des devises ou le nom des personnes à
« qui ils appartenoient; et c'est ce que nous appel-
« lons antiqué sur tranche : quelquefois on les cou-
« vroit de velours, comme nous en voyons encore

1. Voyez sur Guillaume du Choul, *Lyonnais dignes de mémoire, etc.*, t. II, p. 357. Voir aussi plus haut, p. 69.

2. *Les Bibliothèques françoises de Lacroix du Maine et Duverdier, etc.* Paris, 1772, in-4°, 6 vol., t. Ier, p. 516.

3. *Traicté des plus belles bibliothèques publiques et particulières qui ont esté et qui sont à présent dans le monde, etc.*, composé par le P. Louis Jacob, etc. Paris, 1644, in-12, p. 474-588.

« aujourd'hui dans les cabinets des curieux. Mais « comme l'impression des livres se multiplia beau- « coup sous ce règne, et que les particuliers com- « mencèrent à faire des bibliothèques, on com- « mença aussi à orner et à dorer les livres en « compartimens sur le plat, où l'on y faisoit des « cartouches dans lesquels on mettoit le titre du « livre, parce que l'on les rangeoit sur le plat et non « pas comme nous faisons aujourd'huy. Et l'un « des plus curieux de ce temps là, et qui fit une « dépense très considérable en relieure et dorure, « fut Monsieur Grollier, qui avoit esté ambassa- « deur pour le Roy François Ier à Rome, qui avoit « une bibliothèque d'environ 3,000 volumes, qui « estoient tous dorez diversement avec son nom : « *Joan. Grolieri et Amicorum.* Elle a esté con- « servée à l'Hostel de Vic jusqu'en 1675, qu'elle a « esté vendue au public[1]. »

Bonaventure d'Argonne, qui, sous le nom de Vigneul Marville, publia, en 1699, des *Mélanges d'histoire et de littérature*[2], donne sur la dispersion de cette bibliothèque des renseignements qui ne sont pas sans importance.

« La bibliothèque de M. Grollier s'est conservée « dans l'hotel de Vic jusqu'à ces années dernières, « qu'elle a été vendue à l'encan. Elle méritoit bien, « étant une des premières et des plus accomplies

---

1. *Histoire de l'Imprimerie et de la Librairie, etc.* Paris, 1689, in-4°, p. 87.

2. *Mélanges d'histoire et de littérature*, recueillis par M. de Vigneul-Marville. Imprimé à Rouen, et se vend à Paris, 1699, in-12, 1 vol., p. 155. Il y a eu plusieurs éditions de ces *Mélanges;* la dernière, en 3 vol. in-12, est de Paris, 1725; l'abbé Banier en a été l'éditeur.

« qu'aucun particulier se soit avisé de faire à Paris, « de trouver, comme celle de M. de Thou, un « acheteur qui en conservat le lustre. La plupart « des curieux de Paris ont profité de ses débris. « J'en ai eu pour ma part quelques volumes à qui « rien ne manque, ni pour la bonté des éditions de « ce temps-là, ni pour la beauté du papier et la « propreté de la reliure. Il semble, à les voir, que « les Muses qui ont contribué à la composition du « dedans se soient aussi appliquées à les approprier « au dehors, tant il paroit d'art et d'esprit dans « leurs ornemens; ils sont tous dorez avec une dé- « licatesse inconnue aux doreurs d'aujourd'hui. « Les compartimens sont peints de diverses cou- « leurs, parfaitement bien dessinez et tous de diffé- « rentes figures; dans les cartouches se voit d'un « coté, en lettres d'or, le titre du livre, et au- « dessous ces mots qui marquent le caractère si « honnête de M. Grollier : *Jo. Grollierii et ami- « corum*, et de l'autre côté cette devise, témoi- « gnage sincère de sa piété : *Portio mea, Domine, « sit in terra viventium.*

« Le titre des livres se trouve aussi sur le dos, « entre deux nerfs, comme cela se fait aujourd'hui, « d'où l'on peut conjecturer que l'on commençoit « dès lors à coucher les livres sur le plat dans les « bibliothèques, selon l'ancienne coutume qui se « garde encore aujourd'hui en Allemagne et en « Espagne, d'où vient que les titres des livres reliez « en vélin ou en parchemin qui nous viennent de « ce pays là sont écrits en gros caractères tout le « long du dos des volumes. »

S'il faut s'en rapporter complétement aux notices précédentes, c'est seulement en 1676 que la bibliothèque de Grolier, composée d'environ 3,000 volumes, a été livrée aux enchères publiques. Quel fut le sort de cette collection précieuse depuis l'année 1565, époque où mourut Grolier, jusqu'en 1676, c'est-à-dire pendant l'espace de cent dix ans?

Le père Louis Jacob, dans son *Traité des plus belles bibliothèques*, publié en 1644, a classé cette collection parmi les *bibliothèques de Paris qui ont été dissipées*[1]. En effet, après la mort de Grolier, sa bibliothèque fut divisée entre plusieurs héritiers; la majeure partie, c'est-à-dire 3,000 volumes, devint la propriété, soit par héritage, soit par acquisition, de Méry de Vic, qui fut quelque temps garde des sceaux sous Louis XIII, et qui fut aussi bibliophile. Méry de Vic, chevalier, seigneur d'Ermenonville, des Bergeries, de Senneport, de Saint-Assise, près Corbeil, maître des requêtes du roi Henri III, lorsque ce prince n'était encore que duc d'Anjou, fut pourvu d'une charge de maître des requêtes de l'hôtel au lieu de Jean Vetus, par lettres du 26 novembre 1581. Méry de Vic, reçu dans cette charge le 23 juin de l'année suivante, l'exerça jusqu'en 1597, où il devint président au parlement de Toulouse et conseiller d'État. Il fut ensuite surintendant de la justice en Guyenne et rendit de notables services au roy Henry IVe, surtout lors de la négociation du renouvellement d'al-

1. *Traité des plus belles bibliothèques, etc.*, 1644, pet. in-8°, ch. LXXXIV, p. 589.

liance avec les Suisses, vers lesquels il avait été envoyé comme ambassadeur. Louis XIII, étant à Bordeaux, lui donna, par lettres du 24 décembre 1621, la charge de garde des sceaux de France, après la mort de M. du Vair, comme au plus ancien conseiller d'État. De Vic n'en jouit pas longtemps, car, ayant suivi le roi au voyage de Montpellier, il mourut à Pignon, non loin de Pezenas, le 2 septembre 1622. Son corps fut porté en sa terre d'Ermenonville et y fut enterré [1].

Il eut de sa femme, Marie Bourdineau, fille de Jacques Bourdineau, seigneur de Baronville, neuf enfants, dont trois fils et six filles : l'aîné fut Dominique de Vic, archevêque d'Auch, mort en 1661; le second, Gédéon de Vic, maréchal de camp du roi, mourut en 1636, laissant après lui cinq enfants. Le fils aîné de Gédéon, Dominique de Vic, a cessé de vivre au mois de février 1676; il eut sept enfants, dont cinq d'un premier lit et deux d'un second. C'est à la suite d'une licitation entre les enfants nés de deux lits que la bibliothèque, qui composait la majeure partie de celle de Grolier, fut vendue : « Le garde des sceaux de Vic, dit Sauval « dans ses *Antiquités de Paris* (t. II, p. 150), de- « meuroit à la rue Saint-Martin, dans la maison « même du savant Budé, non moins belle que « grande, que ce restaurateur des lettres avoit fait « bâtir, et où il mourut en 1540. » Méry de Vic, ai-je dit plus haut, était, comme Grolier, très-bibliophile. Le code de Henri III, publié en 1580 par le

1. P. Anselme. *Histoire des grands officiers de la Couronne, etc.*, in-fol., t. VI, p. 539.

premier président au parlement Brisson, a été couvert par son ordre d'une reliure en veau fauve très-remarquable; les tranches ont été dorées et les armes du chancelier décorent chacun des plats de la reliure; sur le feuillet de garde le chancelier de Vic a écrit : « Le premier jour de décembre 1587, « quatre livres pour la reliure. Le surplus m'avoit « été donné par M. le président Brisson, autheur[1]. »

Le père Louis Jacob cite avec éloge la bibliothèque de l'archevêque d'Auch : « M. Dominique « de Vic, archevêque d'Ausch, en Gascogne, « conserve la bibliothèque de feu Emery de Vic, « son père, garde des sceaux de France, homme « grand politique et de probité, comme il l'a té- « moigné dans les charges qu'il a exercées dans ce « royaume[2]. » Comme on le voit, c'est toujours la bibliothèque provenant de chez Grolier dont il est question, et qui ne sortit de l'hôtel de Vic qu'en l'année 1676, pour être vendue.

Dans ce même hôtel on voyait aussi un cabinet de curiosités assez remarquable; on y conservait le casque porté par Henri II le jour où il fut frappé à mort d'un coup de lance par Montgommery[3].

---

1. Voyez le Catalogue de la bibliothèque de M. de Monmerqué, Paris, Potier, 1855, n° 195; Ed. Fournier, *l'Art de la Reliure en France aux derniers siècles*. Paris, 1864, in-12, p. 225.

2. Le père Louis Jacob, *Traité des plus belles bibliothèques*, 1644, in-8°, p. 575.

3. On trouve à ce sujet dans le *Thuana*, editio tertia, 1691, pet. in-8°, p. 337 : « Je vis blesser le roy Henry II par Mongommery. La reine mère « fit démolir les Tournelles pour ce fait; lieu ainsi appellé, à cause d'un « vieux château où il y avoit beaucoup de tournelles. M. de Vic a la salade « dans laquelle Henry II fut blessé, et où il y a encore du sang. » Je dois à l'obligeance de mon confrère et ami Edouard Fournier cette curieuse indication.

CHAPITRE II

Possesseurs anciens des livres de Grolier jusqu'en 1789. — J. A. de Thou. — Pithou. — Ballesdens. — Le chancelier Séguier. — Bigot. — De Mesmes. — Fléchier, évêque de Nîmes. — Du Fay. — Le comte d'Hoym. — Le cardinal de Rohan-Soubise. — Gaignat. — Le duc de La Vallière.

Dans un passage de la notice sur Grolier écrite par J. A. de Thou à la fin du XVIe siècle, il est dit que les bibliothèques remarquables existant soit à Paris, soit dans les provinces, n'ont rien de plus beau que les livres provenant de Grolier. En rapprochant ce passage de la notice du P. Louis Jacob antérieure à 1644, et qui commence par ces mots : « Entre les grandes pertes qui sont arri-« vées aux Muses du débris des fameuses biblio-« thèques, je puis mettre celle de feu M. J. Gro-« lier, etc. », j'ai pu me convaincre qu'une partie notable de cette riche collection avait été vendue ou dissipé en 1565. J. A. de Thou, qui fut un des plus ardents bibliophiles de son temps, s'était procuré plusieurs volumes après la mort de Grolier. J'en ai signalé trois qui portent sa signature, et il n'est pas impossible que cinq autres volumes qui ont fait partie plus tard de la bibliothèque du cardinal de Rohan lui aient appartenu[1]. De Thou recherchait avec ardeur les livres provenant

1. On verra plus loin que la bibliothèque des de Thou avait été acquise en 1704 par Gaston de Rohan-Soubise, cardinal-archevêque de Strasbourg.

du trésorier des finances; j'ai cité précédemment plusieurs passages de lettres qu'il écrivait en 1616, pour réclamer quatre ouvrages offerts au président Christophe de Thou par Grolier[1].

J'ai signalé aussi deux volumes portant la signature de Pithou, en disant que celui-ci pouvait les tenir de la générosité du trésorier des finances. Mais ce n'est qu'une conjecture; il serait très-possible aussi que Pithou eût partagé l'admiration de son ami J. A. de Thou pour les livres de Grolier, et qu'il eût trouvé moyen de se procurer ces deux volumes en 1565; du reste Pierre Pithou doit être compté au nombre des bibliophiles du XVIe siècle; il avait formé une collection considérable de manuscrits relatifs à l'histoire de France et à celle du droit en général; de plus, ses livres imprimés étaient nombreux. Après sa mort, cette belle collection fut malheureusement dispersée; les livres imprimés devinrent la propriété du cardinal-archevêque de Rouen, François de Joyeuse, qui les donna aux Jésuites en 1603[2].

Mais ce qui prouve sans conteste la vente ou la dispersion d'une partie notable de la bibliothèque de Grolier peu de temps après sa mort, c'est qu'aux deux personnages illustres dont je viens de parler je puis ajouter, parmi les possesseurs d'ouvrages provenant de cette bibliothèque, trois autres personnes

1. Voyez plus haut, livre II, chap. IV, p. 93.

2. L. Jacob, *Traité des plus belles bibliothèques, etc.*, p. 523. — Sur la collection de manuscrits des Pithou, voyez : *Vie de Pierre Pithou, avec quelques mémoires sur son père et ses frères* (par Grosley). Paris, 1756, in-12, 2 vol., t. II, p. 244.

aussi très-notables, mortes avant 1676 : ce sont *Paul Petau*, antiquaire français, mort en 1613; l'académicien *Ballesdens*, secrétaire du chancelier Pierre Séguier, mort en 1675, et le *chancelier* lui-même, mort en 1672.

Paul Petau, né à Orléans en 1568, mort à Paris en 1613, était conseiller au parlement. Il étudia le droit, la chronologie et la numismatique, et publia quelques ouvrages sur ces matières. Il se forma une bibliothèque remarquable soit en manuscrits, soit en livres imprimés. A ce sujet le père Louis Jacob s'exprime ainsi : « M. Paul Petau, conseiller « au parlement de Paris, a donné le commen- « cement à la bibliothèque de cette famille, qui est « très-opulente et très-remarquable pour les ma- « nuscrits qu'elle possède, qui sont en grande « quantité, qu'il avoit recherchés avec un grand « soin et une notable dépense; lesquels pro- « viennent en partie des bibliothèques de feu « M. Claude Fauchet, président de la Cour des « monnoyes, et de Pierre-Daniel Bailly de Saint- « Benoist-sur-Loire. Or l'on peut juger la rareté « de ces manuscrits, pour ce que plusieurs ont « servi aux éditions des grands ouvrages que le « père Jacques Sirmond a donnés au public, et « particulièrement feu M. du Chesne, en son corps « des historiens de France. La mort, qui ravit trop « tost les gens de lettres, priva le public de ce « docte sénateur l'an 1614, après avoir laissé à la « postérité divers beaux et curieux ouvrages, qui « sont entre les mains des studieux. Nicolas « Bourbon luy a fait un épitaphe dans ses poëmes,

« qui rend un particulier témoignage de ses livres « et curiositez, etc. »

Après avoir cité la pièce de Nicolas Bourbon, le père Jacob ajoute : « M. Alexandre Petau son fils, « conseiller au mesme Parlement, imite les vertus « et desseins de son père, le quel augmente tous les « jours cette bibliothèque des meilleurs livres im- « primez et manuscrits, etc.[1] »

La collection remarquable de manuscrits latins et français formée par Petau fut achetée par Christine, reine de Suède, et léguée par cette princesse au Vatican. Les livres imprimés, qui formaient aussi un ensemble très-remarquable, ont été vendus à La Haye en 1722, avec ceux de François Mansard, et avec les manuscrits rassemblés par Juste Lipse. On trouve dans le catalogue imprimé des livres de Petau l'indication de quatre volumes à la reliure de Grolier, entre autres les Chroniques de Savoie, en français, de Guillaume Paradin (voir au Catalogue, n° 196).

Jean Ballesdens, Parisien, avocat au Parlement et au Conseil, protonotaire apostolique, prieur de Saint-Germain-d'Alluye, aumônier du roi, secrétaire du chancelier Pierre Séguier, est un des membres les plus obscurs de l'Académie française. Il doit l'honneur d'y avoir siégé à ses fonctions de secrétaire du chancelier. Sa vie est peu connue; Pellisson, dans son histoire de l'Académie, cite un trait de modestie qui prouve que le secrétaire du

1. L. Jacob, *Traité des plus belles bibliothèques, etc.*, p. 552-555.

chancelier ne manquait pas d'esprit. Après la mort du poëte Maynard, Pierre Corneille, qui n'avait pas été reçu six années auparavant à cause de son éloignement de Paris, se présenta de nouveau à l'Académie naissante, mais déjà très-recherchée. Il eut soin de prévenir qu'il avait disposé ses affaires de telle sorte qu'il pourrait passer une partie de l'année à Paris. L'Académie, craignant de mécontenter son protecteur en nommant un autre candidat que Ballesdens, qui était aussi sur les rangs, députa vers le chancelier cinq de ses membres pour prendre son avis. Pierre Séguier déclara vouloir laisser une entière liberté à la Compagnie. Mais Ballesdens s'empressa d'écrire une lettre par laquelle il priait l'Académie de préférer M. Corneille, *protestant qu'il lui déféroit cet honneur comme lui étant dû par toutes sortes de raisons*[1]. Ballesdens fut nommé en 1658, après la mort de du Ryer. Les ouvrages qu'il nous a laissés n'ont aucune valeur; c'est avec raison que Chapelain, dans son mémoire sur les gens de lettres, disait : « Il est plus curieux qu'habile et plus cupide de « gloire que glorieux; tout ce qu'il a publié de lui « est au-dessous de la médiocrité..... C'est un « bon homme[2]. »

---

1. Pellisson, *Histoire de l'Académie française, etc.*, édit. Livet, 1858, 2 vol., t. Ier, p. 157.

2. *Mélanges de littérature*, tirés des lettres manuscrites de M. Chapelain, de l'Académie française. Paris, 1726, in-12, p. 257.

Tallemant des Réaux a fort maltraité Ballesdens dans l'historiette consacrée au chancelier Séguier; il prétend que Ballesdens disait à propos de son bienfaiteur : « Si je fais jamais imprimer mes lettres, où il y « a mille flatteries pour le chancelier, je ferai mettre un *errata* au bout : En

Si Ballesdens fut un académicien sans valeur, il n'en mérite pas moins une place distinguée parmi les bibliophiles français du XVIIe siècle; la collection qu'il avait formée paraît avoir été très-choisie. Il inscrivait son nom, d'une écriture nette et soignée, au titre de chacun des volumes qu'il possédait : précaution utile, car cette signature est le seul moyen qui nous reste de connaître les volumes provenant de sa collection. Elle fut dispersée bien vite après sa mort, arrivée en 1675 ; deux ans plus tard, en 1677, l'abbé de Marolles, dans ses quatrains sur les bibliothèques de Paris, disait :

Il ne falloit pas perdre en tout la Balesdane [1].

J'ai retrouvé dix volumes à la reliure de Grolier avec la signature de Ballesdens; presque tous sont des plus remarquables, et par la conservation, et par la richesse des ornements qui les décorent.

Il n'est pas impossible que la majeure partie des Grolier de Ballesdens aient appartenu, avant 1672, au chancelier Séguier. Je n'ai trouvé qu'un seul volume, *le Psautier en plusieurs langues* de la Bibliothèque de Caen [2], avec l'indication de provenance de la bibliothèque du chancelier; mais on connaît

« telle page, ce que j'ay dit n'est pas vray; en telle page, cela est faux, et « ainsi de suite. » *Historiettes* de Tallemant des Réaux, 3e édition, Paris, 1854, in-8°, t. III, p. 392.

1. *Les Bibliothèques de Paris*, quatrain n° 54. — *Extraits de Paris, ou la Description succincte et néantmoins assez ample de cette grande ville, etc., etc.*, in-4°, S. T., 1677.

2. Voir au Catalogue, n° 1257.

toute la passion de celui-ci pour les bons livres, passion dont il ne craignait pas de se vanter : « Si « l'on veut me séduire, disait-il en riant, on n'a qu'à « m'offrir des livres. » Son grand-père, le président Pierre Séguier, l'ami et le voisin de Christophe et de J. A. de Thou, lui avait légué un fort beau commencement de bibliothèque, dans lequel se trouvaient plusieurs volumes à la reliure de Grolier; il augmenta si bien cet héritage, que, soit en manuscrits, soit en imprimés, il parvint à réunir près de VING-QUATRE MILLE volumes. Ce chiffre nous est donné par l'historien des *Antiquités de Paris*, Henri Sauval, qui connaissait d'autant mieux cette bibliothèque qu'il avait obtenu du chancelier la permission de la mettre à profit pour ses travaux. Voici la description qu'il en donne : « Entre les « deux jardins sont placées les deux galeries de ce « palais; elles sont établies l'une au-dessus de « l'autre : celle qui règne au-dessus est pleine de « livres et couverte d'une voûte que Vouët a en- « richie d'un grand fond d'or à la mosaïque et de « plusieurs fables si ingénieusement inventées et si « propres à une magnifique bibliothèque, que Do- « rigny[1] les a gravées et données au public, et « qu'Isaac Habert, évesque de Vabres, l'un des « bons poëtes de notre temps, les a expliquées en « excellans vers latins. Bien que cette galerie soit

1. Dorigny était le gendre de Simon Vouët. L'ouvrage dont parle Sauval fait partie de l'œuvre complet de Simon Vouët; voici le titre de cet ouvrage, qui contient sept planches in-folio, y compris le titre gravé : *Porticus Bibliothecæ Illustris. Seguierii, Galliæ Cancellarii, à Simone Vouet, pictore regio, depicta, anno MDXL.*

« fort grande, elle ne renferme pas néantmoins la « moitié des livres de ce palais. L'histoire sainte et « profane y est si complète, qu'elle l'occupe en- « tièrement; les autres sciences, les extraits des « registres du Parlement, de la Chambre des « comptes, du Chastellet et de l'Hostel de Ville, « sont rangez dans trois grandes chambres qui y « sont attachées. Les ambassades, les manuscrits « grecs achetés des caloyers du mont Athos, les « arabes, syriaques, chaldaïques et hébreux venus « d'Alexandrie, remplissent une grande salle de la « maison du marquis de Beaune. Et tous ces vo- « lumes sont bien choisis, bien reliés et bien condi- « tionnez. Le nombre même en est proportionné à « la grandeur d'un chancelier de France.

« C'est avec peine que je m'arreste si peu dans « un lieu qui passe en son genre pour le plus « achevé du royaume et dont j'ai tiré tant de se- « cours, que Pierre Blaise, chanoine de la Sainte- « Chapelle, qui en est si digne bibliothécaire, « donne à l'une de ces chambres le nom de ma « bibliothèque[1]. »

Voici d'autres renseignements aussi très-curieux sur la bibliothèque du chancelier Séguier, extraits de la première édition de la *Description de Paris* par Germain Brice, publiée en 1684 : « Ce qu'il y avoit de « remarquable dans cette galerie pendant la vie de

1. Ces derniers détails sont extraits d'un manuscrit inédit de Sauval sur les *Hôtels de Paris*, qui diffère complétement du texte imprimé, t. II, de l'ouvrage in-folio connu sous le nom de : *Histoire et Recherches des Antiquités de la ville de Paris*. J'espère pouvoir bientôt publier ce manuscrit.

« Monsieur le chancelier, étoit un grand nombre de « porcelaines, qui régnoient tout autour sur la corni- « che, et qui faisoient le plus bel effet du monde. Il « auroit été difficile d'en trouver dans un endroit « une plus grande quantité et de mieux choisies. Il « y avoit aussi des cabinets qui étoient entre la croi- « sée d'un côté et d'autre..... »

« Mais ce qui faisoit le plus bel ornement de cette « magnifique maison, étoit la nombreuse bibliotèque « estimée près de deux cens mille francs, qui avoit « été commencée par M. le président Séguier qui la « laissa par testament à Monsieur le chancelier, son « neveu. Elle étoit dans la galerie dont on a parlé « L'on ne dira pas qu'elle étoit remplie de livres très- « curieux, il est facile de se l'imaginer, puisqu'elle « avoit été amassée par le plus habile homme de ce « siècle; et pour tout dire, par celui que l'Académie « françoise choisit pour son protecteur après la mort « du grand cardinal de Richelieu, et dans l'hôtel de « qui elle s'est assemblée jusqu'à ce que le Roi l'ait « logée au Louvre, où elle est à présent : il y avoit « un grand nombre de manuscrits très-rares, citez « par les auteurs qui s'en sont servis dans leurs ou- « vrages, et quelque jour l'on en pourra voir le ca- « talogue qui n'a pas paru jusqu'à présent; mais ce « ne sera que lorsque l'inventaire se fera, et quand « tous ces beaux livres qui ont été assemblés avec « tant de peine pendant plusieurs années, par les « plus grands hommes de leurs temps, seront ven- « dus au public, et dispersez à tous ceux qui y vou- « dront mettre le prix qu'on en demandera. » (P. 100.)

C'est seulement après la vente faite en 1676, vente

dont Lacaille et Bonaventure d'Argonne, dans les notices citées plus haut, nous ont transmis la date et quelques détails, que la majeure partie des livres de Grolier fut dispersée non-seulement en France, mais dans plusieurs autres pays de l'Europe. C'est avec raison que Bonaventure d'Argonne regrette que la collection entière n'ait pas trouvé un acheteur *qui en conservât tout le lustre.* « La plupart « des curieux de Paris ont profité de ces débris, « dit-il; j'en ai eu pour ma part quelques volumes à « qui rien ne manque, ni pour la bonté des éditions « de ce temps-là, ni pour la beauté du papier et la « propreté de la reliure[1]. »

C'est la preuve qu'il ne fallait pas avoir à cette époque une fortune bien grande pour acquérir quelques *Grolier*. Bonaventure d'Argonne, fils d'un orfévre de Paris, ne fut jamais qu'un simple moine de l'ordre des Chartreux, qui aima et cultiva les lettres.

Les livres de Grolier, dispersés par la vente de 1676, firent l'ornement des bibliothèques particulières de Paris jusqu'en 1789; on en trouve plusieurs dans les plus beaux cabinets des XVIIe et XVIIIe siècles : chez *de Mesmes*, chez *Bigot*, chez *Colbert*, chez *Du Fay*, chez le *comte d'Hoym*, chez *Lamoignon*, chez le *prince de Soubise;* enfin chez *Gaignat* et le *duc de la Vallière*[2]. On en trouve

1. Voir au chapitre précédent la notice de Bonaventure d'Argonne, extraite des *Mélanges d'histoire et de littérature, etc.* (t. Ier, p. 187), publiés sous le nom de Vigneul Marville.

2. Voyez l'indication des bibliothèques publiques et particulières dans lesquelles se trouvaient ou se trouvent encore des *Grolier*.

encore, et des plus beaux, dans la bibliothèque d'un Allemand, le *baron de Hohendorf*, qui se forma, dans les vingt premières années du XVIIIe siècle, une admirable collection aux dépens de la France; j'y reviendrai en parlant de la Bibliothèque de Vienne.

Du XVIe au XVIIIe siècle la bibliothèque des de Mesmes a joui parmi les savants français ou étrangers d'une réputation méritée. C'est Henri de Mesmes, né en 1531, mort en 1596, ambassadeur de Henri II en Italie, chancelier de Navarre, qui a commencé cette bibliothèque, dans laquelle il mit, suivant le témoignage de Lacroix du Maine, outre les livres imprimés, un grand nombre de manuscrits grecs, latins, français, et en d'autres idiomes[1]. Turnèbe, Jean Passerat, Claude Fauchet, ont fait de grands éloges de cette collection, qui pouvait être comparée aux plus riches de la même époque. Les derniers mots d'une dédicace adressée à Grolier peu de mois avant sa mort, en mars 1565, nous prouvent que Henri de Mesmes et Grolier étaient unis par les liens d'une étroite amitié. Cette dédicace de Jean Sambuc, dont j'ai parlé plus haut[2], se termine ainsi : « Présentez mes salutations à Henri de Mes-« mes, si vous le voulez bien[3]. »

Le petit-fils de Henri de Mesmes, qui portait les mêmes noms que lui, et qui fut président à mortier au

---

1. *Bibliothèque française* de Lacroix du Maine et Du Verdier, t. Ier, p. 369.
2. Livre II, ch. III, p. 71.
3. *Henrico que Memmio nostro; si grave non erit, salutem.* Voir aux pièces justificatives, n° 10.

parlement, continua la collection. Gabriel Naudé a été bibliothécaire de de Mesmes avant d'être celui du cardinal Mazarin. Il lui a dédié le curieux petit livre bien connu des bibliophiles, *Advis pour dresser une bibliothèque*. Il lui dit : « Je conjecture, M., que « la vostre ne peut manquer d'estre un jour très- « fameuse et renommée à l'occasion de celle de « M. vostre père, laquelle est desjà si célèbre, et « cognuë par le récit qu'en ont faict à la postérité « La Croix, Fauchet, Marsille, Turnèbe, Passerat, « Lambin, et presque tous les galands hommes de « cette volée, qui n'ont pas esté mescognoissans du « plaisir et de l'instruction qu'ils en ont reçus [1]. »

Germain Brice, dans la troisième édition de sa *Description de la ville de Paris*, publiée en 1698, parle de cette bibliothèque à peu près dans les mêmes termes que Naudé, et nous apprend qu'elle était conservée à l'hôtel de Montmorency situé rue Saint-Avoye, hôtel qui était devenu celui de la famille de Mesmes [2].

Le fils aîné du président, qui s'appelait Jean-Jacques de Mesmes et qui exerça la même charge au parlement, conserva, sans l'augmenter, la collection formée par ses pères ; mais après sa mort, arrivée en 1638, elle fut dissipée. Voici des détails que Prosper Marchand nous a transmis sur ce point, détails

---

1. Advis pour dresser une bibliothèque, présenté à monseigneur le président de Mesme, par G. Naudé P. Paris, 1637, in 8°, p. 110.

2. *Description nouvelle de la ville de Paris, ou Recherches curieuses des choses les plus singulières et les plus remarquables qui se trouvent à présent dans cette grande ville, etc., etc.*, par Germ. Brice, Parisien. Paris, 1698, in-12, 2 vol., t. II, p. 256.

des plus curieux où respire toute la passion du vrai bibliophile : « Quant à la bibliothèque de Mrs. de « Mesmes, pour l'ornement, l'agrandissement et « l'arrangement de laquelle Naudé avoit composé « cet agréable et utile *Avis pour dresser une biblio-* « *thèque,* et de laquelle il est bien fâcheux qu'il ne « nous ait point donné le catalogue historique, cri- « tique et philosophique qu'il nous en avoit promis « sous le titre de *Bibliotheca Memmiana,* sa des- « tinée a encore été plus malheureuse. En effet, elle « fut dissipée sans retour en 1706, et l'on n'en a pas « même conservé le souvenir dans le catalogue qui « en fut dressé pour lors, sous le titre de *Bibliotheca* « *Bigotiana,* parce que la bibliothèque du célèbre « Emeric Bigot, conseiller au parlement de Rouen, « y fut jointe et vendue en même tems : catalogue « auquel on peut très-bien appliquer le *Fronti nulla* « *fides* du poëte, et qui auroit dû être intitulé en- « core *imo et Memmiana.* Mais ce fut ce qu'on af- « fecta de cacher avec tant de soin, qu'on ne se fit « aucun scrupule de gâter la reliure de tous ceux de « ces livres où se trouvèrent les armes de Mrs. de « Mesmes, en en faisant enlever avec un fer taillé « exprès le Morceau de Cuir qu'elles occupoient. « Cette précaution fut néanmoins fort inutile, car « l'empreinte de ces armes paraissoit encore assez « sur le carton de quelques-uns de ces livres pour dé- « couvrir ce vain mistère : et tout Paris se mocqua « de cette mauvaise finesse. Un des principaux or- « nemens de cette belle bibliothèque étoit un magni- « fique recueil d'auteurs classiques, tous d'édition « d'Alde Manuce, la plupart imprimez sur vélin, ornez

« de très-belles miniatures et lettres peintes, et enri-
« chis de cette reliure si révérée des savants de France
« à cause de l'inscription *Joannis Grollierii et ami-*
« *corum*. Malheureusement cela tomba entre les
« mains d'un *gredin de notaire* qui n'achetoit des
« livres que pour en tapisser un cabinet, et qui, ab-
« solument incapable de connaître le mérite de
« ceux-là, les fit impitoïablement dépouiller de ces
« vêtements précieux et respectables pour les revêtir
« de reliures modernes, plus brillantes à son gré,
« attentat véritablement digne de l'indignation des
« honnêtes gens, et qui méritoit incomparablement
« mieux la berne ou les étrivières que celui de ce
« vieillard du Boccalin qui s'amusoit à lire des
« chansons et des madrigaux avec des lunettes[1]. »

Les beaux livres imprimés, et à la reliure de Grolier ou des autres bibliophiles du XVIe siècle, ne composaient pas seulement la bibliothèque des de Mesmes, on y trouvait encore des manuscrits dans tous les genres, comme l'a remarqué Lacroix du Maine[2]. Qu'il me soit permis de signaler un *Psautier* du XIIIe siècle, in-folio sur vélin, orné de miniatures nombreuses très-remarquables, exécuté pour saint Louis, et qui fut longtemps à son usage; ce roi, sur la fin de ses jours, l'offrit comme un té-

---

1. *Histoire de l'origine et des premiers progrès de l'Imprimerie*, par M. Prosper Marchand. La Haye, 1740, in-4°, p. 95, note BB.

2. Voir plus haut, p. 127. Les manuscrits de la bibliothèque de Mesmes, qui ont été vendus au roi en 1731, forment aujourd'hui à la Bibliothèque impériale un fonds séparé, portant le nom de leur ancien propriétaire. Voyez *Essai historique sur la Bibliothèque du Roi*, aujourd'hui Bibliothèque impériale, par Le Prince; nouvelle édition, etc., etc., par Louis Paris. Paris, 1856, in-12; p. 173

moignage de sa gratitude à son premier chapelain, Guillaume de Mesmes, un des aïeux du bibliophile dont je viens de parler. Ce manuscrit, après être sorti des mains du donataire, changea souvent de propriétaire pendant plusieurs siècles. Les uns et les autres ont pris soin de consigner par écrit comment ce volume leur était parvenu, et même le prix qu'il avait été payé par eux. Enfin il se trouvait en 1649 dans la bibliothèque de Charles Ier, au palais de Saint-James, en Angleterre; l'ambassadeur de France, Pierre de Believre, s'empressa d'en négocier le rachat au profit des descendants du chapelain de saint Louis, et fut assez heureux pour réussir; le *Psautier* devint alors la propriété de Henri de Mesmes, président à mortier au Parlement, dont j'ai parlé plus haut. En 1812, le dernier membre de cette famille, Albert-Paul de Mesmes, comte d'Avaux, mort au château de Bougival, légua ce *Psautier* à son ami Anne-Jacques-Ladislas de Chastenet, comte de Puységur, mort en 1844. Ce beau volume est encore aujourd'hui entre les mains de sa veuve[1].

Louis-Émeric Bigot fut le troisième des bibliophiles de ce nom. C'était celui d'une des familles les plus estimées de la Normandie au XVIIe siècle.

---

1. Ces détails sommaires sont empruntés à un mémoire dont le président de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire, M. de Sourdeval, est l'auteur. Ce mémoire, intitulé : *Un Psautier de saint Louis*, est imprimé p. 169 des Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du Comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes pour 1863. Paris, 1864, Imprimerie impériale, in-8. Le mémoire de M. de Sourdeval est rempli de détails des plus curieux et de nature à intéresser vivement tous les bibliophiles.

Le premier, Jean Bigot, doyen de la Cour des aides de cette province, laissa une belle fortune à ses deux fils Nicolas et Louis, devenus, l'un et l'autre, conseillers au Parlement de Rouen. Jean Bigot avait formé une bibliothèque remarquable dont le père Jacob nous a laissé le souvenir : « M. Jean Bigot, escuyer, sieur de Sommeuil et de « Cleuville, doyen des conseillers de la Cour des « Aydes de Normandie, a une grande cognoissance « des bons livres, desquels il a fait une magnifique « bibliothèque composée de plus de six mille vo- « lumes, entre lesquels il y a plus de cinq cents « manuscrits très-bons et bien rares, lesquels il « communique facilement à ceux qui en ont besoin « pour le public, en quoy il sera à jamais loüable[1]. » Ce riche dépôt s'accrut considérablement entre les mains de Louis Bigot, qui voyagea dans toute l'Europe, et ne manqua jamais les occasions d'augmenter le trésor intellectuel que son père lui avait légué. Il se montra toujours très-communicatif des ouvrages manuscrits ou imprimés de sa collection, et publia lui-même, en 1680, le texte grec de la *Vie de saint Jean Chrysostôme*, par Palladius, qu'il avait découvert à Florence. Sa maison était le rendez-vous de tous ceux qui cultivaient les lettres : des savants, des écrivains se réunissaient dans sa bibliothèque, sous sa présidence, pour traiter des questions d'histoire, de philosophie ou de littérature. Il mourut le 18 octobre 1689. Ses livres furent vendus à Paris en 1709; Gabriel Martin en rédigea

1. *Traité des Bibliothèques*, *etc.*, p. 681.

le catalogue très-abrégé, auquel il mêla ceux qui avaient appartenu à de Mesmes. D'après la Notice de Prosper Marchand, on y trouvait la collection des Alde sur vélin, à la reliure de Grolier; malheureusement G. Martin ne donne aucune indication à cet égard[1].

Je dois une mention toute particulière à l'un des orateurs de la chaire qui ont illustré la fin du règne de Louis XIV, Esprit Fléchier, évêque de Nîmes, mort le 16 février 1710; il possédait dix ouvrages provenant de Grolier, dont quelques-uns étaient reliés en maroquin, et parfaitement conservés. La bibliothèque de Fléchier, vendue à Londres en 1725, a été perdue pour la France; à tous égards on doit le regretter, car il est certain que l'évêque de

1. Dans le Catalogue Bigot, les volumes en maroquin dignes de remarque sont indiqués seulement par ces deux lettres : *mq*. C'est Van-Praët qui, dans sa Notice sur la bibliothèque de Grolier, p. 118, du Catalogue des livres imprimés sur vélin, édition in-folio, a signalé quelques volumes à la reliure de Grolier. Peut-être bien a-t-il eu connaissance de la note manuscrite suivante que Mercier de Saint-Léger a insérée tome Ier, p. 516, de son exemplaire de la Bibliothèque française de Lacroix du Maine et du Verdier, 6 vol. in-4°, aujourd'hui à la Bibliothèque impériale : « Les livres « de Grollier sont encore aujourd'hui recherchés des curieux : on les connoît « à la légende : *J. Grollierii et amicorum*, qui est sur la couverture. Il avoit « formé une collection magnifique d'auteurs classiques imprimés chez Alde « Manuce, la plupart sur vélin, laquelle fut acquise pour la bibliothèque « de MM. de Mesmes, dissipée en 1706, et dont le Catalogue parut sous « le titre de : *Bibliotheca Bigotiana*, parce que les livres d'Émeric Bigot, « conseiller au parlement de Rouen, furent réunis dans ce Catalogue à « ceux de MM. de Mesmes. » En se reportant à la notice de Prosper Marchand que j'ai reproduite p. 129, on verra que la majeure partie de la collection d'Alde formée par Grolier a été sinon détruite, au moins déreliée. Les onze volumes du Catalogue Pétau se retrouvent dans le Catalogue Hohendorf; c'est ce qui a permis à Van-Praët de les signaler. — T. I, p. 210, des *Mélanges d'histoire et de littérature* de Vigneul-Marville, on trouve une notice curieuse sur la bibliothèque d'Emeric Bigot. Voir aussi, t. I, p. 239 et 292 du *Menagiana*.

Nîmes aimait les beaux livres. Jeune encore, il était connu comme bibliophile : il ne craignait pas d'avouer cette passion honnête et délicate. On en trouve la preuve dans le passage suivant des *Mémoires sur les grands jours d'Auvergne*, publiés pour la première fois en 1844[1]. Voici comment Fléchier s'exprime : « Environ ce temps, un capucin qui n'a-« voit point la barbe si vénérable que les autres, et « qui se piquoit d'être un peu plus du monde que « ses confrères, ayant ouï parler de moi, et sachant « que j'avois prêté quelques livres de poësies, se « souvint d'avoir vu mon nom au bas d'une ode « ou d'une élégie (probablement l'élégie intitu-« lée : *Plainte de la France à Rome sur l'insulte « faite à l'ambassadeur le* 20 *août* 1662), et d'avoir « vu quelqu'un à Bourbon, qui se disoit de mes « amis; car le bon père va de bain en bain, et se « croit appelé de Dieu pour consoler les dames « malades qui prennent les eaux. Il ne manqua pas « de me faire compliment et de me traiter de bel « esprit; et sa bonté passa jusqu'à dire partout que « j'étois poëte. Faire des vers et venir de Paris, ce « sont deux choses qui donnent bien de la réputa-« tion dans ces lieux éloignés, et c'est là le comble « de l'honneur d'un homme d'esprit. Ce bruit de « ma poësie fit un grand éclat, et m'attira deux ou « trois précieuses languissantes, qui recherchèrent

1. *Mémoires de Fléchier sur les grands jours d'Auvergne en* 1665, annotés et augmentés d'un Appendice par M. Cheruel, et précédés d'une Notice par M. Sainte-Beuve, Paris, 1856, in-8°. — Une première édition, très-vite épuisée, avait été publiée en 1844 par Gonod, bibliothécaire de la ville de Clermont.

« mon amitié, et qui crurent qu'elles passeroient
« pour savantes dès qu'on les auroit vues avec
« moi, et que le bel esprit se prenoit ainsi par con-
« tagion. L'une étoit d'une taille qui approchoit un
« peu de celle des anciens géants, et son visage
« n'étant point proportionné à sa taille, elle avoit
« la figure d'une laide amazone; l'autre étoit, au
« contraire, fort petite, et son visage étoit si cou-
« vert de mouches, que je ne pus juger autre chose,
« sinon qu'elle avoit un nez et des yeux. Je pris
« garde même qu'elle étoit un peu boiteuse, et sur-
« tout je remarquai que l'une et l'autre se croyoient
« belles. Ces deux figures me firent peur, et je les
« pris pour deux mauvais anges qui tâchoient de
« se déguiser en anges de lumières; je me rassurai
« le mieux que je pus, et ne sachant encore comme
« leur parler, j'attendis leur compliment de pied
« ferme. La petite, comme plus âgée, et de plus
« mariée, s'adressa à moi : Ayant de si beaux livres
« que vous avez, me dit-elle, et en faisant d'aussi
« beaux vers que vous en faites, comme nous a
« dit le révérend père Raphaël, il est probable,
« monsieur, que vous tenez dans Paris un des pre-
« miers rangs parmi les beaux esprits, et que vous
« êtes sur le pied de ne céder à aucun de messieurs
« de l'Académie. C'est, monsieur, ce qui nous a
« obligées de venir vous témoigner l'estime que
« nous faisons de vous. Nous avons si peu de gens
« polis et bien tournés dans ce pays barbare, que
« lorsqu'il en vient quelqu'un de la cour et du grand
« monde, on ne sauroit assez le considérer. — Pour
« moi, reprit la grande jeune, quelque indifférente

« et quelque froide que je paroisse, j'ai toujours « aimé l'esprit avec passion, et ayant toujours « trouvé que les abbés en ont plus que les autres, « j'ai toujours senti une inclination particulière à « les honorer.

« Je leur répondis, avec un peu d'embarras, que « j'étois le plus confus du monde; que je ne méri- « tois ni la réputation que le bon père m'avoit « donnée, ni la bonté qu'il avoit eue de me « flatter et de celle qu'elles avoient de le croire, « puisque cela me donnoit occasion de connoître « deux aimables personnes qui devoient avoir de « l'esprit infiniment, puisqu'elles le cherchoient en « d'autres. Après ces mots, elles s'approchèrent de « ma table et me prièrent de les excuser si elles « avoient la curiosité d'ouvrir quelques livres « qu'elles voyoient. Parmi tous les livres de poë- « sie, elles y trouvèrent la traduction de l'*Art d'ai- « mer* d'Ovide, par Nicole. Je ne sais si le titre « leur en plut et si elles espérèrent apprendre quel- « que chose, mais elles me prièrent de leur prêter « cet ouvrage, qu'elles avoient tant ouï estimer « dans l'original. Je leur prêtai donc l'*Art d'aimer;* « je leur eusse bien voulu donner encore celui de « se rendre aimables. Elles me proposèrent un petit « voyage à une belle maison de campagne qu'elles « avoient à deux ou trois lieues de là, et firent mille « beaux desseins de me régaler[1]. »

Fléchier avait été à bonne école pour devenir passionné des beaux livres : après avoir quitté les

1. *Mémoires*, *etc.*, p. 47.

Pères de l'Oratoire il vint chercher fortune à Paris; il fut présenté par Valentin Conrart, le premier des secrétaires qu'ait eus l'Académie Française, au duc de Montausier, qui lui demanda d'écrire l'*Histoire de Théodose*, pour l'éducation du Dauphin. Ce fut chez le duc de Montausier qu'il connut les Précieuces, alors sur leur déclin, et qu'il entendit parler des splendeurs, éteintes depuis peu, de l'Hôtel de Rambouillet. Ce fut là qu'il prit le goût des livres, surtout des belles éditions des classiques grecs et latins. Parmi les livres venant de chez Grolier que Fléchier possédait, je distingue la poétique d'*Aristote, Catulle, Tibulle, Properce, Lucrèce,* les œuvres de *Claudien* et un recueil de poëtes latins sacrés. N'étant que simple prêtre, vers 1662, Fléchier avait la réputation d'un poëte latin habile; Chapelain lui écrivait à cette date pour le remercier d'une pièce sur la naissance du Dauphin, et dans la liste qu'il a dressée pour Colbert des hommes de lettres à récompenser, il cite Fléchier comme un très-excellent poëte latin. On me pardonnera ces détails; j'ai regardé comme une bonne fortune de pouvoir placer un aussi grand écrivain parmi les bibliophiles du règne de Louis XIV [1].

---

1. Dans l'ouvrage déjà cité plusieurs fois d'Edouard Fournier sur l'*Art de la reliure en France*, etc., je trouve encore sur Fléchier, amateur de livres, les détails suivants : « Fléchier... grand amateur de livres, on le sait, et bon « juge en reliures, comme on va le voir, puisqu'il ne s'en fiait qu'à Boyer « pour la confection des siennes, même lorsque, devenu évêque de Nîmes, « il fut obligé de ne plus avoir sa bibliothèque à Paris. Le 28 janvier 1696, « il écrivait à l'abbé Robert, en le chargeant de payer la copie qu'il faisait « faire des procès-verbaux du clergé, restés manuscrits :

« Il y a même un tome des procès-verbaux qui est rare, et qu'on ne

Entre ceux de la même époque qui ont possédé quelques volumes à la reliure de Grolier, je citerai encore *Du Fay* et le comte *d'Hoym*.

Charles-Jérôme de Cisternai Du Fay, né à Paris, en 1662, mort en 1723, capitaine aux Gardes-Françaises, a été dignement apprécié dans l'éloge que Fontenelle a fait de son fils, Charles-François de Cisternay, qui fut membre honoraire de l'Académie des Sciences. « Du Fay, dit Fontenelle, étant lieutenant « aux gardes, eut une jambe emportée d'un coup de « canon, au bombardement de Bruxelles, en 1695. « Il n'en quitta pas le service, et obtint une compagnie « dans le régiment des gardes; mais il fut obligé à y « renoncer par les incommodités qui lui survinrent, « et par l'impossibilité de monter à cheval. Heureu- « sement il aimoit les lettres, et elles furent sa res- « source. Il s'adressa à la curiosité en fait de livres, « curiosité qui ne peut qu'être accompagnée de « beaucoup de connoissances. Il rechercha avec « soin les livres en tous genres, les belles éditions de « tous les pays, les manuscrits qui avoient quelque « mérite, outre celui de n'être pas imprimés; et se « fit à la fin une bibliothèque bien choisie et bien « assortie, qui alloit bien à la valeur de vingt-cinq « mille écus. Ainsi il se trouva dans Paris un Capi- « taine aux gardes, en commerce avec tous les fa- « meux libraires de l'Europe, ami des plus illustres

---

« trouve que difficilement imprimé, qu'on veut me vendre, que je vous prie « de vouloir payer, soit pour le livre, soit pour la reliure que Boyer, mon « relieur, fera. » P. 192. Dans ce même chapitre, Fournier donne des détails curieux sur *Boyer*, relieur en vogue, qu'il ne faut pas confondre avec *Boyat*, qui eut aussi beaucoup de célébrité à la même époque.

« savants, mieux fourni que la plupart d'entre eux « des instruments de leur profession, plus instruit « d'une infinité de particularités qui la regardoient.» Un ami de Du Fay, Michel Brochard, professeur au collége des Quatre-Nations, et aussi bibliophile, lui a consacré une *Notice* écrite en latin placée en tête du catalogue de cet amateur. Il nous apprend que Du Fay était élève du collége de Clermont, qu'il étudia principalement l'histoire et les poëtes latins, que Virgile, Horace et Térence étaient ses auteurs de prédilection, qu'il sut mettre à profit ses campagnes en Allemagne et en Flandre, pour enrichir sa bibliothèque. « Depuis l'année 1700, ajoute Brochard, un mutuel amour des livres nous rapprocha. En examinant sa collection, qui s'élevait à quatre mille volumes, je m'étonnai du petit nombre d'auteurs grecs qu'elle renfermait : « A peine ai-je « retenu quelques mots de cette langue, » me dit-il; et moi de lui répondre : « Caton déjà vieux n'a pas hésité « à l'apprendre; quiconque l'ignore complétement « comprend mal le latin. » A partir de ce jour, bien que Du Fay eût presque atteint sa quarantième année, il étudia le grec, afin de se procurer les ouvrages écrits en cette langue qui lui manquaient, et de pouvoir les lire. Il était, dit encore Brochard, d'une charmante physionomie, doux et grave dans la conversation, parfois aussi très-gai, très-plaisant, bien que généralement silencieux. Il s'est toujours montré fort communicatif, pour ses amis, des trésors littéraires qu'il avait amassés [1]. »

---

1. *Bibliotheca Fayana, etc. Præfatio.* — Le Catalogue de cette biblio-

La bibliothèque de Du Fay fut vendue à Paris en 1785; on y comptait cinq ouvrages à la reliure de Grolier, sans y comprendre le *Perceforet*, que Gabriel Martin, rédacteur du Catalogue, indique comme ayant appartenu au trésorier des finances, mais qui plus probablement provient de la bibliothèque des comtes de Saint-Vallier[1].

Le comte d'Hoym fut un des principaux acquéreurs des livres de Du Fay. On manque de renseignements sur la vie de cet amateur, à ce point que son nom ne figure pas dans les biographies les plus complètes. Les détails qui le concernent se trouvent dans deux articles très-courts, mais fort curieux, insérés au *Bulletin du Bibliophile* de l'année 1838[2]. Dans le premier, qui est signé *Claude Gauchet*, pseudonyme d'un amateur de Paris bien connu, que je compte depuis longues années au nombre de mes amis, je lis : « Les ren-« seignements sur la vie et la personne du comte « d'Hoym manquent complétement. On sait qu'il « fut ministre plénipotentiaire en France du roi de « Pologne, Auguste II, et qu'il étoit chevalier de

---

thèque, très-recherché des amateurs, est orné d'un beau portrait de Du Fay, gravé par Drevet, d'après Rigaud, qui justifie les éloges donnés par Brochard au physique de ce bibliophile.

1. Voir au Catalogue n° 199. Le président Bouhier et l'avocat Marais n'avaient pas pour la bibliothèque de Du Fay toute l'admiration qu'elle méritait réellement. Bouhier écrit à Marais, le 3 juillet 1725, après avoir lu le Catalogue rédigé par G. Martin : « Cela sent moins le savant que le bibliomane; » et Marais lui répond, le 8 : « Le jugement que vous portez du Catalogue de M. Du Fay est excellent : ce n'est pas là une bibliothèque, c'est une boutique de livres curieux faite pour vendre et non pour garder. » Fournier, *Reliure en France*, etc., p. 196.

2. *Bulletin du Bibliophile*, publié par Techener, etc., etc., 3e série, 1838-39, in-8°, p. 151 et 313.

« l'ordre de l'Aigle blanc de Pologne, dont le collier « entoure ses armes ; mais je n'ai pu encore découvrir aucun ouvrage historique dans lequel on lise « son nom. Il est bien à regretter qu'une préface « détaillée, comme celle qui est jointe au Catalogue « de Du Fay, ne nous ait pas transmis sur sa personne quelques détails intéressants, et que son « portrait n'ait pas été gravé. Dans un court avertissement au lecteur, Gabriel Martin nous apprend que le comte d'Hoym commença à acheter « en 1717, et continua pendant dix-huit ans. J'ignore « la date précise de sa mort ; mais, d'après ce qui « précède, il est probable qu'elle eut lieu en 1735 « ou 1736. On m'a dit qu'il étoit mort à Nancy. Il « se seroit donc retiré dans cette ville auprès du « roi Stanislas. Du reste, cette supposition n'étant, « à ma connoissance, appuyée jusqu'ici d'aucune « preuve, je ne la donne que comme un simple ouï « dire[1]. » Dans le second article, qui est anonyme et contient sur les acheteurs des livres du comte d'Hoym des renseignements précieux, je trouve aussi le passage suivant : « Le comte d'Hoym ne

1. A cet égard, je lis les détails suivants dans le travail d'Edouard Fournier, déjà cité : « En 1714, le comte d'Hoym se trouvait déjà « à Paris en qualité de ministre plénipotentiaire du roi de Pologne, « électeur de Saxe. Peu connu comme diplomate, il a pris sa revanche « comme bibliophile. On ne sait qu'un fait de sa vie d'ambassadeur, et ce « n'est pas une très-noble action. Voici ce fait : Notre manufacture de « Sèvres ne pouvait lutter avec celles de la Saxe pour des porcelaines d'une « certaine pâte. Vainement on s'ingéniait pour découvrir le procédé des « Saxons. Le comte le donna. C'était une trahison, mais qui le mettait bien « en cour, et dont il espérait tirer profit. Il se trompa ; son maître l'électeur « de Saxe se fâcha, d'Hoym fut disgracié et dut s'en aller mourir à Nancy, « près de Stanislas, rival malheureux du maître qui l'avait congédié. » *Reliure en France*, etc., p. 200.

« fut pas heureux dans le choix de ses pensées et « de ses expressions lorsqu'il harangua, au nom « d'Auguste II, la reine Marie Leczinska, après « son mariage avec Louis XV. Il ne craignit pas de « lui dire : Le roi, mon maître, compte que Votre « Majesté recevra avec plaisir les marques publi- « ques de son attention (novembre 1725). Singulier « compliment de la part d'un roi qui, les Russes « aidant, avoit détrôné et proscrit Stanislas, père « de la princesse que l'on prétendoit féliciter. On « ne trouve pas un seul livre en langue polonaise « dans la bibliothèque du ministre plénipotentiaire « de Pologne, et quant à l'histoire du même pays, « le Catalogue ne présente que vingt articles (du « n° 4256 au n° 4275). » Je renvoie à cette notice les lecteurs curieux de connaître les prix de vente de plusieurs livres du comte d'Hoym[1].

Cet amateur possédait cinq volumes à la reliure de Grolier; je n'ai trouvé dans le Catalogue de sa bibliothèque que la simple mention de ces cinq volumes, sans aucun détail; mais je ne doute pas qu'ils n'aient été d'une belle conservation, si j'en juge par le seul de ces volumes que j'ai vu, le manuscrit en maroquin vert des Sonnets de Pétrarque, qui appartient maintenant à la bibliothèque de l'Arsenal (voir au Catalogue, n° 201).

---

1. Edouard Fournier dit, d'après les Mémoires d'Argenson, que c'est l'abbé de Rothelin qui a inspiré le goût des livres au comte d'Hoym. Il signale aussi l'épître dédicatoire adressée à cet amateur par Lenglet Dufresnoy en tête de son *Clément Marot*, imprimé en 1731, épître dans laquelle Dufresnoy, sous le pseudonyme du chevalier Gordon de Percel, fait l'éloge de la bibliothèque du comte d'Hoym.

Dans la Notice qu'il a consacrée à Du Fay, Brochard nous apprend que ce bibliophile, d'une intelligence peu commune, était admis dans l'intimité du cardinal-archevêque de Rohan-Soubise, très-bon appréciateur des hommes de mérite et, de plus, excellent bibliophile. C'était le fils de cette belle madame de Soubise, Anne de Rohan-Chabot, dont Saint-Simon a beaucoup parlé dans ses *Mémoires*, et qu'il place sans hésitation parmi les maîtresses cachées de Louis XIV, en racontant le vilain profit qu'elle tirait de sa faveur. Il est certain que cette faveur fut grande, et même après la mort de cette princesse, qu'elle s'étendit sur ce fils qui fut toujours son bien-aimé. A peine fut-il abbé et eut-il soutenu assez brillamment sa thèse en Sorbonne qu'il devint coadjuteur du cardinal de Furstemberg, archevêque de Strasbourg, à qui, dans la suite, il succéda. Louis XIV le combla de riches bénéfices, le fit grand aumônier de France et enfin cardinal. Ce fut un des princes de l'Église les plus riches et les plus influents de l'Europe. Saint-Simon a fait de lui ce portrait : « Le « cardinal de Rohan étoit né avec de l'esprit natu- « rel, qui paraissoit au triple par les grâces de sa « personne, de son expression, du monde le plus « choisi dont le commerce l'avoit formé, par les « intrigues et les liaisons où Mme de Soubise l'avoit « mis de fort bonne heure. Son naturel étoit bon, « doux, facile, et sans l'ambition et la nécessité « qu'elle impose, il étoit né honnête homme et « homme d'honneur ; d'ailleurs d'un accès char- « mant, obligeant ; d'une politesse générale et par- « faite, mais avec mesure et distinction ; d'une con-

« versation aisée, douce, agréable. Il étoit assez « grand, un peu trop gros, le *visage du fils de l'A-* « *mour*, et, outre la beauté singulière, son visage « avoit toutes les grâces possibles, mais les plus « naturelles, avec quelque chose d'imposant et en- « core plus d'intéressant; une facilité de parler ad- « mirable et un désinvolte merveilleux pour con- « server tous les avantages qu'il pouvoit tirer de sa « princerie et de sa pourpre; sans montrer ni affec- « tation ni orgueil, et n'embarrasser ni lui-même « ni les autres; attentif surtout à se mettre bien « avec les évêques, à se les attirer et à se conserver « l'attachement de toute la gente doctrinale, qu'il « s'étoit fait un capital de s'acquérir sur les bancs, « et à quoi il avoit parfaitement su réussir[1]. »

Certes, voilà un portrait des plus flatteurs, surtout pour la plume acerbe et violente de celui qui l'a tracé. Malgré les traits de satire que Saint-Simon y a joints comme correctifs, on ne doit pas moins considérer le cardinal comme un des prélats distingués du règne de Louis XIV. Ce fut encore un très-ardent bibliophile. En 1714, à la mort du président de Menars, il acheta 40,000 liv. la bibliothèque des de Thou[2]. A la vente des livres du comte d'Hoym, en 1738, il acheta 3,431 liv. le Missel et le Bréviaire

---

1. *Saint-Simon, etc.*, t. X. p. 385.

2. Dans l'*Almanach royal* pour l'année 1715, je trouve l'indication suivante : P. 229, Bibliothèques publiques ou particulières remarquables : Bibliothèque de M. le cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, qu'il a augmentée depuis peu de celle de M. de Menars, laquelle appartenoit autrefois à M. de Thou, estimée pour les plus belles reliures et les bonnes éditions des livres.

mozarabes, imprimés à Tolède en 1501 et 1502, enrichis d'une belle reliure de maroquin.

La bibliothèque du cardinal de Rohan devint par héritage la propriété de Charles de Rohan, prince de Soubise, pair et maréchal de France, neveu du cardinal. Celui-ci n'est connu dans notre histoire que par les défaites qu'il a essuyées comme général des armées françaises, et par la grande faveur qu'il a eue près de Mme Du Barry, dont il osa marier le neveu à Mlle de Tournon, sa parente. Il mourut en 1787. Ce prince de Soubise fut aussi bibliophile : il continua, et même augmenta, la bibliothèque du cardinal-archevêque de Strasbourg, son oncle. Les nombreux ouvrages qu'il a fait relier en veau fauve, dont le dos est couvert d'hermines couronnées, sont encore très-recherchés de nos jours. A la fin de l'année 1788, l'immense et précieuse bibliothèque des Rohan-Soubise fut livrée aux enchères publiques d'après un catalogue fait à la hâte, sur lequel on avait négligé d'indiquer, non-seulement les doubles exemplaires, mais encore la condition des volumes et les reliures ; si je n'avais pas eu entre les mains un catalogue annoté, dans lequel on trouve tous ces détails, je n'aurais pas su que cette bibliothèque renfermait huit volumes à la reliure de Grolier.

En parlant des bibliophiles remarquables morts avant 1789 qui ont possédé quelques volumes provenant de Grolier, je ne saurais passer sous silence Gaignat et le duc de La Vallière.

Louis-Jean Gaignat, né en 1697, mort à Paris en 1768, laissa une très-belle collection de tableaux et une bibliothèque tout aussi remarquable. A sa for-

tune particulière, qui était grande, il joignait les émoluments considérables de la charge de receveur général des consignations des requêtes du palais. Jeune encore il perdit sa femme et une fille unique âgée de douze ans. Il chercha des consolations à ce chagrin de famille dans ses goûts de collectionneur. Par une clause expresse de son testament, dit l'auteur de la notice à laquelle j'emprunte ces renseignements, il avait ordonné « que la vente de ses tableaux « et de ses livres se fît en détail, afin de procurer « aux amateurs le plaisir qu'il avait eu lui-même. « En vain l'impératrice de Russie fit-elle offrir « 240,000 livres et plus pour le cabinet des tableaux, « et pour la bibliothèque le quart en sus du mon- « tant de la prisée; enfin 20,000 livres de pot de vin. « Des offres aussi avantageuses durent être refusées « pour remplir les dernières volontés du défunt. Aussi « les enchères pour le cabinet de tableaux ne pro- « duisirent que 208,000 livres, sur lesquelles il fallut « prélever les frais de la vente. L'impératrice obtint, « moyennant 18,000 liv., une vierge de *Murillo*, « pour laquelle Gaignat avait refusé 30,000 liv. Le « produit de la vente des livres ne s'éleva qu'à « 227,597 fr., parce que la *furia bibliographique* « n'était pas aussi éveillée qu'elle l'a été depuis[1]. »

La Vallière est à juste titre le plus connu des bibliophiles, et même des bibliomanes, de la seconde moitié du dernier siècle. Louis César de La Beaume Le Blanc, duc de la Vallière, né en 1708, mort en

1. *Biographie générale de Didot*, t. XIX, col. 170. Voir quelques détails sur Gaignat dans le travail déjà cité de M. Edouard Fournier, *l'Art de la Reliure en France aux derniers siècles*, etc., p. 212.

1780, était le petit-neveu de la charmante femme du même nom que ses amours avec Louis XIV et les rigueurs de sa longue pénitence ont rendue justement célèbre. Une grande fortune, et les loisirs que n'interrompait guère sa charge purement honorifique de grand fauconnier de la couronne, permettaient au duc de La Vallière de se livrer à toutes les jouissances de la bibliomanie. Du reste, il aimait les lettres, et l'éducation qu'il avait reçue lui en facilitait la culture. Dès sa jeunesse il eut la passion des livres, et n'épargna ni les recherches ni l'argent pour la satisfaire; ce qui ne l'empêcha pas de se livrer à d'autres passions moins innocentes : les chroniques scandaleuses du temps de Louis XV ont enregistré ses caprices et ses prodigalités[1]; mais je ne parle ici que du bibliomane. Avec l'âge, sa manie des livres devint des plus ardentes; pour la satisfaire il acheta des collections entières, par exemple, les manuscrits splendides d'Honoré d'Urfé, les bibliothèques de Guyon de Sardières et de Bonnemet. A la vente Gaignat, en 1769, ses acquisitions s'élevèrent à 90,000 livres.

La bibliomanie du duc de La Vallière finit par l'entraîner à des actes que rien ne peut justifier; quand il ne pouvait pas acquérir un livre rare ou un manuscrit, parce qu'il faisait partie de la bibliothèque d'une communauté, il trouvait moyen de l'emprunter, et refusait de le rendre, si par hasard on se permettait de le lui réclamer. J'ai sous les

1. Voyez *Documents inédits sur le règne de Louis XV, Journal des Inspecteurs de M. de Sartines*. Paris, Dentu, 1863, in-12, p. 106 et 107.

yeux la liste de cinq volumes, dont un manuscrit, appartenant à la bibliothèque Sainte-Geneviève, qui lui furent redemandés plusieurs fois par Mercier de Saint-Léger, qui les avait prêtés, et ensuite par Pingré, successeur de Mercier dans les fonctions de bibliothécaire; ce fut inutilement. A la mort du duc de La Vallière, en 1781, pendant que de Bure faisait le catalogue des livres les plus précieux, Mme la duchesse de Châtillon s'empressa de restituer les volumes[1].

En 1752, l'adroit bibliophile avait fait un marché très-avantageux avec un garde de la bibliothèque particulière de Louis XV, appelé Desmarais, qui n'était aucunement versé dans la connaissance des vieux livres. Voici comment s'exprime celui-ci dans une lettre datée du 23 février : « Le duc de La Val-
« lière a emprunté quatre articles (disons six), sa-
« voir : L'*Ystoire d'Eurialus et Lucresse*, beau
« gothique, avec les *Prophéties de Merlin*. Paris,
« Vérard, 1498, gothique in-fol. — *La grand dia-*
« *blerie comment Satan tire les mondains à dam-*
« *nation*. Paris, Ve Trepperel, 1521, gothique. —
« *L'Histoire du chevalier Berinus*. Paris, 1521,
« gothique. — *La Sultane*, tragédie par Gabriel
« Bounin, et *la Pastorale*, du même. Paris, 1560.
« — Puis le duc a fait à Desmarais l'honneur de le
« venir trouver, et lui a offert en échange l'*Histoire*
« *d'Allemagne* du père Barre, 11 vol. in-4°, coûtant

1. Voyez plusieurs notices curieuses relatives à cette affaire aux *Pièces justificatives*, n° 10-c. — Voyez aussi l'*Histoire de la Bibliothèque Sainte-Geneviève*, par MM. Bougy et Pinson. Paris, 1847, in-8°, p. 178.

« 120 livres : ce que j'estime, ajoute le bibliothé-
« caire, être fort au-dessus de la valeur des livres
« ci-dessus, et être un livre utile à la bibliothèque[1]. »

L'ardent bibliophile ne se montra pas toujours aussi rapace que dans les deux circonstances dont je viens de parler. En 1859, un échange eut lieu entre la bibliothèque Saint-Victor et lui; il s'agissait de dix précieux volumes manuscrits et d'un assez grand nombre de pièces de poésies imprimées, éparses dans sept volumes, qui avaient été prêtées au duc. L'estimation, faite par le libraire Barrois, s'éleva jusqu'à *cent soixante-quatorze livres!* Le duc de La Vallière doubla cette somme; de plus il donna dix volumes in-4° de différentes pièces, toutes modernes, il est vrai[2].

Le duc de La Vallière a laissé une des collections les plus riches et les plus considérables qu'un particulier puisse posséder. On connaît cinq catalogues qui portent soit son nom, soit ses initiales : le premier, en deux volumes (in-8°), date de 1767; le second, un volume (in-8°), date de 1772; le troisième (in-8°), de 1777. Ce sont des ventes partielles que le bibliophile trop ardent faisait faire, dans le but de se procurer des ressources pour de nouvelles acquisitions[3]. Le quatrième catalogue, publié en

---

1. Catalogue d'une belle collection de lettres autographes dépendant de la succession de M. de Châteaugiron. Paris, 1851, in-8°. N° 588. Desmarais, garde de la bibliothèque du roi Louis XV. Pièce aut. signée. Paris, 23 février 1752.

2. Ce renseignement m'a été donné par M. Pierre Deschamps, bien connu des bibliophiles. Ce n'est pas le seul dont je sois redevable à son obligeance.

3. Le duc de La Vallière a fait encore d'autres ventes partielles, et des échanges avec la Bibliothèque, comme on peut le voir dans les *Annales de la*

1783, est en trois volumes (in-8°); c'est un excellent ouvrage de bibliographie, rédigé par Van-Praët et de Bure. Il contient la description avec des notices détaillées des manuscrits précieux rassemblés par La Vallière, et qui presque tous maintenant font partie de la Bibliothèque impériale à Paris. Les livres imprimés, des plus rares, comme les manuscrits, ont été aussi décrits avec soin. La vente de cette bibliothèque choisie a produit 464,017 liv. 8 s., somme assez belle, et qui pourtant serait bien autrement considérable aujourd'hui, si une pareille collection était mise en vente. Le cinquième et dernier catalogue, divisé en six volumes (in-8°) et rédigé par le libraire Nyon, chargé concurremment avec de Bure de faire la vente de cette immense collection, n'a été publié qu'en 1788; il se compose de vingt-sept mille articles, et renferme l'indication d'ouvrages moins rares, moins précieux que ceux qui sont décrits dans le catalogue précédent; malgré tout, on y trouve la mention d'une admirable série de livres, relatifs principalement à l'ancienne littérature française. Cette seconde partie, au moment d'être mise en vente, fut achetée en bloc par le marquis de Paulmy, et fait partie maintenant de la bibliothèque de l'Arsenal.

Les collections Gaignat et La Vallière ne renfermaient que trois volumes de Grolier, un dans la première, deux dans la seconde. Ces volumes étaient

---

Bibliothèque du Roi, ajoutés par M. Louis Paris à l'édition de l'ouvrage de Le Prince, *Essai historique sur la Bibliothèque du Roi*; édition publiée en 1856, in-12.

magnifiques et avaient été bien certainement acquis par ces deux amateurs plutôt comme des spécimens de raretés typographiques que comme des livres provenant de Grolier. A la fin du XVIIIe siècle, le souvenir du savant collectionneur de la renaissance était bien effacé, et, si j'en excepte quelques savants lyonnais qui avaient pieusement conservé la mémoire du protecteur des Alde, de l'admirateur passionné de Virgile, le riche Trésorier des finances était déjà à peu près inconnu. On admirait toujours les reliures qu'il avait fait faire, mais ses livres de prédilection n'étaient plus autant recherchés; on leur préférait les ouvrages en langue vulgaire, les romans de chevalerie, les poëtes, et même les facéties.

Je dois faire cependant une exception en faveur d'un Écossais que son attachement au culte catholique obligea de se retirer en France, en 1776, et qui forma une bibliothèque splendide dans la ville de Toulouse, qu'il avait choisie pour demeure : c'est le comte de Mac-Carthy-Reagh, dont je vais parler plus loin (voir au chap. IV). Il avait réuni sept volumes à la reliure de Grolier, et des plus importants, comme des plus beaux que l'on pût voir.

CHAPITRE III

Les *Grolier* des bibliothèques anciennes et modernes en France et à l'étranger. — Le Tellier, archevêque de Reims; don de ses livres à la Bibliothèque Sainte-Geneviève. — La Bibliothèque Impériale de Paris. — Bibliothèques de l'Arsenal, Mazarine, du Louvre. — Les Bibliothèques de Lyon, de Rouen, de Caen, de Bayeux, d'Orléans. — Les Bibliothèques d'Angleterre. — Le Musée britannique à Londres. — Le révérend Mordaunt Cracherode et Thomas Grenville. — La Bibliothèque impériale de Vienne en Autriche; le baron de Hohendorf. — Les Bibliothèques publiques de Berlin, de Berne, de Brera, de Milan, de Parme.

C'est généralement par des legs ou par des dons gratuits que les bibliothèques publiques anciennes et modernes de l'Europe ont été mises en possession d'un assez grand nombre de volumes à la reliure de Grolier. Le premier exemple que je puisse citer remonte à l'année 1709; il a rapport à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, la collection publique de Paris qui renferme le plus grand nombre de volumes à la reliure de Grolier, après la Bibliothèque impériale; on en compte quinze qui sont presque tous très-remarquables, et proviennent d'un legs fait par un personnage important du règne de Louis XIV. Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, légua par testament à la Communauté des chanoines de Sainte-Geneviève, sa bibliothèque, nombreuse et bien choisie, remarquable surtout par la rareté des ouvrages qui la composaient et par la beauté des reliures.

Charles-Maurice, fils puîné de Michel Le Tellier, chancelier de France de 1677 à 1685, n'était pas un esprit très-éminent; la haute dignité dont son père était revêtu, l'immense crédit dont a joui pendant longues années, comme ministre, le fameux Louvois, son frère, furent certainement les causes principales de son élévation. Mme de Sévigné parle de lui plusieurs fois dans sa correspondance. Un trait qu'elle raconte est des plus comiques, mais ne fait pas grand honneur à la patience du prélat[1]. Ces vivacités de caractère n'empêchent pas que l'archevêque de Reims ne doive être placé parmi les bibliophiles, et ne se soit toujours montré communicatif des trésors qu'il avait amassés. Du Pradel, dans *son livre commode* (édition de 1692), au chapitre des *Bibliothèques publiques et particulières*, cite, parmi celles où les curieux peuvent avoir accès par faveur, la bibliothèque de l'archevêque de Reims, rue Saint-Thomas du Louvre[2].

En 1693, Le Tellier fit imprimer à l'Imprimerie royale le catalogue de sa bibliothèque, bel in-folio, en tête duquel on voit le portrait en pied du prélat, gravé par Edelinck[3]. Dans une courte

---

1. C'est la lettre bien connue entre toutes, datée du 5 février 1674, dans aquelle Mme de Sévigné raconte si joliment l'aventure de l'homme à cheval jeté à terre par le carrosse de Monseigneur de Reims, à qui Monseigneur voulait couper les oreilles parce que *le coquin* était parvenu à se relever et à prendre la fuite, tandis que le carrosse avait été renversé.

2. *Le Livre commode contenant les Adresses de la ville de Paris, et le Trésor des Almanachs pour l'année bissextile* 1692, etc., etc., etc., par Abraham Du Pradel, philosophe et mathématicien, 1692, in-8, p. 41.

3. *Bibliotheca Telleriana, sive Catalogus librorum bibliothecæ Illustris-*

préface latine, rédigée en style de mandement, l'archevêque de Reims rend compte des soins qu'il a pris pour former, augmenter, compléter sa collection, qu'il ne craint pas de placer parmi les collections anciennes et modernes les plus importantes : « Dès ma jeunesse, dit-il, j'ai beaucoup aimé les livres; depuis 1662, j'ai recherché ceux qui ont trait aux Pères de l'Eglise, ou qui contiennent leurs œuvres. Avec l'âge, ce goût n'a fait que s'accroître, et je n'ai rien épargné, ni les soins, ni la dépense, pour acquérir les ouvrages à ma convenance. Dans mes voyages en Italie, en Belgique, en Hollande, en Angleterre, et même en France, j'ai recueilli les bons livres de tous les genres. » L'archevêque de Reims ajoute que sa collection a été très-enrichie par la libéralité d'Antoine Faure, docteur de la Faculté de théologie de Paris, chanoine de Reims et son grand vicaire, qui, par testament, lui a permis de choisir environ mille volumes, manquant à sa collection, dans une bibliothèque remarquable, formée à grands frais pendant trente années et plus. » Il termine cette curieuse préface par un éloge pompeux d'Antoine Faure, qui, après avoir été son précepteur, devint son ami et le conseiller le plus sûr qu'il ait jamais eu; il le perdit en 1689.

Je ne doute pas que les volumes à la reliure de Grolier, provenant de Charles Maurice Le Tellier, maintenant une des richesses de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, n'aient été acquis à la vente qui

---

simi ac Reverendissimi D. D. Caroli Mauritii Le Tellier, Archiepiscopi ducis Remensis, etc., etc. Paris, 1693, in-fol.

fut faite en 1676; presque tous sont remarquables : je citerai l'*Annius de Viterbe*, l'*Hérodien* et le recueil des poëtes latins sacrés, imprimés par Alde l'Ancien en 1501. Plusieurs autres volumes qui, sans provenir de Grolier, n'en sont pas moins de véritables chefs-d'œuvre de l'art des relieurs français du XVIIe siècle, ont aussi appartenu à l'archevêque de Reims, et attestent le bon goût du prélat comme bibliophile.

Notre Bibliothèque impériale est de toutes les collections publiques ou particulières de l'Europe la collection qui possède le plus grand nombre de volumes à la reliure de Grolier; j'en compte soixante-quatre, sans être sûr d'avoir eu connaissance de tous les volumes provenant de la même source renfermés dans ce vaste établissement. La majeure partie est bien conservée; je pourrais même en citer une vingtaine dont les reliures variées sont d'une exécution qui ne laisse rien à désirer; aucune collection publique de l'Europe ne peut rivaliser avec elle. Quelques-uns de ces volumes ont été acquis par Van-Praët, qui fut conservateur des livres imprimés depuis 1794 jusqu'en 1839, époque de sa mort. C'est un des bibliographes qui ont le mieux connu Grolier et apprécié le plus les livres reliés pour cet amateur[1]. Il fut bien secondé par les frères De Bure, libraires de la Bibliothèque impériale pendant près d'un demi-siècle. A cette époque, c'est-à-dire depuis 1800

1. On peut lire de curieux détails sur la carrière administrative de Van-Praët à la Bibliothèque impériale, dans la notice que M. P. Paris a consacrée à ce savant bibliographe, t. XV des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*. — Voir aussi mon Introduction.

jusqu'en 1835, on pouvait acquérir des volumes de Grolier pour des prix assez modérés. Aujourd'hui, c'est par billets de mille francs qu'il faut compter pour obtenir un seul volume, ce qui interdit aux conservateurs de cet établissement d'augmenter la belle collection confiée à leurs soins. Ils se sont contentés de classer dans la réserve leur trésor, et de faire faire sur chacun des *Grolier* que le temps avait un peu atteints, les réparations nécessaires pour en éloigner tout dommage. Cette tâche difficile a réussi, grâce à l'habileté du relieur Lefèvre, attaché à la Bibliothèque impériale, et dont les restaurations, quelquefois un peu trop complètes, sont généralement excellentes.

Après la Bibliothèque impériale et celle de Sainte-Geneviève, à Paris, il faut placer la Bibliothèque de l'Arsenal, qui renferme sept volumes à la reliure de Grolier, parmi lesquels je me contenterai de signaler un beau manuscrit des sonnets de Pétrarque, et l'ouvrage du musicien Gafori, dont j'ai parlé au livre précédent[1].

A la Bibliothèque Mazarine, j'ai trouvé deux volumes, le *Tertullien des Alde* de 1515, dans un état parfait de conservation, et l'ouvrage curieux du réformateur *Osiander* sur la concordance des quatre évangélistes (voir au Catalogue, nos 297 et 187 A).

La Bibliothèque du Louvre possède aussi deux très-beaux volumes qui font partie de la collection léguée par Motteley. L'un est un fragment de vo-

---

1. Voir livre II, ch. II.

lume relié par les soins de Grolier pour son ami Lawrin (voir au Catalogue, n° 100), l'autre une traduction latine des œuvres d'Hippocrate, admirable volume offert par Grolier au président Christophe de Thou.

Je puis encore indiquer d'autres volumes à la reliure de Grolier dispersés dans les bibliothèques des villes de France.

1° A Lyon, quatre volumes; le plus remarquable est l'ouvrage de Cœlius Rhodiginus sur la littérature des anciens (voir au Catalogue, n° 86), dont le premier feuillet est orné des armoiries de Grolier, peintes en or et en couleurs.

Bien que Delandine, dans son mémoire sur les anciennes bibliothèques de Lyon[1], ait dit que le père Ménestrier, qu'il fait gratuitement bibliothécaire de la ville de Lyon, tandis qu'il n'a jamais été que bibliothécaire des Jésuites[2], s'était appliqué à rechercher les volumes de Grolier, pour en enrichir la collection confiée à sa garde, il n'est pas probable qu'un grand nombre d'ouvrages de cette bibliothèque célèbre se soient trouvés autrefois à Lyon; jamais Grolier n'y a fait une longue demeure : c'est à Paris, dans son hôtel de Lyon, comme on l'a vu précédemment, qu'il avait établi sa bibliothèque, après son retour d'Italie.

2° La ville de Marseille possède un seul volume,

---

1. T. Ier, p. 9, des *Manuscrits de la Bibliothèque de Lyon*, etc. Lyon, 1812, in-8°, 3 vol.

2. Allut, *Recherches sur la vie et sur les œuvres du Père Menestrier*, etc. Lyon, 1856, in-8, p. 57.

les *Observations du Vénitien Hermolaus Barbaro sur Pline* (voir au Catalogue, n° 30).

3° Celle de Rouen, deux volumes contenant divers ouvrages de J. Pic de la Mirandole, dont je dois une description détaillée à l'obligeance du conservateur de cette bibliothèque, M. Pottier (voir au Catalogue, n°s 206, 207). Il est bon de remarquer qu'un amateur de la même ville, M. Provost, conseiller à la Cour impériale, possède également deux volumes à la reliure de Grolier, contenant les ouvrages de J.-F. Pic de la Mirandole, neveu du précédent (voir au Catalogue, n°s 208, 209).

4° A Caen, un volume très-remarquable, provenant de la bibliothèque du chancelier Séguier; c'est un *Psautier* en plusieurs langues (voir au Catalogue, n° 257).

5° A Bayeux, un volume, l'ouvrage de Cuspinien sur les empereurs romains, magnifique exemplaire provenant de la Bibliothèque de Balesdens; ce volume devint la propriété d'un gentilhomme normand, qui a légué ce livre à l'ancien séminaire de Bayeux (voir au Catalogue, n° 22).

6° A Orléans, deux volumes contenant les *Chroniques des frères Olaus Magnus* (voir au Catalogue, n°s 171, 172).

Après la France et Paris, c'est en Angleterre et à Londres qu'il faut chercher le plus grand nombre de volumes à la reliure de Grolier. D'après les notices qui m'ont été obligeamment transmises, et les visites que j'ai faites à la Bibliothèque du Musée britannique, j'ai pu recueillir l'indication de quatre-vingts volumes environ, mais je suis loin de connaître

tous ceux qui se trouvent en Angleterre ; je ne serais même pas surpris qu'un nombre égal à celui que je viens d'indiquer eût échappé à mes recherches. C'est en 1725, probablement, que les dix premiers volumes à la reliure de Grolier parurent en Angleterre, au moment de la vente de Fléchier. Aucun de ces beaux volumes n'est revenu en France, et j'en retrouve l'indication dans quelques bibliothèques privées d'Outre-Manche, au château de Blenheim, chez le duc de Malboroug, et à Londres chez le duc de Devonshire, ou bien chez Lord Spencer. Les *Grolier* étaient des plus rares en Angleterre, et assez mal connus jusqu'en 1793, époque où la révolution française, en détruisant les collections publiques et particulières, fit passer le détroit à une partie considérable des richesses artistiques de la France. Les belles reliures exécutées pour le Trésorier des finances furent à bon droit classées parmi ces richesses, et trouvèrent à Londres des acheteurs aussi nombreux qu'empressés. De 1793 à 1799, un seul amateur parvint à faire l'acquisition de dix-huit volumes à la reliure de Grolier, qui aujourd'hui font l'ornement du Musée britannique, auquel cet amateur a légué sa collection. C'était un véritable bibliophile, dont les singularités de caractère méritent d'être signalées.

Clayton Mordaunt Cracherode [1], né en 1729, aux environs de Londres, fit de bonnes études au

1. D'après une indication donnée par M. Gustave Brunet dans ses *Fantaisies bibliographiques*, p. 281, M. Cracherode était le fils d'un officier qui, ayant accompagné l'amiral Anson dans son célèbre voyage autour du monde, avait acquis une certaine fortune aux dépens des Espagnols.

collége de Westminster; au sortir du collége, il occupa pendant quelque temps la cure de Rinsey, près d'Oxford. Jeune encore et possesseur d'une fortune patrimoniale qui dépassait 5,000 livres de revenu (plus de 120,000 fr.), il se démit de ses fonctions et vint se fixer à Londres; il ne quitta plus jamais cette ville, où il mourut âgé de soixante-dix ans, le 6 avril 1799. Pendant plus d'un demi-siècle, Cracherode consacra la majeure partie de son revenu à la formation d'une bibliothèque dont la France lui a fourni les principales raretés. Pendant le cours d'une vie qui fut assez longue, le révérend Cracherode ne monta pas une seule fois à cheval : le plus long voyage qu'il accomplit jamais fut celui de Londres à Oxford. Voilà un exemple qui dément la réputation un peu vagabonde qu'on a faite aux fils de la vieille Angleterre. Du reste, les habitudes du révérend Cracherode étaient admirablement régulières : pendant quarante années, il ne manqua jamais de venir chaque jour chez le libraire Elmsly; de là, il allait chez un autre libraire, M. Payne, et du libraire Payne au libraire Elmsly. Le dimanche, un autre soin l'occupait encore : il se rendait chez Mudge, horloger célèbre de l'époque, pour y régler sa montre. Comme il était ainsi l'homme de Londres qui connaissait le mieux l'heure exacte, il arrivait le premier chez ses libraires, et recueillait dès le matin tout ce que leur magasin renfermait de plus précieux. La passion des livres est une de celles que l'âge n'éteint pas; celle du docteur Cracherode ne fit que s'accroître avec les années, et, quelques jours avant sa mort,

dans la dernière visite qu'il fit au magasin de M. Payne, il mit dans une de ses poches le Térence de l'édition d'Édimbourg, dans l'autre un tableau de Cébès sur grand papier. Il voulait prendre également un Pindare d'Henri Estienne, en vieille reliure, et les Annales de Trivet, deux livres fort rares et d'une conservation parfaite, que M. Payne réservait à lord Spencer. Peut-être cependant le docteur aurait-il fini par emporter les volumes de haute lutte. Le révérend Cracherode n'était point de ceux que décourage un premier insuccès : mais il mourut le 6 avril 1799, et ses derniers instants furent empoisonnés par le regret d'avoir vécu sans posséder les Annales de Trivet, et surtout, hélas! le Pindare d'Henri Estienne, en vieille reliure, exemplaire d'une belle conservation!

Le docteur Cracherode avait rédigé lui-même le catalogue de sa bibliothèque. On y remarquait des Bibles en toutes les langues, imprimées à toutes les époques, des éditions princeps ou très-rares de presque tous les auteurs classiques grecs et latins; quelques curiosités de la littérature du moyen âge, notamment de la littérature anglaise. Le docteur aimait par-dessus tout les reliures anciennes bien conservées; comme il avait formé sa collection dans les dernières années du XVIIIe siècle, il l'avait naturellement accrue aux dépens de la France. On retrouve dans la bibliothèque du docteur un certain nombre de volumes provenant des plus célèbres amateurs français, tels que Longepierre et le comte d'Hoym, de Thou et Grolier. Il possédait plus de deux cents volumes sortis de la biblio-

thèque qu'avait formée de Thou; sur les vingt-deux volumes de Grolier qui se trouvent au Musée britanniquè, dix-huit lui ont appartenu. Pour acquérir chacun de ces volumes, le docteur n'a jamais dépensé plus de 40 à 50 francs; si le moins précieux de ces volumes était mis en vente aujourd'hui, il serait payé 1,200 à 1,500 francs.

C'était du reste un homme de beaucoup d'esprit que le révérend Cracherode, d'une instruction solide et variée. J'ai son portrait sous les yeux : il y a une grande finesse dans son regard et dans le sourire de ses lèvres. Le Musée britannique, auquel cet amateur a légué sa collection, l'a réunie dans une pièce particulière qui est appelée BIBLIOTHECA CRACHERODIANA [1].

Depuis la fin du dernier siècle, les *Grolier*, très-recherchés en Angleterre, prirent place dans presque toutes les bibliothèques remarquables des royaumes-unis. On trouve encore au Musée britannique huit volumes à la reliure de Grolier dans la splendide collection que l'honorable Thomas Grenville, mort en 1846, a léguée à cet établissement.

Les bibliothèques de Cambridge, d'Édimbourg, possèdent aussi chacune un spécimen de ces reliures; quant aux collections particulières, j'y reviendrai à la fin du chapitre suivant.

Après les bibliothèques de France et d'Angle-

1. *Chalmer's the general biographical Dictionary*. London, 1813, in-8, vol. 10, p. 444. — *Repertorium bibliographicum, or Some account of the most celebrated British Libraries*. London, 1819, gr. in-8, p. 11. — On trouvera encore des détails sur Mordaunt Cracherode dans le tome II d'un ouvrage récemment publié : *Libraries and founders of libraries, by Edward Edwards*. London, 1865, in-8, 2 vol.

terre, je dois placer la bibliothèque publique de Vienne en Autriche, qui renferme seize volumes à la reliure de Grolier; quelques-uns sont imprimés sur vélin; tous sont dans un état parfait de conservation; ils proviennent d'une collection des plus remarquables formée dans les vingt premières années du XVIIIe siècle par George Guillaume, baron de Hohendorf, dont la vie est inconnue. Voici ses qualifications, telles que je les trouve énumérées au titre de son catalogue, imprimé à La Haye en 1720 : « Colonel des cuirassiers au service de Sa « Majesté Impériale et catholique, gouverneur de « la ville et de la chatelenie de Courtrai, et comman- « dant des gardes à cheval de Son Altesse serenis- « sime le Prince Eugène de Savoye, etc., etc., etc. »

Quel homme a été ce baron de Hohendorf? Je l'ignore. Ce qui est certain, c'est qu'il a composé pendant son séjour à Paris une collection de livres manuscrits et imprimés des plus précieuses. Le Catalogue, divisé en trois volumes in-8, nous fait connaître dans tous les genres des raretés qu'on déplore de savoir à jamais perdues pour la France. Au moment d'être mise en vente à La Haye, cette belle collection, achetée par l'empereur Charles VI, a été réunie à la bibliothèque de Vienne.

Les bibliothèques publiques de Berlin, en Prusse, de Berne, en Suisse, de Brera, à Milan, et enfin celle de Parme, renferment chacune un volume de la collection de Grolier. Je ne doute pas que dans les différents pays que je viens de nommer un certain nombre de volumes de la même collection n'aient échappé à mes recherches.

CHAPITRE IV

Les possesseurs modernes des livres de Grolier en France, en Angleterre et en Italie. — Le comte de Mac-Carthy Reagh. — Le libraire Renouard. — MM. Coste et Yemeniz de Lyon. — M. J.-C. Brunet, auteur du *Manuel du Libraire*, et quelques autres amateurs français ou étrangers. — De la valeur vénale des *Grolier* à différentes époques.

Entre les possesseurs modernes des livres de Grolier dont le nom est resté célèbre parmi les bibliophiles, je dois signaler le comte Mac-Carthy Reagh; né en Écosse, à Springhouse, en 1744, il a fini sa carrière à Toulouse en 1811. Son père, en mourant, lui avait fait promettre de quitter l'Ecosse tant que la religion catholique ne serait pas rétablie. Après avoir rassemblé les débris d'une immense fortune, Mac-Carthy vint fixer sa demeure à Toulouse. Au mois de septembre 1776, il obtint, avec des lettres de naturalisation, le titre de comte, et fut admis aux honneurs de la cour. Très-versé dans la connaissance des belles-lettres, il consacra sa vie à former une bibliothèque considérable de livres rares et précieux, tous dans une condition remarquable, dont un grand nombre étaient imprimés sur vélin. A l'instar du duc de La Vallière, Mac-Carthy n'hésita pas, dans certaines circonstances, à se rendre acquéreur de collections particulières renfermant beaucoup d'ouvrages du genre de ceux qu'il recherchait. En 1760, il acheta le second cabinet

formé par Girardot de Préfond[1]. Comme La Vallière aussi, Mac-Carthy fit à plusieurs reprises la vente partielle des livres qu'il avait en double exemplaire ou de ceux qu'il ne trouvait pas assez beaux pour les conserver.

Les livres sur vélin, principalement ceux qui datent des XVe et XVIe siècles, parmi lesquels se trouvent les premiers chefs-d'œuvre de l'art typographique, composaient, avec les manuscrits, une partie notable de cette belle collection. Jamais par-

---

1. Paul Girardot de Préfond, d'après ce que j'ai entendu dire à l'un de nos plus habiles bibliographes, avait acquis une belle fortune dans le commerce du bois flotté à Paris. Il tomba malade et dut s'astreindre au repos. Il avait pour médecin Hyacinthe-Théodore Baron, né en 1686, mort en 1758, célèbre professeur de la Faculté de Paris et de plus très-ardent bibliophile, qui possédait une bibliothèque nombreuse sinon choisie, laquelle a été vendue en 1788, après la mort de son fils. Baron donna le conseil au commerçant retiré des affaires de se créer une douce occupation en achetant des livres. Ce conseil fut suivi, et avec tant d'ardeur que Girardot de Préfond était contraint en 1757 de vendre la majeure partie de son riche cabinet. Le catalogue rédigé par de Bure le jeune est bien connu des amateurs : *Catalogue des livres du cabinet de M. G... D... P...* Paris, 1757, in-8. Ils connaissent bien aussi les volumes provenant de ce cabinet : presque tous sont reliés en maroquin et doublés de même. — Intérieurement, au verso de la reliure, on lit sur une bande de maroquin, en lettres d'or, le nom de *Girardot de Préfond*. La seconde collection formée par cet amateur fut achetée en 1769 par le comte de Mac-Carthy ; les volumes qui en faisaient partie portent à l'intérieur de la reliure un médaillon très-orné dans lequel on lit : *Ex Musæo Pauli Girardot de Préfond*. Cet amateur, dont aucune biographie n'a fait mention, n'est mort que dans les premières années de ce siècle. Même après sa seconde vente à Mac-Carthy, il avait encore gardé quelques volumes. Une pièce autographe signée donne pouvoir de retirer du Mont-de-Piété 32 volumes engagés le 3 prairial an VIII (22 mai 1799). Voyez *Catalogue d'une belle collection de lettres autographes dépendant de la succession de M. de Châteaugiron*. Paris, 1851, in-8. — Girardot de Préfond appréciait aussi les volumes à la reliure de Grolier. Sur la garde intérieure d'un *Lucain* des Alde, 1502, in-8, aujourd'hui à la Bibliothèque impériale (voir au catalogue, n° 155), on trouve les armes gravées de cet amateur.

ticulier n'avait réuni un aussi grand nombre de livres imprimés sur vélin; ce nombre dépassait huit cents volumes. On trouvait aussi dans cette collection de très-beaux spécimens de reliure, entre autres neuf volumes provenant de chez Grolier, parmi lesquels était l'exemplaire sur vélin de l'ouvrage de Budé, *De Asse*, imprimé chez les Alde, ouvrage que j'ai signalé précédemment.

J'ai parlé déjà dans mon Introduction du libraire bibliophile Renouard, né à Paris le 21 septembre 1765, mort à Saint-Valery-sur-Somme le 15 décembre 1853; il était fils d'un fabricant d'étoffes de gazes; lui-même, dans sa jeunesse, a exercé cette profession, comme le prouve une anecdote consignée par lui dans son catalogue [1].

Il avait reçu une bonne éducation et devint bibliophile avant même d'être sorti du collége. La Révolution le força de renoncer à son industrie; il accepta les fonctions de membre du conseil de la

---

1. *Catalogue d'un amateur*, etc., t. II, p. 253 : « Quinze jours après que j'eus acheté ce volume (Horatius, Aldus, 1501, in-8°) au libraire Molini (en 1787), l'abbé Le Blond, bibliothécaire du Collége Mazarin, lui demanda cette édition. « J'en avais un très-bel exemplaire, lui dit Molini, « mais je viens de le vendre. — Et à qui ? — A un fabricant de gazes. — « Excellent, dit Le Blond. Donnez-moi l'adresse de ce marchand de gazes, « que j'aille lui acheter mon volume. — Il ne sera point vôtre, dit Molini ; « ce fabricant gardera son Horace. » Le lendemain, Le Blond vient chez moi, rue Sainte-Apolline; je travaillais au fond de ma bibliothèque. Dès l'entrée il s'écrie : « Oh ! je n'aurai point mon livre ! » Je me retourne, et je vois un homme qui me dit : « Pardon, monsieur, j'espérais venir vous séduire « par un bénéfice de quelques louis sur un certain Horace d'Alde ; mais à « mon entrée ici j'ai renoncé à mes prétentions; et maintenant je vous de- « mande la double faveur de me montrer ce volume et de me permettre de « cultiver votre connaissance. »

commune de Paris, en 1793, et remplit ces fonctions jusqu'à la fin de l'année suivante. En 1795, il redevint fabricant d'étoffes; mais, la passion des livres l'emportant, il vendit sa fabrique pour ouvrir à Paris une maison de librairie qu'il sut rendre très-importante et qu'il céda en 1824 au second de ses fils. Le goût très-vif que Renouard avait pour les livres imprimés par les Alde lui fit rechercher les ouvrages nombreux sortis des presses de ces habiles typographes, dont il a écrit une bonne histoire. C'est en recueillant les matériaux nécessaires à ce travail qu'il a étudié la vie de Grolier et apprécié les livres qui lui ont appartenu. Renouard est un des bibliophiles français qui ont possédé le plus grand nombre de ces livres : dans le catalogue de sa bibliothèque, j'en ai compté jusqu'à seize, dont deux manuscrits; et ce ne sont pas les seuls qu'il ait eus aux différentes époques de sa vie. Dans le catalogue de vente de sa bibliothèque, vente faite après sa mort en 1854, on ne trouve plus que trois volumes à la reliure de Grolier : Lucrèce, Virgile, Erasme; les deux derniers dans un état parfait de conservation. Le libraire avait cédé les ouvrages de grande valeur qui n'étaient plus utiles à ses travaux, mais le bibliophile avait conservé quelques beaux spécimens de ses livres de prédilection. Si j'en excepte M. Brunet, le respectable auteur du *Manuel du Libraire*, aucun bibliophile de notre temps ne peut se vanter d'avoir parcouru une carrière aussi longue que Renouard: il avait fait relier des livres par le célèbre Derome, il en avait acheté en 1785 à la vente du duc de La Vallière; enfin, dans le catalogue de ses livres, à

propos du Manuel d'Epictète, imprimé sur vélin, il a pu écrire ce qui suit : « Acheté en mai 1785 ; c'est « le premier livre imprimé sur *vélin* qui soit entré « dans ma bibliothèque ; c'était bien un peu de luxe « pour un jeune homme de dix-sept ans, mais « aussi toutes mes petites économies s'employaient « à l'acquisition de livres. Parties de plaisirs, recher- « ches de toilette, tout étoit sacrifié à ma chère bi- « bliothèque, et d'ailleurs un commerce actif et bril- « lant permettait alors des dépenses que de bien ru- « des années ont depuis remplacées par de longues « et pénibles privations. C'est dans ma première « jeunesse que j'ai le plus facilement dépensé pour « mes livres.[1]. » Tous ceux qui aiment et admirent les livres de Grolier doivent savoir gré à Renouard du soin qu'il a pris pendant soixante années de conserver et de faire connaître ces beaux volumes. Avec Van-Praët, avec de Bure, il a été l'intermédiaire entre les amateurs du XVIIIe siècle et ceux de notre époque.

Pour trouver dans une bibliothèque particulière en France dix ou douze volumes provenant de Grolier, c'est à Lyon qu'il faut se rendre. Jusqu'en 1854, on en pouvait compter dix dans la collection de M. Coste. Ils furent dispersés lors de la vente faite à Paris des livres rares et précieux de cet amateur. Aujourd'hui encore on en compte douze dans la belle collection de M. Yemeniz, mon confrère de la Société des Bibliophiles. Il faut rendre cette justice aux habitants de

1. *Catalogue d'un amateur*, etc., t. Ier, p. 210.

Lyon, c'est que, depuis la mort de Grolier jusqu'à nos jours, la mémoire du financier protecteur des lettres, leur compatriote, a été en vénération parmi eux. Leurs écrivains ont parlé de lui avec éloge, Guichenon, dans son *Histoire de Bresse*, en 1650, le père de Colonia, dans son *Histoire littéraire de Lyon*, en 1730, et plusieurs autres. L'abbé Pernetti, dans ses *Lyonnais dignes de mémoire*, ouvrage publié en 1757, a consacré non-seulement à Grolier, mais encore à sa famille, plusieurs articles bons à consulter. Si la mémoire de Grolier a été négligée quelque temps, à ce point que l'ambassadeur de François Ier à Rome fut pris, dit-on, pour un *relieur*[1], ce n'est pas la faute de ses compatriotes.

J'ai dit plus haut que la bibliothèque de M. Coste renfermait dix volumes à la reliure de Grolier. C'était un ardent bibliophile que notre ancien et regretté confrère. Né à Lyon le 2 juin 1784, il avait été employé comme auditeur d'État par Napoléon Ier, qui l'envoya en des moments très-difficiles, en 1812, avec le titre de commissaire

---

1. Dans un article de Charles Nodier sur la *Reliure en France*, inséré au tome Ier du *Bulletin du Bibliophile* de Techener (année 1834-35), on lit : « M. Dibdin, savant bibliographe anglais, prenant au pied de la lettre « l'expression elliptique de notre admiration pour les superbes reliures de « Grollier, a confondu le sage et savant administrateur de la fortune pu- « blique avec un doreur de livres. » Je ne sais à quelle époque de sa vie Dibdin a pu commettre cette erreur, ni dans quel ouvrage. Ce qu'il y a de sûr, c'est que dans son livre intitulé : *Bibliomania*, dans son Décameron bibliographique, dans son voyage bibliographique en France et en Allemagne, aussi bien que dans les catalogues Spencer et Althorp, il parle de Grolier, des livres qui lui ont appartenu, en très-bons termes, et qu'il connaît parfaitement la personne et les titres du trésorier des finances.

spécial, à Warel et à Oldembourg (département des Bouches-du-Véser). De 1815 à 1835, il fut conseiller à la Cour royale de Lyon; de 1835 jusqu'à sa mort, en 1851, M. Coste cultiva les lettres. Il consacra surtout son temps et une partie notable de sa fortune à former et à compléter l'immense collection de livres, de manuscrits, de lettres autographes et de gravures qu'il a laissée. Cette collection se divisait en deux parties bien distinctes : les livres rares et curieux sur toutes sortes de matières, qui ont été vendus en 1853; les livres imprimés, les manuscrits, les plans, les gravures, les portraits relatifs à la ville de Lyon et à ses environs, collection immense, des plus curieuses, qui n'a pas été dispersée, et qui appartient maintenant à cette cité importante.

M. Yemeniz, Grec de nation, un des principaux fabricants de soieries établis à Lyon, est aussi membre de la Société des Bibliophiles français : c'est à bon droit, car il possède une des plus riches collections de livres imprimés ou manuscrits dont un particulier puisse se vanter. On trouve dans cette collection douze volumes à la reliure de Grolier; quatre proviennent de chez M. Coste. Je dois à l'obligeance de mon confrère une description détaillée de ces volumes. Je signalerai encore trois ouvrages à la reliure de Grolier qui ont appartenu à M. Cailhava, amateur de Lyon, mort depuis peu de temps. M. le marquis de la Garde, habitant la même ville, a bien voulu aussi me communiquer deux volumes du même genre.

Dans les autres villes de province je signalerai :

à Rouen, quatre *Grolier* : deux chez M. Provost, conseiller à la Cour impériale, dont j'ai parlé plus haut, deux chez M. Dutuit; et enfin, au château du Plessier de Roye, dans l'Oise, chez M. le marquis de Grollier, deux volumes, dont la *Polygraphie de Trithême*, traduite par de Collonge, le seul ouvrage en français à la reliure de Grolier que j'aie pu retrouver.

Les collections particulières formées maintenant à Paris ne renferment pas un grand nombre de *Grolier;* la bibliothèque éphémère de M. Solar contenait six volumes, celle de M. Double quatre; mais ces deux collections, livrées aux enchères publiques en 1861 et 1863, ont été dispersées. Aujourd'hui, c'est M. Jacques-Charles Brunet, l'auteur du *Manuel du Libraire*, qui en possède le plus grand nombre; on compte cinq volumes à la reliure de Grolier parmi les richesses du cabinet sans égal que ce bibliophile a formé avec le temps. Après lui, on trouve encore un très-beau volume chez M. le marquis de Ganay, trois autres chez mes confrères de la Société des Bibliophiles français MM. Raoul de Lignerolles et A. Firmin Didot; un très-curieux recueil des opuscules de Tilesio appartenait à M. Béclard, ancien ministre de France au Maroc, mort en 1864. Je dois encore signaler deux volumes chez sir Henry Tufton, baronnet, fixé à Paris, et enfin un *Floridus* qui, depuis quelques mois, fait partie de la bibliothèque de M. Huillard.

Voici l'indication des bibliothèques particulières d'Angleterre qui renferment des volumes à la reliure de Grolier; mais je répète ici encore une fois

que les renseignements que j'ai pu obtenir à cet égard sont loin d'être complets. 1° A Londres : lord Gosford, six volumes; lord Spencer, quatre volumes; sir Holford, cinq volumes; M. Turner, trois volumes; M. Singer, deux volumes; M. Payne, deux volumes; le duc de Devonshire, un volume; M. Slade, un volume; M. Boone, un volume; M. Foss, un volume; 2° à Édimbourg : M. Gibson, deux volumes; M. Furley, un volume; 3° au château de Blenheim, chez le duc de Marlborough, neuf volumes.

Je dois une mention toute spéciale à la bibliothèque d'un prince français, Mgr le duc d'Aumale, bibliothèque admirable qui se trouve au château de Thwickenham, aux environs de Londres, dans laquelle on trouve six volumes à la reliure de Grolier.

La valeur vénale qu'on attache à tous les volumes provenant de ce bibliophile atteint chaque jour des proportions telles qu'il n'est pas inutile de donner quelques détails à ce sujet. Les prix que ces volumes ont été payés depuis la vente de 1676 ont singulièrement varié. En parlant de Bonaventure d'Argonne, qui dit avoir acheté quelques volumes à cette vente, j'ai fait la remarque qu'il ne fallait pas, en 1676, posséder une fortune considérable pour se procurer cette jouissance, puisque le père Bonaventure ne fut jamais qu'un simple religieux aimant les lettres. En effet, dans les premières ventes où parurent des *Grolier*, en 1722, à la vente de Petau, en 1725, à celle de du Fay, en 1738, à celle du comte d'Hoym, en 1769, à celle de Gaignat, les

prix ne dépassèrent que rarement vingt livres françaises, et même quelques volumes furent adjugés à trois ou à cinq livres; par exemple : *Les Lettres de Bembo*, Lyon, 1532, à la vente du comte d'Hoym, en 1738, 2 livres 10 sous; l'*Horace* de 1498, in-fol., vendu 7 livres chez le comte d'Hoym, en avait été payé 16 chez du Fay en 1725; l'*Histoire de Florence*, de Machiavel, édition des Alde, 1540, adjugée à 15 livres chez du Fay, ne fut payée que 6 livres 16 sous par le comte d'Hoym; *la Chronique de Savoie*, de Paradin, Lyon, 1562, in-4, ne fut vendue que 2 livres 10 sous, à la vente de P. Petau, faite à La Haye en 1722; le *Quinte-Curce* in-16 de 1548 n'atteignit que 9 livres 10 sous, à la même vente; le Paul Jove (*De romanis Piscibus*) fut payé 18 livres à la vente Gaignat, en 1769, par le duc de La Vallière, et acheté 24 livres à la vente de ce dernier, en 1785, par la Bibliothèque impériale.

Il faut remarquer, comme une exception, que le beau volume contenant les commentaires de Servius sur Virgile, in-fol., imprimé à Rome en 1470, fut payé 74 livres à la vente de la bibliothèque de Peteau, en 1722; mais c'est la rareté du volume, édition princeps de l'ouvrage de Servius, plutôt que la reliure de Grolier, qui l'a fait payer un aussi grand prix.

A la vente de Soubise, en 1789, les prix commencèrent à s'élever, parce que les libraires de Paris achetèrent beaucoup pour Londres. Le *Silius Italicus*, Alde, 1523, in-8, atteignit 48 livres pour Cracherode, cet amateur anglais dont j'ai parlé plus haut. Un très-bel exemplaire de l'*Apulée* des Alde,

in-8, 1521, avec les initiales en or, fut payé par Chardin 104 livres 10 sous.

Dans les premières années de ce siècle, les prix, qui avaient baissé de 1773 à 1799, commencèrent à monter beaucoup, parce que les amateurs anglais, qui avaient acquis un assez bon nombre de volumes, continuèrent à rechercher les volumes de Grolier. Voici une note curieuse que Renouard a consignée, tome II, p. 238, de son catalogue rédigé en 1819 : « James Edwards, très-adroit libraire de Londres, m'écrivit il y a une vingtaine d'années : « M. Edwards seroit très-charmé d'acquérir de « M. Renouard tous les volumes des classiques de « Aldus, dans la reliure de Grolier avec son nom : « *Grolierii et amicorum*. Je donnerais un louis le « volume, pour tant qu'il tînt de ce nom. » Par retour du courrier, je lui écrivis : « Monsieur Ed- « wards, s'il vous tombe sous la main quelques « bons volumes d'Alde à la reliure de Grolier, ré- « servez-les-moi, je vous prie; je donne de chacun « six guinées[1]. »

De 1800 à 1820, les volumes de Grolier furent vendus des prix encore assez modérés : le *Clément d'Alexandrie* ne fut payé à la vente de Cotte, en 1804, que 19 fr. 50. Chez Mac-Carthy, en 1815, le *Nigri Stephani Dialogus, etc.*, s'éleva jusqu'à 73 fr., et un très-bel exemplaire de la *Vie d'Apollonius*, par *Philostrate*, imprimé par Alde l'ancien

1. *Catalogue de la bibliothèque d'un amateur*, etc., t. II, p. 238. Dans le catalogue imprimé, Renouard a un peu modifié la lettre du libraire anglais. J'ai sous les yeux cette lettre, et je la reproduis dans son entier. Cette lettre est datée de l'an VII (1799).

en 1501, fut vendu 200 fr. par de Bure à la Bibliothèque impériale en 1812. Cette même année, MM. de Bure cédaient à la Bibliothèque impériale le *Beroaldus de felicitate opusculum* pour le prix très-modique de 30 fr. *Le Navicula sive speculum fatuorum*, de Geiler, payé chez La Vallière, en 1785, 9 livres, fut vendu à Londres, chez Edwards, en 1815, 42 livres sterl. (ou 1,131 fr.). On le voit, c'est toujours en Angleterre que le prix des *Grolier* prenait le plus d'accroissement.

Ces prix ne varièrent que très-peu jusqu'en 1830, excepté pour des ouvrages d'une très-grande importance; par exemple, les *Œuvres complètes de Cicéron*, imprimées chez les Junte, 1536, 1537, en cinq volumes in-folio, furent payées 902 fr. par de Bure à la vente Firmin Didot, en 1810. En 1804, chez de Cotte, le même ouvrage avait été acheté 1,485 fr. De même l'exemplaire imprimé sur vélin du livre de Budé, *De Asse*, exemplaire offert à Grolier par les Alde, fut payé 1,500 francs en 1815, à la vente du comte de Mac-Carthy, par le libraire anglais Payne, pour la bibliothèque de lord Spencer.

C'est à partir de 1830 que l'augmentation notable dans les prix des *Grolier* commence pour ne plus s'arrêter, et s'élever aux proportions formidables atteintes depuis peu. Le goût toujours croissant pour ces livres, les recherches de Van-Praët dans son catalogue des livres imprimés sur vélin, publié en 1813, les deux éditions des ouvrages de Renouard sur les Alde, la troisième édition du *Manuel du Libraire*, de Brunet, et enfin le nombre des bibliophiles, qui se multipliaient chaque jour,

tout contribuait à cette augmentation. De 1832 à 1845, le prix d'un *Grolier* en condition ordinaire s'élève de 150 ou 200 francs à 500 et même à 600; de 1845 à 1854, ce prix, malgré la gravité des événements politiques qui ont signalé cette courte période de temps, fut porté de 1,000 à 1,200 fr.; enfin, depuis l'année 1855 jusqu'à ce jour, les prix se sont élevés de 1,200 à 2,500 et 3,000 fr. On peut même citer quelques enchères de 3,650 fr. Voici quelques-uns des prix les plus remarquables :

1° Catulle, Tibulle, Properce, dans un seul volume, imprimé par les Alde en 1515, acheté chez Libri, en 1847, 935 fr. par M. Hebbelink, revendu, en 1857, 2,500 fr. pour M. de Lignerolles;

2° Eutymius Zigabenus, retiré de la vente de M. Étienne Quatremère en 1858, vendu à l'amiable à M. Solar 1,500 fr., n'a été payé en 1860, à la vente de ce dernier, que 1,005 fr.;

3° Le beau volume des *Histoires Ethiopiennes*, d'Héliodore, payé à Londres, en 1859, vente Libri, 110 liv. sterl. (2,805 fr.), fut porté chez M. Double, en 1863, à 3,500 fr.;

4° Le Juvénal et Perse de 1535, Alde, in-8, atteignit chez M. Solar, en 1860, 1,802 fr.;

5° Le Machiavel, *Libro de la guerra*, etc., vendu 3,750 fr. en 1856, vente Libri, ne fut payé que 3,659 fr. en 1863;

6° En 1860, *le Songe de Polyphile* de 1499 fut acheté à Londres 2,225 fr.;

7° Le bel exemplaire du *Virgile*, des Alde, de 1527, in-8, vendu chez Renouard, en 1853, 1,600 fr., fut payé 1,905 francs en 1860 (vente Solar) par

M. Double. A la vente de celui-ci, en 1863, le volume fut adjugé pour 2,850 fr. à M. Tufton;

8° Un autre exemplaire du même ouvrage, acheté 6 francs par un étudiant en droit nommé Béliard, et qui a fait partie de la bibliothèque de M. Giraud, a été payé 1,260 fr. en 1855 par Mgr le duc d'Aumale.

Comme on le voit, les ventes faites par M. Libri, soit en France, soit en Angleterre, de 1855 à 1859; celle de M. Solar en 1860, et enfin celle de M. Double en 1863, ont augmenté d'une manière imprévue le prix des Grolier. Pendant le mois d'avril de cette année 1865, dix volumes à la reliure de Grolier ont été soumis aux enchères publiques, deux à la vente de M. Chedeau, huit à celle des livres rares et curieux de M. J.-Joseph Techener. Les prix élevés se sont maintenus, mais seulement pour les volumes qui se trouvaient dans un bon état de conservation. Les volumes imparfaits ont subi une dépréciation considérable; en voici un exemple : la Chronique de Carion (n° 55 du Catalogue), qui avait été payé 655 fr. par M. Techener en 1858, a été adjugée pour 150 francs, à la vente de M. Chedeau, à M. Potier, libraire. Les amateurs, on le voit, se sont instruits par la comparaison et savent établir une différence entre ces rares et curieux volumes. A quel taux les formidables enchères que je viens de signaler s'arrêteront-elles? L'avenir seul nous l'apprendra.

FIN DE LA VIE DE GROLIER.

II

CATALOGUE

ALPHABÉTIQUE

DES OUVRAGES MANUSCRITS OU IMPRIMÉS

QUI PROVIENNENT

DE LA

BIBLIOTHÈQUE DE J. GROLIER

CATALOGUE

ALPHABÉTIQUE

DES OUVRAGES QUI PROVIENNENT

DE LA

BIBLIOTHÈQUE DE J. GROLIER

A

1. ACHILLINI (J.-PHILOTHÉE) DE BOLOGNE. — Achillini Bononiensis Apologia in Plautum. Vita Ciceronis, autore Plutarcho, nuper inventa ac diu desiderata. *Bononiæ*, 1508. In-4, mar. jaune, tr. dor.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Belle conservation, même le dos, qui est orné d'un très-élégant fleuron.

A Paris, Bibliothèque impériale.

2. ACCURSE. — Accursius, Diatribæ in Ausonium, Solinum et Ovidium. *Romæ*, 1524. In-fol.

Catalogue Hibbert, vendu 6 liv. sterl.

3. AETIUS D'AMIDE. — Io. Aetii Antiocheni Amideni, medici, de Cognoscendis et Curandis Morbis Sermones sex, jam primum in lucem editi,

interprete J. Cornario, etc... *Basileæ, in officina Frobeniana,* anno MDXXXIII. In-fol., v. f., comp. or et noirs.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Ce volume appartient à M. Yemeniz, de Lyon, membre de la Société des Bibliophiles français.

4. AGRICOLA. — Georgii Agricolæ de Mensuris et et Ponderibus Romanorum atque Græcorum libri V. *Basileæ, Froben,* 1550. In-fol., v. f. à compartiments

Superbe exemplaire, vendu 35 liv. 19 s. à la vente de Camus de Limare en 1786 (voir nº 1729 du Catalogue).

Le même exemplaire a été vendu 34 fr. en 1791, chez Mel de Saint-Ceran, pour l'abbé de Tersan.

5-6. Le même ouvrage.

Un exemplaire à la reliure de Grolier se trouvait en 1819, à Londres, chez M. John Dent, esq. (voir son Catalogue, p. 4). Dans le *Repertor. bibliographicum*, p. 242, on lit : « Agricola (G.) de mensuris et ponderibus Romanorum et Græcorum, in-fol. Basil. Froben, 1550. — Two Copies, both from the *Grollier's* collection, one of which belonged to *Thuanus.* » — On trouve aussi au Catalogue anglais Thorpe, publié en 1830, nºs 31, 32, deux exemplaires de cet ouvrage à la reliure de Grolier : l'un porte la signature du président de Thou. (Gust. BRUNET, *Fantaisies Bibliographiques*, etc, p. 291.)

7. OPERA AGRICOLATIONUM, Catonis, Varronis, Columellæ, nec non Palladii, cum exscriptionibus D. Philipi Beroaldi et commentariis quæ in aliis impressionibus, etc. *Bononiæ, Bened. Hector,* 1494. In-fol., v. f.

Avec NOM et DEVISE.

Exemplaire sur papier fort, avec lettres capitales en couleurs, — d'une très-belle conservation ; — malheureusement le titre manque ; il a été écrit sur un des cinq feuillets de garde. La reliure, à compartiments noirs et or, est de la plus grande élégance. La première lettre de l'Épitre dédicatoire est d'or et fleuronnée. Ce beau volume, restauré avec soin, est conservé dans un étui.

A Paris, Bibliothèque impériale.

8. ALBERTI (LEANDRE).—Albertus (Leander), de Viris illustribus ordinis Prædicatorum libri VI, in unum congesti. *Bononiæ, in ædibus Hieronymi Platonis, expensis Joh. Baptistæ Lapi, civis et bibliopolæ Bonon., III Kal. Martii,* MDXVII. In-fol., fig., v. f.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

« Voici un livre dont, malgré sa rareté, on n'eût peut-être pas tiré « 10 fr., et qui, grâce à une ancienne reliure en *v. f.*, *à compartim.*, « *avec le nom et la devise de J. Grolier*, le prince des bibliophiles pas- « sés, présents et futurs, a été payé 303 fr. à la vente faite à Paris en « 1841 sous les initiales W. et A. A. (Wurtz et A. Audenet). » — « BRUNET, *Manuel*, etc., t. 1er, col. 141.

Ce volume fait partie maintenant de la bibliothèque de M. YEMENIZ, à Lyon.

9. AMBROSIO (LEONE). — Ambrosius (Leo) de Nola. — Opusculum — distinctum, — plenum, — clarum,—doctum,—pulchrum,—verum,—grave, — varium et utile. *Venetiis,* 1514. In-fol.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Sur le plat r°, on lit : AMBROSIUS LEO DE URBE NOLA; au milieu, l'écusson est resté vide; au bas : JO. GROLIERII ET AMICORUM.

Les compartiments sont verts et rouges. Le dos n'a pas été refait; il porte le titre suivant : *Amb. — Leo — de Urbe Nol.*

Exempl. en grand papier.

A Paris, Bibliothèque impériale.

10. AMMIEN MARCELLIN. — Ammiani Marcellini Rerum gestarum libri XVII, quorum postremi IV nunc primum excusi. *Basileæ, Froben,* 1533. In-fol., v. brun.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Dos moderne fleurdelisé, avec un titre ajouté.

A Paris, Bibliothèque impériale.

11. ANACRÉON. — Anacreontis Teï Odæ, ab

Henrico Stephano luce et latinate nunc primum donatæ. *Luteciæ, H. Stephanus,* 1554. In-4.

Exemplaire Grolier. (*Bibliotheca Menarsiana*, etc. 1720, in-8, p. 340.)

Cet exemplaire sur vélin, en très-belle condition, était, en 1824, à Blenheim, dans la bibliothèque du duc de Marlborough. — Van Praet, Catalogue de livres imprimés sur vélin, etc. (édit. in-8, t. II, p. 36). — RENOUARD, *Annales de l'imprimerie des Estienne*, etc., p. 115.

Ce beau volume se trouve encore aujourd'hui au château de Blenheim, en Angleterre.

12. ANNIUS DE VITERBE. — Annii Viterbiensis, Fratris Joannis, theologiæ professoris, ordinis Predicatorum, Commentaria super opera diversorum auctorum de antiquitatibus loquentium, etc. *Romæ, in campo Floræ, anno Domini* M.CCCC.XCVIII. *Impressa per Eucharium Silber als Franck,* etc. In-fol., mar. citron.

Au verso du dernier feuillet, on lit :

JO. GROLIERII LUGDUNENS. ET AMICORUM.
Renati Fume, Turonensis
et Amicorum.

Sur la garde de la reliure les devises de Grolier et de René Fumée sont répétées ainsi : PORTIO MEA, DOMINE, SIT IN TERRA VIVENTIUM.

JO. GROLIERII LUGDUNEN. ET AMICORUM.
Renati Fume, Turonensis, et Amicorum.
Vires acquirit eundo.

La belle reliure de ce volume n'a pas été faite pour Grolier. Elle est en maroquin citron, et décorée d'une riche bordure en or, avec des ornements aux coins de l'encadrement. Au milieu de chaque plat se trouve un médaillon colorié, frappé en relief dans l'épaisseur du maroquin, et entouré d'une couronne d'or. Le premier médaillon représente un consul romain faisant un sacrifice aux dieux ; il est accompagné de différents personnages portant ses aigles ; deux sont à cheval. Le second représente deux femmes, dont une est entièrement nue, offrant des branches d'arbre à une autre femme assise, appuyée sur un arc (ce doit être la déesse Diane) ; dans le fond, à gauche, on aperçoit une statue.

L'exécution de ces médaillons, assez bien conservés, est remarquable. Ce volume provient de Le Tellier, archevêque de Reims.

A Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève.

13. ANTIQUÆ URBIS ROMÆ cum regionibus simulachrum. Au verso de l'avant-dernier feuillet : *Anno* MDXXXII, *mense Aprili, Valerius Dorichus Brixiensis Romæ impressit*, etc., etc. In-fol.

Au v° du titre on trouve une dédicace au Pape Clément VII, avec cet intitulé :

M. FABIUS CALVUS CIVIS RHAVENNAS
DIVO CLEMENTI SEPTIMO
PONTIFICI MAXIMO HÆC DEDICAVIT.

C'est un recueil de planches auxquelles est joint un texte explicatif d'une page, etc., souvent même de quelques lignes. Au bas de la seconde dédicace, placée sur le r° du dernier feuillet, on lit :

Jo. Grolierii Lugdunen. et Amicorum.

Ce volume était orné d'une reliure en veau brun, avec des compartiments et une large rosace dans le milieu : les traces en sont restées empreintes sur l'épais carton qui le recouvre encore aujourd'hui.

A Paris, cabinet de M. H. DESTAILLEUR, architecte du gouvernement.

— ANTONINUS (Aug.). Voyez POMPONIUS MELA.

14. ANTONIUS. — Antonius per Hieronymum Aventium Veronensem Ar. Doc. emendatus. *Impressum Venetiis per Joannem Tacuinum de Tridino*, 1507. In-4, mar. brun.

Reliure italienne non exécutée pour Grolier. Sur un des feuillets de garde, à la fin du volume, on lit ces mots : *Mej Jo. Grolierii Lugdunens. et Amicorum.*

Portio mea, Domine, sit in terra viventium.

A Paris, Bibliothèque impériale.

15. APULÉE. — Apuleius, Asinus Aureus. *Bononiæ*, 1500. In-fol.

Payé 10 liv. 10 sch. à la vente Sykes, en 1824. Part. 1er, N° 153.

Gust. Brunet, *Fantaisies bibliographiques*, etc., 1864, in-12, p. 182.

16. — Lucii Apuleii Metamorphosis, etc. Idem de Deo Socratis, etc. *Venetiis, Aldus*. 1521. Alcinoi Introductio ad Platonis Dogmata, gr., etc. *Aldus*, 1521. In-8.

N° 6332 du catalogue Soubise. — Aux additions manuscrites d'un exemplaire de ce catalogue, on lit : « Les 2 art. dans un vol. m. bl. « avec le nom de *Grolier*, à qui cet exemplaire, qui étoit superbe, « avoit appartenu. Les initiales en or... 24 liv. 12 s. Acheté par « Chardin. »

En 1813, la Bibliothèque de sir William Beckford, en Angleterre, renfermait un exemplaire de l'Apulée qui doit être le même que le précédent. « A beautiful Grolier copy, with the initials illuminated and Thomas's autograph. » *Repertorium bibliographicum*, etc., p. 207.]

16 *bis*. Arétin. — Leonardi Aretini de Bello Italico adversus Gothos libri quatuor. In-4, mar. v.

Manuscrit sur vélin du XVe siècle, très bien conservé, orné de fleurons, avec NOM et DEVISE.

Les fleurs et les compartiments en or de cette reliure sont très-bien conservés : le vélin du volume est très plus fins ; la lettre capitale qui commence chaque livre est peinte en couleurs.

Sur le vélin du plat v° de la reliure, on lit d'une écriture du XVIe siècle : *Jo. Broiens*. Voyez, pour Jean Broiens, 1re partie, Vie de Grolier, liv. III, chap. 3, p. 66.

Sur le premier feuillet de garde, aussi en vélin, d'une écriture du XVIIe siècle : *Codex C. Ant. Faur* 107. — *Reg.* 5345^4.

Au verso du dernier feuillet de garde en vélin, à la fin du volume, on lit d'une écriture du XVIIe siècle ces mots : *Rose de Menou Pierre qui est à Boussé*. — Les Menou habitaient le château de Boussay ou Bousse, en Touraine, aujourd'hui Boussay (Indre-et-Loire).

En tête du feuillet du texte, au-dessus du timbre de la Bibliothèque royale, on lit d'une écriture du XVIe siècle : *Incipit auctoris de coniuratione Italica libri quatuor*.

A Paris, Bibliothèque impér., mss. lat., n° 6.554.

17. Aristote. — Aristotelis Poetica, gr. et lat. *Venetiis, Aldus*, 1515. In-8, maroq. avec les initiales peintes.

N° 1182 du catalogue de Fléchier.

18. ARNOBE. — Arnobii Disputationum adversus gentes libri octo, nunc primum in lucem editi. *Romæ, apud Franc. Priscianens. Florentinum, in ædibus Francisci Priscianensis,* 1542. In-fol., veau fauve.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

A Paris, Bibliothèque de l'Arsenal.

19. ASCONIUS PEDIANUS (Quintus). — Asconii Pædiani Expositio in orationes M. Tullii Cic. contra C. Verrem, et in orationem pro Cornelio, in orationem contra C. Antonium et L. Catilinam, etc., etc., etc. *Venetiis,* etc., 1522. In-8, maroq.

N° 1581 du catalogue FLÉCHIER.

20. ASSERTIO SEPTEM SACRAMENTORUM adversus Martinum Lutherum, edita ab invictissimo Angliæ et Franciæ rege, et domino Hyberniæ Henrico ejus nominis octavo. *Romæ,* 1543. In-4° en maroq. doré sur tranche et compartiments sur le plat.

« De la bibliothèque de GROLIER. » (Catalogue Hohendorf, t. II, n° 56.)

21. Assertio septem sacramentorum adversus Martin. Lutherum, etc., etc. *Romæ, F. Priscianensis Florentinus,* 1543. In-4, veau f.

Avec NOM, DEVISE.

Initiales avec de petites miniatures peintes en or et en couleur. La reliure en veau fauve est à compartiments bleus, blancs, noirs, et fleurons d'or. Le dos, qui n'a pas été refait, est à simples filets.

A Paris, Bibliothèque impériale. Vendu à la Bibliothèque en 1812, par MM. Debure, 36 fr.

22. — Litterarum quibus invictiss. Princeps Henricus VIII, rex Angliæ et Franciæ, dominus Hyber-

niæ, ac fidei defensor, respondit ad quandam epistolam Martini Lutheri ad se missam, et ipsius Lutheranæ quoque epistolæ exemplum. *S. d.* In-8, mar.

« Edition ancienne et belle, sans date, en maroquin doré sur « tranche, avec des compartiments sur la couverture, de la bibliothèque « de GROLIER. » (*Catalogue Hohendorf*, t. II, nº 57.)

Les volumes nos 20 et 22 font partie maintenant de la Bibliothèque impériale de Vienne.

Sur ces deux ouvrage importants, voyez un article du *Manuel* de Brunet, au mot HENRI VIII.

23. AUGURELLI (J. AURELIO). — Augurellus (Aurelius). *Venetiis, Aldus*, 1505. In-8.

Exempl. Grolier. (*Repertor. bibliographicum*, p. 208.)

24. Le même.

Un second exemplaire dans la vente Fenfton, en 1812, vendu 15 liv. sterl.

(*Repertorium Bibliograph.*, etc., p. 571.)

25. Le même.

Le catalogue Hohendorf, sous le nº 2942, indique, je crois, un troisième exemplaire de cet ouvrage, qui est aujourd'hui à la Bibliothèque de Vienne. Ce même exemplaire est inscrit au catalogue Bigot sous le nº 5389 : *Aur. Augurelli Poemata. In-8, Ald.*, 1505, *maroq.*

26. AULU-GELLE. — Aulus Gellius. *Giunta, Florentiæ*, 1513. In-8, mar.

La reliure de ce volume est moderne; seulement sur la première page on voit deux cercles d'or : celui de gauche renferme un rocher dans lequel une main enfonce un clou, avec cette devise au-dessus : *Æque difficulter;* celui de droite un écu au chef d'azur, avec trois étoiles d'argent, et au-dessus trois besants d'or. Ces armes étaient celles de Grolier. (Voir plus loin, nº 258, *Quintus Calaber.*)

Bibliothèque de lord Gosford, à Londres.

27. — Auli Gellii Noctium Atticarum libri undevigenti. *Venetiis, Aldus*, 1515. In-8.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Le mot *Grolierii* a été gratté, mais non effacé ; le dos, bien conservé,

est couvert d'ornements. A l'intérieur du volume les initiales sont peintes en or, l'ancre aldine est peinte en bleu.

Bibliothèque du duc de Marlborough, au château de Blenheim, en Angleterre.

28. — Aulus Gellius. *Venetiis, in ædibus Aldi*, 1533. In-8, maroq.

Avec les initiales peintes.
N° 1580 du Catalogue de Fléchier.

29. AUSONE. — Ausonius. Poemata. *Aldus, Venetiis*, 1517. In-8, mar. vert, filets à compartiments.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.
Sur le deuxième fol. de garde en vélin, on lit cette signature : *S. De la Planche.*
Ce volume faisait partie de la bibliothèque de Lamoignon (n° y 320) vendu à Paris en 1792; il a été acquis par Cracherode.

A Londres, au Musée Britannique.

AVENTIUS (HIERONYM.) Veronensis. — Voyez ANTONIUS.

B

30. BARBARO. — Castigationes Hermolai Barbari in Plinium, omnium quæ adhuc excusæ fuerunt castigatissimæ. *Impressit formis Eucharius Argenteus Germanus, Romæ, idibus feb.* M.CCCC.XCIII. In-fol., veau f.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.
Le dos a été refait grossièrement. Sur le plat r° au milieu : *Hermolai Barbari Castigationes in Plinium.* — Au bas : *Jo. Grolierii et Amicorum.* — Sur le v° : *Portio mea, Domine, sit in terra viventium.* — Sur le titre intérieurement : *Oratorio Massiliensis.*

Les ornements de la reliure, d'une parfaite exécution, sont en partie effacés; la réparation bien nécessaire a été confiée à M. Capé, relieur de Paris.

A Marseille, à la Bibliothèque publique.

— BÈDE (LE VÉNÉRABLE). — Voyez PROBUS (M.V.).

31. BEMBO (PIERRE). — De gli Asolani di M. P. Bembo, ne quali si ragiona d'amore. *Per G. A. et J. Fratelli da Sabbio. Vinegia*, 1530. In-4, mar. r.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Exemplaire en maroquin rouge, avec filets et arabesques. — Au r° du premier feuillet, et au v° du dernier, on lit la signature de *Ballesdens*, et au v° du premier f° de garde, le nom de J. P. *Chatenaye*.

Provient de la Bibliothèque Cracherode. A Londres, au Musée Britannique.

32. Petri Bembi Epistolarum Leonis Papæ X nomine scriptarum libri; Item, ejusdem ad Longolium, ad Budæum, ad Erasmum Epistolæ. *Lugduni, Vicentius*, 1538, in-8, mar.

Exemplar Grolierii. (Catalogue du comte d'Hoym, n° 3140. — Vendu 2 liv. 10 s.)

33. Prose di M. Pietro Bembo, nelle quali si ragiona della volgar lingua. *In Vinegia, per Jo. Tacuino*, 1525. In-fol., en veau doré sur tranche.

De la bibliothèque Grolier. (Catalogue Hohendorf, n° 2530.).

34. Petri Bembi Cardinalis Historiæ Venetæ libri XII. *Venetiis, Aldi filii*, 1581. In-fol., v. br. à riches compartiments, tr. dor.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Cet exemplaire, parfaitement conservé, faisait partie de la bibliothèque de M. J. J. De Bure; voir son catalogue, n° 1540. A sa vente en 1853, il a été payé 680 fr. par M. Potier, libraire à Paris.

A Rouen, chez M. E. Dutuit.

35. BENEDETTI (ALEXANDER). — Alexandri Benedicti physici Anatomice sive Historia corporis humani. Adjectum est huic Opusculum Georgii Vallæ Placent. ejusdem rei sive argumenti, elegans sane et perutile. *Eucharius excudebat, anno* 1527. Pet. in-8, v. br., compart. de fil., tr. dor.

Avec TITRE, NOM, DEVISE; le dos restauré.

De la bibliothèque de M. le marquis de La Garde, à Lyon; actuellement chez M. Potier, libraire à Paris.

36. BEROALDO (PHILIPPO). — Beroaldi Philippi de Felicitate opusculum. — *Opusculum hoc de felicitate luculentum, impressoria Platonis de Benedictis Bononiæ incude egregiis his caracteribus excusum, anno salutis millesimo quadringentesimo nonagesimo quinto, Calendis Aprilibus* (1475). In-4, veau f. avec mosaïque noire.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

A Paris, Bibliothèque impériale.

Vendu 30 fr. à la Bibliothèque en 1812, par MM. De Bure père et fils,

37. — Opuscula quæ in hoc volumine continentur hæc sunt : Declamatio Philippi Beroaldi an orator sit philosopho et medico anteponendus, etc. — Libellus de optimo statu et principe... *S. l. et a.* In-4, veau f.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

On lit au frontispice la signature de *Ballesdens*.

A Paris, Bibliothèque impériale.

38. BESSARION. — Bessarionis Cardinalis Niceni et Patriarchæ Constantinopolitani in calomniatorem Platonis libri quator, opus varium ac doctis-

simum, etc., etc. *Venetiis, in ædibus Aldi et Andreæ soceri,* 1516. In-fol., vèau f.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Lettres en couleurs, ornements noirs, blancs, rouges. Les mots *Grolierii et Amicorum* sont au milieu du volume, au-dessous du titre, ce qui n'est pas ordinaire. Le dos est refait.

Voir un fac-simile de cette reliure dans l'Histoire de la Bibliophilie, etc. Pl. 6.

Ce volume faisait partie en 1862 de la librairie de M. J. Joseph Techener. Dans le troisième catalogue de vente de cette librairie, vente faite au mois d'avril 1865, ce volume porte le n° 1569 : il a été adjugé au prix de 1,900 fr.

39. Sacræ Scripturæ veteris novæque omnia. *Aldus, Venetiis,* 1518. In-fol., veau f.

Exemplaire imprimé sur papier fort, avec capitales et ornements rouges. Les deux premières lignes du titre sont en caractères grecs. Renouard dit à propos de ce livre : « Il y a des exemplaires en grand « papier supérieur semblables à ceux du Strabon, du Pausanias ; et ces « exemplaires doivent être mis au rang des raretés typographiques les « plus remarquables. Il y en a un chez lord Spencer et dans ma col- « lection. » (*Annales*, p. 84.)

La reliure de ce volume est en veau fauve, à compartiments très-riches noirs et or ; elle a été encadrée dans une reliure moderne, aussi en veau. Pour exécuter cette restauration maladroite, le relieur a coupé le *Grolierii et Amicorum* du recto, ainsi que la devise du verso qui se trouvait au bas, parce qu'un très-élégant fleuron empêchait qu'elle fût mise au milieu, ainsi qu'elle est placée plus ordinairement. Sur le plat r° on lit au milieu d'un fleuron : *Biblia.*

A Paris, Bibliothèque de Sainte-Geneviève.

40. Biblia Latina. — *Tiguri*, 1543. In-fol., mar. citr., dent.

Exemplaire de la bibliothèque Grolier, p. 2, n° 9, du catalogue Henin, 1793, in-8.

41. BOCCACE. — Il Decamerone di Giovani Boccacio. *Impresso in Vinegia per Gregori il mese di maggio dell'anno* M.D.XVI. In-4, gr. pap., caract. ital., mar. citr.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Initiales en or; dos fatigué, mais non refait.

Sur le 5e feuillet de garde, on lit :

« Le mérite de cette édition ne consiste pas seulement à avoir « été de la bibliothèque et de la reliure de M. Grollier. La correc- « tion, le caractère, le papier et la conservation en sont d'autres plus « considérables. J'ay connu un homme très-curieux qui mettoit cette « édition, d'ailleurs rare et peu connue de la plupart des curieux, à « côté de celle de 1527, et je crois volontiers que c'étoit une belle et « bonne manie, d'autant plus singulière qu'il n'avoit en son pouvoir « cette édition et qu'il possédoit l'autre; quoi qu'il en soit, celle-ci « mérite l'estime des curieux. »

A Paris, ce 20 May 1730.
B. E. B.

Au r° du même feuillet, en forme de renvoi :

« Avoit bien raison ce curieux-là de placer cette édition à côté de celle de 1527, car c'est la première imprimée in-4, en caractères *cursives* (sic). C'est une de celles que les députez par le concile de Trente et par le grand duc de Toscane à la correction du Décaméron ont beaucoup examiné. »

A Paris, Bibliothèque de l'Arsenal.

42. — Il Decamerone di Boccacio. *Apud Ald.*, 1552. In-8, mq., cum litt. majusculis deauratis.

N° 5956 du Catalogue Bigot.

43. — Il Decamerone di M. Giovanni Boccacio novamente coretto, con tre novelle aggiunte. *Impresso in Vinegia, nelle case d'Aldo Romano*, etc., 1522. In-4., mar. bl.

Ce volume porte une reliure moderne en maroquin bleu, faite par Bozerian; seulement au bas du dernier fol. r°, on lit :

Jo. Grolierii Lugdunensis et amicorum.

A Paris, Bibliothèque impériale.

44. — Joannis Boccacii Genealogia Deorum, libri XV, cum annotationibus Jac. Micilli; ejusdem de montium, sylvarum, fontium, lacuum, fluviorum, stagnorum et marium nominibus lib. 1. *Basileæ*,

apud Hervagium, 1532. In-fol., mar. noir, filet, larg. dent., tr. dor.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

La reliure est restaurée; le nom de Grolier ayant été en partie effacé, on a repassé de l'or sur les lettres.

Ce volume, qui faisait partie de la bibliothèque de M. Coste à Lyon, a été vendu 400 fr. en 1854. — Voyez catalogue Coste, n° 1212.

Acheté par M. Libri; inscrit sous le n° 346 du catalogue de la vente faite par cet amateur à Londres, en juin 1859, payé 25 liv. sterl. Revendu depuis, par le même, 5 liv.

45. BOECE (HECTOR DIEUDONNÉ).—Scotorum Historiæ a prima gentis origine cum aliarum et rerum et gentium illustratione non vulgari, etc., etc. Quæ omnia impressa quidem sunt Iodoci Badii Ascensii typis et opera, impensis autem nobilis et prædocti viri Hectoris Boethii Deidonati, a quo sunt et condita et edita. *Parisiis*, 1526. In-folio.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Ce volume provient de la bibliothèque de Paul Petau, qui avait fait ajouter au dos son monogramme et ses armes; il est indiqué au catalogue de Petau, sous le n° 931, mais sans nulle désignation de reliure.

A Lyon, chez M. Yemeniz.

46. Bosso ou BOSSI (DONAT). — Bossii Donati causidici, et civis Mediolanensis, gestorum dictorumque memorabilium et temporum et conditionum et mutationum humanarum ab orbis initio usque ad ejus tempora liber, ad illustrissimum Principem Joannem Galeazium Mediolanens. ducem sextum. *Hoc opus impressum fuit in inclyta civitate Mediolani, per magistrum Antonium Zarotum Parmensem, etc., etc.* Anno M.CCCC.XCII (1492). In-fol., mar. citr.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Le tableau généalogique des Visconti, de la première page, au lieu d'être en noir, est tiré en or dans cet exemplaire.

Ce volume, orné d'une belle reliure bien conservée, faisait partie de la bibliothèque de M. Solar, à Paris. Au mois de décembre 1860, à la vente de ce dernier, le volume a été payé 3,000 fr.; il appartient maintenant à monseigneur le duc d'Aumale.

47. Le même ouvrage.

Un second exemplaire de ce beau livre, aussi à la reliure de Grolier, dans un état parfait de conservation, avec le tableau généalogique en or, se trouve à la Bibliothèque de *Brera* à Milan.

M. Brunet, *Manuel*, etc., au mot *Bossiana chronica*, dit avec raison que le premier feuillet doit être occupé par le tableau généalogique des Visconti, princes de Milan, imprimé en rouge; ce tableau manque souvent.

48. Bosso (Mathieu). Math. Bossi de instituendo sapientiæ animo liber. *Bononiæ*, 1495. In-4.

Catalogue Boutin. (Van Praet, Catalogue des livres imprimés sur vélin, in-fol., p. 124.)

Ce même exemplaire figurait aussi à la vente Chabrol en 1829.

Gustave Brunet, *Fantaisies bibliographiques*, etc., p. 275.

49. BUDÉ (GUILLAUME). — Guillielmi Budæi Parisiensis, secretarii regii, libri V de Asse et Partib. ejus, post duas parisienses impressiones ab eodem ipso Budæo castigati, idq; authore Jo. Grolierio Lugdunensi, Christianissimi Gallorum. Regis Secretario, et Gallicarum copiarum Quæstore, cui etiam ob nostram in eum observantiam a nobis illi dicantur. 1522. *Venetiis, in ædibus Aldi et And. Asulani soceri*. In-4, v. b.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Mac-Carthy en possédait un très-bel exemplaire imprimé sur vélin, avec les initiales en or et en couleurs, sur le dernier feuillet duquel on lit le nom et la devise du célèbre bibliophile écrits de sa main. C'est celui qui fut envoyé à Grolier, à qui l'édition est dédiée, et le même

qu'annonce le catalogue Soubise, n° 8010 ; vendu 402 fr. en 1789. En 1815, à la vente Mac-Carthy, cet exemplaire fut acheté 1,500 fr. par le libraire anglais Payne pour la bibliothèque de lord Spencer, assurent Renouard et Brunet, bien que ce livre ne figure pas dans le catalogue de cette splendide bibliothèque.

Ce volume est signalé tome II, page 471, du *Bibliographical Decameron* de Dibdin.

50. Le même.

Fléchier possédait un exemplaire de cet ouvrage à la reliure de Grolier, qui ne doit pas être le même que le précédent. — (Van Praet, *Catalogue des livres imprimés sur vélin*, in-fol., p. 124.)

Voyez ce que j'ai dit sur ce livre dans la vie de Grolier, liv. II, chap. I, p. 47.

C

CALVUS (FABIUS). Voyez ANTIQUÆ URBIS ROMÆ, etc., et HIPPOCRATES.

51. CAMPANUS (J.-A.). — Campani (Jo.) Opera, 1495. In-fol., veau fauve.

Catalogue Mel de Saint-Ceran, page 175 .Vendu 12 fr. au libraire Payne.

CANDIA (GIOV. GIUSTINIANO DI), traducteur italien de Térence. Voyez TÉRENCE.

52. CAPELLA (GALEAZZO). — L'Anthropologia di Galeazzo Capella, secretario dell' illustrissimo signor duca di Milano. *In Venetia, nelle case degli heredi d'Aldo Romano et d'Andrea d'Asola*, 1533. In-8.

« Il y a quelques exemplaires en grand papier, dont un chez le

« comte Melzi. Un autre de *Grolier*, mais endommagé par les vers, fut, « en 1828, vendu 9 liv. sterl. à ma vente d'Alde. »

(Renouard, *Annales*, etc., p. 110.)

53. CARDAN (JÉROME). — Cardani (Hieronymi) medici Mediolanensis de subtilitate libri XXI, ad illustrissimum principem Ferrandum Gonzagam, Mediolanensis provinciæ præfectum. *Norimbergæ, apud Joh. Petreium, anno* M.D.L. In-fol., veau f., riche compart. or et noir.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Ce volume faisait partie de la bibliothèque de M. J. J. de Bure (voir catalogue, etc., n° 293), et a été vendu, en 1853, 700 francs.

Ce volume doit être le même que celui qui est indiqué dans le catalogue Mac-Carthy (n° 1687) sans description. Il avait été payé, en 1815, 45 fr.; mais la reliure était gâtée.

A Lyon, chez M. Yemeniz.

54. — Cardani (Hieronymi) Mediolanensis de subtilitate lib. XXI. *Basileæ*, 1554. In-fol., v. fauve.

Avec NOM, DEVISE.

Très-belle reliure à compartiments noirs, blancs et or. Le dos, qui n'a pas été refait, est orné de plusieurs fleurons. Sur le titre, intérieurement, la signature de Ballesdens.

A Paris, Bibliothèque impériale.

CASSIODORE. Voyez CHRONICON DIVINUM.

55. CARION (J.). — Tertia Pars Chronici Carionis a Carolo Magno, ubi Philippus Melanchton desiit, usque ad Fridericum Secundum, etc., etc. *S. l.*, M.D.LXIIII. Pet. in-8, mar. v. à compart.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Les mots *Grolierii et amicorum* sont au verso.

A la vente de M. Bergeret, de Lyon, en 1853, ce volume a été payé 655 fr. par M. Techener, libraire. Ce même volume a fait partie de la bibliothèque de M. Chedeau, avoué à Saumur. Dans le catalogue de vente de cette bibliothèque, vente faite au mois d'avril 1865, il porte le numéro 1156; il a été adjugé au prix de 150 francs à M. Potier, libraire.

56. CASTIGLIONE (IL CONTE B.). — Il Libro del Cortegiano del conte Baldesar Castiglione. *In Venetia, nelle case d'Aldo Romano e d'Andrea d'Asola suo socero, nell' anno* MDXXVIII. In-fol., mar. brun, dos uni à nerfs.

Avec NOM, TITRE, DEVISE.

Au recto de la reliure, les mots *Crolierii et amicorum* ont été effacés et remplacés par cette devise : *Tanquam ventus est vita mea.*

Payé 519 francs, en 1847, à la vente de M. Libri. Ce volume avait été acquis pour M. Yemeniz, de Lyon. Lors de l'instruction criminelle dirigée contre M. Libri-Carrucci, le volume fut déposé au parquet de M. le procureur de la République, à Lyon, d'où il disparut.

Le *Moniteur universel* daté du 16 août 1850 contenait la note suivante : « Dans le cours d'une procédure criminelle, un volume précieux et rare, *Il Libro del Cortegiano*, à la reliure de Grolier, a disparu du parquet de Lyon. Toutes les recherches pour le découvrir sont jusqu'à ce jour demeurées infructueuses. »

Depuis lors, le volume a été retrouvé et restitué à M. Yemeniz.

57. — Il Cortegiano. In-fol., mss.

En outre du volume imprimé, Grolier possédait un manusrit du *Cortegiano*. On lit dans l'acte d'accusation contre M. Libri :

« Un manuscrit coté 363 était ainsi désigné sur l'inventaire de la Bibliothèque de Carpentras : *Il Cortegiano di Castiglione, in-folio,* sans autre indication. Ce manuscrit, qu'il importe de ne pas confondre avec l'ouvrage imprimé portant le même titre, dont il a été précédemment question, existait encore sur les rayons en 1841. Libri, dans un catalogue qu'il envoyait à cette époque au ministre, le mentionnait en ces termes : *Il Cortegiano di B. Castiglione (con note del tempo e correzione), papier, in-folio, XVI*e *siècle.* En 1842, il avait disparu.

« Or, dans le catalogue des manuscrits vendus à lord Ashburnam, on lisait sous le n° 1602 : *Castiglione, Il Cortegiano*, in-folio sur papier, XVIe siècle. C'est le manuscrit autographe de l'auteur avec une foule de corrections. Sur la première page, Paul Manuce a écrit le nom de Grolier, etc. »

On trouve dans le *Repertorium Bibliograph.*, page 259, l'indication d'un exemplaire imprimé du *Cortegiano.* (Ven., Ald., 1528, in-folio), suivi de ces mots : *A beautiful Grollier copy.*

Ce volume faisait partie, en 1819, de la bibliothèque du marquis de Douglas et Chydesdale ; ce doit être le même que le suivant.

58. — Il Cortegiano, etc. *Venetiis, Aldus,* 1528. In-fol., veau brun.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

« Un des plus beaux Grolier qui se puissent voir et magnifique de « conservation. »

Bibliothèque du duc de Marlborough, au château de Blenheim, en Angleterre.

59. — Il Libro del Cortegiano. *In Venetia, nelle case delli heredi d'Aldo Romano e d'Andrea d'Asola suo socero, nell' anno* MDXXXIII. In-8, mar. citron.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Exemplaire en papier fort, d'une conservation parfaite à l'intérieur. Les ancres aldines, au commencement et à la fin, sont peintes en bleu foncé, ainsi que les dauphins, avec filets d'or. La première lettre de chacun des livres est double : d'abord en minuscule, imprimée et séparée du corps du texte, puis contenue dans une capitale en or d'une grande fraîcheur ; les feuillets de garde en vélin. La reliure, très-bien exécutée, n'est pas aussi bien conservée que l'intérieur. Le *titre* seul est au recto ; la *devise* et le *nom* se trouvent au verso, ce qui n'est pas ordinaire.

Ce volume appartient à M. Furby, d'Édimbourg, qui a bien voulu m'en faire parvenir une description détaillée.

A Édimbourg, bibliothèque particulière de M. Furby.

60. CATULLE. — Catullus, Tibullus, Propertius. *Venetiis, in ædibus Aldi et Andreæ soceri,* MDXV. In-8, mar. à comp.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

« Magnifique exemplaire de Grolier, portant sur la couverture : « *Jo. Grolierii et amicorum.* Toutes les lettres initiales sont peintes et « rehaussées d'or. Ce livre admirable est d'une conservation parfaite, « dans toute sa pureté primitive et sans le moindre raccommodage. « Il est encore aussi frais qu'il devait l'être quand il se trouvait chez le « célèbre bibliophile qui l'a fait relier. » (*Catalogue de la bibliothèque de M. L**** (Libri), 1847. In-8, p. 47.)

Ce volume, qui fut vendu 935 francs (plus 10 p. 100), a appartenu à M. Hebbelink. A la vente de ce dernier, en 1856, il a été payé

deux mille cinq cents francs par M. Raoul de Lignerolles, membre de la Société des bibliophiles français.

A Paris, bibliothèque de M. R. de Lignerolles.

61. Le même.

Fléchier avait dans sa bibliothèque un exemplaire de ce recueil à la reliure de Grolier.

(Van Praet, *Catalogue des livres imprimés sur vélin*. Édition in-folio, p. 124.)

62. CAVRIOLI (ELIA). — Capreolus (Helias) Brixiensis, Chronica de rebus Briscianorum, ad senatum populumque Brixianorum, opus diligenter impressum Brixiæ, per Arundum de Arundis, hortatu et auspicio Francisci Bragadeni urbis et agri prætoris, justitia pietate et sapientia integerrimi. *S. a.* In-fol., mar.

Ce volume, dont la reliure est magnifique, ne porte sur ses plats ni le nom ni la devise de Grolier; seulement, sur le dernier feuillet de garde, on lit : GROLIERII LUGD. ET AMICORUM.

A Milan, Bibliothèque Ambrosienne.

63. CELSE. — Celsus, de Medicina. *P. Pinzi, Venetiis*, 1497. In-fol., v. br.

Ce volume, d'une belle conservation, ne porte pas la reliure ordinaire de Grolier; mais on trouve à l'intérieur du verso de la reliure ces mots écrits de sa main :

Est mei Jo. Grolier. Lugd. et amicorum.

Cette reliure en veau brun est italienne; elle est ornée de filets et de fers frappés à froid, avec ornements en couleurs. Au milieu, un petit médaillon représente le sacrifice de Curtius; au verso, des guerriers qui attaquent un pont contre un cavalier qui le défend; derrière le cavalier, deux soldats occupés à détruire ce pont. Le dos a été refait.

Ce volume provient de la bibliothèque de M. Grenville. (Voir *Bibliotheca Grenvilliana*, etc., t. Ier, p. 129.)

A Londres, au Musée britannique.

64. CENSORINUS. — Censorinus, de Die Natali. *Venetiis, apud Aldum*, 1528. In-8, mar., tr. dor.

Exemplaire Grolier. (Catalogue Hohendorf, n° 2872.)
Aujourd'hui à la Bibliothèque de Vienne.
Voir plus loin un autre exemplaire du même ouvrage au mot : MACROBE.

65. CÉRÉMONIAL des Offices divins célébrés par les Papes aux différentes fêtes de l'année. In-4, v. br., avec ornements et des armoiries d'or, qui ne sont pas celles de Grolier.

Manuscrit latin, sans aucun titre, écrit sur vélin dans la première moitié du XVIe siècle sous Léon X (1513-1521). Au recto du folio 25 et dernier, on lit : *Jo. Grolierii Lugdunen. et amicorum.*
La même inscription est répétée intérieurement sur le vélin qui sert de garde au plat verso de la reliure.
A Paris, Bibliothèque impériale (département des manuscrits).

66. CÉSAR (J.). — Cæsaris (C. Julii) Commentarii de Bello Gallico, libri VIII; de Bello Alexandrino, etc., etc. *Romæ, Conradus Sweynheym et Arnoldus Pannartz*, etc., 1469. In-fol.

Exemplaire sur papier, à la reliure Grolier. (Van Praet, Catalogue des livres imprimés sur vélin, in-8, t. III, p. 34-35.)
A Berlin, Bibliothèque publique.

66 *bis*. CHRONICON divinum ab initio mundi usque ad annum 1512, Eusebii Pamphili, Div. Hyeronimo interprete; Prosperi Aquitanici, Aurelii Cassiodori, Matt. Palmerii, etc. *Basileæ*, 1529. In-fol., ch. mar., veau à compart.

Catalogue Mac-Carthy, t. II, p. 12, n° 3930. EXEMPLAIRE DE GROLIER. Vendu 55 francs à Vassimon.

67. CICÉRON (M. T.). — Harangues de Cicéron contre Verrès. In-4, mar. r.

Manuscrit latin, écrit sur vélin, seconde moitié du XVIe siècle. Au

verso du folio 165, on lit de la même écriture que celle du manuscrit : *Finis* 1470, *nono die Marcii Gaguinus.*

Et au-dessous :

Joannis Grolierii Lugdunensis et amicorum.

Sur le deuxième feuillet de garde :

God. Torini Biturici.

Ce volume, qui faisait partie de la bibliothèque de Colbert, est à la reliure de Louis XV.

A Paris, Bibliothèque impériale (département des manuscrits).

68. — Ciceronis Philippicæ, cum annot. Beroaldi. *Bononiæ,* 1501. In-fol.

Catalogue de la Bibliothèque Harléienne, t. I, p. 248, n° 5078.

Ce même exemplaire se trouve annoncé dans le catalogue du libraire Osborne, portant le nom de Montague-Bacon, 1750, p. 11, n° 343. (Van Praet, Catalogue des livres imprimés sur vélin, in-folio, p. 124.)

69. — Ciceronis (M. T.) Orationum volumen primum. *Venetiis, Aldus,* 1518. In-8, mar. vert, ornements d'or, le dos bien conservé, avec filets d'or.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Les Alde ont publié cette même année deux autres volumes des discours de Cicéron et le *De Officiis* dans un recueil. (Voir Renouard, *Annales*, p. 86.) Il est certain que Grolier les possédait tous deux. Le premier nous est seul parvenu.

A Paris, Bibliothèque impériale.

70. — M. T. C. Epistolæ Familiares, accuratius recognitæ. M.D.XXII. *Venetiis, in ædibus Aldi,* etc., 1522. In-8, mar. noir, compart., tr. dor.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Exemplaire de Grolier, bien conservé. L'ancre aldine du titre et de la fin et les lettres initiales sont peintes en or et en couleur.

Ce volume, qui appartenait à M. Coste, a été vendu 995 fr. en 1854. (Voir catalogue Coste, n° 1102.)

A Lyon, bibliothèque de M. Yemeniz.

71-72. — Cicero, de Philosophia, etc. *In ædibus*

Aldi et Asulani, Venetiis, 1523. In-8, 2 vol., veau brun.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.
Reliure en veau brun, avec ornements fleuronnés et filets.
Provient de la bibliothèque de M. Cracherode.

A Londres, au Musée britannique.

73. — Ciceronis (Marci Tullii) Officia. — Lælius et Cato.— Paradoxa et Somnium Scipionis. — Theodori Gazæ traductio græca Senectutis et Somnii, ab Erasmo Roterodamo et Conrado Goclenio omnino restituta, annotationibus item Erasmi et Philippi Melanchtonis adjunctis. *Lugduni, Melch. et Gasp. Trechsel,* 1533. In-8, mar. noir, compart., tr. dor.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.
Le titre de l'ouvrage et la devise *Portio mea*, etc., sont sur le recto. Les mots *Grolierii et amicorum* sont inscrits au dos à la place du titre.
La première ligne du texte est en lettres d'or; à chacun des ouvrages qui composent ce recueil, les lettres capitales sont en or et en couleur.
Ce volume, d'une bonne conservation, faisait partie de la bibliothèque de M. Solar, à Paris. A la vente de ce dernier, en 1860, il a été payé 1115 francs. On l'a vu depuis figurer sur un catalogue de la librairie Potier, 1863, nº 564.

Il a fait partie de la bibliothèque de M. Chedeau, avoué à Saumur. Dans le catalogue de vente de ce dernier, il porte le nº 226. Le 4 avril 1865, il a été payé 1460 francs.

74-75-76-77-78. — Ciceronis (M. Tullii) Opera, omnium quæ hactenus excusa sunt castigatissima, nunc primum in lucem edita per Petrum Victorium. *Venetiis, Junta,* 1534-1537. In-fol., 5 vol., mar. vert, tr. dor.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.
Le cinquième volume renferme l'ouvrage de *Petrus Victorius*, intitulé : *Explicationes suarum in Ciceronem castigationum. Venetiis*, 1536, *in-folio.*
La reliure de cet exemplaire, à compartiments et fleurons d'or, est

simple, mais très-élégante. Les ornements de chaque volume diffèrent les uns des autres. Sur le plat recto, on trouve indiqué le contenu de chacun de ces volumes. La reliure du tome V, qui renferme, outre les commentaires de Pierre Victor, l'index général des œuvres de Cicéron, est la plus remarquable. Cet exemplaire fait partie de l'ancien fonds de la Bibliothèque; il est porté au catalogue in-fol. imprimé en 1750.

A Paris, Bibliothèque impériale.

79-80-81-82. — Le même.

Un second exemplaire de la même édition de Cicéron, en quatre volumes seulement, est indiqué dans le catalogue des livres de M. de Noailles, duc de Poix; livres vendus à Londres en 1835. *Catalogue of the splendid library* (*imported from Paris*), etc.

Cet exemplaire a été payé 47 liv. sterl. par M. Payne, libraire. Le rédacteur de ce catalogue dit que cet exemplaire provient de chez de Cotte. A la vente des livres de cet amateur, en 1804, il a été payé 1485 francs par Firmin Didot. A la vente Firmin Didot, en 1810, le même ouvrage n'a été payé que 902 francs par de Bure pour M. le duc de Poix.

83. CLAUDIEN. — Claudiani (Cl.) Opera quæ diligentissime castigata, etc. *Venetiis, Aldus*, 1523. In-8 avec des lettres initiales dorées, relié en maroquin doré sur tranche et relié en compartiments sur la couverture.

De la bibliothèque de Grolier. (Catalogue Hohendorf, n° 2938.)

Aujourd'hui à la Bibliothèque impériale de Vienne.

84. — Claudiani (Cl.) Opera quæ diligentissime castigata, etc. *Venetiis, Aldus*, 1523. In-8.

Catalogue Fléchier.

Est-ce le même que celui qui a été vendu chez Bigot en 1704, indiqué sous le n° 1335, in-8, *apud Aldum*, 1523, *litter. majusc. deauratis?*

Dans le *Bulletin du Bibliophile* de Techener (année 1843, p. 78), un Claudien, à la reliure de Grolier, est indiqué comme faisant partie du cabinet de M. le comte F. Foy, membre de la Société des bibliophiles français. Un fac-simile de la reliure est joint à cette indication.

85. CLÉMENT D'ALEXANDRIE. — Clementis Alexan-

drini omnia quæ quidem extant opera, nunc primum e tenebris eruta latinitateque donata, Gentiano Herveto Aurelio interprete. *Florentiæ*, 1551. In-fol., v.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Reliure à mosaïques, dont les couleurs sont noires, blanches et vertes. Le dos et le titre refaits au XVIIIe siècle.

Il provient de la bibliothèque de de Cotte. (Voir Catalogue, p. 10, n° 86.) Il a été vendu, en 1804, 19 fr. 95 c.

A Paris, Bibliothèque impériale.

86. CŒLIUS RHODIGINUS. — LUDOV. RICCHIERI DE ROVIGO. — Rhodigini (Lud. Cœlii) Antiquarum Lectionum libri XVI. *Venetiis, in ædibus Aldi et Andreæ soceri*, 1516. In-fol., veau.

« Alde dédia cette édition au célèbre Lyonnais Jean Grolier, inten-
« dant du Milanez pour le roi de France. Il le nomma homme supérieur
« à tous, *vir præcellens*. Dans l'exemplaire de la Bibliothèque, cette
« dédicace est entourée d'une superbe vignette coloriée rehaussée d'or
« et terminée par les armoiries de Grolier. L'initiale est aussi très-
« ornée. Cette magnificence annonce que ce volume est celui qui fut
« offert en don à Jean Grolier. Un envoi manuscrit, sans doute de la
« main d'Alde, confirme cette observation et porte ces mots : *Claris-*
« *rissimo litteratorum propugnatori D. Joanni Grolierio Lugdunensi*,
« etc. » (Delandine, Bibliothèque de Lyon. Catalogue, etc. Belles-Lettres, etc. T. III, p. 131.)

Voici le texte complet de la dédicace autographe de Cœlius Rhodiginus, que Delandine ne fait qu'indiquer :

Clarissimo literarum propugnatori D. Joanni
Grolierio Lugdunensi Lodovicus Cœlius
Humilis cliens, observantiæ fideiq.
Singularis monumentum, rui-
næ ac interitus nescium,
opto valeas, qui
legis σὺν Θεῷ καὶ
χάριτι

Voyez sur ce livre l'ouvrage de M. Monfalcon, intitulé : *Le Nouveau Spon*, ou *Manuel du bibliophile et de l'archéologue lyonnais*. Lyon, 1856, gr. in-8, p. 80. Au commencement de ce volume, en regard du titre, on trouve un fac-simile de la dédicace de Rhodiginus à Grolier. — *Renouard, Annales de l'imprimerie des Aldes*, etc., p. 79.

Voyez aussi ce que j'ai dit plus haut de Cœlius Rhodiginus dans la vie de Grolier, livre II, chap. 2, p. 53.

COLLENUTIUS (Pandulf.) Pisauriensis, ou COLLENUCCIO. — Voyez PANDOLFO.

COLUMELLA (COLUMELLE). — Voyez REI RUSTICÆ SCRIPTORES.

COLUMNA (FRANCISCUS DE). — Voyez POLYPHILE.

87. COLUMNA (GUIDO DE). — Columna (Guidonis de) Messanensis Trojana historia. *Argentinæ*, 1494. In-fol., v.

Exemplar Grolierii. (Catalogue du Fay, p. 373, n° 3112; payé 5 liv. 8 s.)

CORNARIUS (J.). CORNARO (J.). — Voyez AETIUS d'Amide.

88. Cornucopiæ, sive linguæ latinæ Commentarii, etc., etc. *Venetiis, Aldus*, 1527. In-fol., v. br.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Reliure italienne à compartiments de couleur. Dos refait.

Sur les différentes éditions de ce recueil, composé par *Nicolaus Perotus Sypontinus*, voir Renouard, *Annales des Alde*, p. 63 et p. 103.

A M. le marquis de la Garde, à Lyon; maintenant à Paris, chez M. L. Potier, libraire.

88 *bis*. CORTEGIANO (Il Nuovo) de vita cauta e morale. *Senza anno, ne nome, ne luogo di stampa*. In-4.

Sous le n° 368, le catalogue d'Hangard cite un exemplaire de cet ouvrage à la reliure de Grolier: *Veau antiqué, ex. de Grolier*. Il a été vendu, en 1789, 3 livres 12 sous.

89. CORTÈS (FERNAND). — Præclara Ferdinandi

Cortesii de Nova maris Oceani Hyspania narratio, sacratissimo ac invictissimo Carolo Romanorum Imperatori transmissa, in qua continentur plurima quæ legentes mirifice delectabunt, per doctorem Petrum Sauorgnanum, Foro Juliense Rev. D. Joan. de Rovelles Episcop. Viennensis secretarium, ex hispano idiomate in latinum versa. *Impressum in imperiali civitate Norimberga per Fredericum Arthemesium, anno* 1524. In-fol., v.

Reliure italienne en veau brun qui n'est pas celle de Grolier; mais au dernier feuillet on lit : *Grolierii et amicorum*, et au-dessous : *Renati Fume Turonensis et amicorum.*

A Paris, Bibliothèque impériale.

C'est la traduction d'une partie de l'ouvrage original de Fernand Cortès. (Voir, à ce sujet, Brunet, *Manuel*, etc., t. II, col. 312.)

CORYCIANA. — Voyez PALLADIUS (BLOSSIUS).

COURTOIS (HILAIRE), en latin *Cortesius*. — Voyez MARULLE (M.).

90. CRINITUS (PETRUS), alias *Riccio*. — Crinitus (Petrus), de Poetis latinis. *Florentiæ, P. Junta*, 1565. In-fol., v., dentelles.

Exemplaire de Grolier parfaitement conservé. (*Bibliotheca elegantissima Parisina*, etc. *Londres*, 1790, in 8, p. 48.)

Vendu à Londres, en 1790, 1 liv. 9 sch.

Un exemplaire de ce même ouvrage, aussi à la reliure de Grolier, est indiqué dans le catalogue de Boze (cat. de 1754, in-8) sous le n° 1224. Il a été payé 26 livres.

91. CURTIUS (LANCINUS). — Curtii (Lancini) Epigrammaton libri decem decadis secundæ. *Mediolani, apud Rochum et Ambrosinos fratres de Valle*, 1521. In-fol., v. fauve.

Chez Chardin. (Van Praet, Catalogue des livres imprimés sur vélin, in-folio, p. 123.)

92. CUSPINIEN (JEAN). — Cuspiniani (Joannis), viri clarissimi, poetæ et medici, ac divi Maximiliani Augusti oratoris, de Cæsaribus atq; Imperatoribus Romanis opus insigne. Dedicatio operis ad invictissimum Imperatorem Carolum quintum per Christophorum Scheurle J. V. D. — Vita Joannis Cuspiniani et de utilitate hujus historiæ, per D. Nicolaum Gerbelium jurisconsultum. *Argentorati*, 1540. In-fol., v. f.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Reliure en veau fauve, avec compartiments en cartouche, relevés en couleurs blanche, bleue et verte. Le titre, en trois lignes, est sur le dos. Le volume est bien conservé.

« La signature de *Ballesdens* est apposée au titre, immédiatement « au-dessus du lion. C'est probablement après la mort de cet amateur « célèbre, membre de l'Académie française, qui était le secrétaire du « chancelier Séguier, que le livre est devenu la propriété de M. *Du-* « *chemin de la Tour*, dont on voit la signature et les armes sur le plat « intérieur de la couverture. Écusson ovale, *de gueules, au lion d'her-* « *mines*, entouré du collier de l'ordre de Saint-Michel, de lambre- « quins, faisceaux, et timbré d'un casque de face. M. de la Tour, « commandant à Saint-Lô sous Louis XIV, était fils de Luc Duchemin « de la Haulle, seigneur et patron du Mesnil-Durand et d'Hebrévon, « conseiller du roi, lieutenant général civil ; il encouragea les personnes « qui se livraient à l'étude.

« Les livres qui avaient appartenu à cette famille éclairée passèrent « dans le courant du XVIIe siècle, probablement après son extinc- « tion, au séminaire de Bayeux ; c'est ce que constate l'inscription « suivante :

« *Ex libris congregationis Missionis Domus Bajocencis catalogo inscriptus, n° 81.*

« Sur les marges de ce beau volume, on trouve des notes manu- « scrites qui paraissent être de Ballesdens. »

Je dois les détails ci-dessus à M. Lambert, conservateur de la Bibliothèque et du Musée de Bayeux.

A Bayeux, Bibliothèque publique.

D

DARÈS LE PHRYGIEN. — Voyez DICTYS DE CRÈTE.

DEMETRIUS ALABALDUS. — Voyez PROBUS (VAL.).

93. DESAFIO (El) de los Reyes de Francia et Inglaterra al Emperador y Rey nuestro senor con sus respuestas. *Impresso en Burgos por Juan de Junta, impressor de libros, a XIIII dias del mes de febrero anno D.* MDXXVIII. In-4, gothique, 25 feuillets non chiffrés, v. brun, avec ornements d'or très-simples.

Au verso du dernier feuillet, au-dessous de la mention de l'imprimeur, on lit : *Jo. Grolierii Lugdunens. et amicorum.*

A Paris, Bibliothèque impériale.

94. DICTIONARIUM Græcum, cum interpretatione latina, omnium quæ hactenus impressa sunt copiosissimum, etc., etc. *Aldus, Venetiis*, 1524. In-fol.

Exemplaire de Grolier, dont la signature est sur le dernier feuillet : *Grolierii Lugdunens. et amicorum;* mais sans initiales peintes. (Renouard, *Catalogue de la bibliothèque d'un amateur*, t. II, p. 21.)

Porté à 10 liv. st. 10 sch. sur un catalogue de Payne et Foss, de Londres, en 1829; adjugé à 4 liv. 8 sch. en 1828, à la vente Renouard.

(Gust. Brunet, *Fantaisies bibliographiques*, p. 278.)

A Londres, chez lord Gosford.

95. DICTYS DE CRÈTE. — Dictys Cretensis de Bello Trojano libri IV, Septimo Romano inter-

prete, etc. — Daretis Phrygæi de Excidio Trojæ liber, interprete Cornelio Nepote, etc., etc. *Basileæ*, 1524. In-8.

De la bibliothèque de Grenville.

A Londres, au Musée britannique.

96. — Dictys Cretensis de Bello Trojano libri IV, Q. Septimo Romano interprete. — Daretis Phrygii de Excidio Trojæ liber, interprete Cornelio Nepote. Declamationes tres ejusdem fere argumenti, prima Libanii sophistæ, reliquæ incerti auctoris, ab Erasmo Roterodamo latio donatæ. *Basileæ*, 1529. Petit in-8, v. f., tr. dor.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Avec des notes autographes de Grolier. — Catalogue Libri de 1859, n° 830, vendu 13 liv. sterl.

97. Le même.

Au n° 831 du catalogue Libri de 1859 est inscrit un autre exemplaire du même ouvrage et de la même date, couvert d'une reliure du XVIe siècle, dans le genre de celles de Grolier. Une note placée en tête du volume, et d'une ancienne écriture, signale ce volume comme provenant aussi de la bibliothèque de Grolier.

98. DIOGÈNE, etc. — Diogenis, Bruti, Ippocratis Epistolæ. (A la fin:) *Florentiæ facta est harum epistolarum impressio per Antonium Francisci Venetum.* Anno Domini M.CCCCLXXXVII (1487). X kalendas Julias. In-4, v. f., fil., tr. dor.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Ce volume, orné de dessins élégants qui ne sont pas ceux des reliures ordinaires de Grolier, est dans un assez bon état de conservation ; le nom au bas du plat recto est ainsi écrit : JO. GR. ET AMICORUM.

Sur le titre du volume on lit une note, qui est d'une écriture du XVIe siècle et qui finit ainsi : « A maistre Jacques Grozelier ; acheté « à Paris de la bibliothèque de M. le médecin Duret. »

Ce volume appartenait à M. Coste de Lyon; il a été vendu, en 1853, 800 fr. (Voyez n° 1100, p. 159, du catalogue Coste.)

Acheté par M. Riva de Milan; à la vente de celui-ci il a été payé 1,000 fr., pour entrer dans la bibliothèque de M. Solar, à Paris.

A la vente de cette bibliothèque au mois de novembre 1860, ce volume a été adjugé à 1,200 fr.

Ce volume faisait partie en 1862 de la librairie de M. J.-Joseph Techener; il figure dans le troisième catalogue de vente de cette librairie, vente faite au mois d'avril 1865, et n'a été payé que 885 fr. par M. Potier, libraire.

Voir un fac-simile de cette reliure dans l'Histoire de la Bibliophilie, pl. 18.

99. DIVERSORUM veterum poetarum in Priapum lusus, etc., etc. *Venetiis, in ædibus hæredum Aldi*, etc., 1534. In-4 en mar., tr. dor., compart.

De la bibliothèque de Grolier. (Catalogue Hohendorf, n° 2939.)

A la Bibliothèque impériale, à Vienne.

E

100. EGNAZIO (J. B. CIPELLI dit). — Egnatii (J. B.), in Romanorum Principum librum primum Prefatio. *Venetiis, Aldus*, 1519. In-8, m. n.

La reliure est en maroquin noir, orné d'un filet d'or; le dos est à cinq nerfs, avec une rosace à chaque nerf; au milieu du plat r°, dans un écusson élégant en or, on lit :

Jo. Baptistæ Egnatii Principum Ro. vite.

Au bas, dans un carré d'or oblong :

Jo. Grolierius
M. Laurino
D. D.

Sur le plat v°, dans un médaillon ovale du même genre que celui du r° :

Virtus in arduo.

Sur le deuxième feuillet de garde, après une notice manuscrite sur

Egnase, on lit de la main de Motteley : 18 *à* 24 *fr. porté dans Fournier.*

Ce n'est qu'un fragment du volume (commençant à la page 297) publié par les Alde au mois d'août de l'année 1519 ; ce volume contient les Historiens Augustes. Voyez Renouard, *Annales des Alde*, p. 87.

Voyez aussi ce que j'ai dit sur Egnase dans la vie de Grolier, liv. II, chap. II, p. 50.

A Paris, Bibliothèque du Louvre, collection Motteley.

101. ERASME. — Erasmi Roterodami Adagiorum chiliades tres, ac centuriæ fere totidem. *Venetiis, in ædibus Aldi, mense sept.* 1508. In-fol., v. f., fil., tr. dor.

« Il existe sur les marges de ce volume de nombreuses notes écrites « par Grolier. On remarque celle qui est au v° du feuillet 112, au- « dessous de l'empreinte d'une médaille citée dans le texte ; cette note « est ainsi conçue :

« Ex eodem numismate cujus nobis ipse Aldus cum Mediolani apud « nos esset copiam fecit, hoc exemplar deductum propriam et inscrip- « tam hic effigiem refert fidelissime. Jo. Grolierius Lugdunens. »

« Ce volume a été acheté dérelié. La reliure actuelle a été faite par « Bauzonnet, avec des ornements d'un excellent goût, dans le genre des « livres de Grolier.

« A la fin de ce volume est écrite de la main de Grolier l'inscrip- « tion : « *Grolierii et amicorum.* »

(Note communiquée par M. Coste, membre de la Société des Bibliophiles français, à qui ce volume appartenait.)

En 1853, ce volume a été vendu 400 fr. (Voyez n° 1062 du catalogue Coste.)

Il fait partie maintenant de la bibliothèque de M. Yemeniz, à Lyon.

102. — Erasmi Roterodami opusculum cui titulus est *Moria*, id est stultitiæ, quæ pro concione loquitur. *Venetiis, Aldus*, 1515. In-8, mar. citron, lettres initiales or.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Le dos, qui n'a pas été refait, est orné d'un filet avec un titre : *ERAS. MOR.*

Renouard, p. 73 des *Annales de l'imprimerie des Alde*, signale ainsi la beauté de cet exemplaire :

« L'une des plus rares des éditions aldines. Il est probable qu'à « cause du nom d'Erasme, beaucoup d'exemplaires auront été détruits

« en Italie, à l'instigation des moines directeurs des consciences. Notre « Bibliothèque royale en possède un bel exemplaire. »

A Paris, à la Bibliothèque impériale.

103. — Erasmi Roterodami Adagiorum chiliades quatuor, centuriæ que totidem. Quibus etiam quinta additur imperfecta. *Venetiis*, 1520. In-fol., mar. bl., compart., tr. dor.

Exemplaire de la bibliothèque Mac-Carthy.

« J'ai de ce volume un bel exemplaire à la reliure de Grolier en « maroquin bleu et richement orné d'initiales en or (voir le n° suivant). « Un semblable exemplaire se trouvait chez Mac-Carthy, gâté et per- « du de pourriture. Je l'ai revu à Londres chez M. Hibbert, qui l'a « fait artistement réparer; mais c'est toujours un raccommodage, et « cependant, à sa vente (en 1829), il a été payé 20 liv. st.. »

(Renouard, *Annales de l'imprimerie des Alde*, etc., p. 89.)

L'exemplaire de Mac-Carthy est annoncé ainsi dans le catalogue de cet amateur, n° 3647 :

« Exemplaire de Grolier, dont les lettres initiales, l'ancre aldine, etc., « sont peintes en or et en couleur. » Vendu 132 fr. au libraire anglais Payne.

104. — Erasmi Roterodami Adagiorum chiliades quatuor, etc. *Venetiis, Aldus*, 1520. In-fol., mar bl., riches compart., tr. dor.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Exemplaire d'une conservation parfaite, avec initiales en or et en couleur. (*Catalogue de la biblioth. d'un amateur*, par Renouard, etc., t. III, p. 262; — *Catalogue de la bibliothèque de M. A. A. Renouard, Paris, L. Potier*, 1854, in-8°, n° 2305).

Cet exemplaire, aussi remarquable par la beauté de sa reliure que par son étonnante conservation, a été vendu, en 1854, 1,720 fr. Il fait actuellement partie de la bibliothèque de M. E. Dutuit, à Rouen.

105. — Erasmi (Des.) Roterod. Ecclesiastes, sive de Ratione Concionandi libri IV, etc. *Basileæ, in offic. Frobeniana*. Anno MDXXXV. In-fol. v. f.

Avec TITRE et NOM seulement.

Un portrait d'Erasme par Albert Durer a été ajouté à cet exemplaire, qui est d'une belle conservation; de plus, une lettre latine d'Erasme.

Cet exemplaire, dont le dos est refait, a été payé 120 fr: en 1826, vente Nugent; 49 fr. en 1833, vente Chalabre; 530 fr. en 1854, vente Coste.

A Milan, bibliothèque de M. le marquis d'Adda.

106. — Erasmi (Des.) Roterodami in Novum Testamentum Annotationes, etc. *Basileæ*, 1535. In-fol., veau fauve.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.
Restauré, dos refait.
A Paris, Bibliothèque impériale.

107-108. — Erasmus (Desiderius). In novum Testamentum Paraphraseon, etc. *In officina Frobeniana, Basileæ*, 1533-38. In-fol., 2 vol., v. br.

Avec TITRE, NOM, DEVISE; initiales en or et en couleurs.
Reliure en veau brun, avec ornements fleuronnés; mal restaurée.
Provient de la bibliothèque de M. Cracherode.
A Londres, au Musée britannique.

109. — Erasmi (Des.) Reterodami Familiaria Colloquia. *Basileæ*, 1537. In-4, v. brun.

Avec TITRE, NOM, DEVISE. L'exemplaire est fatigué.
Bibliothèque du duc de Marlborough, au château de Blenheim, en Angleterre.

110-111. — Erasmi (D.) Roteradami Paraphrasis in Novum Testamentum. *Basileæ, Froben*, 1541. In-fol., 2 vol., v. à comp.

Avec TITRE, NOM, DEVISE. Dos refait.
N° 7 du catalogue L. C. (Cailhava) de Lyon. Vendu 389 fr. en 1845.

112. ERIZZO (SÉBASTIEN). — Discorso di M. Sebastiano Erizzo sopra le medaglie antiche. *In Venetia, nella bottega Valgrisiana*, 1559. In-8, mar. vert.

Avec NOM, DEVISE.

Les fleurons en or qui couvrent presque entièrement les plats r° et v° de cet exemplaire ne sont pas les mêmes que ceux des reliures ordinaires de Grolier; ils sont du reste d'une grande originalité. La conservation du volume est parfaite, même du dos, qui ne porte aucun ornement.

A Paris, Bibliothèque impériale.

113. — EUGUBINUS (AUG. STH.). — Eugubini (Aug. Sth.) Enarrationes in Psalmos. Part. I. *Lugd., Gryph,* 1518. In-fol.

Ex lib. Grolierii, catal. de Thou, t. I, p. 17, additions manuscrites.

EUSÈBE, traduit par S. Jérôme. — Voyez *Chronicon divinum.*

114. EUTHYMIUS ZIGABENUS. — Euthymii Monachi Zigabeni Commentationes in omnes psalmos, de græco in latinum conversæ per R. D. Philippum Saulum Episcopum Brugnatensem, aureum ac divinum opus, etc. *Veronæ per Stephanum Nicolinum Sabiensem et fratres,* MDXXX. In-fol., mar. vert.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Sur le premier feuillet, au bas du titre, on lit : *Ex Bibliotheca patrum minorum Engolismensium.* Voir un fac-simile de cette reliure dans l'Histoire de la Bibliophilie, pl. 11.

Voyez Fabricius, *Bibliotheca græca*, vol. VIII, p. 328.

Cet exemplaire, dont la reliure est bien conservée et dont le dos n'a pas été refait, provient de M. Etienne Quatremère, membre de l'Institut, mort à Paris en 1858, et dont la collection fut achetée par le roi de Bavière pour la Bibliothèque de Munich.

Une grande partie des livres de cette même collection a été vendue à Paris en 1858 et 1859. L'Eutymius portait le n° 1145, 3e partie du catalogue, et n'était pas indiqué comme provenant de Grolier; il a été retiré des enchères publiques et vendu 1,500 fr. à l'amiable à M. Solar, en 1860. A la vente de cet amateur ce volume a été payé 1,005 fr. par M. Techener, libraire. Dans le troisième catalogue de vente des livres anciens et modernes, rares et curieux, du même libraire, vente faite en 1865, ce volume porte le n° 1570. Il a été adjugé au prix de 900 fr.

115. — Euthymii Monaci Zigabeni Commentationes in omnes psalmos de græco in latinum conversæ per Philippum Saulum. *Veronæ, per Steph. Nicolinum*, etc., 1530. In-fol., v. f.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Au commencement et à la fin du volume se trouvent quatre feuillets blancs, dont le premier est en vélin. Sur l'un de ces feuillets on lit : *Frater Jacobus Guyardus hoc volumen habuit ex dono domini Joannis Grolierii.*

Ce volume a fait ensuite partie de la bibliothèque des Augustins à Paris, comme l'indique cette note sur le titre :

Ex catalogo fratrum discal. Sancti Augustini conventus Parisiensis.

A Paris, Bibliothèque impériale.

F

116. FABRITII (ALOYSE CYNTHIO DEGLI). — Libro della origine delli volgari proverbi di Aloyse Cynthio delli Fabritii, della poderosa et inclita cita di Vinegia cittadino, delle arte et di medicina dottore, ad Clemente settimo degli illustrissimi signori de medici imperatore massimo. (Au v° du dernier f°:) *Stampata in Vinegia per maestro Bernardino et maestro Matheo dei Vitali fratelli Venetiani, a di ultimo septembrio* MCCCCCXXV (1525), *in Vinegia*. In-fol., mar. br.

Voyez Brunet, *Manuel*, etc., au mot *Fabritii*.

En Italie, à la bibliothèque publique de Parme.

117. — Libro della origine delli volgari Proverbi di Aloyse Cynthio, etc., 1525. In-fol.

Ce second exemplaire faisait partie de la bibliothèque de Crevenna

(voyez catalogue, t. III, part. II, p. 10, n° 4585); acheté 95 flor. par M. Quin, Irlandais. (Van-Praët, second catalogue des livres sur vélin, etc., in-8°, t. II, p. 113.)

L'indication donnée par Van-Praët est fautive; c'est t. IV, part. II, qu'il faut lire. Le rédacteur du catalogue Crevenna n'indique pas que ce volume était à la reliure de Grolier; ce renseignement appartient à Van-Praët.

118. FERRERI (ZACHARIE). — Ferrerii Zacharie Vicentini Pont. Gardien. Hymni novi ecclesiastici, etc., etc. *Romæ, in ædibus Ludovici Vicentini et Lautitii Perusini, etc.*, 1525. In-4, mar. vert, avec filets, ornements et fleurons d'or.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Dos bien conservé.

A Paris, Bibliothèque impériale.

119. FICIN (MARCILE). — Ficini Marcili Prohemium in librum de sole ad magnanimum Petrum medicem. Liber de sole Prohemium, et Liber de lumine. *S. l. et a.* (*Florentiæ, Mischominus, circa* 1490). In-4, mar. rouge, fil. comp., tr. dor.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

« Capitales en or. Sur le plat r° : *Marsili Ficini liber de sole.* — Au bas : *Jo. Grolierii et amicorum;* sur le v°, la devise. »

Ce volume provient de la bibliothèque du prince de Soubise et a été payé, en 1789, 23 liv. 19 s.

Voici la note que je trouve sur un exemplaire du catalogue Soubise avec des additions manuscrites : *Marcilii Ficini liber de sole*, sans date, de la fin du XVe siècle ou du commencement du XVIe. In-4°, m. r., avec le nom de Grolier, 23 liv. 19 s.

Ce volume fut acquis par le libraire-bibliophile Renouard, qui écrivit son nom sur le titre : *A. A. Renouard*, 1789. Il a ensuite appartenu à M. Coste, mort en 1851.

A la vente de cet amateur, en 1854, il a été payé 1,500 fr. (Voyez catalogue Coste, n° 324.)

Ce volume fait partie maintenant de la bibliothèque de Mgr le duc d'Aumale, à Twickenham, en Angleterre.

120. FLORIDUS (FRANCISCUS). — Francisi Floridi Sabini in M. Actii Plauti aliorumque latinæ linguæ

scriptorum calomniatores Apologia, nunc primum ab autore aucta atque recognita, etc., etc. *Apud inclitam Basilæam, anno à Christi nato* 1540. In-folio, mar. brun.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Exemplaire dans un état de parfaite conservation.

Vendu à Londres en 1859, vente de M. Libri, n° 1005 du catalogue, 28 liv. sterl.

Il a fait partie de la bibliothèque de M. Solar (voir catalogue, n° 1580).

Vendu, en novembre 1860, 1,000 fr.

Voir un fac-simile de cette reliure dans l'Histoire de la Bibliophilie, pl. 37.

Ce volume faisait partie, en 1863, de la librairie de M. J. Joseph Techener. Dans le troisième catalogue de vente de cette librairie, vente faite au mois d'avril 1865, il porte le n° 1573; adjugé au prix de 1,030 fr.

A Paris, bibliothèque de M. Huillard.

121. — FLORILEGIUM diversorum epigrammatum in septem libros, solerti nuper repurgatum, etc. *Venetiis, Aldus*, 1521. In-8.

(Catalogue Hohendorf, n° 2907.)

« Dans le catalogue Hohendorf est indiqué un exemplaire imprimé « sur vélin à la reliure de Grolier, avec les initiales peintes. Il est « maintenant à Vienne, dans la Bibliothèque impériale. »

(Renouard, *Annales de l'imprimerie des Alde*, etc., 1834, in-8°, p. 93.)

FLORUS. — Epitome. — Voyez TITE-LIVE de 1520.

122. FRECULFE, évêque de Lisieux. — Freculphi Episcopi Lexoviensis chronicorum tomi II, etc., etc. (*Coloniæ*), 1539. In-folio, v. fauve.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

La reliure de ce volume est reproduite t. II de l'ouvrage de Dibdin, *Bibliographical Decameron*, etc.

Voir Brunet, *Manuel*, etc., au mot FRECULPHI.

Provient de la bibliothèque de Huet, évêque d'Avranches, et de chez R. Hébert.

A Paris, chez M. Brunet, l'auteur du *Manuel du Libraire*.

FROISSART (JEAN). Chroniques. — Voyez MONSTRELET.

G

123. GAFORI (FRANC.). — Angelicum ac divinum opus musice Franchini Gafurii Laudensis regii musici, ecclesiæque Mediolanensis phonasci, materna lingua scriptum. *Impressum Mediolani per Gotardum de Ponte, anno salutis millesimo quingentesimo octavo* (1508). Petit in-folio, veau brun.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Les mots *Grolieri et amicorum*, au lieu d'être au bas du plat recto, sont plus haut, dans une étoile qui tient aux ornements de la reliure.

A Paris, à la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

124. — Franchini Gafuri Laudensis regii publice profitentis delubrique Mediolanensis phonasci de Harmonia musicorum instrumentorum opus. *Mediolani*, 1513. In-folio, v.

Sur le titre, on lit :

Jo. Jacobi Lomatii epigramma.

Ut quondam Phrygia matrem Nasica deorum
Advectam meruit solus ut exciperet,
Sic fieri solus noster Grolierus Hospes
Cœlestis meruit cultor et harmoniæ.
Et merito : nam, cum foveat pascatque sorores,
Quæ poterat divæ gratior esse domus.

Au-dessous de ces vers, une gravure en bois représente Gafori en

chaire entouré de ses élèves. Les mots suivants : *Harmonia est discordia concors*, sortent de sa bouche.

Au verso du titre, un distique; puis une pièce de vers endécasyllabes où l'on trouve encore le nom de Grolier.

Suit la table générale des matières, contenant trois feuillets. Cette table finit au recto du troisième feuillet. Après, on lit ces cinq lignes manuscrites de la main de Gafori :

JOANNIS GROLIERII LUGDUNENSIS VIRI SENATORII
ÆRARII QUE MEDIOLANENSIS PRO CHRISTIANISSIMO
FRANCORUM REGE QUÆSTORIS, OB CLARAS ETERNASQUE
EJUS VIRTUTES : FRANCHINUS EGO GAFURIUS
HAS MEAS VIGILIAS IMMORTALITATI DICAVI.

Le verso du troisième feuillet contient une pièce de vers qui a pour titre : *Mauri Ugeri, Mantuani, et musarum colloquium*, qui est tout entière à l'éloge de Grolier. (Voyez ces vers aux Pièces justificatives, n° 10, sect. B.)

Au bas de ce feuillet, on voit une gravure sur bois qui représente deux Amours soutenant un cercle dont le milieu est rempli par les armoiries de Grolier, peintes en or et en couleurs, avec cette légende circulaire : JOANNES GROLIERIUS MUSARUM CULTOR.

Sur le folio coté 1 recto commence la dédicace, vers et prose, adressée par l'auteur à Grolier; folio 1 verso, le traité sur l'harmonie des instruments, divisé en quatre livres. Chaque feuillet est numéroté en chiffres romains juqu'à cent; au verso, on lit :

FINIS

Regi seculorum immortali : invisibili soli Deo : qui est benedictus in donis suis et sanctus in omnibus operibus suis honor laus et gloria. Amen.

Suit le registre des signatures.

Il y a de plus deux feuillets, sans chiffres ni signatures, qui contiennent : 1° une notice sur la vie de Gafori, *ex scriptis Pantaleonis Meleguli Laudensis;* 2° trois pièces de vers latins, la date de l'impression du livre, le nom et la marque de l'imprimeur, ainsi qu'une gravure sur bois dont je vais parler plus loin. Au verso de la marge du feuillet, au-dessus de la marque de l'imprimeur, on lit :

Impressum Mediolani per Gotardum Pontamini calcographum, die XXVII novembris 1513, *Authoris præfecturæ anno trigesimo quinto, Leone Decimo Pontifice Maximo : ac christianissimo Francorum Rege, Francisco duce Mediolani fælici auspicio Regnantibus.*

Six vers placés au bas de la notice sur Gafori nous révèlent le nom et la patrie de l'auteur des gravures sur bois qui décorent cet ouvrage. Voici ces vers et l'intitulé :

Magister Guilielmus Lesignerre Rothomagensis Figurarum celator. ad lectorem

Desine mirari : si qua mendosa figura,
lector, in hoc libro cernitier esse : Rogo :
Ingenii studii que mei complesse putavi
partes : ast doleo non placuisse tibi :
dum madet ac siccat (quod nosti) tanta papyrus
Spargitur : invito sœpius artifice. Vale.

Ces vers sont d'autant plus curieux que le graveur en bois, Guillaume le Signerre de Rouen, n'était pas connu jusqu'à présent. Tome VI, page 396, des *Archives de l'art français, documents*, je trouve ces vers reproduits, d'après cet exemplaire de Gafori, par mon confrère et ami A. de Montaiglon, qui s'était empressé de me prévenir quand le précieux volume a été découvert à la bibliothèque de l'Arsenal. M. A. de Montaiglon ajoute que M. Renouvier connaissait Guillaume le Signerre, sans indiquer dans quel ouvrage il a parlé de lui.

Malgré la modestie dont fait preuve l'artiste rouennais dans les vers cités plus haut, plusieurs des gravures sur bois qui ornent ce volume sont remarquables. Je signalerai celle du titre, représentant Gafori dans sa chaire ; celle du folio 74 (verso), où l'on voit plusieurs hommes assis ou debout jouant de divers instruments à vent ; et enfin la gravure qui est au verso du dernier feuillet de l'ouvrage, où Gafori lui-même est assis devant un orgue qu'il touche et dont on voit les tuyaux de taille différente : dans ces tuyaux sont indiquées les tonalités et la valeur musicale de chacun. Je signalerai encore aux folios I et II (verso) de grandes lettres tournures qui représentent, la première, un évêque ; la seconde, un moine, tous deux aussi étudiant la musique.

Ce volume est couvert d'une reliure italienne en veau brun, richement décorée de dorures à double encadrement et coins. Au centre, dans un écusson, les armoiries de Grolier en or ou en couleur. Cet écusson est renfermé dans un cercle également doré, entouré de petites flammes. Au-dessus du cercle, au milieu, se tiennent debout deux génies nus, opposés l'un à l'autre, qui soutiennent une corne d'abondance dont le haut se mêle avec les fleurons de la bordure. Le tout est également doré. Ces flammes, qui font un des principaux motifs, sont aussi répétées sur le dos. Cette ornementation, assez élégante, n'est pas très-habilement exécutée.

Ce volume, qui avait été donné par l'auteur à Grolier en 1580, fut un de ceux que le trésorier des finances offrit à ses amis. Il devint la propriété d'un secrétaire du roi, nommé D. Albisse, qui le donna lui-même, en 1546, au chirurgien de Paris nommé François Rasse de Neux, lequel compte au nombre des bibliophiles français du XVIe siècle.

On lit sur le titre : *Franciscus Rassius Noeüs chirurgus Paris.* 1546, et au verso du troisième feuillet de garde : *Franchini musica.* — *Ex dono D. Albisse regii secret. s.* 1546.

En 1674, ce volume entra dans la Bibliothèque de l'abbaye Saint-

Germain-des-Prés. On lit sur le titre : *Ex libris S. Germani à Pratis ordinis S. Benedicti Congregationis S. Mauri*, 1674. Plus le timbre gravé de l'abbaye et le numéro d'ordre Z. 96. Il faisait encore partie de cette bibliothèque, quand, le 19 août 1794, le feu, qui s'y manifesta par l'explosion de quinze milliers de salpêtre, détruisit la majeure partie des richesses qu'elle renfermait. Ce volume put être sauvé ; malheureusement il porte encore les traces du feu, et surtout de l'eau, qui en a mouillé plusieurs feuilles. Du grand dépôt de livres formé pendant la Révolution dans l'ancien couvent des Célestins, il a passé à la Bibliothèque de l'Arsenal. La reliure vient d'être réparée, afin d'assurer la conservation de cet ouvrage aussi rare que curieux.

Paris, à la Bibliothèque de l'Arsenal.

L'ouvrage que je viens de décrire ayant donné lieu à une polémique assez vive entre Gafori et les musiciens de Bologne, Gafori publia l'année suivante un ouvrage qui contenait sa propre apologie ; il le dédia également à Grolier. En voici le titre :

125. — APOLOGIA Franchini Gafuri musici adversus Joannem Spatarium et complices musicos Bononienses. *Impressum Taurini per magistrum Augustinum de Vicomercato*. Anno Domini 1520. In-folio.

« L'ouvrage se termine par cette phrase : « *Cum opera nostra sana* « *sint si sane intelligantur et sentenciæ nostræ rectæ nisi pervertantur;* « *quo fit, ut si inconcessa rabie torquereris, harmonia Gafuri et Joannes* « *Grolierius patronus æternum vivant.* Le verso du dernier feuillet est « blanc. L'écusson (trois étoiles et au-dessus trois o) qui précède la « suscription est celui de Grolier et porte en légende :

« *Musarum cultor Joannes Grolierus.*

« Cette particularité relative au célèbre bibliophile Grolier donne « quelque prix à cette pièce, qui d'ailleurs est rare. »

(Brunet, *Manuel*, etc., t. II, c. 1435.)

L'exemplaire, avec la dédicace à Grolier, se trouve à la Bibliothèque impériale. La reliure est un simple carton.

A Paris, Bibliothèque impériale.

126. — FRANCHINI GAFURI de Harmonia musicorum instrumentorum opus, etc., etc. *Impressum Mediolani*, 1518. In-folio, mar. noir.

Cette édition, indiquée dans Brunet (*Manuel*, t. II, col. 1435)

comme étant la première, renferme aussi les pièces préliminaires décrites plus haut, aussi bien que l'écusson avec les armoiries de Grolier.

Un exemplaire est décrit par Dibdin (*Ædes Althorpianæ*, t. II, p. 146). Il est à la reliure ordinaire de Grolier.

A Londres, chez lord Spencer.

127. GEILER (JEAN). — Navicula sive speculum fatuorum prestantissimi sacrarum litterarum doctoris Joannis Geiler Keyersbergii, concionatoris Argentinensis, in sermones juxta turmarum seriem divisa; suis figuris jam signata; atque à Jacobo Othero diligenter collecta. Compendiosa vite ejusdem descriptio, per beatum Rhenanum Selestatinum ad Narragoniam. (Au recto du dernier folio:) *Argentorati transcriptum* xvj *die mensis* janvarii an. MDXVII (1517). Petit in-4, goth.

En 1815, à la vente du libraire anglais Edwards, à Londres, l'exemplaire à la reliure de Grolier a été vendu 42 liv. sterl.

Voyez Brunet, *Manuel*, etc., au mot GEYLER.

Ce volume est encore à Londres dans la bibliothèque de M. Inglis.

Un fac-simile de la reliure a été publié, en 1861, dans le Bibliophile illustré de M. Berjeau, t. Ier, p. 56.

128. GLAREANUS (H. LORITI, dit). — Glareani Henrici Helvetii, poetæ laureati, de geographia, liber unus, ab ipso authore jam tertio recognitus. *Apud Friburgum Brisgoiæ*, an. MDXXXIII. 1 vol. in-8, veau fauve, ornements noirs, blancs et or. Cinq feuillets de garde, dont un en vélin.

Avec le nom au bas du recto et la devise au verso.

Bibliothèque particulière du marquis de Grolier, au château du Plessier-de-Roye (Oise).

GRAPHEUS (CORNELIUS). — Voyez SPECTACULORUM, etc.

129. GRÉGOIRE DE NAZIANZE. — Gregorius Na-

zianzenus, Carmina et opera varia. *Aldus, Venetiis,* 1504. In-4, mar. rouge.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.
Le fleuron des Alde en or et en couleur au verso du dernier feuillet.
Reliure en maroquin avec filets complétement fleuronnés.
Bibliotheca Lamoniana, c. 26.
Provient de la bibliothèque Cracherode.

A Londres, au Musée britannique.

H

HEDION (GASPAR). — Voyez SABELLICUS (ANT. COR.)

130. HÉLIODORE. — Heliodori Æthiopicæ Historiæ libri x, nunc primum è græco sermone in latinum translati, Stanislao Warschewiezki Polono interprete. *Basileæ, per J. Oporinum,* 1552. In-folio, mar.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Les plats de la reliure de ce volume sont dans un état parfait de conservation, et des plus remarquables. Aux filets d'or habilement entrelacés qui décorent ordinairement les reliures de Grolier sont joints plusieurs compartiments de diverses couleurs, mais principalement noir et argent. Le dos, fleurdelisé, a été refait.

N° 1214 du catalogue Libri de 1859. Ce volume a été payé 110 liv. sterl. (2,650 fr.).

Ce volume, qui provient de la bibliothèque de Ballesdens, a fait partie de celle de M. Double, à Paris. A la vente des livres de M. Double, en mars 1863, ce volume a été payé 3,505 francs par M. J.-Joseph Techener, libraire. Dans le troisième catalogue de vente de celui-ci, vente faite au mois d'avril 1865, ce volume porte le n° 1576. Il a été adjugé au prix de 2,900 francs.

Voir un fac-simile de cette reliure dans l'Histoire de la Bibliophilie (pl. 42).

Un exemplaire du même ouvrage faisait partie, en 1825, de la bibliothèque de J. Dent, esq., à Londres. (Voir son Catalogue, p. 121.) C'est sans doute le même que le précédent.

131. HÉRODIEN.— Herodiani Historiæ de Imperio post Marcum, vel de suis temporibus liber primus è græco translatus. Angelo Politiano interprete. *Sine loco et anno.* (Extrait des œuvres de Politien, d'Alde, 1498.) In-folio, veau fauve, capitales en couleurs.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Riche reliure exécutée dans un genre différent des reliuré ordinaires de Grolier.

Provient de la bibliothèque de Le Tellier, archevêque de Reims.

A Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève.

HERVET (GENT.), Aurel. — Voyez THÉODORET.

132. HIPPOCRATE. — Hippocrates Cous. Elenchus octoginta librorum Hippocratis Coi, quos M. Fabius Calvus, civis Rhavennas, millesimi quingintesimi quintique, decimi mensis julii, die octavo Romæ convertit; millesimi quingentesimi decimique insuper mensis aprilis die tertio auspicatus : quorum ordo sequitur. (Au verso du dernier feuillet :) *Romæ, ex ædibus Francisci Minutii Calvi Novocomensis, anno* MDXXV. In-folio, veau fauve, tr. dorée.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Au recto le titre, au verso la devise et le nom.

Magnifique spécimen de la reliure de Grolier. Le corps d'ouvrage est en veau fauve avec des compartiments de maroquin orange, rouge et noir; légèrement fatigué; le dos refait au XVIIIe siècle. Ce volume a été parfaitement réparé par M. Lefebvre, relieur de la Bibliothèque impériale.

L'exemplaire, en papier fort, est d'une admirable conservation; les lettres initiales sont peintes en couleur. Au recto du folio 5, on trouve un titre avec un encadrement gravé sur bois d'une exécution très-fine.

Ce beau livre, qui faisait partie de la collection de Ch. Motteley, est maintenant à la Bibliothèque du Louvre.

133. HORACE. — Horatii opera cum annotationibus et figuris. *Argentinæ*, 1468. In-folio, veau fauve.

Exemplar Grolierii. (Catalogue du comte d'Hoym, n° 1893.) Le même exemplaire, vendu 16 liv. en 1725, chez du Fay. (Voir n° 1742 du catalogue, etc.) Acheté par Massut.

134. — Horatius. *Venetiis, apud Aldum*, 1527. In-8, avec des lettres initiales dorées et des notes manuscrites, relié en maroq. à compartiments et tranche dorée.

De la bibliothèque de Grolier. (Catalogue Hohendorf, n° 2918.) Aujourd'hui à Vienne, à la Bibliothèque impériale.

135. HUTTICHIUS (J.). — J. Huttichius, Imperatorum Romanorum libellus, una cum imaginibus ad vivam effigiem expressis. *Wolfgangus Cephaleus Argentinæ ære et impensis excussit*, 1516. In-8, v. f.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Ce volume fait partie de la bibliothèque de sir R. S. Holfore, esq. M. P., à Londres.

Cet exemplaire doit être celui qui figure sous le n° 1604 dans la partie IX du catalogue de Richard Heber, et qui fut vendu à Paris en 1836.

136. — Jo. Huttichii Imperatores Romani cum imaginibus, etc. *Lugd.*, 1550. In-8, v. b.

Avec la signature de Grolier. Additions manuscrites du catalogue Soubise, n° 7992.

Acheté par l'abbé de Tersan.

J

137. JAMBLIQUE, etc. — Jamblichus, de Mysteriis Ægyptiorum, Chaldæorum, Assyriorum. Proclus in Platonicum Alcibiadem de anima atq; demone. Proclus de sacrificio et magia. Porphyrius de divinis atq; dæmonibus. Synesius Platonicus de somniis, etc., etc., etc. *Venetiis, Aldus,* 1516. In-folio, v. f., dorée en plein.

« Cette édition, plus ample que celle de 1497, est cependant moins « recherchée. J'ai eu un exemplaire sur papier supérieur, à la reliure « de Grolier. On me l'a égaré à Londres lors de mes ventes. »

(Renouard, *Annales*, etc., p. 77.)

Voir aussi Catalogue de la bibliothèque d'un amateur, etc., t. Ier, p. 175.

En 1849, un exemplaire de cet ouvrage, à la reliure de Grolier, provenant de la bibliothèque de M. Libri, a été vendu, à Londres, 21 liv. sterl.

Est-ce le même que l'exemplaire de Renouard?

138. JOVE (PAUL). — Pauli Jovii Comensis medici, de romanis piscibus libellus (cum vocabulis piscium). Ad Ludovicum Borbonicum cardinalem amplissimum. *Basileæ, in officina Frobeniana,* 1531. In-8, v. b.

AVEC TITRE, NOM, DEVISE.

Voir catalogue La Vallière, t. Ier, p. 438, nº 1628.

Voici la description détaillée de ce volume donnée par Van-Praët dans une des notes manuscrites qu'il a jointes à son exemplaire du catalogue La Vallière.

« In-8. long. Lig. Belle édition contenant 144 pages, ensuite une « table des noms des poissons, de trois feuillets, et un autre feuillet « contenant la marque.

« On lit au dernier feuillet : *Basileæ, in officina Frobeniana, per* « *Hieron. Frobenium et Nic. Episcopum, mense augusto, anno* MDXXXI.
« Il y a au commencement une dédicace de P. Jove au cardinal de « Bourbon, *datée in Vaticano*, 4 cal. Aprilis 1524.

« Très-bel exemplaire de Grolier. On lit du côté de la couverture : « *Paulus Iovius episcibus Io. Grolierii et amicorum*, et de l'autre côté :

« *Portio mea, Domine, sit in terra viventium.*

« A la vente La Vallière, ce volume a été payé 24 francs par le « libraire Elmsly de Birmingham. »

Ce volume provenait de chez Gaignat, qui l'avait payé 18 livres, d'après un exemplaire du catalogue de cet amateur sur lequel sont marqués ses prix d'acquisition.

Un exemplaire du même ouvrage, à la reliure de Grolier, a été vendu à Londres, en 1857, 37 liv. 10 sch.

Voir catalogue Utterson, nº 886.

Ce doit être le même qui est indiqué sous le nº 1331 du catalogue Libri de 1859, et qui a été vendu 34 liv. sterl.

Sur ce dernier exemplaire, la devise *Portio mea*, etc., était au recto et au verso de la reliure.

Cet exemplaire provenait de la vente Mel de Saint-Ceran (1791), où il avait été payé 17 liv. (nº 765).

Ce volume a fait partie de la librairie de M. J. Joseph Techener. Dans le troisième catalogue de vente de cette librairie, vente faite au mois d'avril 1865, ce volume porte le nº 1571. Il a été adjugé au prix de 550 francs à M. Potier, libraire.

139. — Pauli Jovii episcopi, etc. de Vita Leonis Decimi pontificis max lib. IV. His ordine temporum accesserunt Hadriani Sexti pont. max. et Pompeï Columnæ card. vitæ, ab eodem Paulo Jovio conscriptæ. *Florentiæ, Torrentino*, 1549. In-folio, veau à comp., tr. dorée.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Magnifique reliure, dont les dessins et encadrements sont peints blancs, verts et jaunes, sur fond brun-noir. Le dos, qui n'a pas été refait, est bien conservé. Sur le plat recto, dans un carré assez large, on lit : *Illustrium virorum vitæ per Paulum Jovium.* Plus bas la devise : *Jo. Grolierii et amicorum.* Sur le plat verso, au milieu, on lit : *Portio mea*, etc. Un fac-simile de cette reliure se trouve dans l'Histoire de la Bibliophilie, pl. 12.

Ce volume faisait partie, en 1863, de la librairie de M. J. Ioseph

Techener; dans le troisième catalogue de vente de cette librairie, vente faite au mois d'avril 1865, il porte le n° 1577. Il a été adjugé au prix de 2,555 francs.

A Paris, chez M. Firmin Didot.

140. — Pauli Jovii Novocomensis episcopi Nucerini illustrium virorum vitæ. *Florentiæ, ex officina Laurentii Torrentini*, 1549, etc. In-folio, veau à comp., tr. dorée.

On lit sur le verso du titre :

Index eorum quæ in hoc volumine continentur.

1° DE VITA ET REBUS GESTIS XII vice comitum Mediolani principum.

2° DE VITA ET REBUS GESTIS MAGNI SFORTIÆ.

3° DE VITA ET REBUS GESTIS GONZALVI FERDINANDI CORDUBÆ, cognomento Magni.

4° DE VITA ET REBUS GESTIS FRANCISCI FERDINANDI DAVALI marchionis Piscariæ.

5° LEONIS ET HADRIANI VI, PONTIFICUM AC POMPEI COLUMNÆ CARDINALIS VITÆ ET RES GESTÆ, ALIO SUNT COMPREHENSÆ VOLUMINE.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Exemplaire avec ornements or et noir écaillés, tranches dorées, dans un bel état de conservation, même le dos, qui n'a pas été refait. (Voir un fac-simile de cette reliure dans l'Histoire de la Bibliophilie, pl. 13.)

Ce volume provient de la bibliothèque de M. Singer, à Londres.

En 1863, il faisait partie de la librairie de M. J.-Joseph Techener; dans le troisième catalogue de vente de cette librairie, vente faite au mois d'avril 1865, ce volume porte le n° 1574. Il a été adjugé, au prix de 2,500 francs, à M. Aubry, libraire, pour M. Ozy.

141. JUSTIN. — Trogi Pompei externæ historiæ in compendium ab Justino redactæ. Externorum Imperatorum vitæ, authore Æmilio Probo. *In ædibus Aldi et A. Asulani, Venetiis*, 1522. In-8, v.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Exemplaire d'une bonne conservation, reliure en veau marbré, avec filets et ornements fleuronnés.

Provient de la collection Grenville. (Voir *Bibliotheca Grenvilliana*, t. Ier, p. 381.)

Nota. Sur un papier joint au deuxième folio de garde, on lit :

« *Justini Æmilii Probi. Aldi*, 1522, in-8. Charta magna, Grolier's « Copy. The edition is described by Renouard and Brunet as rare in « common paper. This is the only copy known on large paper. »

Dans le *Repertorium bibliographicum* de Beckford, page 589, un exemplaire de ce livre est indiqué à la reliure de Grolier, comme provenant de la bibliothèque de Senton.

A Londres, au Musée britannique.

142. JUVÉNAL. — Juvenalis. — Persius. *Venetiis, Aldus*, 1501. In-8, mar. v.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Reliure parfaitement conservée, même le dos. Cinq feuillets de garde, dont un sur vélin, au commencement et à la fin.

Au verso du titre, après la dédicace d'Alde à Scipion Carteromacho, un des propriétaires de ce volume a collé une petite gravure qui représente ses armoiries.

A Paris, Bibliothèque impériale.

143. — Juvenalis et Persius. *Venetiis, apud Aldum*, 1501. In-8, v. compart., tr. dorée.

Imprimé sur vélin, les lettres initiales et les tranches dorées ; en maroquin.

De la bibliothèque de Grolier. (Catalogue Hohendorf, n° 2995.)

Sans doute le même qui est indiqué sous le n° 5314 du catalogue Bigot : *Juvenalis et Persius, in-8, ap. Ald.*, 1501, *in memb. mq.*

A Vienne (Autriche), à la Bibliothèque impériale.

144. — Les mêmes.

« Dans la bibliothèque du roi d'Angleterre (British Museum) est un « exemplaire sur vélin très-orné et venant de Smith, etc. Un autre, à « la reliure de Grolier, dans la Bibliothèque impériale de Vienne.

« Un exemplaire sur papier de la seconde édition, aussi à la reliure « de Grolier, est conservé à notre Bibliothèque. »

(Renouard, *Annales de l'imprimerie des Alde*, etc., 3e édition, Paris, 1834, in-8, p. 29.)

145. — Juvenalis, Persius. *Venetiis, Aldus*, 1501. In-8.

(*Bibliotheca Grenvilliana*, etc., t. Ier, p. 382.)

A Londres, au Musée britannique.

146. — Juvenalis, Persius. *Venetiis, in ædibus hæredum Aldi et Andreæ soceri,* 1535. In-8, m. v.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Ornements d'or seulement, dos sans titre, non refait. Belle conservation.

A Paris, Bibliothèque impériale.

147. — Les mêmes.

Un second exemplaire de cette même édition est indiqué par Renouard, t. II du Catalogue d'un amateur, in-8, mar. antique, initiales en or et couleur, et dans les *Annales de l'imprimerie des Alde.* Vendu en Angleterre.

M. Gustave Brunet, page 281 de ses *Fantaisies bibliographiques,* observe : « C'est peut-être le même que nous trouvons signalé comme « vendu 575 francs, à Londres, en 1857, vente Bourke. Il portait « les armes du président de Thou. »

148. — Juvenalis, Persius. *Venetiis, in ædibus hæredum Aldi et Andreæ soceri,* 1535. In-8, v. f.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

A appartenu à M. Schefer, premier interprète de l'Empereur, membre de la Société des Bibliophiles français. Cédé à M. Techener en 1861.

A la vente des livres de M. Double, en mars 1863, ce volume a figuré sous le n° 348. Il a été adjugé à M. Techener pour 1,800 fr.

L

149. LACTANCE. — Lucius Cœlius Firmiamus Lactantius. Divinarum institutionum libri septem, etc. Tertulliani Liber Apologeticus. *In ædibus heredum Aldi,* etc., *Venetiis,* 1535. In-8, mar. v.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Exemplaire bien conservé; reliure en maroquin vert, avec filets, compartiments et ornements fleuronnés.

Sur le titre, on lit, d'une écriture de la fin du XVIe siècle : *J. Thoynard.* Au bas du dernier feuillet : *Jo. Grolierii Lugdunensis et amicorum.*

Provient de la bibliothèque Cracherode.

A Londres, au Musée britannique.

150. LEONICENUS (NICOLAUS). — Nicolai Leoniceni Vincentini, de Plinii et plurimorum aliorum medicorum in medicina erroribus Opus primum Angelo Politiano dedicatum. Ejusdem Nicolai Epistola ad Hermolaum Barbarum in primi operis defensionem. Ejusdem Nicolai de Plinii et plurium aliorum medicorum erroribus novum opus ad Franciscum Tastum medicum Emensem. Ejusdem Nicolai ad Hieronymum Menochium epistola, etc. *Impressum Ferrariæ, per Joannem Maciochum,* MDIX. In-4, v. f.

Avec NOM et DEVISE.

Dos fatigué, mais non refait, à nerfs sans ornements. Cinq feuillets de garde au commencement et à la fin. Les deux plats bien conservés et très-élégants.

Provient de Le Tellier, archevêque de Reims.

A Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève.

151-152. LIBURNIO (N.). — Le Occorrenze humane, per Nicolo Liburnio composte. *In Vinegia, nello anno* 1546, *in casa de' figliuoli di Aldo.* In-8.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

« C'est un de ces livres qu'on ne lit plus malgré leur ancienne réputation. Cet oubli n'est pas cependant tout à fait juste, car on y « trouve des particularités assez curieuses, notamment sur l'histoire « littéraire. L'auteur y parle des savants de son temps, de quelques « grandes bibliothèques, et surtout de la Bibliothèque royale de Paris, « dont il fait un grand éloge. Ce volume est devenu assez rare. On « conserve un bel exemplaire sur grand papier bleu, à Vienne, chez

« l'Empereur; un en grand papier, à la reliure Grolier, chez M. le « comte Melzi, etc., etc. »

(Renouard, *Annales de l'imprimerie des Alde*, etc., p. 135.)

Belle reliure complète avec le dos bien conservé.

A Milan, dans la bibliothèque du comte Melzi.

153. LICHTEMBERG. — Prognosticatio Johannis Lichtembergii quam olim scripsit super magna illa Saturni ac Jovis conjonctione qua fuit anno MCCCCLXXXIIII præterita ad eclypsim solis anni sequentis, videlicet LXXXV durans in annum usque MDLXVII, etc., etc. *Excusum est hoc prognosticum impensis Petri Quentel civis Coloniensis, anno* MDXVI. In-8, mar. v., avec fig.

Avec NOM et DEVISE.

Appartient à M. James Gibson Craig d'Edinburgh.

Cet ouvrage singulier a eu plusieurs éditions. Voyez Brunet, Manuel, etc., au mot : LICHTENBERGER.

LITTERARUM quibus invectiss. princeps Henricus VIII, etc. — Voyez ASSERTIO SEPTEM, etc.

154. LUCAIN. — M. Annæi Lucani Pharsalia. *Venetiis, Aldus,* 1502. In-8, mar. v.

Exemplar Grolierii. (Catalogue du comte d'Hoym, n° 2027.)

Vendu 12 liv. 19 s.

155. — Lucanus. *Venetiis, Aldus,* 1502. In-8, mar. gren., lettres initiales en or.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Le dos, bien conservé, ne porte aucun titre; au verso de la reliure, intérieurement, à côté du n° 618, on voit la marque de Girardot de Préfond.

A Paris, Bibliothèque impériale.

156. — Lucanus. *Venetiis, Aldus,* 1515. In-8.

Bibliothèque de W. Beckford, esq., en 1819. (*Repertorium bibliographicum*, etc., p. 221.)

Cet exemplaire doit être le même que celui qui est indiqué au catalogue Mac-Carthy sous le nº 2639 : « Lucanus, ex recens. Aldi Manutii, Venetiis, in ædibus Aldi, 1515, in-8, m. antiq. — Superbe « exemplaire de Grolier, avec les lettres initiales peintes en or. » Vendu 300 fr. au libraire Chardin.

157. LUCIEN. — Lucianus, de Amicitia et symposium, è gr. in latinum translati. In-4, veau brun, dentelles.

Manuscrit sur vélin, exécuté en Italie.

Il a appartenu à Grolier. On lit sur le dernier feuillet : *Grolierii et amicorum*. (Catalogue Chardin, etc., p. 187.)

158. — Lucianus Samosatenus. Dialogi græce. *Florentiæ*, 1496. In-folio, v. f.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

A Londres, au Musée britannique.

159. — Luciani Opuscula, Erasmo Roterodamo interprete, etc., etc., etc. *Venetiis, in ædibus Aldi, mense maii* MDXVI. In-8, mar. rouge, avec les initiales en or et en couleur.

Vendu 11 livres, en 1761, chez Deselles, nº 1513 du catalogue.

Catalogue d'un amateur, etc., t. III, p. 276.

Vendu à Londres 16 livres, en 1828, par M. Renouard.

160. — Luciani Samosatensis Opera, etc. latinè. *Francofurti*, 1528. In-folio, v. fauve, ornements d'or, dos refait.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Sur le dernier feuillet de garde : *Jo. Grolierii Lugdunen. et amicorum*.

Indiqué par Van-Praët, Catalogue des livres imprimés sur vélin, in-folio, p. 121.

A Paris, Bibliothèque impériale.

161. LUCIUS FLORUS. — Lucius Florus. *Venetiis*,

in ædibus Aldi, 1583. In-8, mar. citr., avec les initiales en or et en couleur.

Fragment du tome IV de Tite-Live, folioté 1607, commençant à la signature *aa.aa.ij*.

A Paris, Bibliothèque impériale.

Voir plus loin, TITE-LIVE.

162. LUCRÈCE. — Lucretius. *Venetiis, Aldus*, 1500. In-8.

Catalogue Fléchier.

Voyez Van-Praët, Catalogue des livres imprimés sur vélin, in-folio, p. 124.

163. — Lucretius, edente Andr. Naugerio. *Venetiis, in ædibus Aldi*, etc. In-8, mar. rouge ant. doré en plein.

A la reliure de Grolier, avec les initiales en or et en couleur. (Catalogue de la bibliothèque d'un amateur, in-8, t. II, p. 226. Et aussi : Catalogue de la vente Renouard, 1854, n° 1507. Dos refait, reliure mal restaurée, adjugé à 200 fr.)

164. — Lucretius. *Venetiis, in ædibus Aldi*, 1515. Petit in-8.

Exemplaire imprimé sur vélin.

« Magnifique exemplaire, dit Van-Praët, acquis en 1818. Chaque « livre du poëme est orné d'une initiale peinte en or et en couleur, et « le premier feuillet du texte d'une belle bordure, dans laquelle on « voit les armes de celui à qui il a appartenu anciennement; elles sont « accompagnées de son chiffre, qui se compose des lettres R. N. et « R. H. enlacées. La même bordure offre l'emblème de Grolier, l'ami « d'Alde...

« Cet emblème présente une main sortant d'un nuage et enveloppée « d'une banderole sur laquelle on lit : ÆQUE DIFFICULTER; elle « essaye d'arracher avec effort un fer en forme de clou et fixé sur la « cime de plusieurs monticules en forme de cône. On aperçoit au loin « une chaîne de montagnes qui paraissent être les Alpes...

« Dans le champ des armes dont il est question ci-dessus, on aper- « çoit les initiales de son nom, IO. GR., et on lit à la fin, sur un « feuillet séparé, sa devise ordinaire, écrite de sa main, avec sa « signature. »

(*Catalogue des livres imprimés sur vélin de la Bibliothèque du Roi*, etc., 1822, in-8, t. III, p. 72.)

Aujourd'hui le volume, relié par Thouvenin, est en maroquin rouge. Le feuillet de vélin séparé sur lequel on lit la devise et le nom de Grolier, écrit de sa main, est placé au commencement du volume au lieu d'être à la fin, comme le dit Van-Praët. Je dois faire remarquer au sujet de la devise ÆQUE DIFFICULTER, signalée par Van-Praët, que le fleuron presque effacé représentant la main qui enfonce un clou n'a jamais été accompagné sur ce feuillet d'aucune devise : c'est dans l'Ovide (voir nº 188 du Catalogue) que se trouve l'emblème avec cette devise.

Renouard, page 75 des *Annales de l'imprimerie des Alde*, a donné sur ce volume des détails curieux.

A propos de la devise et des armoiries de Grolier, voyez plus haut, livre II, ch. 2, pages 86, 87.

A Paris, Bibliothèque impériale.

LUNA (FABRICIO). — Voyez VOCABULARIO DI VOCABULI TOSCHI.

M

165. MACHIAVEL. — Nic. Machiavelli. Libro dell' Arte della guerra. *Vinegia, in casa de' figliuoli di Aldo*, 1540. In-8, mar. citr.

AVEC TITRE, NOM, DEVISE.

Très-bel exemplaire avec les initiales en or, les tranches dorées et une reliure en maroquin citron, dont les ornements, d'une exécution très-remarquable, sont bien conservés.

Cet exemplaire provient de la bibliothèque de Ballesdens. Il a fait partie de celle de M. Double, à Paris.

A la vente de ce dernier, en mars 1863, il a été payé 3,650 francs par le libraire anglais Boone.

A la vente Libri, faite à Londres en 1859, il fut adjugé à 150 liv. sterl. (3,750 fr.)

166. — Storie Fiorentine di Nicolo Machiavelli,

dal principio di Firenze in fino al 1492. *Venezia, appresso Aldo*, 1540. In-8, m. r.

Exemplar Grolierii. (Catalogue du comte d'Hoym, n° 3682.)
Vendu 6 livres 16 sous. (Du Fay.)
Le même volume vendu 15 livres, en 1723, chez Du Fay. — Voir n° 3263 du catalogue. — Acheté par G. Martin.

167. Discorsi di Nicolo Machiavelli firentino, sopra la prima Deca di Tito Livio, etc. *In Vinegia, nell' anno* MDXL, *casa de' figliuoli di Aldo.* In-8, veau fauve, riches compartiments, lettres initiales en or.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.
« Ce volume est un petit bijou que je conserve dans un étui. Il « porte sur le titre la signature de *Ballesdens.* Il est rempli de té- « moins. » (Note communiquée par M. Yemeniz, de Lyon, à qui ce volume appartient.)
Ce volume faisait partie de la bibliothèque de M. L. C. (Cailhava), de Lyon, et a été vendu, en 1845, 625 francs.
A Lyon, bibliothèque de M. Yemeniz.

168. MACROBE. — Macrobius, Expositio in somnium Scipionis. *Brixiæ, per Angellum Britanicum*, 1501. In-folio, veau ant. à comp. noirs et or.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.
Les initiales des chapitres en or. Le dos a été refait, les tranches ont été redorées.
Voyez Catalogue de Payne et Foss de 1845, p. 135.
Bibliothèque de M. Turner, à Londres.

169. — Macrobii in Somnium Scipionis ex Ciceronis VI. libro de Rep., eruditissima explanatio. Ejusdem Saturnaliorum Libri VIII. Censorinus de die natali, additis ex vetusto exemplari nonnullis quæ desiderabantur. *Venetiis, Aldus*, etc., 1528. In-8, mar. rouge.

Avec TITRE, NOM et DEVISE.

Le dos est bien conservé et orné d'un filet; au lieu du titre, on lit ces mots : *Jo. Grolierii et amicorum*, en trois lignes.

A Paris, Bibliothèque impériale.

« A notre Bibliothèque royale est un très-bel exemplaire à la re-
« liure de Grolier. J'en ai eu un relié en ancien maroquin dans le
« même genre, mais un peu moins riche, avec le nom : *M. Laurini*
« *amicorum*, et la devise : *Virtus in arduo.* »

(Renouard, *Annales de l'imprimerie des Alde*, etc., p. 105.)

170. — Le même ouvrage.

Dans le catalogue de Fléchier, on trouve indiqué un exemplaire du *Macrobe des Alde*, 1528, in-8, à la reliure de Grolier.

171. MAGNUS (JOANNES). — Joannis Magni, etc., Historia de omnibus Gothorum Sueonumque regibus qui unquam ab initio nationis extitere eorumque memorabilibus bellis late varieque per orbem gestis, opera Olaï Magni Gothi fratris ejusdem authoris, ac etiam archiepiscopi Upsalensis in lucem edita, etc., cum gratia et privilegio Julii III Pont. Max. *Romæ*, 1554. *Impressum Romæ apud Joan. Mar. de Viottis Parmens., in ædibus S. Brigittæ*, MDLIIII. In-folio, v. f. à compart.

Avec NOM et DEVISE.

Dos bien conservé. A l'intérieur, sur la garde en vélin, on lit : *Voyez Catalogue du duc de La Vallière, n° 536 , prix 50 francs.*

Plus bas : *Ex libris Ptocotrophii Aurelianensis*, 1685.

A la Bibliothèque publique d'Orléans.

172. MAGNUS (OLAUS). — Historia de gentibus septentrionalibus earumque diversis statibus, conditionibus, moribus, etc., autore Olao Magno Gotho Archiepiscopo, etc., cum indice locupletissimo; cautum est privilegio Julii III Pont. Max. ne qui ad decennium imprimat. *Romæ*, MDLV. In-folio, v. f., à compartiments.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Intérieurement, sur la garde en vélin :
Ex bibliotheca Ptocotrophii Aurelianensis, 1685.
A la Bibliothèque publique de la ville d'Orléans.

173. MARCELLUS (CHR.). — Christophori Marcelli, Protho. Apost. Patritii Veneti, universalis de anima traditionis opus. *Impressum Venetiis, per Gregorium de Gregoriis*, MDVIII. In-folio, veau brun.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.
Même reliure que le *Gafuri*, *angelicum ac divinum opus*. (Voir à ce nom.)
Au verso du plat recto de la reliure, qui est en vélin, le nom de Ballesdens.
A Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève.

174. MARTIAL. — Martialis. *Venetis, in ædibus Aldi*, 1501. Petit in-8, maroq. citron, sur vélin.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.
Magnifique exemplaire, dit Van-Praët, remarquable par la finesse et la blancheur du vélin.
Il est enrichi de quatorze initiales peintes en or. Sa reliure annonce qu'il a appartenu au plus célèbre des amateurs de livres; elle est en maroquin jaune. On y lit ces mots : *Grolierii et amicorum*, et la devise ordinaire de Grolier : *Portio mea, Domine, sit in terra viventium*.
Catalogue des livres imprimés sur vélin, édition in-folio, page 118. (Voir aussi t. IV, p. 91, édition in-8.)

175. — Le même.

Van-Praët indique un second exemplaire qui faisait partie de la même collection et imprimé aussi sur vélin. Il a appartenu à Grolier, dont les armes, exécutées au milieu de jolis ornements, décorent la première page; elles sont d'azur à trois besans d'or, surmontés chacun d'une étoile. De plus, sur le feuillet de vélin qui sert de garde au plat verso de la reliure, on lit : « *Mei Jo. Grolier* (sic) *Lugdun. et amicorum.* Cette reliure est en maroquin vert orné seulement d'un double filet d'or.
Voyez aussi Renouard, *Annales de l'imprimerie des Alde*, p. 30.
A Paris, Bibliothèque impériale.

176. — M. Val. Martialis opera. *Venetiis, in ædibus Aldi*, 1501. In-8, maroq. vert à compartiments, tranche dorée, doublé de mar., large dent.

« Magnifique exemplaire imprimé sur PEAU VÉLIN. Le titre et les « premières pages sont entourés d'un encadrement en or et en couleur; « sur la première page il y a les lettres I. G. en or, et plusieurs « bibliographes pensent que ce volume a appartenu à Grolier, qui a « possédé de la même édition un exemplaire qu'on voit actuellement à « la Bibliothèque royale. Grolier, comme on le sait, aimait à avoir « plusieurs exemplaires du même livre... »

(*Catalogue Libri*, Paris, 1847, p. 55.)

Racheté par M. Libri 700 francs et revendu en 1855 (n° 645 du catalogue) 460 francs à M. Boone.

Plusieurs lettres initiales peintes de cet exemplaire avaient été enlevées et restituées avec soin.

177. — Martialis Epigrammata. *Aldus, P. Manutius, Venetiis*, 1501. In-8, v.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Reliure en veau avec filets, compartiments et ornements fleuronnés. Exemplaire bien conservé.

Provient de la bibliothèque de Cracherode.

A Londres, au Musée britannique.

178. — Martialis Opera. *Venetiis, Aldus*, 1501. In-8.

Bibliothèque de Cambridge. (*Hartshorne Book rarities of Cambridge*, 1829, in-8, p. 196.)

179. — Martialis Epigrammata. *Venetiis, Aldus*. In-8, mar. rouge.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Reliure en maroquin rouge, avec filets, compartiments et ornements fleuronnés.

Au recto du titre, dont le fleuron est peint en noir et vert, se lit la signature de Pithou; et au dernier feuillet de garde, il y a aussi trois notes de sa main.

Provient de la bibliothèque de Cracherode.

A Londres, au Musée britannique.

180. MARULLE (MICHEL). — M. Marulli Tarchaniotæ, Epigrammata et hymni. *Parisiis*, 1529. — Hilarii Cortæsii Neustri Volantilæ. *Parisiis, S. Colinæus*, 1533. — Huberti Sussanæi Ludorum

libri. *Parisiis, S. Colinæus,* 1538. In-8, v., tr. dorée.

Ce volume n'est pas à la reliure de Grolier; mais, au verso du 84e feuillet de la première partie, on voit la signature du célèbre bibliophile accompagnée de ces mots : *Grolierii et amicorum.*

Catalogue Monmerqué, n° 613.

Vendu, en 1851, 20 francs.

Ce volume fait partie maintenant de la bibliothèque de M. Yemeniz, à Lyon.

MASSARELLO (ANGELO). — Voyez TRENTE (le Concile de).

MATHIOLI (ANDREA).—Voyez IL MAGNO PALAZZO.

181. MONSTRELET (ENGUERRAND DE). — Croniques de France, d'Angleterre, de Scoce, d'Espaigne, de Gascoigne, de Flandres, de Bourgogne et autres pays circonvoisins, servant de suite aux Croniques de Froissart. 3 tomes en 2 volumes in-folio. Imprimé en lettres gothiques. *A Paris, chez A. Verard.* En maroquin doré sur tranche et sur le plat.

Reliure de la bibliothèque de Grolier, 36 flor. (Catalogue Néaulme, part. V, p. 72, n° 86).

Le n° 85 de ce même catalogue est ainsi conçu :

« Croniques (Les) de France, d'Angleterre, de Scoce, d'Espaigne, de Bretaigne, de Gascoigne, de Flandres et lieux circonvoisins, depuis l'an 1326 jusques à 1400, par J. Froissart. A Paris, de l'imprimerie d'Ant. Vérard, en lettres gothiques. Imprimées sur du magnifique vélin, avec des figures peintes en miniature au nombre de 80, qui se trouvent à la place des sommaires des chapitres, lesquels sont écrits en marge, et avec plusieurs milliers de lettres capitales, aussi toutes peintes en couleur, en deux volumes in-folio, reliés superbement en maroquin rouge doré sur tranche. Exemplaire riche et rare et digne de la bibliothèque d'un prince. 190. o. »

Les titres du Froissart et du Monstrelet de Vérard donnés par Néaulme ne sont pas très-exacts; conf. Brunet, au mot MONSTRELET.

(Voyez ce que j'ai dit sur le Monstrelet de Grolier : 1° dans l'avertissement; 2° livre II, chapitre III de la vie de Grolier, p. 63.)

182. — MONTIS FERRATI Marchionum et Principum regiæ propaginis successionumque series nuper elucidata (per Benvenutum Sangeorgium). *Impressa in oppido Tridini. D. ill. et inv. D. D. Bonifacii Marchionis Montisferati, impensis Domni Joannis de Ferrariis, alias de Jolitis prædicti loci,* etc. 1521. In-4, goth., veau fauve.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Reliure à compartiments très-variés, noirs, bleus, blancs, verts et or. Le dos est sans ornements et sans titre. La restauration de ce joli volume a été faite avec le plus grand soin.

A Paris, Bibliothèque impériale.

183. MORATA (O. F.). — Moratæ Olympiæ Fulviæ, fæminæ doctissimæ ac plane divinæ, Orationes, Dialogi, Epistolæ, Carmina, tam latina quam græca, cum eruditiorum de ea testimoniis et laudibus. — Hippolytæ Taurellæ elegia elegantissima ad sereniss. Angliæ reginam Elisabetam. *Basileæ,* MDLXII. Petit in-8, veau brun.

Avec NOM et DEVISE.

Reliure très-simple, qui n'est pas exécutée avec les mêmes fers que les reliures de Grolier.

A Paris, Bibliothèque de Sainte-Geneviève.

Voyez sur Olympia Morata ce que j'ai dit plus haut, *Vie de Grolier*, liv. II, ch. III, p. 75.

N-O

184. NATTA (M. A.). — Marci Antonii Nattæ Astensis de Deo libri XV. *Venetiis, apud Paulum*

Manutium, 1559. In-folio, veau ant. à compartiments.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

D'une très-belle conservation. Vendu 900 fr. au libraire anglais Boone.

Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. J. B. de Bearzi. (1855, Tross, in-8, p. 80.)

Ce volume fait partie maintenant de la bibliothèque de S. A. Mgr le duc d'Aumale à Twickenham. Voici des détails que je tiens de la gracieuse obligeance du prince bibliophile : « In-fol. parvo, veau brun « rehaussé de noir, compart., fil. or., tranche dorée. Sur le plat r° : « *M. Antonii Nattæ de Deo libri XV*; au bas : *Grolierii et Amicorum;* « sur le v°, la devise. »

185. NICOLAS Ier, PAPE. — Nicolai primi Pont. Maximi Epistolæ. *Romæ, apud Franciscum Pricianensem*, 1542. In-folio, veau brun.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Reliure d'une grande magnificence et dans un état parfait de conservation.

Bibliothèque du duc de Marlborough au château de Blenheim, en Angleterre.

186. NIGER (STEPHANUS). — Stephani Nigri Dialogus, in quo quidquid in græcarum litterarum penetralibus reconditum, etc.; accedunt Philostrati Heroïca ab eo latinitate donata, etc. *Mediolani, in officina Minutiana*, 1517. In-folio, reliure antiquée à compartiments. Gr. p.

Ce livre est dédié à Grolier. Les initiales sont peintes en or.

Catalogue Mac-Carthy, t. I, p. 573, n° 3775. Vendu 73 fr. La reliure était fatiguée.

On peut voir dans le *Manuel du Libraire*, 5e édition, au mot *Niger*, le titre complet de cet ouvrage très-peu connu de nos jours, ainsi que le titre de la réimpression qui en a été faite en 1532. A ces détails M. Brunet ajoute : « L'édition de 1517 est dédiée à Grolier. L'exemplaire, en papier fin et reliure en compartiments, qui a appartenu à ce célèbre bibliophile, se conserve dans la collection Grenville, au *British Museum*. » Est-ce le même que celui de Mac-Carthy ?

T. II, p. 493, de la *Bibliotheca Grenvilliana*, on lit, après le titre de ce volume : *Presentation Copy to Grolier to whom the work is dedicated*.

187. OROSIUS. *Venetiis*, 1500. In-folio.

Catalogue d'Osborne, libraire à Londres, 1758, n° 1690. (Gustave Brunet, *Fantaisies bibliographiques*, etc., p. 288.)

187 *bis*. OSIANDER (ANDRÉ). — Harmoniæ Evangelicæ libri quatuor, in quibus evangelica historia ex quatuor evangelistis ita in unum est contexta ut nullius verbum ullum omissum, nihil alienum immixtum, nullius ordo turbatus, nihil non suo loco positum, etc., etc. Elenchus Harmoniæ, autore Andrea Osiandro. *Antuerpiæ, apud Mathæum Crommium*, 1540. In-8, v. br., orn. d'or.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Au milieu du titre on lit : *Ex lib. Sti Martini a campis, ordinis et observant. Cluniacensis, catalog. inscript. anno* 1760. En haut du même titre on lit d'une écriture du XVIIe siècle : *De Vic de la Palu, prieur d'Ageres* (sic). Le titre porte aussi le timbre de la Bibliothèque Mazarine. Le même timbre se retrouve au verso du dernier feuillet. Ce volume, d'une belle conservation à l'intérieur, est orné de nombreuses figures en bois. La reliure, couverte de compartiments d'or, est très-remarquable; le dos a été refait.

Cette harmonie des Évangiles, composée par Osiander, un des chefs principaux et les plus fougueux de la Réforme, dont Bossuet a beaucoup parlé au livre VIII de son *Histoire des Variations*, a paru pour la première fois à Bâle, chez Froben, en 1537, in-fol. Il y a eu depuis plusieurs éditions. Voir Brunet, *Manuel*, etc., au mot OSIANDER.

A Paris, Bibliothèque Mazarine.

188. OVIDE. — Publii Ovidii Nasonis Metamorphoseon, etc. *Venetiis, Aldus*, 1502. In-8, maroquin bl. *(Bozerian.)*

« Toutes les initiales de cet exemplaire, qui n'est pas à la reliure de « Grolier, sont peintes en or et en couleurs, ainsi que deux médaillons « qu'on voit au bas du second feuillet. L'un, renfermant les armes de « Grolier, porte à l'entour ces mots ornés de branches de lauriers : « *M. Jehan Grolier, conseiller du Roy, Tresorier et Recev. G. N. R.* « *en la D. M.*; l'autre, qui est également entouré de lauriers, con- « tient une main, sortant d'un nuage, arrachant un fer de lance; la

« main est enveloppée d'une banderolle sur laquelle on lit : *Æque difficulter*. C'est la devise ordinaire de Grolier. »
(Van Praet, *Catalogue des livres imprimés sur vélin*, in-fol., p. 121.)
Cet exemplaire est incomplet du fol. 1, qui forme le titre.

A Paris, Bibliothèque impériale.

189-190. — Ovidii Opera. *Venetiis, in ædibus Aldi,* 1502-1503. In-8, 2 vol., mar. bl.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

« Je possède les tomes II et III, exemplaire de Grolier, reliure en « maroquin bl., et je désire fort pouvoir me procurer le premier volume (les Métamorphoses) dans la même reliure (et non autrement). « En attendant, M. Techener m'a procuré un très-bel exemplaire de « ce volume (édit. de 1505) en mar. bl., comme les deux autres, et « provenant de Laurin, dont il porte, d'un côté de la couverture, la « devise : *Virtus in arduo*, et, de l'autre, l'inscription : *M. Laurini et « amicorum.* » (Brunet, *Manuel*, etc., t. IV, col. 269.)

A Paris, chez M. Brunet.

191. — Ovidii Metamorphosis, cum Raphaelis Regii enarrationibus. *Venetiis, Georgius de Rusconibus,* 1517. In-fol., mar. cit., dos refait.

Sur le vélin qui forme la garde du plat v° de la reliure est écrite une note en latin, relative à une gravure très-libre qui se trouve au fol. 98 v°. Ce volume, dont le titre est imprimé rouge et noir, est orné de nombreuses gravures en bois des plus singulières.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

A Paris, Bibliothèque impériale.

P

192-193. PALLADIUS (BLOSSIUS). — Palladius (Blossius). Coryciana, sive Variorum Carmina in laudem Jani Corycii, collecta a Palladio, cum Pro-

trepticò Mariangeli Accursi. *Romæ, apud L. Vicentinum et Laut. Perusinum*, 1524. In-4.

Mercier de Saint-Léger, t. I, p. 516, de son exemplaire de la *Bibl. franç. de Lacroix du Maine*, a écrit la note suivante :

« Grolier faisoit tirer et relier pour lui plusieurs exemplaires du « même livre et de la même édition. Par exemple, le *Coryciana*, édit. « de Rome, 1524, in-4. Il se trouvoit à Sainte-Geneviève (Ff., n° 158) « relié avec le nom et la devise de J. G., exemplaire où le titre, les « cinq premières lignes du *Protrepticon* de Maria Angelus Accursius ad « Corycium, sont imprimés en encre d'or. Cet exemplaire de Saint-« Germain-des-Prés a été donné à cette abbaye par Jean Dartis. Or, « il y en avoit un tout semblable exemplaire chez le prince de Soubise, « n° 4878, lequel exemplaire a passé dans le cabinet du Sr Chardin. »

Dans cette note, rédigée à la hâte, il y a une erreur, ou plutôt une contradiction évidente. Est-ce à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, est-ce à celle de Saint-Germain-des-Prés, que Jean Dartis a donné le *Coryciana ?*

A Sainte-Geneviève, il n'y a pas d'exemplaire de cet ouvrage. Le prince de Soubise en avait un qui est inscrit négligemment au catalogue de sa bibliothèque sous le n° 4878, avec quatre autres ouvrages différents de date et de format. Mais, dans les additions manuscrites d'un exemplaire de ce catalogue que j'ai déjà citées plusieurs fois, on lit : *Corycius, m. bl. à comp. Exempl. de Grolier*, 15 *liv.* 2 *s.* Quant à Jean Corycius, je n'ai pas trouvé son nom dans les biographies.

194. PALAZZO (Il Magno) del cardinale di Trento (da Andrea Mathioli). *Venezia, stampata per Francesco Marcolini*, 1529. In-4, mar. vert.

AVEC TITRE, NOM, DEVISE.

Les mots *Grolierii et Amicorum* ont été effacés avec le plus grand soin sur le plat r° de la reliure, qui, du reste, est d'une belle conservation. Cette reliure a été faite pour Grolier.

Ce volume a fait partie de la bibliothèque de François Ier, comme l'indique le numéro de classement inscrit sur le titre. On lit, au verso du dernier feuillet, l'hommage suivant : *Sua Maesta*, et beaucoup plus bas, à droite : *Humil servitor Franc. d'Asola, impressor di Venetia.*

Au verso du 5e feuillet de garde, au commencement du volume, on lit, d'une écriture du XVIe siècle : *Italien, le grand palais du cardinal Trente, en rithme toscan.*

A Paris, Bibliothèque impériale.

195. PANDOLFO CODONENSE. — Pandulfi Collenuci Pisauriensis Apologi IIII. Agenoria, Alithia,

Pl. 4

Misopenes, Bombarda. *Impress. Romæ, per Ludov. Henricum Vicentinum, anno Domini* 1526. In-4, veau f.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Charmante reliure à compartiments d'or, dos sans titre, bien conservé, fleurons d'or.

A Paris, Bibliothèque impériale.

196. PARADIN (G.). — Chronique de Savoie. *Lyon*, 1552. In-4 réglé.

Exemplaire de la bibliothèque de Paul Petau (page 230 de son catalogue, n° 834). Vendu 2 liv. 10 s. en 1722.

197. PARTHENIUS (BERN.). — Bernardini Parthenii Forojuliensis pro lingua latina oratio. *Venetiis, apud Aldi filios*, 1545. In-4.

« Cet exemplaire a appartenu au célèbre J. Grolier; il est relié en veau doré à compartiments. » (Catalogue Hohendorf, n° 1472, t. II.)

Aujourd'hui à la Bibliothèque impériale de Vienne.

198. PAUSANIAS. — Pausanias. Descriptio Græciæ, latine. *Florentiæ, L. Torrentinus*, 1551. In-folio.

Catalogue Folkes de Londres, 1756. (Van Praet, *Catalogue des livres imprimés sur vélin*, in-fol., p. 124.)

199. PERCEFORET (*Roman de*). — La très-élégante, delicieuse, melliflue et très-plaisante histoire de Perceforet, roi de la Grande-Bretaigne, fondateur du franc palais et du temple du souverain Dieu, etc., etc., etc. *Paris, Galiot du Pré*, 1538. 6 tomes en 3 volumes in-folio, veau fauve.

Exemplar Grolierii. (Catalogue Du Fay, p. 283, n° 2364.) Vendu 158 liv. 1 s. avec deux volumes doubles qui ont été vendus 29 liv. 19 s. et achetés par Helo.

Le *Perceforet* avait été acheté par G. Martin. (Notes manuscrites de G. Martin sur le catalogue Du Fay.)

Cet ouvrage, après avoir fait partie de la bibliothèque du comte de Toulouse, a été acquis par M. A. Cigongne en 1849, lors de la vente des livres du roi Louis-Philippe, au prix de 1,260 fr.

Il est maintenant dans la bibliothèque de Twickenham. Je dois à l'obligeance du prince ami des lettres, possesseur de cette bibliothèque, la description suivante de ces trois volumes :

« Le premier volume est plus court que les deux autres. La reliure, « par son ensemble et sa disposition, est semblable à celle du troi- « sième volume; mais la décoration des plats est comme inachevée, le « dos seul est exactement le même. Ce premier volume a-t-il été relié « postérieurement ? ou bien la reliure contemporaine, seulement ébau- « chée, a-t-elle été terminée et dorée par quelque ouvrier maladroit ? « Le frontispice a été colorié et lavé; on y lit la signature *Octavio* « *Meid*, 1640; sur le premier feuillet du texte : *A Bourg.*, *V^e DV. de* « *la Chapelle.*

« Deuxième volume : veau antique; sur les plats, compartiments « noirs formant comme une sorte de ruban qui tantôt s'allonge et « tantôt se reploie sur lui-même, rehaussés d'ornements bleus et de « nombreux filets d'or. Au centre, un cercle occupé d'un côté par les « armes de Saint-Vallier avec le collier de Saint-Michel, de l'autre « par des ornements bleus et or. Le dos semble refait récemment à « l'imitation du dos du troisième volume.

« Troisième volume : veau antique; compartiments et ornements « noirs, bleus et or, comme dans le précédent, mais autrement dis- « posés; mélanges de cercles, de croissants et de figures géométri- « ques, rectangulaires, inscrites les unes dans les autres. Au centre « d'un des plats, les mêmes armes de Saint-Vallier. Au centre de « l'autre plat, deux bâtons croisés qui semblent des bâtons d'office. « Dos original très-simple, avec filets et de très-petits fleurons d'or.

« Les armes du comte de Toulouse, grand amiral de France, « avaient été frappées sur les plats des trois volumes. Cet exemplaire « est bien celui que le catalogue Du Fay annonce comme ayant ap- « partenu à Grolier. Il n'y a d'autre inscription manuscrite que celle « du premier volume. Les gardes ont été recouvertes de papier, pro- « bablement lors de la dernière réparation, que M. Cigongne a fait « faire; il avait acheté ces volumes à la vente du roi Louis-Philippe, « au moment où l'on achetait pour mon compte le même ouvrage sur « vélin. Le catalogue de la vente du roi annonce que les dos avaient « été refaits au XVIIIe siècle. Il est probable que M. Cigongne a fait « enlever ces dos postiches; ceux des premier et troisième volumes, « qui sont originaux, auront reparu, et n'auront nécessité que quel- « ques réparations..... »

Maintenant, cet exemplaire est-il le même que celui qui se trouve indiqué dans le catalogue Du Fay ? et G. Martin a-t-il confondu la reliure de Saint-Vallier avec celle de Grolier ? ou bien encore les deux volumes doubles portaient-ils seulement le nom et la devise du trésorier des finances ?

PERROTUS (NICOLAUS). — Voyez CORNUCOPIÆ.

PERSE. — Voyez JUVÉNAL.

200. PÉTRARQUE. — Il Canzoniere ed i Trionfi del Petrarca. In-folio oblong sur papier fin du XIVe siècle. Relié en maroquin rouge aux armes de France.

Manuscrit de la Bibliothèque impériale de Paris, n° 7771.

Dans un mémoire de Ménard sur l'origine de Laure, célébrée par Pétrarque, on lit, au sujet de ce manuscrit, l'indication suivante : « Ce manuscrit, que M. l'abbé Sallier a eu la bonté de me communi- « quer, est de la fin du XIVe siècle ou du commencement du XVe..... « ..... Il fut envoyé de Venise, au célèbre Grollier de Lyon, par « le libraire Jean-François Azolano, ainsi que nous l'apprend une « note écrite en italien sur le premier feuillet, qui lui sert de contre- « page. » (*Mémoires de l'Académie des Inscript.*, t. LIV, p. 227, in-12.)

Cette note italienne, signalée par Ménard, ne se trouve plus dans le manuscrit qui est à la reliure de Louis XV.

201. — Sonnets de Pétrarque en italien. Manuscrit sur vélin d'une écriture de la fin du XVe siècle. In-4, mar. vert, tr. dorée.

AVEC NOM et DEVISE.

Belle reliure à compartiments, avec le dos bien conservé, couvert d'ornements dorés à petits fers.

Au bas du plat r° on lit : JO. GROLIERII ET AMICORUM; dans le milieu du v° : PORTIO MEA, DOMINE, SIT IN TERRA VIVENTIUM.

Ainsi que dans la majeure partie des livres reliés pour Grolier, on trouve, au commencement et à la fin de ce volume, cinq feuillets de garde en papier ou en vélin.

Au recto du premier des cinq feuillets placés au commencement du volume, on lit, d'une écriture assez moderne : *Rime del Petrarca. — In æternæ observantiæ et beneficiorum memoriæ fidem obtulit obsequentissimus Milsonneau.*

Au verso de la reliure, en chiffres du XVIe siècle : m^{c} m^{xx} XIII, et plus bas, en chiffres modernes : 10,056.

Au verso du cinquième feuillet de garde : « Ce beau manuscrit, qui « vient de la bibliothèque de Grolier, de Lyon, comme on le voit par « ce fameux mot écrit sur la reliure : *Grollieri et Amicorum*, contient « les deux parties des sonnets de Pétrarque. La première édition est « de 1470. Ainsi ce manuscrit est probablement plus ancien que cette

« époque, mais je ne crois pas que c'est de beaucoup, vu la beauté de « l'écriture. Pétrarque est mort en 1374, par conséquent ce manuscrit « doit être du commencement du XVe siècle.

« Jean Grollier, de Lyon, ancien propriétaire de ce livre, est mort « en 1565. »

D'une autre écriture, au-dessous :

« Questo masto (manuscrito) deve essere stato scritto circa il 1450, « secondo il carattere. — Vi mancano i triomphi del med. autore. »

Ce manuscrit doit être le même que celui qui est indiqué ainsi dans le catalogue du comte de Hoym, n° 2462 : *Petrarca, ms. insigni ligatura Grolieriana decoratus. mar. v.* Il a été payé 25 liv. 1 s.

A Paris, Bibliothèque de l'Arsenal.

PETRUS DIACONUS. — Voyez PROBUS (*Valerius*).

202. PHILELPHE. — Philelphi Epistolarum lib. XXXVII *Venetia*, 1502. In-folio, veau fauve.

N° 3136 du catalogue du comte de Hoym, vendu 31 livres, et 2731 du catalogue Du Fay, vendu 50 liv., pour Gabriel Martin.

Le même ouvrage a été vendu 10 liv. sterl., à Londres, en 1812.

Voyez le catalogue Penton, part. II, p. 63, n° 1088.

Voir aussi dans le catalogue John Dent, esq., p. 200.

203. PHILOSTRATE. — Philostrati de vita Apollonii Tyanei libri octo. Iidem libri latini interprete Alemano Rinuccino Florentino. Eusebius contra Hieroclem, qui Tyaneum Christo conferre conatus fuerit. — Idem latinus, interprete Zenobio Acciolo Florentino, ordinis prædicatorum. *Venetiis, in ædibus Aldi*, etc. In-folio, mar. cit.

AVEC TITRE, NOM, DEVISE.

Reliure parfaitement conservée, même le dos, qui est couvert d'un beau fleuron, semblable à celui des plats; tous les fleurons de ce volume sont d'or.

Ce beau volume a été vendu à la Bibliothèque en 1812, par MM. Debure père et fils, la somme de 200 fr.

A Paris, Bibliothèque impériale.

204. — Philostrati de vita Apollini Tyanæi, etc. *Venetiis, Aldus*, 1502. In-folio, mar. cit.

Cette reliure est ornée sur les plats de deux empreintes de médailles.

La médaille du plat r° représente des cavaliers qui passent sur le ventre de plusieurs ennemis renversés à terre; celle du verso, des soldats combattant à pied et nus contre plusieurs cavaliers. Au bas, on lit : DE GALLIS AD CANNAS. C'est une médaille antique dont Grolier possédait sans doute un exemplaire dans sa collection.

Intérieurement, sur le dernier feuillet du texte, on lit : *Jo. Grolierii Lugdunens. et Amicorum;* sur le titre : *Claudii Puteani.*

A Paris, Bibliothèque impériale.

205. — Philostrati de vita Apollonii Tyanei libri octo, etc. *Venetiis, apud Aldum,* 1501, 1502, 1504. In-folio, mar. antiqué, cha. mag.

Bel exemplaire de Grolier. (Catalogue Mac-Carthy, n° 5377.)

Cet exemplaire, cité par M. Brunet, *Manuel*, etc., au mot *Philostrati*, a été payé 255 fr. à la vente Mac-Carthy, en 1815; 21 liv. 10 sch. chez Hibbert, en 1829.

205 *bis*. — Le même.

Un exemplaire du même ouvrage, à la reliure de Grolier, est indiqué comme faisant partie de la bibliothèque de W. Beckford, à Londres.

Voyez *Repertorium Bibliographicum*, etc., p. 227.

206. PIC DE LA MIRANDOLE. — Commentationes Joannis Pici Mirandulæ in hoc volumine contentæ : quibus anteponitur vita per Joannem Franciscum illustris principis Galeotti Pici filium conscripta; Heptaplus de opere sex dierum Geneseos; apologia tredecim quæstionum; tractatus de ente et uno cum objectionibus quibusdam et responsionibus, oratio quædam elegantissima; epistolæ plures; deprecatoria ad Deum elegiaco carmine; testimonia ejus vitæ et doctrinæ. *Diligenter impressit Benedictus Hector, Bononiæ...* M.CCCC.LXXXX, die vero XX Martii. In-fol., v. f.

AVEC TITRE, NOM, DEVISE.

M. A. Pottier, conservateur de la Bibliothèque de Rouen, à qui je dois la description et un fac-simile de la reliure de ce volume, me signale une différence entre les signatures et celles qui sont indiquées dans le Manuel du libraire de Brunet.

Lesf euillets de garde du commencement et de la fin ont été enlevés. La reliure est remarquable; voici la description que m'en donne M. Pottier :

« Le fond est en veau noirci. La bande qui, en s'enroulant au « centre, circonscrit les trois cartouches, est peinte en vert, dit vert- « de-gris; les enroulements du pourtour sont en gris perle; la double « bande est blanche pour la partie du cadre intérieur, gris perle pour « l'extérieur; tous les fleurons sont en blanc.

« Cette reliure est un peu endommagée, mais cependant susceptible « d'être restaurée avec succès, si l'on se décide à en faire les frais. »

A Rouen, Bibliothèque publique de la ville.

207. — Disputationes Joannis Pici Mirandulæ, litterarum principis, adversus astrologiam divinatricem, quibus penitus subnervata corruit. — Disputationes has Joannis Pici Mirandulæ, concordiæ comitis, litterarum principis, adversus astrologos diligenter..... *S. d.* In-fol., v. f.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Voici les détails que je dois à l'obligeance de M. A. Pottier sur ce volume :

« Cette édition, en lettres rondes et d'aspect tout italien, est évi- « demment fort ancienne; toutes les initiales, restées en blanc et indi- « quées par une petite lettre minuscule, ont été remplacées par des « initiales très-riches, c'est-à-dire en or et à rinceaux, formant dia- « prure sur fond d'outremer, pour le commencement des chapitres.

« La conservation intérieure du volume est parfaite; aucune mou- « cheture, aucune note maladroitement jetée sur les marges, ne vient « en altérer la blancheur. Il en est de même des huit feuillets de garde, « quatre en tête et quatre à la fin, qui ne portent aucune inscription, « ni aucune signature ou notule quelconque de propriété.

« La reliure, primitivement en veau pourpre, devenu fauve par « l'effet du temps, a malheureusement souffert; ayant été assez sou- « vent entre des volumes trop serrés, elle a été ériflée en beaucoup « d'endroits. La décoration de cette reliure consiste en *cuirs* enroulés « qui se développent et s'entrelacent, de manière à dessiner des car- « touches pour les inscriptions. Ces cuirs ou bandeaux se détachent en « noir sur le fond et sont bordés d'un côté d'un double filet figurant « l'épaisseur, lequel est d'un blanc vif mis au pinceau, en couleur « épaisse et fortement gommée. Tous les fleurons qui se remarquent « au pourtour de la reliure sont piquetés du même blanc. Point de « titre au dos du volume. »

A Rouen, Bibliothèque publique de la ville.

208. — Joan. Franc. Pici Mirandulæ Domini, concordiæque comitis, Liber de Providentia Dei contra Philosophastros. 1508. In-folio, v. f.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

(Au recto du dernier feuillet) : *Anno a Partu Virginis D.VIII., No.* (*november*), *in suburbio Novi.... librum hunc de providentia Dei*, etc. *Benedictus Dulcibellus Mangius Carpensis exscripsit, stamneis usus calamis*, etc.

On trouve au commencement deux feuillets de garde et trois à la fin, le tout en papier.

Au dos du volume : *Jo.-Fran.-Lor. Pic.*

La reliure, très-remarquable, est assez bien conservée.

A Rouen, chez M. Prevost, conseiller à la Cour impériale.

209. — Joannis Francisci Pici Mirandulani principis concordiæque comitis hymni heroici tres, ad Sanctissimam Trinitatem, ad Christum et ad Virginem, una cum commentariis luculentiss. ad Io. Thomam filium. Additis sparsim ab ipso auctore pauculis, quæ in prima impressione deerant. — Ejusdem Sylvæ. — Ejusdem Staurestichon, hoc est carmen de mysteriis crucis in Germaniam delapsis. (Au verso du dernier feuillet) *Argentorati, in libraria officina Mathiæ Schurerij, mense augusto, anno salutis* MD.XI. In-folio, v. f.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Les cinq derniers feuillets contiennent une dédicace de l'auteur à Maximilien ; au commencement trois feuillets de garde, cinq à la fin ; le tout en papier. Au dos du volume : *Jo.-Fran.-Pici.*

La reliure est assez bien conservée.

A Rouen, chez M. Prevost, conseiller à la Cour impériale.

210. — Mirandulæ (Joannis Pici) omnia opera, etc., etc. *Impressum Venetiis, per Guillelmum de Fontano de Monteferrato, anno Domini.* M.D.XIX, *die* XXII *martii*. In-folio, veau antiqué à compart.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Ce volume, de la bibliothèque de A. Cigongne, a passé dans celle de Mgr le duc d'Aumale, à Twickenham.

216. PINDER (ULRICH). — Pinder (Udalric). Speculum intellectuale fœlicitatis humanæ et compendium de bone valetudinis cura, cum registro. Item speculum Phlebotomiæ atque Ventosarum. *Nurembergæ*, 1510. In-folio, avec grav. sur bois, mar.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

La reliure, en mauvais état, de cet ouvrage curieux et de la plus grande rareté, a été réparée par M. Capé, relieur à Paris.

N° 2043 du catalogue Libri de 1859. Vendu 18 liv. 10 sch.

217. PLATON. — Platonis omnia Divini opera, translatione Marsilii Ficini, emendatione et ad græcum codicem collatione Symonis Grynæi, nunc recens summa diligentia repurgata, quibus subjunctus est index uberrimus. *Basileæ, Froben*, 1539. In-folio, v. b., tr. dorée.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Le titre ainsi conçu : *Divinus Plato*. La reliure, qui porte encore des traces de peintures blanches et vertes dans les compartiments, aurait grand besoin d'être restaurée. Le dos moderne, avec le chiffre de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, est en veau des plus communs.

A Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève.

218. PLAUTE. — Plauti comediæ; editio perpulchra.

Reliure de Grolier. Catalogue Petau, p. 278, n° 916. Payé 8 liv. en 1722.

219. — Le même ouvrage.

Un exemplaire sur vélin se trouvait dans la riche collection formée par le roi George III, collection léguée par son fils au Musée britannique.

Dibdin, dans son *Bibliographical Decameron*, signale cet exemplaire comme étant d'une beauté parfaite.

A Londres, au Musée britannique.

220. — Plauti (Actii) Comœdiæ viginti. *Gryphius, Lugduni,* 1527. In-8, mar.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.
Lettres initiales en or et en couleurs.
Bibliothèque du marquis Trivulzio, à Milan.

221. PLINE L'ANCIEN. — Plinius Secundus (Caius). Naturalis historiæ libri XXXVII. *Venetiis, per Nic. Jenson,* 1472. In-folio, mar.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.
Exemplaire en grand papier, avec lettres majuscules en or et en couleurs.
A Lausanne (Suisse), Bibliothèque publique. Cet exemplaire provient d'un habitant de Soleure.
Voir Bibliothèque universelle de Genève, septembre 1849, p. 106.

222. — Storia naturale di Plinio. *Venezia,* 1473. In-folio.

Cet exemplaire était chez Edwards, qui, de 1788 à 1815, exerça à Londres la profession de libraire. (Gustave Brunet, *Fantaisies bibliographiques*, p. 276.)

223. — Plinius Secundus (Caius). Storia naturale, tradotta di lingua latina in fiorentina per Christophoro Landino Fiorentino, etc. *N. Jenson, Venetiis,* 1476. In-folio, ch. m., mar. v.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.
Avec les quatre lignes du titre et la première du texte en lettres d'or majuscules.
Exemplaire d'une belle conservation.
Reliure en maroquin, avec filets et ornements fleuronnés; dos refait. (Provient de la bibliothèque Cracherode.)
A Londres, au Musée britannique.

224, 225, 226, 227. — Plinius Secundus (Caius). Historia naturalis. *In ædibus hæredum Aldi, etc., Venetiis,* 1536-1540. In-8, 4 vol., mar. v.

Avec TITRE et DEVISE.

Reliure en maroquin vert, avec filets, compartiments et ornements fleuronnés. — Le dos refait, le tome Ier un peu endommagé. Provient de la bibliothèque de Cracherode.

A Londres, Musée britannique.

228. — Plinii Secundi (C.) Historia naturalis. *Basileæ*, 1539. In-folio, v. b. antiqué.

Catalogue Mac-Carthy, nº 1709. — Le volume, taché, a été vendu 31 fr. au libraire anglais Payne.

229. PLINE LE JEUNE. — Plinii Epistolæ. *Venetiis, Aldus*, 1502.

Exemplaire de Grolier, vendu, dit-on, 7 liv. 2 sh., chez Hibbert, en 1829.

Renouard, dans ses *Annales de l'Imprimerie des Aldes*, ne cite aucun exemplaire des Lettres de Pline sous la date de 1502, mais il dit, à propos d'une prétendue édition de 1504, qu'il avait sans doute vue citée quelque part : « Il est possible que quelques exemplaires de 1508 « ou de 1518 aient, par faute d'impression, la date de M.D.IIII; je « n'en ai jamais vu; peut-être aussi a-t-on gratté le V de M.D.VIII « et mis un I à la place. Ces supercheries ne sont que trop fréquem- « ment exercées sur les vieux livres, afin de produire aux yeux des « amateurs crédules de prétendues raretés et des éditions jusqu'alors « inconnues. » (P. 48.)

Ce passage peut s'appliquer également à cette édition supposée de 1502, dont aucun bibliographe ne fait mention. Peut-être n'est-ce qu'une faute d'impression; alors il faut lire 1508.

230. — Plinii (C.) Secundi Epistolarum libri X. Ejusdem Panegyricus Trajano imp. dictus, etc. *Venetiis, Aldus*, 1508. In-8, mar. vert, filets, tr. dorée.

AVEC TITRE, NOM, DEVISE.

Très-bel exemplaire, parfaitement conservé. Les capitales sont en or et l'ancre du titre en couleur. Il a fait partie de la bibliothèque de M. Coste. Nº 1106 du catalogue. Vendu 825 fr. en 1854.

A Rouen, dans la bibliothèque de M. E. Dutuit.

231. — Plinii (C.) Secundi Novocomensis Epistolarum libri X. Ejusdem Panegyricus Trajano

principi dictus. Ejusdem de viris illustribus in re militari et in administranda Rep. Suetonii Tranquilli de claris grammaticis et rhetoribus. Julii Obsequentis Prodigiorum liber. Indices duo. Etc. *Venetiis, Aldus,* 1518. In-8, mar. bl.

« A la Bibliothèque du Roi est un exemplaire à la reliure de Grolier « en maroquin rouge, initiales en or, et dans ma collection un sem- « blable, aussi de Grolier, en maroquin bleu. » (Renouard, *Annales de l'imprimerie des Alde*, p. 82.)

Catalogue de la bibliothèque d'un amateur, etc., t. III, p. 333.

232. — Plinii (C.) Secundi Novocomensis Epistolarum libri X. Ejusdem Panegyricus Trajano principi dictus. Ejusdem de viris illustribus in re militari et in administranda Rep. Suetonii Tranquilli de claris grammatici et rhetoribus. Julii Obsequentis Prodigiorum liber. Indices duo. Etc. *Venetiis, Aldus,* 1518. In-8, mar. rouge.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Initiales et ancre aldine en or. Bonne conservation, même pour le dos, orné d'un filet. Au lieu du titre, on lit : JO. GROLIERII ET AMICORUM. Il y a des annotations manuscrites marginales à la fin du volume.

A Paris, Bibliothèque impériale.

233. — Plinii (C.) Secundi Novocomensis Epistolarum libri X, etc., etc.. etc. *Venetiis, in ædibus Aldi,* etc., 1518. In-8, veau fauve.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Exemplaire en grand papier, avec lettres capitales en couleurs. Reliure un peu défectueuse.

Ce volume fait partie de la bibliothèque de sir R. S. Holford, esq. M. P., à Londres.

234. — Plinius Cæcilius Secundus (Caius). Epistolæ, Panegyricus, etc. Suetonii Tranquilli de claris grammaticis et rhetoribus. Julii Obsequentis

Prodigiorum liber, etc. *In ædibus Aldi et A. Asulani, Venetiis*, 1518. In-8, mar. rouge, fleuron des Alde en or.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Reliure en maroquin rouge, avec filets et compartiments fleuronnés.

Bibliotheca Lamoniana, Z., 313. Provient de la biblothèque de Cracherode.

A Londres, au Musée britannique.

235-236. POETÆ christiani veteres. *Venetiis, Aldus*, 1501-1502. In-4, mar. vert.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Lettres peintes en or et en couleurs. Très-belle reliure, bien conservée; le dos un peu fatigué.

Au r° du premier feuillet on trouve le nom des poëtes dont les œuvres composent cette collection; Renouard en a donné le catalogue détaillé, p. 25 des *Annales de l'imprimerie des Alde*, 1834, in-8. — Il dit que cette collection, très-rare et très-curieuse, a été publiée par Alde l'Ancien, « pour la faire adopter dans les études collégiales à la « place des poëtes profanes. Il vouloit y ajouter des poëtes grecs, ce « qu'il exécuta en partie en publiant le *Nonnus*, in-4, s. d., et *Gregorii* « *Naz. Carmina*, 1504, in-4. »

Provient de chez Le Tellier, archevêque de Reims.

Grolier possédait le premier volume de cette collection, consacrée principalement aux œuvres de *Prudence*.

Voyez Renouard, *Annales des Alde*, p. 224. Il est indiqué n° 1572 du catalogue de Fléchier : *Poetæ christiani* (Prudentius), *Venetiis, Aldus*, 1501, *in-4, maroq., avec les initiales peintes en or*. (Van-Praët, Catalogue des livres imprimés sur vélin, etc., in-fol., p. 124.)

A Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève.

237. POGGE. — Poggi Florentini opera, collatione emendatorum exemplarium recognita. *Basileæ*, 1508. In-folio.

Cet exemplaire a appartenu à l'illustre Grolier. (Catalogue Hohendorf, t. 1, p. 224, n° 1477.)

Aujourd'hui à la Bibliothèque impériale de Vienne.

238, 239, 240. POLYBE. — Polybii Historiarum libri quinque in latiam (*sic*) conversi linguam, Ni-

colao Perotto interprete. *Venetiis, in ædibus Aldi*, 1521. In-8, mar. rouge.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Initiales en or et en couleurs.

A Paris, Bibliothèque impériale.

Ce n'est qu'un fragment de la grande édition de Tite-Live publiée par les Alde. Voyez Renouard, *Annales de l'imprimerie des Alde*, etc., 1835, in-8, p. 90.

La Bibliothèque de Lyon possède un second exemplaire de ce Polybe, qui a fait partie de la bibliothèque de Grolier; M. Monfalcon, conservateur de cette bibliothèque, m'envoie la note suivante : « La singularité de ce volume, c'est que son barbare propriétaire a enlevé « avec soin la peau de veau ou de maroquin qui formait la reliure; il « n'a laissé que le carton. La devise autographe se trouve en deux « endroits à la fin du volume : *Jo. Grolierii Lugdunen. et amicorum.* « Puis en dedans d'un des cartons : *Portio mea, Domine, sit in terra* « *viventium. Jo. Grolierii Lugd. et amicorum.* »

Enfin, un troisième exemplaire aussi en maroquin, avec lettres en couleurs, fait partie de la bibliothèque de sir R. S. Holford, esq. M. P. à Londres.

Voyez aussi plus loin, TITE-LIVE.

241. POLYDORE VIRGILE. — Polydori Vergilii Urbinatis de Rerum Inventoribus libri octo, per autorem summa cura recogniti et locupletati. Dices supremam manum impositam : Eme, lector, non te pœnitebit impensæ. *Basileæ, apud Joan. Froben.* Anno M.D.XXV (1525). In-folio, mar. noir, filets et compartiments, tr. dorée.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Au v° du troisième feuillet de garde, au commencement du volume, on trouve une quittance manuscrite de J. Grolier, datée du 23 avril 1512, que j'ai donnée avec fac-simile aux Pièces justificatives. Voir n° 1.

Ce volume est annoncé dans le *Bulletin du Bibliophile*, publié par J. Techener, année 1837, p. 577, n° 1540, au prix de 120 fr. — A fait partie de la bibliothèque de M. Coste; en 1854, il a été payé 500 fr. (Voir catalogue Coste, n° 2498.)

Il appartient maintenant à M. Yemeniz, à Lyon.

242. POLITIEN (ANGE). — Angeli Politiani in

Epitecti Stoïci Encheiridion — Problemata. — Prælectio in priora Aristotelis Analytica. Titulus lamia. Etc. *Venetiis, in ædibus Aldi*, 1498. In-folio, veau fauve.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Initiales peintes en couleurs, reliure à compartiments blancs, noirs et or; un semis d'or sur le veau fauve. Le dos a été refait.

Ce volume, qui commence à la signature S, ne contient que la seconde partie des Œuvres de Politien. — Sur le premier f° r° : *Ex libris Oratorii Sammagloriani. Ex dono D. C. de Brienne.*

A Paris, Bibliothèque impériale.

Ce volume est sans doute le même que celui-ci : *Politiani Opera, etc. Venetiis*, 1498, in-fol., commençant à la signature S et ne contenant que 159 feuillets. Exemplaire de Grolier. (Catalogue d'un choix de livres qui se sont vendus le mercredi 8 février 1809, rue des Bons-Enfants. *Paris*, 1809, in-8, p. 22, n° 225.)

243, 244, 245, 246. POLYPHILE. — Polyphili Hypnerotomachia, ubi humana omnia non nisi somnium esse docet, etc., etc. *Venetiis, mense decembri* MID (1499), *in ædibus Aldi Manutii*. In-folio, fig. en bois, v. f.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Au r° de la reliure on lit dans l'écusson du milieu : POLIPHILI HYPNEROTOMACHIA. Et dans le bas : TANQUAM VENTUS EST VITA MEA. Au v°, dans le milieu : PORTIO MEA DEUS SIT IN TERRA VIVENTIUM ; et dans le bas : JO. GROLIERII ET AMICORUM.

Ce volume, qui faisait partie de la bibliothèque de S. W. Singer, à Londres, a été vendu, au mois de mai 1860, 89 liv. st. (2,225 fr.) à M. Techener, libraire à Paris. Il appartient aujourd'hui à M. Tufton.

Renouard, dans ses *Annales de l'imprimerie des Alde*, 1834, in-8, p. 22, a consacré un assez long article au livre de Polyphile.

Il signale le duc de Devonshire comme étant possesseur de l'exemplaire sur vélin de cet ouvrage, et lord Spencer comme ayant celui sur papier.

Voilà donc trois exemplaires de l'*Hypnèrotomachie* à la reliure de Grolier : le *premier* sur vélin, chez le duc de Devonshire ; le *second* sur papier, chez lord Spencer ; le *troisième* en France, provenant de S. W. Singer, chez M. Tufton ; enfin, un *quatrième* exemplaire se trouve à Londres, au *British Museum*, d'après l'indication suivante :

Hypnerotomachia Poliphili autore Francisco Columna. Venetiis, in ædibus Aldi, 1499, in-fol. (Van-Praët, Catalogue des livres imprimés sur vélin, etc., in-fol., p. 123.)

L'exemplaire sur papier qui fait partie de la bibliothèque de lord Spencer a été longuement décrit par Dibdin. (*Bibliotheca Spenceriana*, etc., t. IV, p. 145 à 165.)

247. POMPONIUS MELA. — Pomponius Mela de Situ orbis. — I. Solinus, Polyhistor. — Itinerarium Antonini Aug. — Vibius Sequester. — P. Victor, de regionibus urbis Romæ. — Dionysius Afer, de Situ orbis, Prisciano interprete. *In ædibus Aldi et Andreæ Azulani, Venetiis*, 1518. In-8, mar. citron.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Bel exemplaire, reliure en maroq. citron, avec filets en losanges et ornements fleuronnés. Au r° du premier feuillet de garde on lit : *Ex bibliotheca D. Salmatoris*, 1611. Provient de la bibliothèque de M. Cratherode.

A Londres, au Musée britannique.

248. PONTANUS. (J. J.). — Pontani Opera. *Venetiis, in ædibus Aldi*, 1512. In-folio.

Bibliotheca Grenvilliana, etc., t. II, p. 565.

A Londres, au Musée britannique.

249. — Joannis Joviani Pontani de Aspiratione libri duo. Charon, dialogus. Antonius, dialogus. Actius, dialogus. Ægidius, dialogus. Asinus, dialogus. De Sermone libri sex. Belli quod Ferdinandus Senior, neapolitanus rex, cum Joanne Andegavensium duce gessit, libri sex. *Aldus, Venetiis*, 1519. In-8, mar. vert.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Exemplaire en grand papier, capitales en or.

Charmante reliure à filets d'or et ornements de même; dos refait; remboîtage anglais passablement exécuté.

Sur le seul feuillet de garde en papier moderne anglais, on lit : *Coll. per : H. Drury Harroviæ* 1817. *Ex reliquiis Heathianis Etonensibus*, *c.* 224, *r. gilt capitals.* — *Charta Maxima.*

A Paris, Bibliothèque impériale.

250. — Pontani (Joannis Joviani) Opera. Urania, sive de stellis libri quinque. Meteorum liber unus. De Hortis Hesperidorum libri duo. Lepidus, sive pastorales (*sic*) pompa septem. Item Meliseus. Mæon, Acon. Hendecasyllaborum libri duo. Templorum liber unus. Neniæ duodecim. Epigrammata duodecim. *Venetiis*, etc., 1513. In-8, mar. bleu.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Un exemplaire à la reliure de Grolier, avec les initiales en or et en couleur, a été vendu par Renouard en 1828.

(Catalogue de la bibliothèque d'un amateur, t. II, p. 327.)

C'est le même que je trouve ainsi décrit dans les additions manuscrites au catalogue Soubise, n° 4090 : « La première partie des « *Poësies de Pontanus*, édition d'Alde, 1513. Reliure de Grolier, m. « à comp. Lettres initiales en or..... 31 fr. 12 s. »

Cet exemplaire, qui avait appartenu à Jacques-Aug. de Thou, dont il porte la signature, fait partie maintenant de la bibliothèque de lord *Gosford*, à Londres.

251. — Pontani (Joviani) Poemata. Amorum libri duo, etc. *Venetiis, in ædibus Aldi*, 1518. In-8, mar. bleu.

Lettres initiales en or et en couleur.

Vendu 11 liv. 1 s. en 1761. (Catalogue de Selle, n° 1244.)

252. — Pontani (Joan. Jov.) Opera soluta oratione composita. *Venetiis, in ædibus Aldi*, 1518. ch. m., mar. bl.

Exemplar Grolieri. (Catalogue de Selle, n° 1521.)

253. — Pontani Opera Poetica. *Aldus*, 1533. In-8, v. fauve.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

A l'intérieur du volume, les initiales sont peintes en or; l'ancre aldine est peinte en bleu.

Ce doit être le même volume qui est indiqué au catalogue Bigot, n° 5395.

Bibliothèque du duc de Marlborough, au château de Blenheim, en Angleterre.

PORPHYRIUS. — Voyez JAMBLIQUE.

254. PRISCIEN. — Prisciani Grammatici Cæsariensis libri omnes, etc., etc. *Venetiis, Aldus*, 1527. In-4, g. p., maroq. vert, ornem. d'or.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Initiales en or et en couleur, ainsi que l'ancre aldine du titre; cinq feuillets de garde, dont un en vélin.

A Paris, Bibliothèque impériale.

PROBUS (ÆMILIUS). — Voyez JUSTIN.

255. PROBUS (M. V.). — Hoc in volumine hæc continentur: M. Val. Probus de Notis Romæ, ex codice manuscripto castigatior auctiorque quam antea factus. Petrus Diaconus de eadem re, etc. Demetrius Alabaldus de Minustis. Idem de Ponderibus. Idem de Mensuris. Ven. Beda de Computo per gestum digitorum. Idem de Loquela. Idem de Ratione unciarum. Leges XII Tabularum. Leges Pontificiæ Ro. Etc., etc. Hæc omnia nunc primum edita. *Venetiis, in ædibus Joannis Tacuini Tridinensis*, 1525. In-4, vélin.

Avec NOM et DEVISE.

Vélin blanc, ornements noirs, verts et or; le nom et la devise de Grolier en lettres noires; le tout très-endommagé.

Provient de la bibliothèque de Le Tellier, archevêque de Reims.

A Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève.

256. — Probus (Valerius). Même recueil que le précédent. Au verso du dernier feuillet : *Ve-*

netiis, in ædibus Joannis Tacuini Tridentini, mense februario MDXXV. In-4, v. f., ornements en or seulement.

Avec NOM au bas du recto, avec DEVISE au milieu du verso.
Assez bien conservé, dos non refait, sans titre.
Au bas du titre, on lit : *Ex Catalogo descalceatorum sancti Augustini Conv. Parisiens.*
A Paris, Bibliothèque de l'Université, à la Sorbonne.

PROCLUS. — Voyez JAMBLIQUE.

PROPERCE. — Voyez CATULLE.

PROSPER D'AQUITAINE (le chroniqueur). — Voyez CHRONICON DIVINUM.

PRUDENTIUS, *Prudence.* — Voyez POETÆ CHRISTIANI VETERES.

257. — PSAUTIER hébreu, grec, arabe, chaldéen, avec gloses et trois interprétations latines. In-folio, veau fauve.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.
Ce beau volume appartient à la Bibliothèque publique de Caen, et mérite une description détaillée. Je dois à l'obligeance de mon ancien confrère de l'École des Chartes, M. Eugène Châtel, archiviste du département du Calvados, des renseignements nombreux sur ce volume, ainsi qu'un fac-simile de la reliure.
Cette reliure est en veau; le dos, à nervures saillantes, avec encadrements et ornements d'or, à fer froid, est un peu fatigué. Les plats sont ornés de nombreux filets d'or, au fer froid, s'entrecroisant les uns dans les autres. Au milieu du r°, on lit le titre suivant, divisé en huit lignes : PSALTERIUM-*Hebræum-Græcum-Arabicum-et Chaldæum-cum tribus lati-nis interpre-tationib.* — Au-dessous de ce titre, dans un écusson formé par deux carrés enlacés : JO. GROLIERII-ET AMICO-RUM. Au milieu du v° de la reliure : PORTIO MEA, DOMINE, SIT IN TERRA VIVENTIUM.
En ouvrant le volume, on trouve : 1° un feuillet de garde en papier, au verso duquel on lit : *Ex dono Joannis Grolierii,* en caractères assez gros; puis, en minuscules cursives du XVIIe siècle : « M. J. Gros-« lier ou Grollier estoit thrésorier de France au XVIe siècle. Il fut

« trésorier des troupes françoises dans le Milanez, et y estant il « fist imprimer chez Alde, à Venise, le livre de Budé *De Asse*. Il « mourut à Paris, le 27 octobre 1565, aagé de quatre-vingt-six ans, « et est enterré à Saint-Germain-des-Prez. Voir M. de Thou, l. 38, « Lacroix du Maine, Jacob, Menestrier, *Éloge de Lyon;* Spon, *Anti-« quités de Lyon.* »

Sur le premier feuillet du volume, on lit le titre suivant, en caractères romains, hébreux, grecs, arabes et chaldéens :

PSALTERIUM, HEBREUM, GRECUM,
ARABICUM ET CHALDEUM CUM TRIBUS
LATINIS INTERPRETATIONIBUS ET GLOSSIS.

Suivent les traductions en hébreu, en grec, en arabe et en chaldéen.

Ce titre est encadré dans des ornements d'or semblables à ceux de la reliure; seulement, les espaces entre chaque ligne, chaque cercle, chaque triangle et carré, laissés libres sur le veau, sont couverts sur ce titre de fleurs délicates, de fraises identiques aux ornements des manuscrits du XVe siècle; elles sont semées sur l'or mêlé à de petits points rouges. Au bas de ce titre, on lit : *De la bibliothèque de M. le chancelier Seguier*, 1686.

Le second feuillet contient une préface dont le titre, en lettres d'or (capitales romaines), n'a pas moins de trois lignes. La première lettre du texte latin est un S en or dans un cadre d'or, semé de petites fleurs d'or sur fond bleu. — Le texte grec commence par un encadrement bleu à fond d'or, avec deux lettres bleues.

Le troisième feuillet contient au recto le commencement des textes hébreux et arabes, avec ornements semblables à ceux qui précèdent au verso celui du texte chaldéen, dont la première lettre est peinte en or dans un cadre d'or, à fond vert, semé d'arabesques d'or.

Le verso du quatrième feuillet et le recto du cinquième sont ornés de huit lettres, encadrées d'or, peintes en couleurs.

Le dernier feuillet de ce beau volume est relevé par un superbe encadrement composé de P en or, avec un V peint en rose et blanc, dont s'échappe une tige verte surmontée d'une fraise ; au-dessous de cet encadrement, on lit : *Petrus Paulus Porrus Mediolanensis Taurini degens*, et plus bas : *Impressit miro ingenio Petrus Paulus Porrus Genue, in ædibus Nicolaï Justiniani Pauli, præsidente Reipub. Genuensi pro serenissimo Francor. Rege prestanti Viro Octaviano Fulgoso, anno Christiane salutis millesimo quingentesimo sexto, deximo mense VIIIIbri.*

A Caen, Bibliothèque publique de la ville.

258. — PSALMI sacri di David, distinti in cinque libri, etc., per Antonio Brucioni. *Venezia*, 1534. In-4, mar. vert.

Ce livre a d'abord appartenu à Maioli, qui l'a fait relier avec son

nom et sa devise : *Tho. Maioli et Amicorum. — Inimici mei mea michi, non me michi;* ensuite à Grolier, qui a écrit sur le titre ce verset des Pseaumes : *Custodit Dominus omnes diligentes se et omnes impios disperdet;* et plus bas : *Portio mea, Domine, sit in terra viventium.*

A Paris, chez M. Brunet, auteur du *Manuel du Libraire.*

259. PTOLÉMÉE. — In hoc opere hæc continentur : Geographia Cl. Ptolomæi, a plurimis viris utriusque linguæ doctissimis emendata, etc. *Romæ*, 1508. In-folio, mar. rouge.

Avec des initiales, des beaux ornements en or et en couleurs; avec les armes de Grolier peintes sur le second feuillet, dans un médaillon ceint de branches de lauriers, autour duquel on lit :

M. Jehan Grolier, Conseiller du Roy, Tresorier et Receveur Gnral (général) *en la duché de Milan.*

Ce volume est couvert d'une reliure de Bozerian. Il provient de la Bibliothèque du Tribunat.

A Paris, Bibliothèque impériale.

Q-R

260. QUINTE-CURCE. — Quinti Curtii Alexandri Magni, etc. *Lugd., Seb. Gryphius,* 1548. In-16.

Reliure de Grolier, très-bien conservée, avec une quantité de diverses leçons en marge, écrites de bonne main. (Catalogue Petau, p. 346, n° 426. Vendu 9 liv. 9 s.)

261. QUINTUS CALABER. — Quinti Calabri derelictorum ab Homero libri quatuordecim, græce. *S. a.* In-8, mar.

La reliure moderne de ce volume a été exécutée par Bedfort dans le genre de celles de Grolier.

Sur la première page, on voit deux cercles d'or. Celui de gauche renferme un rocher dans lequel une main enfonce un clou avec cette

devise : ÆQUE DIFFICULTER ; celui de droite un écu dont les armes ont été effacées; au sommet de l'écu une bande avec cette inscription : M. IEHAN GROLIER CONSEILIER DU ROI TRESORIER EN LA DUCÉ DE MILAN.

Bibliothèque de lord Gosford, à Londres.

262. REI RUSTICÆ SCRIPTORES. — Voyez plus haut AGRICOLATIONUM OPERA.

263. — Rei rusticæ scriptores. *Venetiis, in ædibus Aldi,* 1514. In-4.

(Catalogue Fléchier, Londres, 1725, in-8, page 112).

264. RHENANUS (BEATUS). — Beati Rhenani Schlestadiensis Rerum Germanicarum libri tres. Adjecta est in calce epistola ad Philippum Puchaimerum de locis Plinii per S. Aquæum attactis, etc. *Basileæ, in officina Frobeniana,* etc., 1531. In-folio, v. f., tr. dor.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Bel exemplaire; les ornements de la reliure bien conservés; le dos fleurdelisé refait. Sur le plat r°, le titre est ainsi : *Beatus Rhenanus de Rebus Germanicis.*

Sur le deuxième feuillet de garde, on lit d'une écriture anglaise : *Ex dono viri rarissimi Thomæ Frognall Dibdin E. V. R.* De la même écriture, une épitaphe en vers latins sur Rhenanus.

Voir un fac-simile de cette reliure dans l'*Histoire de la Bibliophilie,* pl. 1.

N° 1295 du Catalogue Utterson de 1857.

N° 2308 du Catalogue Libri de 1859. Vendu 30 liv. st. (750 fr.).

Ce volume faisait partie en 1862 de la librairie de M. J. Joseph Techener. Dans le troisième catalogue de vente de cette librairie, vente faite au mois d'avril 1865, ce volume porte le n° 1572; il a été adjugé au prix de 1,100 fr.

RICCHIERI (L.) DE ROVIGO. — Voyez CŒLIUS RHODIGINUS.

265. RITUUM ECCLESIASTICORUM sive sacrarum ceremoniarum s. s. (*sacro sanctæ*) romanæ Ecclesiæ

libri tres, non ante impressi, etc., etc. (Au dernier feuillet :) Gregorii de Gregoriis excusere (*sic*) Leonardo Laurendano principe optimo. *Venetiis*, 1516, die 21 mensis novembris. In-folio, papier fort., v. f. jaune et noir à comp., dor sur tranche.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Très-beau volume, dont la reliure a un peu souffert; mais elle est des plus curieuses; elle diffère des reliures de Grolier connues jusqu'à présent. Sur chacun des plats les compartiments jaunes, noirs et or représentent les portiques d'un temple. Le titre, le nom, la devise occupent leur place ordinaire; le dos a été refait.

A propos de cet ouvrage, je trouve dans la dernière édition du *Manuel du Libraire* de Brunet, au mot *Marcellus*, la note suivante : « Cet ouvrage est d'Augustin Patrice Piccolomini, évêque « de Faenza. Il fut entrepris vers l'année 1488, par ordre du pape « Innocent VIII. Plus tard, Christophe Marcellus, évêque de Cor- « cyre, le publia sans en nommer l'auteur, mais après avoir fait au « texte du manuscrit des falsifications qui éveillèrent l'attention des « cardinaux, et furent déférées au pape Léon X, lequel ordonna la « suppression du livre dénoncé, ce qui en a rendu les exemplaires rares « (26 fr. mar. r. *Boutourlin*, et un exemplaire sur la couverture du- « quel on avait adapté le fragment d'une ancienne reliure vénitienne « richement dorée, portant cette inscription : Michaeli Maio. « (Maïoli?) C. Cesa (orato) (op.), 8 liv. ster. 15 sh. Libri en 1859, « n° 474. »

A Paris, Bibliothèque de l'Arsenal.

S

266. SABELLICUS (M. ANTONIUS COCCIUS). — Sabellici Rerum Venetarum ab urbe condita lib. XXXIII ad Marcum Barbadicum sereniss. Venetiarum principum et senatum liber primus decadis incipit, etc. (A la fin :) *Hoc opus impressum Venetiis, arte et industria optimi viri Andreæ de Toresanis de*

Assola. Anno M.CCCC.LXXXVII, die XXI maii. In-folio, v.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.
A la Bibliothèque publique de Reims.

267. — Opera M. Antonii Coccii Sabellici in duos digesta tomos. — Rapsodiæ historiæ Æneadum XV; quinque priores uno continentur, altero sex reliquæ, cum D. Casparis Hedionis historica synopsi qua hujus autoris institutum summa fide et diligentia ad annum M.D.XXVIII persequitur, etc., etc. *Basileæ*. Anno M.D.XXXVIII. 2 vol. in-folio, v.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Reliure en veau brun, très-simple, mais très-élégante; en mauvais état, dos refait.

Il y a trois feuillets de garde au commencement et à la fin de chaque volume. Au verso du troisième feuillet de garde du tome Ier on lit cette suscription grecque et latine de la main du président Hénaut, à qui ce volume a appartenu :

Ἐκ τοῦ Αθηναίου *Caroli de Henaut, in magno consilio senatoris et decani*, τῷ ἔτει 1710.

Libros alienos utendos Rogantibus Απόκριμα.

Εξ ευαγγελίου τοῦ κατα Λούκαν κεφ. 11 καὶ τοῦ κατα Ματθαίον κεφάλαιω 25.

Ζητεῖτε δε μᾶλλον, καὶ πορεύεςθε
Πρός τοὺς πωλοῦντας, καὶ αγοράσετε
Ἑαυτοῖς, πῶς γὰρ ὁ ζητῶν ευρίσκει.

Ce qui signifie :

« De la bibliothèque de Charles Hénaut, doyen et président au Parlement, en l'année 1710.

« A ceux qui demandent à emprunter les livres d'autrui, sentence :

« Des Evangiles selon saint Luc, chap. 11, et selon saint Mathieu, chap. 25.

« Cherchez davantage et allez chez les marchands et causez avec eux, car tout chercheur trouve. »

A Paris, Bibliothèque de l'Arsenal.

268. SADOLET. — Sadoleti Interpretatio in psalmum : Miserere mei. *Lugduni*, 1534. In-8, v. br., compart., tr. dorée.

Reliure du XVIe siècle qui n'a pas été faite pour Grolier. On lit sur le feuillet de garde : *Grolierii et amicorum*. Vente faite par M. Tross, à Paris, en décembre 1855, n° 9, 50 fr. (Gust. Brunet, *Fantaisies bibliographiques*, p. 274.)

Ce volume a fait partie de la bibliothèque de M. Coste, n° 47 de son catalogue.

269. SALLUSTE. — C. Crispi Sallustii de Conjuratione Catilinæ, ejusdem de Bello Jugurthino, ejusdem oratio contra M. T. Ciceronem. M. T. Ciceronis oratio contra C. Crispum Sallustium, ejusdem orationes quatuor contra Lucium Catilinam. Porcii Latronis declamatio contra Lucium Catilinam. Orationes quædam ex libris historiarum C. Crispi Sallustii. *Venetiis, in ædibus Aldi*, etc., 1509. In-8, v. brun.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

A Paris, Bibliothèque impériale.

M. Brunet, l'auteur du *Manuel du Libraire*, possède un exemplaire du Salluste de cette même édition, en très-grand papier, avec les initiales en or et en couleurs, relié par Lewis. Sur un des feuillets de garde on lit, d'une écriture anglaise moderne, ces mots : *Grolier's Copy*.

270. — Sallustii (Crispi) de Conjuratione Catilinæ, etc. *Venetiis, in ædibus Aldi*, etc., 1509. In-8, mar.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Très-bel exemplaire relié en maroquin noir et blanc, avec de riches compartiments sur les plats. Intérieurement les capitales sont en or; l'ancre aldine du titre et celle du dernier feuillet sont coloriées.

Bibliothèque de M. H. Foss, ancien libraire, associé de M. J. Payne, à Londres.

271. — Sallustius. *Venetiis, Aldus*. 1522. In-8.

Vente d'un anonyme, faite par Mauger, vend. an VIII (oct. 1799), n° 922.

Probablement le même exemplaire relié en veau, 22 fr. 50 c. Vente Renouard, en 1804.

(Gust. Brunet, *Fantaisies bibliographiques*, p. 289).

272. — Sallustii (Crispi) de Conjuratione Catilinæ, etc. *Venetiis, in ædibus Aldi et Andreæ soceri*, 1521. In-8, v.

Bel exemplaire, provenant de la bibliothèque de Grolier, qui a mis sa signature sur le dernier feuillet du texte. Les lettres capitales de chaque chapitre sont en or. La reliure originale a été détruite; celle qui recouvre ce volume est une reliure française en veau, du milieu du XVIIIe siècle.

Bibliothèque particulière de M. J. T. Payne, ancien libraire à Londres.

273. SANNAZAR (J. ACTIUS SYNCERUS). — Arcadia del Sannazaro. *Impresso in Vinegia, nelle case d'Aldo Romano*, etc., 1514. In-8, v. fauve.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Cet exemplaire est en grand papier, avec les initiales peintes en or et en couleurs.

« Dans le catalogue Gaignat, n° 1700, est indiqué un exemplaire « en grand papier bleu, orné de cadres en or et de lettres en or et en « couleurs. Notre Bibliothèque royale en possède un en grand papier « blanc, à la reliure de Grolier. » (Renouard, *Annales*, etc., p. 68.) — Voir aussi p. 112.

A Paris, Bibliothèque impériale.

274. — Sannazarius, de Partu Virginis. *Venetiis, Aldus*, 1527. In-8.

(*Bibliotheca Grenvilliana*, etc., t. II, p. 639.)

A Londres, au Musée britannique.

275. — Actii Synceri Sannazarii de Partu Virginis, etc. — Lamentatio de morte Christi. — Piscatoria. — P. Bembi Benacus. — Augustini Beatiani Verona. *Venetiis, in ædibus Aldi*, etc., 1527. In-8, mar. vert, filets, tr. dorée.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

L'ancre aldine du titre et les grandes lettres sont en or.

Cet exemplaire est celui dont parle Dibdin dans son *Decameron*, t. II, p. 471. C'est le même, sans doute, qui est indiqué t. II, p. 320, du *Catalogue d'un Amateur* (de Renouard), lequel fut vendu à

Londres, en 1829, 3 liv. sterl., et acheté par M. Libri chez Thorpe 2 liv. 2 sch.

Ce volume, après avoir figuré à la vente de M. Libri de 1847, fut acheté 301 fr. par M. Coste. A la vente de celui-ci, en 1854 (n° 693 du Catalogue), il a été payé 500 fr.

Il fait partie maintenant de la bibliothèque de M. Yemeniz, à Lyon.

276. — Actii Synceri Sannazarii de Partu Virginis libri III. Ejusdem de morte Christi lamentatio, etc. *Venetiis, in ædibus heredum Aldi*, 1533. In-8, mar. vert.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Exemplaire très-grand de marges. Initiales peintes en or et en couleurs, aussi bien que l'ancre aldine du titre.

Renouard, dans ses *Annales de l'imprimerie des Aldes*, p. 110, le signale en ces termes :

« A notre Bibliothèque royale est un exemplaire en grand papier « à la reliure de Grolier. Un autre grand papier se trouve au cata- « logue Saliceti. »

A Paris, Bibliothèque impériale.

277. — Actii Synceri Sannazarii de Partu Virginis libri III, etc. *Venetiis, Aldus*, 1533. In-8, mar. noir.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

A l'intérieur du volume, les initiales sont peintes en or ; l'ancre aldine est peinte en bleu.

Très-belle conservation.

Bibliothèque du duc de Marlborough, au château de Blenheim, en Angleterre.

278. — Sonetti e Canzoni del Sannazaro. *Aldus*, 1534. In-8, v. f.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

La reliure en veau fauve, avec filets et ornements fleuronnés, est bien conservée. Au commencement et à la fin du volume, sur les feuillets de garde en vélin, on voit deux dessins au crayon rouge d'une assez bonne exécution. Sur le premier feuillet de garde en vélin on lit : *Ex dono Domini Grezil de la Verronière. Voisin*, 1698. Sur le second : *Ex libris Francisci Grezil in suprema Parisiensis curia advocati.*

Ce volume, qui figurait à l'exposition de Manchester au mois d'août 1857, appartient à M. R. S. Turner, de Londres.

279. — Sannazarii Opera omnia, latine scripta, nuper edita, etc. *Venetiis, in ædibus hæred. Aldi Manutii*, etc., 1535. In-8.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Vendu 13 liv. en 1812. Voir Catalogue Sunton, part. 2, n° 411, p. 21.

Cet exemplaire doit être le même que celui qui appartient aujourd'hui à M. J. T. Payne, ancien libraire anglais connu des amateurs. Voici la note qu'il a bien voulu me communiquer :

« From the library of Grolier, and a most beautiful specimen in « every respect : the colour of the moroco and the tooling are exqui- « site. The capital letters are in gold, and the anchors are illumi- « nated. — Book Plate " Ex libris Lallemand de Betz. " »

Dans le catalogue de Bigot, n° 5399, je trouve indiqué comme provenant de Grolier : *Sannazarii Opera omnia poetica*, in-8, *apud Aldum*, 1535.

Les deux volumes précédents, restés à Londres, proviennent sans doute de la collection de John Dent, esq. Je les trouve indiqués p. 231 de son catalogue, 1825, in-4 : *Sannazaro* (*Act. Syn.*). *Arcadia, Sonetti et Canzone*, 8°, *Aldo*, 1534. « Grollier copy, in green morocco, gilt « in compartiments, capital letters and anchors in gold.

« Sannazarii Opera, etc. 8°. *Venet.*, *Aldus*, 1535. Very beautiful « copy with illuminated capitals in old morocco, in compartments, « etc. »

Un autre exemplaire du même ouvrage est indiqué ainsi sous le n° 1383 du catalogue Courtois, en 1819 : *Jac. Sannazarii Opera omnia latine scripta, nuper edita. Venetiis, in ædibus hæredum Aldi Manutii et Andreæ Asulani soceri*, 1535, in-8°, mar. r., tr. dor. Exemplaire de Grolier, avec capitales en or, reliure moderne de Bozerian. Vendu 10 fr.

280. — Actii Synceri Sannazarii de Partu Virginis, etc. — Lamentatio de morte Christi. — Piscatoria. — P. Bembi Benacus. — Aug. Beatiani Verona. *Venetiis, Aldus*, 1535. In-8, mar. citron à compart., tr. dorée, init. en or.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Charmante reliure, dans un état parfait de conservation.

Plusieurs propriétaires anciens de ce volume ont écrit leur nom sur le titre : 1° en haut du titre : *Nunc in Bibl. Ant. Magnin in Præs. cur. Matis. cons.*; 2° au milieu du titre : *Ballesdens*; 3° au bas : *Aleaume Bugy*.

Ce volume, qui appartenait à M. Double, a été vendu, en mars 1863, 2,050 fr.; il est aujourd'hui dans la bibliothèque de M. Ambroise-Firmin Didot, membre de la Société des Bibliophiles français.

281. SÉNÈQUE — Scenecæ (*sic*) Tragœdiæ. *Venetiis, Aldus*, 1517. In-8, mar. citron.

Avec NOM, TITRE, DEVISE.

Initiales et ancre aldine en or; le dos est bien conservé, mais le titre qu'on y voit maintenant : *Senecæ Trag. Aldi*, a été ajouté postérieurement. Sur le dernier feuillet de garde, au v°, et sur le vélin qui sert de garde au plat v°, il y a des notes manuscrites de la main de Grolier. Ce sont des sentences extraites des tragédies de Sénèque. Je citerai les suivantes :

Extinguere hostem maxima est virtus ducis. —
Servare cives major est patriæ patri. —
Id facere laus est quod decet non quod licet. —
Fama licet vana et levis multos notat. —

A Paris, Bibliothèque impériale.

282. SERLIO (SEBAST.). — Il terzo libro di Sebastiano Serlio Bolognese, etc. *Impresso in Venezia, per Francesco Marcolino di Forli*, 1540. In-folio, mar. vert.

Avec TITRE et DEVISE.

Exemplaire sur grand papier bleu.

Ce volume, dont la reliure est remarquable d'exécution, porte au plat r° :

DI SEBAST SERLIO
BOLOGNESE
LIBRI TERZO
E QUARTO.

Sur le plat verso, la devise ordinaire : PORTIO, etc.

Le nom de Grolier, qui se trouvait au bas du plat r°, a été effacé.

A Paris, Bibliothèque impériale.

283. SERVIUS (HONORATUS MORUS). — Mauri Servii Honorati grammatici in tria Virgilii opera expositio. *Romæ*, 1470, *per Uldaricum Gallum*, etc. In-folio.

Cet exemplaire est très-beau et de la reliure de Grolier. (Catalogue de P. Petau, n° 1310.) — Payé 74 liv. en 1722.

Voir aussi Van-Praët, *Catalogue des livres imprimés sur vélin*, etc., in-fol., p. 124.

284. SEXTUS. — Sextus Empiricus, philosophus platonicus, de Medicina animalium, bestiarum, pecorum et avium, cum Scholiis Gabriel Humelbergii, Ravenspurgensis medici. *S. l.*, 1538. In-4, veau fauve.

AVEC TITRE, NOM, DEVISE.

Avec mosaïques en or et en couleurs, noires, rouges, blanches. Le dos bien conservé, orné d'un filet, sans titre. — On lit d'une écriture du XVIIe siècle sur le titre : *N. Pasuredy doctor medicus et Aurelius.*

Ce volume a été payé 140 fr. à la vente Hallé.

Voyez aussi Gust. Brunet, *Fantaisies bibliographiques*, p. 276.

A Paris, Bibliothèque impériale.

285. SILIUS ITALICUS. — Silius Italicus. De Bello Punico secundo libri XVII, nuper diligentissime castigati. *Venetiis, Aldus*, 1523. In-8, mar.

AVEC TITRE, NOM, DEVISE.

Exemplaire d'une belle conservation. La reliure est en maroquin citron, avec filets, compartiments et ornements fleuronnés. Le dos refait au chiffre de Soubise.

Voir le catalogue Soubise, n° 4811.

Dans les additions manuscrites d'un exemplaire de ce catalogue, on lit : « Mar. cit. à la reliure de Grolier. Les lettres initiales et l'ancre « des Alde en or. Superbe exemplaire de la plus grande fraîcheur et « de la plus belle conservation. Vendu 48 l. 1 s. Acheté par Laurent. »

Au recto du cinquième feuillet de garde, on lit : JAC. AUG. THUANI. Cette signature est répétée au recto du dernier feuillet.

Ce volume provient de M. Cracherode.

A Londres, au Musée britannique.

286. — Silius Italicus. *Venetiis, apud Aldum,* 1524. In-8, maroquin, compartiments, tr. dorée.

De la bibliothèque de Groller. (Catalogue Hohendorf, n° 2922.) Aujourd'hui à la Bibliothèque impériale de Vienne.

SOLINUS, *Solin.* — Voyez POMPONIUS MELA.

287. SPECTACULORUM in susceptione Philippi Hisp. Princ. Divi Caroli V. Cæs. f. an. M.D.XLIX., Antuerpiæ editorum, mirificus apparatus, per Cornelium Scrib. Grapheum, ejus urbis secretarium, et vere et ad vivum accurate descriptus, etc., etc. *Excus. Antuerpiæ, pro Petro Alosten., impressore furato, typis Ægidii Disthemii.* Anno M.D.L, mense jun. In-folio, fig., v. f., fil. et compart., tr. dorée.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Les plats sont ornés d'élégants et riches compartiments noir et or. Il est bon de remarquer qu'entre les ornements dont cette reliure est couverte, on trouve les trois croissants de Henri II et de Diane de Poitiers, répétés quatre fois, au recto et au verso. Le titre porte la signature de Ballesdens.

Ce livre faisait partie de la bibliothèque de M. Coste, à Lyon; il a été acquis, en 1854, 1,092 fr. par M. le marquis de Ganay. Voir catalogue Coste, n° 2370.

A Paris, cabinet de M. le marquis de Ganay.

288. — Spectaculorum in susceptione Philippi Hisp. Princ. Divi Caroli V. Cæs. f. an. MDXLIX, etc. *Antuerpiæ,* 1550. In-folio, veau brun, doré sur tranche, dos sans titre, mais bien conservé, compartiments rouges, blancs, bleus, verts.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

A Paris, Bibliothèque impériale.

SPEUSIPPIUS, *Speusippe.* — Voyez JAMBLIQUE.

289. STACE. — Statii Sylvarum libri quinque. Thebaidos libri duodecim. Achilleidos duo. *Venetiis, Aldus,* 1502. In-8, avec des lettres initiales

dorées. Relié en maroquin à compartiments, doré sur tranche.

De la bibliothèque de Grolier. (Catalogue Hohendorf, n° 2923.)

Aujourd'hui à la Bibliothèque impériale de Vienne.

290. — Statius. *Aldus*, 1509. In-8, veau brun.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Les initiales peintes en or et l'ancre aldine peinte en bleu. Très-bien conservé, sans aucune réparation. Sur le dos est ajouté le chiffre composé des deux lettres M. A. entrelacées.

Bibliothèque du duc de Marlborough, au château de Blenheim, en Angleterre.

291. STOFLER (JEAN). — Elucidatio fabricæ ususque astrolabii, Joanne Stoflerino auctore. *Oppenheim*, anno M.D.XXIII. *Ex secunda autoris recognitione*. In-folio, mar. noir.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Quelques imperfections.

Appartient à M. James Gibson Craig, d'Edimburgh.

292. STROZZI (LES). — Strozzii poetæ pater et filius. *Venetiis, in ædibus Aldi*, etc., M.D.XIII. In-8, mar.

Dans le catalogue Bigot, n° 5398, je trouve un exemplaire indiqué comme étant à la reliure de Grolier.

Renouard, *Annales de l'imprimerie des Aldes* (p. 65), signale un exemplaire de ces mêmes poésies imprimé sur vélin provenant de la bibliothèque du baron de Hohendorf, et maintenant à la Bibliothèque impériale de Vienne. Ne serait-ce pas le même exemplaire?

293. STUNICA (JACQUES LOPEZ). — Jacobi Lopezis Stunicæ Annotationes contra Erasmum Roterodamum in defensionem translationis Novi Testamenti. *In Academia Compluten., per Arnaldum Gulielmum de Brocario*. Anno M.D.XIX. In-

folio, veau ant. à compartiments noirs et or, dos fleurdelisé.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Sur la vie de Jean Lopez de Stunica, et sur les critiques qu'il a faites des différents ouvrages d'Érasme, voyez le tome II de la *Vie d'Érasme*, par de Burigny. *Paris*, 1757. In-12. 2 vol.

Bibliothèque de M. Turner, à Londres.

SUETONIUS TRANQUILLUS. — Voyez PLINIUS SECUNDUS, *Epistolæ*.

T

294. TACITE (C.). — Cornelius Tacitus. Annales, etc., ex Beati Rhenani castigationibus in C. Tacitum varia lectio. A. Alciati annotationes in Tacitum. *In ædibus hæredum Aldi Manutii*, etc., *Venetiis*, 1534. In-8, mar. vert.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Exemplaire bien conservé. Reliure en maroquin vert, avec filets, compartiments et ornements fleuronnés.

Au verso du troisième feuillet de garde on lit cette signature : *La Reynarde*.

Provient de la bibliothèque de Grenville, et antérieurement de celle de Robert Smyth, baronet. (*Bibliotheca Grenvilliana*, t. II, p. 706.)

A Londres, au Musée britannique.

295. TÉRENCE. — Terentius. *Venetiis, Aldus*, 1521. In-8, mar.

Cet exemplaire sur vélin est inscrit au catalogue du baron de Hohendorf, sous le nº 2915, avec les détails suivants : « *Terentius*, « *Venet.*, *apud Aldum*, 1521, in-8, imprimé sur vélin, avec des lettres

« initiales peintes en miniatures, en maroquin doré sur tranche, « et en compartiments sur le plat, de la bibliothèque de Jean Gro- « lier. »

Renouard, dans ses *Annales de l'imprimerie des Alde*, etc., p. 91, fait au sujet de cette édition l'observation suivante : « La préface est « adressée à Grolier, qui y est nommé *Glorierus*, comme dans l'édition « de 1517, dont celle-ci est une copie. Je ne sais si cette altération « de nom fut faite à dessein, mais un fils de Grolier l'avait adopté « pour lui. » C'est le fils de Grolier, résidant à Rome et devenu secrétaire des papes, que Renouard a voulu désigner; mais la dédicace est bien adressée à Jean Grolier.

Aujourd'hui à la Bibliotheque impériale de Vienne.

296. — L'Andria e l'Eunuco di Terenzio, tradotti in verso sdrucciolo per messer Gio. Giustiniano di Candia. *In Vinegia, in casa di messer Francesco d'Asola, nell' anno* M.D.XLIIII, *nel mese di Iuglio.* In-8, mar.

Exemplaire en grand papier bleu, relié en maroquin vert.

Avec NOM au bas du recto et DEVISE au milieu du verso.

Sur le titre on lit : *Aux Capucins de Beaugency* ; ces mots sont rayés. *Changé pour autre à monsieur de Belle-Ille, prieur de Beaugency. — F. Arsenne, capucin.*

Renouard, p. 120 des *Annales de l'imprimerie des Alde*, donne quelques détails sur cet ouvrage, en tête duquel on trouve une lettre de François d'Asola à Grolier. (V. aux pièces justificatives, nº 10 B.)

A Paris, à la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

297. TERTULLIEN. — Tertullianus. *Aldus, Venetiis, in ædibus Aldi*, etc., 1515. In-8, gr. papier, mar. br.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Exemplaire dans un bel état de conservation; mais le dos a été refait.

A Paris, Bibliothèque Mazarine.

Voir plus haut, nº 149, LACTANCE.

298. THÉODORET, évêque de Cyr. — Beati Theodoreti, Cyrencis Episcopi, in quatuordecim sancti Pauli Epistolas Commentarius, nunc primum la-

tine versus, Gentiano Herveto Aurelio interprete. *Florentiæ*, 1552. In-folio, v. f.

Avec NOM et DEVISE.

Exemplaire bien conservé. Reliure en veau fauve, avec filets, ornements frappés à froid, noirs et or, dos refait.

Provient de la bibliothèque de Colbert. Acheté en 1850 par le Musée britannique 7 liv. 10 sch.

A Londres, au Musée britannique.

TIBULLE. — Voyez CATULLE.

299. TILESIO (ANTONIO) de Cosenze. — Recueil de plusieurs ouvrages en prose et en vers écrits en latin. In-4, mar. citron.

1° Antonii Thylesii Cosentini Libellus de Colonibus, ubi multa leguntur præter aliorum opinionem. — *Impressum Venetiis, opera Bernardini Vitalis Veneti*, MDXXVIII

2° De Coronis libellus. — *Romæ, apud Mississum Calvum*, MDXXV.

3° In Odas Horatii Flacci auspicia ad juventutem romanam. — *S. l. ni d.*

4° Imber Aureus, tragœdia. — *Impressum Venetiis, opera Bernardini Vitalis Veneti*, MDXXVIIII.

5° Poemata.— *Romæ, in ædibus F. Minutii Calvi, anno* MDXXIIII.

6° Oratio quam habuit in funere illustrissimi Joanni Jacobi Trivultii. *Impressum Mediolani*, MDXIX, *per Augustinum de Vicomerato.*

Les cinq premiers de ces ouvrages sont imprimés sur papier fort; le sixième est imprimé sur vélin.

Sur le dernier feuillet de cet ouvrage, au-dessous du nom de l'imprimeur, on lit : *Jo. Grolierii Lugdunen. et amicorum.*

La reliure de ce volume, d'une parfaite conservation, est en maroquin citron, avec un double encadrement, composé de quatre filets en or et à froid. Au milieu, un ornement formé de deux losanges croisées, en forme de bandes noires, tout pointillé d'or, posé sur une losange en or.

Bien que ce volume ne porte sur les plats ni le nom ni la devise de Grolier, je serais porté à croire que la reliure qui le couvre a été exécutée pour le célèbre bibliophile. Je retrouve le même maroquin sur un assez grand nombre des volumes qui lui ont appartenu; les quatre feuillets de garde qu'il faisait placer au commencement et à la fin de chaque volume y sont aussi.

A l'intérieur du plat v° de la reliure, on lit : *Très-rare.* Cela est vrai; les ouvrages de Tilesio sont difficiles à rencontrer, et l'auteur

du *Manuel du Libraire*, qui en indique quelques-uns au mot *Thylesius* (*Ant.*), t. V, col. 854, 5e édit., les signale comme tels.

Ce volume appartenait à M. Béclard, ministre de France au Maroc, mort au mois de mars 1864; il l'a mis très-gracieusement à ma disposition.

300 à 308. TITE-LIVE. — Titi Livii Decades. Item Decadum Epitomæ. Lucius Florus et Polybius. *Venetiis, apud Aldum*, 1518. 9 vol. in-8, vélin.

Les capitales sont en or et en couleurs.

On lit sur le premier feuillet des tomes II, IV et VI : *Jo. Grolierii Lugdunen. et amicorum.*

N° 1442 du catalogue Libri, 1859. Vendu 8 liv. 10 sch.

309. — Titi Livii Patavini Decadum XIV Epitome. Lucius Florus. *Venetiis, in ædibus Aldi et Andreæ soceri*, 1520. In-folio, v. f.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Renouard, qui avait acheté ce volume à la vente Meermann, le décrit en ces termes : « Des *Epitome* et de *Florus* j'ai un exemplaire « dont toutes les lettres initiales sont élégamment peintes, et à la fin du- « quel est la signature de Grolier : *Jo Grolierii et amicorum*. Ce volume « est de la reliure primitive de ce célèbre amateur et d'une conserva- « tion parfaite. Il y a bien cinquante ans, j'ai vu dans les mains de « Molini, de Paris, un semblable fragment, mais du *Tite-Live* in-8, « aussi richement décoré et en maroquin jaune, à la reliure de Grolier. « Il venait de le vendre 7 louis à un Anglais. » — *Annales de l'imprimerie des Alde*, etc., 1834, in-8, p. 90.

Ce volume fait partie maintenant de la bibliothèque particulière de sir R. S. Holford, esq. M. P., à Londres.

310. — Titi Livii Patavini Librorum Epitome. Lucius Florus. *Aldus, Venetiis*, 1521. In-8, gr. papier. Initiales en or.

Exemplaire d'une belle conservation. La reliure en maroquin citron, avec filets et arabesques fleuronnés, du meilleur goût, est intacte. Le fleuron du v° est différent de celui du r° et supérieur d'exécution. Au milieu du r°, le titre de l'ouvrage occupe la même place que dans les

autres exemplaires de Grolier, mais le caractère employé est différent et plus fort. Dans l'intérieur de la reliure, au v°, on lit de la main de Grolier :

PORTIO MEA DOMINE SIT
IN TERRA VIVEN-
TIUM.

Jo. Grolierii Lugdunen.
Et amicorum.

Provient de la bibliothèque Cracherode, à Londres, au Musée britannique.

310 *bis*. A. B. C. D. E. — Le même.

Le volume indiqué au numéro précédent est le seul de cette édition qui m'ait été montré au Musée britannique; cependant Van-Praët, dans son catalogue des livres imprimés sur vélin, édit. in-fol., p. 123, donne l'indication suivante : « *Titi Livii Decades*, *Venetiis*, *in ædibus* « *Aldi*, 1518, 1519, 1520, 1521 et 1533, 5 vol. in-8. Au Musée « britannique, provenant de chez Cracherode. »

311. — Tite-Live. Commentaires latins sur les Décades de Tite-Live. Manuscrit latin du XVIe siècle sur papier. In-4, v. br., rel. italienne.

Au r° de la reliure à compartiments, au milieu du fleuron, on lit :

NOTATA EX LIB. — HISTORIARUM.

T. Livii Pat.

Au v° : *Grolierii et amicorum.*

Sur la garde en vélin du plat recto, on lit en chiffres du XVIe s. : IIIc.IIIxx.XV.

Ces *Commentaires sur les quatre premières Décades de Tite-Live* ont été exécutés à Milan, en 1513, ainsi que le prouve la suscription suivante répétée deux fois :

IN ARCE PORTE JOVIS MEDIOLANI MENSE AUGUSTO, AN. SAL. XIII SUPRA M. AC D.

A Paris, Bibliothèque impériale, Départ. des manuscrits, n° Sorb. 1760.

312. TRENTE (Concile de). — Bullæ, Epistolæ et Mandata pro Concilio Tridentino. In-folio, mar. bl. antiqué, doré, à compartiments. — Septem Ses-

siones Concilii Tridentini. In-folio, mar. bl. antiqué, à compartiments et aux armes de France.

Manuscrit sur vélin, de la main d'Angelo Massurello, secrétaire du concile de Trente.

« De ces deux volumes, le premier, de quarante-quatre feuillets, « contient les bulles, *Regum Mandata*, et autres actes préliminaires « touchant le concile de Trente. Il est légalisé par Olaüs Magnus, « archevêque d'Upsal, P. Feretti, *episcopus Mylensis*, et deux notaires « de Bologne, sous la date du 15 février 1548.

« Dans l'autre volume, de vingt-six feuillets, et relié aux armes de « France, sont les premières sessions du concile de Trente, légalisées « par deux cardinaux, Jean Marie, évêque de Preneste; Marcello « Cervino, qui mourut en 1555, après avoir été pape pendant vingt-un « jours sous le nom de *Marcel II*, et par Cl. Della Casa, l'un des « notaires du concile, sous la date du 30 janvier 1548.

« Ces deux précieux volumes viennent de la bibliothèque de J. Gro- « lier. »

« C'est par ce même Massarello que sont légalisés et authentiqués « quelques exemplaires du concile, première et deuxième édition de « 1564, in-fol. » (Renouard, *Catalogue de la Bibliothèque d'un Amateur*, etc., t. I, p. 47.)

313. TRITHÈME (J.) — Polygraphie et universelle escriture cabalistique de M. Jean Thrithème, abbé, traduicte par Gabriel de Collange, natif de Tours en Auvergne. *A Paris, pour Jacques Kerver*, etc., 1561. In-4, veau fauve

Avec NOM et DEVISE.

Avec compartiments noirs et or.

Cette reliure, très-élégante, mériterait une habile réparation.

Au r° : *Jo. Grolierii et amicorum*. — Au v° : *Portio mea, Domine, sit in terra viventium*.

Au revers du titre de ce livre singulier, on voit le portrait gravé de l'auteur tenant à la main une mesure de longueur, avec cette devise : *Tempora metire regula frena*. Le même portrait se trouve répété deux fois, en tête de la seconde et de la troisième partie de l'ouvrage.

Dans la troisième partie se trouvent plusieurs cadrans et planisphères couverts de signes et de lettres, la plupart mobiles et tournant sur leur point central, et retenus par une bande de papier qui porte elle-même des signes ou des lettres.

Fait partie de la bibliothèque particulière du marquis de Grollier, au château du Plessier-de-Royes (Oise).

V

314. VALERIUS FLACCUS. — Valerius Flaccus. *Aldus*, 1523. In-8, mar. noir.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.
Dans un état parfait de conservation.

Bibliothèque du duc de Marlborough, au château de Blenheim, en Angleterre.

315. VALERIUS MAXIMUS. — Valerius Maximus. *Venetiis, apud Aldum*, 1534. In-8, grand papier, avec des lettres initiales dorées, en maroquin doré sur tranche et en compartiments sur le plat.

De la bibliothèque de Grolier (catalogue Hohendorf, n° 2859).
Aujourd'hui à la bibliothèque impériale de Vienne.

316. — Valerius Maximus. *Aldus, Venetiis*, 1534. In-8, mar. bleu, grand papier, avec initiales en or et en couleur.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.
Bibliothèque de lord Gosford, à Londres.

317. — Valerius Maximus nuper editus, etc., etc. *Venetiis, in ædibus hæredum Aldi*, etc., 1534. Grand papier, initiales peintes en or et couleurs. In-8, v. fauve.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.
« On conserve de ce livre un bel exemplaire à la Bibliothèque royale, « à Paris; il s'en trouve un autre dans la Bibliothèque impériale de

Page

« Vienne. (Voyez plus haut, n° 313.) Tous les deux sont à la reliure « de Grolier. M. Renouard en possédait un troisième exemplaire, « avec initiales en or et en couleur, à la reliure de Grolier, en maro- « quin vert, à compartiments. M. Renouard avait acheté ce troi- « sième exemplaire en 1811, à la vente *Leblond*; il l'avait payé 24 fr. » (Voyez le n° 316.)

(Van-Praët, *Catalogue des livres imprimés sur vélin*, etc., in-8, t. II, p. 232.)

C'est avec raison que Van-Praët cite ce volume comme un *bel exemplaire* de Grolier; non-seulement il est en papier fort, avec l'ancre aldine et les lettres majuscules peintes en bleu et en or; mais, de plus, la reliure en veau fauve, dont la finesse est remarquable, est d'une exécution qui ne laisse rien à désirer. Les ornements se composent de filets d'or croisés les uns sur les autres, qui forment un grand nombre de compartiments ou carrés longs. Au milieu du plat recto, dans quatre de ces carrés est placée une petite fleur de lis. Au-dessus du cercle au milieu duquel le titre est placé, et séparé par un ornement en losange, on voit un petit fleuron or et bleu très-élégant. Sur le plat verso, les quatre fleurs de lis sont répétées comme au recto; de plus, le fleuron or et bleu que je viens de signaler est répété en haut et au bas du milieu, séparé du cercle qui contient la devise par la même losange que celui du verso. Le dos, qui n'a jamais été refait, ne porte aucun titre et n'a d'autre ornement qu'un filet. Il y a cinq feuillets de garde en papier, au commencement et à la fin.

A Paris, Bibliothèque impériale.

318. — Valerius Maximus nuper editus. Index copiosissimus rerum omnium et personarum de quibus in his libris agitur. *Venetiis, in ædibus hæredum Aldi et Andreæ soceri*, 1534. In-8, mar. vert antiqué, doré, à compartiments.

Voyez Renouard, *Catalogue de la bibliothèque d'un amateur*, t. IV, p. 292.

319-320. — Le même.

D'après une note que j'emprunte à Renouard, *Annales des Alde*, p. 110, il faut compter encore deux exemplaires de Valère Maxime, de l'édition de 1534, in-8, tous les deux à la reliure de Grolier : « On « en conserve ici, à la Bibliothèque royale, dit ce bibliographe, un « très-bel exemplaire sur grand papier. (Voir le n° 315.) Il s'en trouve « aussi un dans celle de l'Empereur. (C'est le n° 313, cité plus haut.)

« Tous deux sont à la reliure de Grolier : un est sur vélin, à Rome, « à la Sapienza; un second était à vendre en Italie en 1823. »

321. VARIORUM OPUSCULA campestria, Gratii, Ovidii, Aurelii Olympii, Calphurni Siculi, Adriani Card. *Venetia,* 1534. In-8, mar. citron.

N° 4857, p. 335, du catalogue Soubise.

Dans les additions manuscrites d'un exemplaire de ce catalogue, on lit : « Mar. citron à la reliure de Groslier. Cet exemplaire était « horriblement gâté et mouillé sans ressource. Les lettres ini- « tiales, qui avaient été en or, étaient considérablement altérées, et l'or « de quelques-unes était entièrement emporté par l'effet de l'humidité. « 29 *fr.* 19 *s.*, acheté par Belin, libraire. »

322. VASARI (GEORGES). — Proemio della seconda parte delle vite. In-4, v. (*Sans titre.*)

Il y a sur la garde une note autographe du P. Menestrier, qui a donné le volume à la bibliothèque des Jésuites de Lyon.

La devise autographe de Grolier n'est pas au volume, mais à l'intérieur. La reliure, en veau brun, est médiocre. Ce n'est qu'un fragment de l'édition originale de l'ouvrage de Vasari sur les *Artistes italiens.*

Voyez Brunet, etc., au mot VASARI.

A Lyon, Bibliothèque publique de la ville.

323. VELLEIUS PATERCULUS. — Velleii Paterculi Historiæ romanæ duo volumina ad M. Vinicium. Cos., progenerum Tiberii Cæsaris, per Beatum Rhenanum Selestadiensem ab interitu utcumque vindicata. *Basileæ, apud Froben,* 1520. In-folio, v.

Exemplar Grolierii. (Catalogue Neaulme, IVe part., p. 135.)

324. VESALE (ANDRÉ). — Andreæ Vesalii Bruxellensis medici Cæsarei Epistolæ, rationem modumque propinandi radicis chynæ decocti, quo invectissimus Carolus V Imp. usus est, pertractans. *Basileæ,* 1546. In-folio, v. f.

Avec NOM, DEVISE.

La reliure avec mosaïque de couleurs blanches, bleues, rouges, vertes, auxquelles est mêlé un fleuron d'or. Le dos, qui est bien conservé, est orné d'un petit fleuron d'or; le titre, placé en long, porte: VESALII EPIST. Intérieurement, au titre: *Collegii Parisiensis Soc. Jesu.*

A Paris, Bibliothèque impériale.

325. VICO (ENEA). — Le Imagini, con tutti i riversi trovati e le vite degli imperatori, tratte dalle medaglie e dalle storie degli antichi. *Parma*, 1548. In-4, mar.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Sur le titre, la signature d'un seigneur de Labourdaizière.

Exemplaire de la bibliothèque Cailhava, vendu, en 1845, 500 francs, chez le marquis de Coislin, en 1847, 400 francs; revendu à Londres par M. Libri en 1849, adjugé à 15 liv. 10 sch.

Ce même exemplaire figurait à l'Exposition d'Art de Manchester au mois d'août 1857.

Il appartient à M. Nicholson, de Londres.

326. VICO (ENEA). — Discorsi sopra le medaglie degli antichi. *Venezia*, 1558. In-4, maroq.

N° 4010 du catalogue de Bigot.

327. — Le Imagini, con tutti i riversi trovati e le vite degli imperatori, tratte dalle medaglie e dalle storie degli antichi (dal cavaliere Antonio Zantani). *Enea Vico, Parmigiano, in Venezia*, 1548. In-4, figures, maroq. rouge, à compartiments.

Exemplaire très-bien conservé.

On lit sur l'un des plats: *Portio mea, Domine, sit in terra viventium;* et sur l'autre: *Grolierii et amicorum*, que Grolier a encore écrit de sa main à la fin du volume.

Catalogue Parison, n° 2343.

Vendu, en 1856, 1800 fr.

Ce volume appartient aujourd'hui à M. Yemeniz, de Lyon.

328. — Vico (Ænea). Ex libris XXIII Commen-

mentariorum in vetera imperatorum romanorum numismata En. Vici liber primus. *Venetiis*, 1560. In-4, mar. vert.

Avec NOM et DEVISE.

Exemplaire d'une très-belle conservation; reliure en maroquin citron, avec filets et arabesques d'un goût parfait, mais différente des reliures ordinaires de Grolier.

A l'*erratum* placé au recto du dernier feuillet, Grolier a ajouté deux lignes de sa main.

Ce volume, qui a fait partie de la bibliothèque d'un nommé Chaumey, a été acquis par M. Cracherode.

Sur le troisième feuillet de garde, on lit la note suivante :

« *Joannes Grolierius obiit* 1565, *die octob.* 22°, *hora octava vespertina*, « *teste Baluzio.*

« Monsr Grolier, qui avoit été ambassadeur à Rome pour Fran- « çois Ier, avoit une bibliothèque d'environ 3000 v. qui étoient très- « dorés diversement, avec des devises et son nom *Jo. Grolierii et ami-* « *corum*. Laquelle bibliothèque a été conservée en l'hôtel de Ville « (lisez : de Vic) de Paris jusqu'à 1676, quand fut vendue au public.

« This account is wrote in Martin Folkes own hand, in a book « formely Grolier's now in possession of d^r Askew, and brought at « M. Folkes sale. Who there says it was copied by M. Prideaux « from a note in a book in the Grolier's binding, now in the library « of the Jesuits college at Lyons. »

A Londres, au Musée britannique.

329. — Æneæ Vici Commentaria in vetera imperatorum romanorum et Augustorum numismata. *Venetiis*, 1502. In-4, vélin.

Avec la signature de Grolier. (Additions manuscrites au catalogue Soubise, n° 7993. Acheté par Saugrain, libraire.)

330. VIDA (M. H.). — Marci Hieron. Vidæ Christiados libri sex. *Cremone, in ædibus Divæ Margaritæ, Lud. Britanno impressore*, 1535. In-4, mar. vert.

Exemplar Grolierii. (Catalogue Du Fay, p. 228, n° 1828. Vendu 26 liv. 2 s. Acheté par Pissot.)

330A. — Le même. *Cremone*, 1535. In-4, mar. noir, compart.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Ce deuxième exemplaire de l'édition de 1535 est indiqué au catalogue Soubise (n° 4928) sans aucune désignation.

Il provient de J.-A. de Thou, qui a inscrit son nom en tête et à la fin du volume, et fait poser son chiffre en or sur le dos, originairement dépourvu d'ornements.

Ce volume a été acheté par le prince Michel Radzivill, palatin de Vilna, à la vente Soubise.

331. — Marci Hieronymi Vidæ Christiados lib. sex. *Lugduni*, 1536. In-8, veau fauve.

Le titre et la devise *Grolierii et amicorum* sur le plat de la reliure. La signature de Grolier à la fin du volume, p. 220.

A Paris, Bibliothèque impériale.

332. — Marci Hieronymi Vidæ Cremonensis Christiados libri sex. *Lugd., apud Seb. Gryphium*, 1536. — De Arte poetica lib. III, de Bombice lib. II, de Ludo sacchorum libri I. Hymni, bucolica, etc. *Lugd.*, 1536. 2 part. en 1 vol. in-8, v. f.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Riche compartiment mosaïque, t. d.

Reliure fatiguée et mal restaurée. Vente M. X., 7 octobre 1857. (Vente faite par M. Cretaine, n° 90, 150 fr.)

Dans le catalogue de M. Libri (Londres, 1859), in-8, sous le n° 2750, on trouve le même ouvrage; seulement la reliure est signalée comme étant en vélin blanc, ce qui n'est pas exact, croyons-nous. — Le vol. a été vendu 17 liv.

333. VIRGILE. — Virgilii Opera. In-4, mar. rouge, tr. dorée

Avec NOM, DEVISE.

Manuscrit sur vélin, d'une grande finesse, très-jolie écriture italienne; rubriqué en or et en couleurs.

Le premier feuillet du texte est orné d'une large vignette en or et en couleurs, qui représente des fleurs, avec deux cornes d'abondance au milieu desquelles sont les armoiries peintes des princes italiens de la maison de Gonzague. Ce feuillet est précédé d'un autre, dont le vélin est plus épais que celui du volume. Sur ce feuillet, au milieu

d'une élégante rosace aux couleurs vertes et rouges, mêlées d'or, on lit, en lettres rouges et bleues, le titre suivant, que je reproduis avec les abréviations :

IN HOC. CODICE. CÔTINETUR. P. VIRGILII
MARONIS. POETÆ. MANTUANI. OPUS.
DIVINV. ENEID. PRO. ILL^{m}. ATQ. INCLYTO. DOM.
JOANNE. DE GONZAGA ET. C. MARCH.

Au bas de ce titre, en dehors de la rosace, on lit : *Joh. Brodeus.* Sur ce même feuillet, au-dessus de la rosace, dans un rouleau teinté rose, cette devise : AT NUNC HORRENTIA MARTIS. Sur le vélin qui sert de garde au plat recto de la reliure, on lit d'une écriture du seizième siècle : EMPT. Q^{BUS} AUREIS AURELIIS 6 CAL. AUG. — BRODEUS.

Sur le premier feuillet de garde : *Brodeau*, avec un paraphe.

Il y a au commencement cinq feuillets de garde, dont le troisième est en vélin, et à la fin quatre feuillets en papier.

La reliure, bien conservée, est en maroquin rouge, couverte d'ornements d'or exécutés dans le même genre que ceux que l'on trouve sur plusieurs autres *Grolier*. Elle est italienne. Le dos, sans nerfs, est bien conservé et couvert de fleurons élégants. Il n'y a pas de titre. Le milieu du plat recto, formant un écusson à peu près carré, est resté vide et ne porte pas le titre, comme on le voit ordinairement.

Au bas, on lit : *Jo. Grolierii et amicorum.*

Le milieu du plat verso est rempli par la devise : *Portio mea, Domine, sit in terra viventium.*

Ce beau volume fait partie du Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale, réserve. — Voir, plus haut, *Vie de Grolier*, liv. II, chap. 3, p. 65.

A Paris, Bibliothèque impériale.

334. — Virgilii Opera, cum Servii Honorati grammatici commentariis in ejusdem poetæ vita. *Venetiis*, 1486. In-folio, veau fauve.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Exemplaire de Jean Grolier avec des notes manuscrites de lui.

(Catalogue de Boze, in-fol., p. 117; in-8, p. 179.)

La reliure, en veau fauve, est à compartiments noirs et or; le dos est refait aussi bien que le titre. Au commencement et à la fin, il y a six feuillets de garde.

Estimé, en 1753, 150 liv. — En 1781, chez Boutin, vendu 24 liv.

A Paris, Bibliothèque impériale.

335. — Virgilius. *Venetiis, apud Aldum*, 1505. In-8, avec des lettres initiales peintes; en maroquin,

doré sur tranche et relié en compartiments sur la couverture.

Exemplaire Grolier. — (Catalogue Hohendorf, n° 2911.)
Aujourd'hui à la Bibliothèque impériale de Vienne.

336. — Virgilius. *Ald.*, 1514. In-8. Aurati, cum notis manuscriptis.

(Catalogue de Bigot, n° 5136.)

337. — Virgilius. *Venetiis, in ædibus Aldi et Andreæ soceri*, 1527. In-8, mar. j. antiqué, doré, à compartiments, capitales en or et en couleur.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

« On connaît de ce volume, dit Renouard, quatre exemplaires à « la reliure de Grolier : un dans notre Bibliothèque royale, un au Bri- « tish Museum, le troisième à Milan, dans la bibliothèque Trivulzio, « et chez moi le quatrième, qui est d'une conservation parfaite. »

(*Annales de l'imprimerie des Alde*, etc., 3e édition, 1834, in-8, p. 104.)

Cet exemplaire est en maroquin citron, devenu noir par le temps. Les ornements de la reliure sont très-simples, surtout si on les compare à ceux qui décorent l'exemplaire de Renouard. (Voir plus loin, n° 340.) Au dos, qui n'a pas été refait et qui n'a pour tout ornement qu'un simple filet, on lit : VIRGIL. — ALDI. — 1527, en trois lignes. Intérieurement, la conservation du volume est parfaite. Les lettres capitales sont dorées.

A Paris, Bibliothèque impériale.

338. — Virgilius Maro (Publius). Opera. *In ædibus Aldi et And. Asulani. Venetiis*, 1527. In-8.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Exemplaire d'une assez belle conservation sur le plat, mais le do refait.

Reliure en maroquin citron, avec filets en losanges et ornement fleuronnés. En haut du titre, la signature de Pithou.

Bibliotheca Lamoniana, Y, 144.

Provient de la bibliothèque de M. Cracherode.

A Londres, au Musée britannique.

339. — Virgilius Maro (Publius). Opera. *In ædibus Aldi*, etc. *Venetiis*, 1527. In-8.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Les initiales en or et en couleur.

A Milan, dans la bibliothèque Trivulzio.

340. — Virgilius. *Venetiis, in ædibus Aldi et Andreæ soceri*, 1527. In-8, mar. jaune doré, reliure à compartiments.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Les capitales ainsi que l'ancre aldine du titre sont peintes en or et en couleur. Ce volume, d'une parfaite conservation, a été vendu en 1853, chez Renouard, 1,600 fr. Voir Catalogue, etc., n° 1072.

Il a fait partie de la bibliothèque de M. Solar, à Paris, et a été vendu, en 1860, 1,905 fr. Il a passé dans la bibliothèque de M. Double, à Paris; à la vente de ce dernier, au mois de mars 1863, il a été payé 2,850 fr.

Il appartient maintenant à sir E. Tufton, baronnet, à Paris.

341. — Virgilius. *Venetiis, in ædibus Aldi et Andreæ soceri*, 1527. In-8, mar. noir à compartiments, filets or, tr. dorée.

Sur le plat recto : *Divinus Maro. Grolierii et amicorum.* Sur le verso : *Portio mea, Domine, sit in terra viventium.*

Exemplaire rempli de témoins, avec les initiales en or, et deux blancs entre celui qui contient le registre et la souscription et celui qui est timbré de l'ancre aldine.

Il a appartenu à :

1° De Laubespine, évêque d'Orléans, 1590, 18 octobre, dont la signature se voit au feuillet de garde;

2° Belliard, étudiant en droit, de la Beaume-les-Dames (Doubs), place de l'Odéon, à Paris, qui a signé au-dessous de l'évêque ;

3° M. Ch. Giraud, membre de l'Institut, inspecteur général de l'Université, ministre de l'instruction publique en 1851-1852.

Ce volume a été vendu 1,260 fr. en 1855. Voir n° 1030 du catalogue des livres rares et précieux composant la bibliothèque de M. Ch. G*** (Giraud), etc. — Un fac-simile de la reliure de ce volume se trouve à la fin du n° de juillet-août 1853 du *Bulletin du Bibliophile*, publié par M. Techener.

Il appartient maintenant à monseigneur le duc d'Aumale, et fait partie de la bibliothèque de Twickenham.

342. — Virgilii Opera. *Aldus, Venetiis*, 1541. In-8, mar. vert.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Bibliothèque de lord Gosford, à Londres.

VIRGILE (POLYDORE). — Voy. POLYDORE VIRGILE.

343. WITICHIND. — Witichindi Saxonis Regum ab Henrico et Ottone impp. gestorum libri III, una cum aliis. *Basileæ, apud J. Hervagium*, mense martio, anno M.D.XXXII. In-folio, veau.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Reliure en veau fauve, avec filets entrelacés, compartiments et ornements fleuronnés, dos refait, la dorure des tranches rafraîchie.

Provient de la bibliothèque de Cracherode. (C. 1792.)

A Londres, au Musée britannique.

344. VIVALDUS (JEAN LUD.). — Vivaldi (de Monte Regali) aureum opus de veritate contritionis, in quo mirifica documenta eternæ salutis aperientur. *Salutiis, per Guillemum le Signere fratres*, 1503. In-folio, gothique, figures sur bois, veau.

« Un exemplaire imprimé sur vélin, avec fig. color. et rehaussées « d'or, a été vendu 250 fr. Mac-Carthy, 11 liv. Hibbert. Dans la « même bibliothèque de M. de Mac-Carthy se trouvait, sous le n° 730, « l'*Opus Regale* de Vivaldus (*editum cura Andreæ de Soncino*). *Impressum Salutiis, per Jacobum de Circhis de sacro Damiano et Sixtum de « Somaschis papienses socios*, 1507, 2 *vol. in-fol., goth., fig. sur bois*; « vendu en *mar.* v. 51 fr. 50 c.

« L'*Opus Regale* est un recueil en cliii ff. dont le titre indique le « contenu, presque entièrement théologique. On y remarque cependant « un *Tractatus curiosus de laudibus ac triumphis trium liliorum quæ in « scuto regis christianissimi figurantur*, morceau occupant les ff. lxi à « lxxx, et qui a dû être écrit pendant l'occupation du royaume de « Naples par les Français. Parmi les exemplaires qui se sont conservés, nous signalerons celui qui appartient à M. Allard, propriétaire « à Arras, parce qu'il est encore dans sa première reliure en veau « doré, et portant le nom et la devise du célèbre amateur Jean « Grolier.

« L'*Aureum opus* a été réimprimé plusieurs fois à Lyon et à Paris, « au commencement du XVIe siècle. »

(J.-C. Brunet, *Manuel*, etc., 5e édition, t. V, col. 1332.)

345. Vocabulario di vocabuli toschi dichiarati e raccolti da Fabricio Luna. *In Napoli*, 1536. En maroquin doré sur tranche et en compartiments sur la couverture.

De la bibliothèque de Grolier. — (Catalogue du baron de Hohendorf, etc., 2e part., p. 195.)

Cet ouvrage est mal indiqué dans le catalogue Hohendorf; voici le titre exact : *Vocabulario di cinque mila vocabuli toschi non men oscuri che utili, dichiarati e raccolti da Fabicio Luna, in Napoli*, 1536, in-4.

A Vienne, Bibliothèque impériale.

346. VOLATERAN. — Commentariorum urbanorum Raphaelis Volaterrani octo et triginta libri, accuratius quam antehac excusi, cum duplici eorumdem indice secundum tomos collecto. Item Œconomicus Xenophontis ab eodem latino donatus. *Basileæ, in officina Frobeniana*, anno M.D.XXX. In-folio, veau brun.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Reliure simple, mais élégante, un peu fatiguée; dos refait.

Sur le titre : *Ex libris Oratorii Summagloriani. Ex dono D. E. de Brienne.*

Bibliothèque de l'Arsenal.

347. VORAGINE (JEAN DE). — Lombardica Historia Joann. de Voragine. *Basileæ*, 1499. In-4, gothique, veau fauve.

Avec NOM, DEVISE.

Les initiales peintes, la reliure avec mosaïque en noir, le dos sans titre, bien conservé.

A Paris, Bibliothèque impériale.

X

348. XENOPHON. — In hoc volumine continentur infra scripta Xenophontis : Pedia Cyri Persarum Regis, — de Venatione, — de Republica et de Legibus Lacedæmoniorum, — de Regis Agesilæi Lacedæmoniorum laudibus, — Apologia pro Socrate, — Opusculum de Tyrannide. *Hæc Xenophontis opera impressit diligenter et emendate Benedictus Hector, Bononiensis bibliopola*, anno M.D.II. *Bononiæ*. In-folio, veau fauve.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Lettres en couleurs; nombreuses notes manuscrites de la main de Grolier.

La reliure de ce volume, d'un très-bon goût, est bien conservée; le dos, semé de fleurs de lis, a été refait.

Sur la garde en vélin du recto de la reliure, intérieurement, on trouve l'étiquette suivante, imprimée : *Bibliothèque de Messieurs les Avocats.*

A Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève.

349. — Xenophontis Opera, latine versa. *Basileæ*, 1534. In-folio, v. b. à compartiments.

Exemplaire de Grolier. — (Catalogue Mac-Carthy, n° 4302. Vendu 75 fr. à Chardin.)

FIN DU CATALOGUE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE GROLIER.

III

INDICATION

DES BIBLIOTHÈQUES

PUBLIQUES ET PARTICULIÈRES

ANCIENNES ET MODERNES

DANS LESQUELLES SE TROUVAIENT OU SE TROUVENT ENCORE
DES VOLUMES PROVENANT

DE LA

BIBLIOTHÈQUE DE J. GROLIER

INDICATION

DES BIBLIOTHÈQUES

PUBLIQUES OU PARTICULIÈRES

DANS LESQUELLES SE TROUVAIENT OU SE TROUVENT
ENCORE DES VOLUMES PROVENANT

DE LA

BIBLIOTHÈQUE DE J. GROLIER

Bibliothèque de M. le *marquis d'Adda*, à Milan :

1. Erasmi Ecclesiastes, etc.

Bibliothèque particulière de M. *Allard*, propriétaire à Cambray.

1. Vivaldi de Monte Regali Aureum Opus, etc.

Bibliothèque publique de l'*Arsenal*, à Paris :

1. Sonnets de Pétrarque, en italien, mss.— 2. Arnobii Disputationum, etc. — 3. Rituum ecclesiasticorum, etc. — 4. Boccace, Décaméron, 1516. — 5. Sabellicus, etc., 1358. — 6. Volateran, 1530. Franc. Gaffori, de Harmonia, etc.

Bibliothèque de S. A. le *duc d'Aumale*, à Twickenham, près de Londres :

1. Virgilius. Ald., 1527, in-8. — 2. Marsilii Ficcini Prohemium, etc. — 3. Marci Antonii Nattæ, etc. — 4. Pii (Joan. Baptistæ) Præfationes. — 5. Mirandulæ (Jo. Pici) opera. — 6. Bossiana (chronica).

Bibliothèque de Jean *Balesdens* :

1. Spectaculorum in susceptione Philippi, etc. — 2. Cuspiniani (J.) de Cæsaribus, etc. — 3. Machiavelli (Discorsi di Nicolo), etc. — 4. Bembo, degli Asolani, etc. — 5. Machiavelli, Libro dell' Arte, etc. — 6. Jacobi Sannazari opera, etc. — 7. Heliodori æthiopicæ

historiæ, etc. — 8. Beroaldi opuscula, etc. — 9. Christophori Marcelli, etc., de Anima, etc., 1525, in-fol.

Bibliothèque publique de la ville de *Bayeux :*

1. Cuspiniani (Joa.), etc., de Cæsaribus, etc.

Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. J.-B. *Bearzi*, 1855, in-8 :

1. Nattæ (Marci A.) de Deo lib. XV, 1559.

Bibliothèque de William *Beckford*, esq., en Angleterre, à Fontnill abbey (Voir *Repertorium Bibliographicum*, etc., p. 203) :

1. Augurellus (Aurelius). — 2. Justin. — 3. Philostrate, etc.

Bibliothèque de M. *Beclard*, ancien ministre de France au Maroc :

1. Tilesio (Antonio) de Cozenza. Recueil d'opuscules.

Catalogue des livres anciens de la bibliothèque de M. *Bergeret*. Paris, Techener, 1858. In-8. (Première partie, p. 341.)

1. Carion. Tertia pars chronici, etc.

Bibliothèque publique de *Berlin :*

1. C. Julii Cæsaris Comment., etc.

Bibliotheca *Bigotiana*, seu Catalogus librorum quos (dum viverent) summa cura et industria, ingenti sumptu, congessere viri clarissimi DD. uterque Joannes Nicolaus et Lud. Emericus Bigotii, etc., etc. — Horum fiet auctio die mensis Julii 1706 et seqq. a prima postmeridiana ad vesperum. Parisiis, in Regia Gervasiana, vulgo *Collége de M. Gervais, rue du Foin.* Parisiis, 1701. In-12 :

1. Vico (Æneas), Discorsi sopra le Medaglie, etc. — 2. Vici (Æneæ) Comment. in vetera, etc. — 3. Terentii Comediæ, etc. 1521. — 4. Virgilius. Ald., 1514. — 5. Juvenalis et Persius. Ald., 1501. — 6. Claudiani opera. Ald., 1523. — 7. Aur. Augurelli. Ald., 1505. — 8. Pontani opera. Ald., 1533. — 9. Strozziorum Poemata. Ald., 1513. — 10. Sannazarii opera. Ald., 1535. — 11. Boccaccio, Decamerone. Ald., 1522.

Bibliothèque de M. *Boone*, ancien libraire à Londres :

1. M. Val. Martialis opera, etc.

F., seigneur *de la Bourdaizière :*

1. Vicus (Æneas), Duodecim, etc.

Catalogue des livres rares et singuliers et des registres manuscrits du parlement, etc. *Goguée* et *Née* de la Rochelle. Paris, 1781. « M. Boutin, conseiller d'État, frère de M. Boutin, trésorier de « la marine, qui a acheté avec le président de Coste la biblio- « thèque de M. de Boze. »

1. Bossi (Math.) de Instituendo, etc. — 2. P. Virgilii Maronis opera, 1486, etc.

Catalogue des livres du cabinet de M. de *Boze*. 1745. In-fol., idem in-8. 1753. — Catalogue des livres provenant de la bibliothèque de feu M. de *Boze*, etc. Paris, G. Martin, 1754. In-8 :

1. Virgilii opera, 1486, in-fol. — 2. Crinitus (T.), de Poetis latinis, etc., 1505, in-fol.

Bibliothèque de *Brera*, à Milan :

1. Bossiana (Chronica), etc.

Bibliothèque de M. *J. Ch. Brunet*, auteur du Manuel du Libraire. A Paris :

1. I Sacri Psalmi di David. — 2. Publii Ovidii Nasonis Fastorum, etc. — 3. C. Crisp. Sallustii de Conjuratione etc. — 4. Publ. Ovidii Amores. — 5. Freculphi Chronicorum tomi II, etc.

Catalogue de la précieuse bibliothèque de M. L. C... de Lyon, etc. Paris, Techener, 1845. In-8. — Catalogue d'un choix de livres anciens rares et curieux de la bibliothèque de M. *L. Cailhava*, etc. Paris, Techener, 1862. In-8 :

1. Miachiavelli (Discorsi di Nicolo), etc. — 2. D. Erasmi Paraphrasis, etc. — 3. Vico (Eneas), Le Imagini con tutti i riversi, etc.

Bibliothèque de *Cambridge :*

1. Martialis opera, etc.

Catalogue de livres rares dont la vente se fera le lundi 13 mars et jours suivants, trois heures de relevée, en l'une des salles de l'hôtel de Bullion, rue Plâtrière, par Guillaume de Bure fils aîné. Paris, 1786. In-8. Ce catalogue, sans nom, est le même que celui qui fut imprimé en 1779 (in-12) et tiré à vingt-cinq exemplaires, avec le nom de *Le Camus de Limare :*

1. Agricola (G.), De Mensuris, etc.

Catalogue des livres rares et précieux, des manuscrits de livres imprimés sur vélin, etc., de la bibliothèque de M. *Chardin*. Paris. 1823. In-8.

1. Lucianus, De Amicitia, etc.

Catalogue de livres rares et précieux manuscrits et imprimés composant la bibliothèque de M. *Chedeau* (de Saumur). Paris, Potier, 1865. In-8 :

1. Carionis Tertia Pars, etc. — 2. Ciceronis (M. T.) Officia, etc., 1533.

Bibliothèque publique de la ville de *Caen :*

1. Psautier hébreu, etc., etc.

Catalogue des livres imprimés et manuscrits et des autographes composant le cabinet de feu M. *de Bruyères-Chalabre*, etc., etc. Paris, Merlin, 1833. In-8 :

1. Des. Erasmi Ecclesiastes, etc.

Catalogue des livres manuscrits et imprimés composant la bibliothèque de M. *A. Cigongne*, membre de la Société des Bibliophiles, précédé d'une notice bibliographique par M. Le Roux de Lincy. Paris, Potier, 1861. In-8.

1. Mirandulæ (J. P.) omnia opera. — 2. Pii Bononiensis (J. B.) Præfationes.

Catalogue de livres rares et précieux manuscrits et imprimés composant la bibliothèque de M. *le marquis de Coislin*, etc., etc. Paris, Potier, 1847. In-4 :

1. Vico (Æneas), Le Imagini con tutti i riversi, etc., 1548, in-4°.

Bibliotheca *Colbertiniana*, seu Catalogus librorum, quæ fuit primum ill. V. D. J. B. Colbert, regni administri ; deinde ill. J. B. Colbert March. de Seignelay ; — postea rev. et ill. D. J. Nic. Colbert Rothomagensis archiepiscopi ; ac demum Ill. Caroli Leonardi Colbert comitis de Seignelay. Parisiis, Gabriel Martin, 1728. In-12. 3 vol. :

1. Theodoreti (Beati), Cyrensis episcopi, in quatuordecim, etc., 1552.

Catalogue de livres rares et précieux de feu M. *J. L. A. Coste*, etc. Paris, Potier, Jannet, 1854. In-8 :

1. Joannis Bocatii, etc. — 2. Diogenis Bruti Ippocratis epistolæ. — 3. Desid. Erasmi Rot. Ecclesiastes. — 4. D. Erasmi Rot. Adagiorum chiliades. — 5. M. Ficcini de Sole liber unus. — 6. Ac. S. Sannazarii de Partu Virginis. — 7. Spectaculorum in susceptione, etc. — 8. Polydori Vergilii de rerum Inventoribus, etc. — 9. C. Plinii secundi, etc. — 10. Ciceronis Epistolæ familiares, etc.

Catalogue des livres rares et précieux et manuscrits composant la bibliothèque de M... (*de Cotte*). Paris, De Bure, 1864. In-8 :

1. Clementis Alexandrini omnia, etc. — 2. M. T. Ciceronis opera.

Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu *E. B. Courtois*. Paris, Merlin, 1819. In-8 :

1. Sannazarii opera, 1535, in-8°.

Bibliothèque du révérend *Clayton Mordaunt Cracherode*, à Londres, au Musée Britannique.

1. Ausonius, Poemata, 1517. — 2. Bembo, de gli Asolani, 1530. — 3. Cicero, de Philosophia, 1523. — 4. Erasmus (D.), in Novum Testamentum, 1535. — 5. Gregorius Nazianzenus, Carmina, etc., 1504. — 6. Lactantius, Divinarum Institutionum libri, etc., 1535. — 7. Martialis Epigrammata, etc., 1501. — 8. Idem, 1517. — 9. Plinius secundus, Historia naturalis, etc., 1476. — 10. Plinius secundus, Historia naturalis, 1536-40. — 11. Plinius secundus, Epistolæ, etc., 1518. — 12. Polyphili Hypnerotomachia, 1499, in-fol. — 13. Pomponius Mela, de Situ orbis, etc., 1518. — 14. Silius Italicus, de Bello Punico, 1523. — 15. Titus Livius, Librorum epitomæ, 1521. — 16. Vico (Æneas). Ex libris, etc., 1560. — 17. Virgilius Maro, Opera, 1527. — 18. Witichindi Saxonis Rerum, etc., 1532.

Catalogue des livres rares et précieux, manuscrits et imprimés, de la bibliothèque de feu M. *J. J. Debure*, etc. Paris, Potier, 1853. In-8 :

1. Cardani (H.) de Subtilitate, etc. — 2. P. Bembi Card. Historiæ Venetæ libri XII, 1551, in-fol.

A Catalogue of the library of *John Dent.*, esq. London, W. Nicol, 1825. In-4 :

1. Agricola (Geo.), de Mensuris, etc., 1550, in-fol. — 2. Heliodorus, Æthiopicæ Historiæ libri decem, in-fol. — 3. Philelphi Episto-

larum lib., 1502, in-fol. — 4. Sannazaro, Arcadia, etc., 1534, in-8. — 5. Sannazarii opera, etc. Venetiis, Aldus, 1535, in-8°.

Cabinet de M. *H. Destailleur*, architecte du gouvernement :

1. Antiquæ urbis Romæ, etc.

Bibliothèque de M. *le duc de Devonshire*, à Londres (voir *Repertorium Bibliographicum*, etc., p. 249) :

1. Polyphili Hypnerotomachia, etc., 1499.

Catalogue des livres rares, précieux et très-bien conditionnés du cabinet de M. *Firmin Didot* (provenant en partie de chez Naigeon). Paris, De Bure, 1810. In-8 :

1. Marci Tullii Ciceronis opera, 1534, in-fol., 4 vol.

Bibliothèque de M. *Ambroise-Firmin Didot*, membre de la Société des Bibliophiles français, à Paris :

1. Actii Synceri Sannazarii, etc. — 2. Pauli Jovii, episcopi, de Vita Leonis, etc., 1549.

Catalogue de la bibliothèque de M. *Léopold Double*. Paris, Techener, 1863. In-8 :

1. Machiavelli (Nic.), Libro dell' arte, etc. — 2. Sannazari (Jacobi) opera, 1531. — 3. Heliodori Æthiopicæ Historiæ, etc. — 4. Virgilii opera, 1527.

Bibliothèque de *Claude Du Puis :*

1. Philostrati de Vita Apollonii Tyanæi, etc.

Bibliothèque de M. *Dutuit*, à Rouen :

1. Erasmi Rot. Adagia, 1520, etc. — 2. C. Plinii secundi Epistolæ, etc.

Bibliotheca *Fayana*, seu Catalogus librorum bibliothecæ ill. viri Car. Hieronymi de Cisternay du Fay, Gallicanæ cohortis prætorianorum militum centurionis; digestus et descriptus a Gabriele Martin, etc. Parisiis, 1725. In-8 :

1. Horatii opera, etc. — 2. Machiavel, Historie fiorentine, etc. — 3. Perceforet. — 4. Philelphi epistolarum, etc. — 5. M. H. Vidæ Christiados, etc. — 6. Guidonis de Columna, etc.

Catalogus librorum bibliothecæ domini *Esprit Fléchier*. Londini, 1725. In-8 :

1. Aristotelis Poetica, etc. — 2. Asconii Pædiani Expositio, etc. — 3. Aulus Gellius. — 4. Guill. Budæi de Asse, etc. — 5. Catullus, Tibullus, Propertius, etc. — 6. Claudiani opera, etc. — 7. Lucretius. — 8. Poetæ christiani, etc. — 9. Macrobius, de Somnio Scipionis, etc. — 10. Rei rusticæ scriptores, etc.

Bibliothèque de M. *Foss*, libraire à Londres :

1. C. Sallustii de Conjuratione Catilina, etc., 1509, in-8, etc.

Bibliothèque de M. *Furby*, esq., d'Edimbourg.

1. Castiglione, Il Libro del Cortegiano. Alde, 1533.

Supplément à la Bibliographie instructive, ou Catalogue des livres du cabinet de feu M. *Louis-Jean Gaignat*, etc., disposé et mis en ordre par Guillaume-François De Bure. Paris, De Bure, 1769. In-8, 2 vol. :

1. Jovii (Pauli), etc., de Romanis Piscibus, etc.

Bibliothèque de M. *le marquis de Ganay*, à Paris :

1. Spectaculorum in susceptione, etc.

Bibliothèque de Sainte-Geneviève, à Paris :

1. Annii Viterbensis, etc., de Commentariis, etc. — 2. Blossius (Palladius), Coryciana, etc. — 3. Gaffori Angelicum ac divinum opus, etc. — 4. Herodianus, etc. — 5. Picolomini (Epistolæ Jacobi). — 6. Omnia divini Platonis opera. — 7. Poetæ christiani veteres, etc. — 8. Val. Probus, etc. — 9. Biblia, Sacræ Scripturæ, etc. — 10. Terentio, l'Andria, etc. — 11. Xenophon, etc. — 12. N. Leoniceni Vincentini, etc. — 13. Christophori Marcelli Protho, etc. — 14. Olympiæ Fulviæ Moratæ, etc.

Catalogue des livres rares et précieux composant la bibliothèque de M. *Ch. G**** (*Charles Giraud*), etc., etc. Paris, Potier, 1855. In-8 :

1. Virgilius. Aldus, 1527, in-8.

Bibliothèque de *lord Gosford*, à Londres :

1. Pontani opera. In-8, Aldus, 1513. — 2. Valerius Maximus. In-8, Aldus, 1534. — 3. Virgilii opera. In-8, Aldus, 1541. — 4. Quintus

Calaber. Aldus, s. a. — 5. Aulus Gellius. Giunta, 1513. — 6. Dictionarium Græcum. Ald., 1524.

Bibliothèque de M. *James Gibson Graig*, à Edinburgh :

1. Lichtenberg, Prognosticatio, etc., in-fol. — 2. Stoflerinus, Elucidatio, etc.

Bibliotheca *Grenvilliana*, or Bibliographical Notices of rare and curious books, forming part of the libraries of the right hon. Thomas Grenville, by John Thomas Payne and Foss. London, 1842-48. In-8, 3 vol :

1. C. Celsus, de Medicina, etc. — 2. Justinus, Trogi Pompei, etc., 1522. — 3. Tacitus (C.), Annales, etc., 1534. — 4. Pontani (J. J.) opera, 1513. — 5. Nigri Stephani Dialogus, 1517. — 6. Dictys Cretensis de Bello Trojano, 1524. — 7. Juvenalis, Persius, 1501. — 8. Sannazarius, de Partu Virginis. Aldus, 1527.

Bibliothèque de M. *le marquis de Grollier*, au château du Plessier de Roye (Oise) :

1. Henrici Glareani, etc., de Geographia, etc. — 2. J. Trithème, Polygraphie, etc.

Catalogue des livres choisis et bien conditionnés du cabinet de M*** (d'*Incourt d'Hangard*), etc. Paris, Née de la Rochelle, 1789. In-8 :

N° 368. Corteggiano (Il nuovo), etc. In-4°.

Catalogue des livres la plupart rares et curieux de la bibliothèque de M. *J.-L. H.* (*Hebbelynck*) de Lille, etc. Paris, Techener, 1856. In-8 :

1. Catullus, Tibullus, Propertius, etc.

Bibliotheca *Heberiana*. London, 1834-1837. In-8, 13 part. — Catalogue d'une belle collection de livres et manuscrits ayant fait partie de la bibliothèque de feu *M. Richard Heber*. Gand, 1835. In-8 (voir Brunet, *Manuel*, etc., au mot BIBLIOTHECA ; — voir encore : *Repertorium Bibliographicum*, etc., p. 278) :

1. Huttichius, Imperatorum Romanorum libellus, etc.

Catalogue d'une bibliothèque d'environ 16,000 volumes, dont la

vente se fera le lundi 11 mars 1793, etc., en l'une des salles de la maison Bullion, rue J.-J. Rousseau (de M. *Henin*). Paris, 1793. In-8 :

1. Biblia latina, etc.

Catalogue of the library of G. *Hibbert*, by Evans. London, 1829. In-8, fig. (voir *Repertorium Bibliographicum*, etc., p. 289).

1. Accursius, Diatribæ in Ausonium, etc.

Bibliotheca *Hohendorfiana*, ou Catalogue de la bibliothèque de feu M. *G. G. baron de Hohendorf*, dans son vivant colonel des cuirassiers au service de Sa Majesté Impériale et Catholique, gouverneur de la ville et de la châtelenie de Courtrai, et commandant des gardes à cheval de Son Altesse Serenissime le prince Eugène de Savoie, etc., etc., etc. La Haye, chez Abraham de Hondt, 1720. In-12, 3 vol. :

1. Assertio septem sacramentorum, etc. — 2. Augurellus (Aurelius). — 3. Censorinus, de Die natali, etc. — 4. Diversorum veterum Poetarum, etc. — 5. Florilegium, etc. — 6. Horatius, etc. — 7. Juvenalis, Persius, etc. — 8. Parthenius (Bernard.), pro Lingua latina, etc. — 9. Poggi Florentini opera. — 10. Silius Italicus, etc. — 11. Statii Sylvarum, etc. — 12. Terentius. — 13. Valerius Maximus. — 14. Virgilius. — 15. Bembo (Prose di). — 16. Claudianus. Aldus, 1523, in-8.

Bibliothèque de *sir R. S. Holford*, esq., à Londres :

1. Titi Livii Patavini decadum XIIII, etc. — 2. Huttichius (J.), Imperatorum Romanorum libellus, etc.— 3. Plinius secundus, Epistolarum libri X, etc. — 4. Polybius, Historiarum libri quinque, etc.— 5. Valerius Maximus. In-8, 1534.

Catalogus librorum bibliothecæ illustrissimi viri Caroli Henrici, comitis *de Hoym*, etc., etc., digestus et descriptus a Gabriele Martin. Parisiis, 1738. In-8 :

1. P. Bembi Epistolarum, etc. — 2. Horatii opera, etc. — 3. Lucani Pharsalia, etc. — 4. Machiavelli, Historiæ florentinæ, etc. — 5. Sonnets de Pétrarque en italien. Ms.

Bibliothèque de *Huet*, évêque d'Avranches :

1. Freculphi episc. Lexov. Chronicorum tomi II, 1539, in-fol.

Bibliothèque de M. *Huillard*, à Paris :

1. Francisci Floridi Sabini, etc.

Catalogue des livres, dessins et estampes de la bibliothèque de M. *J. B. Huzard*. Paris, Leblanc, 1842. 3 vol. in-8 :

1. Oppiani de Venatione, etc.

Bibliothèque Impériale, à Paris :

1. Achilli Bononiensis Apologia in Plautum, etc. — 2. Agricolationum opera Catonis, etc. — 3. Ammianus Marcellinus, etc. — 4. Ambrosius (Leo) de Nola, Opusculum, etc. — 5. Antonius per Hieronymum, etc., emendatus, etc. — 6. Assertio septem sacramentorum, etc. — 7. Th. Beroaldi de Felicitate opusculum, etc. — 8. Ph. Beroaldi declamatio, etc. — 9. Il Decameron di G. Boccacio, etc. — 10. H. Cardani de Subtilitate, etc. — 11. Cérémonial des offices divins célébrés par les papes, etc. Ms. — 12. Harangues de Cicéron contre Verrès, etc. Ms. — 13. M. Ciceronis Orationum volumen primum. Aldus, 1518. — 14 à 18. Tullii Ciceronis opera. 5 vol. in-fol. — 19. Clementis Alexandrini omnia, etc. 1551, etc. — 20. Præclara Ferdinandi Cortesii, etc., narratio, etc. — 21. Anno 1538. Il Desafio de los reyes, etc. — 22. Erasmi Roterodami opusculum cui titulus est Moria. — 23. Erasmi Annotationes in Nov. Testam., etc. — 24. Erizzo (Discorso di M. Sebast.), etc. — 25. Euthymi monaci, etc. — 26. Ferreri (Zachariæ), etc. — 27. Gafuri (Apologia Franchini), etc. — 28. Juvenalis, Persius, etc. Aldus, 1535. — 29. Lucanus. Aldus, 1502. — 30. Luciani opera, etc., 1538. — 31. Lucius Florus. Alde, 1583. — 32. Lucretius. Alde, 1515. — 33. Macrobii in somnium, etc. Alde, 1528. — 34. Martialis, etc. Aldus, 1521. — 35. Montisferrati Marchionum, etc., series, etc — 36. Ovidii Fastorum, etc. Aldus, 1502. — 37. Ovidii Metamorphosis, etc. 1517. — 38. Il Magno Palazzo, etc. — 39. Pandulphi Collenucii Apologi IIII. — 40. Petrarca (Il Canzionere e Trionfi del). Ms. 41. Philostrati de Vita Apollonii, etc. — 42. Philostrati de Vita, etc. — 43 Pii Bonon. Annotationes linguæ latinæ, etc. — 44. Pii Bonon. Annotationes linguæ latinæ, etc. — 45. C. Plinii secundi Epistolarum, etc. Aldus, 1518. — 46. Polybii Historiarum libri quinque, etc. — 47. Politiani Enchiridion, etc. Aldus, 1498. — 48. J. J. Pontani de Aspiratione libri duo, etc. Alde, 1518. — 49. Prisciani grammatici, etc., libri, etc. — 50. Ptolemæi Geographia, etc., 1508. — 51. C. Crispi Sallustii de Conjuratione, etc. Alde, 1509. — 52. Arcadia del Sannazaro, etc. Aldus, 1514. — 53. A. S. Sannazarii de Partu, etc. Aldus, 1533. — 54. Senecæ Tragœdiæ. Aldus, 1533. — 55. Serlio (Il terzo libro di S.). — 56. Sextus Placidus, philosophus platonicus, de Medicina, etc. — 57. Spectaculorum

in susceptione, etc. — 58. Valerius Maximus, etc. Alde, 1534. — 59. Vesalis Epistolæ, etc.—60. Vidæ Christiados, etc. —61. Virgilii Æneidos, etc. Ms. — 62. Virgilius. Venetiis, 1486. — 63. Virgilius. Aldus, 1527. — 64. Voragine (J. de), Lombardica Historia, etc.

Bibliothèque des anciens Jésuites, à Paris. Collegium Parisiense Societatis Jesu.

1. Andreæ Vesalii Bruxellensis, medici Cæsarei, Epistolæ, etc.

Bibliothèque particulière de M. *le marquis de Lagarde*, à Lyon :

1. Alexandri Benedicti physici Anatomice, etc. — 2. Cornucopiæ, sive Linguæ latinæ, etc.

Catalogue des livres et estampes de M. *Lallemant de Betz*. Paris, Guillyn, 1774. In-8 :

1. Sannazari opera omnia, etc., 1534, in-8.

Catalogue des livres de la bibliothèque de M. *de Lamoignon*. Paris, Merigot, 1791. In-8, 3 vol. Les beaux livres de cette bibliothèque ont été vendus en bloc à des libraires anglais :

1. Ausonius, 1517. — 2. Gregorius Nazianenzus, Carmina, etc. 1504.— 3. Plinius secundus, Epistolæ, 1518. — 4. Virgilius, Opera, 1527.

Bibliothèque *Duchemin de la Tour :*

1. Cuspiniani (Jo.), etc., de Cæsaribus, etc.

Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. *Le Blond*, membre de l'Institut et conservateur de la Bibliothèque Mazarine. Paris, De Bure, 1810. In-8:

1. Valerius Maximus. Aldus, 1534, in-8.

Bibliothèque de *J. M. Letellier*, archevêque de Reims. Voir Sainte-Geneviève (Bibliothèque) :

Catalogue de la bibliothèque de M. L*** (*Libri*). Paris, 1847. In-8.

Catalogue of the choicer portion of the magnificent library formed by M. Guglielmo Libri, so eminent as a collector, etc., etc. Catalogue de la plus belle partie de la magnifique bibliothèque formée par M. Guillaume Libri, le célèbre collecteur, qui quitte

Londres pour cause de mauvaise santé, et pour cette raison met en vente ses trésors littéraires. On y trouvera des livres xylographiques inconnus, des spécimens d'ancienne typographie, etc., etc., etc., et comprenant sa magnifique et intéressante collection, unique dans son genre, de reliures historiques montrant les progrès de l'art de la reliure depuis le XVIe siècle, par la réunion de 1,500 volumes en vieux maroquin orné ou en veau, avec les armes et les devises des anciens possesseurs. On y trouvera DIX-HUIT VOLUMES ayant fait partie de la célèbre collection Grolier, etc., etc. La vente aux enchères se fera à Londres par MM. S. Leigh Sotheby et John Wilkinson, etc., le lundi 1er août 1859 et les douze jours suivants, etc. 1 vol. grand in-8 :

1. Castiglione, Cortegiano, etc. — 2. Catullus, Tibullus, etc. — 3. Jamblicus, etc. — 4. M. Valerii Martialis opera. — 5. Vico (En.), le Imagine, etc. — 6. Bocatius (J.), de Genealogia deorum, etc. — Dictys Cretensis, de Bello Trojano, etc. — 8. Franc. Floridi Sabini, etc. — 9. Heliodori Æthiopicæ Historiæ libri X. — 10. Jovii (Pauli) de Romanis Piscibus, etc. — 11. Titus-Livius, 1518. — 12. Machiavelli (Nic.), Libro dell' Arte, etc., 1540. — 13. Pinder (Udalrici) Speculum intellectuale, etc., 1510. — 14. Rhenani (Beati) Rerum Germanicarum, etc. — 15. Vidæ Christiados, etc., 1536.

Bibliothèque de M. *Raoul de Lignerolles*, membre de la Société des Bibliophiles français, à Paris :

1. Catullus, Tibullus, Propertius, etc.

Bibliothèque du *Louvre*, à Paris. — Voyez Motteley (bibliothèque de).

Bibliothèque publique de la ville de *Lyon* :

1. Epitome Pii II, etc. — 2. Lud. Cœlii Rhodigini, etc. — 3. Polybii Historiarum libri. — 4. Vasari (G.). Fragment.

Catalogue des livres rares et précieux de la bibliothèque de feu M. *le comte de Mac-Carthy Reagh*. Paris, De Bure, 1815. In-8, 2 vol.

1. Guill. Budæi P. de Asse, etc., sur vélin. — 2. Cardani (Hyeronymi) opera, etc., in-fol. — 3. Xenophontis opera, etc., in-fol. — 4. Nigri (Stephani) Dialogus, etc., in-fol. — 5. Philostrati de Vita Apollonii Tyanæi, etc., in-fol. — 6. Plinii secundi Historia Naturalis, 1539, in-fol. — 7. Erasmi Adagiorum chiliades, etc., 1510,

in-fol. — 8. Lucanus. Alde, 1515, in-8. — 9. Chronicon divinum, etc., 1529, in-fol.

Bibliothèque du *duc de Marlborough* au château de Blenheim, en Angleterre :

1. Aulus-Gellius. Alde, 1515. — 2. B. Castiglione, il Cortegiano, 1528. — 3. D. Erasmi Roterod. Colloquia, 1537. — 4. Nicolaï I Epistolæ, 1542. — 5. Pontani opera, 1533. — 6. A. S. Sannazari de Partu Virginis, etc., 1533. — 7. Statius. Aldus, 1509. — 8. Valerius Flaccus. Aldus, 1523. — 9. Anacreontis Teï Odæ, 1554.

Bibliothèque publique de la ville de *Marseille :*

1. Barbarus, Castigationes, etc.

Bibliothèque publique dite *Mazarine*, à Paris :

1. Tertullianus. Aldus, 1515. — 2. Osiander (Andreas), Harmoniæ Evangelicæ libri quatuor, etc., 1540.

Catalogue des livres rares et précieux de la bibliothèque de M. *Mel de Saint-Céran*. Paris, De Bure, 1791. In-8 :

1. Agricola (G.), de Mensuris, etc. — 2. Campani opera, etc., 1495, in-folio. — 3. Jovii (Pauli) de Romanis Piscibus, etc.

Bibliothèque du *comte Melzi*, à Milan :

1. Liburnio, Le Occorenze humane, etc.

Bibliotheca *Menarsiana*, ou Catalogue des livres de la bibliothèque de *Jean-Jacques Charron, marquis de Menars*, augmentée et embellie d'un grand nombre de manuscrits, etc.; vendue à La Haye en 1720. La Haye, 1720. In-8 :

1. Anacreontis Teï Odæ.

Bibliothèque de *C. F. Menestrier*, jésuite :

1. Proemio della seconda parte, etc. (Fragment de Vasari.)

Bibliothèque des *Menou*, au château de Boussay :

1. Aretini (Leonardi) de Bello Italico, etc. (Ms.)

Catalogue des livres imprimés et manuscrits, faisant partie de la

bibliothèque de M. *Monmerqué*, membre de l'Institut. Paris, Potier, 1851. In-8 :

1. Marulli (Mich. Tur.) Epigrammata, etc.

Bibliothèque de feu *Motteley*, à la Bibliothèque du Louvre :

1. J. B. Egnatii in Romanorum, etc. — 2. Hippocratis Coï Elenchus, etc.

Bibliothèque du *Musée britannique*, à Londres :

1. Ausonius, Poemata, etc. (Cracherode). — 2. Bembo, P. Asolani, etc. (Cracherode). — 3. Celsus, de Medicina, etc. (Cracherode). — 4. Cicero, de Philosophia, etc. (Grenville). — 3. Dictys Cretensis de Bello Trajano, etc. (Grenville).— 6. Erasmus, in N. T. Paraphrasis, etc. (Cracherode). — 7. Gregorius Nazianzenus, Carmina, etc. (Cracherode). — 8. Juvenalis, Persius. Ald., 1501 (Grenville). — 9. Lactantius, Divinarum Institutionum, etc. (Cracherode). — 10. Martialis Epigrammata, etc., 1501. — 11. Martialis Epigrammata, etc., 1517 (Cracherode). — 12. Nattæ (M. A.) de Deo libri XV, etc. — 13. Nigri (Stephani) Dialogus, 1517 (Grenville). — 14. Plautus. Florentiæ, 1514, in-8 (le roi Georges IV). — 15. Polyphili Hypnerotomachia, 1499, in-fol., etc. (Cracherode). — 16. Plinius secundus, Historia naturalis, etc. (Cracherode). — 17. Plinius secundus, Epistolæ, etc. (Cracherode). — 18. Plinius secundus, Historia naturalis, etc. (Cracherode). — 19. Pontanus, Opera, 1513, etc. (Grenville). — 20. Pomponius Mela, de Situ orbis, etc. (Cracherode). — 21. Justinus, Trogi Pompeii externæ historiæ, etc. (Grenville). — 22. Silius Italicus, de Bello Punico, etc. (Cracherode). 23. Tacitus, Annales, etc. (Grenville). — 24. Theodoreti Cyrensis in quatuordecim sancti Pauli epistolæ, etc. — 25. Titus Livius, etc. (Cracherode).— 26. Vico (E.), ex libris XXIII, etc. (Cracherode). — 27. Virgilius Maro (P.), Opera, etc. (Cracherode). — 28. Witichindi Saxonis rerum ab Henrico, etc. (Cracherode).

Catalogue d'une nombreuse collection de livres en tout genre, rares et curieux, propres à satisfaire les amateurs et à fournir une partie de ce qui manque aux grandes bibliothèques, lesquels se vendront dans Berlin par Jean Neaulme au commencement de l'année 1764, et dont le jour sera annoncé beaucoup d'avance par les gazettes, etc., etc. Amsterdam et Berlin, 1763. In-8, 5 vol. :

1. Chroniques (Les d'Angleterre. (Voir Introd.) — 2. Monstrelet, Froissart. — 3. Velleius Paterculus.

Bibliothèque de M. *Georges Nicholson*, de Londres :

1. Vicus (Æneas), Duodecim, etc.

Bibliothèque publique de la ville d'*Orléans :*

1. Magni (Joannis) Olai Historiæ. — 2. Magni (J.) Historia de gentibus, etc.

Bibliotheca elegantissima *Parisina*. — Catalogue de livres choisis provenant d'un amateur très-distingué par son bon goût, etc. Londres, 1790. In-8.

1. P. Crinitus, de Poetis latinis ,etc.

Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. *Parison*, homme de lettres, etc., etc. Paris, H. Labitte, 1856. In-8 :

1. Vico, le Imagini, etc.

Bibliothèque publique de la ville de *Parme*, en Italie :

1. Fabritii, Libro d'Aloysio Cynthio.

Bibliothèque de M. *J.-T. Payne*, libraire à Londres :

1. Sannazari opera, 1535, etc. — 2. Crispi Sallustii de Conjuratione Catilinæ, etc., 1521, in-8.

Bibliothecæ *Petaviana* et *Mansartiana*, ou Catalogue des bibliothèques de feu MM. *Alexandre Petau*, conseiller au parlement de Paris, et *François Mansart*, intendant des bâtiments de France, auxquelles on a ajouté le cabinet considérable des manuscrits du fameux Justus Lipsius. A La Haye, chez Abraham de Hondt, 1722. Petit in-8 :

1. Paradin. — 2. Quinti Curtii, etc. — 3. Mauri Servii, etc. — 4. Scotorum historiæ, etc. — 5. Plautus. Florentiæ, 1514, in-8.

Bibliothèque de *J.-F. Pithou :*

1. Martialis Epigrammata, 1517. — 2. Virgilius, Opera, 1527.

Catalogue of the splendid library (imported from Paris) of a distinguished collector (*Noailles*, *duc de Poix*), containing some of the finest works from the Caillard, Didot, d'Ourches, Mac-Carthy, and other celebrated libraries wich have been dispersed during

the last thirty years, etc., etc. Evans, London, 1835. (La vente a produit 2,393 liv. st. 18 sch. 9 p., d'après le reçu autographe du duc de Poix, que j'ai sous les yeux.)

1. Ciceronis (M. T.) opera omnia, 1536-37, in-fol. 4 vol.

Librairie de M. *Potier*, à Paris :

1. Carionis Tertia Pars, etc. — 2. Pauli Jovii, etc., de Romanis Piscibus, etc., 1535. — 3. Alexandri Benedicti Physice, Anatomice, etc. — 4. Cornucopia, sive Linguæ latinæ, etc. — 5. Diogenis, Bruti, Ippocratis Epistolæ.

Bibliothèque particulière de M. *Provost*, conseiller à la Cour impériale de Rouen :

1. Joan. Pici Mirandulani Hymni tres, etc. — 2. Joan. Pici Mirandulani liber de Providentia Dei, etc.

Bibliothèque *Quatremère*. — Catalogue d'une collection de livres précieux et importants provenant, pour la plupart, de la bibliothèque de feu *Etienne Quatremère*, de l'Institut, etc., etc. Paris, Franck, 1858-59. In-8, 3 part. :

1. Euthymii Monachi Zigabeni, etc.

Catalogue des livres rares et curieux de la bibliothèque de M. le prince *Sigismond Radzivill*. Paris, L. Potier, 1866. In-8. — Cette bibliothèque avait été formée par le prince Michel Ratzivill, palatin de Vilna :

1. Vida, Christiados, Cremone, 1535, in-4.

Bibliothèque publique de la ville de *Reims* :

1. Sabellicus, Decades rerum venetarum, etc.

Catalogue de la bibliothèque d'un amateur (*le libraire Renouard*), avec notes bibliographiques, etc. Paris, 1819. In-8. 4 vol.

Annales de l'imprimerie des Alde, ou Histoire des trois Manuce et de leurs éditions, par A.-A. *Renouard*. Troisième édition. 1834. In-8.

Catalogue d'une précieuse collection de livres, manuscrits, auto-

graphes, dessins et gravures, composant la bibliothèque de feu *A.-A. Renouard*, ancien libraire, etc. Paris, Potier, 1854. In-8.

1. Capella (Galeazzo), Anthropologia, etc. — 2. Dictionarium græcum, etc.— 3. Erasmi Roterodami Adagiorum, etc.— 4. M. Ficini de Sole, etc. — 5. Jamblichus, etc. — 6. Lucretius. — 7. Luciani Opuscula, 1516, in-8. — 7. Pontani opera. — 8. Terentius. — 9. Florus.— 10. Juvenalis, Persius, etc.— 11. C. Plinii secundi, etc. — 12. Valerius Maximus. — 13. Virgilius. — 14. Titus Livius, 1518.

Bibliothèque de M. *Riva*, de Milan :

1. Diogenis, Bruti, Ippocratis, etc.

Bibliothèque publique de la ville de *Rouen :*

1. Commentationes Joannis Pici Mirandulæ, etc. — 2. Disputationes Joannis Pici Mirandulæ, etc.

Catalogue des livres rares et précieux du cabinet de feu M. de *Saint-Martin*. Paris, Tilliard, 1806. In-8. N° 285 :

1. Jovii (Pauli) de Romanis Piscibus, etc., 1531, in-8.

Bibliothèque de M. le chancelier *Séguier* :

1. Psautier hébreu, grec, arabe, etc.

Catalogue des livres de la bibliothèque de M. *de Selle*, etc. Paris, Barrois, 1769. In-8 :

1. Luciani Opuscula, etc. — 2. Pontani (Joviani) Poemata. — 3. C. Plinii Secundi, etc.

Catalogue of a selected portion of choice and interesting copies of rare and valuable works, collected by the late S. W. *Singer*, esq. 1860. In-8 :

1. Jovii (Pauli) Illustrium Virorum Vitæ, etc. — 2. Polyphili Hypnerotomachia, etc., 1499.

Catalogue de la bibliothèque de M. *Félix Solar*. Paris, Techener, 1860. In-8 :

1. Ciceronis (M. T.) Officia, etc. — 2. Chronica Bossiana, etc. — 3. Diogenis, Bruti, Ippocratis Epistolæ. — 4. Virgilius, 1527. — 5. F. Floridi Sabini, etc. — 6. Euthymii Monachi Zigaboni, etc.

Catalogue des livres imprimés et manuscrits de la bibliothèque de feu Monseigneur le prince *de Soubise*, maréchal de France, etc. Paris, Leclerc, 1788. In-8, avec des additions manuscrites :

1. Lucii Apuleii, etc. — 2. Guillelmi Budæi Paris, etc., de Asse. 3. Palladius Blossius, Coryciana, etc. — 4. J. Huttichii Imperatores romani, etc. — 5. Pontani (J. J.) opera, etc. — 6. Silii Italici de Bello Punico, etc. — 7. Variorum Opuscula campestria, etc. — 8. Vici (Æneæ) Commentaria, etc.

Bibliotheca *Spenceriana*, or a Descriptive Catalogue of the books printed in the fifteenth century, and of many valuable first editions in the library of G. J. earl Spencer, by the reverend Thomas Frognall Dibdin. London, 1814-1815. 4 vol. Imp. 8. — Ædes Althorpianæ, or an Account of the mansion, books and pictures at Althorp, the residence of G. J. earl Spencer : to vhich is added a supplement to the Bibliotheca Spenceriana, by T. F. Dibdin. London, 1822. In-8, 2 vol. — A Descriptive Catalogue of the books printed in the fifteenth century, lately forming part of the library of the duc di Cassano Serra, and now the property of G. J. earl Spencer, by T. F. Dibdin London, for the author, by Will. Nicol, 1823. Imp. 8. 1 vol. — Ces sept volumes, ornés de gravures sur cuivre et sur bois, ainsi que de fac-simile d'une belle exécution, contiennent la description détaillée de la bibliothèque de Spencer, une des plus remarquables collections particulières qui soient en Angleterre, et même dans les autres pays de l'Europe. (Voir, à ce sujet, Edward Edwards, Libraries and Founders of libraries, 1865, in-8, t. Ier, p. 368.) — On trouve dans cette collection plusieurs volumes provenant de la bibliothèque de Grolier :

1. Polyphili Hypnerotomachia, etc., 1499. -- 2. Gafuri, de Harmonia musicarum, etc.

Catalogue of the splendid library of *Marck Masterman Sykes*. In-8, 3 part. :

1. Apuleius, Asinus aureus, etc.

Catalogue des livres anciens, rares et curieux, provenant de la librairie de *M. J.-J. Techener*. Paris, 1865. In-8. 3e Catalogue :

1. Bessarionis Cardinalis, etc. — 2. Carionis Tertia Pars, etc. —

3. Diogenis, Bruti, Ippocratis, etc. — 4. Eutymius Zigabenus, etc. — 5. Floridus (Franciscus). — 6. Jovii (Pauli), Comensis medici, etc. 7. Jovii (P.) Illustrium Virorum Vitæ. — * 8. Jovii (P.) de Vita Leonis decimi. — * 9. Juvenalis, Persius, etc. — * 10. Polyphili Hypnerotomachia. — * 11. Registrum speculi intellectualis, etc. — 12. Rhenanus (Beatus), Rerum Germanicarum, etc.

Nota. Les quatre volumes dont l'indication est précédée d'une étoile ne sont pas portés au catalogue de la vente de 1865. Ces volumes faisaient partie en 1863 de la librairie de M. J.-J. Techener.

Catalogus bibliothecæ *Thuanæ*, a clariss. Petro et Jacobo Putæanis ordine alphabetico primum distributus, tum secundum scientias et artes a clariss. viro Ismaele Bullialdo digestus, nunc vero editus a Josepho Quesnel Parisino et bibliothecario, etc., etc. Parisiis, 1679. In-8, 2 vol. :

1. Silius Italicus, de Bello Punico. — 2. Pontani opera, 1513. In-8. — 3. Lucii Apuleii Metamorphosis, etc. — 4. Juvenalis, Persius, 1535. — 5. Eugubini (Aug. Steuchi) Enarrationes, etc., 1518, in-folio. — 6. Vida, Christiados. Cremone, 1535, etc.

Bibliothèque de *Trivulce*, à Milan :

1. Plauti (Actii) Comœdiæ, 1537. — 2. Virgilius Maro, 1527.

Bibliothèque de *sir H. Tufton*, baronnet, à Paris :

1. Virgilius, 1527. — 2. Polyphili Hypnerotomachia, etc.

Bibliothèque de M. *Robert Turner*, de Londres :

1. Sannazaro, Sonnetti et Canzoni, etc. Aldo, 1534. — 2. Stunic (Jac. Lapidi) Annotationes. — 3. Macrobius, Expositio in somnium Scipionis, etc.

Catalogue of the very choice and valuable library of the late Edward Vernon Utterson, esq., etc., etc. Mars 1857. In-8. Sotheby et Wilkinson :

1. Jovii (Pauli) de Romanis Piscibus, etc. — 2. Rhenanus (Beatus), de Rebus Germanicis, etc.

Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. le duc *de la Vallière*. Première partie, contenant les manuscrits, les premières éditions, les livres imprimés sur vélin et sur grand papier, les

livres rares et précieux par leur belle conservation, les livres d'estampes, etc., etc., par Guillaume de Bure fils aîné. Paris, G. de Bure, 1783. In-8, 3 vol. — Sur les différents catalogues du duc de La Vallière, voyez la Notice que j'ai consacrée à ce bibliophile au Livre III de la *Vie de Grolier :*

1. Jovii (Pauli), de Romanis Piscibus, etc.

Bibliothèque particulière de M. *Yemeniz*, à Lyon, membre de la Société des Bibliophiles français :

1. Aetii Anthiocheni medici, etc. — 2. Albertus (Leander), de Viris, etc. — 3. Machiavelli (Discorsi di), etc. — 4. Boece, Scotorum Historiæ, etc. — 5. Ac. Sync. Sannazari de Partu Virginis, etc. — 6. M. T. Ciceronis Epistolæ, etc. — 7. Polydori Virgilii, etc. — 8. Erasmi Adagia, etc. — 9. Vico, le Imagini, etc. — 10. Cardani (Hieronymi) de Subtilitate, etc. — 11. Marulli (M. T.) Epigrammata, etc. — 12. Castiglione (B.), Il Cortegiano.

FIN DE L'INDICATION DES BIBLIOTHÈQUES DANS LESQUELLES SE TROUVENT DES LIVRES DE JEAN GROLIER.

IV

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Madis 3.

Johan grosier donzelle
amour ou et Berte de mes
a moy ordonnez les
mes dmq tens et dre Et fin
freins zonc tout et bien zon
nuer stang mesmes tymbre fe

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

QUITTANCE ÉCRITE ET SIGNÉE DE LA MAIN DE JEAN GROLIER COMTE TRÉSORIER ET RECEVEUR GÉNÉRAL EN LA DUCHÉ DE MILAN.

(Voir le *Polydore Vergile* de M. Coste, à Lyon.)

23 avril 1512.

Je, Jehan Grolier, conseiller du Roy nostre Sire, Tresorier et receveur general de ses finances en la duché de Millam (*sic*), confesse avoir eu et receu de Messire Bernardin de Mallebaille, Tresorier de la conté d'Ast, la somme de quatre mil livres Tournoys, à moy ordonnées par le dit seigneur pour convertir et employer ou fait de mon dit office, l'année commençant le premier jour de janvier mil cinq cens et dix et finie le dernier jour de decembre en suivant et dernier passé. De laquelle somme de .IIII^m^. L. T. je me tiens pour content et bien payé, et en quicte le dict Messire Bernardin de Mallebaille, et tous autres. Tesmoing mon seing manuel cy mis, le XXIIIme jour d'avril, l'an mil cinq cens et douze.

GROLIER.

II

Lettres d'Esleu pour Anthoine Grolier.

Lectres d'esleu pour le Sr. Anthoine Grolier et maistre Jehan Grolier au survivant d'eulx deux.

5 août 1518.

Françoys, par la grâce de Dieu, Roy de France, à tous ceulx qui ces presentes lectres verront, salut. Savoir faisons que nous inclinons liberalement à la supplicacion et requeste de nostre amé et feal conseiller Maistre Jehan Grolier, tresorier et receveur general de noz finances en nostre pays et duché de Millan, et esleu sur le fait de noz aydes et tailles ou pays et eslection de Lyonnois; pour ces causes et en faveur des bons, agréables et recommendables services que luy et nostre cher et bien amé Anthoine Grolier, son oncle, nous ont faictz tant ou fait de nos dictes finances de Millan que en plusieurs autres noz affaires; pour lesquelz eulx et les leurs meritent d'estre envers nous singulierement recommendez, ayans regard que au moyen de l'occupacion nostre dict conseiller et tresorier a et aura pour l'exercice de son dict office de tresorier en nostre dicte duché de Millan où il s'en va, il ne sçauroit exercer ne deservir en personne son dict office d'esleu de Lyonnois; et que par cy devant le dict Anthoine Grolier, son oncle, l'a exercé pour luy, où il s'est bien conduict et gouverné, et espérons qu'il fera encoures mieulx cy après, à icelluy avons donné et octroyé, donnons et octroyons par ces presentes le dict office d'esleu sur le faict de noz dictes aides et tailles ou dict pays et eslection de Lyonnois que tient le dict maistre Jehan Grolier, lequel ce jourd'hui de noz voulloir et congié l'a resignée en noz mains en personne

au prouffit du dict Anthoine Grolier, son dict oncle au survivant d'eulx deux, pour icelluy office exercer par le dict Anthoine Grolier sous le dict maistre Jehan Grolier, sa vie durant et après son trespas, s'il le survit, en jouyr et icelle avoir, tenir et exercer en chief, aux honneurs, auctoritez, previlleges, prerogativez, preheminence, gaiges, chevauchées, tauxacions, droictz, prouffictz et esmolumens acoustumez et qui y appartiennent, tant qu'il nous plaira sans ce qu'il soit besoing par le trespas de l'un avoir ne recouvrer par le survivant autres lectres du dict don d'icelluy office que ces dictes presentes, ne que le dict office puisse estre dict vaccant ne impetrable sur luy en aucune maniere, quelque don ou revocation que puissions avoir sur ce faictz, lesquelz dès à présent comme pour lors nous avons revocquez et revocquons de notre grâce special, pleine puissance et auctorité royal par ces dictes presentes. PAR LESQUELLES donnons en mandement à nos amez et féaulx les generaux conseillers par nous ordonnez sur le fait et gouvernement de noz finances, que prins et reçeu du dict Anthoine Grolier le serment du dict office d'esleu en tel cas requis et acoustumé, des à présent à la dicte survivance mectent et instituent ou facent mectre et instituer de par nous en possession et saisine du dict office et icelluy lui facent, seuffrent et laissent exercer soubz le dict maistre Jehan Grolier; et après son trespas en jouyr et user plainement et paisiblement des honneurs, auctoritez, previlleges, prerogatives, preheminence, gaiges, chevauchées, tauxacions, droictz, prouffitz et esmolumens dessusdictz, et à luy obéir et entendre de tous ceulx et ainsi qu'il appartiendra ès choses touchans et concernans le dict office; et avecques celuy facent après le dict trespas du dict maistre Jehan Grolier payer et bailler les gaiges, chevauchées, tauxacions et droictz du dict office par les receveurs des dictes aides et tailles en Lionnois, doresnavant par chascun an aux termes et en la maniere acoustumez, lesquelz en rapportant ces dictes presentes ou les vidimus faitcz soubz scelz royaulx avecques les quictances sur ce souffisantes seullement, nous voullons estre allouez et comptés et rabbatuz de la recepte des dictz receveurs et de

chascun d'eulx par nos amez et féaulx gens de noz comptes à Paris, ausquelz nous mandons ainsi le faire sans difficulte, car tel est nostre plaisir, non obstant les dictes revocations faictes, ou à faire, sur le fait des survivances des offices de nostre royaulme, ausquelles nous avons quant à ce en faveur que dessus, et pour ceste foys, desrogué et desrogons et sans prejudice d'icelles en autres choses et quelzconques ordonnances autres restrinctions, mandemens ou deffences à ce contraires. En tesmoing de ce, nous avons faict mectre nostre scel à ces dictes presentes. Donné à Angers le XXII^esme^ jour de juing, l'an de grâce mil cinq cens dix-huit, et de nostre regne le quatriesme.

Par le Roy, le Bastard de Savoye, comte de Villart et autres presens,

GÉDOYN.

Collation a esté faicte à l'original le V^esme^ jour d'aoust mil V^c^ XVIII par moy,

LECHARRON.

(Bibliothèque Impériale.— Ancien fonds français, n° 8355. Aujourd'hui fonds français, n° 2702, folios 27 verso et 28 recto.)

Attache des généraulx sur les dictes lectres.

Les Generaulx conseillers du Roy nostre sire sur le fait et gouvernement de ses finances, veues par nous les dictes lectres du dict seigneur ausquelles ces presentes sont attachées, soubz l'un de noz signectz, par lesquelles et pour les causes y contenues le dict seigneur a donné et octroyé à Anthoine Grolier l'office d'esleu sur le fait de ses aides et tailles ou pays et eslection de Lyonnois, que tient à present maistre Jehan Grolier, tresorier et receveur general des finances du

dict seigneur à son pays et duché de Millan, lequel du vouloir et congé du dict seigneur l'a resignée en ses mains en personne, au prouffit du dict Anthoine Grolier, son oncle, au survivant d'eulx deux, pour icelluy office d'esleu exercer par le dict Anthoine Grolier soubz le dict maistre Jehan Grolier sa vie durant, et après son trespas, si le survit, en jouyr et icelluy avoir, tenir et exercer en chief aux honneurs, auctoritez, previlleges prerogatives et prehemineńce, gaiges, chevauchées, tauxacions, droictz, prouffitz et esmoluments acoustumez et qui y appartiennent, tant qu'il plaira au dict seigneur, sans ce qu'il soit besoing par le trespas de l'un avoir ne recouvrer par le survivant autres lectres de don d'icelluy office que les dictes lectres patentes; ne que le dict office puisse estre dit vaccant ou impetrable sur luy en aucune maniere, quelque don ou revoccation que le dict seigneur puisse avoir sur ce fait, lequel dès à present pour lors il a revocqué de grace especial, plaine puissance et auctorité royal, consentons en tant que à nous est, l'enterinement et accomplissement desdites lectres selon leur forme et teneur, moyennant que le dict Anthoine Grolier fera le serment en tel cas requis et acoustumé ès mains de messire Françoys Bourcier, conseiller et maistre d'hostel ordinaire du Roy, que nous avons commis à prendre et recevoir le dict serment du dict Anthoine Grolier en nostre abscence; et icelluy prins le mectre en possession et saisine du dict office à la dicte survivance pour dès à present exercer le dict office sous le dict maistre Jehan Grolier, sa vie durant, en mandant aux receveurs des dictes aides et tailles en Lyonnois, que après le trespas dudict maistre Jehan Grolier ilz payent et baillent au dict Anthoine Grolier les gaiges, chevauchées, tauxacions et droictz du dict office d'esleu, ainsi et par la forme et maniere qu'il est contenu et declairé ès dictes lectres patentes.

Donné soubz l'un de nos dictz signectz le deuxiesme jour de juillet, l'an mil cinq cens et dix-huit.

Ainsi signé :

H. BOHYER.

Collacion a esté faicte à l'original le cinquiesme jour d'aoust, l'an mil cinq cens dix-huit, par moy,

LECHARRON.

(Bibliothèque Impériale. — Ancien fonds français, n° 8355. Aujourd'hui fonds français, n° 2702, folios 27 verso et 28 recto.)

Mise en possession du dict office d'esleu.

François Bourcier, chevalier, conseiller et maistre d'hostel ordinaire du Roy, bailly de Viennois, veues les lectres patentes du dict seigneur données à Angiers le vingt deuxiesme jour de juin derrenier passé, par lesquelles et pour les causes y contenues le dict seigneur a donné et octroyé à Anthoine Grolier l'office d'esleu sur le fait de ses aides et tailles ou pays et eslection de Lyonnois, que tient à present maistre Jehan Grolier, tresorier et receveur general des finances du dict seigneur en sa duché de Millan, lequel, du vouloir et consentement d'icelluy seigneur, l'a resignée en ses mains en personne, au prouffit du dict Anthoine Grolier, son oncle, au survivant d'eulx deux pour icelluy office d'esleu exercer par le dict Anthoine Grolier soubz le dict maistre Jehan Grolier, sa vie durant, et après son trespas, si le survit, en jouyr et icelluy avoir, tenir et exercer en chef aux honneurs, gaiges, droictz, prouffictz et esmoluments acoustumez et qui y appartiennent; veue aussi l'attache et expedition de messieurs les generaulx des finances sur les dictes lectres datées du deuxiesme jour de juillet aussi derrenier passé, par laquelle ilz nous commectent à prendre et recevoir le serment du dict Anthoine Grolier, Nous, en ensuivant le contenu en icelle, avons le jourd'hui prins et receu d'icelluy Anthoine Grolier le serment du dict office d'esleu en tel cas requis et acoustumé,

et d'icelluy l'avons mis en possession et saisine à la dicte survivance pour exercer le dict office soubz le dict maistre Jehan Grolier, sa vie durant, de tout selon et en ensuivant le contenu ès dictes lectres et expedicion d'icelles. Donné à Lyon, en jugement, en l'audictoire de la Court des aides, soub nostre seing et scel, le quatriesme jour d'aoust, l'an mil cinq cens et dix-huit. Ainsi signé :

BOURCIER.

Collacion a esté faicte à l'original le cinquiesme jour d'aoust, l'an mil cinq cens dix-huit, par moy,

LECHARRON.

(Bibliothèque Impériale. — Ancien fonds français, n° 8355. Aujourd'hui fonds français, n° 2702, folio [oublié dans la pagination, mais qui doit être coté] 29 recto.)

III

A. Généalogie des Grolier, d'après un manuscrit du collége héraldique.

B. Deux Quittances de sommes reçues comme Trésorier de la duché de Milan, 1520-1523.

C. Permission a Pierre Potart, graveur a Paris, de graver un jeton aux armes de Jean Grolier.

A. *Généalogie de la famille des Grolier, d'après un manuscrit du Collége héraldique de France.*

Estienne Grolier, qui a fait la première et principale branche de qui il sera parlé.

Anthoine Grolier, qui a fait branche et de qui il sera parlé.

Eustache Grolier.

Estienne Grolier, conseiller du roy et trésorier général du duché de Milan, ne laissa qu'un fils, Jean Grolier, qui suit et qui a continué la branche.

1479-1565. Jean Grolier, vicomte d'Aquisi, trésorier de France et de Milan. — D'Anne Briçonnet, dame de Couvens et de Senteins, il eut plusieurs enfants :

N. Grolier, mort jeune, et en lui finit la première branche des Grolier. Il eut plusieurs sœurs :

Jacqueline Grolier, femme de Jacques de Prunelle, chevalier, seigneur de Machinville;

Charlotte Grolier, mariée à Jean le Genevois, baron de Bligny;

Marie Grolier, abbesse de Longchamps, près Paris;

Anne Grolier, femme de François Picot, seigneur de Saint-Brice et d'Azanville, conseiller au parlement de Paris.

(Deux filles seulement, Anne, femme de François Picot, et Jacqueline, femme de Jacques de Prunelles, ont survécu à Grolier, ainsi que le prouve l'épitaphe qui se trouvoit à Saint-Germain-des-Prés. Voyez *Vie de Grolier*, liv. Ier, chap. III, p. 25.)

1528. Anthoine Grolier, seigneur de Belair, frère d'Estienne Grolier, épousa Louise de La Fay, dont il eut François Grolier, qui suivra et continuera la branche.

Anthoine Grolier, sieur de Belair, mourut sans postérité à Anversa, au royaume de Naples, où il servait sous M. de Lautrec.

1500-1577. François Grolier, écuyer, seigneur du Soleil et de Belair, de Fleuri et du Bois d'Oing, secrétaire du roy, épousa Françoise de Grilhet, fille d'Humbert de Grilhet, gentilhomme du duc de Savoie et de Philippine de Malivert;

Anthoine Grolier, qui suivra et continuera la branche;

Imbert Grolier, qui a fait branche, dont il sera parlé.

1545-1610. Anthoine Grolier, baron de Servières, maître d'hôtel ordinaire du roi et son ambassadeur en Suisse et Piémont, et trésorier de France à Lyon. Sa femme fut Marie Camus, dont il eut plusieurs enfants; elle était fille d'Anthoine Camus, baron de Riverie, président des trésoriers de France, et d'Anne Regnauld;

Charles Grolier, qui a continué la branche et qui suivra;

Claude Grolier, chanoine régulier de Saint-Augustin, prieur de Saint-Irénée; aumônier du roi;

Gaspard Grolier, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur d'Oloy et des Eschelles;

François Grolier, prieur de la Madelaine;

Henri Grolier, qui a fait branche et dont il sera parlé;

Lucresse Grolier;

Nicolas Grolier, qui a fait branche et dont il sera parlé;

Imbert Grolier;

Imbert Grolier, capucin, sous le nom de P. Archange;

Néri Grolier épousa N. Guérin, dont il eut deux filles;

Charles Grolier, avocat et procureur général de la ville de Lyon et prevôt des marchands, ès années 1610, etc., etc.

Il épousa Anne Girard et fut père de :

Charles Grolier, qui suivra et continuera la branche;

N. Grolier, prieur commandataire de Saint-Irénée;

Gaspard Grolier, qui a fait branche et de qui il sera parlé en son rang;

Jean Grolier, sieur de Bellesise;

Marie Grolier, femme de Louis de Renaud, secrétaire de la ville de Lyon, seigneur de Glarins et de Choin, syndic de la noblesse de Bresse, dont une fille, Marie de Renaud, femme de N. Loubat Carle.

1610-1664. Charles Grolier, deuxième du nom, écuyer, seigneur de Casaux, épousa Virginie Guillion, fille de Maurice de Guillion, sieur de la Chaux, et de N. de Raverie, dont il n'eut qu'une fille, Marie Grolier, en qui finit cette branche.

Marie Grolier, épouse de N. Emé, seigneur de Marcieu.

Gaspard Grolier était fils puîné de Charles Grolier et d'Anne Girard. Il fut premier secrétaire, puis avocat et procureur général de la ville de Lyon. Il épousa N. Rousselet, dont il eut :

Charles Grolier, qui suit et dans qui finira cette branche;

N. Grolier, femme de N. du Sausay, trésorier de France dans la généralité de Dauphiné.

Charles Grolier fut marié deux fois : 1° à N. de Puget, demoiselle provençale; 2° à Marie de Quinson, demoiselle dauphinoise, et n'a eu aucun enfant de l'une ni de l'autre.

Henry Grolier, écuyer, sieur de Belair, conseiller au parlement de Dombes, était fils d'Antoine Grolier et de Marie Camus. Il épousa Léonore Charrier, dont il eut :

Gaspard Grolier, qui a continué la branche et qui suivra;

Charles Grolier, mort sans avoir été marié;

Claude Grolier, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Antoine;

Nicolas Grolier, religieux à Aisnay;

Aymé Grolier, religieux capucin, connu sous le nom de Père Joseph.

Gaspard Grolier, major de cavalerie du régiment de Villepion, épousa Françoise de la Planche, dont il eut :

1593-1687. Nicolas Grolier, qui épousa N. (Catherine) du Fenouil, dont il a eu neuf enfants :

Charles Grolier, qui suivra et continuera la branche;

Gaspard Grolier, grand prieur de l'abbaye de Savigny;

N. Grolier, religieux à l'abbaye d'Aisnay;

Imbert Grolier, aussi religieux de la même abbaye;

N. Grolier, officier, tué à la bataille de Stinkerque;

N. Grolier, tué durant le siége de Dole;

N. Grolier, religieuse à Saint-Benoist de Lyon;

N. Grolier, aussi religieuse dans le même monastère;

N. Grolier, femme du sieur Compain.

Charles Grolier, chevalier, fut marié deux fois: en premières noces, il épousa Jeanne le Juge, dont il eut les enfants suivants. De Marie-Anne de Rostaing, sa deuxième femme, il n'a pas eu de postérité.

Charles Grolier;

Gaspard Grolier, qui continuera la branche et qui suivra;

Nicolas Grolier, prieur;

Daniel Grolier;

Marguerite, femme de Pierre Doreille, chevalier, gentilhomme d'Auvergne.

Gaspard Grolier, chevalier, épousa Louise de Chevrier, dont il a eu:

N. Grolier.

1548. Imbert Grolier, seigneur du Soleil, épousa Lucrèce Albissi, dont il eut:

Nicolas Grolier, qui a continué la branche et qui suivra;
Françoise Grolier, morte sans alliance.

Nicolas Grolier épousa Marguerite Armuet de Bonrepos, fille de Louis Armuet de Bonrepos et de Françoise de Saint-Marcel d'Avançon.

Imbert Grolier épousa Catherine du Mottet, fille de Charles du Mottet et d'Alix de Briançon, de laquelle il n'a eu que deux filles, en qui finit cette branche; elles furent toutes deux mariées.

Note généalogique sur J. Grolier.

Il florissoit sous le règne de François Ier et estoit fils de messire Estienne Grolier, tresorier de Milan, et d'Antoinette Esbaude. Le 11 octobre 1520, il épousa Isabelle-Anne Briçonnet, fille de maistre Nicolas Briçonnet et petite-fille de Guillaume Briçonnet, qui fut cardinal et archevesque de Narbonne après la mort de demoiselle Charlotte de Beaune, sa femme, et premier ministre de France; c'est celui que l'histoire nomme ordinairement le cardinal de Saint-Malo.

De la dicte Anne Briçonnet il n'eut qu'un fils, qui mourut sans enfants, et quatre filles : Jacqueline, femme du seigneur de Manchinville; Charlotte, mariée au baron de Bligny; Marie, abbesse de Longchamps, près Paris, et Anne, dame de Couvay, qui espousa François Picot, seigneur de Saint-Brice et d'Azanville, conseiller au parlement de Paris.

(Bibliothèque Impériale, cabinet des titres.)

Descendants de Grolier.

Il n'existe plus de descendants directs de Jean Grolier, car la branche actuelle est la branche des Grolier, seigneurs de Servières, dont la souche est François Grolier, seigneur du Bois d'Oing, de Belair et du Soleil, cousin germain de Jean Grolier et fils d'Antoine Grolier, né en 1500.

(*Note communiquée par le marquis de Grollier.*)

B. *Deux Quittances de sommes reçues en qualité de Trésorier de la Duché de Milan.*

Je Jehan Grolier, conseiller du Roy nostre aire, tresorier

et receveur general de ses finances en la duché de Milan, confesse avoir eu et receu de maistre Jehan Lalemant, aussi conseiller du dit seigneur, tresorier et receveur general de ses finances ès pays de Languedoc, Lyonnois, Forestz et Beaujolloys, la somme de treize mil sept cens cinquante livres tournois, en seize descharges dactées du XXVI^{esme} jour de decembre dernier passé, levées sur les receveurs de la dicte charge cy après declairez, c'est assavoir : sur le receveur des tailles ou pays de Lyonnois, en une descharge XVIII^{c} IIII^{xx} livres tournois; sur le receuveur de l'octroy ou diocese du Puy, en une autre descharge II^{m} VII^{c} IIII^{xx} V livres, XII solz, X deniers tournois; sur celuy de l'ayde ou dit diocese, VIII^{c} IIII^{xx} VII livres, XI solz, VII deniers tournois; sur le receveur de l'ayde ou diocese de Mende, VII^{c} LXIX livres, V solz, VIII deniers tournois; sur le receveur particullier de l'octroy ou diocese de Uzès XIIII^{c} IIII^{xx} VI livres, XIII solz, IX deniers tournois; sur celuy de l'ayde ou dit diocese, IIII^{c} LV livres, VI deniers tournois; sur le receveur particullier de l'octroy ou diocese de Nismes, XVI^{c} IIII^{xx} XIX livres, XII solz, X deniers tournois; sur celuy de l'ayde, V^{c} XX livres, II solz, X deniers tournois; sur le receveur particullier de l'octroy ou diocese de Maguelonne, IX^{c} XX livres, III solz, IIII deniers tournois; sur celuy de l'ayde ou dit diocese, IIII^{c} VIII livres, XIII solz, III deniers; sur le receveur particullier de l'octroy ou diocese d'Agde, VI^{c} LI livres, XIIII solz, VI deniers tournois; sur celuy de l'ayde ou dit diocese, II^{c} VII livres, I sol, IX deniers tournois; sur le receveur particullier de l'ayde ou diocese de Sainct-Papoul, XLIIII livres, XIX solz, VIII deniers tournois; sur celuy de Narbonne, VIII^{xx} XII livres, XIII solz, V deniers tournois; sur le receveur particullier de l'octroy ou diocese de Lodeve, VI^{c} LIX livres, VIII deniers tournois, et sur celuy de l'ayde ou dit diocese II^{c} I livre, XIII solz, V deniers tournois; lesquelles seize descharges montent ensemble à la dicte somme de XIII^{m} VII^{c} L livres tournois, dont j'ay esté appoincté en la dicte charge pour partie de LV^{m} livres tournois, à moy ordonnée par le Roy, nostre dit

seigneur, pour convertir et emploier ou fait de mon dit office. De laquelle somme de XIII^{m} VII^{c} L livres tournois, je me tiens pour contant, et en quicte le dict maistre Jehan Lalemant, Tresorier et receveur general dessusdit. Tesmoing mon seing manuel cy mis, le XXV^{esme} jour de janvier, l'an mil cinq cens et vingt.

Signé : GROLIER.

(Bibliothèque Impériale, Cabinet des Titres : Dossier Grolier.)

Je Jehan Grolier, conseiller du Roy nostre Sire et tresorier de ses guerres, confesse avoir receu de maistre Jehan Testu, aussi conseiller dudit seigneur, tresorier et receveur general de ses finances ès pays de Languedoc, Lyonnois, Forestz et Beaujeullois, la somme de troys mil deux cens vingt livres, douze solz, unze deniers tournois en deux descharges escriptes du troysiesme jour du present moys de septembre, levées ainsi qu'il s'ensuit, c'est assavoir : Aleth et Lymous octroy M XXVIII livres, V sols, V deniers, et Besiers octroy II^{m} C IIII^{xx} XII livres, VII solz, VI deniers, qui est la dicte somme de troys mil deux cens vingt livres, douze sols, unze deniers tournois, faisant partie de VI^{m} IIII^{c} VI livres, IIII solz, IIII deniers tournois, dont maistre René Thizart, aussi conseiller dudit seigneur et tresorier desdictes guerres, et moy avons esté appoinctez en ceste charge sur la somme de L^{m} livres à nous ordonnée par le Roy nostre dit seigneur, pour convertir et emploier ou fait de noz offices de l'année finie le dernier jour de decembre dernier passé, ou lieu de pareille somme dont avyons esté appoinctez sur les deniers des admortissemens de ce royaume pour partie de nostre dicte assignacion de la dicte année derreniere passée; de laquelle somme de III^{m} II^{c} livres, XII solz, XI deniers, je me tiens pour content et en quicte le dict Testu, tresorier et receveur general susdict. Tesmoing mon seing manuel cy

mis le cinquiesme jour de septembre, l'an mil cinq cens vingt-troys.

Signé : GROLIER.

(Bibliothèque Impériale, Cabinet des titres : Dossier Grolier.)

C. *Permission à Pierre Potart.*

22 mars 1536 (1537). — Permis à Pierre Potart, graveur à Paris, de faire une pille et un trousseau pour servir à faire gectouers aux armes de messire Jehan Grolier, conseiller du Roy et tresorier de France, en laquelle pille il y a un lion et au trousseau sont estoiles, besans et deux lions rampans.

(Archives de l'Empire, Registre de la Cour des Monnaies, R. 2, 3165.)

IV

A. Deux acquits donnés a Jean Grolier, trésorier de France, par François Ier (Années 1528-1532).

B. Début du Livre Lothier.

C. Extrait d'un Discours inédit de Sauval sur les Hotels des monnaies a Paris.

D. Lettres-Patentes du Roi (Charles IX) pour l'aliénation des hotels des Tournelles et de Bourgogne signées par Grolier.

A. *Deux acquits donnés à Jean Grolier, Trésorier de France, par François Ier.*

Archives de l'Empire : Comptes de l'Epargne — KK 96.

Mandement du XXIIIesme jour du mois de may de l'an mil Vc XXVIII, pour la somme de douze mil cinq cens livres tournois estre payée à Jehan Grolier, tresorier des guerres...

(KK folio cxiiii recto.)

Autre mandement du dict XXIIII^esme jour du moys de may, ou dict an mil V^c XXVIII, pour la somme de vingt huit mil, six cens cinquante livres tournois, estre delivrée comptant en la ville de Lyon à maistre Jehan Grolier.

(KK — folio CXIIII verso.)

Archives de l'Empire. — J 962. — N° 42.

Roole des parties dont le Roy a commandé acquitz estre expediez au tresorier de l'Espargne à prandre au coffre du Louvre des deniers du quartier de juillet, aoust et septembre derrenier passé.

. . . . . .

. . . . A maistre Jehan Groslier, l'un des tresoriers des guerres, ou lieu des assignacions qui luy avoient esté baillées, à prandre sur les quartiers de juillet et octobre mil V^c XXXI, et sur celuy de janvier, fevrier et mars derrenier passé, qui n'a peu recouvrer, et dont le Roy a ordonné qu'il sera payé sur le dict coffre sur les derreniers du quartier d'avril ensuivant et derrenier passé.... XLIII M. Liv.

(*Signé*) FRANÇOYS.

Roole des acquictz que le Roy a ordonné estre expediez tant sur le tresorier de son espargne que autres.

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

A maistre Jehan Grolier, tresorier de France, deux cens

vingt-huit livres, trois solz, neuf deniers tournois, pour son remboursement de pareille somme, laquelle dès le moys de septembre derrenier passé, suivant une rescription à lui faicte par le sieur de Montmorancy, auquel verballement le Roy avoit donné charge de ce faire, il a paié à certains marchans de la ville de Paris, pour la fourniture des draps d'argent, de soye et layne ci-après desclairez pour servir à doubler deux grans manteaulx de l'ordre Sainct Michel, que le Roy feist lors mectre ès mains du sieur de Castillon, lequel il expedia en iceluy temps comme son ambassadeur devers le Roy d'Angleterre, et auquel il donna charge de presenter les dictz deux manteaulx pour servir au jour accoustumé de solempniser la dicte feste Sainct Michel, chef du dict ordre, assavoir pour trente quatre aulnes ung quart, satin blanc, pour doubler les dictz deux manteaulx, au feur de IIII livres, V solz tournois l'aulne, vallant VII^xx XIIII livres, I sol, III deniers tournoys; deux aulnes trois quarts de toille d'argent de Florence, pour faire cornectes et boreletz aux chapperons servans esdictz deux manteaulx, qui, au feur de XXII livres, V solz tournoys l'aulne valent LXI livres, XVII solz, VI deniers tournoys; deux aulnes frize blanche dudict Angleterre, pour doubler les dictz boreletz, XX solz tournoys; et pour quatre aulnes toille calendrée, pour envelopper les dictz deux manteaulx et chapperons, XXV solz tournoys; Et à François Templier, tailleur suivant la court, pour sa peine et façon d'avoir mis en œuvre les choses dessusdictes, X livres tournoys. Et en veult le dict Seigneur que le dict tresorier de l'Espargne soit tenu fayre apparoir des lectres que le dict grant maistre escript audict Grolier, pour l'affayre susdicte, ne rapporter sur ses comptes autre enseignement du marché qui fait en a esté, et s'ilz ont entierement emploiez en ce que dict est, ne des noms, surnoms et quictance des marchans qui les ont fourniz, ne du tailleur qui les a mis en œuvre; pareillement aucune certiffication de la delivrance qui en a esté faicte par le dict Groslier ès mains dudict de Castillon; de la tradicion que le dict de Castillon en a faicte au dict

Roy d'Angleterre, dont icelui seigneur a rellevé et rellève de grace especial le dict tresorier de l'Espargne.

(*Signature autographe*)

FRANÇOYS.

(J 962. — N° 179.)

Archives de l'Empire. — J 962. — N° 179, folio 1 verso. — Idem, n° 181.

Roole des acquictz que le Roy a ordonné estre expediez, tant sur le tresorier de son espargne que autres.

. . . . . .

. . . . A maistre Jehan Grolier, tresorier de France, deux cens vingt huit livres, trois solz, neuf deniers tournois, pour son remboursement de pareille somme, laquelle..... il a payé à certains marchans de la ville de Paris, pour la fourniture des draps d'argent, de soye et layne cy après declairez, pour servir à doubler deux grans manteaulx de l'ordre Sainct Michel, que le Roy feist lors mectre ès mains du sieur de Castillon, lequel il expedia en iceluy temps, comme son ambassadeur devers le Roy d'Angleterre..... etc.

J 962. — N° 181.

Acquit au tresorier de l'Espargne pour paier comptant au tresorier Grolier des deniers du quartier de janvier derrenier passé la somme de soixante-quatre mil sept cens neuf livres, sept solz, cinq deniers tournois. C'est assavoir..... etc.

(*Signé*) FRANÇOYS.

Pour les tresoriers des guerres.

Acquict au tresorier de l'Espargne pour payer comptant au tresorier Grolier des deniers du quartier de janvier derrenier passé, la somme de soixante quatre mil sept cens neuf livres, sept solz, cinq deniers tournois. C'est assavoir LIIII^{m} VII^{c} IX livres, VI solz, V deniers tournois ou lieu de semblable somme restant par promesse et contrelectre du receveur general d'oultre Seyne Estienne Besnier, pour le parfait de LXIII^{m}, VI^{c} IIII^{xx} XVI livres, X solz tournois, dont le dict Grolier a esté cy devant assigné sur luy, pour partie de plus grant somme, pour le paiement de la gendarmerie, des quartiers de juillet et d'octobre aussi derreniers passez; et dix mil livres tournois, aussi ou lieu de semblable somme de laquelle icelluy Grolier a pareillement esté assigné pour la dicte cause sur les deniers de la recepte generale de Bretaigne; desquelles deux parties le dict Grolier n'a aucune chose receu, ne peu recevoir.

(*Signature autographe*)

FRANÇOYS.

(Archives de l'Empire. — J 962. — N° 81.)

B. *Début du livre appelé le Livre de Lothier, contenant l'évaluation des espèces d'or et d'argent circulant dans le royaume.*

C'est l'evaluation des monnoyes d'or et d'argent estrangeres, selon les poix et essay qui en ont esté faictz par nous Jean L'Huilier, sieur de Boulancourt, président en la chambre des comptes, et Jean Grolier, sieur d'Aguisy, tresorier de France, appellez avec nous maistre Alexandre de la Tou-

rette, president en la cour des monnoyes, Guillaume Marillac, maistre ordinaire en la chambre desdictz comptes, Charles Prevost, auditeur en icelle chambre, Claude Marcel, essayeur general desdictes monnoyes, et Guillaume Legras, marchant bourgeois de Paris, suivant les lettres closes du Roy du douziesme jour de febvrier dernier passé, dont la teneur ensuit :

« De par le Roy, nos amez et feaux, sur les plainctes et doleances à nous faictes pour la tarre et perte des finances ès especes d'or et d'argent, nous avons pour cette heure et jusques à ce que par nous autrement en soit ordonné, advisé que les escuz soleil se recevront à cinquante solz piece, les testons à douze solz tournois; et pour ce qu'il y a en nostre royaume ung grand nombre de monnoyes estrangeres tant d'or que d'argent en la recepte, mise et distribution desquelles pourroient intervenir plusieurs abus, nous mandons que appellez avec vous noz amez et feaux maistres Alexandre de la Tourette, president en nostre cour des monnoyes, Guillaume de Marillac, maistre de nos comptes à Paris, et Charles Prevost, auditeur desdictz comptes, Claude Marcel et Legras, vous aiez à faire l'essay desdictes monnoyes estrangeres pour, iceluy faict et vostre advis sur ce renvoyé par devers nous, en faire le rabaiz sur le pied l'escu sol de fin à fin et de l'argent semblablement sur le pied du teston à douze solz, ainsy que verrons estre à faire par raison; Si ny faictes faulte, car tel est nostre plaisir. Donné à Marchenoir, le douziesme jour de febvrier », signées : François; et au dessoubz : de l'Aubespine ; et en la suscription desquelles est escript au doz : A noz amez et feaux conseillers les sieurs de Boullancourt, president en nostre Chambre des Comptes à Paris, et d'Aguisy, tresorier de France et general de nos finances audict Paris (1558-1559).

(Bibliothèque Impériale. Collection Dupuy, n° 353, folio 1 R° et 2.)

C. *Extrait d'un Discours inédit de Sauval sur les Hôtels des monnaies à Paris.*

La monoye au moulin que Henry 2ème érigea dans la maison des étuves n'etoit pas connue en France. Elle se pratiquoit seulement en Allemagne, et il s'en fist icy dabord avec le succès qu'ont toutes les choses nouvelles ; mais dura si peu qu'il sembloit qu'on n'eût voulu que la faire voir et ne pas l'establir. Le dessein de réprimer les abus des faux monoyeurs la fist recevoir; sa beauté lui devoit donner une longue et heureuse durée ; les grands frais qu'elle demandoit furent cause de sa suppression. Les pieces qui s'y monoyoient étoient parfaitement rondes, leurs flancs polis, leur éffigie matte, les caractères des legendes de lettre majuscule romaines bien formées; le tout aussi bien gravé et dessigné que les monoies des anciens, mais de peu de relief.

Force gens s'imaginent qu'un menuisier dont ils ignorent le nom, mais qu'ils disent natif de S. Genest en Auvergne, en trouva le premier l'invention, et que Guillaume de Marillac, alors valet de chambre du Roy, l'ayant aporté à la cour, elle y fut très bien receue de Henry 2e et de tous les courtisans. Ceux au contraire qui scavent que longtemps auparavant les Alemans fabriquoient de cette sorte de monoye avec une presse, des demi-rouleaux, et semblables machines, assurent que Marillac ayant avec luy Aubin Olivier menuisier, extremement inventif pour s'y informer de ces machines, et que par l'excellence de la taille et de la graveure des coins travaillez par Rondelle et Laune, et des soins que Marillac prit de la conduite et de l'exécution de l'entreprise, ils rendirent la monoye si agréable et si achevée que Henry 2e l'établit en cette ville. La surintendance en fut donnée à Marillac, la conduite des machines à Olivier, la charge de graveur à Jean Rondelle et à Étienne De Laune. C'etoient les plus habilles hommes d'alors dans leur genre. Ils n'ont pres-

que rien gravé qui n'égale les anciens, et ont mesme fait des choses qui les surpasse, et où ils se sont surpassé eux-mesme. Soit qu'Olivier excellast ou non en la conduite, en la fabrique et en l'invention des machines, un auteur de ses amis lui a donné un rang parmi les hommes illustres de son siècle. Pour Marillac, il etoit tellement versé dans la science et le mélange des mêtaux, et si intelligent pour la direction d'une monoie, qu'ayant quitté sa charge de valet de chambre ordinaire du Roi, il fut ensuite conseiller de la Cour des Monoyes, puis maitre des Requestes, après controlleur général et surintendant des finances, et il a ouvert enfin à ses descendans le chemin aux dignités de maréchal de France et de garde des sceaux.

Comme il seroit inutile de faire icy la description des machines que Marillac et Olivier aportèrent d'Alemagne, on se contentera de dire en passant qu'Olivier y fit en bois des copies et des modèles de toutes celles dont les Allemands se servoient pour faire leur monoye au moulin. Dès qu'il fut de retour à Paris, il en travailla de semblables de fer et de bronze; entre autres il y en avoit qui consistoient en certains demi-rouleaux où étoient gravées les empreintes des espèces qui marquoient les pièces en roulant, ou en tournant, et qui les rendoient cambrées, ovales ou demi-rondes. Il inventa à la place une presse plate et des coins plats où se gravoit l'empreinte des monoyes, et trouva ainsi le moyen de rendre les espèces du moulin rondes, plates et unies, secret jusque là inconnu, ce qui lui donna de la réputation.

Du commencement on travailla fort à cette monoye avec ces machines et celles des Allemands. On y fist des escus d'or des testons et des douzains, du billon blanc, rouge et noir dont la figure, la légende, le poids, l'aloy et le prix sont répandus ça et là dans nos livres, et qui conviennent mieux à l'histoire générale des monoyes de France qu'à l'histoire particulière des monoyes de Paris.

De mesme qu'au Louvre, à Madrit, aux Palais et à tous les meubles de Henry 2e, on y voit des croissans et des devises qui ont du rapport ensemble et qui concilient l'amour

de ce prince avec ses vastes desseins; mais qui ne marquent point, comme plusieurs l'ont voulu dire, son alliance avec Soliman. Par les croissans, symbole de le deesse Diane, il marquoit l'amour qu'il portait à Diane de Poitiers, en mesme temps par les cornes des croissans qui tâchent de se joindre et ces mots qui servent d'ame à la devise DONEC TOTUM IMPLEAT ORBEM, on voulait signifier, selon que l'explique Paul Jove, qu'ayant pris cette devise pendant qu'il n'estoit que dauphin, il ne pouvoit jusqu'à ce qu'il fust parvenu à la possession du royaume faire voir toute sa valeur, de mesme que la lune ne peut produire sa lumière jusques à ce qu'elle soit arrivée à sa parfaicte grandeur, ce qu'il fist bien connoistre après la mort du Roy son père, par les actions qu'il fist en Picardie et en Piémont, pourquoy Paul Jove luy mesme assure qu'il composa l'ame de la devise où la lune est représentée dans son plain avec ces paroles : *Cum plena est fit annula solis*, que l'on peut abréger avec deux mots : *Annula solis* (1).

Pour faire les pièces d'argent, le Roy emprunta la vaisselle de presque tout le monde. Il commença par les grands de sa Cour, et en écrivit de sa main un rolle de quatre vingt trois personnes qui y sont nommez et qui composoient les plus qualifiés du Royaume; il n'y en a point dont les familles ne soient éteintes aujourd'huy, à la réserve seulement de la maison de Guise qui commençoit alors à naistre en France et à éclater à la faveur de ses exploits. Il y avoit jusqu'à neuf cardinaux. Le Roi est en la teste; les cardinaux, les princes et les ducs et pairs, sont mêlez confusément avec les financiers, comme si Henry 2e eut dressé ce rôlle de la sorte, à dessein de ne point toucher à des presséances dont nos rois ne veulent presque point entendre parler. Pour exhorter les grands à lui préter en diligence leur vaisselle d'argent, il commenda à Lesigny son premier maistre d'hostel de

1. Voyez *Dialogue des Devises d'Armes et d'Amours du S. Paulo Jovio*, avec un Discours de M. Loys Dominique sur le mesme subject, traduit d'italien par le S, Vasquin Philieul, auquel nous avons adjousté les devises héroïques et morales du seigneur Gabriel Siméon. Lyon, 1561, in-4°, p. 26.

délivrer toute la sienne à Marcel, receveur général de Paris, et à Marcel de la mettre entre les mains de Marillac. Des grands il passa aux particuliers, sans se mettre en peine de dresser un rolle pour eux; tous ceux qui avaiènt de la vaisselle d'argent la lui aportèrent de leur bon gré et comme à l'envi. Davantage, il n'y en eut presque point qui pour rendre sa somme complète, ne tirast encore de l'argent de sa bourse. Chacun lui fournit de l'argent et de la vaisselle pour des sommes prodigieuses, et en même temps, avec empressement; parce qu'il y avoit plus d'assurance de préter au Roi qu'aux particuliers, et qu'alors les particuliers étoient plus mauvais créanciers que les rois.

Pour le remboursement des particuliers et des grands, il constitua des rentes sur l'Hôtel de Ville; sous son règne on les paya si bien que presque chacun y en voulut avoir. *On les a si mal payées depuis, que presque tous ceux qui en ont se plaignent, et que personne n'y en voudroit avoir maintenant.*

D. *Lettres Patentes et Commission du Roy pour vendre et aliener à perpétuité son hostel des Tournelles et d'Angoulesme, assis à Paris, rue Sainct Anthoine.*

(Paris, Robert ESTIENNE, 1563, Pièce in-8°).

Charles par la grace de Dieu Roy de France, A tous ceux qui ces presentes lettres verront, salut.

Nous avons esté bien et deuement advertis et informez que en nostre ville de Paris y a plusieurs places et maisons estans de nostre vray et ancien Domaine, qui de present sont rendues inutiles et ruineuses, dont ne tirons aucun profict et bien petit de commodité. Et neantmoins seroyent fort propres, utiles et convenable à bastir et edifier plusieurs beaux logis, maisons et demeures fort necessaires pour y retirer un

bon nombre et multitude de peuple, qui afflue de jour en jour, et vient habiter en nostre dicte ville, dont la plupart sont contraincts faire maisons et bastimens hors le tour et enclos d'icelle, pour n'y pouvoir plus trouver place à bastir. Et mesme nostre hostel des Tournelles et d'Angoulesme assis rue Sainct Anthoine, lesquels, comme il est évident, tombent chascun jour partie après l'autre; et est impossible de les pouvoir reparer, ny mettre en leur estat pour y habiter, sans y employer une si grande somme de deniers qu'il nous est à present impossible d'y faire fournir, ayant esgard à l'estat de nos finances, et à nos urgens affaires ainsi pressez que chascun scait.

Pourquoy pour eviter la totalle ruine desdicts hostels, et la perte des materiaux des bastimens qui y restent à present debout, est requis et necessaire faire bailler et distribuer nos dicts hostels des Tournelles et d'Angoulesme, ainsi qu'ils se poursuyvent et comportent, avec les appartenances et dependances, par places et portions divisées et separées, à cens à perpetuité portans lots, ventes, saisines et amendes, et moyennant aussi quelques sommes de deniers pour une fois de sort-principal et achapt qui s'en fera, dont nous en reviendroit de gros deniers, desquels nous nous pourrions prevalloir et aider en nos dicts affaires, mesmement à édifier et construire nostre chasteau du Louvre, et autres bastimens, que voulons estre construicts en nostre dicte ville de Paris, esquels avons deliberé loger, et non plus ausdictes Tournelles. Et aussi s'en augmentera en revenu annuel nostredict Domaine et recepte ordinaire de Paris, lequel à present n'est suffisant pour acquitter les fiefs et aumosnes, œuvres et reparations, gaiges d'officiers, fraiz de justice, et autres charges qui sont assignées annuellement sur la dicte recepte. Et d'abondant sera et en adviendra une grande augmentation de la decoration de nostre dicte ville, commodité de nos subjects et habitans d'icelle.

SCAVOIR faisons, que nous desirans singulierement la dicte decoration de nostre dicte ville de Paris, capitale de nostre Royaume, et subvenir à la commodité, utilité et soulage-

ment du peuple residant en icelle : Ayans aussi en recommandation et affection singuliere le bien, augmentation et conservation de nostre dict Domaine, et mesmement celuy de nostre dicte recepte ordinaire de Paris : Et cognoissans que la multitude de maisons à nous appartenant en une mesme ville ne nous apporte qu'une grande despense ordinaire, tant en gages d'officiers que réparations d'icelles maisons : Aussi que pour certaine cause avons resolu et conclu ne loger plus ausdictes Tournelles.

Pour ces causes, et autres bonnes et justes considerations à ce nous mouvans, avons par l'advis de la Roine nostre tres honorée Dame et Mere, des Princes de nostre sang, et autres Seigneurs de nostre privé Conseil, dict, declairé, voulu et ordonné, disons, declairons, voulons et ordonnons, et nous plaist, que nostredict hostel des Tournelles, ainsi qu'il se poursuit et comporte, appartenances et dependances d'iceluy, soyent et demeurent desjoincts, desunis, et mis hors de nostre Domaine, et vendus et alienez à perpétuité, et à ceste fin adjugez aux plus offrans et derniers encherisseurs par places, portions, et lieux divisez et separez, selon les divisions et separations qui en seront faicts et marquez à tiltre de cens et rentes annuels, portant lots, ventes, saisines et amendes. Et ce moyennant certaines sommes de deniers qui se prendront pour une fois d'achapt et sort principal, selon la valeur, achapt et grandeur d'icelles places, pour par les preneurs et achepteurs, leurs hoirs, successeurs, et ayans cause en joyr et user comme de leur propre heritage et acquest. Et à la charge de y faire bastir et edifier maisons et manoirs habitables, commodes et convenables pour la decoration de nostre dicte ville, selon les pourtraicts et devis que en ferons pour ce faire.

Et d'autant que pour mettre à deuë et entiere execution nos dictes Declaration, Ordonnance, vouloir et intention tels que dessus, est besoin commettre, deputer et establir certains bons et notables personnages experimentez et à nous feables : Nous à plein confians des personnes de nos amez et feaulx Conseillers Maistres Christofle de Thou, premier

Président en nostre Cour de Parlement à Paris, Guillaume de Bailly, President en nostre chambre des Comptes, *Jean Grolier, Tresorier de France*, en la charge du dict Paris, François Bryçonnet, Conseiller audict Parlement, et Claude Guyot, maistre ordinaire en nostre dicte chambre des Comptes, et de leur sens, vertus, suffisances, dexterité, experience et bonne diligence : Iceulx avons commis, ordonnez et deputez, commettons, ordonnons et deputons par ces presentes signées de nostre main, Et à eulx, et les trois d'iceulx en l'absence des autres, avons donné et donnons plein pouvoir, puissance, auctorité, commission et mandement special, pour en presence de nostre Procureur au Tresor à Paris, et prins pour Greffier en ceste commission le greffier de la chambre dudict Tresor, faire mesurer et toiser par maistre Jean de Lorme, maistre general de nos œuvres de maçonnerie, et autres maistres maçons et charpentiers, nostredict hostel des Tournelles, celuy d'Angoulesme, et tout ce qui en depend, le tout diviser et separer par rues et par places, de telle longeur et largeur qu'ils verront estre requis pour bastir maisons uniformes, et semblables, si possible est; faire aussi arrester le patron et devis du fronc sur rue de chascune desdictes maisons, et priser et estimer chascune desdictes places ainsi séparées : ayant esgard pour chascune d'icelles à l'assiete et aux bastimens qui s'y trouveront en nature selon ladicte division et separation : Pour ce faict, estre par lesdits Commissaires, ou les trois d'iceux en l'absenee des autres, expedié commissions pour faire sçavoir tant par affiches, que cris et proclamations, qui seront faicts ès lieux et endroicts accoustumez en nostre dicte ville et Prevosté de Paris, Que icelles places sont à vendre, bailler et delivrer aux plus offrans et derniers encherisseurs : à la charge de les bastir dedans deux ans selon le dict pourtraict et devis qui en aura esté faict, et de deux sols parisis de cens payables chascun an à la dicte recepte ordinaire de Paris au jour sainct Remy : le dict cens portant lots et ventes et saisines cy après quand le cas escherra, et que ladicte vente et delivrance en sera faicte en nostre chambre

du Tresor, à tels jours et heures que par lesdicts Commissaires sera mandé et ordonné.

Ausquels jours et heures qui auront esté prefix et ordonnez, seront les dictes places separées et divisées, comme dict est, vendues, adjugées à perpetuité, et delivrées aux charges et conditions dessus declarées aux plus offrans et derniers encherisseurs, au feu allumé et esteinct, en la maniere accoustumée par nos susdicts Commissaires, ou les trois d'iceux en l'absence des autres. Et seront lesdicts derniers encherisseurs tenus payer et fournir les deniers à quoy ils auront encheri et mis à pris, dedans quatre jours après la dicte adjudication à eux faicte, ès mains du Receveur ordinaire de nostre Prevosté et vicomté de Paris. Et ausquels acquereurs et derniers encherisseurs lesdicts Commissaires expedieront lettres de vendition pour ce requises et necessaires. En vertu desquelles voulons et ordonnons que les dicts acquereurs, et leurs hoirs, successeurs et ayans cause, soyent mis en possession et saisine, joissent des choses par eux acquises, en la maniere et aux charges dessus declarées, pleinement et paisiblement, et comme de leur propre heritage et acquest, et à perpetuité et à tout jamais; sans que nous, ny nos successeurs Rois, ou autres de par nous y puissent aucune chose pretendre, quereler ny demander : fors seulement les cens, droits, et devoirs seigneuriaux, dont ils seront chargez envers nostre dicte recepte ordinaire, comme dict est, et les autres droicts de lots, ventes et amendes quand ils escherront.

Et pour obvier que aucuns empeschemens ne soyent faicts à iceulx acquereurs par quelques personnes que ce soit : Nous, par ces dictes presentes, avons revoqué et revoquons tous dons et alienations que nous ou nos predecesseurs pourrions avoir faicts à vie, perpetuité ou autre temps, et à quelque tiltre ou personne que ce soit, de partie ou portion de nos dicts hostels des Tournelles et d'Angoulesme, et leurs appartenances. Voulans que toutes lettres qui auroyent esté baillées et concedées par nous et nosdicts pre-

decesseurs, pour raison desdicts dons et alienations, au prejudice de ces presentes, soyent nulles et de nul effect et valleur, et comme telles les avons revoquées, cassées et adnullées, revoquons, cassons et adnullons.

Voulons, et oultre ordonnons que les susdicts Commissaires promettent et s'obligent pour nous, et en notre nom de garentir, acquicter et desdommager les susdicts acquereurs de tous droicts seigneuriaulx, lots, ventes, saisines, cens ou rentes, que l'Evesque de Paris et tous autres pourront quereler et demander pour raison et à cause desdictes places et maisons par eulx acquises de nous. Et ou cas qu'aucun en soit poursuyvi et mis en action, Ordonnons et enjoignons à nostre Procureur general et ses substituts de prendre la cause, protection et defense pour iceulx acquereurs, lesquels au mesme instant voulons estre mis hors de Cour et de procès par nostre Cour de Parlement, Prevost de Paris, et autres nos Juges, par devant lesquels lesdicts acquereurs auront esté appelez.

Si Donnons en mandement à nos amez et feaulx les Gens de nostre Cour de Parlement, Chambre de nos Comptes, Tresoriers de France, Gens de nostre Tresor, et Prevost de Paris, ou son Lieutenant, que ces presentes ils facent lire, publier et enregistrer en leurs Cours, Greffes et Registres, et icelles gardent, observent et entretiennent inviolablement : Le tout sans aucune restrinction, modification ou difficulté, facent, souffrent et laissent les dicts preneurs, achapteurs et derniers encherisseurs joyr des places et portions qui leur seront vendues, delivrées et adjugées, ensemble leurs hoirs, successeurs et ayans cause, pleinement et paisiblement et perpetuellement, cessants et faisants cesser tous troubles et empeschements au contraire.

Et d'autant que pour l'execution de cette presente charge et commission sera besoin et requis de faire aucuns frais et despenses, tant pour salaires d'ouvriers que autres, et que ne voulons que pour cela l'execution fust aucunement retardée : Nous mandons et ordonnons par ces dictes presentes signées de nostre main, à nostre dict Receveur ordinaire de

Paris, que des deniers de sa dicte recepte ordinaire il paye et fournisse les frais de ladicte execution, et ce qui en dependra, selon les ordonnances de nos dicts Commissaires, ou les trois d'iceulx, ausquels nous donnons pouvoir de ce faire. Et par rapportant le cayer d'iceulx frais, deuement signé et certifié par iceulx trois Commissaires, avec les quictances des parties ou elles escherront; nous voulons les sommes contenues esdictes ordonnances et cayer estre passées et allouées en la despense des comptes du dict Receveur ordinaire par nos dicts amez et feaulx les gens de nos Comptes, ausquels nous mandons ainsi le faire sans difficulté : Validant en oultre et auctorisant tout ce que par nos dicts Commissaires sera faict et ordonné, tout ainsi que si par nous avoit esté faict et ordonné, Car tel est nostre plaisir, Nonobstant quelsconques Ordonnances, statuts et loix faictes sur l'alienation de nostre Domaine, et choses incorporées à iceluy, restrinctions, mandements et defenses à ce contraires. Ausquelles, et à la derogatoire de la derogatoire d'icelles nous avons derogé et derogeons de nostre grace special, pleine puissance et auctorité Royal par ces dictes presentes. De ce faire, avons à iceulx nos dicts Commissaires donné et donnons plein pouvoir, auctorité, commission et mandement special. Mandons et commandons à tous nos justiciers, officiers et subjects, qu'à eux en ce faisant soit obey. Donné à Sainct Maure des fossez, le vingt-huictieme jour de janvier, l'an de grace mil cinq cens soixante et trois, Et de nostre regne le quatrieme.

Signé : CHARLES.

Et au-dessous, par le Roy estant en son conseil :

ROBERTET.

Et scellé du grand scel de cire jaulne en double queue.

Lecta, publicata et registrata, audito Procuratore generali Regis, ita

tamen ut non præjudicetur juri episcopi Parisiensis, si in causa in curia pendente et nondum finita vincat et obtineat, et absque approbatione unionis per eum prætensæ. Parisiis, in Parlamento vicesima octava die Februarij, anno Domini millesimo quengentesimo sexagesimo tertio.

Sic signatum : DU TILLET.

Lecta similiter, publicata et registrata audito Procuratore generali Regis in Camera rationum Regiarum, prima Martij, anno supradicto.

FORMAGET.

Les Tresoriers de France, Veues les lettres patentes du Roy nostre Sire en forme d'Edict, signées de sa main, données à Sainct Maure des fossez le vingthuictieme jour de janvier dernier passé, ausquelles ces presentes sont attachées soubs l'un de nos signets : Par lesquelles et pour les causes y contenues, ledict seigneur a dict, declaré, voulu et ordonné, Que son hostel des Tournelles et d'Angoulesme assis à Paris, ainsi qu'il se poursuit et comporte, appartenances et dependances d'iceluy, soit et demeure desjoinct, desuny, et mis hors de son Domaine, vendu et aliené à perpetuité : Et à ceste fin adjugé aux plus offrans et derniers encherisseurs par places, portions et lieux divisez et separez, selon les divisions et separations qui en seront faictes et marquées à tiltre de cens et rente annuels, portans lots, ventes, saisines et amendes : Et ce moyennant certaines sommes de deniers qui se prendront pour une fois d'achapt et fort principal, selon la valleur, achapt et grandeur d'icelles places : Pour que les preneurs et achepteurs, leurs hoirs, successeurs et ayans cause, en joyr et user comme de leur propre heritage et acquest : Et à la charge d'y faire bastir et edifier maisons et manoirs habitables, commodes et convenables pour la decoration de ladicte ville de Paris, selon les pourtraicts et devis que pour ce iceluy seigneur en fera faire, comme plus à plein le contiennent lesdictes lettres leues, publiées et enre-

gistrées en la Cour de Parlement, le vingthuictieme jour de Febvrier dernier passé, et en la Chambre des Comptes le premier jour de ce present mois : Desquelles consentons, entant que à nous est, l'enterinement et accomplissement selon leur forme et teneur. Donné soubs l'un de nos dicts signets, le troisieme jour de Mars l'an mil cinq cens soixante-trois.

Signé : GROLIER.

Lecta similiter, publicata et registrata, audito Procuratore Regis in Camera Thesauri, sexta die Martij, anno supradicto.

DU FRESNOY.

Leu et publié en jugement ou parc civil du Chastelet de Paris, seant en siege noble homme et sage maistre Nicolas l'Huillier, Conseiller du Roy, et Lieutenant Civil de la Prevosté de Paris : Et ordonné iceluy estre enregistré es registres ordinaires du dict Chastelet, le Mercredi huictieme jour de Mars, l'an mil cinq cens soixante trois.

Signé : LE CHARRON.
GOYER.

V

A. Quatorze lettres de J. Grolier au grand maitre de France le maréchal de Montmorency.

B. Quinze lettres de J. Grolier a N. Bertereau, élu de Soissons, secrétaire du maréchal de Montmorency.

A. *Quatorze lettres de J. Grolier au grand maître de France le maréchal de Montmorency.*

I

Monseigneur, j'ay reçeu les lettres qu'il vous a pleu m'escripre du VIIme de ce mois, par lesquelles vous me mandez recevoir du General de Normendie quelque somme d'argent qui a esté ordonnée aux gentilz hommes qui font presentement avec vous le voiaige d'Angleterre; je suis incontinant allé devers le dit General, lequel a depesché l'homme de Monsieur de Rochebaron de II Mille Livres qui lui ont esté ordonnez; et m'a monstré par l'estat qui luy en a esté expedié, qu'il n'en reste plus que IX^c Livres à Messieurs de Lameth, La Roche du Mayne et de Largerie, qu'il fournira incontinant aux porteurs de leurs quictances. Et, pour ce, Monseigneur, que la somme est petite, aussi qu'elle ne leur sauroit estre portée à temps et que vous ne soyez passé, il vous escript et à eulx qu'il la payera icy à lettre veue à ceulx desquelz ilz la recouvreront par delà par leur quictance; Monsieur le Prevost de l'ostel m'avoit escript et envoyé sa

quictance pour recevoir sa partie, mais il ne s'est trouvé employé au dit estat.

Monseigneur, depuis vostre partement, j'ai fait faire plusieurs deviz pour l'ediffice que vous voullez estre fait au corps d'ostel de vostre portal de Chantilly, lequel ne se peult faire selon vostre premiere intencion, à cause de la grosse muraille qu'il fauldroit faire porter sur la voulte de l'entrée, où il ne se pourroit faire faulx arc qui y fut souffisant.

Je vous en envoyeray deux formes entre cy et deux jours, pour vous resouldre à celle qui vous plaira; et si tost que le Roy sera party dudit Chantilly, je y iray, pour veoir de faire rabiller la viz du corps d'ostel neuf, laquelle se fera très aisée, mais il en fauldra lever toutes les marches du bas en comble, sans toucher toutesfois aux grosses murailles et au demeurant de la menuserie; il ne s'i perdra temps.

Monseigneur, il vous plaira me commander voz bons plaisirs, et je les accompliray de très bon cueur, duquel, Monseigneur, je prye Nostre Seigneur vous donner bonne et longue vie.

De Paris, le Xme jour d'octobre. (1557?)

Vostre très-humble et très-obéissant serviteur.

GROLIER.

2

Monseigneur, j'ay reçeu vostre lectre du XXIIme de ce mois, suivant laquelle je feray incontinant fournir au Basque XXX paniers de vin de Bourgongne pour Monsieur le conte Dokstrath, et deux davantage pour les remplir sur le chemin; et espere, Monseigneur, que le tout pourra partir de ceste ville lundy prochain; mais entendés, Monseigneur, que les chemins sont telz qu'ils ne sçauroient estre pires. Je vous feray aussi amener six pieces de vin de Rin, si je ne trouve qu'il soit meilleur les recouvrer de Champagne, dont Monseigneur vous les pourez plus tost recouvrer, et plus aisement.

Monseigneur, il a esté advisé par Monseigneur vostre pere, que l'entiere charpenterie de Chantilly ne sera bougée, et demourera en l'estat qu'elle est, pour plus grant abregement; d'aultant, Monseigneur, qu'elle est beaucoup plus belle et proufitable, et n'y aura aucune difformité; et vous asseure qu'il y est fait telle dilligence qu'il est possible de faire; tout asseurance, Monseigneur, que quant vous verrez l'ouvraige vous le trouverez beau et tel que, s'il y a des faultes, les excuses seront promptes et legitimes. Or maintenant, Monseigneur, qu'il sera couvert, je y feray aller le menusier, lequel a son cas icy tout prest.

Monseigneur, je vous ay cy devant fait responce auquel il vous a pleu m'escripre touchant la compagnie de Monsieur d'Aligre; et vous ay fait entendre verité, vous suppliant, Monseigneur, vous enquerir de la verité; et si vous trouvez qu'il y ait de ma faulte, ne me excuser, mais me faire confiner et pugnir.

Monseigneur, il vous plaira me commander vos bons plaisirs pour les acomplir aydant Nostre Seigneur, auquel, Monseigneur, je prie vous donner en bonne santé et prosperité longue vie.

De Paris, le XXVme jour de novembre (1558).

Vostre très humble et très obéissant serviteur

GROLIER.

3

Monseigneur, suivant ce qu'il vous a pleu m'escripre du IXme de ce mois, j'ay fait chercher des vins de Beaune, et j'en est trouvé de bons, et n'y en a gueres d'autres; mais ils coustent bon aussi, et les veult bien vendre XXXI S. le queue. S'il vous plaist faire envoier ung somellier, il sera tout le temps de les choisir, et après il les conduira à Monseigneur; s'il vous plaist de mander, l'on les retiendra actendant la venue dudit somelier.

Monseigneur, Carrieres est en ceste ville, mallade d'un peu

de fievre; je luy ay baillé voz lettres, ausquelles il ne vous a peu faire responce pour le jour de son parocisme; mais quant au payement de la compagnie de Monsieur de Tande, je vous asseure, Monseigneur, qu'il y a esté pourveu longtemps, vous asseurant de rechief, Monseigneur, qu'il m'a monstré ordres du contrerolleur Jacques Seguier des XVI° et XXV° du mois passé, par lesquelles il luy escript de Lyon que luy et le clerc sont là actendant des nouvelles de Monsieur de La Perye pour aller faire ledit paiement; et pense, Monseigneur, que de ceste heure il soit fait.

Monseigneur, il y a longtemps et dès la fin d'aoust que j'ay enyoyé en Bretaigne pour le payement des compaignies de Messieurs de Laval, de Rieux; et pensoie que soit fait, et depuis trois jours est arrivé Guichart de Thou, lequel vous vous aviez ordonné pour aller faire les monstres, lequel je pensoye en retourner, mais il me dit n'y avoir point esté, et pense, Monseigneur, que les dites monstres auront esté faictes par commissaire extraordinaire, dont, Monseigneur, je vous ay voullu advertir.

Monseigneur, il vous plaira me commander voz bons plaisirs pour les acomplir, aydant Nostre Seigneur, auquel, Monseigneur, je prie vous donner bonne et longue vie.

De Paris, le XIIme de novembre (1558).

Vostre très humble et très obéissant serviteur

GROLIER.

4

Monseigneur, Ce porteur serviteur de Monseigneur de Lorrayne, m'a dit qu'il vous a pleu luy dire que sans moy il ne peult avoir expedicion du payement des vingt lances que prent vostre dit Seigneur par sa simple quictance. Et pour ce, Monseigneur, que je suis maintenant sur l'expedicion de mes comptes, et qu'il sembleroit à MM. les huissiers en la Chambre du Conseil que je tendisse afin de non proceder et affiner mes dits comptes, si je prenoye une journée

au allée, je n'ay osé bouger sans lectres de vous, vous suppliant, Monseigneur, me commander vostre vouloir, sur ce et autres choses, pour l'accomplir à mon povoir. Monseigneur, je prie Nostre Seigneur vous donner bonne et longue vie.

De Paris, le XXVIIIme jour de mars (1558).

Vostre très humble serviteur

GROLIER.

A Monseigneur, Monseigneur le Grant Maistre.

Lettres de Montmorency, Reg. n° 80, fol. 162 (an. 1558),

5

Monseigneur, j'ay reçeu voz lectres du VIme de ce mois, par lesquelles il vous a pleu m'escripre le venue de Monseigneur de Noircarmes en ceste ville. J'ay incontinant fait partir ung de mes gens, lequel est allé à Angierville, et luy ay donné charge revenir à moy si tost qu'il aura entendu son arrivée là, à ce que je luy puisse envoier du vin et quelques fruictz jusques à Estampes.

Et ne fauldray à me trouver au devant de luy à Montlery ou à Chatres, pour le conduire en vostre maison, en laquelle, Monseigneur, je mectray soin de luy faire bonne chière; et du moins, Monseigneur, soiez asseuré qu'il beura bon vin. J'advertiray Monsieur de Villeroy pour le veoir et l'accompaigner s'il luy plaisoit veoir quelque chose en ceste ville, et vous supplie, Monseigneur, penser qu'il ne sera riens espargné pour luy faire service. J'espere après, Monseigneur, luy faire compagnie à Escouen, où est à present Monseigneur de Montmorancy et de là à Chantilly, auquel lieu j'envoieray le tappissier lundy prochain, que tout soit prest.

Monseigneur, l'on commencera demain à besongner aux chesnes, où il ne se peult riens finir de nouveau aux façons pour le grosseur, mesmement de l'une, mais il sera prins

garde que l'or soit beau et bien poly et sans souldeure, qui est, Monseigneur, tout ce qui se peult faire.

Monseigneur, je vous mercie très humblement de la souvenance qu'il vous a pleu avoir de mon affaire, duquel je ne vous ose escripre, craignant vous fascher et ennuyer de chose de bien petite importance aux affaires que vous avez. A mon arriver en ceste ville je trouvay que MM. les huissiers avoient accordé au procureur du Roy permission pour m'aller prendre au corps là où j'eusse esté trouvé, et me ramener prisonnier. C'etoit, Monseigneur, le parchevemant de me donner credit, où je n'eusse touteffois eu grant dommaige, car il est longtemps à prendre, et n'en fault plus faire de cas aux gens du mestier que je fais. Il nous a esté baillé de nouveau ung commissaire : c'est Thizart. Je vous laisse à penser, Monseigneur, en quelle seureté peult estre ung homme à avoir ung tel juge en matiere telle, où il n'y a remede que de prendre pacience. Monsieur le president Peliot est par delà, lequel, Monseigneur, comme je vous ay escript, m'a aidé en ce qu'il a peu pour l'onneur de vous; et s'il vous plaist, Monseigneur, luy en demander à mon advis qu'il vous dise dont provient la poursuicte qui se fait contre moy.

Monseigneur, je feray fin au fascheux propos pour ne vous en ennuyer plus, et me recomanderay humblement à vostre bonne grâce, priant Nostre Seigneur, Monseigneur, vous donner en bonne santé et prosperité longue vie.

De Paris, ce VIIIme jour de septembre.

Monseigneur, j'entends avoir dedans lundi prochain le reste de vostre tappisserie de bourages (*sic*) que j'ay fait faire à Anvers; et m'envoye l'on quant et quant une autre tappisserie nouvelle qu'on me mande estre fort belle, touteffois elle n'est pas si fine que la vostre ; si elle vous plaist, je la retiendray.

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

GROLIER.

Monseigneur, Monseigneur le Grant Maistre de France (1558).

6

Monseigneur, je vous escripvy dimanche dernier d'Escouen, et le jour mesme Monsieur de Noircarmes alla coucher à Chantilly, où nous l'avons acompagné, Monsieur le general de Milan et moy; et vous asseure, Monseigneur, qu'il luy a esté fait bonne chiere. Il a trouvé vostre bastiment très beau, et le demourant de vostre maison; et, entre autres choses, Monseigneur, il a veu vostre filz qui est le plus bel enffant et le mieulx nourry qu'il est possible de veoir; et vous asseure que ceulx qui en ont la charge y ont honneur. Nous y avons esté, le dit general et moy, après le partement du dit Sieur de Noircarmes demy jour, et l'avons veu par trois fois remuer, mais ça esté sans l'avoir jamais veu ne crier, ne plourer. Je prie Nostre Seigneur le tenir longuement en bonne santé et de vous preserver, vous asseurant de rechef, Monseigneur, que c'est ung des plus beaux enffans que je vis oncques et des mieulx nourry. Monseigneur, vostre dit bastiment s'avance fort, et y a une partie de la charpenterie du comble de la gallerie montée, et au demourant se besongne à dilligence; et vous asseure, Monseigneur, qu'il est beau et bien conduit, et que vous le trouverez autre que vous n'avez pensé. Il y a quelques ouvraiges à quoy il ne sera touché jusques à vostre venue, mais ilz n'empeschent le parachement de l'œuvre, et ce sera tousjours ce que c'est. Ce sont, Monseigneur, les colonnes de la dite gallerie, lesquelles à mon advis vous trouverez fort belles, aussi celles du perron pour monter en l'escallier, dont les unes sont plaines, et les autres canellées au long, autant plain que vuide; et n'y a que vostre plaisir si vous voullez qu'elles soient toutes semblables, ou bien ouvrée et l'autre non, qui se pourra tousjours faire. L'on commencera la sepmaine prochaine à monter la charpente du comble du corps d'ostel, et incontinent après les lucarnes et couvrie quant et quant; et soiez asseuré, Monseigneur, qu'il ne se perdra aucun temps. Monseigneur, il fut fait en Italie, par ordonnance de Monseigneur de St Pol ung prest aux gens

d'armes de VI Livres pour homme d'armes et de III pour archer, lequel prest a esté en partie rabbatu et en reste encores partie. J'envoye presentement à l'esleu Berthereau quatre ordonnances du Roy par lesquelles il est mandé aux commissaires contrerolleurs qui feront les monstres des compagnies du dit Seigneur de St Pol, de MM. le grant seneschal de Chasteaubriant et d'Alegre, le faire rabbatre, vous suppliant, Monseigneur, après avoir entendu les dites ordonnances, commander qu'elles soient expediées.

Monseigneur, je feray fournir à Monsieur de Geneton ce qu'il me demandera pour voz affaires, et à Christofle de Garges pour vostre parc de Fere, vous suppliant au demourant me commander vos bons plaisirs et je les accompliray, aydant Nostre Seigneur, auquel, Monseigneur, je prie vous donner, en bonne santé, longue vie.

De Paris, le XXVIIII jour de septembre.

Vostre très humble et très obeissant serviteur

GROLIER.

A Monseigneur, Monseigneur le Grant Maistre.

Lettres de Montmorency, Reg. n° 81, fol. 90 (an 1558).

7

Monseigneur, j'ay reçeu voz lectres du XXIIIe de ce mois et veu ce qu'il vous a pleu me mander de faire dilligenter les chandelliers et torchieres que vous avez ordonné faire ; à quoy, Monseigneur, il se fait aussi grande dilligence qu'il est possible, car il n'y a qun ouvrier qui y besongne, lequel est après les piedz des torchieres. Et pour ce que vous ne m'avez aucune chose mandé de la haulteur, je pense que vous vous serez arresté à ce que nous advisames, Monsieur le General, le comte et moy, qui sont quatre pieds et demy ; toutefois, Monseigneur, il vous plaira m'en faire mander

vostre advis; et pour ce, Monseigneur, que le pourtraict du chandellier ne me semble pas bien beau, aussi que l'ouvrier n'y peult encores besongner, j'ay envoyé à l'esleu de Tours quelques autres pourtraitz pour les vous monstrer, et me mander s'il y en a point que vous preferrez au premier. Les tasses gauderonées seront prestes la sepmaine prochaine, et ay mandé au receveur de Chantilly m'envoyer les deux qui y sont encores pour y faire mectre les armes comme aux neufves et à celle que fais apporter pour patron.

Monseigneur, comme je vous ay escript, le tappissier de Bruxelles est en ceste ville, lequel a apporté trois pieces de vostre tappisserie du microcosme; et n'en reste plus que un qu'il envoyera environ Noël, auquel temps il envoiera aussi partie de la tappisserie pour la chapelle du dit Chantilly. J'ay reçeu le marché fait avec luy, lequel ne me sert d'aucune chose, pour ce, Monseigneur, que c'est celuy de la tappisserie du VIme demendé, et ne me puis rien faire avec luy de ce qu'il a apporté sans avoir lectres de Monsieur de la Pomeraye, dont j'ay escripts au dit esleu de Tours, auquel si tost qu'il sera de retour il me fasse adviser.

Monseigneur, le dit tappissier a apporté une tappisserie du dit microcosme pour Monsieur de Chasteaubriant, laquelle est faicte sur le patron de la vostre, reste que les personnaiges sont moindres en quantité, dont elle me semble plus belle, et à ce que j'entends de luy il en a encores une sur le mestier. On a esté bien advisé de retenir les patrons de celle qu'il vous fait à present faire. Il est à present après maistre Mathieu, pannotier du Roy, et vouldroit avoir charge de partie d'une tappisserie que l'on fait faire pour vostre seigneurie; toutefois le dit Mathieu a desja marchandé avec celluy qui a fait celle que vous a fait faire Monsieur le général Bayard; il pert icy temps, et je doubte que ce qu'il fait pour vous reste ce pendant.

Monseigneur, il se fait très grande dilligence aux ouvraiges du dit Chantilly, et j'espere que vous trouverez la gallerie couverte, et partie des lucarnes montées, aussi le perron pour monter à l'escallier, lequel à mon advis vous

trouverez beau, et tout d'autre façon de maçonnerie que vous n'avez veue jusques icy.

Monseigneur, je vous remercie très humblement de ce qu'il vous a pleu me mander pour responce de ce que je vous avoye escript de celluy qu'est allé par delà, qui est comme advocat du solliciteur des affaires, lequel luy a fait part de ce qu'il pourra recouvrer; et pense, Monseigneur, pour parvenir à ses fins, qu'il baillera de beaux moiens; touteffois la verité apparoistra avec le temps et le congnoistra bon.

Monseigneur, il vous plaira me commander voz bons plaisirs, et je les acompliray, aydant Nostre dit Seigneur, auquel, Monseigneur, je prie vous donner, en bonne prosperité, santé, longue vie.

De Paris, le XXVIIIme jour d'octobre.

Vostre très humble et très obeissant serviteur,

GROLIER.

Lettres de Montmorency, Reg. n° 81, fol. 123 (an 1558).

8

Monseigneur, samedy dernier, incontinant après l'arrivée du viconte Adrian, je vous escripvy pour recouvrer lectres du Roy touchant l'affaire pour lequel il est venu, et actendons, luy et moy, de voz nouvelles d'eure à autre; et ce pendant, Monseigneur, le dit viconte est allé jusques à Chantilly visiter Monseigneur vostre pere; et je suis demeuré icy pour veoir d'entendre du dit affaire, et pense, Monseigneur, n'y avoir perdu temps. Or hier, Monseigneur, je allai veoir Monsieur le premier président, monstrant de l'aller visiter comme j'ay quelque fois de coustume; et après plusieurs propos, nous entrâmes au dit affaire, duquel il me parla seullement de la denonciacion, et non ayant veu les informations; aussi croy-je, Monseigneur, que la verité eust telle povoir que dès l'eure qu'on les apporta, elles furent baillées à

veoir à Monsieur Besançon, et de ses mains elles sont tombées ès mains des gens du Roy qui les ont encores de present, pour prendre dessus leurs conclusions. Il me dit aussi, Monseigneur, que le personnaige dont est question, estant ung jour en une chambre au Louvre, luy tint quelque propos d'assez haulte matiere pour son entendement et très mal digeré; touteffois que pour l'onneur de vous il n'en avoit jamais voullu parler ne faire semblant, qui me fit grant plaisir; pour ce, Monseigneur, que j'actendoye occasion d'entrer en propos plus avant avec luy; et luy respondy que le dit personnaige estoit comme domesticque et familier de vostre maison; et estoit encores de present avec mon dit Seigneur vostre pere pour luy faire service et compagnie; et que je sçavoye bien que ce seroit à luy et à vous deplaisir de le veoir travailler. Il me respondit qu'il ne se feroit aucune chose en son affaire, dont vous ne feussiez adverty, pour s'il est besoing y subministrer le remede; et qu'il estoit tant vostre serviteur qu'il entendoit ainsi faire de tout ce qui toucheroit à vous et aux vostres, et qu'il vous en voulloit escripre. Je luy dy que je n'avoye aucune charge de luy en parler, et que je ne sçavoye comment vous le prendriez, luy priant ne vous en escripre sans autre occasion; et à l'eure il me charga et pria de vous advertir du dit affaire et de son intencion, et qu'il vous supplioit le tenir et rapporter comme il est vostre très humble serviteur, et qu'il chercheroit toutes les occasions du monde de le vous faire congnoistre par effect. Je n'avoye pas desliberé, Monseigneur, vous advertir encores du dit propos, mais voiant le retardement du courrier que je vous ay envoyé, et doubtant que vous soiez en point pour la despesche que nous avions demandée, je vous en ay voullu advertir et asseurer que du dit affaire il ne se partira point encores et se differera; et ne procede pas seullement du dit premier president, mais d'autre endroit de voz serviteurs, dont vous avez en la compagnie grant nombre; parquoy, Monseigneur, si la dite depesche n'estoit faicte vous le pourriez differer à autre plus propre temps et plus opportun, et s'il vous plaisoit, Monsei-

gneur, d'escripre un petit mot de lettre au dit premier president, le remerciant seullemant de ce que je vous ay escript, sans entrer plus avant, il me semble qu'il seroit à propos pour le dit affaire, si besoing en estoit, et pour d'autres; touteffois, Monseigneur, vous en ferez vostre bon plaisir, et me commanderez voz bons plaisirs pour les acomplir.

Monseigneur, vos bisongnes ai dilligenté à Chantilly, mais il y est advenu ung destourbier de huit ou dix jours, qui est que la charpenterie de vostre corps neuf a esté montée si hault qu'elle excede celle du donjon d'environ trois piez; et combien qu'elle en soit meilleure et plus belle, touteffois, nous avons tous esté d'advis de la rabaisser à la proportion de l'autre; et y besongne l'on et, au demourant, Monseigneur, tout est très bien. Monseigneur, j'ay entendu qu'il y a quelques compagnies en Berry qui font mille maulx à faulte de payement, et pource que celle de Monsieur d'Aligre est du nombre et de mon despartement et charge, je vous ay bien voullu advertir qu'il y a trois mois que le clerc est depesché duquel luy fault pour en faire le payement; et, après avoir longuement actendu, arrive en ceste ville Monsieur de Sainct Prest, auquel je baillay le dit clerc, lequel il ne sçeut jamais faire partir qu'il ne fut plus de quinze jours après; et me dit que le dit Sieur de Sainct Prest l'avoit prié suractendre, ce que le dit compagnon n'estoit prest ne en estat de faire monstre; mais, Monseigneur, il y a du moins ung mois ou cincq sepmaines qu'icelluy Sainct Prest et le dit clerc sont partiz de ceste ville ensemble; et vous supplie, Monseigneur, qu'il vous plaise vous informer de la verité, auquel ne m'en admoindrir, comme il feust de la compagnie de Monsieur de Sainct Pol au precedant payement. Et ensemble, Monseigneur, je prie Nostre dit Seigneur vous donner bonne santé et longue vie.

De Paris, le XVme jour de novembre.

Vostre très humble et très obeissant serviteur

GROLIER.

Lettres de Montmorency, Reg. n° 81, fol. 133 (an 1558).

9

Monseigneur, depuis ma derniere lectre, madame la Mareschalle a toujours eu quelque peu d'amendement; toutesfois elle est encores en grande fience, et ne cretica pas nature à la septiesme comme l'on esperoit, combien qu'elle eust commencement de sueur, mais elle ne fut pas universelle, qui tient encores le mal en estat jusques au XIIIe. Cependant, Monseigneur, je vous asseure qu'il se fait pour la secourir ce qu'il est possible, et y sont ordinairement jour et nuyt, Messieurs Burgensis, Chappellain et Milet. Depuis, sur midy, son mal a esté en très grande diminution; et si a eu ung peu de refrigeur de ce temps qui est plus fraiz, à cause d'une pluye survenue après quatre journées les plus extresmement chauldes qu'il est possible. Ceste après disner elle m'a commandé vous faire ses recomendacions et vous prier l'excuser du long temps qu'il y a qu'elle ne vous a escript.

Monseigneur, encores ne il a esté fait aucune chose au fait de la gendarmerie, mais je suis remis à demain par Monseigneur le Legat; de ce que y fera je vous advertiray incontinent.

Monseigneur, monsieur de Saint Pol m'a aussi ce matin prié faire ses recomendacions à vostre bonne grace; et m'a dit vous escripre que ce dit matin, comme le Roy ordonnoit que l'on vous escripvit, qu'il y en avoit en la Compagnie qui vouloient que l'on y adjousta que le dit siegneur estoit esbahy de la grande longueur et protraction de l'affaire pour lequel vous estes là, actendu mesmement que vous avez escript que sur vostre vie et honneur il devoit prendre fin longtemps a; toutesfois icelluy siegneur n'en a fait aucun semblant. Monseigneur, il vous plaira me commander vos bons plaisirs pour les accomplir, aydant nostre Seigneur, auquel, Monseigneur, je prie vous donner bonne santé et longue vie.

De Bordeaux, ce dernier jour de juing.

Vostre très humble et obeissant serviteur,

GROLIER.

(Lettres de Montmorency, Reg. n° 82, fol. 155 [an. 1559 et 1561].)

10

Monseigneur, j'ay esté adverty que Monsieur de Chasteauvillain vous a escript que j'ay retardé le paiement de sa compagnie six sepmaines après celles des gens d'armes qui sont en Bourgongue et Champaigne; et pour vous faire entendre, Monseigneur, qu'il m'accuse à tort, je vous envoye une lectre de luy du IIIIe du mois passé, par laquelle vous verrez, s'il vous plaist, que il me mande avoir entendu par le clerc commis au paiement de sa dicte compagnie que je l'avoye depesché pour les quartiers d'octobre et de janvier derreniers passez; aussi vous envoye le recepissé du dit clerc par lequel, Monseigneur, vous pourrez veoir que je l'avoye expedié dès le XVIIe jour de juillet precedant pour le paiement de la dicte compagnie. Il est vray, Monseigneur, que le dit clerc m'a fait reste entierement du dit paiement, et ne sçay qu'il est devenu; à l'occasion de quoy m'a convenu y ranvoyer clerc et argent, comme est bien informé le dit sieur de Chasteauvillain, lequel vous eust peu escripre la verité de l'affaire, s'il luy eust pleu.

Monseigneur, le dit sieur de Chasteauvillain vous escript aussy que je luy ay envoyé une forme d'ordonnance, et luy ay mandé que s'il la faisoit expedier en la dite forme, que je feroye paier sa dicte compagnie pour ung quartier qu'il demande davantaige, oultre le paiement qu'il a eu de quatre quartiers, dont je n'ay jamais oy parler, et ne sçay que c'est. Il est vrai, Monseigneur, qu'il m'a pieça envoyé ou fait envoyer une coppie de lectre du Roy, laquelle est escripte de la main d'un sien secretaire, laquelle aussi je vous envoye, et me manda avoir l'original de la dicte lectre, et que je l'advertisse si elle suffiroit pour le dit paiement; je lui ay fait responce que oy, et que, avec la dite ordonnance, si l'on me faisoit expedier ung acquict par les commissaire et contrerolleur qui avoient fait sa premiere monstre, que je feroye faire le dit paiement, combien, Monseigneur, que je n'en

aye aucun fons. Et se pourra veoir par mes estatz, lesquelz sont ès mains de Monseigneur le Chancellier, que je n'y ay employé le paiement de sa dite compagnie que depuis le VIme jour d'avril MV^c^ et XLIV avant Pasques, qui est de l'année finissant V^c^ et XLV, duquel jour le dit Sieur de Chasteauvillain fut pourveu de sa dicte compagnie; mais il allègue que sa dicte compagnie estoit celle de feu Monseigneur de Bussy d'Amboyse, laquelle avoit longuement auparavant servy; touteffois j'ay entendu du contrerolleur qui feist la dite monstre qu'il n'en avoit prins homme d'armes ne archier, dont je ne puis riens savoir, car de la dite compagnie du dit feu sieur de Bussy d'Amboyse ne fut jamais fait monstre, ne par consequent paiement. Il est vray, Monseigneur, que par vostre ordonnance je prestay quelque chose de là les monts à aucuns hommes d'armes et archiers d'icelle, lesquelz n'ont esté emploiez au roolle du dit sieur de Chasteauvillain, et suis en voye de perdre ce que je y ai mis. Il y a entre les autres, Monseigneur, Messieurs d'Aubijoux et d'Auchy qui n'y sont employez, et estoient l'un lieutenant et l'autre guydon d'icelle; néantmoins, Monseigneur, il vous plaira me faire advertir du vouloir du Roy sur ce, et s'il luy plaist que ladite compagnie soit payée, et je y satisferay, esperant, Monseigneur, que vous ne ferez appoincter de la faulte de fons que j'ay et auray à cause du dit paiement.

Monseigneur, le dit Sieur de Chasteauvillain demande le quartier de juillet MV^c^ et XLV, dont il est payé, comme il vous plaira veoir par les roolles que je vous envoye; mais il vouldroit qu'on feist servir celluy du quartier d'avril pour le quartier de janvier precedant, et celluy de juillet pour le dit quartier d'avril. Il vous plaira, Monseigneur, faire veoir les dits roolles et me faire advertir s'il plaist au Roy que le dit paiement soit fait. Et ou ainsi seroit, il me semble, Monseigneur, qu'il seroit mieulx donner par un mandement patent du dit Sieur à ceulx qui ont servi en la compagnie du dit Sieur de Bussy d'Amboyse ung quartier que de faire refaire les dits roolles et y envoyer commissaire et contrerol-

leur pour prendre le serment de ceulx qui ont servi soubz la la charge du dit Sieur de Bussy d'Amboise. Touteffois, Monseigneur, vous en ferez ainsi qu'il vous plaira, et en cela et autres choses je vous supplie me commander voz bons plaisir pour les acomplir.

Monseigneur, je prye Nostre Seigneur vous donner très bonne et longue vie.

Escript à Paris, le cinquieme jour d'octobre.

Vostre très humble et obéissant serviteur,

GROLIER.

(Lettres de Montmorency, Reg. n° 83, fol. 272 [an. 1562].)

II

Monseigneur, j'ay ce matin entendu de Madame de Vilars que Madame a si mal reposé ceste nuyt et est si faible et degoustée que merveilles; touteffois, Monseigneur, il ne luy est point empiré depuis l'autre nuyt precedente à la goutte, mais aussi n'y a-t-il point d'amandement. Le Roy au soir desliberé aller ce jourd'hui coucher à Civry, mais il s'est reavisé ce matin et ne bougera. Il y a icy beaucop de gens qui vous actendent à grande devotion, et mesmement les Nappolitains et autres Italiens. Je croy, Monseigneur, que le Roy vous aura fait advertir du cassement de la compagnie de Monseigneur le mareschal de Trevolce, si tant est qu'il soit desja passé, dont il n'est encore venu nouvelle certaine.

Monseigneur, esperant vous veoir ce soir, je ne vous feray plus longue lectre, et j'auray le toisé de vostre mas-

sonnerie prest à vous monstrer, à ce qu'il vous plaise y interposer vostre volenté pour le different du receveur et du maçon.

Monseigneur, je prie Nostre Seigneur vous donner en bonne santé et prosperité longue vie.

De Paris, le XXVme jour de mars.

Vostre très humble et obéissant serviteur,

GROLIER.

Monseigneur, Monseigneur le Grant Maistre.

(Lettres de Montmorency (1564), Reg. n° 85, fol. 16.)

12

Monseigneur, depuis vostre partement, les deux personnaiges lesquelz le Roy, à la requeste de Monseigneur le general Le Coincte, a pourveuz des offices de conseillers en la court, se sont presentez pour estre examinez et receuz aux susdits offices, suivant la promesse faicte au dit Le Coincte, mais ilz ont trouvé semblable difficulté que au commencement, et n'y ont voullu entrer MM. de la Court. Et a dit Monseigneur le premier President à icelluy Le Coincte qu'il advise autre moyen pour avoir recompense du dit Seigneur de service qu'il luy a fait ; qui seroit, Monseigneur, le frustrer de la liberalité d'icelluy Seigneur ; dont il m'a prié vous escripre, et supplier luy estre aydant à ce qu'il puisse garder son credit, duquel vous vous pourrez servir quant en quelque chose il vous plaira l'employer.

Monsiegneur, le dit Le Coincte m'a dit que la partie de XX^m livres qu'il vous preste est contante en sa maison, laquelle je luy ay prié convertir en dix mille escus; et lui fourniray comptant ce que coustroient les dits escus, lesquelz je vous envoieray la part où vous serez, quant il vous plaira me mander, ou les fourniray par deçà ainsi qu'il vous plaira adviser. Et, pour ce, Monseigneur, que icelluy Le Coincte vouldroit bien avoir son remboursement en Normandie, il m'a demandé la promesse du receveur general Carré et la mienne; à ceste cause, Monseigneur, il vous plaira en escripre ung mot de lectre au dit Carré. Monseigneur, il vous plaira me commander voz bons plaisirs pour les accomplir, aydant Notre Seigneur, auquel je prie vous donner bonne et longue vie.

De Paris, le XIIIIme jour de janvier.

Vostre très humble et obéissant serviteur,

GROLIER.

Monseigneur, Monseigneur le Grant Maistre.

(Lettres de Montmorency (1565), Reg. n° 86, fol. 7.)

13

Monseigneur, je vous ay escript depuis deux jours et fait responce aux lettres qu'il vous a pleu m'escripre du deuxieme de ce mois, faisans mencion du paiement de vostre prevost et de ceulx de messeigneurs les mareschaulx; et croy, Monseigneur, qu'il y aura esté pourveu par Monseigneur le general de Normandie, auquel j'ay escript et pryé le vouloir faire. Et presentement je luy envoie ce porteur garni de

blancs signez du tresorier Thizart et de moy pour luy servir de quictance.

Monseigneur, je vous ay aussi escript et supplié qu'il vous plaise ordonner que la verité de la plaincte qui vous a esté faicte du mauvais gouvernement des clercs aux derreniers paiemens faiz aux gens d'armes soit sçeue et adverée; et de rechief, Monseigneur, je vous en supplie tant qu'il m'est possible et faire pugnir ceulx qui se trouveront avoir failly, aussi ceulx qui en peuvent avoir donné le moyen et occasion.

Monseigneur, il vous plaise me commander voz bons plaisirs, et je les acompliray, aidant Nostre Seigneur, auquel, Monseigneur, je prie vous donner bonne et longue vie.

De Paris, le VIIme jour de septembre.

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

GROLIER.

A Monsieur, Monsieur le Grant Maistre.

14

Monseigneur, j'ay reçeu les lettres qu'il vous a pleu m'escripre du deuxiesme de ce mois, suivant lesquelles j'escriptz à Monseigneur le general de Normendie pour le paiement des prevostz Thignouville et Jehan d'Ast, le priant, pour ce qu'il est fort pressé, le faire faire par ung de ses gens, et dès demain ou vendredy j'envoyeray ung clerc devers luy pour luy porter ma quictance et recouvrer l'acquit du dit paiement.

Monseigneur, j'ai esté adverty de la court que le Roy et vous avez eu quelque advis du mauvais gouvernement de

certains clercs qui ont billonné les deniers du dit Seigneur; et très mal fait leur devoir aux charges qu'ilz ont eu du paiement des gens d'armes. Et pour ce, Monseigneur, que ne vouldroye demourer en mauvaise oppinion envers le dit Seigneur et vous, que je desire sur toutes choses vous donner à congnoistre qu'il n'est procedé de ma faulte, je vous supplie et requiers très humblement qu'il vous plaise commander qu'ilz soient prins; et, après les avoir oy et entendu dont procede la dite faulte, en faire faire la pugnicion telle qu'elle serve à l'exemple de tous autres aians telles charges; et par cela, Monseigneur, j'espere que oultre ce que vous chastierez les meschantz, vous entendrez des choses où il sera bon donner provision et ordre.

Monseigneur, il vous plaira me commander voz bons plaisirs, et je les accompliray, aydant nostre Seigneur, auquel, Monseigneur, je prie vous donner bonne et longue vie.

De Paris le cinquieme jour de septembre.

Vostre très humble et obéissant serviteur,

GROLIER.

B. *Quinze lettres de J. Grolier à N. Bertereau, élu de Soissons, secrétaire du grand maître le maréchal de Montmorency.*

I

Monsieur frere, j'ay reçeu par ce porteur, mulletier de Monseigneur le Grant Maistre, les deux quaisses que vous m'avez envoiées, dedans l'une desquelles y avoit des orenges, et dedans l'autre des grenades; et n'y a aucunes raves comme vous m'escripvez. J'ay fait le tout mectre sur des tables, et se sont trouvé quelque quantité d'orenges gastées, mais peu et seullemant quatre grenades; et me semble qu'il en reste CVII,

que je feray bien garder, ou les envoieray là où il plaira à Monseigneur le Grant Maistre me faire mander.

Au soir me fut apportée la responce de Monseigneur, pour payer IIII^{m} et huit livres à Monsieur le C. Babou, sur laquelle j'ay fait payer II^{m} et huit livres, et feray payer le surplus à Bloys, là où ils en ont à besongner.

J'ay les parties que j'ay payées pour icelluy Seigneur drecées que je ne vous ay voullu envoyer si vous ne le me mandés; et les garde à son arrivée pour luy rendre les pieces sur chascun article. Je vous escrivys hier au matin, et ne vous feray plus longue lectre; seullemant me recommanderay-je à vostre bonne grace, vous remerciant de bon cuer de la paine que vous prenez à me faire savoir de voz nouvelles, et priant Nostre Seigneur vous donner santé parfaicte.

De Paris, le VIe jour de janvier.

Je vous envoye suivant vos lectres les dites descharges que mandés, par ce porteur.

Vostre frere, serviteur et amy,

GROLIER.

(Lettres de Montmorency, Reg. n° 76, fol. 154 [an 1557].)

2

Monsieur frere, je reçeu, au soir, à mon retour de Chantilly, vos lectres responsans à celles que je vous avoye escript par mon secretaire; j'escrips presentement à Monseigneur de ce que j'ay trouvé au dit Chantilly, aussi de l'ordre que j'ay donné au payement des compaignies de Monsieur de Guyse, gouverneur d'Orléans, vous asseurant sur mes serments que le duc y est trois jours, car il partist le dernier du mois passé. Je suis à presens à pourveoir à Picardye, où j'envoieray vers lundy ou mardy pour recouvrer de l'argent

pour Italye, vous priant, Monsieur et frere, m'advertir du jour où viendra pour en recuperer de là, pour que je vous donne. Je vous asseure que je devoueray cy bonne vedette de vous faire plaisir et service comme en quelque chose il vous plaira m'employer : ce sait Nostre Seigneur, que, Monsieur frere, je prie vous donner santé parfaicte.

A haste, à Paris, ce VIIe jour d'aoust, du mardi.

Monsieur frere, ce porteur va par delà pour l'affaire de Monsieur le receveur de Paris, duquel je ne vous feray aucun recit. Je vous prie luy faire donner bonne audience et en lieu commode. Je suis bien aise que les melons se soient trouvez bons; s'il faisoit bon temps, j'en envoyerais tous les jours, mais il a pleu icy tous ces deux jours, qui les gaste et ne peuvent meurir.

Vostre frere, serviteur et amy,

GROLIER.

Monsieur et frere Monsieur l'esleu de Soissons, maistre Nicolas Bertereau, secrétaire de Monseigneur le Grant Maistre.

(Lettres de Montmorency, Reg. n° 76, fol. 202 [an 1557].)

3

Monsieur frere, il m'a esté mandé furnir pour la depesche de Monsieur de Sansac au Capitaine Ragueneau XII^c livres; ce que j'ay incontinent fait, et si après pourveu à la partie, je parti incontinant pour aller à la cour; et pour ce que j'ay esté adverty que le Roy est pour partir de là dedans deux ou trois jours; et aussi que j'ay esté ung peu mal à mon aise d'un rume, je ne suis encores bougé, esperant que, s'il eust esté besoing, vous m'eussiez adverty, vous priant, Monsieur

frere, savoir de Monseigneur s'il luy plaist que je m'en aille, et m'en advertyr pour incontinent obéir à ce qu'il luy plaist.

Il a esté entendu de Monsieur de Cairmes que Monseigneur le cardinal de Sens partiroit demeyn pour venir à Nantouillet; tout cela me gardera de partir, actendans vostre responce. Cependant, je me recommande de bon cuer à vostre bonne grace, et d'icelluy je prie Nostre Seigneur, Monsieur frere, vous donner joye parfaicte.

De Paris, le XVme jour d'octobre.

Vostre frere, serviteur et amy,

GROLIER.

Je vous prie faire veoir à Monsieur le Bailly Roberty l'article de la lectre que je vous ay envoyée dejà.

(Lettres de Montmorency, Reg. n° 76, fol. 138 [an 1557].)

4

Monsieur frere, j'escripvy vendredy dernier à Monseigneur de ce que j'avoye fait à Chantilly; et ay depuis fait faire quelques pourtraictz qu'il luy fault monstrer pour en adviser ce qu'il luy plaira. Et feusse demain party ne fut que Monsieur de Morette m'escript que le Roy et Madame partiront de là mardy prochain pour venir icy, qui me fera actendre de vos nouvelles, joinct l'incommodité de logis que vous avez maintenant, à cause de l'arrivée de la court, qui ne me gardera toutesfois de marcher si vous me mandés, vous priant me faire savoir de vos nouvelles pour me mander si en aucune chose je vous puis faire plaisir et service pour de bon cuer l'accomplir; duquel, Monsieur frere, je me re-

commande à vostre bonne grace, et d'icelluy je prie mon dit Seigneur vous donner bonne et longue vie.

De Paris, à haste, ce dymenche matin IXme jour d'aoust.

Je suis à presens à choisir des melons, mais il ne s'en peult recouvrer qui vaillent, à cause des pluyes et froidures qu'il a fait; s'il s'en peult trouver, je les vous envoieray par quelqu'un exprès et de pié.

Vostre frere, serviteur et amy,

GROLIER.

(Lettres de Montmorency, Reg. n° 76, fol. 204 [an 1557].)

5

Monsieur frere, il me commence à ennuyer que je ne vous voy, que je n'ay du moins quelque fois de vos nouvelles, mais les affaires où vous estes vous excusent. Je m'actendoys à m'en arriver en ceste court sans avoir à faire que pour six ou huit jours au plus, et ainsi le m'avoit-on exprimé; et après vous aller veoir, mais encores suis-je après, et voy peu de moyen d'avoir expedicion du fait de la gendarmerie que Monseigneur ne soit joinct en ceste compagnie, laquelle, Monsieur l'esleu mon amy, est très estrange, et ay veu des choses que je ne pensoys jamais veoir. Touteffois j'espere qu'il viendra après ces tems une belle saison qui rabillera tout, et en compterons.

J'escrips à Monseigneur de la difficulté qui se trouve à faire deux croisées à la gallerie basse sur le fossé; touteffois il se y fera ce qu'il luy plaira, mais elles ne serviront pas de grande chose.

Au demourant se fait très grande dilligence, et espere que le tout sera parfaict cest esté. J'escrips ung mot de lectre à

Audebert Caty que je vous prie luy faire bailler; aussi à Monsieur de la Focauldiere, lequel m'escript pour luy faire fournir quelque argent par de là; et vous prie luy fournir ou faire fournir pour son recipissé deux cens livres tournois, et me mandés si vous voullez quelque chose, argent ou autre chose, pour le vous envoyer.

Or sera tout pour ceste tems, après, Monsieur frere, m'estre de bon cuer recommandé à vostre bonne grâce, priant Dieu vous donner joye parfaicte.

De Angoulesme, le sixieme jour de may.

Il y a environ huit jours que j'envoiay à Monseigneur une lectre de monsieur le mareschal de la Marche, de laquelle il ne fault à me demander tous les jours la responce; et me dit en avoir escript deux entieres de ce mois à mon dit Seigneur, dont il ne semble n'en avoir point eu response.

Vostre frere, serviteur et amy,

GROLIER.

Monsieur frere, Monsieur esleu de Tours, Monsieur Nicolas Berthereau.

(Lettres de Montmorency, Reg. n° 82, fol. 63 [ans 1559 à 1561].)

6

Monsieur et frere, je party vendredy dernier d'Angoulesme pour gaigner le devant de la court; et voyant à Bordeaux que le Roy n'y sera de trois ou quatre jours, aussi que je n'espere y avoir grant affaire que Monseigneur n'y soit, je me suis acheminé pour vous aller veoir, vous asseurant que la longueur me fasche, et à d'autres que j'ay laissé derriere, comme j'espere congnestrez.

Je prie la presente faire mes recomendacions aux bonnes

graces de Messieurs de la Merie et de Marchaumont et à la vostre, vous priant, Monsieur, faire dire à Anthoine que je le prie de me donner quelque logement le plus près de vous qu'il sera possible.

Arsoir, estant avec Monsieur de Sarlac, il me baille ung pacquet de lectres pour le vous porter; mais, doubtant qu'il y ait quelque chose hastée, je le vous envoye presentement, et prie Nostre Seigneur, Monsieur frere, vous donner en bonne santé longue vie.

Du Bar aux Lannes, ce lundy XXIIme de may.

Vostre frere, serviteur et amy,

GROLIER.

(Lettres de Montmorency, Reg. n° 83, fol. 155 [an 1562].)

7

Monsieur frere, ce porteur est serviteur du concierge du Louvre, auquel Monseigneur a fait donner C livres de gages par chaque an, et en a ses lectres du Roy bien expediées; toutesfois il s'est trouvé quelque difficulté en l'adresse des dites lectres, et luy convient avoir de nouvelles du dit Seigneur. A ceste cause il recourt à mon dit Siegneur, le suppliant paracher l'euvre en laquelle il a donné bon contentement, et en faire tant de bien de faire commander la dite declaration. Je le vous recomande tant qu'il m'est possible, et prie Nostre Seigneur, Monsieur frere, vous avoir en sa grace.

De Paris, le IXme jour de janvier.

Vostre frere, serviteur et amy,

GROLIER.

Monsieur et frere, esleu de Tours, maistre Nicolas Berthereau, secretaire de Monseigneur le Grant Maistre.

(Lettres de Montmorency (1564), Reg. n° 85, fol. 204.)

8

Monsieur frere, ce porteur est Machieu Joubert, auquel je vous ay cy devant escript baillé les ordonnances que je vous ay cidevant envoyées pour faire rabbatre les prestz faiz aux compagnies de Messieurs de Saint Pol et Aligre, et vous prie le faire. Je l'envoye par delà pour faire payement aux susdites compagnies, mais je ne sçay à laquelle il commencera, vous priant en dire ung mot à mon dit Seigneur, car je doubte que celle d'Aligre ne sera si tost preste. Je n'y en puis envoyer ung autre, pour ce que les doit payer delà les Monts, et depuis y a tant de parties brouillées qu'il est impossible les démesler sans luy.

J'envoye par luy, à Madame, la beste dont je vous escriviz; elle est doulce, gracieuse, et, bien qu'elle fait semblant de mordre, elle ne fait aucun mal. Il fault garder de la manier, au moins de luy mectre la main sur le doz, car elle est si delicate que merveille, et n'a que poil. Il m'a esté fait present de huit poires bergamottes assez belles et à mon advis bonnes, que je vous envoye, mais je pense qu'elles seront gastées; si elles s'estoient peu porté, je vous prie en faire present à Monseigneur; et nous faictes quant il vous plaira savoir de voz nouvelles.

Monsieur frere, je vous prie me mander si en aucune chose je vous puis faire plaisir et service, pour de bon cueur l'acomplir, duquel je me recomande en vostre bonne grâce, et d'icelluy je prie Nostre Seigneur vous donner bonne et longue vie.

De Paris, le VIme jour de janvier.

Vostre frere, serviteur et amy,

GROLIER.

(Lettres de Montmorency, Reg. n° 87, p. 197.)

9

Monsieur frere, je vous envoye par ce porteur deux melons que je vous prie faire presenter à Monseigneur; c'est ce que j'en ay peu recouvrer qui me semblent bons, et si croy qu'il se recouvreront cy après à grande paine, à cause des pluyes qu'il a fait ceste nuyt et toute la matinée. Je m'actends avoir ce soir de voz nouvelles par ung de mes gens que j'envoiay dymenche matin à la court.

Sur ce, je feray fin, me recommandant de bon cuer à vostre bonne grace, priant Nostre Seigneur, Monsieur frere, vous donner joye parfaicte.

De Paris, à haste, le XIme jour d'aoust.

Vostre frere, serviteur et amy,

GROLIER.

Monsieur frere conseiller l'esleu de Soissons, Nicolas Berthereau, secretaire de Monseigneur le Grant Maistre.

(Lettres de Montmorency, Reg. n° 87, fol. 71.)

10

Monsieur frere, j'envoye ce porteur par delà pour faire expedier quelques acquicts à Monsieur le Tresorier Babou, et luy ay donné charge veoir le logis que a achapté Monsieur de Morette pour vous et pour moy, dont je luy ay baillé les lectres de l'acquisition, et le faire monstrer à ce que je y puisse mectre mon lict; et pour ce qu'il pourra trouver quelqu'un dedans mal aisé à en desloger, et mesmement que c'estoit le logis des lacquais, je vous prye ayder à ce que je

vous aille veoir. J'ay pieça escript qu'on furnist pour les galleries de Monseigneur jusques à la somme de mille liv. dont j'actends responce; et, pour ce que le Sieur Cristofle m'a depuis mandé qu'il a fait mectre les XII livres X sous que j'ay par ci devant fait payer pour la dicte cause ès mains d'un nommé Jaques Du Pin, je vous prie entendre de mon dit Seigneur, auquel je n'en ay point voullu escripre pour ne luy ennuyer, s'il luy plaist que lesdits mille liv. où ilz n'auroient esté fourny luy soient baillez et m'en mander son voulloir. Le logis du Louvre pour mon dit Seigneur sera prest bientost et acoustré mardy prochain, au reste de quelques cabinetz que l'on pourra faire faire quand il aura bien le lieu; mais chambres et gardes robbes sont prestes; et a esté faicte l'allée pour aller de sa dite chambre au logis du Roy par le devant — j'entends sur la court — mais il a fallu rompre ung mur de huit piez et demy d'espaisseur qui rend tous les autres membres sans sugection.

Monsieur de Saint Symon m'a commandé une monstre de Monsieur le mareschal de la Marche pour luy et ses compaignons et ses archers. Je ne l'ay osé reffuser pour ce qu'il me semble que Monseigneur l'apuie, aussi qu'il m'a dit qu'il estoit vers Chantilly. S'il vous plaist, vous le presenterez à Monseigneur, et ferez canceller lectre auquel n'y ait point de difficulté. Et me mandez si en aucune chose je vous puis, par deçà et ailleurs, faire plaisir et service, pour de bon cuer l'acomplir, duquel, Monsieur frere, je me recommande à vostre bonne grace, et d'icelluy je prie Nostre Seigneur vous donner bonne et longue vie.

De Paris, le XIme jour d'octobre.

Vostre frere, serviteur et amy,

GROLIER.

(Lettres de Montmorency, Reg. n° 87, fol. 40.)

11

Monsieur frere, nous nous actendions au matin au partement de la court; touteffois la desliberacion est tost changée à cause de l'indisposition de Madame; et parle t'on à paine de faire : j'escripvis .... (*sic*).

Je vous envoye ce porteur par lequel j'escrips à Monseigneur, et vous prie le me renvoyer demain au plus matin, et prieray m'advertir de l'issue de Monseigneur de Montmorancy. J'envoyerai demain ung autre porteur par lequel je advertiray mon dit Seigneur de ce que sera survenu, et feray fin après, Monsieur frere, m'estant de bon cuer recommandé à vostre bonne grâce, priant Nostre Seigneur vous donner joye parfaicte et longue vie.

De Paris, en haste, le XXVIIe jour de mars.

Vostre frere, serviteur et amy,

GROLIER.

Monsieur et frere, l'esleu de Tours, Monsieur Nicolas Berthereau, notaire et secretaire du Roy.

(Reg. n° 87, fol. 10, lettres de Montmorency.)

12

Monsieur frere, j'ay reçeu vostre lectre du XIIIe de ce mois, laquelle a esté six jours par pays, et ne vous peut faire response avec les dernieres lettres que j'escripvy à Monseigneur. Et pour y acquiescer j'ay fait fournir au cappitaine de terre le parfaict de M. livres. Et pour ce que Monseigneur de Geneton me dit que mon dit sieur avoit bien volentiers en-

tendu ce que j'avoye fourny pour la Tour de Neale, je vous en envoye les parties et la coppie de la derniere obligation que j'en ay prise sous l'acquit de J. S. Adrian de la Haye, sieur de Croymare. Le dit de Geneton m'a aussi demandé les lectres d'acquisition de la terre de Materesses que je n'ay jamais eues, et les faire recouvrer de Monsieur de le Merie qui les a, comme il me semble, baillées au cappitaine de Chantilly. Et n'ay riens de la somme de XXII mille VI cent liv. que j'ay cy fourny des deniers de nostre Seigneur, que une certification des notaires. Je vous envoye aussi des pourtraicts de chandelliers que je vous prie monstrer à mon dit Seigneur, à ce qu'il choisisse le plus qui sera à poinct choisir, de chaque une partie; et faire, s'il vous plaist, que vous consignez en teste faire ceste portion, et en l'autre ceste là, à ce que j'en puisse faire faire ung de la grandeur qu'il plaira à nostre Seigneur me mander le faire faire, qui ne peult estre à mon advis moins de six pieds. Je m'estonne que je n'ay aucune response des lectres que prit Monsieur le general Le Coincte. Les pourtraitz que me baille pour les dits chandelliers le dit Le Coincte sont assez beaux, mais non telz qu'il me semble pour estre bon; vous m'advertirez, s'il vous plaist, de la volenté de nostre Seigneur sur ce.

Monsieur et frere, il fault après que je vous parle de mes affaires. Il y a le dit sieur de Geneton qui m'a dit que vous me ferez payer IIII^{c} livres, que je prestay dernierement à Bourdeaux à feu Monsieur de Hiermaulx; et dit le dit partie luy estre deu par sepmaine. Je vous prie me faire savoir s'il est ainsi qu'il vous plest que je vous envoye ma cedulle, que j'ay cy devers moi, vous priant y estre aidant. Je ne scay qu'il en adviendra, mais j'ai entendu que la dite partie est bien avanturée. Je vous envoye ung petit pacquet que je vous prie faire garder jusques à ce que Messire Françoys de Paris, faucteur des affaires, le vous vienne demander, car il se adressera à vous. J'escrips à Monsieur le general de Bourgongne, de luy prester par ceste jusques à C. livres et vous prie si s'en vient, luy faire tout le plaisir que vous pourrez. Il est hasté de voir ici mon amy, et peult estre qu'il n'aura à

faire d'aultre chose. J'ay reçue les soixante mille liv. que vous m'avez envoiées, et vous prie me mander s'il aura parlé à nostre Seigneur y faire expédier une pour les compagnies de MM. de Laval et Rieux que j'avoys baillé à Jehan Gaboys, duquel depuis son partement je n'ay aucunes nouvelles; et me mandez s'il vous plaist aucune chose....

(La suite de la lettre manque. Les fragments qui se trouvent dans le même ms., p. 192, paraissent se rapporter à la missive que l'on vient de lire, mais ils ne renferment rien de curieux.

(Lettres de Montmorency. Registre n° 87, fol. 195.)

13

Monsieur frere, j'ay reçeu vos lectres par le porteur, aussi celles de Monseigneur, suivant lesquelles j'ay fourny à ce porteur la somme de quatorze cens livres tournois pour la despence de mon dit seigneur en son bastiment de Fontainebleau. S'il fault autre chose vous le me manderez s'il vous plaist et je l'accompliray. J'envoiay Dymenche dernier ung de mes gens devers vous et vous priay, si la maison de Monsieur de Morette est mienne, et seroit arrestée et occuppée, que vous luy en feissiés faire la delivrance à ce que je m'y puisse loger. J'ay ce matin entendu par ce dit porteur qu'il n'y a dedans que Landri le sommelier, dont je reste bien aise. Et vous prie, Monsieur frere, s'il est besoing que je aille là que vous m'en advertissés. Je feusse desja party ne feusse que je suis ung peu mal à mon aise et deslibere de prendre quelques purgacions avant que je bouge, si je ne suis plus tost mandé que jeudy prochain.

Monsieur frere, je vous mercie de l'advertissement que

vous me donnés des receveurs du cousté d'Italye; et pour vous donner à congnoistre dont vient la faulte, je vous envoye une lectre de Jaques Richer, laquelle vous verrez s'il vous plaist, et mesmement l'article qu'il convient venir de Françoys Roussteler, et lequel est croisé en teste; l'article enssuivant, qui commence de jour en jour, etc., ne sera, s'il vous plaist, veu que de vous, si ce n'estoit mon dit Seigneur luy mesme qui le voullut veoir. Vela comme nous sommes traictez des receveurs generaulx.

Monsieur frere, s'il vous plaist quelque chose de moy, vous m'en advertirez pour l'acomplir aydant nostre Seigneur, auquel je prie vous donner santé parfaicte.

De Paris, à haste, le XIIIe jour d'octobre.

Vostre frère, serviteur et amy.

GROLIER.

Je prie ces presentes faire mes recomendacions aux bonnes graces de Monsieur Sainct Cosme et de La Merye. J'avoys oblié vous escripre que tous les receveurs de la...., j'entends les derniers, sont partiz de Lyon en dilligence pour aller devers Monsieur de S. Pol.

14

Monsieur frere, je voy bien que voz affaires sont telz et si pressés que pour le grandeur d'iceulx vous avez oblié vos amys. Je ne me garde de me recomander à vostre bonne grace, et je vous prie faire bailler à Maisney seulement un petit pacquet de lettres que je vous envoye icy pour..... de son allée..... pour le payement de la compagnie de Monsieur de S. P.... S'il vous plaist quelque chose prendre, mandez et vous serez de chascun servy. Sur ce, Monsieur

frere, je me recommande à vostre bonne grâce, et d'ici là je prie nostre Seigneur vous donner bonne et longue vie.

A Paris, le XIIIIe de janvier.

Vostre frere, serviteur et bon amy.

GROLIER.

Monsieur et frere, Monsieur l'esleu de Tours, Maître Nicolas Berthereau, notaire, secretaire du Roy.

15

Monsieur Frere, je vous envoye une lettre que vous escript Monsieur de Sarragosse et pense que ce soit de son affaire, et je vous prie, s'il y a remede avoir pour recommandé. Il escript aussi à madame la mareschalle une lettre que je vous envoye. J'ay depuis vostre partement besongné avec ceux de l'espargne, de l'affaire de Monseigneur, et n'ay oumis prendre partie de vostre argentier; s'il luy fault quelque chose, mandés le vers nous. Je suis icy après un brouillon qui me mect cy la plus grande peur du monde, pour avoir escript, et s'estre aydé de tous les moyens du monde; il me fit escripre par la royne de Navarre, et semble que la dite dame ait l'affaire à cuer : c'est Monsieur de Torcy pour le droit dont vous avez oy partie. Je vous prie me faire savoir de vos nouvelles, et me mandez si en aucune chose je vous puis faire plaisir et service, pour de bon cuer l'accomplir, duquel, Monsieur frere, je me recommande à vostre bon plaisir. Au demeurant je prie Nostre Seigneur vous donner bonne santé et longue vie.

De Paris, escript le XVIIIe jour de juin.

A vous faire service.

GROLIER.

Monsieur Frere, l'esleu de Tours et Nicolas Barthereau.

NOTA. Les dernières lettres écrites à Nicolas Berthereau ne sont pas datées; elles se trouvent dans des portefeuilles avec des pièces postérieures de quelques années à la mort de Grolier; mais elles ont été écrites de 1563 à 1564.

VI

Extrait des registres du Parlement relatif au Procès intenté a Jean Grolier.

15 décembre 1561.

Des dicts iour et an en la chambre du conseil,

M. BAILLET, Président.

MM. Maillart.	Thomas.	Le Camus.	de Vaudetar.
Bracket.	Boillart.	Sapin.	Barthelemy.
de Cormeilles.	N. de Thou.		

Veues par la court les lettres patentes du Roy données à Sainct Germain en Laye le douziesme jour de ce moys, signées par le Roy en son conseil Hurault, contenant mandement à la dicte court que pour proceder au jugement et decision d'un procès et instance d'execution d'arrest de garnison, de la somme de soixante dix neuf mille, huict cens, quinze livres tournois provenant d'obmission de recepte, d'entre le procureur general du Roy en la Chambre des comptes d'une part, et Me Jehan Grolier, tresorier de France, estably à Paris d'autre, elle permecte à MM. Loys Gayant, Gaston de Grieu, Jacques de Varade, Jacques Viole, Nicolas du Val et Jehan Parisot, conseillers du Roy en icelle court, la desemparer avec l'un des presidens d'icelle pour assister en la Chambre des comptes, avec les deputez de la dicte Chambre, tous autres affaires cessans et postposez, validant et aucto-

risant le jugement qui sur ce interviendra, comme si faict avoit esté et donné en l'une des courtz souveraines. Les conclusions sur ce du procureur general du Roy auquel les dictes lettres ont esté communiquées et tout consideré,

La dicte court a permis et permect aus dicts Gayant, de Grieu, de Varade, Viole, du Val et Parisot, suivant le mandement porté par les dictes lettres, vacquer, avec l'un des presidens d'icelle court, au jugement du dict procès.

Du dict jour XVIIIme, en la chambre du conseil lez la Chambre des comptes à Paris.

MM. CH. DE THOU, Président.
GAYANT,
GRIEU,
DE VARADE, Conseillers en la Court;
N. DU VAL,
JAC. VIOLE,
JO. BARJOT.

MM. J. LUILLIER, President es comptes.
SEGUIER,
PYNART,
HESSELIN,
DE RILLAC, Maîtres des comptes.
COTTON.
DE VALLES

Ce jour, les présidens, conseillers et maistres des comptes dessus nommez ont ensemblement, de huict à dix heures du matin, vacqué et procédé au jugement du procès d'entre le procureur general du Roy en la dicte chambre des comptes, demandeur en execution d'arrest de garnison d'une part, et Me Grolier, tresorier de France, defendeur d'autre, suivant les lettres patentes du Roy, verifiées en la court, et l'appoinctement passé entre les dictes parties du greffe d'icelle chambre des comptes le jour d'hier.

(Reg. du Parlement, Conseil, X. 1599.)

VII

Extraits des registres du Parlement relatifs aux reparations a faire aux batiments du Palais.

1549.

1549, 6 août.

Cejourd'huy, le procureur general du Roy est venu dire à la court qu'il avoit une plainte à faire à icelle; que souventes fois il a faict assavoir que la couverture de ce palais estoit tant rompue et en si grand desordre que, maintenant qu'il pleuvoit, la grand salle de ce palais estoit quasy partout remplie d'eau de deux doigts de hault, requerant que presentement l'on envoyast querir le tresorier Groslier, pour veoir l'estat des choses, à ce que demain il vist ce qu'il requerroit contre luy; et de suite a esté mandé l'huissier Bastonneau, auquel a esté enjoint aller querir ledit tresorier Groslier.

(Reg. du Parlement, Conseil, X. 1565, fol. 338.)

1549, 16 novembre.

Ce jour, après avoir oy Me Jehan Groslier, tresorier de France, pour ce mandé, la court a ordonné que doresenavant y aura deux conseillers d'icelle court pour avoir l'œil et pourveoir aux reparations et autres choses necessaires quant aux edifices de ce palais, lesquels y vacqueront pour le temps qui leur sera limité, manderont les maîtres des œuvres, visi-

teront, enquerront dez mynes, perils, reparations et ouvrages necessaires audit palais, pourvoieront et ordonneront ce qu'ils adviseront pour le mieulx, et pour à ce vacquer d'icy au jour de Pasques prochain, ladicte court a commis et commet Mes Nicolas Hurault et Loys Gayant, conseillers en icelle, ès mains desquels seront mis les procès-verbaux des visitations dejà faictes.

(Reg. du Parlement, Conseil, X. 1566, fol. 24 v°.)

---

30 janvier 1562.

Ce jour la court a enjoint et donne toute charge à M. Jehan Groslier, Seigneur d'Aguisy et tresorier de France, de visiter et faire visiter les lieux et endroits du palais, specialement sous les sales et voutes d'iceluy, et faire murailler les portes allans sous les voutes, et faire en sorte qu'inconvenient ne puisse advenir par traines de poudre ou feu artificiel ; de chasser et faire vuider tous ceux qui sont demeurant sous les sales et voutes.

(Reg. du Parlement, Cons., X. 1604, fol. 232 v°.)

1562, 17 octobre.

Ce dict jour, Me Jehan Groslier, general des finances, mandé en la chambre, luy fut dit que notoirement il pleuvoit en toutes les chambres du palais, et qu'il seroit à craindre que avec le temps le danger et ruine y advint au comble et voutes s'il n'y est pourveu et promptement : et a dit et respondu que le couvreur est ordinairement céans et y fera tel devoir qu'il pourra.

(Reg. du Parlement, Conseil, X. 1603, fol. 474 v°.)

VIII

Analyse et Extraits d'un registre des Archives de l'Empire relatif aux constructions a faire au chatelet de Paris, sous la direction de Grolier.

Archives de l'empire : Y, 17,061.

Registre in-folio, relié en parchemin blanc, d'environ 256 feuillets, moitié papier, moitié parchemin, non paginés, intitulé sur le recto de la couverture : *N° 1er. Chartres et autres titres concernans la propriété des chambres que les commissaires enquesteurs examinateurs au châtelet de Paris ont audit châtelet.* La date du timbre (*Commissaires au châtelet de Paris. Archives*, 1769), dont tous les feuillets sont revêtus, donne l'époque de la composition de ce registre.

Ce registre contient vingt et une pièces ; chaque pièce se compose d'un original, d'une copie (XVIIIe siècle) et d'une ou de deux analyses plus ou moins détaillées.

Il manque deux originaux : celui de la première pièce et celui d'un arrêt de la cour de parlement du 1er février 1547, portant qu'il sera départi aux commissaires examinateurs au châtelet un lieu convenable et commode pour y faire chambres et bureaux pour l'exercice de leur états et charges.

L'orthographe des copies diffère un peu de celle de l'original; elles sont suivies de cette note : « Collationné à l'original par nous écuyer, conseiller sécretaire du Roy, maison, couronne de France et de ses finances. Henry. »

Le registre commence par une copie des lettres patentes de Philippe, régent du royaume, données en février 1337, contenant que les douze examinateurs au châtelet de Paris auront six chambres, dans chacune desquelles il y aura deux examinateurs pour procéder à l'audition des témoins, etc.

Ainsi que nous l'apprend un *nota* qui la suit, cette copie est extraite de Jolly, *Offices de France*, t. II, p. 1413.

La dernière pièce porte la date du 27 novembre 1537, et c'est le rapport du maître des œuvres G. de la Ruelle, suivi de l'ordonnance de Grolier ci-dessous rapportée.

A l'exception de la première pièce, tout le volume est rempli par les enquêtes et ordonnances relatives à la construction de chambres nécessaires pour l'office des commissaires examinateurs.

Parmi ces ordonnances, j'extrais les suivantes, qui sont signées de Grolier :

Ordonnance des Trésoriers de France du 18 novembre 1537 (vieux style).

Intervenue sur la requête des commissaires examinateurs du châtellet de Paris tendante à ce qu'il leur fut permis de faire faire et eriger une chambre au dessous de la chambre civile pour l'exercice de leurs fonctions, et pour avoir jour et clarté dans icelle, de faire une ouverture à la grosse muraille dudit châtellet, ainsi qu'est celle du procureur du Roy.

Portant que le maître des œuvres de maçonnerie du Roy se transportera sur le lieu, pour visiter l'endroit de la grosse muraille où est requis de faire la fenetre de la chambre necessaire ausdits commissaires examinateurs, et entendre quelle incommodité ou dommage elle pourroit causer à laditte muraille.

A Messeigneurs les Tresoriers de France.

Supplient humblement les commissaires et examinateurs du chastellet de Paris comme sur la requeste par eulx faicte et presentée à Monseigneur le Prevost de Paris ou ses lieutenans, tendant à fin de leur permectre faire une chambre en lieu propice pour ce faire, affin de eulx retirer pour vacquer à faire informations, examiner tesmoingts, interroguer prisonniers, et autres actes concernans le faict de leurs dictz offices, leur ayt esté permis faire et eriger une chambre au dessoubz de la chambre civille, selon et ainsi qu'il appert par la permission cy attachée, laquelle chambre leur seroit inutile sans y avoir quelque clairté qui ne scauroit venir en ladicte chambre sans faire quelque petite ouverture à la grosse muraille, laquelle ouverture ilz n'oseroient faire faire sans vostre congé et permission. Ce considéré, il vous plaise permectre ausdictz supplians de povoir faire ladicte ouverture en lieu commode, selon et ainsi que est celle de Monseigneur le Procureur du Roy et sans riens deteriorer la grosse muraille et vous ferez bien.

Au maistre des œuvres de maçonnerie du Roy, pour se transporter sur le lieu et visiter l'endroit de la grosse muraille où est requis faire la fenestre mentionnée en la presente requeste, pour entendre de quelle incommodité ou dommaige la dicte fenestre pourroit estre à la dicte muraille et de tout en faire son rapport aux tresoriers de France pour en ordonner comme de raison.

Fait le XVIII[e] jour de novembre l'an XV[c] et trente sept.

GROLIER.

Ordonnance des trésoriers de France du 27 novembre 1537 (vieux style).

Intervenue sur le rapport du maître des œuvres de maçonneries du Roy en exécution d'une précédente ordonnance du 21 dudit mois de novembre 1537.

Portant permission aux commissaires examinateurs au châtelet de Paris de faire faire une fenêtre pour donner jour et clarté en une chambre que lesdits commissaires examinateurs veulent faire eriger au bout de la gallerie dudit châtelet, près la chambre du procureur du Roy, au dessous de la chambre civile.

A Messeigneurs les Tresoriers de France, Guillaume de la Ruelle, maistre des œuvres de maçonnerie du Roy nostre Sire, honneur, service et reverence avec deue obeissance.

Messeigneurs, plaise vous savoir que de vostre ordonnance escrite en la marge d'embas de certaine requeste à vous presentée de la partie des commissaires et examinateurs du chastellet de Paris cy attachée, le XXIIe jour de novembre l'an mil cinq cens trente sept, me suis transporté en une chambre en forme de gallerie, sans cheminée, estant oudict chastellet, près la chambre du Procureur du Roy oudict chastellet, dessoubz la chambre civille, pour veoir et visiter le gros mur dudict chastelet estant au bout de ladicte chambre en forme de gallerie, du costé de la rue de la Pierre au Poisson, assavoir si bonnement et commodement l'on peult percer ledict gros mur et en icelluy faire et eriger une grande bée de fenestre, pour donner jour et clarté en une petite chambre que l'on veult faire et eriger oudict bout de ladicte gallerie pour lesdicts commissaires et examinateurs dudict chastellet, et si ladicte bée de fenestre seroit domageable et prejudiciable oudict gros mur et oudict chastellet

ou non. Lequel gros mur, en la presence de Pierre des Hostelz, varlet de chambre ordinaire du Roy nostre dict Seigneur et clerc des œuvres oudict Seigneur, j'ay veu et visité ainsi qu'il apartient; et ay trouvé que bonnement et commodement et sans aucun dommage ne deterioration oudict gros mur, l'on peult faire percer et eriger en icelluy une grande bée de fenestre de telle haulteur et largeur qu'il appartient, pour donner jour et clarté en ladicte petite chambre que l'on veult faire et eriger de neuf, comme dit est, pour les dits commissaires et examinateurs, sans laquelle bée de fenestre estre faicte icelle petite chambre seroit du tout obscure, sans clarté et inutille; et en faisant laquelle fenestre icelle ne sera aucunement prejudiciable ne dommaigeable oudict mur, comme dict est, ne oudit chastellet; ..... icelle fenestre et chambre à l'utillité, augmentacion et decoration d'icelluy chastellet, en mectant toutes fois un bon treillis de fer à icelle fenestre pour la seureté dudict lieu. Et tout ce mesdicts seigneurs vous certifie estre vray et avoir esté par moy loyaument fait à mon pouvoir. Tesmoing mon seing manuel cy mis, l'an et jour dessus ditz.

G. DE LA RUELLE.

Veu le rapport du maistre des euvres de maçonnerie du Roy cy dessus escript, il est permis aux commissaires et examinateurs du chastellet de Paris, faire faire la bée de fenestre mentionnée audict rapport, de la haulteur et largeur qu'il appartient pour donner jour et clarté en la chambre dont est question, à ce faire toutes fois appellé et présent ledit maistre des euvres.

Fait le XXVIIe jour de novembre l'an XV^c^ et trente sept.

GROLIER.

Les Tresoriers de France, veues les lettres patentes du Roy nostre Seigneur, données à Fontainebleau, le huitieme jour de novembre dernier passé, ausquelles ces presentes sont attachées soubz l'un de noz signetz, par lesquelles, et pour les causes y contenues, le dict Seigneur a ordonné estre baillé et delivré aux examinateurs et commissaires du chastellet de Paris, place au dict chastellet, pour y est faicte chambre pour servir à exercer leurs offices, avec permission d'y faire bées ou fenestres et ouvertures, le tout és lieux, et ainsi qu'il a par ci devant esté advisé et rapporté par les voyer et clerc des euvres d'icelluy Seigneur, et qu'il est declairé en la sentence donnée par le prevost du dict Paris, le XXVIIe jour de juing l'an MV^c et quarante quatre, attachée ausdictes lettres, desquelles en tant que à nous est, consentons l'enterinement et acomplissement selon leur forme et teneur, en mandant au premier des conseillers dudict Seigneur sur le fait de la justice de son tresor que appellé et present le procureur d'icelluy Seigneur au dict tresor, il face faire actuelle delivrance aux dicts examinateurs et commissaires du lieu et place declarés ès dites sentence et rapport, pour y faire la dicte chambre à leurs coutz et despens, avec la dicte bée et fenestre pour y donner clairté, selon l'advis des maistres des euvres de maçonnerie et charpenterie, ou leurs commis, qui pour ce faire seront aussi appellez, sans toutes voyes riens deteriorer ne endommaiger au corps d'ostel du dict chastellet.

Donné soubz l'un de nos dicts signetz, le seizieme jour de décembre l'an mil cinq cens et quarante sept.

GROLIER.

Ordonnance des Trésoriers de France du 20 juillet 1548 (vieux style)

Intervenue sur la requête des commissaires examinateurs au châtelet de Paris,

Tendante à ce qu'il leur fut fait délivrance actuelle de certaines basses maisons occupées par des orfevres, vis à vis l'auditoire criminelle dudit châtelet, pour, par eux et à leurs dépens, faire bâtir et ériger au dessus desdites maisons une chambre ou chambres, pour l'exercice des offices desdits commissaires examinateurs;

Portant que par le premier des conseillers du trésor qui se transportera sur le lieu où lesdits commissaires examinateurs au châtelet de Paris demandent leur être permis de bastir et édifier une chambre pour l'exercice de leurs offices, en présence du procureur du Roy audit trésor et des maistres des œuvres de maçonneries et charpenterie du Roy en la prevôté de Paris. Voir si commodement et sans porter aucun dommage au Roy et à la chose publique, on pourroit faire le dit batiment.

A Nosseigneurs les Tresorriers de France.

Supplient humblement lesdits commissaires examinateurs du chastellet de Paris. Comme pour le faict et exercice de leurs dictz estatz de commissaires examinateurs, tant pour les taxes de despens, enquestes, informations, interrogatoires et examens de tesmoings sommaires que aultres actes civilz et criminelz, il leur ait par edict du Roy esté ordonné six chambres au chastellet de Paris, lesquelles néantmoins leur ont par laps de temps esté usurpées, prises et appliquées à aultres affaires que aux affaires desdictz supplians. Et pour ce qui leur a esté et est plus que necessaire pour l'exercice de leurs dictz estatz ilz auroient par cy devant baillé requeste à Monseigneur le Prevost de Paris, ou son lieutenant civil, par laquelle luy faisant entendre l'edict des dictes six cham-

bres, et la nécessité qu'ils avoient d'icelles, suppliant leur permectre faire eriger une chambre en une place estant estant (*sic*) près la chambre de Monseigneur le procureur du Roy oudict chastellet, pour leur servir en leursdictz estatz, en attendant aultre lieu plus spacieux et commode; laquelle place, après visitation deuement faicte, oy Messieurs les gens du Roy audict chastellet, auroit esté baillée ausdictz supplians pour y faire chambre, en sorte qu'ilz auroient icelle place faict fermer de cloison, en quoy faisant se seroit ladicte place trouvée incommode et sans clarté; au moyen de quoy lesdictz supplians se seroient retirez par devers vous, nosdictz Seigneurs, pour avoir permission de faire eriger ladicte chambre en ladicte place, et pour donner clarté en icelle, percer ladicte muraille, ce que leur avons permis faire après visitation faicte de vostre ordonnance, se seroient lesdictz supplians depuis retirez par devers le Roy nostredict Seigneur, duquel ilz auroient obtenu edict à vous adresser et à Nosseigneurs les gens de son tresor, par lequel ledict Seigneur leur auroit permis faire eriger ladicte chambre et pour à icelle donner clarté percer la grosse muraille dudict chastellet; lequel auriez enteriné auxdictz supplians et octroyé vostre commission et attache à ceste fin; toutesfois, voullant par lesdictz supplians faire eriger icelle chambre en ladicte place, et ayant encommancé à faire ouverture de ladicte grosse muraille, auroient esté empeschez en l'erection de ladicte chambre et ouverture de ladicte muraille par mondict Seigneur le procureur du Roy, pretendant ladicte place estre des apartenances de sa chambre. Sur lequel empeschement auroient iceulx supplians obtenu aultres lectres patentes dudict Seigneur, par lesquelles estoit mandé au premier maistre des requestes d'icelluy Seigneur, ou conseiller de la court de parlement, mectre à execution lesdictes lectres de edict, nonnobstant oppositions ou appellations quelzconques, lesquelles ilz auroient presentées et commancé à faire executer par Monseigneur maistre François de Conan, conseiller du Roy notre Sire, maistre ordinaire es requestes de son hostel, par devant lequel et en executant lesdictes

lectres, auroit ledict procureur du Roy oudict chastellet, faict entendre qu'il y avoit aultre place commode joignant ledict chastellet sur certaines basses maisons applicquées à orfevres, vis à vis de l'auditoire cryminel d'icelluy chastellet; sur lesquelles maisons l'on pourroit aisement faire chambre pour lesdictz supplians et pour l'exercice de leursdictz estatz, sans prendre ladicte place à eulx ordonnée, en perçant seullement la muraille dudict chastellet pour entrer en icelle chambre, et qui leur seroit plus commode que ladicte place et sans auculnement incommoder ledict chastellet; actendu mesmes que les dictz orfevres proprietaires desdictes maisons, ne peulvent icelle faire haulser, obstant qu'ilz ont esté baillez à la charge de les reunir audict chastellet pour l'aisance des officiers d'icelluy; et il leur auroit, en actendant que ladicte chambre eust esté erigée sur lesdictes maisons, cognoissans la necessité que lesdictz supplians ont d'avoir chambres oudict chastellet, pour l'exercice de leursdictz estatz. Au moyen de quoy auroit l'execution desdictes lectres esté supercedée par mondict seigneur de Conan, et pour ce que ladicte chambre à eulx baillée par ledict seigneur procureur du Roy, en actendant l'erection d'icelle chambre, n'est arrestée pour lesdictz supplians, et que ledict procureur du Roy peult avoir affaire de sadicte chambre; auroient lesdictz supplians presenté requeste à monseigneur le Prevost de Paris, ou à son lieutenant civil et criminel; duquel, après le conscentement dudict procureur du Roy, il auroit obtenu permission de faire eriger ladicte chambre sur lesdictes maisons; actendu aussi que par arrest de la court, donné sur le reiglement des suppliāns, monseigneur le procureur general du Roy oy, ait entre aultres choses ordonné que ausdictz supplians sera baillé chambre oudict chastellet pour l'exercice de leursdictz estatz; ainsi que de tout ce appert par les pieces cy attachées. Ce consideré, nos dictz seigneurs, et que audict chastellet ne se peult trouver aultre lieu commode pour estre baillé ausdictz supplians pour faire ladicte chambre, ainon le dessus des maisons dessus declairées qui sont affectées pour l'aisance dudict chastellet et des officiers d'icelluy comme

dict est, il vous plaise faire delivrance actuelle ausdictz supplians du dessus d'icelles maisons, et leur permectre sur lesdictes maisons faire eriger une chambre ou chambres pour l'exercice de leurs ditcz estatz ou offices; et faire faire une huisserie dedans la muraille dudict chastellet pour entrer en icelle chambre ou chambres, avec troux en icelle muraille pour mectre et asseoir les poustres et crampons qu'il conviendra avoir pour l'érection de ladicte chambre ou chambres, le tout aux despens desdictz supplians; et vous feriez bien.

Au premier des conseillers du tresor pour appeller le procureur du Roy audict tresor, maistres des œuvres de maçonnerie et charpenterie dudict seigneur en la Prevosté et Viconté de Paris, ou leurs lieutenans, eulx transporter sur le lieu auquel les commissaires et examinateurs du chastellet audict Paris, supplians, demandent leur estre permis bastir et ediffier chambre pour l'exercice de leurs offices, et veoir et entendre si commodement, et sans porter dommage audict seigneur et à la chose publicque, pourroit estre fait et erigé ledict bastiment et de ce en faire procès-verbal, lequel, avec le rapport desdicts maistres des euvres et leur advis sera mis devers les Tresoriers de France pour en estre ordonné comme de raison.

Fait le XXme jour de juillet, l'an MV^c^ et quarante-huit.

GROLIER.

Ordonnance des Tresoriers de France du 18 *janvier* 1548 (*vieux style*)

Portant entherinement des lettres patentes du roy Henry deux, données à Lyon au mois d'octobre 1548, *par lesquelles il est permis aux commissaires examinateurs au Chatelet de Paris, de faire eriger à leurs depens, une chambre ou chambres pour l'exercice de leurs offices, au*

dessus de quatre echoppes ou maisons se joignant l'une l'autre, contenant cinq toises de long sur dix-sept pieds de large, le tout dans œuvre, assises hors le corps dudit chatelet depuis le gros mur d'iceluy, tirant vers la Vallée de misere, devant et à l'opposite de l'auditoire criminel dudit chatelet et de l'eglise Saint-Leuffroy, pour etre lesdites lettres patentes accomplies selon leur forme et teneur.

Les Tresoriers de France, veues les lettres patentes du Roy, nostre seigneur, en forme de chartre, données à Lyon au mois d'octobre, l'an mil cinq cens quarante huit dernier passé, ausquelles ces presentes sont attachées soubz l'un de nos signetz, par lesquelles, pour les causes y contenues, ledict seigneur a permis aux commissaires et examinateurs au chastellet de Paris et à leurs successeurs, que sur le dessus de quatre echoppes et maisons joignans l'une l'autre, contenant cinq toises de longueur sur dix sept piez de largeur, ou environ, le tout dedans euvre, assis hors le corps dudit chastellet, depuis le gros mur d'icelluy tirant devers la Vallée de misere, devant et à l'opposite de l'auditoire criminel d'icelluy chastellet et de l'eglise Saint-Lieffroy, ilz puissent faire eriger, à leurs despens, une chambre ou chambres pour l'exercice de leurs estatz et de leurs dictz successeurs; et à cette fin percer la grosse muraille dudict chastellet pour entrer en icelle chambre ou chambres et en ladicte muraille, faire faire les troux necessaires pour y asseoir les poultres et crampons qu'il y conviendra mectre et asseoir pour l'erection d'icelle chambre ou chambres, ainsi qu'il est plus à plain contenu et declairé ausdictes lettres, desquelles, en tant que à nous est consenties, l'enterinement et accomplissement, selon leur forme et teneur.

Donné soubz l'un de nosdictz signetz le XVIIIme jour de janvier, l'an mil cinq cens et quarante huit.

GROLIER.

IX

Lettres adressées par Grolier au Consulat de Lyon.

I

Lettre de Grolier au Consulat.

(7 février 1557.)

Messeigneurs, je vous ay escript par ci devant comme j'avois esté ouy au conseil privé en la chambre de Monseigneur le garde des sceaulx, sur quatre articles restans à despecher; et parceque lors ledit conseil differa faire ordonnance jusques au retourt de Monseigneur le cardinal de Lorraine, hier incontinent que le dit Seigneur fust de retour du Valais. Je luy presentai à l'issue de son disné les dits articles. Monseigneur me promist que je serois despéché. Aujourd'huy, entrant au Louvre, j'ay rencontré le dit Seigneur ayant à sa suite plusieurs Seigneurs du conseil et entr'autres Monseigneur l'evesque d'Orleans, qui m'a appellé à la sortie du Louvre, et m'a dit que hier il avoit esté chargé par le conseil de me faire response ausdicts articles. Aujourdhuy matin, dans le palais, M. le vicaire Buatier ma dict qu'il a eu advertissement de Lyon que le Sieur Guillaume Henry avoit apporté lettres pour contraindre le clergé au payement de l'entrée du vin, et que on y mectroit bien ordre. Je luy ai

respondu qu'il perdra temps, et que le conseil privé avoit esté adverty au vray des abus qui se faisoient en la dite entrée par le clergé, lequel aussi dans Paris n'avoit exeption d'aulcun subside; et que si ung chascun d'eulx se fust contenté raisonnablement de sa provision, Messeigneurs de la ville n'eussent eu occasion de recourir au Roy. Messeigneurs, j'avois arresté avec le dit Sieur Guillaume Henry qu'il n'estoit besoing eventer vos lettres que le dit Sieur Vicaire ne fust premierement de retour; par fautte de l'avoir tenu secret, vous vous mectez en danger de perdre ce que avez obtenu avec grande peine. Et je vouldrois que au Consulat de Lyon (soubs correction) on fist comme en la maison Saint Marc de Venize, où l'on a le secret de leurs affaires en singuliere recommandation. Touteffois je verray quel chemin tiendra le dict Sieur Vicaire, pour resister a ses entreprises.

Le Roy partira pour toute ceste sepmaine pour aller faire caresme prenant à Fontainebleau. Messeigneurs, je prie nostre Seigneur vous conserver en sa sainte garde, me recommandant humblement à vos bonnes graces.

De Paris, ce Lundy 7me de febvrier 1557.

Vostre très humble serviteur,

GROLIER.

2

Lettre de Grolier au Consulat.

(18 février 1557.)

Messeigneurs, pour satisffaire à vos lettres du 9 et 12 de ce mois, et mettre à execution le contenu en icelles, j'ay ce jourd'huy parlé de tous les affaires à Monseigneur le Cardinal de Lorraine, lequel m'a fait response que pour le

regard des Salpestres que le Roy vous demande, la nécessité des guerres est si urgente qu'il en fault trouver; et que on n'aura point d'esgard à la moderation que vous avoit esté faite à Saint Germain en Laye à dix milliers; et qu'il fault avoir patience pour ceste année. Jay parcidevant poursuivy M. Du Thier d'expedier la dicte moderation, mais je n'ay peu jouyr de luy; et pense qu'il n'avoit enregistré l'ordonnance du conseil, ou qu'il a commandement de ne la bailler. Quant à l'exemption de l'arriere ban, mon dict Seigneur le Cardinal m'a aussi dit que pour ceste année il n'aura esgard à aucuns privileiges. Je vous envoye l'edict du Roy pour le ban et arriere ban, fait le sixieme de ce mois, contenant derogation de tous privileiges et exemptions; je pense que l'avez receu il y a longtemps. Quant au rabais de 2500 Livres que vous payés pour le refve et foreine, à cause du privileige et exemption des marchans des villes imperialles et suisses, le dit Seigneur m'a dit qu'il fault ouyr les parties; j'en ay parlé au dict Sieur Du Thier, qui m'a dit que le temps n'est disposé que pour parler du dict affaire, et que les marchans allemans, qui sont venus de Lyon, ont d'autres affaires qui leur touchent de plus près. Puis quinze jours en ça on ne parle plus au conseil privé que des affaires de la guerre qui se prepare fort. De tous vos aultres affaires dont m'avez escript par cy devant, j'ay presenté au conseil articles qui ont esté responduz, et que je vous monstreray à mon retourt et les reponses escriptes de la propre main de Monseigneur l'evesque d'Orleans. Messeigneurs, je prie nostre Seigneur vous avoir en sa sainte garde, me recommandant humblement à vos bonnes graces.

De Paris, ce 18me de febvrier 1557 avant Pasques.

Vostre très humble serviteur,

GROLIER.

Hier au soir, Messieurs les eschevins de Paris donnerent à soupper au Roy et à Monseigneur de Guyse, nouvellement

arrivé de Calais, et aux autres Seigneurs et Dames de la court.

Ne m'escripvés plus s'il vous plaist.

3

Lettre de Grolier à Monsieur Dupuy, commis de Monseigneur le contrerolleur général des postes.

(6 mars 1557.)

Monsieur, en passant par l'Arbrelle, j'ay baillé vos lettres à vostre pere qui fait bonne chere, pour ce que sa goutte l'a laissé pour le present. La presente sera pour vous advertir que pour acquicter la ville de Lyon de 89,000 livres qu'elle a despendu l'année passée pour les frais de la guerre, le roy a octroyé aux eschevins de la dicte ville ung subside pour quatre années, pour prendre sur une chacune botte de vin entrant en la ville, trente sols tournois, et sans exempter personne. Touteffois les gens d'esglise sont à la poursuite pour avoir exemption du dit subside, qui seroit cause que le dit subside demoureroit presque inutile aux dits eschevins. Car, soubs le nom d'ung prestre, plusieurs frustrent le droit du dict subside. Au moyen de quoy les Sieurs eschevins escripvent à Monseigneur le Cardinal de Lorraine, affin qu'il luy plaise ne revoquer pour le regard du clergé les lettres que le roy leur a octroyé; et que dans Paris les gens d'esglise ne sont non plus exempts que les aultres. Mesmement que dans Lyon le clergé possede les trois quarts pour le moins des biens immeubles du pays du Lyonnois; et s'ils estoient exempts, fauldroit que toute la charge demeurast sur la pauvre populacion. Parquoy il vous plaira porter les dictes Lettres à Monseigneur le Cardinal, et le prier de conserver aux dits eschevins l'octroy faict par le Roy, autrement

qu'ils ne pourroient de longtemps sortir de leurs debtes, et m'advertir s'il vous plait quelle response sera faicte. J'escrips à M. Nicole, maistre des requestes, affin que s'il en est besoing face remonstrance au conseil privé. Vous asseurant, Monsieur, que je vous ferai faire taxe de vostre peine et ne ferai chose pour la ville de quoy ne soyés bien content. Monsieur, je prie nostre Seigneur vous conserver en bonne santé, me recommandant humblement à vostre bonne grace.

De Lyon, ce 6me mars 1557.

Vostre serviteur, voisin et bon amy,

GROLIER.

4

Lettre de Grolier au Consulat.

(24 avril 1557.)

Messeigneurs, la presente est pour vous advertir que ce jourd'huy, nous estans arrivés à Mascon, Monsieur nostre comissaire a incontinant faict assembler Messieurs de la justice et les eschevins du dict lieu, par devant lesquels, au nom de la ville de Lyon, les remonstrances ont esté faites tendans à avoir la main levée de tous les bapteaulx chargés de bled arrestés au dit Mascon. Les dits Sieurs officiers et eschevins ont incontinent fait declaration qu'ils sont prets de obeyr à la volunté du Roy, et suyvant leur consentement a esté ordonné par le dit Sieur commissaire que main levée est faicte aux marchans arrestés au dit Mascon, et ayans achapté du bled pour la ville de Lyon ; et que la dicte comission soit publiée par les carrefours de la ville, ce qui a esté faict par ung trompette de la ville de Mascon. Sur le champ les marchans se sont mis en debvoir de despartir,

par lesquels je vous ay bien voulu advertir du commencement de la provision faicte, qui nous donne bon espoir, avec l'ayde de Dieu, que ez aultres lieux par la Bourgoigne nous trouverons semblable obeyssance des officiers. Je espere que à cause de la dicte publication à son de trompe, aultres marchans se mectront en debvoir d'en mener et de se trouver de bonne heure à Lyon, prevoyant la traicte generale de la Bourgoigne qui est inevitable, sinon que Messieurs les Lieutenans au gouverneur se veuille monstrer du tout destitués et de obeyssance au Roy et de charité envers leurs voysins; lundi prochain nous nous trouverons à Dijon, à l'assemblée des estats du pays, où nous donnerons à entendre que le Roy a sa ville de Lyon en telle renon qu'il ne veult estre desobey.

Messieurs, nous prions nostre Seigneur vous donner à tous en santé bonne vie et longue.

De Mascon. mardy de Pasques au soir.

Vostre tres humble serviteur,

GROLIER.

5

Lettre de Grolier au Sieur Hugues de la Porte, Seigneur de Berta, Conseiller de la ville de Lyon.

(2 mai 1557.)

Monsieur, hyer Messeigneurs Bellievre et Tournel departirent pour s'en retou.ner à Lyon, auxquels j'ay baillé mes lettres pour advertir que le Seigneur de Villefrancon m'a accordé la traicte de tous les bleds qui ont esté achapteez au Bassigny, Champagne et autres pays hors le duché de Bour-

goigne; et espere que, dans le sixieme de ce moys, y aura environ six mille asnées chargées pour descendre à Lyon; et les batteaulx sont à Marcilly, lesquels je verray descendre fil à fil avant que partir d'icy, affin de obvier aux empeschemens qui pourroient survenir. Et si le dit Sieur de Villefrancon, contrairement à sa promesse, faisoit par cy après quelque empeschement, je ne fauldray de le faire adjourner au conseil privé et luy faire bailler assignation par le sergent que j'ay faict demourer icy avecque moy. Dans Dijon, nous avons fait notiffier à tous les officiers de la justice nos lettres de traicte generale, affin que à l'advenir on ne fasse aucun empeschement aux marchans; mais les dictes lettres n'ont esté publiées à son de trompe comme nous avions fait ez aultres lieux, à cause que le dit Sieur de Villefrancon nous a dict que veritablement le peuple de Dijon nous feroit ung maulvais tour pour la necessité des bleds qui est en la Bourgoigne. Touteffois les officiers et maire du dict Dijon nous ont fait declaration que pour l'advenir ils n'empeschent la dicte traicte generale à cause de l'ancien commerce qui a esté entre la Bourgoigne et la ville de Lyon, fors et excepté en cas de necessité. Depuys nostre partement de Dijon, le dict Sieur de Villefrancon m'a envoyé plusieurs missives signées de sa main, pour presenter aux offficiers de toutes les villes estans sur la riviere de Saône, pour laisser librement passer les marchans, tellement qu'il ne fault avoir peur d'avoir faulte de bled dans Lyon, car il en est desja descendu plus de quatre mille cinq cens asnées; en faisant la publication de nos Lettres; et pour toute ceste sepmaine en descendra environ six mille asnées. Davantage estant à Dijon en la maison du dit Sieur de Villefrancon, Monsieur l'abbé de la Ferté, frere de l'evesque de Poictiers, me dict qu'il scavoit au pays de Champaigne dix mille asnées de bled à vendre, et que pour son regard il en vendroit 500 asnées de son reveunu. Incontinnent que les bleds qui sont à Marcilly auront passé le pas d'Auxonne, Monsieur le Voyer et moy monterons à cheval pour retourner à Lyon. Pryant sur ce nostre Seigneur vous conserver en bonne santé, après m'estre

recommandé a vostre bonne grace et de tous Messieurs les Conseillers.

Auxonne, ce 2me de may 1557.

Vostre serviteur humble et cousin,

GROLIER.

6

Lettre de Grolier au Procureur de la ville de Lyon.

(6 mai 1557.)

Monsieur, j'ai receue vos lettres du 27 d'avril, par lesquelles me mandés que je ne faille de faire informer en tous les lieux où le sieur de Villefrancon a fait arrester les batteaux descendans à Lyon, aussy ay veu une missive que le fils de Torbillion avait envoyé à son pere contenant que ses batteaux avoient esté arrestés à Chalon depuis la publication de nos lettres de traite generale faite au dit Chalon.

Pour responce, je vous adverty que en tous les lieux où nos dites lettres ont esté publiées par la Bourgoigne, nous avons levé et fait expedier en bonne forme les mandemens et deffenses faites par le dit sieur de Villefrancon, par lesquelles les marchans ont esté arrestés, qui est une espece de preuve non suspecte à reproches pour monstrer les tortz que le dit sieur a faict à la ville de Lyon, et la desobeissance par luy faite à la volunté du Roy. Aussy nous avons fait informer par tesmoings à Saint Jehan de Lausne et de l'arrest et saisie de plusieurs batteaux y estans, et comme les mesureurs, jaugeurs et aultres officiers establis par le dit sieur ont exigé indeument argent des marchans passans; mais de faire informer par le menu de tous les empeschements et de faire bailler assignation au conseil privé au dit sieur de Villefrancon, je ne l'ay voulu faire pour plusieurs raisons qu'il

plaira à messieurs les conseillers. La premiere, car le but et la fin principale de notre voiage tendoit de faire descendre promptement les bleds achaptés par la ville et autres pour servir Lyon, ce que nous n'eussions peu faire si le sieur de Villefrancon eust entendu que on eust informé contre luy; et estoit impossible de le faire sans qu'il fust venu à sa cognoissance avant que les bleds eussent passé le pas d'Auxonne; lequel nous eust fait pis que devant, ayant sa totale confiance au sieur d'Aulmalle, à madame la duchesse de Valentinois, et generalement à tous les freres de la maison de Guyse, lesquels l'eussent soubstenu à cause que le païs de Bourgoigne est certainement en necessité de bleds; et n'eust fait difficulté de persister à ses empeschements, ce qu'il nous a assés baillé à entendre en ce que par la seule publication de la dicte traicte generale, il a esté tant irrité que maintenant il a fait faire en toute diligence publier ses deffenses en tous les lieux où nous avions passé; parquoy j'ay esté contrainct en telle perplexité de suivre le dire du comique *ne quid nimis*, de quoy me suis bien trouvé; car par le moyen des douces parolles que luy ay usé, nous ferons aller à Lyon de neuf à dix mille asnées, et depuys que je suys de retourt en la ville d'Auxonne, le sieur de Villefrancon m'a envoyé plusieurs missives adressans aux officiers de tous les lieux estans sur la riviere de Saone, pour laisser passer les batteaux allans à Lyon; en second lieu, j'ay considéré que messieurs les Conseillers se doibvent contenter de subvenir à la necessité presente, sans se formaliser auitrement contre ung gouverneur de Bourgoigne, qui a aujourd'huy à sa devotion la plus grande partie du Conseil privé. Et après avoir faict plusieurs grands frais, le dict sieur de Villefrancon se pourroit facilement justifier, en prouvant la necessité estant au pays de son gouvernement; et en après avoir entendu les raisons qui ont meu le dit sieur de Villefrancon, j'ay cogneu qu'il est un vertueux homme et n'y a personne de messieurs qui n'en eust fait auttant s'il eust esté en son lieu. J'ay estimé que ce seroit temerité ou inconsideration de le vouloir poursuyvre contre le conseil du saige Salomon : *noli pugnare*

cum potente. Et finalement, en prenant les affaires au pis, ores que la ville de Lyon eust obtenu arrest au Conseil privé, contre ledit sieur de Villefrancon, pour avoir les dommaiges et interest, le dit arrest porteroit à l'advenir plus de dommaiges aux marchans frequentans la Bourgoigne que de prouffit, car en haine de ce aux années subsequentes on feroit infinies fascheries aux marchans de Lyon, à quoy on ne pourroit remedier; sans ce que on conciteroit à jamais l'inimytié de la maison de Guyse. Touteffois, après nostre retour, fauldra adviser tous les moyens, pour faire executer à l'advenir la dite traicte generale, sans se mettre en involution de procès. Nous ne pouvons despartir pour retourner à Lyon que le IX ou X de ce moys, parceque le 5 et 6 il a fort pleu icy, qui a retardé le chargement des bleds; puis quatre jours en ça, il est passé par le pas d'Auxonne environ vingt-deux batteaux chargés de bled, conduits par le grand Jaques et par ung aultre battelier, qu'ils ont promis rendre à Lyon dans huit jours. A nostre retour, nous conduyrons devant nous le reste des dits bleds, avec l'ayde de nostre Seigneur, lequel je prie vous conserver longuement en bonne santé, me recommandant humblement à vostre bonne grace, sans oublier tous mes dits seigneurs les Conseillers, ausquels vous plaira communiquer la presente.

D'Auxonne, 6 may 1557.

Vostre humble cousin et serviteur,

GROLIER.

7

Lettre de Grolier au Consulat.

(5 septembre 1557.)

Messieurs, j'ay trouvé monsieur de Villefrancon près la ville de Chalon, logé en l'abbaïe Saint Marcel, qui est

venu icy par le commandement du Roy, pour adsister à la montre de six mille Suysses, desquels quelques enseignes sont dejà arrivées. J'ay faict au dict sieur toutes les remonstrances qu'il m'a esté possible pour obtenir promptement la traicte des bleds du duché de Bourgoigne; lequel m'a respondu, après avoir leu les lettres du Roy, qu'il ne fault poinct que la ville de Lyon aye crainte d'avoir faulte de grains, mais qu'il fault avoir patience pour tout le mois de septembre, pendant lequel il ravitaillera toutes les villes frontieres de Bourgoigne, et que puys il delivrera tant de bleds à Lyon qu'il y en aura de reste, et m'a dict que pendant ce dit moys la ville de Lyon peult estre secourue des pays de Bresse, Dombes et aultres circonvoisins, joinct que les paysans de la Bourgoigne n'ont encores battu leurs bleds, sinon ce qui a esté necessaire pour leur nourriture. J'ay trouvé le dit sieur plein de bon vouloir et affectionné à servir Lyon, ce qu'il fera à mon jugement.

Ayant obtenu du sieur de Villefrancon la promesse susdicte d'avoir des bleds du duché de Bourgoigne, je luy ay remonstré que vous avez obtenu, au moys de juillet dernier, lettres patentes du Roy, pour tirer bleds de tous pays de l'obeyssance de France, hors le Duché et de la Franche Comté, et sans que les marchans soient tenus demander permission ne mandement au gouverneur et aultres capitaines en passant par la Bourgoigne, en monstrant acte de la certiffication du lieu où ils auront achapté lesdits bleds. Sur quoy il m'a respondu que l'obtention de telles lettres est superflue, parce que Lyon aura de toutes parts plus de bled que ne luy sera necessaire. Touteffois afin que les marchans qui vouldront tirer par cy aprez des bleds hors le Duché, ne soient molestés, ne travaillez, je feray avant mon departement presenter vos dictes lettres patentes au dit sieur de Villefrancon par Molures, sergent, lequel puys fera son exploict de la signification par luy faite; et le dit exploict expedié en bonne forme je en porteray à Lyon, affin que la ville s'en puysse ayder le temps advenir.

Dieu veuille bailler tousjours au dit sieur si fervente affec-

tion de nous servir comme il a présentement, lequel je prye aussi, messieurs, vous donner sa grace, me recommandant humblement à la vostre.

De Chalon, ce 5e jour de septembre 1557.

Vostre humble et affectionné serviteur,

GROLIER.

8

Lettre de Grolier au Consulat.

(Novembre 1557.)

Messieurs, pour mectre à execution ce que m'avez mandé par vos lettres, j'ay dressé trois articles, desquels je vous envoye une copie, sur lesquels je me feray ouir par le conseil, et ne cesseray que audience ne m'aye esté baillée sur les dits articles, qui se fera comme j'espere au premier conseil qui se tiendra, parce que j'en ay desja parlé à Monseigneur le cardinal de Lorreine. Je donneray à entendre clerement avec l'ayde de Dieu, et par le menu, la pauvreté des habitans de Lyon, pour bailler à cognoistre qu'il est impossible lever par deniers les trente mille livres qu'avez offert au Roy, ne par aultre subside quelconque, sans l'ayde des six deniers pour livre; et que ç'a esté le principal remedde que les dicts habitans ont eu par cydevant pour sortir de leurs affaires, et pour satisffaire à la volunté du Roy. Quant aux 20 milliers de salpestre que le Roy vous a demandé, j'ay desja apperçeu par les propos du sieur de Beauregard, du Thier, que le Roy acceptera l'offre de 10 milliers. Pour le regard de la suppression du recepveur nouveau de la soulde, decimes et autres deniers extraordinaires, ne fault que la ville souffre l'introduction d'une telle peste, parce que ce seroit un moien de perpetuer ce qui a esté fait pour ung temps pour la ne-

cessité des guerres, et que la ville ne pourroit longuement tolerer sans l'enervation totalle des foyres et ruine de la ville, je n'ay poursuivy encores chose de si grande affection que je feray la dicte suppression; et fauldroit que messieurs du clergé se joignent avec le corps de la ville, affin que Messeigneurs les cardinaulx qui sont au conseil privé, soubstenans le droit du clergé, aydent par mesme moien à la ville.

Monseigneur le garde des sceaulx est arrivé ce jourd'huy icy de Saint-Germain, et y a plus de douze jours que le sceau ne fust ouvert, à cause qu'il partist d'icy lors que le Roy alla à Compiegne, veoir la disposition de son camp; et depuis n'a rien faict, qui est la cause que n'avez encores receus vos aultres provisions qui sont au sceau; j'espere que par mon premier pacquet les recepvrés.

Des nouvelles de la guerre, le 15me de ce mois, cinq mille des cheveaulx des ennemis se sont approchez à trois petites lieux près de nostre camp et ont prins vivres avec eulx pour huict jours. Monseigneur de Guyse a envoyé ung gentilhomme au Roy pour l'en advertir; et ne peut on scavoir à quelle fin tend l'ennemy; leur camp est presentement entre Chaulny et La Ferre. Nos gens sont bien preparés pour leur faire teste, come j'ay veu par une lettre envoyée à monsieur le contrerolleur Du Mas par son commis Dupuy, estant au camp. Le tout se portera bien moiennant que Dieu ne nous face la guerre; lequel je supplie, messieurs, vous conserver en sa saincte garde, me recommandant humblement à vostre bonne grace.

De Saint Germain en Laye, ce 30 novembre 1557.

GROLIER.

9

Lettre de Grolier au Consulat.

(4 novembre 1557.)

Messieurs, je vous envoie lettres de monseigneur d'Aubmalle addressant à monsieur de Villefrancon, affin que de bonne heure envoyés la dicte missive au dit Seigneur, si la necessité des bleds vous pressoit. Car je n'ay encores retiré du sceau les lettres patentes de provision qu'avez obtenu du Roy, c'est assavoir lettres de declaration par lesquelles le Roy declare qu'il veut et entend que vous jouyssés de la traicte des bleds qu'il vous octroia au mois de juillet dernier, sur peine de punition corporelle contre tous ceulx qui retarderont les marchans menans bled à Lyon; aultres lettres pour l'exemption de l'arriere ban pour tous les habitans de Lyon, lettres pour tous marchans drappiers pour les exempter de bailler caution, de rapporter certification du debitement de leur marchandise faict dans le royaulme, suyvant les edicts du Roy, lettres pour l'exemption de tous artisans de ne contribuer au subside des quatre escus.

Je attends journellement vos nouvelles pour savoir si voullez achapter corselets et bastons de guerre pour l'advenir, et pour mettre en l'hostel commun. Le Roy l'accordera volentiers, à ce que m'a dit le sieur d'Avauson, mais on ne veult accorder en sorte que ce soit que les deniers pour faire le dict achapt soient prins sur la marchandise, qui me donne à entendre que les nations estranges tiennent en leur cordelle les seigneurs du Conseil privé.

Des nouvelles de ceste court j'ay sceu ce matin en bon lieu que les Suysses ont offert au Roy luy rendre paisible le païs de la Franche Conté, en leur laissant le revenu des salines; et que si l'ennemy faict semblant par cy après de faire descente sur la Bresse, qu'ils l'empescheront facilement, sans que le Roy soit constitué en aulcuns frais. Le Roy aura occasion d'accepter le dit offre à cause de la neutralité qui a esté rompue ceste année, qui sera une bonne chose pour la

ville de Lyon pour esloigner l'ennemy. Si je puys scavoir la response du Roy sur le dit offre, je vous en advertiray avec l'ayde de nostre Seigneur, lequel je prie de bon cueur vous conserver et donner sa grace, me recommandant humblement à la vostre.

De Saint Germain en Laye, ce 4 novembre 1557.

Vostre, etc.,

GROLIER.

10

Lettre de Grolier au Consulat.

(27 novembre 1557.)

Messeigneurs, je vous escripvis hier des remonstrances que j'ay faict à Monseigneur le cardinal de Lorraine, pour empescher que le Roy ne se saisist du subside des six deniers sur la marchandise. Ce jourd'huy, au matin, monseigneur d'Orléans m'a dit que Monseigneur le cardinal me vouloit parler. A l'issue de son disner, le dit Seigneur cardinal m'a fait appeller en son cabinet et m'a monstré des memoires signés par messeigneurs de Grignan et de Murmaigne, contenant un article que les eschevins de Lyon leur avoient presenté 200,000 livres pour la ferme de l'entrée pour sept ans. Suyvant les dits memoires le dit seigneur a commandé à Monseigneur du Thier de faire ma despesche, à la charge seulement que vous serés exempt pour ceste année de la soulde, en payant par vous ce qui reste des 30,000 livres qu'avés offert au Roy. Je luy ai remonstré qu'il est impossible que puissiez trouver si grand somme à vos propres et privés noms, et que ne pouviez vous obliger que en qualité d'eschevins, et qu'il fault par necessité que le bail de la dite ferme vous soit fait par contract fait avec le Roy, sous les modifications et conditions contenues en mes remonstrances ; desquelles je vous envoye une copie, affin que sur icelles

vous deliberez ce que avez à faire. Quant à moy, pour le serment que j'ay presté à la ville, je ne suys point d'advis que personne de vous s'oblige à son propre et privé nom pour les fascheries qui vous en peuvent advenir, et que vous n'empruntiez si grand somme, sinon que le Roy et son Conseil vous accorde les conditions et soulagemens contenus en mes remonstrances. Vous suppliant que le prouffit particulier d'aulcuns de vous ne vous fasse passer oultre et oblier le public qui vous doibt estre en grande recommandacion pour la posterité; et vous advise que la sottise, facilité et faulte de cœur des François est cause de plusieurs introductions pernitieuses au pauvre peuple. Vray est que de ce que nous pouvons, sans la vexation du peuple, fault ayder à nostre prince, mais ne fault estre si faciles à introduire et acheminer une si pernitieuse ouverture; et ne pense point que aucuns particuliers marchans se voulussent oublier jusques là, d'achapter ou prendre à bail le dit subside, car ce seroit escracher contre le ciel et faire leur domaige; vous en ferés ce qui vous en plaira. Quant à moy, je ne recepvrai point par mes mains l'expedition du bail qui a esté commandé au sieur du Thier, que ne me soit mandé par vous et que il ne contienne les conditions et modifications que j'ay baillé pour faire estaindre le dit subside.

Il y a dans Lyon des officiers des finances et d'autres de justice joints ensemble, qui ne cessent journellement de s'enquerir de vos affaires et les descouvrir au Conseil privé pour se monstrer bons varletz. Je vous supplie que vos affaires soient secretz pour le prouffit du public; car la conplexion du courtisan n'est sinon de veoir ou on en pourra prendre; vous priant ne rien faire sans bien prevoir à l'advenir, et prendre patiement les afflictions presentes. Dieu nous soit en ayde, lequel je prie, messieurs, vous donner sa grace et vous conserver en sa sainte garde.

De Saint Germain en Laye, ce 27me novembre 1557.

GROLIER.

II

Lettre de Grolier à monsieur le secrétaire Camus.

(9 décembre 1557.)

Monsieur, la raison pour laquelle j'ay tenu le party de Thomas et Jehan Marie Juncty, tuteurs de Jacqueline Juncty, a esté parce que dans Lyon j'ay esté appellé en une consultation pour les dits tuteurs, et les ayant receu pour mes cliens, je ne pouvois leur reffuser *meum patrocinium absque culpa desertoris iniqui.* Touteffoys l'affection que je porte et à vous et à toute vostre parenté m'a contrainct accorder au Conseil privé un expedient raisonable, suyvant lequel messeigneurs du Conseil ont commis l'instruction du procès criminel à ung prochain juge royal. Aussi luy a esté attribué la jurisdition pour sequestrer la fille pendant le procès, affin qu'elle ne soit seduite et deflorée, et affin que tel rap et clandestin mariage ne vienne en lumiere, et que ceulx qui ont esté presens au dict mariage ne soient faschés par justice. Je m'essaieray après mon retourt faire quelque appoinctement, car Messeigneurs du Conseil ont trouvé tel mariage fort scandaleux, contre tous ceulx qui y ont assisté, lesquels ne se peuvent excuser que la mere de la fille a esté presente au dict mariage. La raison est que entendez tropt mieulx, car la dicte mere, estant convollée à secondes nopces et privée de la totale administration de sa dicte fille, ne pouvoit autoriser le dict mariage, parceque les tuteurs ont entierement l'administration et des biens et de la personne de leur pupille, tellement que *in omni negotio et maxime in iis que sunt gravioris preiudicii debent prestare suam auctoritatem*, et au contraire, *lex habet plurimum suspectam fidem vitrici et uxoris sue, qui solent ut plurimum insidiari bonis liberorum prioris matrimonii.*

Monsieur, je prie nostre Seigneur vous conserver en santé, me recommandant humblement à vostre bonne grace.

De Saint Germain en Laye, ce 9me decembre 1557.

Votre serviteur et bon amy,

GROLIER.

12

Lettre de Grolier à Guillaume et Jacques Regnault.

(Décembre 1557.)

Messieurs, combien que aulcun maistre des requestes ne s'est voulu charger de rapporter au conseil privé les lettres qu'aviez envoyé à Me Gabriel, toutefois nous avons fait telle poursuite que monseigneur le cardinal de Lorreine m'a fait donner audience le 7me de ce mois; et nous a esté accordée une provision par laquelle l'instruction du procès criminel et le sequestre sont commis aux seneschaux d'Auvergne et de Bourbonois, ou leurs lieutenants, ou au baillif de Mascon ou son lieutenant, et au premier d'eulx sur ce requis; et de pouvoir passer outre non obstant oppositions ou appellations quelsconques. Aussi le jugement deffinitif du dict procès est attribué au commissaire en appellant avec luy pour assesseurs les officiers du siege presidial non suspects; et au lieu des suspects des plus anciens advocats, à la charge que s'il y a appel du dit jugement, que le procès et les prisonniers soient envoyés à la cour de parlement de Paris. Et affin que le sequestre de la fille soit promptement exequté, le dit seigneur cardinal m'a promis une lettre de faveur addressant au commissaire que choisirez. Si j'eusse peu mieulx satisfaire à vostre volunté, je l'eusse faict d'aussi bon cœur comme je me recommande humblement à vos bonnes graces, priant Dieu, Messieurs, vous conserver longuement en bonne santé.

De Saint-Germain en-Laye, ce ... décembre 1557.

Vostre cousin, serviteur et amy,

GROLIER.

Après que auréz dessaisi *teste* de la dicte fille, par l'execution du sequestre, je trouverois bon que delaisser la

poursuite du procès criminel pour le danger auquel peuvent tomber tous ceulx qui ont esté presens au rap et clandestin mariage, de quoy seriez mary.

13

Lettre de Grolier au Consulat.

(9 mai 1558.)

Messieurs, j'ai receu vos lettres du 3me de ce mois, par lesquelles me mandez qu'avez receu la missive du Roy à Messieurs les commissaires, du 20 d'avril; laquelle a esté tardivement et fort mal mise à execution pour le soullagement des pauvres habitants françois qui n'ont plus que la peau et les os. Je ne vous en diray aultre chose parce que c'est ma charge de suyvre vostre volunté. Quant à ce que me mandés que Monseigneur le tresorier de Malras ne veult adjouxter foi à la dicte missive du Roy touchant le deschargement de vos gabelles et exemption de contribuer aux fortiffications des villes frontieres, et qu'il fault faire expedier lettres scellées à la chancellerie. Si le dit seigneur ne se contente de la dite missive, je luy monstreray l'ordonnance du conseil privé signée non seulement du cachet, mais de la propre main du Roy, avec la signature d'ung secretaire des finances, qui luy deubt suffire pour soulaiger la ville des frais, car les deux dictes lettres cousteront pour le moins soixante livres. Touteffois je ferai ce qu'il vous plaira me mander, vous advisant que je ne les pourrai faire expedier de quinze jours, parce que, puys le partement du Roy, on ne fait riens au Conseil; et comme ceulx auxquels j'ay affaire pour la dicte expedition sont espanché ça et la, quant ils seront rassemblés, je feray ce que me manderez. Quant à vos aultres affaires, j'ay mes requestes toutes dressées et pansois puis huict jours que seroient en brief expedié, car monseigneur de Mesmes, maistre

des requestes, m'avoit promis les faire respondre, mais mon dessaing a esté rompu par le dit departement et que les seigneurs du Conseil sont espars çà et là; on ne parle que de guerre.

Messeigneurs, je prie le Créateur vous avoir en sa sainte garde, vous recommandant tant que je puis le soullagement des pauvres habitans françois pour le faict des emprunts et d'aussi bon cœur comme je me recommande humblement à vostre bonne grace.

De Paris, ce 9me de may 1558.

GROLIER.

14

Lettre de Grolier au Consulat

(28 mai 1558.)

Messieurs, ce jourd'huy matin, j'ay envoyé ung pacquet à la poste où sont deux lettres patentes du Roy pour le deschargement de vos gabelles et pour l'exemption de deux mil cinq cens livres que on vous demandoit pour les fortiffications des villes frontieres. Touteffois, parce que j'ay esté adverty que le present porteur seroit plustost à Lyon que le pacquet susdit, vous en ay voulu advertir pour retirer de bonne heure de la poste de Lyon le dit pacquet. Par vos lettres du 18me de ce mois, me mandés qu'avant que partir de la court je face vuyder l'opposition par vous formée contre les lettres d'office de monsieur de Malraz, lequel par effect a entreprins par trop sur vostre doanne des six deniers pour livre Je vous advise que je ne partiray que la dicte opposition ne soit vuydée pour le grant interest que vous avés en l'observation et entretenement du contract qu'avez fait avec le Roy au mois de janvier dernier. Aussy je mettrai fin à vos aultres affaires continuer en mes memoires. Tellement qu'il ne sera besoing

après mon partement de laisser icy ung soliciteur qui ne serviroit que de descouvrir tous vos affaires et ne mettroit à execution, sinon ce que bon sembleroit à ceulx qui lui auroient practiqué telle charge. Desjà l'année precedente on fit plusieurs practiques pour mettre au lieu de Garret ung nommé Johan, mais le Consulat ne le trouva bon pour plusieurs raisons que je vous diray après mon retourt. Et pour abreger, je vous supplie estimer que vous n'avez chose plus recommandable que de tenir vos affaires secrets à officiers de justice, qui ne desirent que bailler advertissemens à la ruyne du peuple, comme l'avez cogneu par experience puis dix ans, ce que debvez plus craindre que jamais pour la malice du temps qui empire de jour en jour.

Messieurs, je prie Nostre Seigneur vous conserver en sa saincte garde, me recommandant a vostre bonne grace,

De Paris, ce 28me may.

Vostre humble et affectioné serviteur,

GROLIER.

15

Lettre de Grolier au capitaine George Regnoard à Paris.

Monsieur, la presente est pour advertir que j'ay presenté les lettres du Consulat à Monseigneur le Mareschal de Saint-André, lequel m'a oy ce jourd'hui fort patiement, et m'a dit que on fait tort aux habitans de Lyon et que il se mettra en tout debvoir de nous faire avoir lettres de declaration contraires à ceulx du plat païs; et m'a dit qu'il seroit besoing en communiquer à monsieur d'Avanson; lequel luy feroit bien ce plaisir de soustenir la verité en plain conseil contre monsieur le Chancelier. J'en ay parlé au dit sieur d'Avanson, auquel j'ay fait recit des tittres qu'avons trouvé aux archives de la ville, lequel m'a fait semblable response que monseigneur le Mareschal, que on fait grand tort aux habitans de la ville, et

qu'il ne se espargnera de soustenir la ville et les droits de la dicte ville, et qu'il seroit besoing luy communiquer les lettres patentes du roy Loys XI et Charles VIII. Parquoy j'ay incontinent despeché le present porteur, pour vous prier m'envoier quatre pieces, assavoir les lettres du roy Loys et celles du roy Charles, le bail des gabelles fait par le roi Charles aux eschevins de la ville, et une missive du cachet du roy François premier. Monseigneur le Mareschal m'a dit qu'il me fera ouyr lundi si je veulx; je luy ai respondu que je serois content que Messeigneurs les cardinaulx de Tournon et de Lorraine, et Monseigneur de Guise y fussent pour deffendre le droit de ville; il m'a respondu que je ne pourrois estre ouy de deux mois, parce que les dicts seigneurs cardinaulx sont empeschés pour le faict des estats et de la religion; et qu'il suffira que le dit sieur d'Avanson en soit bien instruit pour tenir teste au chancelier. Si vous trouvés bon que lundi prochain, après avoir monstré les dictes pieces au dict sieur d'Avanson, soyons ouys au conseil privé, sera vostre bon plaisir vous y trouver pour essaier si pourrons avoir les lettres de declaration telles que vous ay dit dans Paris, par le moyen desquelles les habitans de Lyon seront maintenus en leurs franchises des tailles. Pryant Dieu, monsieur, vous conserver en santé, me recommandant humblement à vostre bonne grace.

De Saint Germain en Laye, ceste vigille Nostre Dame 14me d'aoust.

Vostre frere, serviteur et bon amy,

GROLIER.

16

Lettre de Grolier au Consulat.

(Février 1560.)

Messeigneurs, j'ay presentement receu vos lettres du cinquieme de ce mois, en la chambre de Monseigneur le Mareschal, par les mains de son secretaire Du Tronchet, au quel Seigneur j'ay parlé promptement apres avoir leu vostre missive, des Lettres addressans a Monsieur le Lieutenant criminel pour faire sortir de Lyon tous vagabons sans adveu et leur former et juger leur procès, non obstant oppositions ou appellations et en dernier ressort. Mon dit Seigneur m'a dit que telles lettres sont raisonables et m'a chargé dresser une requeste pour les obtenir. J'ay de rechef parlé au dit Seigneur de la porte sur le pont, lequel m'a dit que quant il verra ung acte de promesse, contenant le nom et surnom de Messieurs les eschevins promettans conserver la ville soubs l'obeissance du Roy, qu'il fera ce que voulez. Et y a deux jours que je vous ay escript par la poste, que en qualité d'eschevins ne debviés faire difficulté de faire telle promesse, car desja y estiez assez obligez par l'obligation naturelle et divine que debvons à nostre prince, tellement que telle promesse ne mord ne rue, et ne sert que d'ung tesmoignage de bonne volunté que vous portés au prince, et pour contenter le dit Seigneur, qui veult avoir lhonneur de la contradiction qu'il nous a fait à Orléans; quoy que soit, suffit que puissés obtenir ce que demandés et conserver lamitié du dict Seigneur, qui est fort bien voulu de la Royne mere, et que j'ay appaisé par tel expedient, j'ay cogneu qu'il a esté fort content de ce que je me suys addressé à luy seul, sans persister aux poursuites que j'avois commencé au dit Orléans. Sa bonne grace peut proffiter à la ville. Jay envoyé votre missive à M. de Servieres à Paris, qui m'a promis me venir trouver en ce lieu pour nous en retourner ensemble, car je n'ay rien pour le present à faire en ceste court, parceque tous cayets

particuliers sont renvoyés au premier de may, que ung seul deputé de chascune province et de chascun estat reviendra pour rapporter les advis des pais pour trouver deniers pour payer les creanciers. Priant le Créateur, Messieurs, vous conserver en sa sainte garde, me recommandant tres humblement a vos bonnes graces.

De Fontainebleau, le 12me de fevrier 1560.

Vostre tres humble serviteur,

GROLIER.

17

Lettre de Grolier au Consulat.

(13 mars 1560.)

Messeigneurs, jay receu vos lettres du penultieme du mois de febvrier, ensemble les Lettres patentes de la foreine de 1553, avec le contract d'acquisition que en avez faict, et aussi une procuration pour faire à votre nom la foy et hommage de la garde des clefs de la ville. Pour satisfaire à vos lettres, hier 12me de ce mois, jai este présenté au Roy par Monseigneur le Mareschal de Saint-André, par devant lequel estant à genoux, je luy ay fait pour vous la foy et hommaige en tels mots... « Sire, les eschevins de vostre « ville de Lyon ont eu de toute ancienneté des rois de « France vos predecesseurs la garde des clefs de la dicte « ville, et pour raison celle garde en chascune mutation de « regne en ont fait foy et hommaige. Et pour vostre nouveau « advenement à la courone, les dits eschevins vous font, « Sire, semblable hommaige, vous promettans fidelité comme « a leur souverain Roy et prince, et de conserver la ville en « toute obeissance soubs vostre maiesté. »

Le dit Seigneur m'a respondu, « jay sceu que par le passé

« avez esté fidele et obeissans à mes predecesseurs, en conti-
« nuant me trouverés bon prince. » Ce fait j'ay presenté vostre procuration à Monsieur Robertet, seigneur d'Aluyes, l'ung des quatre secretaires des commandements, pour dresser l'acte de la dite prestation de foy et hommaige, ce qu'il m'a promis. J'espere que Monsieur le Mareschal se contentera de la susdite promesse faite au Roy pour empescher le parachesvement de la porte commencée sur le pont, et espere moyenner qu'il escripra à Monseigneur de Savigny. Quant à vos lettres de la foreine, ne les ay peu bailler à Me Granier, parce qu'il y a plus de quinze jours qu'il est allé à Paris. Avant mon partement je bailleray les dites lettres à quelque personne de congnoissance pour les delivrer au dit Granier s'il revient à la court. Au surplus, j'ay retiré de Monseigneur de Valence la response faite par le conseil privé, sur chascun article de vostre cayer particulier. Lesquelles responses je fais copier par mon clerc pour vous les envoyer, les dictes responses ne contiennent rien de certaint pour en pouvoir lever aucune provision. Car en ce que vous demandés exemption de tous subsides pour l'advenir, à cause que Lyon est l'une des villes franches, la response est que le Roy vous soulagera le plus qu'il pourra; quant à la franchise des foyres le Roy s'en informera avec des marchans sur la comodité ou incomodité de l'abolition de tous subsides; quant à la reformation des péages, enjoint au procureur du Roy de faire exequuter les arrests sur ce jà donnés. Quant à la police que vous demandés, le Roy promet y pourvoir par edict general. Somme toute, les responses ne contiennent qu'une vraye mocquerie, qui monstre clerement que les estats n'ont esté assemblés que pour tirer argent du peuple et non pour reformer les abus. Dieu le veuille consoler, lequel je prie, Messeigneurs, vous conserver en sa sainte garde, me recommandant à vos bonnes graces.

De Fontainebleau, 13me de mars.

Vostre très humble serviteur,

GROLIER.

18

Lettre de Grolier au Consulat.

(14 mars 1560.)

Messeigneurs, ayant receu vos lettres du neuf de mars, j'ay baillé la presente à la poste pour vous advertir que ne fauldray me trouver à Moulins le vingt de ce moys pour me trouver à l'assemblée generalle des provinces du gouvernement de Monseigneur le Mareschal de Saint André. Toutefoys, je essayerai demain avant que partir me faire oyr pour la seconde foys au Conseil, tant sur le fait des tailles que sur les empeschements qui sont faits aux marchans estrangiers à Mascon et autres lieux sur la riviere de Saône, pour le droit de foreine et resve et hault passage ; ce jourdhuy j'ay parlé au matin des dictes affaires à Monseigneur le Mareschal, qui a ung fervant desir de vous ayder pour les raisons que je vous ay desduites, et pour conserver la ville de Lyon en sa grandeur. Tout incontinent après le conseil, je partiray de ceste cour pour aller au dict Moulins à mes journées, et si le temps ne permet m'y pouvoir trouver le dit vingtieme, prendray la poste le 19me pour m'y trouver au jour prefix, et après mon retour à la cour paracheveray la poursuite des susdites affaires. Priant Dieu, Messieurs, vous conserver en sa sainte garde, me recommandant humblement a vos bonnes graces.

De Fontainebleau, le 14me de mars.

Vostre très humble serviteur,

GROLIER.

19

Lettre de Grolier au Consulat de Lyon, etant député a Paris pour les affaires de la ville.

(16 août 1560.)

Messeigneurs, nous avons, ce matin, receu vos Lettres du douzieme de ce mois, pour responce ausquelles, quant au fait des tailles, vostre procureur presenta vos Lettres la vigile Nostre Dame à Monseigneur le Mareschal de Saint André; et luy recita au long la substance des Lettres patentes qu'avez trouvé aux archives de la ville, du Roy Loys XI et Charles VIII. Aussy luy a remonstré que desja les habitans de Lyon paient deux tailles pour raison des biens ruraux qu'ils possedent au plat païs, assavoir, au lieu de la taille de 1800 livres que la ville paioit par chascun an, les gabelles ont esté subrogées, qui vallent par chascun an huit ou neuf mille livres, qui est un equivalant excedant de beaucoup la taille ancienne; l'autre taille que paient les habitans de Lyon quant il survient quelque imposition sur les habitans du dit Lyon, ils sont contraints payer pour raison des biens ruraulx, qui sont chargés à raison de 22 deniers pour livre, et les paisans ne paient la taille sinon à raison d'un denier pour livre, tellement que si maintenant on contraignoit les habitans de Lyon bailler leurs biens à ferme ou paier la taille, ce seroit une troisieme taille insuportable aux habitans qu'ils ont deliberé ne tolerer en sorte que ce soit.

Le dit Seigneur Mareschal respondit qu'il n'est raisonable que les habitans de Lyon paient triple taille pour raison des biens ruraux, et qu'il se emploiera de tout son pouvoir.

Le cappitaine Regnoard a parlé à Monseigneur le Chancelier que, près de la ville de Lyon, y avoit quelques compagnies de gens de guerre du prince de Savoye et autres, sans touteffois qu'il y ait occasion de crainte dans Lyon, qui porte domaige au commerce des foires, et frais au païs; Monsei-

gneur le chancelier estoit d'advis que on en parlast à la Royne mere, ce qu'il n'a voulu faire, n'aiant aucune charge du consulat, parquoy adviserés si les dites compaignies portent domaige à la ville et en escrire; car nous avons bon moyen de faire retirer telles compaignies. Hier, jour Nostre Dame, fusmes à Poissy pour trouver Monsieur le vicaire Buatier et luy parler de l'affaire de Tereau pour faire eslargir le chemin pour la commodité du public. Monseigneur le Cardinal de Tournon, Monseigneur de Vilars et le dit Sieur Vicaire en ont parlé à Monseigneur le Cardinal de Lorraine, qui a bonne affection faire plaisir à la ville, lequel a commis le Chambrier de Cluny pour visiter le lieu et en rescripre au dit seigneur Cardinal. Le dit Chambrier doit estre à Lyon sur la fin du mois de septembre. Quant aux autres articles des memoires du cappitaine Regnoard, il a mis sur le sceau cinq provisions pour la ville qu'il espere bientost retirer. Au surplus, n'esperés pas que Messieurs du Clergé contribuent aucune chose pour les gaiges du principal et regens de vostre college, parquoy advisés ce que la ville leur pourra bailler. Sur ce, je prie que nostre Seigneur, Messeigneurs, vous conserve en sa sainte garde, me recommandant humblement à vos bonnes graces.

De Saint-Germain en Lay, le 16me d'aoust 1562.

GROLIER.

X

A. Lettres latines de Grolier a François d'Asola et a Beatus Rhenanus.

B. Lettres et Dédicaces latines ou italiennes adressées a Grolier.

C. Note sur le duc de La Vallière, etc.

A. *Lettres latines de Grolier à François d'Asola et à Beatus Rhenanus.*

Lettre de J. Grolier à François d'Asola

(1519)

Johannes Grolierius fidelissimo Francisco Asulano, amico singulari. Dum in dies cogito isthuc ad vos transmittere Budæi opus de Asse, ut ex officina ista vestra consueta elegantia edatur, visus sum fortasse tui negligentior supra quam meum officium decuisset. Sed tantum abest ut id aliqua nostri negligentia factum fuerit, ut tam scribendi officium quam munera fuerint mihi quam acceptissima. Sed longe gratius extitit quod Terentium nominis mei inscriptione edendum volueris ex Aldi institutione; cujus viri memoria non potest mihi non acerbissimum mærorem afferre, tum quod res litteraria instauratorem perdidit solertissi-

mum, tum quod ego amico mei studiosissimo spoliatus sum. Sed illius memoriæ honorificam prædicationem rependo, vobis autem cum opus fuerit gratiam referam gratissimam. Ad hæc et alia vestra erga me officia accedat, obsecro, in describendo amici opere diligentia, cujus exemplar ad vos mitto, ipsius auctoris manu recognitum et accuratissime castigatum.

Tu vero, Francisce dilectissime, dabis operam perque sedulam ut quam emendatissimum ex ista vestra libraria officina in manus doctorum exeat. Hoc te etiam atque etiam oro iterum que obsecro. Addi volo decorum et elegantiam : id præstabit delecta papyrus, litterarum concinnitas, et quæ minime sint attritæ, spaciosi margines; atque, ut planius dicam, volo eadem forma et notis describi quibus olim Politiani opera impressistis. Quod si per talem elegantiam aliquid fortasse vobis dispendii fiat, ego cumulatissime resarciam. Volo præterea nihil omnino immutari, neque adjungi ad ea quæ in exemplari continentur.

Vale, Francisce carissime.

F. D. Andreæ patri viro optimo ex me salutem dicito.

Mediolani, pridie idus Mart. M.D.XIX.

(Archives du Vatican, à Rome. — Fonds de la Reine Christine de Suède.)

Lettre de Jean Grolier à Beatus Rhenanus

(Mars 1519)

Jo. Grolierius Beato Rhenano S.

Etsi sciam, vir præclare, fratrem Calvum virum sane integerrimum haud leve momentum extitisse, ut Tyrii illius Maximi Declamationes proxime a te recognitas, quo castigatiores, magisque elegantes, quam olim Romæ descriptæ fuissent, ex nobili ista Basiliensi libraria iterum ederentur, mihi tam grata animi testificatione nuncupares, video tamen

non multum illi connitendum fuisse, ut incitato ad cursum equo calcaria (ut aiunt) subderet. Nam qui non solum me (ut ais) nosses, verum et diligeres, facile fuit se jam inclinantem propellere. Utcumque tamen, sive id ultro feceris, sive ab amico admonitus fueris, ago tibi, beatissime Rhenane, gratias ingentes, quod encomio tam præclaro me dignum judicaveris, quem Calvus, dum de gradu et conditione tua curiosius inquiro, te honestissimum locum, in patria ista tua, summa cum auctoritate tenere dixit : cui ad excellentissima animi bona, quæ ingenii facilitate studiique pertinacia tibi comparasses, fortuna et generis et dignitatis accessionem fecerit, cumulaveritque præterea cunctis illis dotibus quæ ipsi virtuti non mediocre afferunt ornamentum. Unde fit ut ego, qui te nullo unquam officii genere sim prosecutus, tam benigne a te lacessitus liberalitatem istam tuam longe gratius acceperim. Nam, ut simpliciter tecum agam, non ita dura nobis insunt præcordia, ut tui similium testificationes grata titillatione non sentiant. Ex quo quidem id certe fructus capio, quod omnibus contendo nervis talem me aliis præstem qualis a vobis viris sine ulla prorsus controversia laudatis prædicor. Quamobrem iterum atque iterum ago tibi ingentissimas gratias, paratus per omnes occasiones eas tibi cumulatius referre : cum eo tamen exceptionis interventu, ne tibi vicem reddere compellar, ubi rarissimæ tuæ virtutes pari sint prædicatione celebrandæ : quippe quem aulica hæc ambitio pene puerum ita involverit, ut nunquam, per occupationes in quas quotidie immergimur, litterariis studiis expeditius vacare licuerit. In ceteris, si mihi fortuna indulserit ut tibi gratificari possim, me quoque beatissimum appellare non verebor. Etenim, si quid unquam officii a me proficiscitur, id eo pluris æstimare soleo, quo in digniores clarioresque viros conferri sentio. O quam festus mihi erit ille dies, lapilloque vere candido annotandus, cum Rhenano meo (vide quantum mihi de te arrogem, qui te in rationes meas jam retulerim) viro vere beato aliquid non tantum officii, sed obsequii exhibere permittetur. Verum hæc, si usus eveniat, quod cum felicitate

tamen tua fiat, maxime opto, re ipsa planius quam verbis cognosces. Interim hanc amicitiam mutuis litterarum commerciis confirmemus. Tuque imprimis tam pio tamque honesto officio indulgeas, te etiam atque etiam oro obsecro que. Nam, cum liberiore animo litteris vaces, huic muneri longe melius faciliusque satisfacies. Ego contra, quantum per occupationes licuerit, conabor et efficiam officium in ea re meum qualecumque non desideres. Neque verear me tibi hoc novissime arctius devincere, plenioreque obsequio demereri, quando eo sim ingenio ut quo præclaris viris excellentibusque ingeniis magis debeam, eo magis illis debere cupiam. Erasmo, meo quidem judicio, his temporibus litteratorum principi, si forte ad vos remigrarit, me plurimum commenda : cui vel hoc ipsum in perpetuum debebo, quod me suis humanissimis iisdemque elegantissimis litteris benignissime provocaverit. Gratiam hanc apud me erga illum ea de causa conflatam nostra quoque epistola pro ingenii facultate illi demonstravimus. Tu vale, vir ornatissime, et de Groliero tuo, quantum possit, omnia pollicere.

Mediolani, pridie non. Martias, MDXIX.

ADRESSE :

Eruditionis raræ spectataeque probitatis Domino
Beato Rhenano amico singulari.

(Bibliothèque publique de Schelestadt. Copiée et envoyée par M. Kleitz, bibliothécaire-archiviste.)

B. *Lettres ou Dédicaces latines et italiennes adressées à Grolier.*

Aldi Manutii Romani Grammaticæ Institutiones Græcæ. Venetiis, 1515, in-4°.

Préface adressée à Grolier par Marco Musurus, éditeur de cet ouvrage.

Multum equidem ac diu, Joannes clarissime, flagitantibus hanc epistolam amicis reluctabar; cumque varia causarer, magis in dies ac magis procrastinando differebam. Refugiebat enim animus et quodam inusitato torpore captus abhorrebat sævæ illius ac damnosæ mortis mentionem, quæ nobis Aldum benevolum parentem, benignumque, fautorem eripuit quæ bonis literis ac disciplinis in lucem paulatim emergentibus tenebras iterum offundere visa est. O inclementem et immaturam mortem, nulli viventium magis quam mihi deplorandam. Quod enim ego nunc in hac alma civitate, in hoc totius Italiæ firmamento, singulari que virtutum ac laudatarum artium domicilio, Græciæ priscos autores enarrem illustri frequenti que auditorio juvenum nobilissimorum; quod a probis omnibus diligar et commender; quod denique mei voti compos effectus sim (nihil enim mihi fuit unquam optabilius quam ut græcæ linguæ propaginem, quæ, Turcarum crudelibus lacertis excisa radicitus, solo in patrio misere jacebat, apud Italos redivivo germine pullulare viderem), id totum non solum Illustrissimo Senatui Veneto, qui bonarum literarum cultores amplissimis præmiis semper fovit ac liberaliter evexit, verum etiam Aldo Manutio, qui libros studiosæ juventuti suppeditavit, a me referri debet acceptum. Cum enim admirandus ille vir publicas rationes privatis anteponeret, nulli sumptui parcens, nullum prorsus laborem detrectans,

propriæ tam pecuniæ profusus quam vitæ prodigus extitit, ut communi studiosorum utilitati prospiceret. Quapropter sæpenumero calamum arripueram, ut hæc exararem; sed calamus arreptus doloris ob amissum Aldum concepti vulnus, quod nondum cicatricem obduxerat, refricabat. Verumtamen amici, quibus non poteram sine scelere postulantibus quicquam recusare, me tandem cum appellarent, promissi que admonerent, quanquam diu reluctatum, expugnarunt. Rogitas cuinam promisso meam fidem obstrinxerim? Explicabo paucis. Aldus non modo libris antiquorum publicandis, verum etiam liberis progenerandis dabat operam. Procreabat autem liberos partim e pudicissima susceptos uxore, partim ingeniosa mente conceptos. Cum igitur fatalem instare sibi diem animadverteret, quam e fidissima conjuge sustulerat prolem Andreæ Asulano, spectatæ viro probitatis, commendavit : nec eum sua fefellit opinio quam de socio socero que conceperat. Summa enim ille charitate nepotes e filia pupillos curat educandos. Mihi vero filiolam parvulam quam proxuma fætura mentis trans mare genuerat, tradidit expoliendam : sic ut eam postquam expolivissem quibus possem modis, in eleganti isti tuæ bibliothecæ dedicarem. Facilitas a natura nobis insita vitæque institutum nostræ non commisit ut quem plurimis officiis mihi devinxeram, is extremo vitæ puncto repulsam apud me pateretur. Recepi igitur facturum, et quod promissum est nunc exitu præstatur. Itaque Grammatica græca (id enim filiolæ nomen est), quam Aldus immatura morte præventus plenioribus eruditionis alimentis nutrire non potuit, ad te mœsta verecundaque nostro impulsu profiscicitur. Tu pro virtutis et doctrinæ patrocinio, quod suscepisse dixeris, pro que eo quod noster Aldus te semper observavit et suspexit (qui nunc, si viveret, nulla mora interposita, libenter excurreret isto, victoriam Diis simillimi Regis, qua nuper de robustissimis Helvetiis triumphavit, tibi gratulaturus), filiolam amici clientisque tui, benigno susceptam hospitio, fove, protege, tutare. Quod si feceris, acrioribus stimulis Asulanum impelles ut officinam impressoriam, ob interitum

Aldi pullatam suisque deformatam ornamentis, pristino nitori restituat, ut que provincia multiplicandi celebrium ac vetustorum autorum commentarios (quorum salutem tenui nimis extremoque spei filo pendere constat) alacriter assumpta inducat animum formis excudere tam novi quam veteris oracula testamenti, poetarum et Aristotelis interpretes, Galeni volumina, Strabonem, Pausaniam, Dionem, Diodorum Siculum, Polybium, Plutarchi parallela, cæteras que illustrium ingeniorum lucubrationes, quibus nisi cito typi succurrant, periculum est ne ipsæ quoque bellorum incendio, quo terrarum orbis in hac temporum atrocitate deflagrat, correptæ deleantur. Vale, rarissimum Regiæ Curiæ decus, etc.

Venetiis, idibus Novembrib., M.D.XV.

L. Cœlii Rhodigini Lectionum Antiquarum Libri sexdecim.
Venetiis, Aldus, 1516, in-fol.

Lodovici Cœlii Rhodigini in Antiquarum Lectionum libros ad clariss. D. Joannem Grolierium, Christianiss. Gallorum Regis Secretarium, nec non Insubriæ Primarium Quæstorem, Præfatio.

Tuæ splendor vitæ is est, ea que illustris famæ celebritas, vir clarissime, non inter Gallos modo, in quibus natus es et educatus, sed et Italia tantum non universa, qua superum interpatet inferum que mare, ab Alpium radicibus ad Siculum fretum, ut doctissimus ut quisquis est ita imprimis amicitiæ tuæ observanter insinuare se approperet : quippe a summis comprobatum auctoribus, nosti benevolentiam a virtute duci imprimis confoveri que, ac inde coortam gratiam haud fere consenenscere unquam arescere ve, ut quæ a virenti promanarit initio, quod et menti suum adsciscit nitorem et

lætitiam comparat præsignem. Id quod et vates forsan nobilis sub poetico, uti assolet, involucro amplius perspicienti significat, sic canens propemodum solis intonsa est Phœbo Baccho que juventus. Quo sane factum ut ipse quoque idem mihi petendum decus constituerim, sed reverenter tamen, et quod Parthorum regibus patrii moris est, non citra munus, quod est non absque literario commercio. Sic enim concipio virtutem inenarrabili morum integritate constipatam, quæ te omnibus ingerit admirandum et amabilem præcipue, vicissim me tibi parte saltem aliqua conciliaturum, quoniam hæc semper animo tuo, capaci omnium, numinis cujusdam loco fuerit. Nec sane frustratum iri me aut voto prorsus excisurum opiner, quando etiam si, in illustri humanarum rerum fastigio constitutus, et, quod omnia exuperat, Maximi Regis intimus, ac Insubrum Quæstor, cuncto paulominus terrarum orbi conspicuum te præstas, enitescunt que mentis altissima germina præclara, nihilominus præmiti esse ingenio diceris, ac inter Gallorum splendidæ nobilitatis viros clementia et affabilitate tanta, ut nunquam non vel sortis postremæ hominibus pateas, renidens perpetuo, nec fere hilarior quam ubi te adeat quispiam tua usurus munificentia et naturæ divinioris largitate incomparabili. Quippe imbibisse altius videris esse hominem homini Deum, vel, ut græce dicam, ἄνθρωπον εἶναι ἀνθρώπου δαίμονιον, haberi que hanc ad felicitatem viam cæteris omnibus munitiorem, quando non aliam tenuere tot Galliarum viri principes, sed imprimis tot tanti que tuæ gentis proceres longe clarissimi, quo argumento illis gloriæ cognomen adoptatum haud ambigam. Quod si reluere connitatur aliquis, in aliena laude quam par est ingeniosior, suppetit ex eminentissimis animi tui, omnia supereminentis, dotibus, nitidissimo quodam splendore perfusis, conjectatio evidens : illud, quicquid est, in humanis rebus videri augustissimum, unde tam omnibus absoluta numeris propagata virtus sit. Qua nunc et ipse compulsus, immo, ut sincerius agam, blandissime allectus, tibi me non quidem amicum exhibeo (neque enim tua hoc patitur amplitudo), sed clientulum plane, et hunc quoque humilem. Quod vero

in rerum fieri commerciis a negociantibus solet, parario utimur, qui tibi me et doctissimo, et omnium fere nobilissimo, conciliatum pergat. Nec alius omnino hic est futurus quam uti præstruximus, Musarum initiatus sacris et ex scientiæ profluens thesauris. Etenim, cum nuper Antiquarum Lectionum libellos, quod maturuisse jam viderentur satis, unguium incursus diu perpessi formis cusos publicam facere materiam statuissem, tu mihi, vir præcellens, unus ex omnibus selectus maxime es, cui novi operis, arida modo, ut ille ait, pumice expoliti, munus oblatum vellem : quod ea res imprimis tibi nobilium scientissimo et scientium nobilissimo animi mei ardorem in tui nominis propagationem (quod mihi instar numinis est) abunde videbatur explicatura. Equidem in sanctariis humanis animorum fætura majus, ac indicaturæ gravioris censuerim comprimi nihil, servari que. Simul et nuncupatione istius modi prorsum animadvertebam fore, tum ut ex amplitudinis tuæ quadam majestate nostris libellis quippiam accederet auctoritatis et gratiæ, si quidem plera que ideo credi pretiosa, quoniam sint templis dicata; tum etiam ut tanquam Deo quodam præside communiti adversus omnem virulentiæ reflatum præsentia plurimum iidem gestiant tua, sibi que in eo placeant insignitius; quando, uti a Peripateticorum principe traditum, novimus in humanis rebus nil fere cogitari gratius queat excellentioris amici ac patroni fide præsenti. Quæ quidem ratio hanc mihi nuncupationem, velut necessariam, plane videtur expressisse; quanquam a Platonicis forsan hic decretis aberrarim, quod necessitas nulla magis censeatur voluntaria, nec voluntas necessaria magis quam amatoria. Primus hic et idem summus ac perpetuus voluntatis affectus perficit omnino ut non amare nolimus. Et nil prorsus amore magis necessarium. Te autem, vir clarissime, quis non amarit impensius, quando non inde modo agnosceris felix quod tota se vi ingesserit tibi fortuna in hac opum et potentiæ ac honorum amplitudine, quibus et heroicus quidam accedit corporis habitus, cui adesse plane advertitur majestas quædam tacita. Sed hinc gravius multo, quod sapientia præditus

singulari, si vitam attemperas, ut quicquid animo concipis, quicquid re obeundum proponis, ob optato haud quaquam excidas fine, quæ demum hinc inde absoluta plenaque et est et censetur felicitas.....

Verum nos prefari desinamus, te que postremo suppliciter apprecemur qua soles frontis erugatione hoc quicquid est libellorum excipias letus, ut, te præside, adeant et ceteri, livore posito. Id quod eo proclivius facturum te spondet animus, quoniam ex Andreæ Asulani officina publicum indipisci sunt exorsi primum. Nosti, opinor, hominis diligentiam non in conformandis modo libris perpensiore lima quam cæteri soleant, quotquot sunt, omnes, sed et in conquirendis hinc inde, ac, quod aiunt, ex Orci faucibus eruendis ingeniorum, quæ lucem nobis peperere, jam fere abolitis monumentis; et hoc præstat ille quidem ab Aldi generi vestigiis, nec latum utique unguem divulsus, Aldi, inquam, illius bene docti viri, cui plurimum debet studiosissimus quisque, quod barbaricas vitiligines late jam obrepentes detergere is adortus est primus. At eo immaturius rapto, ac e nobilis consilii cursu medio (qui mortalibus nimio plus frequens est mos) revulso, quamvis interpellatam, non destituit curam socer, amplitudinis tuæ perstudiosus, qui, dum subinde precelsi animi tui laudes celebrat, nec magnificentioris naturæ claritatem reticet, id perfecit demum, ut sacro nomini tuo destinatas diu lucubrationes nostras libentius dicandas curaremus. Vale.

Erasmi Epistolæ, lib. III, ep. 17 (t. III, part. 1re, p. 316 des Œuvres complètes, éd. in-fol.). Anno 1518, 24 aprilis.

. . . . . .

Sic enim veterem illum Mecænatem, in cujus laudes a tot eloquentissimis viris est decertatum, huic nostro sæculo refers, ut non solum doctos omnes colas, provehas, foveas

que, verum etiam eruditorum chorum non minus ornes tuo contubernio quam patrocinio subleves. Deligis ingenia quæ diligas. Atque is sane mihi demum videtur diligere qui judicio diligit. Id tibi sic acerrimum est ut nihilo secius candidum rursus ita candidum, ut noris quid intersit inter *Homerum* et *Charilum*, inter *Maronem* et *Mævium*. Iam vero pulcherrimum quidem illud arbitror tuæ virtutis argumentum, quod Rex Christianissimus, perspectam habens tuam istam integritatem ac sapientiam, cum eruditione non vulgari conjunctam, adhuc ætate virenti tantis negotiorum molibus præfecerit. Sed longe pulchrius quod quæstoris munus per se invidiosum æquitate morum que tuorum suavitate plausibile gratiosum que reddideris, in quo jam diu sic versaris, ut principi tuo nuper armis partem gloriam duplicaris, dum ita fungeris magistratu ut Italus intelligat et apud Gallos esse, quibus non pudeat parere, imo quibus volentes ac lubentes pareant qui non nisi virtuti parere didicerunt. Hisce rebus commemorandis jam dudum inflammatum magis etiam ac magis accendit animum meum noster *Calvus* nullum non movens lapidem, quo me totum in tui raperet admirationem, dum productis voluminibus ostendit viros eruditione præstantes certatim nomen Grolierii suis lucubrationibus asserere, satis illustre, satis splendidum existimantes, cuicunque clarissimus ubique Grolierii titulus præluxerit. . . . . .

. . . . . .

Non tu libris, sed tibi debent libri æternam per te apud posteros momoriam habituri.....

NOTA. Toute la lettre est consacrée à un éloge pompeux de Grolier; je cite seulement les passages les plus saillants.

Extrait de Franchini Gafuri Laudensi, etc., de Harmonia musicorum instrumentorum opus. In-fol., 1518. Prolegomènes. (Voir au *Catalogue*, nº 124, p. 219.)

Mauri Ugerii Mantuani et Musarum Colloquia.

Quis chorus hic astat? — Musarum. — Omnis ne relicto
  Parnasi huc venit sacra caterva jugo? —
Adsumus hic omnes. — Et vos quæ causa coegit
  Sumere tam longas ex Helicone vias? —
Non ne vides nostris vacuas insignibus esse?
  Et Phœbum propria cerne carere lyra.
Abstulit Harmoniæ Gafurus modulamina cunctis.
  Pieridum nullos nunc habet ora sonos.
Tu Gafuri reseras animum : tibi plurima credit.
  Tu potes ut Musis omnia restituat. —
Nil agitis mecum : Grolieria tendite ad Antra.
  Mille sonant cantus dulcia mille modos.
Vos ibi dicebant sedem posuisse Camænæ;
  Musica Franchini nosco sed illa fuit.
Illic fulgenti residet Grolierius aula
  Et secum doctos continet ille viros :
Cælius inter quos facundo prominet ore
  Et nitet ut leves gemma per articulos.
Hos amat, hos refovet, placida que amplectitur ulna,
  Prebet et e largo maxima dona sinu.
Hujus ope accedent vobis quæcunque petetis.
  Ipse et enim vere Numina vestra colit.
Sed vos authori quales referetis honores,
  Pieris ingrato ne fluat unda vado?
Attollent vates Grolieri nomen in auras,
  Et fient nostris annua festa locis.

Author allocuitur librum.

Quo properas? quæ causa fuge? pro numine tutus
Sperasti dominum linquere posse tuum?
Liber. Musarum me turba vocat : Grolierius ipse
Excipit hospitio præsidio que fovet.
Author. Parve liber, jam liber eris : vade omine dextro,
Illius et curas pectore pelle graves.
At si neglectus turpem patiere repulsam,
Prædico, nunquam limina nostra redi.

Franchinus Gafurius Joanni Groliero Lugdunensi, Christianissimi Francorum Regis a secretis ac Insubriæ Questori Primario, S. P. D.

Mos fuit apud antiquos, vir amplissime, quem posteriores per manus traditum ad hæc usque tempora servaverunt, ut lucubrationes suas doctissimi quique illustri cuipiam viro nuncuparent, ut tantorum virorum authoritas eas ab invidiæ morsibus mastigiis que vindicaret. Propterea Dioscorides Anazarbus (ut Suidas tradit) Marco Antonio, Plutarcus Trajano, Pollux Naucratica Commodo, Aristotelis Alexandro Macedoni, Oppianus Antonio Cæsari, Philostratus Severo, ingenii sui commenta nominatim dedicavere. Et id quidem recte. Non enim bonas fruges veluti Triptolemus mortalibus impartiri possent, nisi numinis cujuspiam severitas semina ab insectorum aliorum que pastu protegeret. Ego, eorum authoritatem secutus, opus quod de Harmonia composui cui magis quam tibi offerrem inveni neminem, quod acris ingenii viri te unum (quanquam tua virtute satis splendescas) equestri pedestrique oratione certatim extollant illustrent, cultu prope divino observent. Es et enim disciplinarum liberalium tutor, Musas que jam diu

procellis tempestatibus que agitatas hospitio excipis, amplecteris, ornas. Omitto utramque humanitatem, cætera que quæ te honestissimo cuique præferunt, heroibus æquant, diis immortalibus comparant. Nam que historiam in præsentiarum non conteximus. Tibi itaque veluti numini cuipiam nostras vigilias, hoc est musarum concentum, parvum quidem munus, sed quæ meum erga te animum perpetuo testabuntur, do dico que. Proinde, qualescunque eæ fuerint, excipies hylari (ut soles) benigna que fronte : jam dudum enim reluctantes vix domi contineo. Nam prius, quanquam a musicis omnibus expectarentur, tamen ingenuo quodam pudore præpeditæ prodire non audebant; Grolierii tandem patrocinium nactæ, perfricuerunt frontem, publicum que accipere per te postulant. Quod si præmaturius quam volebam e nostris ædibus sunt egressæ, id in causa fuit quod, moræ impatientes ut te confestim salutarent, nullum periculum perhorruerunt. Vale.

Terentius. Alde, 1517, in-8°. — Idem, Alde, 1521, in-8°.

Dédicace à J. Grolier.

Jo. Glorierio, Christianiss. Gallorum Regis Secretario, et Primario Insubriæ Questori, Franciscus Asulanus S.

La dédicace de l'édition de 1521 se termine ainsi :

Plures autem ob causas tibi is, Grolieri clarissime, debetur liber; et promiserat jam eum tibi Aldus; et nihil est quod tibi nostro etiam nomine et ego et Andreas pater non debeamus. Tu Aldum semper singulari quadam benevolentia prosecutus es. Tu eo defuncto omnem in nos amorem illum contulisti; neque unquam nova in nos quotidie beneficia congerere intermisisti. Ex quo factum est ut, quo tibi pacto

pares unquam referri a nobis possint gratiæ non videamus; neque tamen ob id hunc tibi a me librum dicatum quisquam existimet, quod plurimis et maximis tuis in me meritis levi hoc munere satisfactum velim. Tantum abest ut id cogitem, ut ob hoc tibi etiam magis debiturus sim. Ob hanc enim præcipue causam sub tuo nomine Terentium edimus, ut et is, et reliqua omnia quæ aut emissa a nobis sint, aut emittentur, patrocinio tuo defendantur, ac non parva ex tuo nomine authoritas libris nostris accedat. Quod autem tibi ego, cui me plurimum debere confiteor, plura etiam debere non verear, singularis quædam, quæ in te uno cernitur, in causa est beneficentia. Tum tu tibi cumulatissime relatum beneficium putas cum novo cumulas, neque alium ex ipsa beneficentia fructum quam beneficentiam ipsam petis. Ac ostendunt se quidem reliquæ in te virtutes omnes, ob quas tanquam aliquod e Gallia missum numen Insubria te tota suspicit. Sed nescio quo pacto tamen longe magis hæc omnium in se oculos trahit, longe hæc magis omnium sermonibus celebratur. Quippe et multo hanc sibi omnes magis quam cæteras prodesse sentiunt; neque alia virtus est quæ similiores nos deis efficiat; atque hac tu quidem ita quotidie tibi multos devincis, ut difficile sit qui te noverit, et non tuo tibi aliquo beneficio obstrictus sit, reperire. Ego certe præter cæteros tibi tantum debeo ut tibi quidem ipsi satisfacere una tantum ratione nova beneficia accipiendo, atque illustriorem beneficentiam tuam faciendo, possim. Cæteris quo me pacto non ingratum esse ostendam, non inveniam. Vale.

G. Budæi, etc.; De Asse, etc. Alde, 1522, in-4°.

Dédicace à Jean Grolier.

Franciscus Asulanus Jo. Grolierio, christianiss. Gallorum Regis Secretario, et gallicarum copiarum quæstori, S. P. D.

Et si ea est tua in omneis homines et præsertim bonarum artium studiosos voluntas, ut nullus fere sit qui non se tibi communis utilitatis causa plurimum debere et fateatur, et libenter prædicet, tamen in primis ego is sum qui me tibi tantum debere profiteor quantum quivis persolvere nunquam posset. Non enim tu me solum fratrem que meum Federicum, sed etiam universam domum nostram, singulari atque incredibili benevolentia prosequeris. Tu Aldum sororium meum mirifica tua humanitate et beneficentia complexus es et sæpe numero ornasti; tu Andræam patrem semper dilexisti et hodie carum habes. Tu signa amoris et benevolentiæ in me maxima semper dedisti, nec unquam studium aut gratiam tuam desideravi, quoties illa ad dignitatem meam tuendam opus fuit. Itaque quemadmodum in tanta tuorum erga nos omneis meritorum magnitudine ingrati animi crimen effugere debeam, magnopere mihi esse elaborandum puto : non ut a me velim aliqua ex parte Jo. Grolierio in referenda gratia satisfieri, uni omnium Gallorum liberalissimo, et in ea ipsa liberalitate exercenda ipsius liberalitatis fructum maxime expetenti; sed ut me cæteris gratum et memorem et tam excellentis hominis familiaritate et amore dignum præbeam : quod ut assequar quo ad ejus fieri poterit studiosissime enitar. Hoc autem tempore ad te Budei tui librum de Asse et ejus partibus remittimus, quem tu ad me superiore anno ab eodem ipso authore diligentissime recognitum ac prope mutatum amantissime misisti, quo nomine quantum tibi et ego et studiosissimus quisque debeat ii existimare potuerunt qui eum aliquando in manus sument. Nos certe in eo informando atque

excudendo ea qua solemus diligentia usi sumus; ac indicem earum rerum copiosorem adjunximus, quæ studio nobis dignæ visæ sunt; atque hæc omnia sub tuo nomine potissimum ex nostra officina emittere voluimus, non solum ut litterati omnes admirabiles animi tui virtutes mecum colant et admirentur, sed quod non parum illis gratiæ ob amplitudinem et authoritatem tuam accessurum video. Vale.

L'Andria et l'Eunucho di Terentio, tradotte in verso sdrucciolo per messer Gio. Giustiniano di Candia. (Aldus) In Vinegia, 1544, in-8°.

Ce volume a une double dédicace. La première est adressée à Georges d'Armagnac, vicomte de Rhodez, orateur du roi très-chrétien. La seconde : « Al. Clariss. et molto magnifice « S. Gio. Grolier, del christianiss. Re di Francia secretario e the- « soriere generale nella Lombardia, Francesco Asolano. »

. . . . . hora per molte et giustissime cagioni a voi, clarissimo Grolieri, si deve questo libro. Gia lo vi havea promesse il medesimo Aldo, et Io con mio padre Andrea non e cosa che non vi deviamo. Voi sempre amaste singularmente Aldo !....

A la fin de la première dédicace de G. Giust. di Candia, on lit :

. . . . . .

Delle quai due cose dell' una me ne sono sbrigato con lo havere tradotta la epistola mandata dal nostro Asolano al clariss. et dottiss. Monsignor *Gio. Grolier*. Il che se bene ho

fatto ad instanza del detto Asola alli cui honesti prieghi io non l'ho potuto negare. . . . . .

Si per essermi paruta la epistola degna del detto S. Grolier, huomo rarissimo e veramente degno la cui memoria viva perpetua tra gli huomini ad essempio et imitatione di liberalita et di beneficentia verso i literati et amatori della virtu.

Dédicace à Jean Grolier, par J. Sambuc, mars 1565.

Magnifico Joanni Grolierio, Quæstori Regio et Consiliario Lutetiæ, Sambucus S.

Scio quanti me facias, quo animo semel comprehenderis, quem quotidie in tuis colloquiis et omnis antiquitatis delectationibus esse toties, licet aliis quoque occupatissimum, more patris volueris. Ejus igitur voluntatis erga me prolixæ atque honorificæ nomine tibi omnia debeo, sed in primis, si quæ de meis scriptis aliquando tam gravi tamque illustri viro digna posset existere, memoriam. Quæ quoniam ita dudum celebris, ita in omnium auribus ac simul est animo posita, nulla ut illi commendatione quicquam addi queat, in tuo me futurum semper ære hisce aliquot numis æreis testari volui : nam si plures, quos alii etiam pro insignibus produnt, et nonnulla argentea ponere vellem, justus libellus vix sufficeret. Per hoc quippe triennium multis modis bibliothecam auxi ornavique meam, ac antiqui operis numismata, quæ tu adeo extollebas, maxime raris cumulavi, ut vel summis cardinalibus admirabiles Romæ, et per Italiam principibus fuerint : præsertim Otho hic æreus, cum circo Hadriani, et Pescennio, unicis, quod sciam, in Europa. Doque operam licet paucos, seu potius nullos, in patria hujusce studii esse in desiderio admodum videam, ne meæ conditionis, et patrimonii satis angusti quidem ac tot peregrinationibus, impostura etiam quorundam mercatorum dimi-

nuti mediocris, et honesti tamen homines voluntate, atque conatibus, hoc in genere professionis, omnisque adeo antiquitatis, longius superent. Vale, decus nobilium, cujus ex ore nihil quam quod ex pectore unquam manat, Henrico que Memmio nostro, si grave non erit, salutem. Vienno, tertio iduum Martii. 1665.

C. *Notes, recueillies par A. Renouard, sur le duc de La Vallière et sur les livres qu'il avait empruntés à la Bibliothèque de Sainte-Geneviève.*

Le très-rare volume de l'*An des sept Dames*, dont le journal des *Débats* du 29 novembre 1845 raconte les deux émigrations hors de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève, où très-heureusement il vient d'être une seconde fois réintégré, ne fut pas le seul livre de cette bibliothèque dont le duc de La Vallière jugea à propos de se procurer la possession au moins viagère; possession précaire qu'il lui eût été avantageux et probablement peu difficile de rendre définitive par l'achat de ces volumes. Depuis plusieurs années, le duc conservait parmi les plus précieux joyaux de son immense et riche bibliothèque un exemplaire sur vélin de l'*Anthologia græca* de Florence, 1494, in-4°, livre rare et très-précieux, même sur papier. Ce volume appartenait à la Bibliothèque de Sainte-Geneviève, et avait été confié depuis longtemps à M. de La Vallière par l'abbé de Saint-Léger, alors bibliothécaire, et qui, dès 1772, ne l'était plus. Cette absence si prolongée, et qui ne pouvait avoir pour cause aucun motif d'utilité littéraire, n'était pas du tout ignorée; on alla même jusqu'à donner à entendre que, si le livre ne revenait pas à la Bibliothèque, c'était parce que le détenteur actuel l'avait autrefois payé au bibliothécaire par lequel il lui avait été remis; on alla jusqu'à prétendre l'avoir su du duc lui-même.

Le 26 juin 1775, le Père Pingré, bibliothécaire, écrivit à M. de La Vallière pour faire cesser ce faux bruit, et bien expliquer qu'aucun prix n'avait jamais été payé pour ce volume ni à l'abbé de Saint-Léger, ni à autre personne. C'était indirectement demander la restitution ou le payement du volume. Au haut de cette lettre, qui est dans mes mains, est écrit ceci par l'abbé de Saint-Léger :

« Le duc de La Vallière m'a renvoyé cette lettre à Sois-« sons, et il a gardé l'*Anthologie* sans la payer à M. Pingré. » (Voir cette lettre à la fin de ces notes.)

Non-seulement le duc ne la rendit point, mais il se fit confier d'autres volumes qui, à sa mort, décoraient encore sa bibliothèque; et il est à croire que ces religieux n'avaient été si faciles à confier ces raretés et à les laisser si longtemps hors de chez eux, que dans l'espoir qu'on finirait par les prier de vouloir bien les rendre.

Le duc mort, on réclama ces livres. C'était, outre l'*Anthologie :*

Le *Tewrdanchts*, 1517, in-fol. sur vélin;

L'*An des sept Dames*, in-8;

Le *Mystère de l'Incarnation*, in-fol.;

Un Manuscrit sur papier contenant neuf mystères. 41 personnages. In-fol.

Il y avait un sixième volume, *Dionysii Areopagitæ Opera*, in-8, sur vélin, qui ne put être retrouvé. (Ce doit être un des trois volumes de l'édition de Morels, dont un tome sur vélin était chez Gaignat.)

Madame la duchesse de Châtillon, fille et héritière du duc, donna aussitôt l'ordre de la restitution, qui eut lieu par le ministère du libraire chargé de la vente, Debure l'aîné (alors fils aîné), qui, avec un bordereau bien en règle, remit le tout à l'abbé de Saint-Léger le 27 juin 1781, six années et un jour après la première et infructueuse réclamation du Père Pingré. Le 30 juin, par l'abbé de Saint-Léger, les cinq volumes furent remis au P. Pingré, et par lui réintégrés dans la Bibliothèque, ainsi que le constate son récépissé du même 30 juin; et à cette même date l'abbé de Sainte-Gene-

vièvre écrivit à l'abbé de Saint-Léger une lettre de satisfaction et remerciement.

Ce qui contribue à faire croire que le duc, s'il l'eût voulu, aurait pu devenir propriétaire réel de ces livres, au lieu de les garder à titre d'emprunt, c'est qu'en marge du bordereau de Debure est leur estimation, qui, à l'exception du *Tewrdanchts*, côté mille francs, était considérablement au-dessous de la vraie valeur, même pour ce temps-là. Moyennant seize cent soixante-douze francs, 350 pour l'*Anthologie*, *An des sept Dames*, 96; *Mystère*, 120; Mystères mss., 96, et les 1,000 du *Tewrdanchts*, le tout eût appartenu au duc, et finalement, la succession en aurait retiré bien davantage.

Ces quatre pièces du P. Pingré, de l'abbé et du libraire sont dans mes mains depuis 1800. Je les ai achetées à la vente des livres de l'abbé de Saint-Léger. Le défunt conservait tout, ne détruisait rien; aussi quel amas de papiers écrits! Tout fut vendu, même ce qui avait le moins de chance de faire quelque argent, au point qu'il fut fait deux paquets des nombreuses lettres, des moindres notes et billets résultant de ma très-fréquente correspondance avec le savant vieillard. Un jour, je vis et achetai un de ces paquets, mais l'autre n'y était plus : il avait été la veille adjugé au respectable M. Boulard. Je le priai de m'abandonner ces griffonnages, mais, malgré quelques instances, il ne consentit pas à s'en dessaisir.

(*Note autographe de Renouard.*)

Livres rendus à Sainte-Geneviève.

(27 juin 1781.)

Ce jourd'hui vingt-sept juin mil sept cent quatre-vingt-un, j'ai remis, par les ordres de madame la duchesse de Châtillon, à M. l'abbé de Saint-Léger, de Soissons, les livres

suivants, qui ont été réclamés par Messieurs de Sainte-Geneviève :

1° *Tewrdancths, ou les Aventures du chevalier Tewrdancths*, en vers allemands, imprimés en 1517. In-fol., exemplaire sur vélin. — 1,000 fr.

2° *Anthologia græca ex editione Joannis Lascaris*. Florentiæ, 1494. In-4, exemplaire sur vélin, maroquin bleu. — 360 fr.

3° L'*An des sept Dames*, rondeaux et ballades d'amour, et autres pièces, etc. In-8. — 96 fr.

4° Le *Mystère de l'Incarnation de notre Sauveur Jésus-Christ*, joué par personnages l'an 1474, à Rouen. In-fol., gothique, sans date ni lieu de l'impression (n° 3186 de la Bibliographie).— 120 fr.

5° *Dyonisii Areopagitæ Opera*. In-8, exemplaire imprimé sur vélin. Ce volume ne s'est pas trouvé dans la Bibliothèque.

6° Manuscrit sur papier contenant neuf mystères à 41 personnages, dont celui de Sainte-Geneviève. In-fol. Fait à Paris, ce 27 juin 1781. — 96 fr.

DEBURE fils aîné,

Libraire à Paris.

Voici la lettre écrite par Pingré à M. le duc de la La Vallière, dont Renouard parle plus haut.

Monsieur le duc,

Je ne sais sur quoi on se fonde pour me faire dire que vous avez payé quelque chose à M. l'abbé Mercier pour une *Anthologie grecque* imprimée sur vélin en 1493 à Florence. Je ne l'ai

point dit, parce que ni vous, monsieur le duc, ni M. l'abbé Mercier ne me l'avez dit : celui-ci, au contraire, m'a écrit dans le temps qu'elle n'était point payée.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, monsieur le duc, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

PINGRÉ.

A Paris, ce 26 juin 1775.

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

CORRECTION. Page xxx, note. — Guilbert de Metz, *lisez :* Guillebert de Metz.

CORRECT. P. 3. — En fixant à l'année 1534 l'envoi de Grolier à Rome comme ambassadeur de François Ier, j'ai eu le tort de donner une date un peu trop rapprochée. C'est plutôt vers l'année 1529 que Grolier est venu à Rome comme ambassadeur auprès du pape Clément VII, après la malheureuse expédition de Lautrec. Du reste, le manque de documents relatifs à ce fait m'empêche de rien déterminer.

ADDITION. P. 29. — A propos d'Antoine Grolier, oncle de Jean, qui fut aussi très-bibliophile (voir p. 32), et qui mourut devant Naples pendant l'expédition de Lautrec, en 1523, on trouve dans le recueil des œuvres d'un poëte latin moderne des plus inconnus le sizain suivant, composé en forme d'épitaphe; p. 76. : *Anto. Grolierii Junioris Lugdunensis Epitaphion.*

Campanam peregre lustrat dum Antonius oram,
  Lautreco obsessa a principe Parthenope;
Seu longum pertæsus iter, seu fessus eundo,
  Lassa altus pressit corpora forte sopor,
Pressit et oppressit sic, non sit ut inde citandus
  Hunc donec tubicen suscitet ætherus.

(*Claudii Rosseletii jure consulti Patritii que Ludgunensis Epigrammata. Lugduni*, GRIPHIUS, 1537, in-4°.)

Ces poésies font partie d'un recueil d'ouvrages imprimés qui se trouve à la Bibliothèque de l'Arsenal, et qui m'a été indiqué par mon collègue M. Paul Lacroix.

ADDIT. P. 140. — A propos de la notice très-incomplète que j'ai donnée sur le comte d'Hoym, je crois utile de signaler des documents nombreux et inédits qui sont entre les mains d'un bibliophile; documents d'après lesquels les opinions admises au sujet du comte d'Hoym, et que je n'ai fait que répéter, se trouvent singulièrement modifiées. J'ai l'espoir très-fondé que la publication de ces documents ne se fera pas longtemps attendre.

CORRECT. P. 156. — En parlant de la Bibliothèque Mazarine et des volumes à la reliure de Grolier qui s'y trouvent, je n'ai compté que deux volumes; c'est trois qu'il faut mettre, en ajoutant la traduction latine du Coran indiquée plus loin (p. 459), et dont je n'ai eu connaissance qu'au moment où je corrigeais les épreuves de ces additions, grâce à l'obligeance de M. L. Larcher, un des employés de cette Bibliothèque.

ADDIT. P. 186, n° 17 A. — Aristotelis de animalibus libri IX, de partibus IV, de incessu liber unus, etc. Theophrasti opuscula varia, etc. Florentiæ, per hæredes Philippi Junte, 1527, in-4°, mar. cit.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Très-belle reliure dont les ornements sont bleus, blancs et or. Voir un *fac-simile* en or et en couleurs dans l'ouvrage suivant : *Bilder Stefte zur Geschicht des Bücherhandels*, etc., von Henrich Lempertz, Con. 1853-1859 (collection de *fac-simile* pour servir à l'histoire de l'imprimerie, de la librairie, de la reliure, etc.). Gr. in-fol., série, reliure, planche 9.

A Wolfenbutel, bibliothèque publique.

ADDIT. P. 187, n° 18, ARNOBE.

Ce beau volume, dont on peut voir plus haut un *fac-simile*, a fait partie, jusqu'en 1790, de l'ancienne bibliothèque de la Sorbonne, dont il porte le timbre sur le titre et au verso du dernier feuillet. Ce volume est indiqué au catalogue manuscrit de cette bibliothèque, mais sans désignation de reliure. Il fait partie de la Bibliothèque de l'Arsenal depuis le premier Empire, puisque sur le titre on voit aussi le timbre à l'aigle impérial. Sur le premier feuillet de garde, au commencement du volume, on lit quelques notes bibliographiques d'une écriture du XVIIIe siècle; ces notes sont relatives à l'édition d'Arnobe, qui est la première.

ADDIT. P. 218, n° 122. — Freculfe, *évêque de Lisieux*. Ce volume a fait partie de la biblothèque de Mirabeau. Voyez Catalogue des livres de la bibliothèque de feu Mirabeau l'aîné, etc. Paris, 1792, in-8°. N° 1998. Le volume a été payé 19 liv. 15 s.

R. Hébert, *lisez* Richard Heber.

ADDIT. P. 226, n° 133. — Horace. Cet exemplaire, à la vente du comte d'Hoym, a été adjugé au prix de 7 livres 5 sols.

CORRECT. P. 230, n° 141. — C'est à tort que Beckford est indiqué comme l'auteur du *Repertorium bibliographicum*. Cet ouvrage est de William Clarke, libraire. Voyez Lowndes, the bibliographer's Manual of english literature, edit. by H. G. Bohn, 1858-1864, in-18, 5 vol. Vol. Ier, p. 474. — De même, la bibliothèque du riche et savant Beckford n'était pas à Londres, comme je l'ai dit p. 251, mais bien à Fonthill Abbey, que Beckford avait fait bâtir. Voyez p. 203 de REPERTORIUM BIBLIOGRAPHICUM, or *Some account of the most celebrated british Libraries*. London, William Clarke, 1819, in-8°. Je donne le titre complet de cet ouvrage, que j'ai cité souvent, et dans lequel plusieurs volumes à la reliure de Grolier sont indiqués.

ADDIT. P. 237, n° 167 A. — Machumetis, Saracenorum principis, ejusque successorum Vitæ, Doctrina, ipseque Alcoran.

Quo velut authentico legum divinarum codice Agareni et Turcæ alii quo Christo adversantes populi reguntur, quæ ante annos CCCC, vir multis nominibus, divi quoque Bernardi testimonio, clarissimus, D. Petrus abbas Cluniacensis per viros eruditos, ad fidei Christianæ ac Sanctæ matris Ecclesiæ propugnationem, ex arabica lingua in latinam transferri curavit. — His adjunctæ sunt confutationes multorum et quidem probatissimorum authorum arabum, græcorum et latinorum, una cum doctissimi viri Philippi Melanchtonis præmonitione, etc., etc., etc. Sine loco et anno, in-folio. Veau brun.

Avec TITRE, NOM, DEVISE.

Ce volume, dont le dos a été refait au XVIIe siècle, a souffert; le titre du plat r° est effacé et remplacé par des armoiries du XVIIIe siècle. Les mêmes armoiries ont été appliquées sur le plat r°, dans un écusson qui contenait la devise : *Portio mea, Domine, sit in terra viventium.*

Au sujet de cette rare et curieuse édition de la traduction latine du Coran de Mahomet, voyez Brunet, *Manuel*, au mot MAHOMET.

A Paris, Bibliothèque Mazarine.

CORRECT. P. 254, n° 212 du Catalogue. — Pie II, pape. Decadum Blondi epitome, etc. Le renvoi au tome II, p. 15, du catalogue La Vallière, doit être placé au numéro suivant, 213, Pio de Bologne, auquel il se rapporte.

ADDIT. P. 281, n° 298. — Théodoret, évêque de Cyr. — Dans une vente

faite à Londres, en 1849, par Leigh Sotheby, un exemplaire des Commentaires sur les Épîtres de saint Paul, à la reliure de Grolier, différent de celui qui se trouve au Musée britannique, et provenant de chez Colbert, a passé en vente.

ADDIT. P. 317. — Catalogue Singer, publié par Leigh Sotheby et John Wilkinson. — Ajouter aux deux volumes indiqués :

Livii librorum Epitome. — Lucius Florus. Venetiis Aldus. S. A. In-8°. Lettres capitales en or et en couleurs. Au dernier feuillet, la signature de Grolier : *Jo. Grolierii et Amicorum*. Reliure refaite par Lewis. N° 149 du Catalogue.

ADDIT. P. 306. — Aux deux volumes à la reliure de Grolier possédés par M. Dutuit il faut en ajouter un troisième, le VIDA, qui est décrit plus haut (p. 291), au Catalogue, sous le n° 330. Il a été acquis pour cet amateur par M. Potier, à la vente Radzivill, au prix de 2,210 fr.

ADDIT. P. 320. — Notre confrère de la Société des Bibliophiles français, M. Yemeniz, a publié dernièrement le tome Ier du catalogue de sa bibliothèque. C'est un beau volume in-4°, qui sort des presses de Louis Perrin ; il est intitulé : CATALOGUE DE MES LIVRES. Lyon, imprimerie Louis Perrin, 1865. L'ouvrage entier doit former deux volumes.

ADDIT. P. 320. — Aux possesseurs anciens et modernes de volumes à la reliure de Grolier, dont le catalogue se termine à cette page, je dois encore ajouter M. le baron Sellière, qui a réuni au château de Mello (Oise) une collection remarquable d'objets d'art dans tous les genres. Parmi les volumes ornés de reliures anciennes qui font partie de ce cabinet, se trouvent *trois Grolier* provenant de la vente du libraire J.-J. Techener, 4 avril 1865. Ce sont : 1° Bessarion, etc.; 2° Euthymii Zigabeni Commentationes in psalmos, etc.; 3° Beati Rhenani Schlestadiensis de Rebus Germanicis, etc. On trouvera plus haut la description détaillée de ces trois volumes aux pages 191 (n° 38 du Catalogue), 215 (n° 114), 269 (n° 264).

CORRECT. P. 323. — Au lieu de J. Grolier, comte, lisez Jean Grolier, conseiller du Roi.

ADDIT. P. 331. — Les notices et les généalogies de la famille des Grolier indiquent Marie Grolier, troisième ou quatrième fille de Jean, comme ayant été abbesse de Longchamps, près Paris. Je dois observer cependant que Marie Grolier, qui n'a pas dû survivre à son père, puisque son nom ne figure pas parmi les enfants qui le font enterrer devant le maître-autel de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, ne se trouve pas non plus parmi les

abbesses de Longchamps, au moins d'après le catalogue de ces abbesses publié t. VII, col. 843, du *Gallia Christiana*.

ADDIT. P. 5.—Je dois à l'obligeance de M. d'Arbois de Jubainville, mon confrère de la Société de l'École des Chartes, maintenant archiviste du département de l'Aube, l'indication de onze registres qui portent la signature de Grolier, et qui ont fait sans doute partie de la comptabilité du trésorier des finances. Je reproduis intégralement la note qu'il a bien voulu m'envoyer et dont je le remercie.

« Les manuscrits des archives de l'Aube, fonds du collége de l'Oratoire de Troyes, dont la désignation suit, portent la signature de Grolier.

« D. 8, coté manuscrit XXXVIII dans l'inventaire de M. Vallet de Viriville. (Archives historiques de l'Aube, etc., 1841, 1 vol. in-8.)

« Estats de valleurs par estimacion et plus valleurs des receptes ordinaires de la charge d'Oultre Seyne. MV^c XXXIIII.

. . . . . .

« Faict à Paris, le XVIIIe jour de fevrier, l'an mil cinq cens trente cinq.

« D. 8, manuscrit XXXVIIII de M. Vallet de Viriville :

« Estats de valleurs par estimacion et plus valleurs de receptes ordinaires de la charge d'Oultre Seyne. MV^cXXXV.

« Faict à Paris, le XXVIe jour de mars, l'an mil cinq cens et trente six, avant Pasques.

« D. 10, manuscrit XL de M. Vallet de Viriville :

« Estat au vray de la recepte ordinaire du bailliage de Cheaumont en Bassigny, fait par messieurs les Tresoriers de France. . . . . .

. . . . . .

« Faict à Paris, le dix-septiesme jour de may, l'an mil cinq cens et quarante.

« D. 11, manuscrit XLI de M. Vallet de Viriville :

« Estat au vray de la recepte ordinaire des prevotez de Bar sur Aulbe, Essorje et Verpillieres . . . . . .

. . . . . .

« Faict à Paris, le quatrieme jour de janvier MV^c et trente neuf.

« D. 12, manuscrit XLII de M. Vallet de Viriville :

« Estat au vray de la recepte ordinaire de la comté de Clermont en Beauvoisis, faict par messieurs les Tresoriers de France . . . . . .

. . . . . .

« Faict à Fontainebleau, le XIIIe jour de novembre, l'an mil cinq cens et quarante sept.

« D. 13, manuscrit XLIII de M. Vallet de Viriville :

« Estat au vray de la recepte ordinaire de la prevoté de Pontoise..... faict par messieurs les Tresoriers de France.....

« Faict à Paris, le dix-huitieme jour de fevrier, l'an mil cinq cens cinquante deux.

« D. 14, manuscrit XLIV de M. Vallet de Viriville :

« Estat au vray de la recepte ordinaire du bailliage de Meaux, faict par messieurs les Tresoriers de France.....

« Faict à Paris, le septieme jour de janvier, l'an mil cinq cens et quarante neuf.

« D. 15, manuscrit LIV de M. Vallet de Viriville :

« Estat au vray de la recepte ordinaire du bailliag de Meaux, faict par messieurs les Tresoriers de France.....

« Faict à Paris, le XXIIIe jour de janvier, l'an mil cinq cens et quarante neuf.

« D. 16, manuscrit XLVI de M. Vallet de Viriville :

« Estat au vray de la recepte ordinaire de la chatellenie de Creil...., faict par messieurs les Tresoriers de France.....

« Faict à Paris, le XIIIIe jour d'octobre, l'an mil cinq cens cinquante deux.

« D. 16 *bis*, manuscrit XLVII de M. Vallet de Viriville :

« Estat au vray de la greneterie..... de Crespy en Valois, faict par messieurs les Tresoriers de France.....

« Faict à Paris, le dix septieme jour d'avril, l'an mil cinq cens cinquante neuf.

« D. 17, manuscrit XLVIII de M. Vallet de Viriville :

« Estat au vray de la recepte ordinaire du duché de Nemours, faict par messieurs les Tresoriers de France.....

« Faict à Paris, le neufviesme jour de septembre, l'an mil cinq cens cinquante neuf.

FIN DES ADDITIONS ET CORRECTIONS

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES.

NOTA. — Les noms des ouvrages qui faisaient partie de la Bibliothèque de Grolier, ceux des personnes qui ont possédé ou possèdent encore quelques-uns de ces ouvrages; les noms des Bibliophiles, des bibliothèques publiques ou particulières, sont en caractères noirs; les autres noms sont en italiques.

Achillini de Bologne, Apologia in Plautum, etc. Chez Grolier. P. 181.

Adorno (Prospero), doge de Gênes. P. 56.

Albisse, secrétaire du Roi en 1546, cité p. 92.

Accurse. Diatribæ, etc. Chez Grolier. P. 183.

Adda (Bibliothèque du marquis d'). Un Grolier. P. 301.

Aetius d'Amide. De cognoscendis et curandis, etc. Chez Grolier. P. 183.

Agricola. De Mensuris et Ponderibus Romanorum, etc. Chez Grolier. P. 182.

Agricolatienum Opera. Chez Grolier. P. 182.

Alberti (Leandre). De Viris illustribus, etc. Chez Grolier. P. 183.

Albissy (Lucrèce d'), femme d'Imbert Grolier. P. 31.

Alde l'Ancien; sa science, son Académie. P. 42. Sa mort. P. 44. Cité p. 61.

Voyez *Torresano* (*André*).

Aldes (Les). P. 49, 51, 52.

Allard. (Bibliothèque de M.), à Cambray. Un Grolier. P. 301.

Amboise (Georges d'), cardinal, ministre de Louis XII, bibliophile. P. xxxj, xxxiij.

Ambrosio (Leone). Opusculum, etc. Chez Grolier. P. 183.
Ammien-Marcellin. Rerum gestarum libri XVII, etc. Chez Grolier. P. 183.
Anacréon. Deux exemplaires chez Grolier. P. 65, 183.
Angleterre (L') renferme un grand nombre de livres à la reliure de Grolier. P. 158.
Angoulême (Bibliothèque des Minimes à). P. 215.
Anne de Bretagne, reine de France; son entrée à Lyon. P. 2. Bibliophile. P. xl.
Anne d'Este, femme de François de Lorraine, duc de Guise, citée p. 77.
Anne de Beaujeu, régente sous Charles VIII, bibliophile. P. xl.
Annius de Viterbo. Commentaria, etc. Chez Grolier. P. 184.
Anse (La ville d'), près de Lyon. P. 28.
Antonin. Son Itinéraire. Chez Grolier. P. 263.
Antonius per Hieronymum Aventium, etc. Chez Grolier. P. 185.
Apulée. Asinus aureus, etc. Chez Grolier. P. 185, 186.
Arbresle (Terre de l'). P. 28.
Arétin. De Bello italico, etc. Chez Grolier. P. 186.
Aristote. P. 53, 65. Sa Poétique en grec et en latin. Chez Grolier. P. 186. Son ouvrage sur les animaux. — Voy. *Additions et corrections*, p. 458.
Arnobe. Disputationum adversus gentes libri octo, etc. Chez Grolier. P. 187. — Voy. *Additions et corrections*, p. 458.
Arsenal (Bibliothèque de l'), à Paris. Renferme six Grolier. P. 156, 301.
Asconius Pedianus. Expositio in orationes, etc. Chez Grolier. P. 187.
Asola (D'). Franciscus Asulanus. Ses dédicaces de Térence et du livre de Budé, *de Asse*, à Grolier. P. 447, 449.
Voyez *Torresano* (A).
Assertio septem Sacramentorum, etc. Chez Grolier. P. 187.
Assaraco (André) de Bespolato. Vers qu'il adresse à Grolier. P. 60, 61.
Athos (Mont). Les Caloyers vendent des manuscrits grecs au chancelier Séguier P. 124.
Augurello (J. Aurelio). Trois exemplaires chez Grolier. P. 188.
Aulu-Gelle. Noctium Atticarum libri undeviginti, etc. Trois exemplaires chez Grolier. P. 180, 189.
Augustins (Ancienne Bibliothèque des) à Paris. P. 216.
Aumale (Bibliothèque de Mgr le duc d') au château de Thwickenham, à Londres. Renferme six Grolier. P. 172, 301. Note sur le Perceforet. P. 248. Pièces importantes communiquées par le prince bibliophile. P. x.
Ausone. Poemata, etc. Chez Grolier. P. 189.
Azauville (D'). — Voir *Picot*.

Ballesdens, de l'Académie française et secrétaire du chancelier Séguier, bibliophile. Notice, p. 119-122. Neuf volumes à la reliure de Grolier. P. 122, 301.
Barbaro. Castigationes Hermolai Barbari, etc. Chez Grolier. P. 119.
Barbier (M. O.), conservateur administrateur adjoint de la Bibliothèque impériale. Renseignements nombreux qu'il a donnés. P. xlv.
Barrois libraire, rédacteur de quelques catalogues du XVIIIe siècle. P. xj.
Basiliques grecques (Un manuscrit des) donné à Christophe de Thou. P. 93.

Bassonneau, huissier du parlement en 1549. P. 13.
Bauzonnet (M.), relieur français, cité p. 82.
Bayeux (Bibliothèque publique de). Renferme un Grolier. P. 158, 302.
Bearzi (Catalogue). Un Grolier. P. 302.
Beatus Rhenanus. — V. RHENANUS.
Beaujeu (J.), architecte du XVIe s., avait la même devise que Grolier. P. 90.
Beaune (La ville de), en France. Ses vins. P. 9.
Beaune (Marquis de). Sa maison, à Paris, achetée par le chancelier Séguier pour loger la bibliothèque du chancelier. P. 124.
Beckford (Bibliothèque de Wil.) en Angleterre. Trois Grolier. P. 302. — Voy. *Additions et corrections*, p. 459.
Béclard, ancien ministre de France au Maroc, possédait un Grolier. P. 171, 302.
Bède (Le vénérable). Recueil de ses ouvrages, chez Grolier. P. 265.
Belièvre (Pierre de), ambassadeur de France en Angleterre. P. 131.
Bembo (Le cardinal Pierre), membre de l'Académie Aldine. P. 43. — Trois exemplaires de ses œuvres. Chez Grolier. P. 68, 190.
Benedetti (Alexander). Anatomice, sive historia, etc. Chez Grolier. P. 191.
Bergeret (Catalogue de M.). Un Grolier. P. 302.
Berlin (Bibliothèque de), en Prusse. Renferme un Grolier. P. 163, 302.
Beroaldo (Philippo). De Felicitate opusculum, etc. Chez Grolier. P. 191.
Bertereau (Nicolas), élu de Soissons, secrétaire du maréchal de Montmorency. — Ses rapports avec Grolier. P. 10.
Bessarion. In calomniatorem Platonis libri quatuor, etc. Chez Grolier. P. 191.
Bible (La). Exemplaires de la Bible en grec, chez Grolier. P. 65, 192. Un autre en 2 vol. qu'il donna à Christophe de Thou. P. 93.
Bibliophile (Bulletin du), publié par Techener, cité p. 140, 169.
Bibliothèques (Les) des principaux monastères de la France du moyen âge, très-nombreuses. P. xxvjj.
Bibliothèque impériale de Paris. Possède le plus grand nombre de volumes provenant de Grolier. P. 155. Au nombre de 64. P. 310.
Bibliothèques publiques ou particulières.
Voir à cette table les mots qui suivent :
Adda. — Allard. — Angleterre. — Angoulême. — Arsenal. — Augustin. — Aumale (Duc d'). — Ballesdens. — Bayeux. — Beckford. — Berlin. — *Bibliothèque impériale*, à Paris. — Bigot. — Boone (M.). — Bourgogne (Ducs de). — Brera, à Milan. — *British Museum* (Musée britannique.) — Brodeau. — Cambridge, en Angleterre. — Charles V. — Charles d'Orléans. — Corvin (Mathias). — Cracherode (C. Mordaunt) en Angleterre. — Daniel (Pierre). — Double (M.). — Du Fay. — Fauchet (Claude). — Faure (Antoine). — Fléchier (Esprit). — Gaignat (L. J.) — Girardot de Préfond (Paul). — Grenville (sire Th.), en Angleterre. — Grolier (Jean). — Hohendorf (Guillaume, baron de). — Hoym (le comte d'). — Joyeuse (Cardinal de). — Jésuites (anciens), à Paris. — La Vallière (duc de). — Le Tellier (C. L. M.), archevêque de Reims. — Londres.

— Louvre, à Paris. — Lyon. — Mac-Carthy (Le comte de). — Marseille. — Mazarine. — Milan, en Italie. — Motteley. — Orléans. — Paris (la Ville de). — Parme. — Petau (Paul). — Pithou. — Reims. — Renouard. — Rouen (la Ville de). — Sainte-Geneviève. — Séguier. — Solar. — Soubise (le Cardinal de Rohan). — Soubise (Prince de), maréchal de France. — Vic (Méry de). — Vic (Domin. de). — Vienne, en Autriche.

Bigot (Louis-Émeric), bibliophile. P. 131. Sa famille, sa bibliothèque, ses volumes à la reliure de Grolier. P. 132, 133. — Onze volumes retrouvés. P. 302.

Blaise (Pierre), chanoine de la Sainte-Chapelle, bibliothécaire du chancelier Séguier. P. 124.

Blanche de Castille, mère de saint Louis, bibliophile. P. xl.

Bligny (Le baron de), mari de Charlotte Grolier. P. 4.

Bloc (Louis). Reliure remarquable faite par lui au XVIe siècle. P. 100.

Boccace (J.). Quatre exemplaires de ses ouvrages chez Grolier. P. 68, 192, 193.

Boëce (Hect.). Scotorum historia, etc. Chez Grolier. P. 194.

Boissy (Arthur Gouffier, seigneur de). Reliure faite pour lui en 1522. P. 100. Bibliophile. P. xxxv.

Bonadiès, nom italien donné à Godendac. P. 62.

Bonaventure d'Argonne. — Voy. *Vigneul Marville*.

Bonelli (Le cardinal), bibliophile italien du XVIe siècle, cité p. 98.

Boone (M.), à Londres, possède un Grolier. P. 172, 302.

Bossienne (Chronique) ou de Donatus Bossius. Trois exemplaires chez Grolier. P. 68, 194, 195.

Bosse (Math.). De instituendo sapientiæ animo Liber, etc. Chez Grolier. P. 195.

Boudineau (Marie), femme de Méry de Vic. P. 115.

Bouillard (Dom.), historien de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, cité p. 26.

Bourbon (Nicolas), poëte latin, précepteur de Jeanne d'Albret. Vers qu'il adresse à Grolier. P. 38.

Bourbon (Le cardinal de), roi des ligueurs. Reliure à ses armes. P. 101. Bibliophile. P. xxxij.

Bourdaizière (F., seigneur de la), a été possesseur d'un Grolier. P. 302.

Bourgogne (Bibliothèque des ducs de), très-remarquable, à Bruxelles. P. xxiij.

Boutin (Catalogue). Un Grolier. P. 303.

Boze (Catalogues Gros de). Deux Grolier. P. 303.

Boyet, relieur français, cité. p. 82.

Brera (Bibliothèque), à Milan. Un Grolier. P. 303.

Brice (Germain), auteur de la Description de Paris, cité p. 26, 124, 128.

Briçonnet (Anne), fille de Nicolas Briçonnet, contrôleur des finances en Bretagne, petit-fils du cardinal de Saint-Malo, femme de Jean Grolier, lui donna cinq enfants. P. 4. — Ses armoiries. P. 85.

Brisson (Barnabé), président au parlement, rédacteur du Code Henri III. P. 316. Bibliophile. P. xxxij.

British Museum, Musée britannique (Bibliothèque publique du), à Londres. Renferme vingt et un Grolier. P. 159 et 314.

Brochard (Michel), professeur au collége des Quatre-Nations, ami de Du Fay. P. 139.

Brodeau (J.), jurisconsulte français du XVIe siècle. Possesseur d'une

bibliothèque remarquable. Manuscrit de Virgile à la reliure de Grolier, qui lui a appartenu. P. 66. Avocat au parlement. P. xxxiv.

Brunet (M.), auteur du Manuel du Libraire. P. 167. — Possède cinq Grolier. P. 171, 303. — Son Manuel. P. xvj.

Brunet (M. Gustave), de Bordeaux. Sa notice sur les livres à la reliure de Grolier. Renseignements qu'il a donnés. P. xlij.

Brutus. Epistolæ, etc. Chez Grolier. P. 210.

Budé (Guillaume), ami de Grolier. P. 137. — Son livre *de Asse* réimprimé par les Aldes aux frais des Grolier. P. 45 à 48, 195, 196. — Bibliophile. P. xxxiv, xxxix.

Buro (De), libraire de la Bibliothèque du roi, bibliophile, rédacteur du catalogue La Vallière. P. 150. — Vend plusieurs Grolier à la Bibliothèque. P. 155. — Son catalogue. Deux Grolier. P. 305.

Bureau (Laurent), confesseur de Charles VIII et de Louis XII, bibliophile. P. xxxj.

Burgensis, médecin du roi sous Henri II. P. 10.

Caen (Bibliothèque publique de). Renferme un Grolier. P. 158.

Cailhava (M. L.), de Lyon, bibliophile, possédait trois Grolier. P. 170. — Ses Catalogues. P. 303.

Calpurnius Siculus. — Voy. **Varierum Opuscula campestria**, etc. P. 288.

Calvus (F.). Antiquæ Romanæ urbis, etc. Chez Grolier. P. 185.

Cambridge (Bibliothèque de), en Angleterre. Renferme un Grolier. P. 303.

Campanus (J. A.). Opera, etc. Chez Grolier. P. 196.

Camus (Marie), femme d'Antoine Grolier en 1589. P. 30.

Candia (Giustiniano di). Sa traduction en vers italiens de l'*Andrienne* et de l'*Eunuque* de Térence, chez Grolier. P. 49, 281. — Sa dédicace à Grolier. P. 450.

Camus de Limare (Catalogues de). Un Grolier. P. 182.

Canevari (Demetrio), bibliophile italien, cité p. 98.

Capella (Galeazzo). Anthropologia, etc. Chez Grolier. P. 196.

Cardan (J.). De Subtilitate, etc. Chez Grolier. P. 197.

Carion (J.). Tertia pars Chronici, etc. Chez Grolier. P. 197.

Carteromacco (Scipion). Rédacteur des statuts de l'Académie Aldine. P. 43.

Casal Maggiore, dans le diocèse de Crémone, cité p. 55.

Cassiodore. Son ouvrage intitulé : *Chronicon divinum*. Chez Grolier. P. 201.

Castiglione (B.). Quatre exemplaires de ses ouvrages chez Grolier. P. 68, 198, 199.

Catherine de Médicis, reine de France. P. 19. Bibliophile. P. lx.

Catulle. Deux exemplaires de ses œuvres chez Grolier. P. 65, 199, 200.

Cavrieli (E.). Chronica, etc. Chez Grolier. P. 200.

Cellini (Benvenuto), le sculpteur florentin. Sa querelle avec Grolier. P. 5.

Celse. De Medicina, etc. Chez Grolier. P. 200.

Censorinus. De Die natali, etc. Chez Grolier. P. 201.

Cérémonial des offices célébrés par les papes, etc. (Ms d'un). Chez Grolier. P. 201.

César (Jules). Commentaires, etc. Chez Grolier. P. 201.

Chalabre (Catalogue de Bruyères-). Un Grolier. P. 304.
Chalcondyle (Démétrius), cité p. 55.
Chantilly (Château de). Travaux faits à ce château dirigés par Grolier. P. 9. — Aux Pièces justificatives. P. 358, 361, 363, 365, 387.
Chappelain, médecin du XVIe siècle, cité p. 10.
Chardin (Catalogue de). Un Grolier. P. 304.
Charlemagne bibliophile. P. xxij.
Charles V, roi de France. — Sa bibliothèque du Louvre citée p. 105. — Bibliophile. P. xxij.
Charles VIII, roi de France. P. 2, 99. — Bibliophile. P. xxij.
Charles IX, roi de France. P. 5, 14, 18, 24. — Achète le cabinet de médailles et d'antiquités de Grolier. P. 73, 109. Est harangué par Grolier et lui répond. P. 23. — Bibliophile. P. xxij.
Charles-Quint, empereur, cité p. 51.
Charles Ier, roi d'Angleterre, cité p. 131.
Charles, duc d'Orléans, poëte français, bibliophile. Catalogue de sa bibliothèque. P. xxij.
Chartier (Alain). Son ouvrage intitulé : *Faits maître Alain*, etc. P. 29.
Châtel (Pierre du), aumônier de François Ier. P. 16.
Châtillon (Le seigneur de), ambassadeur de François Ier en Angleterre en 1523. P. 6.
Chedeau (M.). Prix des Grolier qu'il a possédés. P. 177. Son catalogue. P. 304.
Chevalier (Étienne), trésorier et ambassadeur sous Charles VII, bibliophile. Fragments de son livre d'heures, orné de miniatures peintes par Nicolas Fouquet. P. xxxv.
Chevalier (Nicolas), président à la cour des Aides', fils d'Étienne, bibliophile. P. xxxiv.
Chevignard (J.), bibliophile du XVIe siècle, avait la même devise que Grolier. P. 90.
Choul (Guillaume du), ami de Grolier. Son cabinet des médailles et des monnaies à Lyon. P. 69. — Fait l'éloge de Grolier. P. 111.
Chrestien (Claude), avocat au parlement, bibliophile. P. xxxiv.
Chrestien (Florent), bibliophile. P. xxxix.
Christine, reine de Suède, acquéreur des manuscrits de Petau. P. 120.
Cicéron. Neuf exemplaires de ses œuvres chez Grolier. P. 64. — Manuscrit de ses harangues contre Verrès donné par Grolier à Geoffroy Tory. P. 93, 201.
Cicogna (Le doge), bibliophile italien, cité p. 98.
Cigoagne (A.), trésorier de la Société des Bibliophiles français, possédait deux Grolier. P. 304.
Claudin. Deux exemplaires de ses œuvres chez Grolier. P. 75, 204.
Clémence de Hongrie, reine de France, bibliophile. P. xl.
Clément d'Alexandrie. Ses œuvres chez Grolier. P. 75, 204.
Clément VII (Le pape) accueille Grolier, qui lui est envoyé comme ambassadeur. P. 3. — Il marie le fils naturel de celui-ci. P. 4.
Celius Rhodiginus. — Voy. RHODIGINUS.
Coislin (Catalogue du marquis de), un Grolier. P. 304.
Colbert (Catalogue des), un Grolier. P. 304.
Collange (De). — Voy. TRITHÊME.
Collenutius (P.), ou Collenuccio. — Voir PANDOLLO.
Colonia (Le Père de), auteur de l'*Histoire littéraire de Lyon*, cité p. 169.

Columelle.—Voy. REI RUSTICÆ, etc.
Columna (F. de). *Trojana Historia*, etc. Chez Grolier. P. 206.
Cornarius (J.), ou Cornaro. — Voyez AETIUS D'AMIDE.
Cornucopiæ, sive linguæ latinæ Commentarii, etc. Chez Grolier. P. 206.
Cortegiano (Il Nuovo), etc. Chez Grolier. P. 206.
Cortez (Fernand). *Præclara Ferdinandi Cortesii de Nova*, etc. Chez Grolier. P. 206.
Corycianæ. — Voyez PALLADIUS (Blossius).
Corvin (Bibliothèque du roi Mathias). P. xv.
Coste (J. L. A.), membre de la Société des Bibliophiles français. P. 168. Notice. P. 169. — Possédait dix Grolier; son catalogue. P. 305. — Fac-simile de l'écriture de Grolier envoyé par lui. P. xlvij.
Cotte (Catalogue de). Deux Grolier. P. 305.
Courtois (Hilaire), avocat au Châtelet de Paris, et poëte latin. — Vers qu'il adresse à Grolier. P. 37. — Un exemplaire de ses poésies, chez Grolier. P. 240.
Courtois (Catalogue). Un Grolier. P. 303.
Cracherode (Clayton Mordaunt), bibliophile anglais. — Avait dix-huit Grolier; légués au British Museum. Notice. P. 159-305.
Crescius Crescimbenius. Cité p. 91.
Crète (Jean de), rédacteur des statuts de l'Académie Aldine. P. 43.
Crinitus (P.). *De Poetis latinis*, etc. Chez Grolier. P. 207.
Curione, ami d'Olympia Morata, éditeur des œuvres de cette femme savante. P. 76.
Curtius (Lancinus). *Epigrammaton*, etc. Chez Grolier. P. 207.
Curtius. Son dévouement représenté sur une reliure de Grolier. P. 200.
Cuspinien (J.). *De Cæsaribus*, etc. Chez Grolier. P. 208.

Daniel (Pierre), bailli de Saint-Benoist-sur-Loire. — Sa bibliothèque chez P. Pétau. P. 119.
Darès le Phrygien. —Voyez DICTYS DE CRÈTE. P. 209.
De Bure. — Voyez BURE (de).
Delandine, bibliothécaire de la ville de Lyon; son Catalogue. P. 157.
Demetrius Alabaldus. — Ses œuvres latines, chez Grolier. P. 265.
Dent (Catalogue de J.), esq. Contient cinq Grolier. P. 306.
Derome, relieur, cité p. 167.
Desafio (El) *de los Reyes*, etc. Chez Grolier. P. 209.
Deschamps (M. Pierre). — Renseignements qu'il a donnés. P. xlvj.
Desmarais, garde de la Bibliothèque particulière de Louis XV. — Ses rapports avec le duc de La Vallière. P. 148.
Desprotes (Le poëte), bibliophile. P. xxxix.
Destailleur (Cabinet de M. H.). Un volume avec la signature de Grolier. P. 306.
Devises (Les) de Grolier et de quelques autres bibliophiles. P. 83-89. — Et au Catalogue. P. 185, 193, 200, 201, 205, 209, 211, 212, 222, 235, 239, 244, 251, 282, 283, etc.
Devonshire (Le duc de), à Londres, possède un Grolier. P. 172, 306.
Diaconus (Paulus). — Paul Diacre, *de Notis Romæ*, etc. Chez Grolier. P. 295.
Diane de Poitiers. — Reliure à ses armes, citée p. 50, 99, 100. — Bibliophile. P. xlj.

Dibdin (F.), bibliographe et bibliophile anglais. Cité. P. 103, 169.
Dictionarium græcum, etc. Chez Grolier. P. 209.
Dictys de Crète. — *De Bello Trojano*, etc. Chez Grolier. P. 209, 210.
Didot (Catalogue de Firmin). Un Grolier. P. 306.
Didot (M. Ambr. Firmin), ancien imprimeur-libraire, membre de la Société des Bibliophiles français, possède deux Grolier. P. 171, 306. P. xlvij.
Diodore de Cicile, cité p. 53.
Diogène. — *Epistolæ*, etc. Chez Grolier. P. 210.
Dion, cité p. 53.
Dionysius Afer. — *De Situ orbis*, etc. Chez Grolier. P. 263.
Dorigny. Sa description de la Bibliothèque de Seguier, citée p. 123.
Double (Bibliothèque particulière de M.). Renfermait quatre Grolier. P. 171, 177. — Son catalogue. P. 306.
Drièche (Jean de la), premier président à la Cour des Comptes, sert de caution à Louis XI. P. xxxviij.
Du Breul (Le Père), auteur des *Antiquités de Paris*, reproduit l'épitaphe de Grolier. P. 25.
Du Fay (Charles-Ovide Cisternai), bibliophile. Notice. — Avait cinq Grolier. P. 139, 140. — Son catalogue. P. 306.
Duperron (Le cardinal), bibliophile. P. xxxij.
Du Pradel (A.), auteur du *Livre commode*, cité p. 153.
Du Puis (Claude) avait un Grolier dans sa bibliothèque. P. 306. — Bibliophile. P. xxxix.
Du Seuil, relieur français, cité p. 82.
Dutuit (M.), à Rouen, bibliophile, possède trois Grolier. P. 171, 306. — Voir *Additions et corrections*. P. 460.

Édimbourg (Bibliothèque d'), en Écosse. Renferme un Grolier. P. 162.
Edwards (James), libraire de Londres; sa lettre à Renouard sur le prix des Grolier en 1815. P. 174.
Egnazio (B.) — Jean de Cipællis, membre de l'Académie Aldine. P. 43. — Dédie son *Suétone* à Grolier. P. 50. — Notice sur sa vie. *Id.* — Son livre sur les Empereurs romains donné par Grolier à Marc Lauwrin. P. 211.
Elisabeth, reine d'Angleterre, accepte la dédicace des œuvres d'Olympia Morata. P. 77.
Elmsly (Le libre Anglais), cité p. 160.
Erasme (D.). Lettre élogieuse qu'il adresse à Grolier. P. 41, 443. — Membre de l'Académie Aldine. P. 43. — Plusieurs exemplaires de ses ouvrages chez Grolier. P. 67, 75, 212 à 214.
Erizzo (Sébastien). Discorso, etc. Chez Grolier. P. 214.
Esbarde (Antoinette), mère de Jean Grolier. P. 2.
Estienne (Henri), cité p. 161.
Etampes (Anne de Pisseleu, duchesse d'). Ses rapports avec Grolier. P. 7. — Bibliophile. P. xl.
Eugubinus (Aug. Sth.) in Psalmos, etc. Chez Grolier. P. 215.
Eusèbe (Chronique d'), traduction latine par saint Jérôme, chez Grolier. P. 201.
Eutymius Zigabenus. — Son Commentaire des Psaumes, chez Grolier. P. 75, 215.

Fabritii (Aloyse Cynthio degli). Libro della origine, etc. Chez Grolier. P. 216.

Fauchet (Claude). Sa bibliothèque chez P. Pétau. P. 119. — Bibliophile. P. xxxiv, xxxix.

Faure (Antoine), grand vicaire de Le Tellier, archevêque de Reims, bibliophile, lui lègue mille volumes. P. 154.

Fay (Du). — Voyez DU FAY.

Femmes françaises (Les) célèbres qui ont été bibliophiles. P. xxxix.

Ferrare (La ville de). Citée p. 54.

Ferreri (Zacharie). — Hymni novi, etc. Chez Grolier. P. 217.

Ficin (Marcile). — Prohemium, etc. Chez Grolier. P. 217. — Traduction latine de Platon. P. 256.

Fléchier (Esprit), évêque de Nîmes. — Bibliophile. — Sa bibliothèque, vendue à Londres, renfermait dix Grolier; son goût pour les belles reliures. P. 133, 137. — Son catalogue. P. 307.

Floridus (Franciscus), in M. Actii Plauti, etc. Chez Grolier. P. 217.

Florus. Epitome. Chez Grolier. — Voy. TITE-LIVE de 1520.

Foss (M.), à Londres, possède un Grolier. P. 172, 307.

Fouquet (Nicolas), peintre de Louis XI. — Voyez CHEVALIER (Étienne).

Fournier (M. Édouard), auteur de *l'Art de la Reliure en France*, cité p. 69, 86, 98, 116, 137, 140, 142.

François Ier, roi de France. P. 5, 6, 15, 16. — Son panégyrique par Egnaze. P. 50, 54. — Cité p. 99. — Reliures à ses armes. P. 80, 101. — Bibliophile. P. xxij.

Freculfo. Chronicorum tomi II, etc. Chez Grolier. P. 218. — Voir *Additions et corrections*, p. 458.

Froissart (J.). Chroniques. P. 219.

Fumée (Adam), chancelier de Louis XI, bibliophile. P. xxxiij.

Furley (M.), à Édimbourg, possède un Grolier. P. 172, 307.

Gafori (Franchino) de Lodi, musicien. — Notice. P. 56. — Ouvrages qu'il dédie à Grolier. P. 58. — Ses ouvrages sur la musique, chez Grolier. P. 219 à 222. — Sa dédicace à Grolier. P. 446.

Gaguin (Robert), bibliophile. P. xxxix.

Gaignat (Louis-Jean), bibliophile. Notice. P. 145. — Un volume à la reliure de Grolier. P. 150. — Catalogue de sa bibliothèque. P. 307.

Gallien, cité p. 53.

Ganay (M. le marquis de), bibliophile. — Possède un Grolier très-remarquable. P. 171, 307.

Gandin (Étienne), curé de l'Arbresle, p. 28.

Gascon (Jean), relieur prétendu de Grolier, sans preuves. P. 103.

Geiler (J.). *Navicula, seu Speculum Fatuorum*, etc. Chez Grolier. P. 223.

Gerson (Jean), bibliophile. P. xxxi.

Gibson (M.), à Édimbourg, possède deux Grolier. P. 172.

Gilot. Lettres que lui écrit J. A. de Thou, au sujet de plusieurs volumes ayant appartenu à Grolier. P. 118.

Gioconde (Giovani), membre de l'Académie Aldine. P. 43

Girardot (Paul) de Préfond, bibliophile. Notice. P. 165.

Giraud (Catalogue de M.). Un Grolier. P. 307.

Glareanus (H. Loriti, dit). *De Geographia*, etc. Chez Grolier. P. 223.

Godendach. — Voyez BONADIES.

Gomboust (Plan de Paris de). Cité p. 105.

Gonzague (Jean), duc de Mantoue, dépouillé de ses États par François Ier. — Manuscrit de Virgile qui lui est dédié. P. 66.

Gosford (Lord), à Londres, possède six Grolier. P. 172, 307.
Graig (Bibliothèque de J. Gibson), à Edinburgh. Deux Grolier. P. 308.
Granvelle (Le cardinal de), bibliophile. P. xxxij.
Gratius. — Voir VARIORUM OPUSCULA CAMPESTRIA. Chez Grolier. P. 288.
Graville (Le sire de), bibliophile. P. xxiv.
Grégoire de Nazianze. Ses poésies, chez Grolier. P. 223.
Grenville (Sir Thom.), bibliophile anglais, a possédé sept Grolier, aujourd'hui au British Museum. P. 162. — Son catalogue. P. 308.
Grimaldi (Maison des). Citée p. 27.
Grolier (Famille des), son origine. P. 1, 27. — Généalogie de cette famille. P. 330.
Grolier (Gérôme) et ses fils Étienne et Antoine. P. 27.
Grolier (Etienne), gentilhomme de Louis, duc d'Orléans (Louis XII), élu de Lyon, trésorier de la duché de Milan, père de Jean Grolier. P. 2, 32.
Grolier (Jean) mérite une place éminente entre les bibliophiles de son temps. P. viij, xx et xlii. — Sa famille. P. 1 et 2.—Elu de Lyon, trésorier de la duché de Milan à la place de son père, vers 1534, envoyé comme Ambassadeur au pape Clément VII. P. 3. — Epouse Anne Briçonnet en 1516; a cinq enfants, un fils mort jeune et quatre filles. P. 4. — Trésorier des finances dans le pays d'Outre-Seine et Yonne en 1535, Trésorier général des finances en 1547. P. 5. — Sa querelle avec Benvenuto Cellini. P. 7. — Ses rapports avec le maréchal de Montmorency, grand maître de France, et l'élu Bertereau, secrétaire du grand maître. P. 9. — Son procès au parlement, jugé par Christophe de Thou. P. 11, 391. — Mandé au parlement pour réparations à faire au Palais. P. 12. — Dirige les travaux du grand Châtelet. P. 14, 395. — Prend part au projet de l'établissement du Collége de France en 1539. P. 15. — Dirige la refonte des monnaies, sous Henri II. P. 17. — Chargé de l'aliénation des hôtels d'Angoulême et des Tournelles. P. 17. — Imposé par Catherine de Médicis comme un des plus riches habitants de Paris. P. 19. — Chargé par le gouvernement consulaire de Lyon de défendre les intérêts de cette ville en Cour. P. 20. — Harangue qu'il adresse à Charles IX à son avénement au trône; réponse qui lui est faite par le Roi. P. 23. — Sa mort à Paris. P. 24. — Sa demeure, sa sépulture, son épitaphe et son effigie. P. 25. — Son éducation faite surtout en Italie. P. 36, 37. — Poésies latines qui lui sont adressées. P. 37, 38, 39, 40. — Loué par Erasme. P. 41. — Admirateur d'Alde l'ancien. P. 42. — Protége les successeurs d'Alde et soutient leur imprimerie. P. 44. — Leur fait imprimer à ses frais le livre de Budé, *de Asse*. P. 45. — Plusieurs autres ouvrages imprimés par les Aldes lui sont dédiés. P. 49. — Ses rapports avec le musicien Gafori. P. 56. — Composition de sa bibliothèque. P. 62. — Possédait plusieurs exemplaires des auteurs classiques grecs et latins. P. 64. — Ses livres sur la médecine et la philosophie. P. 67. — Ses livres contenant les ouvrages des poëtes latins modernes et des auteurs italiens. P. 67. — Ses livres sur l'archéologie et la numis-

matique. P. 68. — Son cabinet de médailles et d'antiquités. P. 69, 72. — Jetons à ses armes. P. 73. — Ses livres de théologie. P. 74. — Protecteur des littératures classiques grecque et latine. P. 78. — Ses livres manuscrits et annotés. P. 78. — Ses reliures. P. 80. — Ses devises. P. 83, 87. — Ses armoiries. P. 86. — Donnait ses livres. P. 91. — Son relieur. P. 103. — Sa demeure à Paris. P. 104. — Arrangement de sa bibliothèque. P. 105. — Notices sur sa vie et sa bibliothèque. P. 108, 116. — Dispersion de sa bibliothèque. P. 112. — Amateurs qui se sont partagé ses livres. P. 117 à 151. — Pris pour un relieur. P. 169. — Valeur vénale des livres qui lui ont appartenu. P. 172 à 177. — Quittances écrites et signées de sa main. P. 323, 335. — Ses lettres au maréchal de Montmorency, à Bertereau. P. 357 à 390. — Ses lettres au consulat de Lyon. P. 406 à 433. — Ses lettres latines. P. 434. — Lettres et dédicaces latines qui lui sont adressées. P. 434 à 451. *Additions* et *Corrections*. P. 457.

Grolier (César) ou *Glorierius*, fils naturel de J. Grolier, secrétaire de trois papes, marié en Italie, auteur d'un poëme sur le sac de Rome en 1527. P. 4.

Grolier (Marie), troisième fille de Jean Grolier, abbesse de Longchamps. P. 4. — Voir *Additions et corrections*, p. 460.

Grolier (Claude), membre du consulat de Lyon en 1512. P. 32.

Grolier (Antoine), élu de Lyon en 1518, mort en 1523. P. 3, 29, 32. — Livres à sa reliure avec sa devise. P. 29. — Lettres patentes d'Elu de Lyon. P. 34, 324. — Voir *Additions et corrections*, p. 457.

Grolier (Antoine), seigneur de Servières, mort en 1610. P. 30, 31. — Ses livres et sa devise. P. 32, 33.

Grolier (François), seigneur du Soleil, membre du consulat de Lyon. P. 29-30.

Grolier (Imbert), seigneur du Soleil. P. 31.

Grolier (François), secrétaire du Roy, membre du consulat de Lyon en 1556. P. 32.

Grolier (Pierre), procureur de la ville de Lyon en 1565. P. 32.

Grolier (Charles), seigneur de Cazault et de Bellesize, avocat en la sénéchaussée de Lyon en 1610, procureur de la ville. P. 32.

Grolier (Gaspard), procureur général de la ville de Lyon en 1664. P. 32.

Grolier (Nicolas) de Servières; son talent pour l'art mécanique, son cabinet de curiosités. P. 33, 34.

Grolier (Gaspard) de Servières, petit-fils du précédent, lieutenant-colonel d'un régiment d'infanterie; publie une description du cabinet de son grand-père. P. 34.

Grollier (M. le marquis de), son cachet. P. 33. — Sa résidence. P. 35. — Possède deux volumes, dont un en français, provenant de Grolier. P. 63, 171, 308.

Grolierii et Amicorum (La devise). P. 83.

Grün (M.), chef de la section judiciaire aux Archives de l'Empire; Pièces importantes qu'il a communiquées. P. viii.

Gruthuyse (Le seigneur de la), bibliophile. Catalogue de ses livres. P. xxiv.

Guichenon, auteur de l'*Histoire de Bresse*, cité p. 169.

Guillard (Charlotte), femme des deux imprimeurs de Paris, Reimbolt et Chevalon. Reliure exécutée pour elle. P. 102. — Bibliophile. P. xlj.

Guillebert de Metz, auteur d'une *Description de la ville de Paris au XVe siècle*; citation de son ouvrage. P. xxx, xxxi. — Voir *Additions et corrections*, p. 457.

Guillet (Pernette du), poëte et Lyonnaise. Sa parenté avec Grolier. P. xlv.

Guise (Henri de), dit le Balafré. Reliure à ses armes. P. 101.

Guise (Les princes de la maison de), bibliophiles. P. xxiv.

Guttemberg (Imprimerie de) et de Mentelin. P. xv.

Guyart (Loys), conseiller au parlement en 1549. P. 13.

Guyard (Frère Jacob), moine, reçoit en don un livre de Grolier. P. 91.

Hangard (Catalogue d'Incourd d'), un Grolier. P. 308.

Hebbelynck de Lille (Catalogue), un Grolier. P. 308.

Heber (Catalogue Richard). un Grolier. P. 308.

Hedion (Gaspar). — V. SABELLICUS.

Héliodore. *Æthiopicæ Historiæ libri X*, etc., chez Grolier.

Henin (Catalogue), un Grolier. P. 309.

Henri II, roi de France. P. 3. — Refond les monnaies. P. 17. — Tué dans un tournoi. P. 19, 22. Cité p. 99. — Reliures à ses armes. P. 80, 101. — Le casque avec lequel il fut tué. P. 116. — Bibliophile. P. xxii.

Henri III, roi de France. P. 5, 31. — Bibliophile. P. xxii.

Henri III (Le Code). Exemplaire rerelié pour Mery de Vic. P. 115.

Henri IV, roi de France, cité p. 31.

Henri VIII, roi d'Angleterre. P. 6. Son ouvrage contre Luther, chez Grolier. P. 75, 187.

Hérodien. *Historiæ de Imperio*, etc. Chez Grolier. P. 225.

Hervet (Gentien). — V. THÉODORET.

Hibbert (Catalogue), à Londres, etc., un Grolier. P. 309.

Hippocrate. Deux exemplaires de ses œuvres chez Grolier. P. 65. — Dont un donné à Christophe de Thou. P. 92. — Ses lettres. P. 210. — Ses œuvres. P. 225.

Hohendorf (George-Guillaume, baron de), bibliophile, avait seize Grolier, aujourd'hui à la Bibliothèque impériale de Vienne en Autriche. P. 163. Son catalogue. P. 309.

Holford (Sir), à Londres, possède cinq Grolier. P. 172, 309.

Homère, cité p. 77.

Horace. Trois exemplaires de ses œuvres chez Grolier. P. 65, 226. — Voir *Additions et corrections*, p. 459.

Hostels (Pierre des), contrôleur ordinaire des bâtiments de la couronne sous François Ier. P. 16.

Hoym (Le comte d'), ambassadeur du roi de Pologne Stanislas en France, bibliophile. Notice. P. 140, 142. — Avait cinq Grolier; son Catalogue. P. 309. — Voir *Additions et corrections*, p. 458.

Huet, évêque d'Avranches, avait un Grolier. P. 309.

Huillard (Bibliothèque de M.), à Paris, un Grolier. P. 310.

Hurault (Nicolas), conseiller au Parlement en 1549. P. 13.

Huttichius (J.). *Imperatorum Romanorum Libellus*, etc., chez Grolier. P. 226.

Huzard (Catalogue), un Grolier. P. 310.

Isabeau de Bavière, reine de France, bibliophile. P. xl.

Jacob (Le Père Louis), auteur du *Traité des plus belles bibliothèques*, sa notice sur la vie et la biblio-

thèque de Grolier. P. 111. — Son ouvrage, cité p. 66, 92, 111, 114, 117, 118, etc.

Jamblique. *De Mysteriis Ægyptiorum*, etc. Chez Grolier. P. 227.

Jean II, roi de France, bibliophile. P. xxii.

Jean, duc de Berry, bibliophile. P. xxiii.

Jeanne de Navarre, reine de France, bibliophile. P. xl.

Jeanne d'Evreux, reine de France, bibliophile. P. xl.

Jésuites (Bibliothèque des anciens) à Paris, un Grolier. P. 311.

Jove (Paul). Deux exemplaires de ses œuvres chez Grolier. P. 67, 227, 228, 229.

Joyeuse (Le cardinal de). Sa bibliothèque léguée par lui aux Jésuites. P. 118.

Julien (M.), libraire à Paris, possesseur d'une collection de catalogues anciens et modernes qu'il a communiqués. P. xlii.

Juste-Lipse. Catalogue de ses manuscrits. P. 120, 315.

Justin. *Trogi Pompei externæ historiæ*, etc. Chez Grolier. P. 229.

Juvénal. Cinq exemplaires de ses œuvres chez Grolier. P. 65.

Juvénal. Sept exemplaires de ses œuvres chez Grolier. P. 230.

Labé (Louise), Lyonnaise, bibliophile. P. xli.

La Caille, auteur de l'*Histoire de l'Imprimerie*. Sa notice sur la bibliothèque de Grolier. P. 111.

Lacroix du Maine, auteur de la *Bibliothèque française*. Sa notice sur la vie et la bibliothèque de Grolier. P. 110.

Lacroix (M. Paul), conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal. Lettre et renseignements communiqués par lui. P. x.

Lactance. *Divinarum Institutionum*, etc. Chez Grolier. P. 231.

Lafay (Louise de), femme d'Antoine Grolier. P. 29.

La Garde (M. le marquis de), de Lyon, possédait deux Grolier. P. 170, 311.

Lallemant de Betz (Catalogue). Un Grolier. P. 311.

Lameignon (Catalogue). Quatre Grolier. P. 311.

Langres (Bibliothèque du chapitre de). — Voy. *Saffre* (Jean de).

Larchey (M. L.), de la Bibliothèque Mazarine. Communique un volume à la reliure de Grolier. P. 458.

La Tour (Bibliothèque Duchemin de). Un Grolier. P. 311.

Lascaris, un des amis de Grolier. P. 61.

Laubespin (de), ambassadeur français en Espagne auprès de Philippe II, cité p. 30.

Lauwrin (Marc), bibliophile, ami de Grolier, ses reliures, ses devises, sa vie. P. 88, 90.

La Vallière (Louis César de la Baume le Blanc, duc de), bibliophile. Notice. P. 146, 150. — Ses catalogues. P. 149. — Ses volumes à la reliure de Grolier. P. 151. — Notes qui le concernent. P. 452.

Le Blond (L'abbé), bibliothécaire du collége Mazarin, bibliophile. P. 166. — Un Grolier sur son catalogue. P. 311.

Lefebvre (M.), relieur de la Bibliothèque impériale, chargé de la restauration des Grolier. P. 156.

Legras (Guillaume), élu de Paris, fait partie de la commission pour la refonte des monnaies sous Henri II. P. 18.

Léonicène (Nicolas), cité p. 54. — Ses œuvres chez Grolier. P. 232.

Lesignerre (Guill.), graveur de Rouen. P. 221.

Letellier (Cl. M.), archevêque de Reims, bibliophile. Notice. P. 152. — Son catalogue; lègue ses livres à la bibliothèque Sainte-Geneviève. P. 152. — Volumes à la reliure de Grolier qu'il possédait. P. 155, 311.

L'Hospital (De), chancelier de France, bibliophile. P. xxxiil.

Libri (M.). Ses ventes. P. 177. — Accusations dirigées contre lui. P. 198. — Les Grolier qu'il a possédés et ses catalogues. P. 311, 312.

Liburnio (N.). *Le Occorenze humane*, etc. Chez Grolier. P. 232.

Lichtemberg. *Prognosticatio*, etc. Chez Grolier. P. 233.

Lignerolles (M. Raoul de), membre de la Société des Bibliophiles français, possède un Grolier remarquable. P. 171, 176, 312.

Lomatius (Jo.-Jac.). Son sixain à l'honneur de Grolier. P. 219.

Londres (Bibliothèques publiques et et particulières de). Renferment un assez grand nombre de Grolier. P. 159, 172.

Longepierre, bibliophile, cité p. 161.

Lothier (Début du Livre), cité p. 343.

Louis VIII, roi de France. P. 27.

Louis IX, roi de France. Psautier donné par lui à son chapelain Guillaume de Mesmes. P. 130. — Bibliophile. P. xxil.

Louis XI emprunte un livre de médecine à la Faculté de Paris en donnant forte caution. P. xxxviij.

Louis XII, roi de France. P. 2, 12, 48. — Bibliophile. P. xxij.

Louis, duc d'Anjou, bibliophile. P. xxiij.

Louis (Les deux), ducs d'Orléans et de Bourbon, bibliophiles. P. xxiil.

Louise de Savoie, mère de François Ier, bibliophile, p. xl.

Louise de Vaudemont, femme de Henri III, bibliophile. Page xl.

Loup, abbé de Ferrières, bibliophile. P. xxvj.

Louveau (Jean) d'Orléans, traducteur de l'ouvrage de J. de Strada sur les médailles anciennes. P. 69.

Louvre (Bibliothèque du), à Paris. Renferme deux Grolier. P. 156, 312.

Lucain. Trois exemplaires de son poëme chez Grolier. P. 65, 233.

Lucien. Cinq exemplaires de ses œuvres, traduites en latin, chez Grolier. P. 65, 234.

Lucius Florus. Ses œuvres chez Grolier. P. 235.

Lucrèce. Quatre exemplaires chez Grolier. P. 235.

Luillier (Jacques), président de la Cour des comptes, assiste au procès de Grolier. P. 11, 12. — Fait partie de la Commission pour la refonte des monnaies. P. 18.

Luna (Fabricio). — Voy. VOCABULARIO.

Luther (Martin). Sa lettre contre Henri VIII. Chez Grolier. P. 75.

Lyon (Hôtel de), à Paris, à la Porte Bussy, demeure de Grolier. P. 104.

Lyon (La ville de). P. 2. — Son gouvernement consulaire. P. 21. — Capitaine qui la commandait. P. 31.

Lyon (Bibliothèque publique de). Possède quatre Grolier. P. 157, 312. — (Bibliothèques particulières de.) Renferment un assez grand nombre de Grolier. P. 168.

Mac-Carthy (Le comte de) Reag, bibliophile. P. 151. — Notice. P. 164. — Possédait neuf Grolier. Ses catalogues. P. 312.

Machiavel. Trois exemplaires de ses ouvrages chez Grolier. P. 68, 236, 237.

Macrobe. Trois exemplaires chez Grolier. P. 237.
Magnus (Joannes et Olaus). *Historia*, etc. Chez Grolier. P. 238.
Maïoli (Thomas), bibliophile, ami de Grolier. Ses reliures, ses devises. P. 84. — Sa vie inconnue. P. 88.
Manchinville (Sieur de). — Voir *Prunelles* (Jacques).
Mansard (François). Catalogue de ses livres. P. 120, 315.
Mantoue (La ville de). Citée p. 56. — (Duc de). Voyez *Gonzague*.
Marcel (Claude), essayeur de la monnaie sous Henri II. P. 18.
Marcellus (C.). *De anima traditionis opus*, etc. Chez Grolier. P. 239.
Marchand (Prosper), auteur de l'*Histoire de l'Imprimerie*. P. 64. — Notice sur la bibliothèque de Mesmes et sur les Grolier de cette bibliothèque. P. 129.
Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier, bibliophile. P. xl.
Marguerite de France, première femme de Henri IV, bibliophile. P. xl.
Marie de Brabant, reine de France, bibliophile. P. xl.
Marie Stuart, reine de France, bibliophile. P. xl.
Marillac (Guillaume de), maître de la Cour des comptes sous Henri II. P. 17. — Fait partie de la commission pour la refonte des monnaies. P. 18.
Marlborough (Bibliothèque des ducs de), au château de Blenheim, renferme neuf Grolier. P. 172, 313.
Marolles (Abbé de). Ses quatrains sur les bibliothèques. Cités p. 122.
Marseille (Bibliothèque publique de). Renferme un Grolier. P. 157, 313.
Martial. Six exemplaires de ses œuvres chez Grolier. P. 64, 239.
Martin (Gabriel), libraire de Paris, rédacteur du catalogue Bigot. P. 132. — Du catalogue du Fay. P. 140. — Du comte d'Hoym. P. 141. — Un des rédacteurs des catalogues du XVIIIe siècle. P. xj.
Marulle. Ses poésies chez Grolier. P. 240.
Mathioli (Andrea). — Voyez PALAZZO (Il Magno).
Mazarine (Bibliothèque), à Paris. Renferme trois Grolier. P. 156., 458.
Médecine (Ecole de), à Paris. Avait une bibliothèque remarquable au XVe siècle. P. xxxviij.
Médecins (Les) de la faculté de Paris, du XVe au XVIe siècle, bibliophiles. P. xxxvij.
Melzi (Bibliothèque), à Milan. Un Grolier. P. 313.
Ménars (Catalogue de J.-J. Charron, marquis de), un Grolier. P. 313.
Menestrier (Le Père). Citation de son éloge historique de Lyon. P. 21. — Bibliothécaire des Jésuites de Lyon. P. 157. — Leur donne un Grolier. P. 313.
Menou (Bibliothèque des), au château de Bousset, un Grolier. P. 313.
Mercier de Saint-Léger (L'abbé), ancien bibliothécaire de Ste-Geneviève. Sa note manuscrite sur les Grolier. P. 133. — Réclamation qu'il fait au duc de La Vallière. P. 148. — Sa note manuscrite sur le Coryciana. P. 246.
Mesmes (Famille des de). Notice sur la bibliothèque formée par cette famille. P. 127, 131.
Mesmes (Henri de), ami de Grolier. P. 127.
Mesmes (Guillaume de), chapelain de saint-Louis. P. 131.
Milan (Le duché et la ville de). P. 3. — Séjour habituel de Grolier en Italie. P. 58.
Milan (Bibliothèque de Brera à). Renferme un Grolier. P. 163.

Milet, médecin sous Henri II. P. 10.
Monmerqué (Catalogue), un Grolier. P. 314.
Monstrelet (Les Chroniques de), à la reliure de Grolier. P. 61, 241.
Montaigne, auteur des *Essais*. Cité p. 76. — Bibliophile. P. xxxix.
Montfalcon (M.), conservateur de la bibliothèque de Lyon. Sa notice sur R..., qui avait entrepris un grand ouvrage sur Grolier. P. xliij.
Montferrat (Les chroniques latines des marquis de). Chez Grolier. P. 242.
Montgommery (Le comte de), cité p. 116.
Montluc (Le maréchal de). P. 31.
Montmorency (François de), maréchal et grand maître de France, de 1558 à 1579. Ses rapports avec Grolier. P. 9.
Morata (Olympia), femme savante du XVIe siècle. Notice sur sa vie. P. 76. — Ses œuvres chez Grolier. P. 242.
Motteley (Bibliothèque), au Louvre. Deux Groliers. P. 314.
Musée britannique (Bibliothèque du). — Voy. BRITISH MUSEUM.
Musurus (Marco), de Candie, membre de l'Académie Aldine. P. 43. — Editeur de la grammaire grecque d'Alde. Sa dédicace à Grolier. P. 53, 438. — Cité p. 61.

Natta (M. A.). Son ouvrage sur Dieu, chez Grolier. P. 242.
Naudé (Gabriel), bibliothécaire du cardinal Mazarin. – Son Advis pour dresser une bibliothèque, cité P. 128.
Navagero (André), noble Vénitien, membre de l'Académie Aldine. P. 43.
Néaulme, libraire. P. 63. — Son catalogue indique trois Grolier. P. 314. — Introduction, p. xij.
Negri (Stefano), dit Niger. Vers qu'il adresse à Grolier, en lui dédiant son ouvrage sur la littérature grecque. P. 55, 61. — Deux exemplaires de son ouvrage chez Grolier. P. 243.
Nicholson (Bibliothèque de Georges), de Londres, un Grolier. P. 315.
Nicolas Ier, pape. Ses lettres latines chez Grolier. P. 243.
Nodier (Charles). Citation d'un article de lui sur la reliure en France. P. 169.

Olympius (Aurelius). — Voir VARIORUM OPUSCULA CAMPESTRIA, etc. Chez Grolier. P. 288.
Orléans (Bibliothèque publique d'). Renferme deux Grolier. P. 158, 315.
Orosius, etc. Chez Grolier. P. 244.
Osiander (A.), luthérien. Sa Concordance des quatre évangélistes chez Grolier. P. 75, 244.
Ovide. Quatre exemplaires de ses œuvres chez Grolier. P. 64, 244. — Voir VARIORUM OPUSCULA CAMPESTRIA. P. 288.

Padeloup, relieur français, cité p. 82.
Padoue (La ville de), citée p. 54.
Palladius, auteur de la Vie de saint Jean Chrysostôme en grec, publiée pour la première fois par Bigot. P. 132. — Son recueil intitulé *Coryciana*, etc., chez Grolier. P. 245.
Palazzo (Il Magno), *del Cardinale di Trento*, etc. Chez Grolier. P. 246.
Pandolfo Codonense. Ses quatre Apologies chez Grolier. P. 246.
Paradin (Guillaume). Ses *Chroniques de Savoye*, un des livres français de la bibliothèque de Grolier. P. 64, 247.
Paris (La ville de). Travaux à faire au Palais, ordonnés à Grolier. P. 12, 13, 393. — Travaux faits au grand Châtelet sous sa direction. P. 14, 15, 395. — Hôtel du gran

et du petit Nesle. P. 16. — Hôtels des Tournelles et d'Angoulême, aliénés. P. 19, 348. — Hôtel de Lyon, à la porte de Bucy, bâti par Grolier. P. 24. — Abbaye Saint-Germain-des-Prés. Sépulture de Grolier. P. 25. — Hôtel Séguier. P. 123. — Maison du marquis de Baune. P. 124. — Bibliothèques monastiques qu'elle renfermait avant 1789. P. xxvij. — Célèbre aux XIVe et XVe siècles pour ses scribes et ses enlumineurs. P. xxx.

Paris (Catalogue). Bibliotheca Parisina, un Grolier. P. 315.

Parison (Catalogue), un Grolier. P. 315.

Parlement (Membres du) et des Cours souveraines du XIVe au XVIe siècle, bibliophiles. P. xxxiij.

Parme (Bibliothèque de la ville de) en Italie. Renferme un Grolier. P. 160, 315.

Pars (Jacques de), médecin de Charles VII, fondateur de la bibliothèque de l'École de médecine à Paris, bibliophile. P. xxxviij.

Passerat (Le poëte), bibliophile. P. xxxix.

Paul III, pape, cité p. 51.

Pausanias, cité p. 53. — Ses œuvres chez Grolier. P. 65, 198.

Pavie (La bataille de), citée p. 54.

Payne (Le libraire anglais), cité p. 160.

Payne (M.), à Londres, possède deux Grolier. P. 172, 315.

Pélisson. Son Histoire de l'Académie, citée p. 120.

Perceforest (Roman de). Paris, 1538, 6 tom. en 3 vol. in-fo, à la reliure des Saint-Vallier, attribuée à Grolier par Gab. Martin. P. 27.

Péricaud (M.), de Lyon, cité p. 103. — Pièces importantes qu'il a communiquées. P. ix.

Pernetti (L'abbé), auteur des *Lyonnois dignes de mémoire*, cité p. 27, 169.

Perse. Cinq exemplaires de ses œuvres chez Grolier. P. 65, 230.

Pétau (Paul). Sa bibliothèque, citée p. 63. — Notice. P. 119. — Avait plusieurs volumes à la reliure de Grolier. P. 120. — Son catalogue en indique six. P. 315.

Pétrarque. Deux manuscrits de ses œuvres chez Grolier. P. 68, 249.

Philelphe. Ses Lettres latines chez Grolier. P. 250.

Philippe-Auguste, bibliophile. P. xxij.

Philippe II, roi d'Espagne, cité p. 80.

Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, bibliophile. P. xxiij.

Philostrate (Tableaux de plate peinture de). Trois exemplaires chez Grolier. P. 68, 250.

Photius (Nomocanon de), manuscrit donné à Christophe de Thou par Grolier. P. 93.

Pibrac (Le sieur de), cité p. 76.

Pic de la Mirandole (Les deux). Cinq exemplaires de leurs œuvres chez Grolier. P. 67, 251.

Piccolomini (Jac.). Ses lettres latines. Chez Grolier. P. 254.

Pichon (Le baron Jérôme), président de la Société des Bibliophiles français. Jeton aux armes de Grolier qui lui appartient. P. 74. — Communique une pièce extraite des registres de l'ancienne cour des monnaies. P. 74, 338. — Reliure semblable à celle des livres de Grolier sur un volume du mystère des Actes des Apôtres, qui lui appartient. P. 101.

Picot (François), seigneur de Saint-Bris et Azauville, conseiller au parlement, mari d'Anne Grolier. P. 5.

Pie II, pape (E. Piccolimini). Son Epitome. Ses Décades. Chez Gro-

lier. P. 254. — Voy. aussi *Additions et corrections*, p. 460.

Pierre-en-Cise (Château de), cité p. 30.

Piganiol de La Force, auteur de la Description historique de Paris, cité p. 26.

Pilinski (M.). Fac-simile d'écriture, de reliure et de jeton exécutés par lui. P. xlvj.

Pinder (Ulrich). Son ouvrage intitulé : *Spectaculum intellectuale*, etc. Chez Grolier. P. 256.

Pingré, bibliothécaire de Sainte-Geneviève. Réclamation qu'il adresse au duc de La Vallière. P. 148.

Pio de Bologne. Trois exemplaires de ses œuvres chez Grolier. P. 67, 213.

Pithou (Pierre). Sa collection dispersée. P. 118. — Sa signature sur le titre d'un Martial à la reliure de Grolier. P. 240. — Avait deux Grolier. P. 315. — Avocat au Parlement, bibliophile. P. xxxiv, xxxix.

Platon. Ses œuvres traduites en latin par M. Ficin, chez Grolier. P. 65, 77, 257.

Plaute. Trois exemplaires de ses comédies chez Grolier. P. 256, 257.

Plessis (Charles du), prédécesseur de Grolier en la charge de trésorier de France. P. 5.

Pline le jeune et **Pline l'ancien**. Dix exemplaires de leurs œuvres chez Grolier. P. 65, 257 à 259.

Plutarque, cité p. 50.

Poetæ christiani veteres, etc. Un exemplaire complet en 2 vol. chez Grolier; un seul volume, tom. II, retrouvé. P. 260.

Pogge. Ses œuvres latines chez Grolier. P. 260.

Poix (Noailles, duc de), ancien membre de la Société des Bibliophiles français. Le catalogue de ses livres, vendus à Londres en 1835, indique un Grolier. P. 316.

Politien (Ange). L'édition de ses œuvres imprimée en 1498 par Alde l'ancien sert de modèle à l'édition du livre *de Asse* de Budé. P. 46. — Ses œuvres chez Grolier. P. 261.

Pollion (Le Romain). Sa bibliothèque, citée p. 105, 109.

Polybe, cité p. 53. — Trois exemplaires de ses œuvres chez Grolier. P. 65, 260.

Polyphile (Le Songe de). Trois exemplaires chez Grolier. P. 68, 262.

Pomponius Mela. *De situ orbis*, etc. Chez Grolier. P. 263.

Pontanus. Six exemplaires de ses œuvres chez Grolier. P. 67, 263, 264.

Portio mea, Domine, sit in terra viventium (La devise). P. 83, 84, et *passim* au catalogue.

Potart (Pierre), graveur à Paris, exécute des jetons aux armes de Grolier. P. 73. — Permission qui lui est accordée. P. 338.

Potier (M.), libraire à Paris. Cinq volumes à la reliure de Grolier qui lui appartiennent. P. 316. Voir aussi P. xlix.

Pottier (M.), conservateur de la bibliothèque de Rouen. Sa description des reliures des deux Grolier qui font partie de cette bibliothèque. P. 252.

Priscien. Ses œuvres chez Grolier. P. 265.

Probus (M. Valerius). *De Notis Romæ*, etc., avec plusieurs autres ouvrages; deux exemplaires chez Grolier. P. 265.

Prosper d'Aquitaine. Sa Chronique. Chez Grolier. P. 201.

Provost (Bibliothèque particulière de M.), à Rouen, renferme deux Grolier. P. 171, 316.

Prudence. Ses œuvres, chez Grolier. P. 75, 260.

Prunelles (Jacques), seigneur de Manchinville, mari de Jacqueline Grolier. P. 4.
Psautier hébreu, grec, etc. Chez Grolier. P. 266, 267. — Autre Psautier en italien, chez Grolier. P. 267.
Ptolémée. Ses œuvres, chez Grolier. P. 65, 268.
Puységur (A. J. L. de Chastenet, comte de). Psautier de saint Louis qui lui a appartenu. P. 131.

Quatremère (Catalogue E.), un Grolier. P. 316.
Quicherat (MM. Louis et Jules). Renseignements qu'ils ont donnés. P. xliv.
Quinte-Curce. Sa Vie d'Alexandre, chez Grolier. P. 268.
Quintus Calaber. *Derelictorum ab Homero*, etc. Chez Grolier. P. 268.

Rabelais (F.). Sa description facétieuse de la bibliothèque Saint-Victor. P. xxviij. — Bibliophile. P. xxxiv.
Radzivill (Catalogue), un Grolier. P. 316. — Voir *Additions* et *corrections*, p. 460.
Ramus (P.), bibliophile. P. xxxix.
Rasse des Neuds, chirurgien de Paris, bibliophile. P. 92.
Ravenel (M.), conservateur, administrateur adjoint de la Bibliothèque impériale; communication qu'il a faite. P. xlv.
Rei rusticæ Scriptores, etc. Chez Grolier. P. 269.
Reims (Bibliothèque publique de la vile de). Un Grolier. P. 316.
Reliures (Les) de Grolier, p. 80-96. — De Maïoli, p. 84. — De Marc Lauwrin, p. 88. — Du cardinal Bonelli, du doge Cicogna, de Canevari, médecin d'Urbain VII; de Trivulzio de Milan. P. 98. — Françaises des XIVe, XVe, XVIe siècles. P. 99-100. — De François Ier, de Henri II, de Henri Ier, duc de Guise, du Cardinal de Bourbon, etc. P. 99-102. — Les titres des reliures de Grolier. P. 106.
Renouard (Ant.-Aug.), libraire bibliophile. Notice. P. 166. — Ses catalogues et son ouvrage sur les Aldes indiquent quatorze Grolier qui lui ont appartenu. P. 167, 316. — Ses Annales de l'imprimerie des Aldes. P. xvi.
Rhenanus (*Beatus*). *Rerum Germanicarum libri III*, etc. Chez Grolier. P. 269. — Lettre latine que lui adresse Grolier. P. 434.
Rhin (Le), fleuve. Ses vins. P. 9.
Rhodiginus (Cælius). Louis Ricchieri de Rovigo, auteur des *Lectiones antiquæ*. P. 44. — Notice. P. 54. — Cité. P. 59. — Dédie son ouvrage à Grolier. P. 109, 110, 205, 440.
Richard (M.), conservateur, administrateur adjoint de la Bibliothèque impériale; communication qu'il a faite des Grolier de la Bibliothèque et de quelques autres documents. P. xlv.
Rinieri, noble vénitien, membre de l'Académie Aldine. P. 43.
Riva (Bibliothèque), de Milan. P. 317.
Robertet (Les), seigneurs d'Alluye, bibliophiles. P. xxxvi.
Ronsard (Le poëte), bibliophile. P. xxxix.
Rouen (Bibliothèque publique de). Renferme deux Grolier. P. 158. — Les bibliothèques particulières en renferment cinq. P. 171, 317, 460.
Rubis (Claude de), historien, cité p. 31.

Sabellicus (M. A. C). Son ouvrage sur l'histoire de Venise, chez Grolier. P. 270, 271.
Sadolet. — Son interprétation en la

tin des Psaumes, chez Grolier. P. 271.

Saffre (Jean), doyen du chapitre de Langres, lègue ses livres au dit chapitre. P. xxix.

Saint-André (Le maréchal de) présente Grolier à Charles IX. P. 23, 24.

Saint-André (Jean de), conseiller clerc au parlement, et son père François, président à mortier, bibliophiles. P. xxxiv.

Saint-Bris (Seigneur de). — Voy. *Picot*.

Saint-Casimir (Chapelle), à l'église Saint-Germain-des-Prés, second lieu de sépulture de Grolier. P. 26.

Saint Louis. — Voy. LOUIS IX.

Saint-Martin (Catalogue), un Grolier. P. 317.

Sainte-Geneviève (Bibliothèque publique de), à Paris. Renferme quinze Grolier. P. 152, 307.

Sainte-Marthe. Bibliophile. P. xxxix.

Saint-Simon (Le duc de). Ses mémoires, cités p. 143.

Saint-Vallier (Le comte de), père de Diane de Poitiers. — Reliure à ses armes, citée p. 100, 140.

Saint-Victor (Bibliothèque), à Paris. Très-importante, citée par Rabelais. P. xxviij.

Salluste. Quatre exemplaires de ses œuvres chez Grolier. P. 65, 272, 273.

Sambuch (J.), Hongrois, dédie à Grolier un ouvrage sur les monnaies anciennes. P. 71. — Éloge qu'il lui adresse. P. 72. — Cité p. 127. Sa dédicace. P. 451.

Sannazar (Act. Syncer.). Huit exemplaires de ses ouvrages chez Grolier. P. 67, 273 à 275.

Sanudo (Marino), noble vénitien, membre de l'Académie Aldine. P. 43.

Sauval (Henri), auteur des *Antiquités de Paris*. P. 17. — Fragment inédit de son discours sur les hôtels des monnaies. P. 345. — Cité p. 115. — Fragments inédits sur la bibliothèque du chancelier Séguier. P. 123.

Savoie (Chronique de). — Voy. PARADIN.

Séguier (Pierre), grand-père du chancelier, ami et voisin de de Thou, bibliophile. P. 123.

Séguier (Le chancelier), bibliophile. Description de sa bibliothèque par Sauval, Dorigny et Germain Brice. P. 123, 124. — Avait plusieurs Grolier. P. 123.

Selle (Catalogue de). Indique trois Grolier. P. 317.

Sellière (M. le baron), possesseur de trois volumes à la reliure de Grolier. — *Additions et corrections*, p. 460.

Sénèque. Ses tragédies chez Grolier. P. 276.

Serlio (Séb.). Les troisième et quatrième livres de son œuvre, chez Grolier. P. 276.

Servius (Hon. Mor.). Son Commentaire sur Virgile, chez Grolier. P. 277.

Sextus Empiricus. Son livre *de Medicina animalium*, etc., chez Grolier. P. 277.

Sforce (Louis), duc de Milan. P. 57.

Silius Italicus; deux exemplaires de son poëme chez Grolier. P. 65, 277, 278.

Sillery (M. de). Cité p. 30.

Singer (M.), à Londres, possède deux Grolier. P. 172, 317. — Voir *Additions et corrections*, p. 460.

Slade (M.), à Londres, possède un Grolier. P. 172.

Solar (Bibliothèque particulière de M.). Renfermait six Grolier. P. 171, 177. — Catalogue. P. 317.

Solinus. *Polyhistor*, etc. Chez Grolier. P. 263.

Sorbonne (Bibliothèque de la) au moyen âge, très-importante. P. xxviij.

Soubise (Le cardinal de Rohan-) bibliophile. Notice. P. 143. — Ses volumes à la reliure de Grolier. P. 145.

Soubise (Charles de Rohan, prince de), maréchal de France, bibliophile. P. 145. — Son catalogue. P. 318, et p. xj.

Soulette, valet des deux Grolier, en 1589. P. 30.

Spectaculorum in Susceptione Philippi, etc. Deux exemplaires chez Grolier. P. 278.

Spencer (Lord), à Londres, possède quatre Grolier. P. 172. — Catalogues de sa bibliothèque. P. 318.

Stace. Deux exemplaires de ses œuvres chez Grolier. P. 65, 278.

Stoffer (J.). Son livre intitulé *Elucidatio*, etc., chez Grolier. P. 279.

Strabon, cité p. 53.

Strada (J.), antiquaire. — Décrit le cabinet de Grolier. P. 69, 111.

Strozzi (Les). Leurs Poésies chez Grolier. P. 279.

Stunica (J. L.). Son livre contre Érasme, chez Grolier. P. 279.

Suétone. — L'édition de son histoire imprimée par Alde en 1516 dédiée à Grolier. P. 50. — L'ouvrage qui lui est attribué sur les grammairiens, avec une édition des Lettres de Pline de 1518, chez Grolier. P. 260.

Sussanaus (Hubertus). Ses Poésies chez Grolier. P. 240.

Sykes (Catalogue of Masterman). Un Grolier. P. 318.

Syméon (Gabriel). Fait l'éloge de Grolier. P. 111.

Tacite (C.). Ses Annales chez Grolier. P. 280.

Techener (M. J. Joseph), ancien libraire à Paris, éditeur du *Bulletin du Bibliophile*, de l'*Histoire de la Bibliophilie*. P. 140, 177. — Les Grolier qu'il a possédés. — Ses catalogues de 1865. P. 318, 319.

Térence. Trois éditions de ses œuvres dédiées à Grolier. P. 49. — Deux exemplaires chez Grolier. P. 65, 280, 281.

Tertullien. — Deux exemplaires chez Grolier. P. 281.

Théodoret. — Ses œuvres chez Grolier. P. 75, 281. — Voir *Additions et corrections*, p. 460.

Thou (Christophe de), premier président au parlement, met à néant l'accusation portée contre Grolier. P. 12, 110. — Cinq volumes lui sont offerts par Grolier. P. 93. — Bibliophile. P. xxxiij.

Thou (J. A. de). Cité p. 76. — Sa Notice sur la vie et la bibliothèque de Grolier. P. 108. — Ardent bibliophile, recherche les volumes à la reliure de Grolier. P. 117. — Lettres qu'il écrit à ce sujet. P. 93. — Son catalogue. P. 319. — Voir aussi p. xxxiij, xxxix.

Tilesio (Antonio), ami de Grolier. P. 44, 61. — Recueil de ses Opuscules chez Grolier. P. 96, 282.

Tite-Live. — Cinq exemplaires de son Histoire chez Grolier. P. 65, 283, 284.

Torresano (André) d'Asola, beau-père d'Alde l'ancien, et ses fils François et Frédéric, successeurs d'Alde l'ancien, soutenus par Grolier. P. 45. — Lettre latine que Grolier lui adresse. P. 434.

Tory (Geoffroy) reçoit de Grolier un manuscrit des Verrines de Cicéron. P. 93. — Compose des lettres pour Grolier. P. 94.

Tourette (Alexandre de la), président de la Cour des Monnaies sous Henri II. P. 18.

Tournon (Le cardinal de), bibliophile. P. xxxij.
Trente (Concile de). Recueil de pièces manuscrites, chez Grolier. P. 284.
Trithème.— La Polygraphie traduite en français par G. de Collange, un des deux livres français de la bibliothèque de Grolier retrouvés. P. 63, 285.
Trivulzio (Theodoro), de Milan, bibliophile italien du XVIe siècle. P. 98. — Possédait deux Grolier. P. 319.
Tufton (Sir Henry), baronnet, à Paris, possède deux Grolier. P. 171, 319.
Turner (M.), à Londres, possède trois Grolier. P. 172, 319.

Ugeri (Maurus), de Mantoue, auteur d'un Dialogue avec les Muses à la louange de Grolier. P. 220, 445.
Urfé (Les comtes d'), bibliophiles. P. xxiv.
Ursins (Jacques Juvénal des), prévôt des marchands sous Charles VI, bibliophile. — Son Livre d'heures. P. xxxij.
Utterson (Catalogue), deux Grolier. P. 319.

Valère-Maxime. — Cinq exemplaires de ses œuvres chez Grolier. P. 65, 286 à 288.
Valerius Flaccus. — Chez Grolier. P. 286.
Van-Praët, conservateur de la Bibliothèque du Roi. — Rédacteur, avec De Bure, du Catalogue La Vallière. P. 150. — Acquéreur de plusieurs Grolier pour la Bibliothèque. P. 155. — Ses catalogues de livres imprimés sur vélin. P. xiv.
Variorum Opuscula campestria, etc. (Recueil intitulé), chez Grolier. P. 288.
Vasari (S.) — Fragment de sa Vie des Peintres, chez Grolier. P. 288.
Velleius Paterculus. Son Histoire romaine chez Grolier. P. 288.
Venise (La ville, le gouvernement de). P. 2, 23, 42, 51, 54.
Vérone (La ville de). Citée p. 56.
Vésale (André). Ses Lettres latines chez Grolier. P. 288.
Vibius Sequester. Chez Grolier. P. 263.
Vic (Méry de), garde des sceaux sous Louis XIII, bibliophile, possesseur d'une grande partie de la bibliothèque de Grolier. Notice sur sa vie et sur sa famille. P. 14, 16.
Vic (Dominique de), archevêque d'Auch. Sa bibliothèque. P. 115, 116.
Vic (Hôtel de), à Paris. P. 112, 115.
Vico (Æneas). Ses ouvrages sur les Médailles romaines; cinq exemplaires chez Grolier. P. 291, 295.
Victor (P.). Ses Commentaires sur Cicéron. P. 204. — Sur la ville de Rome, chez Grolier. P. 263.
Vida. — Trois exemplaires de son Poëme sur Jésus-Christ, chez Grolier. P. 67, 290, 291.
Vienne (Bibliothèque impériale de), en Autriche. Renferme seize Grolier provenant du baron de Hohendorf. P. 163.
Vigneul-Marville, auteur des *Mélanges d'histoire et de littérature*. P. 62. — Pseudonyme de Bonaventure d'Argonne. — Sa Notice sur la bibliothèque de Grolier. P. 112. Son goût pour les beaux livres; sa famille. P. 126, 172.
Villeroy (Le sieur de), contrôleur des finances sous François Ier. P. 16.
Virgile. — Dix exemplaires de ses œuvres, dont un manuscrit remarquable, chez Grolier. P. 65, 66, 291 à 294.

Vivaldus (Joan. Lud.). Son ouvrage intitulé : *Aureum Opus*, etc., chez Grolier. P. 295.

Vocabulario di Vocabuli toschi, etc., *da F. Luna*, etc. Chez Grolier. P. 296.

Volateran (R.). Ses Commentaires latins sur Xénophon, chez Grolier. P. 297.

Voragine (J.). Sa Légende dorée en latin, chez Grolier. P. 296.

Vouet (Simon). Peint la bibliothèque du chancelier Séguier. P. 123.

Voulté (Jean), ou Vautier, poëte latin.— Pièce de vers qu'il adresse à Grolier. P. 40.

Witichind. Son Histoire latine des rois saxons, chez Grolier. P. 295.

Xénophon. Deux exemplaires chez Grolier. P. 65, 292.

Yemeniz (M.), de Lyon, membre de la Société des Bibliophiles français. — Ses Grolier, au nombre de douze. P. 168, 170, 320. — Voir *Additions et corrections*, p. 460.

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

INDEX

POUR LE PLACEMENT DES FAC-SIMILE.

---

1. Jeton de Grolier au titre du volume. (Voyez page 74.)

Planche 1re *en regard du titre :*

2. Devise de Grolier. (Voyez p. 87.)
3. Armoiries de Grolier avant son mariage. (Voyez p. 205.)
4. Armoiries de Grolier après son mariage. (Voyez p. 268.)

Planche 2 *en regard de la page* 84 :

5. Dédicace de Gafori à Grolier. (Voyez p. 84.)
6. Devise et signature de Grolier. (Voyez p. 81.)

Planche 3, *en regard de la page* 323 :

7. Quittance écrite et signée de la main de Jean Grolier.

Planche 4, *en regard de la page* 247 :

8. Fac-simile de la reliure de Pandulfi Collenuci Apologi IIII.

Planche 5, *en regard de la page* 286 :

9. Fac-simile de la reliure de Valerius Maximus, etc. N° 317 du Catalogue.

Planche 6, *en regard de la page* 458 :

10. Fac-simile de la reliure de l'Arnobe. N° 18 du Catalogue.

TABLE GÉNÉRALE

Pages.

INTRODUCTION. . . . . vij

RECHERCHES SUR LA VIE ET LA BIBLIOTHÈQUE DE JEAN GROLIER.

— LIVRE Ier. — *Chapitre Ier.* — Origine de la famille des Grolier. — Étienne Grolier, père de Jean, attaché à la maison de Louis XII, devient trésorier de l'armée d'Italie et élu de la ville de Lyon. — Jean succède à son père dans cette double charge. — Il est nommé ambassadeur à la Cour de Rome. — Son fils naturel. — Son mariage. — Ses enfants. — Nommé trésorier des finances d'Outre-Seine et Yonne, puis trésorier de France. — Ses attributions. — Sa querelle avec Benvenuto Cellini. — Ses rapports avec le maréchal de Montmorency, grand maître de France, et l'élu Bertereau, secrétaire du maréchal. — Procès en concussion qui lui est intenté par la Cour des comptes au Parlement; heureuse issue de ce procès jugé par Christophe de Thou. — Admonitions qu'il reçoit du Parlement pour l'entretien du Palais. 1

Chapitre II. — Travaux importants exécutés au Grand-Châtelet de Paris, sous la direction de Grolier. — Part qu'il a prise à la fondation et à l'établissement du collége de France en 1539. — Fait partie de la commission instituée par Henri II pour la refonte des monnaies; détails sur cette refonte. — Aliénation des hôtels des Tournelles et d'Angoulême, en 1563, dirigée par Grolier. 14

Chapitre III. — Grolier chargé par le gouvernement consulaire de Lyon de défendre les intérêts de cette ville près du roi de France et de ses ministres. — Origine, organisation de ce gouvernement consulaire. — Extraits de la correspondance de Grolier avec ce consulat. — Paroles qu'il adresse à Charles IX lors de son avénement au trône. — Réponse de Charles IX. — Mort de Grolier dans son hôtel de Lyon, à Paris. — Sa tombe, son épitaphe dans l'église de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à Paris. — Les portraits de Grolier. — Notice sur plusieurs membres de cette famille. . . 20

LIVRE II. — *Chapitre Ier.* Amour de Jean Grolier pour les lettres. — Ses rapports avec les savants français ou étrangers du XVIe siècle, avec les imprimeurs, et surtout avec les Aldes 36

Chapitre II. — Ouvrages dédiés à Grolier, soit par les Aldes, soit par les savants et les artistes du XVIe siècle. — Rapports de Grolier avec le musicien Gafori 49

Chapitre III. — Composition de la bibliothèque de Grolier et de son cabinet de médailles et d'antiquités 62

Chapitre IV. — Les reliures, les armoiries, les devises de Grolier. — Ses deux amis Thomas Maioli et Marc Lawrin. — Autres amateurs italiens, tels que :

le cardinal Bonelli, le doge Cicogna, le Génois Demetrio Canevari, Theodoro Trivulzio de Milan. — Livres donnés par Grolier à Christophe de Thou et à plusieurs autres. — Reliures de Grolier faites en France et probablement à Paris. — Nom du relieur inconnu. — Organisation matérielle de la bibliothèque de Grolier. 80

LIVRE III. — *Chapitre Ier*. — Notices sur la bibliothèque de Grolier, par J.-A. de Thou, Lacroix du Maine, le père Louis Jacob, Lacaille, Vigneul-Marville et Prosper Marchand. — La famille de Vic. — Transport et conservation de la bibliothèque de Grolier à l'hôtel de Vic, à Paris, rue Saint-Martin. — Le chancelier de Vic, son hôtel, son cabinet 108

Chapitre II. — Possesseurs anciens des livres de Grolier jusqu'en 1789. — J. A. de Thou. — Pithou. — Ballesdens. — Le chancelier Séguier. — Bigot. — De Mesmes. — Fléchier, évêque de Nîmes. — Du Fay. — Le comte d'Hoym. — Le cardinal de Rohan-Soubise. — Gaignat. — Le duc de La Vallière 117

Chapitre III. — Les *Grolier* des bibliothèques anciennes et modernes en France et à l'étranger. — Le Tellier, archevêque de Reims; don de ses livres à la Bibliothèque Sainte-Geneviève. — La Bibliothèque impériale de Paris. — Bibliothèques de l'Arsenal, Mazarine, du Louvre. — Les Bibliothèques de Lyon, de Rouen, de Caen, de Bayeux, d'Orléans. — Les Bibliothèques d'Angleterre. — Le Musée britannique à Londres. — Le révérend Mordaunt Cracherode et Thomas Grenville. — La Bibliothèque impériale de Vienne en Autriche; le baron de Hohendorf. — Les Bibliothèques publiques de Berlin, de Berne, de Brera, de Milan, de Parme. 152

Chapitre IV. — Les possesseurs modernes des livres de Grolier en France, en Angleterre et en Italie. — Le comte de Mac-Carthy Reagh. — Le libraire Renouard. — MM. Coste et Yemeniz de Lyon. — M. J.-C. Brunet, auteur du *Manuel du Libraire*, et quelques autres amateurs français ou étrangers. — De la valeur vénale des *Grolier* à différentes époques 164

Catalogue alphabétique des ouvrages manuscrits ou imprimés qui proviennent de la bibliothèque de J. Grolier. 179

Indication des bibliothèques publiques et particulières, anciennes et modernes, dans lesquelles se trouvaient ou se trouvent encore des volumes provenant de la bibliothèque de J. Grolier 299

PIÈCES JUSTIFICATIVES. 321

Quittance écrite et signée de la main de Jean Grolier, conseiller du roi, trésorier et receveur général en la duché de Milan. 323

Lettres d'Esleu pour Antoine Crolier 324

A. Généalogie des Grolier, d'après un manuscrit du collége héraldique 330

B. Deux quittances de sommes reçues comme trésorier de la duché de Milan. 335

C. Permission à Pierre Potart, graveur à Paris, de graver un jeton aux armes de Jean Grolier. 338

A. Deux acquits donnés à Jean Grolier, trésorier de France, par François Ier (années 1528-1532). 339

B. Début du livre Lothier. 343

C. Extrait d'un discours inédit de Sauval sur les hôtels des monnaies à Paris. 345

D. Lettres-patentes du roi (Charles IX) pour l'aliénation des hôtels des Tournelles et de Bourgogne, signées par Grolier 348

A Quatorze lettres de J. Grolier au grand maître de France, le maréchal de Montmorency 357

B. Quinze lettres de J. Grolier à N. Berthereau, élu de Soissons, secrétaire du maréchal de Montmorency 376

Extrait des registres du Parlement relatif au procès intenté à Jean Grolier. . . 391

Extrait des registres du Parlement relatif aux réparations à faire aux bâtiments du Palais. 393

Analyse et Extraits d'un registre des Archives de l'Empire relatif aux constructions à faire au Châtelet de Paris, sous la direction de Grolier 395

Lettres adressées par Grolier au Consulat de Lyon 406

A. Lettres latines de Grolier à François d'Asola et à Beatus Rhenanus 434

B. Lettres ou dédicaces latines ou italiennes adressées à Grolier 438

Préface adressée à Grolier par Marco Musurus, éditeur de la grammaire grecque d'Alde l'ancien 438

Préface latine de Cœlius Rhodiginus adressée à Grolier. 440

Extrait d'une lettre d'Erasme adressée à Grolier 443

Extrait du livre de Gafori intitulé *de Harmonia musicorum*. 445

Dédicace, de François d'Asola à Grolier, du Térence de 1517 447

Dédicace, du même François d'Asola à Grolier, du livre *de Asse* de Budé . . . 449

Extrait de la dédicace de Giustiniano di Candia adressée à Grolier, en tête de la traduction de *l'Eunuque* et de *l'Andrienne* de Térence en vers italiens. . . 450

Dédicace à J. Grolier par J. Sambuc. 451

Notes, recueillies par A. Renouard sur le duc de La Vallière, sur les livres qu'il avait empruntés à la Bibliothèque de Sainte-Geneviève 452

Additions et corrections. 457

Table alphabétique des matières 463

Index pour le placement des fac-simile 487

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE.
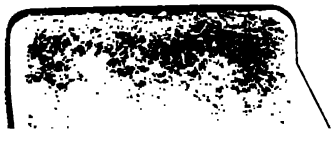
IOV AVST